

# Notre diversité créatrice

*Rapport de la  
Commission mondiale  
de la culture et  
du développement*



ÉDITIONS UNESCO

---

La Commission mondiale de la culture et du développement est indépendante et seule responsable du choix et de la présentation des faits contenus dans ce Rapport ainsi que des opinions qui y sont exprimées. Ces dernières ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO ou de l'Organisation des Nations Unies et n'engagent ni l'une ni l'autre de ces deux organisations.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'UNESCO ou de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones cités, ou de leurs autorités, ni quand à leurs frontières ou limites.

Publié en 1996 par l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy  
75732 Paris 07 SP

Composé par Susanne Almeida-Klein  
Couverture de Jean-Francis Chérier comportant  
un motif utilisé par The Event Company (Johannesburg,  
Afrique du Sud) à l'occasion de la Consultation régionale  
pour l'Afrique organisée à Prétoria les 12 et 13 septembre 1995.  
Imprimé par l'Imprimerie Corlet, Condé-sur-Noireau (France)

© UNESCO 1996

ISBN 92-3-203282-1

---

## **Commission mondiale de la culture et du développement**

### *Président*

Javier Pérez de Cuéllar (Pérou)

### *Membres honoraires*

H. R. H. Crown Prince El Hassan Bin Talal (Jordanie)

Aung San Suu Kyi (Myanmar)

Claude Lévi-Strauss (France)

Ilya Prigogine (Belgique)

Derek Walcott (Sainte-Lucie)

Elie Wiesel (États-Unis d'Amérique)

### *Membres*

Lourdes Arizpe (Mexique)\*

Yoro K. Fall (Sénégal)

Kurt Furgler (Suisse)

Celso Furtado (Brésil)

Niki Goulandris (Grèce)

Keith Griffin (Royaume-Uni)

Mahbub ul Haq (Pakistan)

Elizabeth Jelin (Argentine)

Angeline Kamba (Zimbabwe)

Ole-Henrik Magga (Norvège)

Nikita Mikhalkov (Fédération de Russie)

Chie Nakane (Japon)

Leila Takla (Égypte)

### *Observateurs ex-officio*

Luis Bernardo Honwana (Mozambique), 1992–1993

Sitakant Mahapatra (Inde), 1994–1995

### *Secrétaire exécutif*

Yudhishtir Raj Isar (Inde)

\* Membre de la Commission jusqu'à sa nomination comme Directeur général adjoint pour la culture en juillet 1994 ; elle a continué à prendre part aux délibérations de la Commission en tant que représentant du Directeur général et à superviser le travail de son Secrétariat.

---

# Sommaire

Avant-propos	7
Synthèse du Rapport	15
<b>Introduction</b>	
Deux conceptions du développement	22
Culture et développement	24
Une culture mondiale fragmentée	27
<b>Chapitre 1 Vers une éthique universelle</b>	
Pourquoi une éthique universelle ?	36
Rôle de la culture dans la quête d'une éthique universelle	37
Les sources élémentaires d'une éthique universelle	38
Les principaux éléments d'une éthique universelle	43
Rôle de l'éthique universelle dans la gouvernance planétaire	51
Fonction d'une éthique universelle	51
A qui de droit	52
<b>Chapitre 2 Un engagement en faveur du pluralisme</b>	
Aucune culture n'est une île	58
Les minorités	61
Avantages économiques contre conflits sociaux	65
Xénophobie et racisme	69
Le retour aux sources dans le domaine religieux : fanatisme ou quête de sens ?	72
Les populations autochtones	74
L'avenir du pluralisme	77
<b>Chapitre 3 Créativité et pleine participation</b>	
Pour un élargissement du concept	87
Créativité artistique et expression culturelle	89
Créativité et technologie	93
Créativité, politique et gouvernance	101
<b>Chapitre 4 Les défis d'un monde médiatisé</b>	
A la recherche de principes au niveau national	118
Du cadre national au cadre international	128

<b>Chapitre 5 Les femmes et la culture</b>	
Les femmes et les paradoxes de la mondialisation	145
Pour une approche « de la base vers le sommet »	150
Les femmes et le travail	153
Regroupements et éclatements	157
Équité et efficacité	159
Les domaines d'action prioritaires	163
<b>Chapitre 6 Les enfants et les jeunes</b>	
A l'écoute des enfants	170
Promouvoir la participation et l'emploi des jeunes	175
Un sentiment d'identité : cultures des jeunes et des enfants	178
Grandir dans un monde pluraliste : vers une éducation interculturelle	186
<b>Chapitre 7 Le patrimoine culturel au service du développement</b>	
Le patrimoine linguistique	196
Patrimoine culturel et économie : avantages et inconvénients	200
Les responsabilités des musées	203
Les archives	206
Un patrimoine vivant : les métiers d'art	208
Identification et interprétation du patrimoine	211
Lacunes de la formation et lacunes institutionnelles	215
De vieux fléaux sous des dehors nouveaux	217
<b>Chapitre 8 Environnement et culture</b>	
Diversité et savoir local	229
L'environnement urbain	233
Les dimensions culturelles de la croissance démographique	240
Le développement économique et la biosphère	243
La justice entre les générations	245
<b>Chapitre 9 Repenser les politiques culturelles</b>	
Élargir le concept de politique culturelle	252
Des principes à la pratique	254
Des conceptions nouvelles fondées sur le pluralisme	260
Constituer des alliances nouvelles	267
<b>Chapitre 10 Les besoins en matière de recherche</b>	
Les limites de l'analyse et des techniques économiques	284
Modalités et priorités de la recherche	287
<b>Agenda international</b>	297
Annexe. La Commission et ses travaux	319
Index	333

## Avant-propos

En janvier 1988, alors Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, j'avais, avec Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO, lancé la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997). A cette occasion, j'avais fait observer que les efforts en faveur du développement avaient souvent échoué « parce que de nombreux projets de développement avaient sous-estimé l'importance du facteur humain – cet écheveau complexe de relations et de croyances, de valeurs et de motivations, qui est au cœur même d'une culture ».

Afin de corriger cette situation malheureuse, il fallait – immense tâche ! – repenser le processus même du développement. J'étais loin d'imaginer que, cinq ans plus tard, ce serait à moi qu'incomberait cette tâche. J'étais loin de me douter qu'en marge des travaux de la Décennie mondiale naîtrait l'idée de créer une Commission mondiale pour relever ce défi et qu'il me serait demandé d'en assurer la présidence.

Déjà, en 1988, il apparaissait clairement que le développement était une entreprise autrement plus complexe qu'on ne l'avait d'abord supposé. Il n'était plus possible de le concevoir comme un processus unique, uniforme et linéaire sans, du même coup, nier la diversité des cultures et des expériences culturelles, et restreindre dangereusement les ressources créatrices de l'humanité, écartelée entre un passé vénéré et un avenir imprévisible. Pour parer à ce danger, un vigoureux mouvement de diversification culturelle s'était déjà engagé à travers le monde, nourri par la conscience du fait que la civilisation humaine constituait une mosaïque de cultures différentes. Cette évolution des esprits était en grande partie le fruit de l'émancipation politique, l'accession au statut de nation ayant favorisé une prise de conscience aiguë du fait que le style de vie propre à chaque peuple représentait une valeur, un droit, une responsabilité et une chance. Chaque peuple avait ainsi été conduit à remettre en question le cadre de référence à l'intérieur duquel seule la rationalité occidentale était censée produire des lois réputées universelles, et à revendiquer le droit de forger d'autres modèles de modernisation. Tous avaient proclamé l'intérêt de leur propre richesse culturelle, de leurs multiples acquis – qui ne pouvaient se mesurer en dollars et en cents – tout en affirmant des valeurs qui fondent une éthique universelle.

Ainsi, l'exigence d'une amélioration de la condition humaine se faisait pressante. On commençait à s'apercevoir, de manière quelquefois confuse, que les échecs et les déconvenues du développement étaient à l'origine de tensions culturelles dans nombre de sociétés. Ces échecs tournaient parfois

au désastre – depuis la guerre civile jusqu’aux régimes autoritaires pratiquant l’assassinat –, donnant ainsi un coup d’arrêt au processus même de développement. Ailleurs, on voyait le développement porter ses fruits, réduisant l’écart entre riches et pauvres, et démontrant, de surcroît, la possibilité de conjuguer les traditions propres à chaque culture avec les ressources économiques, scientifiques et technologiques les plus modernes. On avait sous les yeux l’exemple des pays prospères de l’Asie du Sud-Est, dont les populations, tout en demeurant fidèles à leurs valeurs culturelles, avaient pourtant accédé à un niveau de vie supérieur à celui de bien des nations du monde occidental. Au sein même de celui-ci, le désenchantement à l’égard du progrès matériel, la consommation effrénée des privilégiés au milieu d’une misère massive et la persistance de taux de chômage élevés contribuaient aussi à faire de la culture et de l’identité culturelle deux des principaux sujets de préoccupation des pouvoirs publics.

A l’évidence il fallait dépasser la sphère de l’économie, sans pour autant en faire abstraction. La notion même de développement s’était élargie, car on avait compris que les critères économiques ne pouvaient suffire à promouvoir la dignité et le bien-être de l’humanité. La quête de nouveaux critères conduisit le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à forger la notion de « développement humain » – « processus élargissant les choix de l’individu » –, qui mesure le développement en fonction de données très variées, depuis les libertés politiques, économiques et sociales jusqu’aux possibilités offertes à chacun d’être en bonne santé, instruit, productif, créatif, et de vivre dans la dignité et la pleine jouissance de ses droits d’être humain. La culture était implicitement présente dans cette notion, sans être explicitement nommée. Elle était cependant de plus en plus fréquemment évoquée par un certain nombre de groupes éminents – la Commission mondiale pour l’environnement et le développement (dite Commission Brundtland), la Commission Brandt, la Commission Sud et la Commission on Global Governance. L’introduction de paramètres culturels dans les stratégies plus générales de développement et l’élaboration d’un programme concret plus efficace devaient constituer l’étape ultérieure de cette redéfinition du développement. Tel est le formidable défi que notre Commission était appelée à relever, à partir du mois de décembre 1992.

Il fallait poser de nouvelles questions et reformuler les anciennes. Quels sont les facteurs culturels et socioculturels qui influent sur le développement ? Quel impact le développement économique et social a-t-il sur la culture ? Comment les cultures et les modèles de développement s’articulent-ils ? Comment combiner les aspects positifs d’une culture traditionnelle avec la modernisation ? Quelles sont les dimensions culturelles du bien-être individuel et collectif ?

C’est pour élucider ces questions que des représentants des pays nor-

diques à l'UNESCO eurent l'idée de constituer une Commission mondiale de la culture et du développement. Ils s'étaient visiblement inspirés des procédures qui avaient permis à la communauté internationale de réfléchir sur les problèmes écologiques, de la publication du *Rapport de la Commission Brundtland* à la tenue du Sommet de Rio et au-delà. Ils avaient senti que le temps était venu d'établir entre la culture et le développement une relation similaire à celle qui avait été nettement définie entre l'environnement et le développement. Cette conviction était très largement partagée. De même que la Commission Brundtland avait si brillamment réussi à convaincre la communauté internationale qu'il était temps d'allier l'économie à l'écologie et avait, à cette fin, motivé un nouvel effort mondial, de même, estimait-on, convenait-il d'éclaircir et d'approfondir, de manière pratique et constructive, les relations entre la culture et le développement.

A sa vingt-sixième session, en 1991, la Conférence générale de l'UNESCO adopta une résolution (Résolution 26C/3.4) où elle demandait au Directeur général, en coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de « constituer une commission mondiale indépendante sur la culture et le développement, composée de femmes et d'hommes éminents dans diverses disciplines et provenant de toutes les régions, qui sera chargée d'élaborer un rapport mondial sur la culture et le développement ainsi que des propositions concernant des activités urgentes et à long terme destinées à répondre aux besoins culturels dans le contexte du développement ». Cette demande fut approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans une résolution adoptée quelques semaines plus tard (Résolution A/46/158). En décembre 1992, Boutros Boutros-Ghali et Federico Mayor me firent l'honneur de me nommer Président de la Commission. C'était là une responsabilité à laquelle je ne pouvais me dérober. Ensemble, nous avons alors pris contact avec les hommes et les femmes qui, jusqu'à la remise du rapport, ont siégé à mes côtés. En vérité, il ne fut pas difficile de les convaincre : la tâche que nous les invitions à assumer, avec nous, était de celles que chacun d'entre eux souhaitait accomplir. Les noms des membres de la Commission, les termes de son mandat, le compte rendu de ses travaux et les contributions dont elle a pu bénéficier figurent dans l'annexe jointe au présent Rapport.

Dès le printemps 1993, la Commission avait entamé ses travaux dans une conjoncture mondiale certes riche des promesses et des possibilités que laissaient entrevoir l'ouverture de perspectives nouvelles, mais aussi pleine d'incertitudes et d'espoirs déçus. Dans une telle conjoncture, les questions posées plus haut prenaient un caractère encore plus pertinent, encore plus pressant et crucial.

A l'époque, les peuples, soumis dans le monde entier à un brassage sans précédent, avaient commencé à être attirés par des cadres d'action plus larges, susceptibles de leur offrir une autonomie et des possibilités

de participation accrues. Mais le système mondial lui-même paraissait si déséquilibré, si flou et si incohérent que beaucoup se servaient de la culture comme d'un rempart ou d'un refuge pour résister à l'entropie d'un tel système.

L'ordre bipolaire s'était écroulé, mais l'implosion de l'un des camps en présence ne peut, aujourd'hui encore, être que difficilement considérée comme une victoire incontestée de l'autre. Dans un monde d'abondance, l'idée d'un progrès illimité se révèle illusoire. Les systèmes de valeurs et les liens de solidarité se défont. Le fossé entre « possédants » et « non-possédants » se creuse, le fléau de l'exclusion sociale et économique trouble une satisfaction qui ne peut être que de surface.

Pendant la Guerre froide, les affrontements entre les deux blocs avaient pu, longtemps, masquer des revendications et des tensions locales multiples. Exacerbées par la rareté des ressources ou par l'exigence du partage de celles qui étaient nouvellement acquises, ces revendications et ces tensions locales poussent à présent les peuples dans les chemins étroits de l'identité partisane et alimentent une nouvelle vague d'affrontements internes entre communautés ethniques, religieuses ou nationales. La logique du rejet de l'Autre et le « narcissisme des petites différences » constituent des menaces pour la paix et la sécurité, risquent de compromettre à la fois la croissance économique et l'harmonie sociale, tendent à bafouer la dignité de la personne humaine, à entamer la foi de chaque société en ses propres ressources et à mettre en péril la diversité des cultures, indispensable au bien-être de l'espèce humaine.

Accepter cela serait tolérer l'intolérable. La Commission a donc entrepris ses travaux sur la base de prémisses claires. Chacun de ses membres était convaincu que, comme la paix et la démocratie, l'élargissement des possibilités offertes aux individus ne pouvait trouver ses fondements que dans l'éthique et les valeurs qui façonnent le comportement quotidien de chaque peuple. Chaque membre de la Commission était – et reste – attaché au respect du pluralisme, au respect des cultures, de leur égale dignité, de leur diversité et de leurs différents atouts, et au droit pour chaque peuple de s'engager dans des voies différentes de développement. Chacun était pénétré du principe de l'équité, qui s'applique ici et maintenant, tout autant qu'il demeure conscient de la nécessité de sauvegarder les intérêts des générations futures. Chacun reconnaissait l'universalité des aspirations à un monde meilleur et au progrès, en même temps qu'il reconnaît la multiplicité des approches possibles pour réaliser ces objectifs. Chacun était convaincu que la culture occupe une place centrale dans l'explication de la variété des approches du progrès. Chacun était convaincu que la culture est un facteur essentiel, sinon l'essence même d'un développement durable, tant il est vrai que nos attitudes et nos styles de vie déterminent nos façons de gérer l'ensemble des ressources disponibles.

Chaque membre a participé à la Commission à titre personnel, y apportant les lumières d'une discipline intellectuelle spécifique et sa propre expérience de la vie. Chacun d'eux aurait, sans doute, choisi des termes et un éclairage différents s'il avait été appelé à rédiger seul le présent Rapport. Tous n'ont peut-être pas accepté sans réticence chacun de ses propos ; mais tous ont été d'accord sur son fond et ses orientations. Je leur suis, à tous, profondément reconnaissant pour leur esprit de coopération qui a permis à notre entreprise commune d'aboutir.

Notre travail a déjà été comparé à celui de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. Toutefois, une remarque s'impose. A la différence de l'environnement physique, réalité clairement définie, la notion de culture est si vaste et si polysémique, et les interactions entre culture et développement si difficiles à décrire et, à plus forte raison, à mesurer, que l'élaboration d'un rapport mondial sur ce thème ne pouvait être qu'une tâche d'une formidable complexité. Par bonheur, la Conférence générale de l'UNESCO ne s'était pas contentée de nous inviter à porter nos efforts sur « l'identification, la description et l'analyse des questions fondamentales, des préoccupations et des nouveaux enjeux » dans un éventail extrêmement large de domaines. Elle avait aussi spécifié que le fruit de nos travaux devrait être « orienté vers la formulation de politiques », donnant à la Commission toute latitude pour interpréter et préciser ce mandat. A mesure que nous avançons dans nos travaux, nous accumulâmes une telle profusion d'informations, de points de vue et d'analyses, pour une grande partie à l'avant-garde de la recherche et de la réflexion, qu'il devint impératif de centrer notre réflexion et de l'orienter dans un sens précis. Notre rapport ne pouvait être un traité, ni un travail de recherche original, ni, non plus, un manuel sur les questions culturelles dans le monde. Il devait plutôt être un appel à l'action dans un certain nombre de domaines prioritaires, fondée sur une vision raisonnée de ce qu'il importe de faire *maintenant* pour améliorer la manière dont les communautés humaines y font face.

Aussi la Commission a-t-elle décidé d'axer son Agenda international sur un certain nombre d'objectifs clairement définis. Il s'agit, tout d'abord, de fournir un instrument permanent permettant l'analyse et la clarification de certains aspects fondamentaux de la culture et du développement, de sorte à identifier progressivement, ensuite, un ensemble de procédures et de principes internationaux. Le débat qui en résultera permettra de dégager un consensus international concernant les règles à observer en matière de culture et de développement, et d'accomplir un important pas en avant dans nos efforts pour repenser les approches actuelles.

Encore n'aurions-nous posé là que les premiers jalons d'une exploration propre à susciter une prise de conscience plus grande encore des multiples enjeux culturels qui sont nécessairement à la base d'un dévelop-

pement humain. Nous jetons les fondations, dans l'espoir que d'autres suivront et viendront bâtir sur elles. L'Agenda international n'est rien d'autre que le noyau autour duquel un programme beaucoup plus complet devrait prendre forme.

Le présent Rapport est destiné à un public international varié, allant des acteurs du développement communautaire aux responsables gouvernementaux, en passant par ceux qui travaillent sur le terrain, les artistes et les chercheurs. Notre souhait est qu'il informe tous ceux qui, dans le monde, influencent l'opinion, et qu'il inspire les décideurs. Ainsi désirons-nous qu'il retienne l'attention des communautés intellectuelles et artistiques mondiales tout autant que celle du grand public.

Notre ambition est d'être parvenus à démontrer comment la culture façonne nos réflexions, notre imagination et l'ensemble de nos comportements. La culture est, en effet, le véhicule par lequel se transmettent les comportements, en même temps qu'une source dynamique de changement, de créativité et de liberté, et le ferment d'innovations riches de promesses. C'est dans la culture que les groupes et les sociétés puisent l'énergie, l'inspiration et la liberté d'agir, en même temps que le savoir et la reconnaissance de la diversité : s'il est vrai, selon les mots de Claude Lévi-Strauss, que la diversité culturelle est « derrière nous, autour de nous et devant nous », nous devons apprendre à faire en sorte qu'elle débouche, non sur le choc des cultures, mais sur leur coexistence fructueuse et harmonieuse.

De même que nos efforts pour édifier la paix et consolider les valeurs démocratiques visent des objectifs indissociables, de même la jouissance des droits économiques et politiques est indissociable de celle des droits sociaux et culturels.

Le défi que l'humanité est appelée à relever est d'adopter de nouvelles formes de pensée, de nouvelles façons d'agir, de nouvelles façons de s'organiser en société, en un mot, de nouvelles façons de vivre. Il s'agit aussi de promouvoir différentes voies du développement, en étant conscient de l'influence des facteurs culturels sur la manière dont les sociétés conçoivent leur avenir et choisissent les moyens de le réaliser.

Depuis un certain temps déjà, la « culture de la paix » occupe toutes mes pensées. Il est désormais clairement établi que le développement humain ne peut être négligé sans qu'il ne provoque des guerres et des conflits armés internes qui, à leur tour, compromettent le développement des sociétés. Avec la complicité des gouvernements et dans l'intention d'accroître les recettes à l'exportation, des entreprises privées continuent de vendre des technologies militaires avancées, du matériel nucléaire et des équipements permettant la fabrication d'armes bactériologiques et chimiques. Quelques-unes des implications du concept de souveraineté des États, qui prévaut encore aujourd'hui, font l'objet d'un examen de plus en

plus attentif dans les milieux internationaux. S'agissant du maintien de la paix, la distinction entre « agression externe » et « oppression interne » apparaît souvent irréaliste. C'est l'existence de conflits violents à l'intérieur des pays et non les conflits entre pays qui constitue la principale menace contre la stabilité. Il est donc devenu urgent de renforcer le droit humanitaire international. La plupart des troubles les plus graves trouvent leurs origines au sein même des États – qu'il s'agisse d'affrontements ethniques ou de mesures répressives prises par les gouvernements. Les situations qui conduisent à la tyrannie et à des violations à grande échelle des droits de l'homme dans un pays risquent, tôt ou tard, de déborder de ses frontières, à la recherche d'ennemis extérieurs supposés. La tentation est, en effet, grande pour les États répressifs d'exporter leurs difficultés intérieures. Il suffit de songer à l'invasion de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie par l'Union soviétique, qui faisait suite à la répression qu'elle exerçait sur son propre territoire, et au refus persistant des anciens gouvernements sud-africains d'accorder à la Namibie son indépendance. Il vaut mille fois mieux prévenir que punir ! Or, prévenir l'agression est une dimension essentielle de la mission de l'Organisation des Nations Unies. Dans le passé, ce principe n'a été appliqué avec succès qu'à l'Afrique du Sud. Le temps semble venu d'en faire une règle générale.

Il nous reste beaucoup de chemin à parcourir. Nous n'avons pas encore appris à nous respecter pleinement les uns les autres, à partager et à travailler ensemble. La période véritablement exceptionnelle de l'histoire que nous vivons aujourd'hui appelle des solutions exceptionnelles. Le monde tel que nous le connaissons, toutes les relations que nous tenons pour acquises, sont l'objet d'une remise en question et d'un réaménagement radical. Il y faut de l'imagination, un esprit novateur, de la vision et de la créativité. Les interactions et les partenariats internationaux sont des rouages essentiels dans la recherche de solutions créatives, ce qui suppose la volonté de poser des questions audacieuses au lieu de s'en remettre aux réponses traditionnelles. Il faut pour cela garder l'esprit et le cœur ouverts, être prêts à réfléchir à de nouvelles définitions, à dépasser les anciennes oppositions, et à contribuer à dresser de nouvelles cartes mentales. C'est en dernière analyse de l'introspection honnête que naît la compréhension de l'expérience de l'Autre, et cette compréhension est le meilleur gage d'un avenir dans lequel la quête de la liberté individuelle s'harmonisera avec l'impératif du bien-être collectif, et dans lequel nos programmes seront empreints de sensibilité et de respect pour *notre diversité créatrice*.

La Commission est profondément reconnaissante aux gouvernements, aux institutions du Système des Nations Unies, aux diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales, aux organismes de développement nationaux, aux institutions culturelles et scientifiques, et aux fondations qui l'ont soutenue, financièrement ou par tout autre moyen.

Notre reconnaissance va également aux personnalités, chercheurs, artistes, éducateurs, membres d'associations culturelles et spécialistes du développement qui nous ont communiqué des informations et nous ont fait part de leurs remarques judicieuses, et à toutes les personnes qui nous ont aidés à des titres divers. Leurs noms à tous figurent en annexe.

La Commission a une dette particulière envers l'UNESCO, son Directeur général, Federico Mayor, et envers son Sous-Directeur général pour la culture, Lourdes Arizpe, qui a siégé en son sein jusqu'à l'été 1994, avant d'être appelée à ses responsabilités actuelles. La Commission est profondément reconnaissante à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, qui ont marqué le plus grand intérêt pour ses travaux et y ont contribué concrètement à bien des égards.

En tant que Président de la Commission, je tiens également à exprimer ma gratitude à tous mes collègues pour l'aide et le soutien qu'ils m'ont apportés. Qu'ils soient ici remerciés pour leur patience, en particulier au cours de la période pendant laquelle le temps et l'attention que je pouvais consacrer aux travaux de la Commission étaient considérablement réduits par la difficile tâche politique à laquelle je m'étais attelé au Pérou.

Je souhaite également remercier le Secrétaire exécutif de la Commission, Yudhishtir Raj Isar, et les membres du Secrétariat de la Commission à l'UNESCO, qui nous ont guidés durant les dernières étapes décisives de notre travail, ainsi que Jérôme Bindé, qui a assumé les fonctions de Secrétaire exécutif pendant la période initiale de nos travaux.

Nos remerciements à tous vont aussi à Michael Gibson, écrivain et journaliste, pour son aide dans la mise en forme d'une version préliminaire du Rapport et, enfin et surtout, à Paul Streeten, éminent économiste, qui a bien voulu être notre conseiller de rédaction dans la phase ultime de notre travail en langue originale anglaise. Il a su donner une forme définitive à nos idées, les enrichir et les éclaircir, en les exprimant avec plus d'élégance que nous n'aurions peut-être jamais pu le faire nous-mêmes. En dernière analyse, toutefois, c'est à nous, et à nous seuls, qu'incombe l'entière responsabilité du présent Rapport.



Javier Pérez de Cuéllar

## Synthèse du Rapport

Séparé de son contexte humain ou culturel, le développement n'est guère qu'une croissance sans âme. Le développement économique, pleinement réalisé, fait partie intégrante de la culture d'un peuple. Ces postulats peuvent surprendre. Ils rompent avec la conception plus classique selon laquelle la culture favorise ou entrave le progrès économique, d'où les appels à « prendre en compte la dimension culturelle dans le développement ». La thèse défendue dans le présent Rapport est que le développement suppose non seulement l'accès aux biens et aux services, mais aussi la possibilité de choisir comment vivre sa propre vie avec les autres, de manière pleine et satisfaisante pour tous. Même les biens et les services sur lesquels insiste la conception traditionnelle la plus étroite n'ont de prix à nos yeux que parce qu'ils accroissent notre liberté de vivre en accord avec les valeurs qui sont les nôtres. Par conséquent, si importante que soit sa fonction d'instrument du développement (ou d'obstacle à ce développement), la culture ne peut être réduite au rang de simple catalyseur de la croissance économique (ou de frein à cette croissance). Son rôle ne se limite pas à servir telle ou telle fin – même si, dans une optique plus étroite, elle joue effectivement ce rôle –, car elle est le substrat social des fins elles-mêmes. Le développement et l'économie sont, en effet, des aspects de la culture d'un peuple.

A la différence de l'environnement physique, où nul ne songerait à améliorer l'œuvre de la nature, la culture est pour nous source de progrès et de créativité. Dès lors que l'on cesse d'attribuer

à la culture un rôle purement instrumental pour lui reconnaître un rôle constructif, constitutif et créatif, il apparaît clairement que le progrès culturel est une dimension du développement.

Même s'ils ne peuvent déterminer la culture d'un peuple, les gouvernements peuvent influencer sur elle, pour le meilleur ou pour le pire, et infléchir ainsi les voies du développement. Le principe doit être de respecter toutes les pratiques culturelles qui sont soucieuses de respecter les autres cultures et qui souscrivent à une éthique de caractère universel. Le respect va beaucoup plus loin que la simple tolérance. Il implique que l'on adopte une attitude positive à l'égard des autres, que l'on se réjouisse de l'originalité de leurs styles de vie, de leur diversité créatrice. Les responsables politiques ne peuvent imposer le respect à coup de lois, ni contraindre les citoyens à en faire montre, mais il leur est possible de faire de la liberté culturelle l'un des piliers de l'État.

La liberté culturelle est une liberté collective et non individuelle. Elle réside dans le droit d'un peuple à adopter le style de vie de son choix. Elle garantit la liberté dans tous les autres domaines en protégeant non seulement les droits du groupe, mais aussi ceux de chacun de ses membres. En autorisant des styles de vie différents, elle encourage l'expérimentation, la diversité, l'imagination et la créativité. La liberté culturelle nous permet d'être libres de pourvoir à l'un de nos besoins les plus fondamentaux – le droit de définir ce que sont justement ces besoins. Ce droit est aujourd'hui menacé par les pressions qui s'exercent dans le

monde comme par l'indifférence de la communauté internationale.

Le développement est un phénomène qui comporte de fortes incidences intellectuelles et morales pour les individus et les collectivités. Toute réflexion sur les questions soulevées par le développement et la modernisation doit être centrée à la fois sur les valeurs culturelles et les sciences sociales. Comprise au sens le plus étroit d'ensemble des valeurs, des symboles, des rituels et des institutions d'une société, la culture influe sur les résultats et les décisions économiques ; l'activité économique peut saper ou, au contraire, renforcer divers aspects d'une culture. Dans une culture décadente, figée, oppressive, cruelle, le développement économique est voué à l'échec. Le but ultime et universel du développement est le bien-être physique, mental et social de chaque être humain.

La Commission a défini un certain nombre de domaines d'action à l'intention des gouvernements, des organisations internationales, des associations bénévoles privées, des entreprises commerciales, des syndicats, des familles et des individus, et elle a résumé l'aboutissement de sa réflexion dans un Agenda international.

Certains impératifs universels unissent les cultures au-delà de leur diversité et fournissent des bases à une éthique universelle. Cette éthique indique les normes politiques élémentaires que toute communauté se doit de respecter. L'impulsion morale qui pousse à alléger les souffrances ou à en supprimer les causes chaque fois que possible en est un exemple. L'une des tendances récentes les plus encourageantes a été la définition de normes relatives aux droits de l'homme dans les relations internationales. La démocratie et la protection des minorités sont d'importants éléments de

cette éthique universelle, en même temps que des conditions indispensables au bon fonctionnement des institutions, à la stabilité sociale et à la paix. La démocratie se caractérise par l'existence de deux procédures institutionnelles : de véritables élections, organisées à intervalles réguliers, et l'exercice effectif d'un ensemble de libertés et de droits civils. La première garantit, en cas de nécessité, la possibilité de remplacer les gouvernements, et la deuxième que les gouvernements au pouvoir s'interdiront certaines actions antidémocratiques.

Dans un monde où 10 000 sociétés se partagent le territoire de quelque 200 États, la protection et la promotion des droits de l'homme est une préoccupation majeure. Des groupes minoritaires ont néanmoins affirmé leur droit d'imposer leur volonté à des groupes majoritaires, à l'instar des Britanniques, autrefois en Inde, des Afrikaners en Afrique du Sud et des partis communistes de l'Europe orientale et centrale. Les minorités ne doivent donc pas exercer leurs droits au détriment de la majorité. On ne peut admettre non plus que des tyrans parlant haut et fort et prétendant s'exprimer au nom de minorités soient considérés comme la voix de leur peuple. La « voix » de la démocratie doit être beaucoup plus entendue dans les instances internationales qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. La volonté de résoudre les conflits au moyen d'un règlement pacifique et de négociations équitables, et d'assurer l'équité entre les générations et entre les membres d'une même génération sont d'autres principes importants de cette éthique universelle.

L'universalisme est le fondement de l'éthique universelle. La doctrine de l'universalité des droits de l'homme proclame que tous les êtres humains sont nés égaux et jouissent de ces droits quels

que soient la classe, le sexe, la communauté ou la génération auxquels ils appartiennent. Cela signifie que la première des préoccupations de l'humanité doit consister à assurer à tous les conditions élémentaires d'une existence décente. L'universalisme implique que notre souci de protéger les générations futures ne doit pas nous conduire à oublier les besoins pressants des pauvres d'aujourd'hui. L'objectif d'un développement durable n'aurait pas grand sens s'il ne garantissait aux générations futures d'autres choix que de vivre dans la misère et l'indigence. Perpétuer la privation ne peut être notre but.

Les droits doivent être assortis de devoirs, les options d'obligations, les choix d'allégeances, les libertés de freins. La modernisation a élargi l'éventail des choix, mais aussi détruit certaines relations sociales. La norme devrait être une société où la liberté n'est pas synonyme de permissivité, ni l'autorité d'autoritarisme, et où les obligations sont plus que des restrictions pénibles.

Le pluralisme apparaît donc comme un principe fondamental. L'enseignement qui se dégage du débat sur cette question c'est que le pluralisme culturel est un trait omniprésent et permanent des sociétés, et que l'identification à un groupe ethnique est une réponse normale et saine aux pressions de la mondialisation. L'ethnicité ne sert de détonateur à des conflits violents que lorsqu'elle est mobilisée et manipulée à cette fin. De nombreuses approches politiques sont possibles face à la diversité ethnique, telles que mécanismes constitutionnels, systèmes électoraux divers, déclaration des droits et politiques économiques ou culturelles. Les tentatives visant à « consolider la nation » par l'homogénéisation de tous les groupes ne sont ni souhaitables ni réalisables. La

domination exercée par un seul groupe ethnique ne permet pas non plus d'assurer la stabilité à long terme d'une société. Le moyen de s'accommoder le plus durablement possible de la diversité ethnique est d'inspirer aux citoyens le sentiment d'appartenir à une même nation définie comme une communauté civique fondée sur des valeurs dans lesquelles toutes les composantes ethniques de la société peuvent se reconnaître. Ce sentiment d'appartenance commune s'impose d'autant plus aisément que le concept de « nation » est débarrassé de toute connotation ethnique.

Les cultures ne sont ni isolées ni statiques. Elles entrent en interaction les unes avec les autres et évoluent. Le pluralisme n'est qu'un vain mot si les personnes concernées ne sont pas capables de prendre des initiatives et de manifester leur imagination créatrice de manière tangible. Elles doivent aussi pouvoir communiquer avec les membres d'autres sociétés. Les nouvelles technologies des médias ne doivent pas devenir seulement l'instrument exclusif des riches et des puissants, mais doivent aussi être utilisées comme un moyen d'assurer un échange démocratique et de lutter contre la pauvreté. Cela suppose l'existence d'un marché concurrentiel et un juste équilibre entre efficacité et équité, entre préoccupations mondiales et préoccupations locales. La Commission propose que l'on étudie la possibilité de créer de nouveaux médias internationaux de service public et que s'engage un débat parmi les professionnels des médias, les auditeurs et les téléspectateurs, notamment sur la violence et la pornographie.

Les droits et les besoins des femmes et l'interdépendance des hommes et des femmes sont des facteurs importants dans la redéfinition de leur identité et de leurs rôles. La difficulté est d'éviter le

double piège de l'ethnocentrisme et de l'eurocentrisme d'une part, et du relativisme éthique d'autre part, qui dénie aux femmes leurs droits au nom de la « culture » locale. Il est également indispensable d'être attentif aux droits et aux devoirs des enfants et des jeunes, qui constituent aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire du monde, la population la plus nombreuse. Le nombre toujours plus grand d'enfants et de jeunes et le fait qu'ils n'ont pas accès au pouvoir nous obligent à les protéger de l'exploitation et de la négligence, à les éduquer et à les soigner. Cette obligation est non seulement le plus élémentaire de leurs droits, mais aussi l'investissement le plus important pour l'avenir.

La rapidité du changement présente de nouveaux défis à la conservation et à la revitalisation du patrimoine culturel. Nombre de monuments et de sites historiques, de collections de musée, ainsi que de richesses immatérielles tels que le folklore et les langues, sont détruits ou condamnés à décliner. La Commission invite à créer un corps de « volontaires du patrimoine culturel » qui contribuerait aux efforts de préservation du patrimoine tant matériel qu'immatériel.

Les cultures ne peuvent survivre si l'environnement dont elles dépendent est appauvri. Jusqu'à présent, les relations entre l'espèce humaine et l'environnement naturel ont surtout été considérées d'un point de vue biophysique ; mais on prend aujourd'hui de plus en plus conscience que les sociétés ont, de tout temps, cherché les moyens de protéger et de gérer leurs ressources. Les moyens mis en place par les différentes populations ont été inspirés par des valeurs culturelles dont il importe de tenir compte si l'on veut que le développement humain durable et équitable

devienne une réalité. D'ici quelques années, pour la première fois dans l'histoire, la majeure partie de la population du globe ne vivra plus à la campagne de l'agriculture, mais dans des villes grandes ou petites. Cette évolution aura d'importantes incidences sur les rapports entre écologie, technologie et culture. Une ère véritablement nouvelle s'ouvre donc. Peut-être la culture urbaine offre-t-elle un antidote à l'égoïsme et à ses servitudes, une échappée dans une vie moins individualiste...

En dépit de quarante années d'efforts en faveur du développement, la pauvreté demeure un fléau largement répandu qui ne cesse de s'aggraver dans certaines régions du monde. Non contente de lancer un appel urgent pour lutter contre la pauvreté, la Commission a voulu aussi mettre l'accent sur deux nécessités : le besoin de reformuler les politiques culturelles en général et le besoin de générer et de gérer de nouvelles connaissances sur les liens entre la culture et le développement. La Commission élargit la notion de politique culturelle : celle-ci ne doit plus être uniquement centrée sur les arts, mais viser à encourager des activités multiculturelles. La diversité peut être une source de créativité. Financer des formes et des moyens d'expression artistiques nouveaux, naissants, expérimentaux, ce n'est pas subventionner la consommation, c'est, à proprement parler, investir dans le développement humain.

En ce qui concerne la recherche, la Commission préconise qu'elle se concentre sur des travaux de type interdisciplinaire, qui intégreraient des variables empruntées aux différentes disciplines, comme la culture, le développement, les formes d'organisation politique, etc., pour répondre à la question centrale par excellence : quelles politiques pour un

développement humain et durable respectueux du pluralisme culturel ?

Le principal problème auquel sont confrontés les individus et les communautés dans un monde en pleine transformation est de favoriser et d'ajuster le changement sans renier ce qu'il y a de positif dans leurs traditions. Le présent Rapport cherche à offrir aux générations présentes et futures les outils qui leur permettront de relever ce défi, d'enrichir leurs connaissances, de découvrir le monde dans toute son imposante diversité et de faire en sorte que chacun mène une vie décente, empreinte de dignité et de mesure, sans rien perdre de son identité et de son sens de la solidarité ni trahir son héritage culturel.

Dans cet esprit, la Commission a élaboré un Agenda international, dont le but est de mobiliser partout les énergies face aux nouveaux défis culturels de notre temps. Il s'agit d'un texte sélectif et non exhaustif. En cette époque où quantité d'initiatives internationales voient le jour dans bon nombre de domaines importants, il est plus réaliste de ne retenir qu'une courte série d'options. Cette approche pourra sembler plutôt modeste au regard des besoins urgents de toutes sortes et des multiples « priorités » qui ont été portées à l'attention de la Commission.

La Commission a néanmoins préféré recommander le petit nombre d'actions suivantes, qui devraient contribuer à galvaniser et motiver les esprits dans le monde entier :

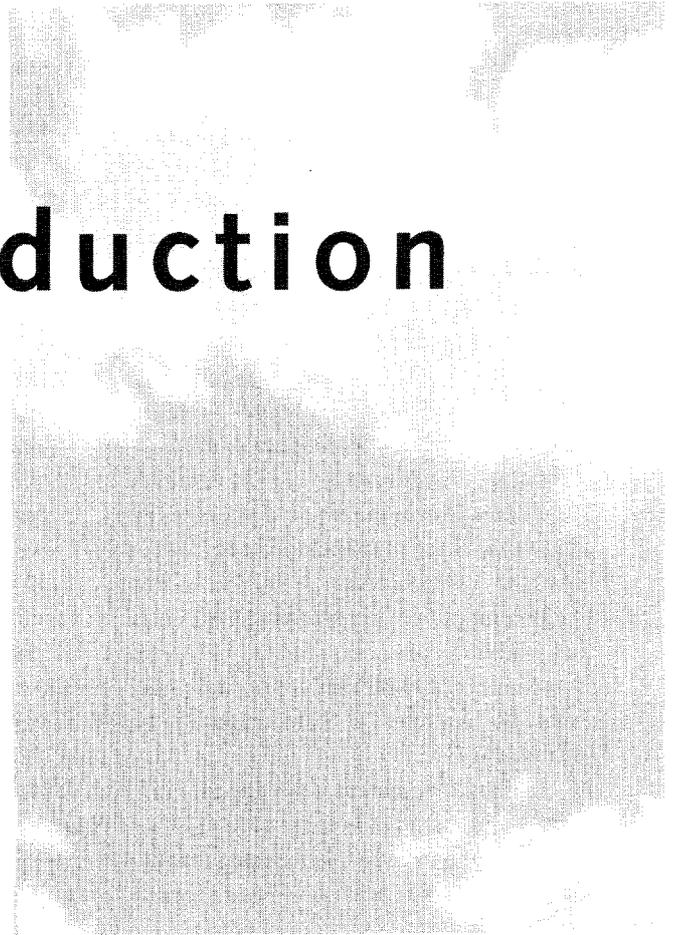
- renforcer et approfondir le débat et l'analyse des relations de la culture et du développement ;
- favoriser l'émergence d'un consensus international concernant la culture et le développement, en particulier à travers la reconnaissance universelle des droits cultu-

rels ainsi que de la nécessité d'assortir ces droits de responsabilités ;  
diminuer le nombre de guerres et de conflits armés internes par le progrès du développement humain ;

- préconiser aux médias l'équilibre nécessaire entre droits et devoirs ;
- lancer un processus de consultation dont l'aboutissement sera la tenue d'un Sommet mondial sur la culture et le développement ;
- promouvoir la plus large participation démocratique de chacun, particulièrement celle des femmes et des enfants ;
- promouvoir cette participation à tous les niveaux, du niveau local, provincial et gouvernemental au niveau international et mondial, là où elle a été jusqu'à présent négligée, et au sein de toutes les organisations, y compris les organisations de volontariat et les entreprises privées (où l'idée de participation démocratique a fait l'objet de débats beaucoup moins nombreux qu'au niveau des gouvernements) ;
- mobiliser les énergies autour de plusieurs initiatives concrètes.

Le présent Rapport est un appel urgent à la mobilisation démocratique. La pauvreté, le chômage, la faim, l'ignorance, la maladie, la misère et l'exclusion sont des fléaux absolus, qui sont aggravés par certaines habitudes culturelles qui engendrent l'égoïsme, les préjugés et la haine. Tels sont les obstacles et les barrières qui se dressent devant nous. Au bout du chemin, toutefois, et pour autant que nous saurons trouver un équilibre entre la connaissance et la sagesse, entre nos droits et nos devoirs, entre les fins et les moyens, ne nous attend rien moins qu'une renaissance – une vision neuve et créative d'un monde meilleur.

# Introduction

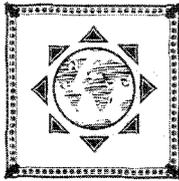




*L'amalgame entre la culture au sens humaniste du terme et la culture dans ses acceptions anthropologiques (notamment celle qui désigne l'ensemble des traits distinctifs caractérisant le mode de vie d'un peuple ou d'une société) est source de bien des confusions dans le discours des chercheurs comme dans celui des responsables politiques. Du point de vue anthropologique, l'expression « relation entre la culture et l'économie » est dénuée de sens, puisque l'économie fait partie de la culture d'un peuple... De fait, les ambiguïtés d'une telle expression constituent la principale difficulté idéologique pour la Commission : la culture est-elle un aspect ou un instrument du développement, compris au sens de progrès matériel, ou est-elle le but et la visée du développement, compris au sens d'épanouissement de la vie humaine sous ses formes multiples et dans sa totalité ?*

Marshall Sahlins

« Quelques réflexions sur l'histoire culturelle de la "culture" », contribution aux travaux de la Commission, août 1994



## Deux conceptions du développement

« Culture » et « développement » sont devenus deux concepts protéens, recouvrant toute une variété de significations insaisissables et parfois déroutantes. Dans l'optique du présent Rapport, il suffira toutefois de retenir deux conceptions distinctes du développement. Selon la première, le développement est un processus de croissance économique, un essor rapide et soutenu de la production, de la productivité et du revenu par habitant (définition parfois nuancée par certains, qui mettent l'accent sur une large répartition des fruits de cette croissance). Selon la seconde, adoptée par le *Rapport mondial sur le développement humain* publié annuellement par le PNUD, et adoptée aussi par un grand nombre d'économistes renommés, le développement est conçu comme un processus d'accroissement de la liberté effective de ceux qui en bénéficient de poursuivre toute activité à laquelle ils ont des raisons d'attacher de la valeur<sup>1</sup>. Cette conception du développement *humain* (par opposition au développement purement *économique*) relie le progrès économique et social à la culture. La pauvreté, dans ce sens, implique que font défaut non seulement les biens et services essentiels, mais aussi les possibilités de choisir une existence plus riche, plus satisfaisante, plus appréciable et plus appréciée. Ce choix peut être aussi celui d'un style de développement différent, d'une voie différente, sur la base de valeurs différentes de celles des pays qui bénéficient aujourd'hui des revenus les plus élevés. La diffusion récente des institutions démocratiques, des choix offerts par le marché, des méthodes de gestion d'entreprise fondées sur la participation, a permis aux individus et aux groupes, et à différentes cultures, de faire ce choix par eux-mêmes.

Divers indicateurs de la qualité de la vie ont été proposés : longévité, bonne santé, nutrition adéquate, éducation et accès au stock mondial de connaissances, absence d'inégalités fondées sur le sexe, libertés politiques et sociales, autonomie, accès au pouvoir, droit de participer à la vie culturelle des communautés et aux décisions importantes ayant des incidences sur la vie et le travail des citoyens, etc. A l'évidence, aucune batterie d'indicateurs quantitatifs ne peut épuiser la richesse du concept de développement humain. Mais ce sont tous ces aspects qui importent dans l'autre conception du développement, considéré comme le renforcement des capacités de l'individu et l'accroissement des possibilités de choix qui lui sont offertes, et non pas seulement comme la simple accumulation de biens matériels.

Selon la conception du développement retenue, le rôle de la culture varie. Dans la conception qui met l'accent sur la croissance économique, la culture ne joue aucun rôle fondamental. Elle est purement instrumentale : elle peut favoriser une croissance rapide ou y faire obstacle. C'est ainsi que l'on a présenté le protestantisme et le confucianisme comme encourageant l'épargne, l'accumulation du capital, le travail acharné, l'hygiène, les

habitudes de vie saines, ainsi que l'esprit d'entreprise. Plus récemment, le fondamentalisme évangélique qui s'est propagé en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et en Afrique a été perçu comme la religion des fondateurs de micro-entreprises, qui sont les germes de la croissance économique capitaliste. Lorsque les attitudes et les institutions culturelles freinent la croissance, elles doivent être éliminées. La culture apparaît, dans cette optique, non comme quelque chose de précieux en soi, mais comme un moyen au service d'une fin : promouvoir et entretenir le progrès économique.

**Alors que le développement devient un élément indispensable en cette fin de siècle, il nous incombe de donner un nouveau sens à ce concept. Réfléchir sur la notion de développement constitue par conséquent le principal défi intellectuel des années à venir.**

Boutros Boutros-Ghali<sup>2</sup>

Sans doute cette conception de la culture comme instrument revêt-elle un grand intérêt et une grande importance dès lors que la croissance économique est hautement valorisée. Certes, il existe au sein des sociétés riches des groupes qui rejettent la croissance indéfinie ou infinie et le consumérisme, et qui ont choisi pour normes le strict nécessaire et l'adéquat : dans leurs rangs, quelques chercheurs, quelques prêtres, les membres de certains groupes militants, de quelques communautés. Mais même pour les partisans de la croissance économique se pose la question de savoir s'il faut lui accorder une valeur comme fin en soi, les instruments, au nombre desquels la culture, n'étant considérés que comme des moyens, ou si la croissance n'est elle-même qu'un instrument qui ne saurait disputer aux aspects culturels de l'existence humaine leur rôle fondamental. Tout bien réfléchi, la plupart d'entre nous apprécions les biens et les services parce qu'ils nous offrent une liberté accrue de vivre conformément à nos valeurs. Il est difficile, par ailleurs, de soutenir que la culture se réduit à une fonction purement instrumentale. Assurément, ce à quoi nous accordons, avec raison, de la valeur – critère ultime – ne peut que relever de la culture. L'éducation, par exemple, favorise la croissance économique et représente en cela une valeur instrumentale, mais, dans le même temps, elle est un rouage essentiel du développement culturel, doté d'une valeur intrinsèque. On ne saurait donc réduire la culture à la fonction subalterne de simple catalyseur de la croissance économique.

Il importe, par conséquent, à la fois de reconnaître le rôle instrumental très étendu de la culture dans le développement et d'admettre, dans le même temps, que ce rôle n'épuise pas tout ce qu'il y a de culturel dans l'appréciation du développement. La culture joue également un rôle parce qu'elle est en soi une fin désirable, qu'elle donne un sens à notre existence. Ces deux rôles, elle les joue non seulement dans la promotion de la

croissance économique, mais aussi en relation avec d'autres objectifs, comme la conservation de l'environnement physique, la préservation des valeurs familiales, la protection des institutions civiles de la société, et ainsi de suite. Dans la poursuite de tous ces objectifs, certains paramètres culturels ont des incidences positives, d'autres des incidences négatives, et dès lors que l'on a des raisons d'être attaché à ces objectifs, on est fondé – de manière indirecte ou instrumentale – à l'être aussi aux attitudes et aux traits culturels qui favorisent leur réalisation. Lorsqu'on en vient toutefois à la question plus essentielle de savoir pourquoi l'on se concentre sur ces objectifs particuliers (parmi lesquels la croissance économique, la réduction des inégalités, la conservation de l'environnement, etc.), la culture doit être comprise d'une manière plus fondamentale non pas comme un instrument au service de telles ou telles fins, mais comme l'assise sociale de ces fins. Nous ne pouvons commencer à comprendre « la dimension culturelle du développement » sans prendre conscience de chacune de ces deux fonctions de la culture.

## Culture et développement

Ainsi défini, le développement humain se rapporte à l'individu, qui en est tout à la fois l'objectif ultime et l'agent ou acteur principal. En effet, une population active, alerte, qualifiée, instruite, bien nourrie, en bonne santé et motivée est le meilleur gage de productivité pour une société. Les individus ne sont pas toutefois des atomes indépendants : ils travaillent ensemble, coopèrent, entrent en compétition et en interaction de multiples façons. C'est la culture qui les relie les uns aux autres et qui rend possible le développement de chaque individu. C'est elle aussi qui définit leurs rapports avec la nature et leur environnement physique, avec la planète et le cosmos, et c'est à travers elle qu'ils expriment leurs attitudes et leurs croyances concernant les autres formes de vie, animales et végétales. En ce sens, toutes les formes de développement, y compris le développement humain, sont déterminées par des facteurs culturels. De fait, il est vain de parler de « relation entre la culture et le développement », dans la mesure où le développement et l'économie sont des éléments ou des aspects de la culture d'un peuple. La culture n'est donc pas un instrument du progrès matériel ; elle est la fin et le but du développement, entendu au sens d'épanouissement de l'existence humaine sous toutes ses formes et dans toute sa plénitude.

Si, par ailleurs, on rejette cette définition globalisante de la culture pour la définir simplement comme « des façons de vivre ensemble », et si par « développement » on entend « l'élargissement des possibilités et des options offertes à l'individu », analyser les relations entre culture et dévelop-

pement revient à étudier comment les différentes façons de vivre ensemble affectent cet élargissement des choix humains. Aucune culture nationale n'est statique ou immuable. Au contraire, chacune est en état de flux permanent, influence et est influencée par d'autres cultures, que ce soit à la faveur d'échanges et de diffusion consentis ou, au contraire, conflictuels par l'usage de la force et de l'oppression. Toute culture est donc le reflet de l'histoire, des mœurs, des institutions et des attitudes d'un pays, de ses mouvements, de ses conflits et de ses combats sociaux, ainsi que des rapports de force politiques existant à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Elle est dans le même temps dynamique et en évolution constante.

C'est pourquoi il faut être très prudent quand on tente de faire de la culture un qualificatif du développement, comme lorsque l'on parle de développement « culturellement viable ». Il ne faudrait pas laisser entendre que la culture n'est qu'un instrument assurant la « viabilité » de quelque autre objectif ; il ne faudrait pas non plus exclure dans la définition qu'on en propose que la culture puisse s'enrichir et se développer. Il importe de ne pas lui donner une signification excessivement conservatrice. La culture est source de progrès et de créativité. Dès que l'on cesse de ne voir en elle qu'un simple instrument pour lui reconnaître un rôle constructif, constitutif et créatif, il devient nécessaire d'inclure le progrès culturel dans la notion même de développement.

Un pays ne s'identifie pas nécessairement à une seule culture. Beaucoup de pays, peut-être le plus grand nombre, sont multiculturels, multinationaux et multi-ethniques, et riches de plusieurs langues, religions et styles de vie. Un pays multiculturel peut trouver de grands bienfaits dans son pluralisme, même s'il y a un risque de conflits culturels. C'est en cela que l'action des gouvernements est importante. Même s'ils ne peuvent déterminer la culture d'un peuple, les gouvernements peuvent l'influencer, pour le meilleur ou pour le pire, et, ce faisant, infléchir le processus du développement.

Notre principe doit être de prôner le respect de toutes pratiques culturelles respectueuses des autres cultures. Le respect va plus loin que la tolérance ; il suppose que l'on adopte une attitude positive à l'égard des autres et que l'on accueille leur culture avec joie. La paix sociale est nécessaire au développement humain ; elle exige à son tour que les spécificités culturelles ne soient pas perçues comme des éléments étrangers, inacceptables ou détestables, mais comme le reflet de formes de coexistence humaine dont chacun peut tirer des leçons et des informations précieuses.

Ce ne sont pas seulement les attitudes qui sont ici en jeu. C'est aussi une question de pouvoir. La domination ou l'hégémonie culturelle passe souvent par l'exclusion des groupes subordonnés. La distinction entre « nous » et « eux » et le sens qui lui est donné ont une origine sociale ; cette distinction s'appuie fréquemment sur des arguments pseudoscientifiques

invoqués par un groupe pour exercer le pouvoir sur un autre et justifier à ses propres yeux l'exercice de ce pouvoir. Les distinctions fondées sur la « race », l'« ethnicité » ou la « nationalité » sont dénuées de tout fondement biologique. Les politiques fondées sur le respect mutuel sont par conséquent solidement confortées par l'observation scientifique.

Dans un monde où la « purification ethnique », le fanatisme religieux et les préjugés raciaux font partie du vécu quotidien se pose la question de savoir comment substituer le respect à la haine. Les responsables politiques ne peuvent imposer le respect à coup de lois, ni contraindre des individus à se comporter de manière respectueuse envers les autres cultures. Mais il leur est possible de faire de la liberté culturelle l'un des piliers de l'État. Il est possible aux autorités législatives et judiciaires ainsi qu'à l'exécutif de mettre en œuvre les principes de l'égalité, des droits civils et de la liberté culturelle.

La liberté culturelle a ceci de particulier qu'elle ne ressemble pas tout à fait aux autres formes de libertés. En premier lieu, les libertés concernent l'individu – liberté d'exprimer sa pensée, d'aller où on le souhaite, d'adorer les dieux qu'on s'est choisis, d'écrire ce que l'on veut, etc. La liberté culturelle est, quant à elle, une liberté collective. C'est le droit dont jouit un groupe de suivre ou d'adopter le mode de vie de son choix. Il est vrai que les groupes peuvent exercer des pressions étouffantes et opprimantes, qu'ils peuvent s'opposer à la liberté de l'individu. L'acceptation de l'idée de droits collectifs peut aussi impliquer le refus de reconnaître à certains membres du groupe ces mêmes droits, comme c'est le cas dans de nombreuses sociétés de castes. Mais ce sont là des corruptions de l'idée de droits collectifs. Interprétée correctement, la liberté culturelle est la condition même de l'épanouissement de la liberté individuelle. Elle tient compte des obligations qui sont inhérentes à l'exercice des droits et des responsabilités qui accompagnent nécessairement les choix offerts. Les droits individuels fondamentaux se situent dans un contexte social et s'accompagnent de devoirs à l'égard de la communauté humaine qui seule permet aux individus de s'épanouir pleinement et librement.

Deuxièmement, la liberté culturelle, interprétée correctement, est une garantie de liberté dans tous les autres domaines. Elle protège non seulement les droits de la collectivité, mais aussi ceux de chacun de ses membres. Les droits individuels peuvent s'exercer indépendamment des droits collectifs, mais l'existence de ces derniers, de la liberté culturelle, constitue un gage supplémentaire de liberté pour l'individu.

Troisièmement, parce qu'elle protège des styles de vie différents, la liberté culturelle encourage la créativité, l'expérimentation et la diversité, qui sont les fondements mêmes du développement humain. De fait, c'est la diversité des sociétés multiculturelles, et la créativité qu'elle suscite, qui rendent ces sociétés novatrices et dynamiques et assurent leur pérennité.

Enfin, la liberté est un élément essentiel de la culture, en particulier la liberté de décider des valeurs que l'on croit devoir défendre et de l'existence à laquelle on croit devoir aspirer. L'un de nos besoins les plus fondamentaux est d'être libres de définir nos besoins fondamentaux propres. Les pressions ou l'indifférence de la communauté internationale mettent cette liberté-là en péril.

## Une culture mondiale fragmentée

A l'évidence, les nations sont fortement interdépendantes les unes des autres, et cette interdépendance s'accroît et ne cessera de s'accroître. D'habitude, par interdépendance on entend les relations commerciales, l'investissement étranger, la circulation des monnaies et des capitaux, et les migrations humaines. Les progrès rapides des transports et des communications, et, en particulier, les avancées technologiques telles que le câble optique, les microprocesseurs, les télécopieurs ou la transmission par satellite, ont considérablement raccourci les distances. Toutefois, la diffusion à l'échelle internationale des processus culturels est au moins aussi importante que celle des processus économiques. Lors de leurs réunions dans des villes très différentes et lors de leurs déplacements aux quatre coins de la planète, les membres de la Commission ont pu constater que, de Ladakh à Lisbonne, en Chine comme au Pérou, à l'Est, à l'Ouest, au Nord ou au Sud, les jeunes du monde entier se ressemblent : mêmes vêtements, jeans, coiffures, tee-shirts, même jogging, mêmes habitudes alimentaires, mêmes attitudes à l'égard de la sexualité, du divorce et de l'avortement. Il n'est pas jusqu'à la criminalité liée à la drogue, aux sévices et au viol dont sont victimes les femmes, à la fraude et à la corruption, par exemple, qui ne dépassent les frontières et ne se ressemblent dans toutes les parties du monde.

Cette culture mondiale n'est pas entièrement dominée par un seul pays, les États-Unis d'Amérique, ni même par l'« Occident » ou le « Nord ». Dans le domaine de la littérature, de la musique et de l'art, la culture internationale se fait désormais à Bombay, Rio de Janeiro, Ouagadougou ou Séoul aussi bien qu'à New York, Londres, Liverpool ou Paris.

A travers le monde entier, une culture populaire – qu'il s'agisse de musique, de cinéma, de télévision, de mode vestimentaire, d'habitudes ou d'attitudes – pénètre avec force les autres cultures, où elle est souvent accueillie favorablement, voire avec empressement et enthousiasme. Ce ne sont pas seulement les programmes de télévision américains qui bénéficient d'une diffusion mondiale, mais aussi les groupes pop britanniques, les dessins animés japonais, les feuilletons sentimentaux vénézuéliens et brésiliens, les films de kung-fu de Hong Kong, ou encore, dans le monde arabe, les films indiens.

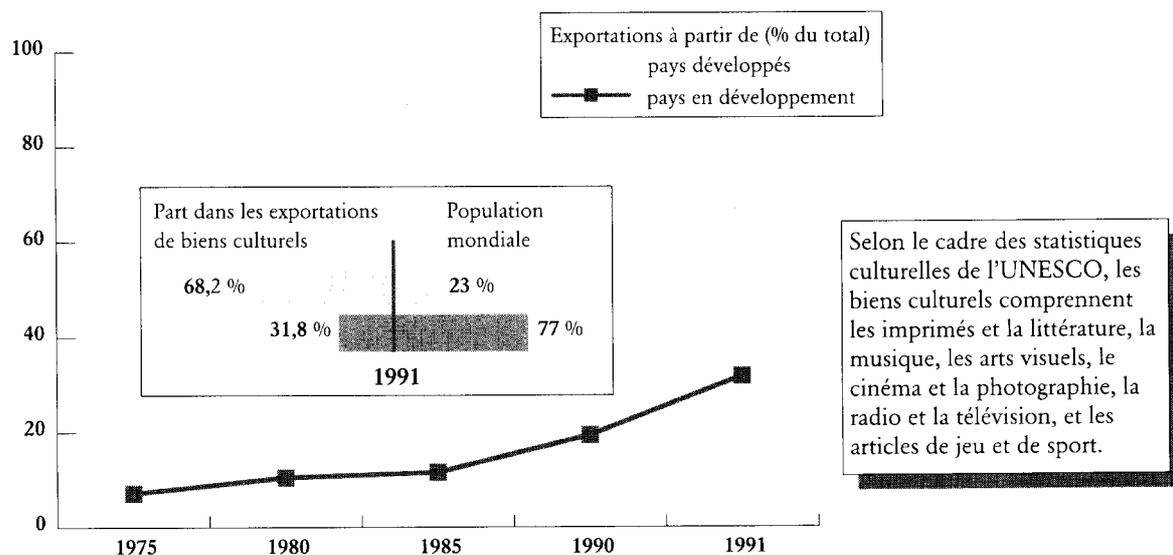
Cette diffusion de la culture populaire de masse comporte un risque : que la dimension mondiale de certains médias ne les conduise à dicter le contenu des programmes diffusés au détriment des goûts et des centres d'intérêt des minorités. Ce ne sont pas les goûts et les centres d'intérêt d'une élite qui sont ici en question, mais ceux de groupes composés de femmes et d'hommes ordinaires. Ce n'est pas que les médias de masse doivent être attentifs au plus petit dénominateur commun. Si le public partage certains centres d'intérêt plutôt que d'autres, les centres d'intérêt de la minorité tendront à être ignorés ou négligés en faveur de ceux de la majorité. La télédiffusion et la radiodiffusion imposent des économies de masse. Cela étant, il est possible à l'échelle de la planète de prendre en compte des centres d'intérêt particuliers. La différenciation et la diversité étant choses précieuses, nous devrions nous efforcer autant que possible de permettre à toutes sortes de voix de se faire entendre sur les ondes et dans l'espace qui constitue un indivis ou domaine commun mondial.

L'impression d'un monde uniformisé est cependant trompeuse. De même que les échanges commerciaux, les investissements étrangers et les flux monétaires n'ont affecté qu'un petit nombre de régions sans toucher les autres, de même la mondialisation de la culture est fragmentaire et ne fait que s'amorcer. Elle semble évidente dans les villes et les banlieues, voire dans les campagnes les plus développées. Mais malgré la diffusion rapide du transistor et de la télévision, les pauvres des régions rurales situées à l'intérieur des terres ont été en grande partie tenus à l'écart. La mondialisation est elle-même un processus inégal et asymétrique, et elle ne diminue en rien l'incertitude, l'insécurité et l'entropie qui caractérisent le système mondial. C'est la conscience même de cette situation qui a provoqué des réactions. Dans le monde de l'après-guerre froide, des peuples et leurs dirigeants réaffirment leur identité, principalement en Europe centrale et orientale, mais aussi ailleurs. L'uniformisation des modes d'information et de consommation est souvent mal acceptée. Les individus se tournent vers la culture pour mieux définir leur appartenance, se mobiliser et affirmer les valeurs culturelles locales. Pour les plus démunis, ces valeurs traditionnelles sont souvent l'unique bien qu'ils puissent revendiquer, car, porteuses d'identité et de continuité, elles donnent un sens à leur existence.

Dans bien des pays s'est opéré un repli convulsif sur soi, un retour aux traditions passées, voire au tribalisme. Les mouvements de renouveau religieux sont partout présents : intégrisme islamique dans le monde musulman, fondamentalisme évangélique chrétien aux États-Unis d'Amérique, mais aussi en Asie du Sud-Est, en Afrique et en Amérique latine. Le phénomène s'étend à l'hindouisme en Inde, au judaïsme en Israël. Il faut y voir en partie une réaction contre les effets aliénants de la technologie moderne à grande échelle et, de là, la répartition inégale des bénéfices de l'industrialisation. La crainte pour beaucoup est que le développement ne

## Comment l'image du monde change-t-elle ?

### Tendances en matière d'exportation de biens culturels, 1975-1991



Source : UNESCO, *Flux internationaux des produits culturels*, Paris, 1995.

se solde par la perte de son identité, de la solidarité collective et des valeurs personnelles.

Si de nombreux groupes souhaitent perpétuer leurs anciennes traditions au prix parfois d'un retour au tribalisme, la grande majorité des peuples participe à la « modernité » avec leurs propres traditions. L'existence même d'une Commission mondiale de la culture et du développement reflète cette aspiration des peuples de toutes les régions du globe. Certains traits des sociétés traditionnelles méritent d'être préservés en tant que tels ; ces mêmes traits, ou d'autres, peuvent même favoriser le développement économique ; d'autres, au contraire, changent, s'adaptent aux exigences d'un monde qui se transforme et progresse ; d'autres encore sont empruntés à d'autres cultures.

Le Japon et d'autres pays de l'Asie du Sud-Est semblent y être parvenus mieux que d'autres. Les habitudes de consommation, les loyautés communautaires, les formes de coopération et les systèmes hiérarchiques traditionnels ont contribué à l'extraordinaire essor économique de ces pays. Ni la tradition ni la modernité ne sont statiques ; toutes deux ne cessent d'évoluer. Ni l'une ni l'autre ne doivent être acceptées sans réserve. Le caractère répressif de certaines valeurs et pratiques traditionnelles – ou modernes – est manifeste. La tradition peut être synonyme de

Quand nous parlons de civilisation mondiale, nous ne désignons pas une époque de l'histoire ou un groupe d'hommes : nous évoquons une notion abstraite, à laquelle nous prêtons une valeur soit morale, soit logique : morale, s'il s'agit d'un but que nous proposons aux sociétés existantes ; logique, si nous entendons grouper sous un même vocable les éléments communs que l'analyse permet de dégager entre les différentes cultures. Dans les deux cas, il ne faut pas se dissimuler que la notion de civilisation mondiale est fort pauvre, schématique, et que son contenu intellectuel et affectif n'offre pas une grande densité. Vouloir évaluer des contributions culturelles lourdes d'une histoire millénaire et de tout le poids des pensées, des souffrances, des désirs et du labeur des hommes qui les ont amenées à l'existence, en les rapportant exclusivement à l'étalon d'une civilisation mondiale qui est encore une forme creuse, serait les appauvrir singulièrement, les vider de leur substance et n'en conserver qu'un corps décharné.

La véritable contribution des cultures ne consiste pas dans la liste de leurs inventions particulières, mais dans l'écart différentiel qu'elles offrent entre elles. Le sentiment de gratitude et d'humilité que chaque membre d'une culture donnée peut et doit éprouver envers toutes les autres ne saurait se fonder que sur une seule conviction : c'est que les autres cultures sont différentes de la sienne, de la façon la plus variée ; et cela, même si la nature dernière de ces différences lui échappe ou si, malgré tous ses efforts, il n'arrive que très imparfaitement à la pénétrer.

La notion de civilisation mondiale n'est donc recevable que comme une sorte de concept limite, ou comme une manière abrégée de désigner un processus complexe. Il n'y a pas, il ne peut y avoir une civilisation mondiale au sens absolu que l'on donne souvent à ce terme, puisque la civilisation implique la coexistence de cultures offrant entre elles le maximum de diversité et consiste même en cette coexistence. La civilisation mondiale ne saurait être autre chose que la coalition, à l'échelle mondiale, de cultures préservant chacune son originalité.

Claude Lévi-Strauss<sup>3</sup>

stagnation, d'oppression, d'inertie, de privilèges et de pratiques barbares ; la modernisation peut aller de pair avec l'aliénation, l'anomie, l'exclusion et la perte d'identité et du sens de la communauté.

Malgré quarante années d'efforts en faveur du développement, la pauvreté demeure largement répandue. Si la proportion de personnes pauvres a diminué sensiblement sur tous les continents à l'exception de l'Afrique, leur nombre absolu a augmenté.

Plus d'un milliard d'indigents sont restés peu ou prou à l'écart de la mondialisation des processus culturels. La pauvreté et l'exclusion subies sont des maux absolus. Tous les efforts de développement visent à les éliminer et à permettre à chacun de réaliser pleinement ses potentialités. Bien trop souvent, pourtant, ce sont les pauvres qui, dans le processus du développement, supportent le fardeau le plus lourd. La croissance économique est elle-même un obstacle au développement humain et culturel. Au nom de la transition d'une agriculture de subsistance vers une agriculture commerciale, ce sont les femmes et les enfants pauvres qui sont les plus durement touchés. Au cours du passage de la société traditionnelle, où la famille élargie prend soin de ses membres infortunés, à une société de marché, où la collectivité refuse encore de prendre en charge les victimes de la compétition, ces dernières connaissent parfois un sort cruel. Au cours du passage des relations agraires de patron à client à des relations fondées sur des principes d'échange monétaire, les pauvres souffrent de la perte d'un type de soutien sans pour autant bénéficier d'un nouveau. Au cours enfin du passage d'une société agricole à une société industrielle, les pouvoirs publics se désintéressent de la grande masse des paysans au profit des populations urbaines. Durant la transformation, à laquelle nous assistons aujourd'hui, d'économies à planification centralisée en économies axées sur le marché et d'autocraties en régimes démocratiques, il faut faire face à l'inflation, au chômage massif, à l'accroissement de la pauvreté, à l'aliénation et à de nouvelles formes de criminalité.

Non que la modernisation soit un mal qu'il faudrait rejeter : au contraire. Les sociétés traditionnelles ne sont pas exemptes de pratiques cruelles et oppressives : excision et asservissement sexuel, agressions contre les femmes aux dots trop faibles, immolation par le feu des veuves (*sati*), mariages d'enfants, infanticide à l'encontre des fillettes, violences domestiques, cannibalisme, esclavage, exploitation du travail des enfants. La croissance démographique rapide, due à l'abaissement des taux de mortalité dans des sociétés où les taux de natalité sont traditionnellement élevés, fait que le développement n'est plus une option : c'est une nécessité.

Les changements accélérés, l'impact de la culture occidentale, les moyens de communication de masse, la démographie galopante, l'urbanisation, l'éclatement des communautés villageoises traditionnelles et de la famille élargie ont bouleversé les cultures traditionnelles (souvent fondées

sur la tradition orale). Les cultures ne sont pas monolithiques, et l'élite, souvent tournée vers la culture mondiale, tend à exclure les pauvres et les faibles.

## Notes

1. Amartya Sen, « Culture, économie et développement », contribution aux travaux de la Commission, mai 1995. Voir aussi Mahbub ul Haq, *Reflections on human development*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1995.
2. Message du Secrétaire général de l'ONU, dans : *Uncommon opportunities : an Agenda for peace and equitable development*, Rapport de l'International Commission on Peace and Food, Londres, Zed Books, 1994.
3. Claude Lévi-Strauss, *Race et histoire*, Paris, UNESCO, 1952. Extrait adapté par l'auteur.

1

---

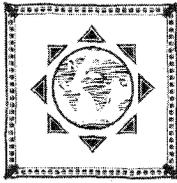
**Vers une  
éthique  
universelle**



*Le monde est notre village : si l'une  
des maisons prend feu, les toits  
au-dessus de nos têtes à tous sont  
aussitôt menacés. Si l'un d'entre nous  
tente seul de rebâtir, ses efforts  
n'auront qu'une portée symbolique.  
La solidarité doit être notre mot  
d'ordre : chacun de nous doit assumer  
la part qui lui revient de  
la responsabilité collective.*

Jacques Delors  
extrait d'un discours prononcé lors de  
la Conférence des Nations Unies sur  
l'environnement et le développement,  
Rio de Janeiro (Brésil), juin 1992

---



## Pourquoi une éthique universelle ?

Le développement est une entreprise complexe et ambitieuse. Assurer à l'ensemble des êtres humains dans toutes les parties du monde des conditions de vie décentes et une existence riche de sens exige une somme considérable d'énergie humaine et une révision radicale des politiques. La tâche est d'autant plus difficile que le monde est confronté à de nombreux autres problèmes, qui sont tous, de près ou de loin, liés au défi du développement, qui sont tous urgents, et qui requièrent tous une attention vigilante. Mais, comme l'a dit Arnold Toynbee : « Notre époque marque la première génération depuis l'aube de l'histoire au cours de laquelle l'humanité ose croire possible d'offrir les bénéfices de la civilisation à la race humaine tout entière. »

Ces problèmes sont d'une ampleur sans précédent. Obtenir des résultats significatifs nécessitera, de par le monde, la coopération et la bonne volonté d'innombrables personnes. Garantir à tous un avenir meilleur exigera sans doute beaucoup de persévérance et nécessitera une profonde remise en question des attitudes (y compris des attitudes culturelles) et des comportements, en particulier en ce qui concerne les priorités sociales, le système éducatif, les modes de consommation et même les croyances les plus élémentaires quant aux rapports que l'individu doit entretenir avec la société et l'environnement terrestre. Les gouvernements et les responsables politiques seront appelés à jouer un rôle décisif en s'efforçant de convaincre les citoyens de la nécessité du changement et en proposant de nouvelles stratégies politiques, économiques et sociales. Pourtant, tout dépendra dans une large mesure de la volonté des citoyens de faire face à des vérités parfois dérangeante d'en tirer les conclusions qui s'imposent dans leur vie quotidienne, et aussi de leur faculté à inciter les gouvernements à prendre en compte les besoins et les revendications de la société.

Depuis l'apparition de l'*homo sapiens*, les groupes humains n'ont cessé d'échanger découvertes et innovations, institutions et connaissances. Les sociétés ont évolué à la faveur de la coopération entre des peuples appartenant à des cultures dissemblables, et il importe d'encourager cette convivialité culturelle par de nouveaux accords sociopolitiques qui devront être négociés dans le cadre d'une éthique universelle.

La coopération entre différents peuples ayant des intérêts et des cultures différentes sera facilitée, et les conflits circonscrits, si les participants s'estiment liés et motivés par des engagements communs. Aussi est-il impératif d'identifier un noyau de valeurs et de principes éthiques partagés par tous.

A n'en pas douter, la clef d'un changement positif se trouve dans les valeurs qui inspirent notre comportement. La Commission considère que l'une de ses tâches est de tracer l'esquisse d'une éthique universelle et

d'examiner en quoi la culture peut y contribuer. Loin d'être isolée dans cette quête d'une nouvelle orientation éthique, la Commission s'est appuyée sur divers travaux accomplis par un certain nombre de penseurs et, encore récemment, par la Commission on Global Governance qui, dans son rapport, note que, face aux réalités de la communauté en voie d'émergence au niveau mondial, « [nous devons] élaborer une éthique universelle à laquelle seraient également tenues de se conformer toutes les personnes jouant un rôle dans les affaires mondiales. Son efficacité dépendra de la capacité des individus et des gouvernements à dépasser les intérêts égoïstes et à reconnaître qu'adhérer à un ensemble commun de droits et de responsabilités est la meilleure façon de servir les intérêts de l'humanité tout entière ».

Tel est l'objectif à atteindre ! Il s'agit de faire des valeurs et des principes d'une éthique universelle des points de repère communs, indiquant les orientations morales minimales que la communauté mondiale doit faire siennes dans ses multiples efforts pour résoudre les problèmes planétaires qui viennent d'être évoqués.

## **Rôle de la culture dans la quête d'une éthique universelle**

La quête d'une éthique universelle met en jeu de bien des façons la culture et ses diverses composantes. Pour commencer, cette entreprise est en elle-même un exercice éminemment culturel, qui nous pousse à nous poser des questions du genre « qui sommes-nous ? », « comment nous situons-nous les uns par rapport aux autres et par rapport à l'humanité dans son ensemble ? », « quel est le but de notre existence ? ». Ces questions sont au cœur de tout ce que la culture représente. De plus, toute tentative dans ce domaine devra puiser son inspiration dans les ressources mêmes de la culture, dans l'intelligence des individus, dans leur expérience émotionnelle, dans leur mémoire historique et dans leurs choix spirituels. Loin d'épuiser la culture comme une ressource rare, pareil exercice aura pour effet de la régénérer et de la renforcer.

Néanmoins, le rôle que les cultures pourraient jouer dans la recherche d'une telle éthique est plus complexe que ne le suggèrent les remarques qui précèdent. Afin que chacun ait une idée claire de ce que pourrait être plus précisément leur contribution, il importe de dissiper d'abord certains malentendus largement répandus.

Les cultures sont souvent considérées comme des systèmes homogènes d'idées et de croyances. C'est ainsi qu'on a l'habitude de parler de la culture japonaise, chinoise, islamique, occidentale..., comme si chacune constituait un ensemble cohérent d'idées, facile à distinguer des autres. Il

convient à plusieurs égards, pourtant, de nuancer cette vision. Tout d'abord, les cultures s'enchevêtrent. Les grandes idées peuvent se retrouver, et se retrouvent de fait, dans les différentes cultures, parce que celles-ci ont des racines communes, sont nourries par une expérience similaire de l'existence humaine, et ont, à maintes reprises au cours de l'histoire, emprunté les unes aux autres. En d'autres termes, les cultures n'ont pas de frontières nettement délimitées. Deuxièmement, les cultures ne s'expriment généralement pas de façon uniforme sur les problèmes religieux, éthiques, sociaux et politiques, ou sur tout autre aspect de l'existence humaine. Le sens de telle ou telle doctrine, de telle ou telle tradition ainsi que la conduite qu'elles impliquent sont toujours sujets à interprétation. Cela est tout particulièrement vrai dans un monde en pleine mutation. Ce que « dit » exactement une culture dans une situation inédite prêterait à débat et sera parfois source de profonds désaccords, même parmi ses membres. Troisièmement, les cultures ne sont généralement pas des entités homogènes. Au sein d'une même culture peuvent coexister de nombreuses différences « culturelles » reflétant les clivages entre sexes, classes, religions, communautés linguistiques, ethniques, etc. Dans le même temps, il arrive que des idées et des ensembles de croyances soient partagés, par-delà les frontières culturelles, par des personnes appartenant au même sexe, à la même classe ou à la même race et qui, de ce fait, se sentent solidaires et nouent des alliances.

Puisqu'il est si difficile de cerner et de définir ce qu'est une culture, on pourrait être tenté de rejeter l'idée que les cultures puissent nous guider dans notre effort pour esquisser les sources élémentaires d'une éthique universelle. La Commission est néanmoins convaincue que les cultures et l'expérience qu'elles cristallisent ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Mais leur rôle a valeur de soutien plutôt que d'autorité incontestée ou de référence morale sans équivoque.

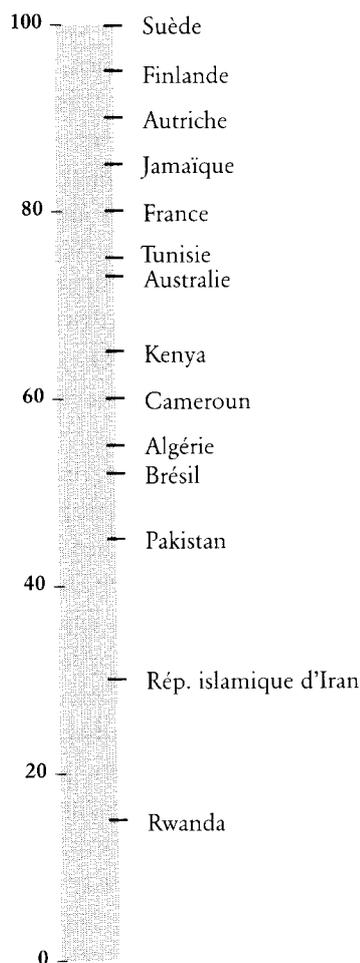
## **Les sources élémentaires d'une éthique universelle**

Il existe dans la quasi-totalité des traditions culturelles un certain nombre de thèmes récurrents dont il est possible de s'inspirer pour formuler une éthique à caractère universel.

Le premier de ces thèmes est l'idée de la vulnérabilité de l'être humain et de l'impulsion morale qui pousse à alléger sa propre souffrance et la souffrance d'autrui chaque fois que possible et à permettre à chacun d'être en sécurité. Cette idée existe dans la doctrine morale de toutes les cultures. Ainsi le maître confucianiste Meng-tseu remarquait-il voici bien longtemps que « tout homme est saisi de crainte et d'horreur, de compassion et de pitié, à la vue soudaine d'un enfant sur le point de tomber dans un puits... nul n'est indifférent au bien et au mal ». De même, l'idée qu'il faut traiter

## La non-discrimination n'est pas encore de règle : quelques exemples, 1994

La non-discrimination consiste en l'égalité des chances pour les individus sans distinction de sexe, de religion, de groupe ethnique, d'origine sociale ou nationale, de langue ou de situation financière, que cette discrimination soit l'effet de l'action ou de l'inaction des gouvernements, ou qu'elle soit le fait d'une pratique courante.



(Base 100 = Suède)

Source : Mahbub ul Haq, *Reflections on human development*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1995.

autrui comme on voudrait soi-même être traité est présente dans les enseignements moraux de toutes les grandes traditions religieuses. Cette « règle d'or » est, sous une forme ou une autre, formulée explicitement par le confucianisme, le taoïsme, l'hindouisme, le bouddhisme, le zoroastrisme, le judaïsme, le christianisme et l'islam, et implicitement reconnue par d'autres confessions. Le désir profondément humain d'éviter les souffrances inutiles et une certaine notion de l'égalité fondamentale, sur le plan moral, de tous les êtres humains constituent ensemble un indispensable repère et un solide point d'appui pour toute tentative visant à élaborer une éthique universelle<sup>1</sup>.

La recherche d'éléments susceptibles de contribuer à la constitution d'une telle éthique nous conduit non seulement à nous intéresser aux « cultures » traditionnelles, mais également à la culture civique mondiale, dont notre époque est témoin, et qui contribue elle aussi à l'élaboration d'une nouvelle éthique universelle. *L'idée des droits de l'homme, le principe de la légitimité démocratique, la responsabilité des institutions publiques*, l'exigence de la *rigueur dans l'établissement des faits et dans l'administration de la preuve* s'imposent de plus en plus dans les relations internationales et au sein des États. Les idéaux et les objectifs du Système des Nations Unies ont désormais acquis une certaine légitimité idéologique. Les revendications en faveur des droits de l'homme et la conscience que l'écosystème terrestre est un bien commun, qui trouvent écho dans les attentes exprimées à travers le monde, sont des manifestations supplémentaires de l'existence de cette culture civique mondiale.

L'une des tendances les plus encourageantes de ces dernières années a été l'émergence progressive de normes internationales en matière de droits de l'homme. Ces normes, esquissées dans la Charte des Nations Unies et explicitées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont trouvé ultérieurement une expression juridique et institutionnelle dans un certain nombre de traités, dont, en particulier, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ces normes se retrouvent aussi dans plusieurs traités régionaux tels que la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Aujourd'hui, l'idée des droits de l'homme, bien qu'encore contestée par des gouvernements récalcitrants, est un principe de conduite politique fermement établi et s'impose comme l'une des pierres angulaires de toute éthique universelle.

Cette culture civique mondiale en voie de formation semble donner naissance à de nouveaux principes normatifs. La Commission retient tout particulièrement celui de la légitimité démocratique. Le choix d'une méthode de gouvernement n'est plus considéré comme une affaire purement nationale sans répercussion au niveau international. Comme en témoignent les différentes élections organisées sous sa supervision, la communauté internationale prend de plus en plus conscience que la participation démocratique<sup>2</sup> est un enjeu international important. La démocratie constitue en soi une précieuse valeur politique et sociale et, qui plus est, un préalable indispensable, à long terme, à l'efficacité des institutions, à la stabilité sociale et à la paix. Il existe une demande croissante pour que les mécanismes de participation démocratique soient aussi appliqués au niveau international. S'il est clair que la responsabilité de s'attaquer aux problèmes urgents de la planète incombe au premier chef aux gouvernements, aux organisations internationales et aux instances de la coopération

## La fin des certitudes

Comment peut-on lancer avec succès un dialogue entre les traditions propres à chacune des cultures non occidentales et la science moderne, née dans le monde occidental ? Cette question va loin et prête à controverse. Hideki Yukawa, qui est probablement le plus grand savant japonais, a écrit : « Si étrange que cela puisse paraître, j'ai de plus en plus le sentiment que la physique contemporaine s'éloigne de ma personne bien que je sois physicien moi-même. » Pourquoi cet éloignement ? La science constitue un dialogue avec la nature, mais celle-ci n'est pas donnée, elle implique une construction à laquelle nous prenons tous part. La science occidentale et la conception occidentale de la nature se fondaient sur la formulation de « lois de la nature ». L'exemple suprême reste la loi de Newton liant la force à l'accélération. Cette loi a deux caractéristiques : elle est déterministe et réversible dans le temps. Elle porte sur des « certitudes ». Elle implique une symétrie entre le passé et l'avenir.

La science occidentale a connu au cours de notre siècle deux grandes révolutions : la théorie quantique et la relativité. Pourtant, les deux caractéristiques de la loi de Newton, « certitude » et réversibilité dans le temps, ont survécu jusqu'à ce jour. Nous pouvons comprendre l'éloignement de Yukawa. En chinois, le mot nature signifie « ce qui est ainsi : par soi-même ». Le concept de nature met l'accent sur la spontanéité et la créativité.

« L'univers est-il régi par des lois déterministes ? Quelle est la nature du temps ? » Ces questions furent formulées par les présocratiques à l'aube même de la rationalité occidentale. Deux millénaires et demi plus tard, elles ne nous ont pas quittés. Mais dans la seconde moitié de notre siècle, un changement radical de perspective est en train de se produire qui rapprochera peut-être la science et les traditions culturelles et qui, peut-être aussi, réduira la rupture entre les cultures – pour reprendre l'expression de C. P. Snow – qui est apparue dans le monde occidental.

La science classique mettait l'accent sur la stabilité et l'équilibre. Aujourd'hui, nous observons des instabilités, des fluctuations et des tendances évolutives à presque tous les niveaux, depuis la cosmologie jusqu'aux macrosystèmes qu'étudient les sciences de l'environnement en passant par la mécanique des fluides, la chimie et la biologie. Des notions telles que le chaos et l'auto-organisation se sont largement répandues. Les mathématiques non linéaires sont en plein épanouissement. Descartes au XVII<sup>e</sup> siècle et Einstein plus près de nous espéraient décrire la nature comme *res extensa*, comme une géométrie intemporelle. Par contraste, des travaux récents soulignent l'élément « narratif » dans la nature. La physique se rapproche de la biologie darwinienne. Toutefois, cela exige une révision de ce qu'on entendait par « lois de la nature ». Dans cette perspective, ces dernières n'expriment plus des « certitudes », mais des « possibilités ». Nous nous trouvons en présence d'un univers beaucoup plus complexe et beaucoup plus structuré que nous n'aurions pu jamais l'imaginer.

La récente évolution de la physique rend la science plus acceptable à d'autres traditions culturelles. Elle ouvre aussi de nouveaux horizons à la recherche interdisciplinaire. Les sciences du comportement, qu'il s'agisse de la sociologie ou de l'économie, ont pris jusqu'à présent pour modèle le paradigme déterministe newtonien. Mais cette conception, comme l'a souligné Karl Popper, rendrait illusoire l'idée d'un changement unidirectionnel, et donc l'idée même d'une histoire humaine.

Je pense, pour ma part, que cette fin de siècle restera associée à la naissance d'une conception nouvelle de la nature et d'une science qui rapprochera l'homme de la nature et qui fera du genre humain et de sa créativité l'expression d'une tendance fondamentale dans l'univers.

Ilya Prigogine

multilatérale, les organisations non gouvernementales elles aussi ont des points de vue et des propositions à formuler. Sans remettre en question la prééminence des États, la participation des associations de la société civile permet d'exercer sur eux des pressions plus ou moins efficaces. Dans la recherche de remèdes à ses problèmes, le monde a beaucoup à gagner à faire participer les citoyens qui, grâce à leur expérience, apporteront des approches, des conclusions et des solutions utiles. La Commission estime que la participation démocratique est un élément crucial d'une bonne politique de gouvernement au niveau national et qu'une certaine forme d'expression démocratique devrait également être possible au niveau international. La légitimité démocratique devra donc impérativement figurer au nombre des principes d'une éthique universelle.

Les principales tendances, généralement considérées comme le signe de l'émergence d'une culture nouvelle et mondiale, sont probablement étrangères à la sphère politique. A n'en pas douter, l'une des plus spectaculaires est l'autorité de la science et de la pensée scientifique. En dépit d'un bilan à certains égards ambivalent, on ne saurait nier qu'aucun effort pour relever les défis planétaires qui nous attendent dans le domaine, par exemple, de l'écologie n'a de chance d'aboutir sans le secours de compétences scientifiques et le recours à la technologie. De nos jours, la science et la recherche donnent l'exemple d'une approche dont l'impératif central est de fonder les jugements sur l'observation empirique des faits. Certes, la science ne saurait se substituer à la politique, et il est vrai que le raisonnement scientifique ne peut rien face aux conflits de valeurs et aux affrontements d'intérêts antagonistes. Néanmoins, les problèmes politiques soulèvent souvent des questions empiriques auxquelles il convient d'apporter des réponses pertinentes. Les efforts déployés par les gouvernements et les citoyens pour produire, évaluer ou contester des éléments de preuve lors des litiges nationaux ou internationaux montrent que la science et la démarche scientifique se voient accorder une importance et un crédit croissants. Certaines pratiques récentes, comme celle qui consiste à envoyer des observateurs dans les zones de conflit pour dénoncer d'éventuelles violations des droits de l'homme ou à contrôler le bon déroulement des scrutins, reflètent non seulement un consensus concernant ce qui est moralement bien ou mal, mais encore une volonté partagée de fonder les jugements et les stratégies politiques sur des faits. De même, les efforts internationaux visant à enrayer la réduction de la couche d'ozone ou à remédier à l'effet de serre témoignent d'une volonté de recourir à la méthode scientifique pour résoudre les querelles empiriques. Même s'il convient de ne pas en surestimer l'importance, cette tendance pourrait étayer une éthique universelle mettant l'accent sur la véracité, le respect des faits et l'objectivité, par opposition au volontarisme qui prime encore trop souvent en politique.

## Les principaux éléments d'une éthique universelle

Les sources possibles identifiées ci-dessus comportent de trop nombreuses facettes et ont une portée trop générale pour qu'on puisse en dégager un système complet de préceptes. Tout au plus peuvent-elles nous servir d'inspiration et nous indiquer les principes ou les formes susceptibles de trouver appui sur des convictions déjà acquises et des pratiques déjà affirmées. Mais une éthique universelle doit tenir compte aussi d'autres considérations. Elle doit s'appuyer sur certains principes universels, même si telle ou telle culture y est opposée. C'est dire que les principes éthiques ne se justifient pas de manière dogmatique ou par référence à un autre système, mais par l'invocation et la prise en compte de considérations de nature et d'origine diverses, de niveaux de généralité différents. Lorsque la Commission indique, comme elle le fait à présent, un certain nombre de préoccupations morales qu'une éthique universelle ne saurait passer sous silence, il importe de ne pas rejeter ses propositions comme une simple tentative pour imposer d'en haut des idées et des postulats arbitraires. Ces principes lui paraissent solidement ancrés dans diverses conceptions fondamentales qui ont un très grand poids moral en elles-mêmes ou à l'appui desquelles il est possible d'invoquer des arguments sûrs. De plus, la Commission s'est efforcée avec beaucoup de soin et de scrupules d'éviter toute partialité politique dans son travail. Elle a écouté attentivement des chercheurs, des hommes d'État, des artistes et d'autres personnalités de toutes les parties du monde. La nouvelle éthique universelle proposée ne doit donc pas être perçue comme un instrument politique qui serait conçu pour faire la leçon à certains et dénigrer leurs traditions et valeurs culturelles.

La Commission suggère que les idées-forces exposées ci-après inspirent la « nouvelle éthique universelle ».

### 1. Droits et responsabilités de l'être humain

Nous l'avons déjà souligné, le respect des droits de l'homme est considéré aujourd'hui par beaucoup comme une norme de conduite fondamentale dans la vie internationale. Protéger l'intégrité physique et émotionnelle de l'individu des intrusions de la société et lui offrir les conditions minimales requises, sur le plan économique et social, pour lui garantir une vie décente, un traitement équitable et l'égalité d'accès aux mécanismes chargés de réparer les injustices qui pourraient être commises à son endroit sont des impératifs qu'une éthique universelle se doit de faire siens. Même si les éléments fondamentaux des droits de l'homme sont assez solidement établis, certaines tendances que l'on n'avait pas prévues, comme les menaces radicales que l'intervention de l'espèce humaine dans les écosystèmes fait

peser sur sa propre survie, suggèrent la nécessité d'inclure dans les instruments existants de nouveaux droits, tels que le droit à un environnement salubre.

Dans le même temps, il importe de reconnaître la nécessité d'assortir les droits de devoirs, les options de contraintes, les choix d'engagements, les libertés de freins. Sans options, les contraintes sont inacceptables ; sans contraintes, les options sont source d'anarchie. La modernisation a élargi l'éventail des choix, mais elle a gommé certaines obligations. De fait, des choix sans obligations peuvent être aussi oppressifs que des obligations sans choix. L'objectif doit être une société où la liberté n'est pas synonyme de permissivité, où l'autorité n'est pas autoritaire, où les choix sont autre chose que de simples actes gratuits, les obligations plus que des contraintes pénibles.

On ne s'est guère intéressé jusqu'à présent à la manière dont différents peuples perçoivent les droits de l'homme ou à la dynamique entre les droits des individus et ceux de la collectivité. Dans bien des cultures, droits et devoirs sont indissociables. En Asie du Sud, par exemple, les militants des droits de l'homme se sont aperçus que les populations autochtones ont souvent des difficultés à répondre à une question générale du type « quels sont vos droits ? » en dehors de tout cadre de référence (comme la religion, la famille, ou certaines autres institutions). En outre, ils ont constaté que les personnes interrogées commençaient par expliquer leurs devoirs avant d'évoquer leurs droits. Enfin, ces personnes refusent parfois de se référer en matière de droits à des instruments tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme dont elles n'ont pas connaissance ou qu'elles perçoivent comme étrangère à leur expérience propre.

D'aucuns rejettent l'idée des droits de l'homme et en contestent l'universalité en faisant valoir qu'elle est née en Occident et en refléterait l'individualisme. Or cette idée plonge ses racines dans de nombreuses religions et de nombreuses cultures, et l'Occident n'a fait qu'adopter et adapter de nombreuses conceptions empruntées à d'autres cultures. Mais, par-dessus tout, la visée morale fondamentale qu'elle implique – protéger l'intégrité de l'être humain et en respecter la vulnérabilité – a une portée universelle et est incontestablement présente dans toutes les grandes traditions d'enseignement moral. La critique selon laquelle les droits de l'homme encourageraient un individualisme étranger aux cultures non occidentales repose peut-être sur un malentendu. Même si la doctrine des droits de l'homme met incontestablement en avant la notion de droits, ces droits sont avant tout des principes généraux reflétant l'impératif moral fondamental que l'on devrait voir reflété dans toute communauté sociale et politique. La manière dont ces principes doivent être appliqués et le type de dispositif institutionnel qu'ils exigent sont affaire d'imagination politique et supposent la prise en compte des traditions et des institutions déjà existantes.

De fait, certains des principes contenus dans l'idée de droits de l'homme trouvent leur expression la plus exacte dans un système de protection juridique de l'individu. D'autres, cependant, comme le droit de la personne à des conditions sociales et économiques nécessaires à une vie décente, nécessitent des arrangements politiques et institutionnels complexes. Et le droit à un traitement équitable peut signifier, entre autres choses, qu'il faille éduquer la police et les forces de sécurité et les familiariser avec les normes juridiques et d'autres principes du même ordre. S'il est vrai que certains des arrangements institutionnels visant à l'application des droits de l'homme concernent les droits de l'individu, ce n'est pas pour autant que l'idée de droits de l'homme est en soi excessivement individualiste. L'explication se trouve plutôt dans le fait que les droits individuels expriment de façon appropriée l'idée que, dans des domaines limités, tous les êtres humains doivent être considérés comme égaux entre eux et que cette égalité fondamentale annule toute exigence faite en sens contraire au nom des valeurs d'un groupe ou d'une collectivité.

De nombreux acteurs devront œuvrer de concert pour que les normes en matière de droits de l'homme deviennent effectives dans le monde entier. États et gouvernements devront partout faire la preuve de leur volonté sincère de mettre en œuvre les droits de l'homme et d'adopter des pratiques respectueuses de ces droits. Il y a là matière à une vaste collaboration entre tous les États. Mais les acteurs transnationaux, la coopération internationale et la société civile mondiale ne sont pas moins importants. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle irremplaçable en étudiant de manière approfondie des situations particulières et en attirant l'attention du public sur les violations des droits de l'homme. Le développement consistant en grande partie à assurer le respect des droits de l'homme, il implique donc que chaque être humain ait la possibilité de mener une existence satisfaisante lui permettant d'exercer pleinement ses droits économiques, sociaux, politiques et culturels.

## 2. Démocratie et société civile

Comme les droits de l'homme, la démocratie doit être considérée aujourd'hui comme un élément central d'une culture civique mondiale en train de naître. La démocratie incarne les idées d'autonomie politique et de pleine participation de l'être humain. Ce n'est plus à quelque avant-garde ou élite autoproclamée, mais aux citoyens eux-mêmes qu'il appartient de décider comment organiser leur vie collective et leur avenir.

Outre qu'elle représente en soi une valeur, la démocratie ne peut être dissociée d'autres valeurs également importantes. Pour commencer, démocratie et droits de l'homme sont intimement liés. La démocratie offre une

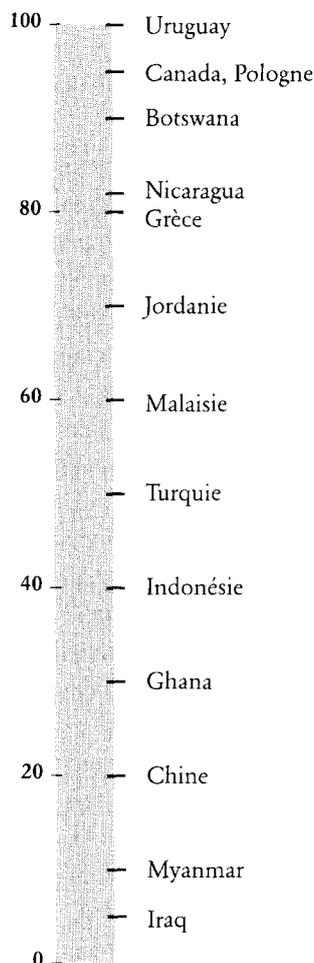
base solide pour la sauvegarde des droits fondamentaux des citoyens. En effet, sous la pression de l'opinion publique, les gouvernements sont contraints de prendre des mesures préventives. Donner la parole à ceux qui ont des doléances à présenter est un bon moyen d'éviter des désastres sociaux majeurs.

Il existe également des rapports d'interdépendance et des liens de cause à effet réciproques entre démocratie et développement. A long terme, la réussite du développement dépend de la démocratie. Le développement n'est pas une entreprise technocratique qui peut être dirigée par des gouvernements centraux : il exige la participation active de tous les membres de la société. Ces derniers seront d'autant plus enclins à contribuer à la vie sociale qu'il leur sera possible de se rendre compte par eux-mêmes, en véritables citoyens ayant leur mot à dire, dans quelle direction leur pays doit avancer et quelles priorités il doit se fixer en matière de développement. La liberté d'expression est à la fois une fin en soi – et, en tant que telle, elle est un aspect du développement – et un moyen de promouvoir le développement. Dans le même temps, la démocratie est elle aussi tributaire du développement. Elle est parfaitement compatible avec de bons résultats dans ce domaine, comme le montre l'exemple du Botswana, du Costa Rica, de Maurice ou d'autres pays encore. S'il est vrai que certains gouvernements autoritaires sont eux aussi parvenus à assurer une croissance économique satisfaisante, par exemple dans certains pays de l'Asie du Sud-Est, une fois que le développement – et en particulier le développement humain, avec ce qu'il suppose de larges avancées dans le domaine de la nutrition, de la santé et de l'éducation – a franchi un certain seuil et qu'une classe moyenne instruite et politisée s'est constituée, le désir des citoyens de participer au processus politique devient irrésistible. On le constate partout dans le monde, de l'ex-Union soviétique à l'Asie du Sud-Est en passant par l'Amérique latine et l'Afrique du Sud. Seul le développement peut créer les conditions favorables et nécessaires à l'épanouissement de la démocratie.

Des relations complexes unissent, en outre, démocratie et paix. La démocratie peut être un important facteur de stabilisation au niveau international dans la mesure où les pays démocratiques sont moins portés à se faire la guerre. A l'échelon national, le lien entre la paix et la démocratie est plus précaire. Mais là où la démocratie peut prendre racine, elle offre des moyens pacifiques de gérer les conflits et les tensions, même si la présence de certaines tensions, voire de certains conflits, est l'une des caractéristiques du système démocratique et, en tant que telle, doit être acceptée. Ainsi, les désaccords sur le partage des ressources peuvent être le ciment d'une société. Cela dépend pour beaucoup du talent des personnalités politiques et de leur aptitude à identifier les problèmes naissants et à rechercher des solutions dans un esprit de conciliation. Dans les régimes démocratiques créés de fraîche date en particulier (mais aussi dans les démocraties arrivées

## Liberté d'expression : quelques exemples, 1994

La liberté d'expression est la liberté individuelle de chercher, de recevoir et de transmettre des informations et des idées sans restrictions imposées par l'État, sauf pour préserver la sécurité nationale, l'ordre public, la santé publique, les droits ou la réputation des personnes. Les indicateurs de base prennent en compte : la restriction de la parole publique ou privée ; la censure ou autres restrictions imposées aux médias ; l'indépendance de gestion et de contrôle des médias ; les possibilités de recours aux institutions légales pour la protection de la liberté de parole.



(Base 100 = Uruguay)

Source : Mahbub ul Haq, *Reflections on human development*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1995.

à maturité), la liberté d'expression politique est parfois détournée au profit de programmes politiques agressifs, visant à aggraver les clivages, notamment en refusant à certains de pouvoir faire valoir les droits qui sont les leurs. Il est certain que la modération est une vertu essentielle pour la démocratie en politique.

Même si des élections libres, régulières et sans fraude, la liberté de l'information et de la presse ainsi que la liberté d'association sont à la base de la démocratie et d'une société civile libre, les mécanismes démocratiques demandent à être complétés par des garanties constitutionnelles protégeant les minorités politiques, ethniques ou autres, d'éventuels abus de la majorité. Dans un monde où environ 10 000 sociétés cohabitent à l'intérieur des frontières de quelque 200 États, la question des minorités n'est pas un

problème purement théorique : c'est un défi capital que toute politique humaine se doit de relever.

### **3. Protection des minorités**

La vigueur des phénomènes de mondialisation n'a pas réduit au silence les mouvements nationaux ou ethniques réclamant l'autodétermination. Au contraire – et les événements survenus en Europe centrale et orientale après 1989 en sont la preuve –, des nations que l'on croyait depuis longtemps disparues resurgissent. Trop souvent, les groupes majoritaires sont enclins à réagir par la discrimination et la répression aux revendications des minorités affirmant leur identité et réclamant leur autodétermination.

Or le désir des minorités culturelles d'affirmer leur identité ou de lui donner une expression politique à travers une quelconque forme d'autonomie doit être pris au sérieux. Toutefois, pour des raisons économiques tenant, par exemple, à l'existence de marchés nationaux intégrés, la création de nouveaux États ne constituerait pas forcément la meilleure solution, d'autant qu'elle pourrait générer l'apparition de nouvelles minorités et, éventuellement, de nouveaux conflits. Seules l'ingéniosité et l'imagination politiques et culturelles permettront d'apporter de nouvelles solutions politiques à d'anciens conflits ayant une racine culturelle.

Dans de telles situations, il convient de fixer certaines priorités. Tout d'abord, les membres des groupes minoritaires doivent jouir des mêmes libertés et droits fondamentaux que les autres, et la constitution offrir les mêmes protections à tous les citoyens. Deuxièmement, quelle que soit la forme de gouvernement mise en place (autonomie totale ou partielle, confédération ou autre), il importe de garantir à tous, membres des groupes majoritaire et minoritaire, la jouissance de leurs droits fondamentaux. Ces droits prennent le pas sur toute autre prétention à l'intégrité culturelle formulée par les communautés. Troisièmement, il convient d'encourager non seulement la tolérance et la convivialité interculturelle, mais aussi la diversité culturelle. L'expérience nous montre cependant que certaines politiques culturelles sont parfois utilisées pour semer la discorde et attiser les conflits plutôt que pour favoriser compréhension et respect mutuels.

### **4. Résoudre les conflits par des moyens pacifiques et des négociations équitables**

Les principes et les valeurs qui constituent une éthique universelle doivent être considérés comme des règles morales minimales que chacun sera tenu de respecter. Or ces normes élémentaires (tels les droits de l'homme) ne

suffisent pas à résoudre tous les problèmes internationaux et planétaires comportant des dimensions éthiques. C'est ainsi que la doctrine des droits de l'homme n'apporte aucune lumière sur ce que sont des échanges commerciaux équitables ou sur la manière dont le coût de l'élimination de technologies néfastes pour l'environnement doit être réparti entre les pays concernés. Même si les problèmes de justice et d'équité occupent indubitablement une place centrale dans une éthique universelle, ils ne peuvent être résolus par décret philosophique, parce qu'il n'existe pas de critère de justice qui soit communément accepté par tous. Au niveau international, il ne peut être question d'imposer au monde un principe moral auquel n'auraient pas adhéré toutes les parties intéressées. La négociation seule peut donc aider à régler les désaccords. Aussi la Commission recommande-t-elle d'inclure dans une éthique universelle l'engagement de tous à recourir à des méthodes pacifiques de résolution des conflits et à des négociations équitables.

Chacun devra donc s'engager à bâtir une « culture de la paix ». L'énorme coût économique, social et humain d'un conflit armé excède les limites du tolérable. Les dépenses militaires constituent un tragique gaspillage des ressources pourtant limitées du monde. Malheureusement, les institutions militaires ne sont pas sensibles au nombre d'écoles ou de pharmacies de village que l'on pourrait ouvrir pour le prix d'un tank et restent sourdes aux priorités sociales. Il faudra les convaincre que la course aux armements dessert leur propre objectif, à savoir assurer la sécurité nationale. Dans le même temps, ce sont nos propres politiques et choix collectifs ainsi que les profits réalisés grâce au commerce des armes qui mettent en péril la paix, la sécurité et le développement humain.

La culture de la paix n'est pas simplement une théorie ou un ensemble de principes. Elle est, comme l'a souligné Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO, « un processus par lequel des attitudes positives à l'égard de la paix, de la démocratie et de la tolérance sont forgées par l'éducation et la connaissance de différentes cultures ». Elle est un processus qui s'appuie sur la démarche dynamique qu'est la construction de la paix ; elle est enfin une action préventive qui doit permettre d'éviter un conflit ; elle est une action correctrice une fois survenu le lot terrifiant des souffrances humaines. Cela suppose la participation de tous, la promotion des mécanismes démocratiques et du respect des droits, et le désir de gérer de manière non violente les conflits. Toutes les cultures ou presque ont inventé des moyens de construire la paix et d'éviter les conflits et les effusions de sang. Nombre d'entre elles ont mis à l'honneur les « défenseurs de la paix » qui, par leur médiation, ont contribué à désamorcer des conflits. Notre responsabilité à tous est de dénoncer les intérêts qui se cachent derrière la course aux armements et de valoriser conciliation, coopération et tolérance en vue de la construction de la paix.

## 5. Équité entre générations et membres d'une même génération

L'universalisme est le fondement même d'une éthique universelle. La doctrine de l'universalité des droits de l'homme proclame que tous les êtres humains sont nés égaux et jouissent de ces droits sans distinction de classe, de sexe, de race, ou d'appartenance à une communauté ou à une génération. Cela signifie que la première des préoccupations de l'humanité doit être d'assurer à tous une existence décente. L'universalisme suppose que, dans notre souci de protéger les générations futures, nous n'oublions pas les besoins pressants des pauvres d'aujourd'hui.

Cela implique que les générations présentes préservent et mettent en valeur l'environnement ainsi que les ressources culturelles et naturelles du monde, dans l'intérêt également des générations futures. Chaque génération a la jouissance mais aussi la garde du patrimoine naturel, culturel et génétique commun de l'humanité et a la possibilité de l'enrichir ; elle doit donc laisser aux générations futures des chances au moins égales à celles dont elle a bénéficié.

Le type de rapports que nous, êtres humains, devrions avoir avec notre planète et la nature de notre responsabilité envers les générations encore à naître sont deux questions philosophiques particulièrement cruciales, dont les réponses devront s'inspirer de nombreuses sources. Peut-être la civilisation moderne a-t-elle quelque chose à apprendre des cultures locales pour qui individus et générations sont les maillons d'une chaîne de lignages familiaux !

Il n'est pas possible d'expliquer le principe de l'équité entre les générations sans, dans le même temps, faire des propositions quant à la manière de lui donner corps sur le plan institutionnel. L'une des idées les plus intéressantes qui ait été récemment avancée est que la meilleure façon de protéger les intérêts des générations futures serait de leur donner un représentant, en nommant pour cela un « gardien » (*Guardian*), et en créant un bureau de vigilance (*Guardian Office*) dans le cadre de l'ONU et du droit international.

## Rôle de l'éthique universelle dans la gouvernance planétaire

De nombreux éléments constitutifs d'une éthique universelle sont de nos jours absents du système de ce qu'il convient d'appeler, sur le modèle anglo-saxon, la « gouvernance » planétaire<sup>\*</sup>. Plusieurs de ses institutions de base – en particulier les institutions de Bretton Woods – ne peuvent prétendre se fonder sur une totale légitimité démocratique, puisqu'elles reposent sur le principe « un dollar, une voix » plutôt que sur le consensus populaire. De plus, combien de pays riches sont-ils prêts à se plier à la morale qu'ils recommandent avec tant d'éloquence aux pays pauvres ? D'un côté, le monde dit développé condamne à juste titre le blanchiment des narco-devises par les circuits bancaires, de l'autre, bon nombre de ses banques tirent profit de l'argent sale déposé par des représentants de pays pauvres, qu'il juge corrompus. De même la quasi-totalité du poids des ajustements structurels est-il transféré vers les pays pauvres, tandis que les pays riches résistent à une diminution de leur niveau de consommation élevé. Ou encore, la loi du marché est-elle âprement défendue ... sauf en ce qui concerne l'environnement naturel terrestre, où les nations les plus riches puisent jusqu'à 80 % de leurs ressources naturelles sans rien payer en échange. La Commission propose dans son Agenda international des recommandations concrètes pour remédier à cette situation.

### Fonction d'une éthique universelle

Les principes d'une éthique universelle constitueraient des normes minimales que toute communauté politique se devrait d'observer. La Commission estime qu'il serait peu avisé d'aller plus avant, par exemple en décrivant ce que serait un bon régime politique. En effet, les peuples ont toujours divergé dans leurs visions politiques. Influencés par leur héritage culturel et leur expérience historique, ils ont souvent une conception différente des valeurs et des projets particuliers que leur société devrait entreprendre. Reconnaisante de cette diversité, une éthique universelle énoncerait les impératifs élémentaires auxquels tout gouvernement et tout peuple devraient se conformer, étant entendu que la plus grande liberté serait laissée à la créativité politique, à l'imagination sociale et au pluralisme culturel.

<sup>\*</sup> Le terme « gouvernance », dérivé de l'ancien français, est utilisé dans le présent Rapport pour traduire le terme anglais « *governance* ». Le terme désigne les pratiques de gouvernement caractérisant l'organisation des êtres humains en société, tant au niveau local et national que mondial. (NDT)

Restreindre l'éthique universelle à la formulation de certains principes de base, c'est reconnaître aussi qu'il n'est pas possible ni nécessaire que les sociétés adoptent le même style de développement. Tout en mettant l'accent sur des normes fondamentales, l'éthique universelle se devra donc de ne pas engager les sociétés dans une seule et même voie, le modernisme occidental ne devant pas nécessairement constituer le seul modèle.

## A qui de droit

Même dans un monde caractérisé par d'innombrables interdépendances à l'échelle internationale et planétaire, les États demeurent les principaux acteurs. Quelles que soient les différences qui les séparent en ce qui concerne leur potentiel, leurs ressources et les options dont ils disposent, ce sont les États qui définissent et font respecter le cadre politique général du monde. Hélas, ce sont souvent ces mêmes États qui, les premiers, bafouent les grands principes éthiques. On ne compte plus les cas de violations flagrantes des droits de l'homme, d'autoritarisme, d'oppression, de recours à la violence pour régler des conflits internes ou internationaux.

C'est néanmoins aux gouvernements et à leurs dirigeants qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre les principes et les préceptes d'une éthique universelle, car ils disposent à cet effet d'un certain nombre de moyens. En les invoquant lors de la fondation juridique de la société internationale, les gouvernements peuvent donner du poids aux considérations d'ordre éthique. Par exemple, en renforçant la primauté du droit au niveau international, en faisant plus largement appel à des experts juridiques indépendants, en améliorant les procédures existantes et en créant de nouveaux mécanismes juridiques conçus pour sauvegarder les valeurs morales fondamentales.

Il appartient également aux États de faire une plus grande place au mandat éthique des organisations internationales et intergouvernementales, en subordonnant de manière encore plus stricte les politiques de ces organisations à un code de conduite morale, en réformant leurs structures actuelles, voire en créant de nouveaux organismes en accord avec les principes éthiques définis précédemment.

En outre, les gouvernements ont, sur leur propre territoire, des responsabilités décisives en matière d'éthique. En l'absence d'une société internationale parfaitement intégrée, l'instauration d'un certain ordre dans le monde et le respect des valeurs morales fondamentales dépendent au plus haut point de l'existence de communautés nationales capables de préserver et de faire appliquer cet ordre. C'est donc aux États qu'il revient d'être les principaux architectes et défenseurs d'un ordre constitutionnel mondial fondé sur d'autres principes que le jeu du pouvoir.

Des avancées ont été faites vers la création d'unions transnationales régionales, sinon mondiales : Union européenne, Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et autres accords commerciaux et monétaires entre groupes de pays partageant les mêmes convictions. Même si ces avancées peuvent, en théorie, déboucher sur un monde plus fragmenté et dominé par des blocs monolithiques plus puissants (comme c'était le cas avant la seconde guerre mondiale), il semble plus probable qu'elles accoucheront d'un ordre mondial caractérisé par une plus grande liberté de circulation des biens, des services, des capitaux, de l'argent, des individus et des idées par-delà les frontières régionales.

Outre les gouvernements et les États, trois autres groupes d'acteurs jouent un rôle influent sur la scène mondiale : les sociétés transnationales, les organisations internationales et la société civile mondiale. On a parfois loué les premières d'être à l'origine des contributions les plus précieuses au développement et on les a parfois condamnées, sinon comme l'incarnation du mal, du moins comme son expression économique. À l'évidence, les sociétés transnationales exercent un pouvoir d'autant plus considérable qu'elles ne sont soumises à aucun contrôle au niveau mondial et que toutes n'obéissent pas au même mode de fonctionnement. Leur pouvoir et leur influence leur confèrent du même coup des devoirs et des responsabilités dans la mise en œuvre d'une éthique universelle, puisque leur puissance économique excède souvent celle de certains États et affecte ainsi la politique de nombre de gouvernements. Non seulement elles disposent d'énormes richesses et du pouvoir de recruter et de licencier, mais elles influent puissamment sur les choix des consommateurs à travers la publicité. Dans l'idéal, et sans doute y viendra-t-on un jour, il faudrait appliquer à ces entreprises dont le champ d'action est planétaire un droit des sociétés, une fiscalité et des procédures de contrôle également planétaires. Pour l'heure, c'est par le biais de la coopération internationale (c'est-à-dire intergouvernementale) que l'on peut tenter de limiter leurs abus et d'orienter leurs activités dans le sens de l'intérêt public.

Les institutions du Système des Nations Unies et d'autres organisations et organismes publics internationaux et régionaux dans le monde sont spécialement chargés de défendre l'intérêt général dans différentes sphères d'influence. Sur ce plan également, il serait souhaitable d'assurer un contrôle public plus rigoureux, une meilleure transparence, et plus particulièrement une participation plus large des associations bénévoles, des églises, des syndicats, des entreprises privées, des organisations professionnelles, des associations féminines et de jeunesse, et d'autres encore. En principe, ces organismes internationaux sont, avec la société civile mondiale qui est en train de naître, le siège de la conscience du monde.

La société civile mondiale constitue le troisième groupe d'acteurs, et n'en est pas le moins important. Les relations qui se sont nouées à travers le

globe entre les organisations non gouvernementales, les associations bénévoles, les organisations communautaires, les églises et autres associations religieuses, les mouvements militants, les associations professionnelles, les groupes d'intérêt et autres institutions similaires transcendent les frontières et tissent des liens qui débordent les territoires et l'emportent sur les loyautés nationales. Ces acteurs représentent le noyau de toute future citoyenneté mondiale, même si leur engagement ne concerne parfois que des questions bien délimitées ou des intérêts particuliers. Ils sont à même de mobiliser l'opinion mondiale et d'attirer son attention sur des enjeux d'envergure planétaire, comme l'ont fait avec le succès que l'on sait certains mouvements écologiques ou de défense des droits de l'homme. Greenpeace dans le domaine de l'écologie, Amnesty International dans celui des droits de l'homme, ou Oxfam dans celui de la sensibilisation du public aux problèmes du développement et de l'exécution des projets en offrent quelques exemples. D'autres organisations fournissent une assistance humanitaire ou s'engagent dans des activités de coopération à l'étranger, par exemple en nouant des liens avec des groupements d'assistance mutuelle locaux, dont elles soutiennent les projets, dans le domaine notamment de la santé ou de l'éducation.

De toute évidence, ces acteurs non étatiques disposent de moyens très variables, et certains ne semblent avoir qu'une influence minime, ce qui, pourrait-on penser, les exempte de jouer le moindre rôle dans une éthique à caractère universel. Pourtant, dans la mesure où ils pèsent néanmoins d'un certain poids dans leur sphère d'activité particulière, ils ont une responsabilité et doivent s'efforcer de contribuer, à leur manière, à la réalisation de valeurs fondamentales sur le plan éthique. Même dépourvues de pouvoir politique, les personnes privées peuvent également exercer une certaine influence sur la bonne marche du monde, ne serait-ce qu'en tant que fonctionnaires, gestionnaires, enseignants ou professeurs, consommateurs, ou tout simplement citoyens.

Toutes les sociétés ont besoin de fonder les mécanismes de contrôle social qui sont les siens et leurs relations internationales sur certains principes moraux. Par exemple, lors des négociations internationales bilatérales, les deux parties en présence en appellent toujours (même si c'est de manière souvent tacite ou implicite) à des principes auxquels elles adhèrent toutes deux. Les individus et les groupes sont prêts à consentir des sacrifices dans l'intérêt des communautés auxquelles ils appartiennent. La confiance, la loyauté, la solidarité, l'altruisme et même l'amour, malgré le peu de cas qu'en font les économistes, jouent assurément un rôle dans les relations humaines. A la différence des biens matériels, ces vertus grandissent lorsqu'on en use. Aucune société ne peut survivre sans elles.

Les principes éthiques ignorent les frontières. En mettant l'accent, comme il est de mode de le faire aujourd'hui, sur les seuls intérêts de

l'individu, on court le danger de sous-estimer la force des élans et des motivations morales et humanitaires. Les Pays-Bas, la Suède et la Norvège notamment consacrent à l'aide au développement un pourcentage plus élevé de leur revenu national que la plupart des autres pays, ce qui indique leur volonté d'asseoir les relations internationales sur l'obligation qu'ont les riches d'aider les pauvres, et notamment de les aider à se prendre en charge, sur des bases morales.

En dépit des arguments mettant en avant les intérêts nationaux, la coopération internationale doit nécessairement être guidée par des principes moraux. De même que l'hypocrisie est, dit-on, l'hommage que le vice rend à la vertu, de même l'importance excessive que les responsables politiques accordent à l'intérêt national égoïste semble être le tribut que la vertu rend au vice. Leurs réactions face aux catastrophes qui touchent l'humanité et aux situations d'urgence le montrent clairement. Les citoyens sont souvent plus prompts que leurs dirigeants à traduire dans des actes leur engagement, leurs devoirs et leur solidarité à l'égard des personnes dans le besoin, où qu'elles soient. Il n'y a aucune raison qui justifie que l'éthique doive s'arrêter aux frontières nationales.

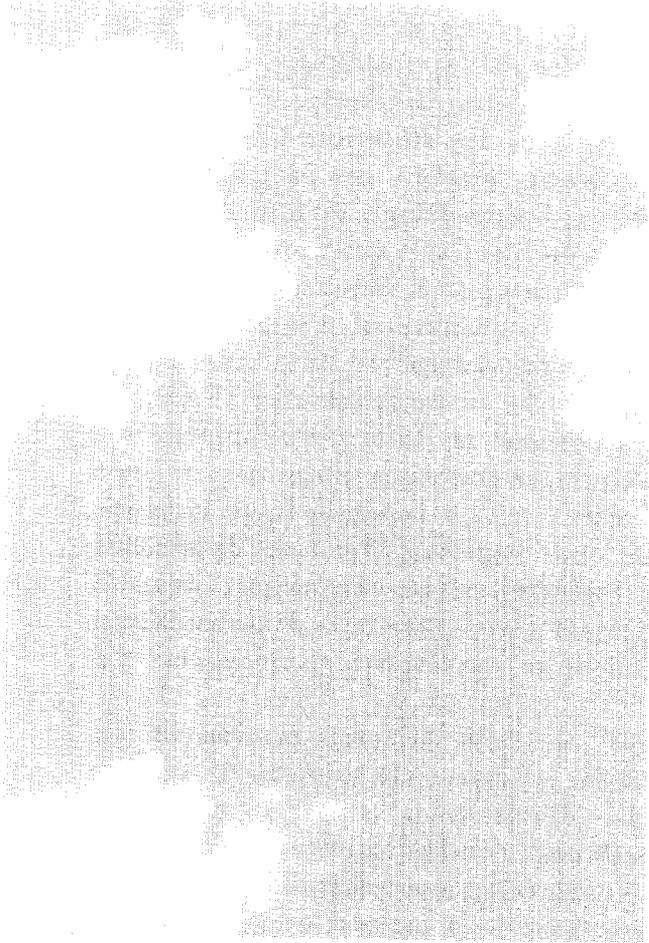
## Notes

1. Commentaires de John Hick lors d'un séminaire intitulé « Identités culturelles et nationales et un nouvel ordre mondial », organisé en 1993 par la Fundación BBV (Espagne). Les actes sont sous presse et seront publiés en anglais sous le titre *Identity passions : a philosophical background*, Documents BBV.
2. A maintes reprises dans le présent Rapport, l'accent est mis sur la participation. Il convient toutefois de ne pas oublier que certaines formes de participation ne sont qu'une simple domination exercée par les élites locales au pouvoir. Dans les sociétés rurales hiérarchisées et paternalistes, la réalité est trop éloignée de la vision romantique d'un âge d'or de la participation égalitaire et de la démocratie communautaire que cultivent certains Occidentaux. Certains groupes culturels locaux sont hiérarchiques, dictatoriaux, sexistes et injustes. Les interventions en faveur des pauvres et des opprimés exigent souvent une action énergique du pouvoir central, sous forme de lois par exemple, ainsi que des mesures garantissant l'indépendance de la Cour suprême. Il importe aussi de se rappeler que la participation suppose une certaine disponibilité et qu'il faut faire en sorte que les citoyens, et en particulier les femmes – qui ont des responsabilités multiples –, aient le temps de prendre part à la vie politique de leur communauté.

2

---

**Un engagement  
en faveur  
du pluralisme**



*Aussi longtemps qu'une civilisation exercera sur ses semblables une pression politique, intellectuelle et morale de ce que la nature et l'histoire lui ont donné, il ne saurait y avoir d'espoir de paix pour l'humanité. Car la négation des spécificités culturelles d'un peuple revient à la négation de sa dignité.*

Alpha Oumar Konaré  
Président de la République du Mali, 1993



## Aucune culture n'est une île

Il n'existe pas de culture hermétiquement fermée. Toutes les cultures sont influencées par d'autres cultures, sur lesquelles elles influent à leur tour. Aucune n'est non plus immuable, figée ou statique. Toutes sont soumises à d'incessantes fluctuations, mues par des forces tant intérieures qu'extérieures, qui peuvent être accommodantes, harmonieuses, bienfaitantes et librement consenties, ou imposées par la violence, la domination ou le pouvoir.

Puisqu'il en est ainsi, la nécessité de vivre et de travailler pacifiquement ensemble devrait pousser chacun à respecter toutes les cultures, ou du moins celles qui ont érigé en valeur la tolérance et le respect des autres. Certaines pratiques culturelles sont en effet discutables dans la mesure où elles sont sources d'intolérance, d'exclusion, d'exploitation, de cruauté et de répression. Quoiqu'on puisse nous dire concernant l'importance de « ne pas interférer avec les coutumes locales », ces pratiques, qu'elles s'exercent à l'encontre de membres d'autres cultures ou d'autres membres de la même culture, doivent être condamnées, et non pas tolérées. Certes, la liberté d'expression doit être garantie à tous, même à ceux qui appartiennent à des cultures intolérantes, à condition qu'ils n'empiètent pas, par leurs actes, sur les droits de ceux qui ne partagent pas leurs idées.

Il ne s'agit pas simplement de faire preuve de tolérance à l'égard des autres cultures, il faut également se réjouir des différences culturelles et s'en enrichir au lieu de les rejeter. Certes, les gouvernements ne peuvent imposer certaines attitudes individuelles comme le respect de l'autre ou la joie, mais ils peuvent interdire toute forme d'agression à l'encontre de personnes ou de pratiques appartenant à d'autres cultures. En un mot, ils ont le moyen de jeter les bases juridiques d'une tolérance et d'une acceptation réciproques, et donc de proscrire toute manifestation de xénophobie et de racisme.

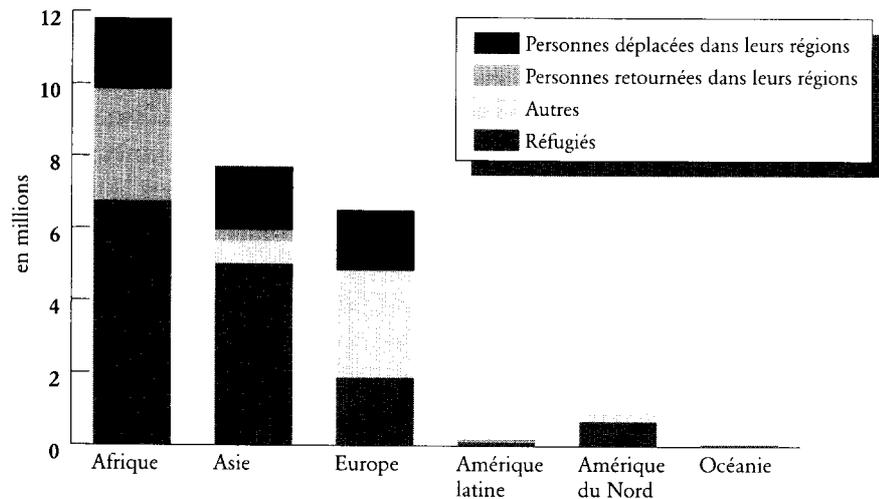
Les attitudes intolérantes sont particulièrement pernicieuses lorsqu'elles deviennent un instrument politique entre les mains de gouvernements eux-mêmes intolérants. La discrimination, la ségrégation et l'exclusion fondées sur certaines spécificités culturelles sont alors officialisées. En pareils cas, il importe que la communauté internationale exerce des pressions vigoureuses pour dénoncer, voire punir, toutes politiques qui seraient sources de racisme, de persécution du fait de ses convictions, ou d'atteintes à la liberté de la population.

Il en va de la diversité et de la pluralité des cultures comme de la biodiversité. Le pluralisme est bénéfique parce qu'il prend en compte l'ensemble des richesses accumulées par l'humanité, en termes d'expérience, de sagesse et d'art de vivre. Toute culture s'enrichit de la confrontation avec d'autres cultures, qui lui fait découvrir ses propres particularités. Qu'on ne voie là aucun relativisme culturel, aucune contradiction avec

l'affirmation de la validité de normes absolues. Le libéralisme, la tolérance et le pluralisme nous inclinent à trouver du plaisir dans la multiplicité des visions du monde, alors que le désir d'objectivité et d'universalité, au contraire, nous pousserait à vouloir que la vérité soit une plutôt que plurielle. La difficulté logique et éthique posée par le relativisme serait que celui-ci devrait aussi cautionner l'absolutisme et le dogmatisme ; or, l'absolutisme ne s'accommode pas du relativisme. Puisque nombre de visions du monde, passées ou étrangères, sont intolérantes, si nous laissons notre tolérance et notre libéralisme les cautionner, alors nous cautionnons l'intolérance. Il est clair que, dans un monde où le relativisme est vrai, il n'y a pas de place pour son affirmation, car si le relativisme cognitif est un non-sens, le relativisme moral, lui, est tragique. Sans l'affirmation de principes absolus, la Commission serait dans l'impossibilité de formuler la moindre recommandation, et aucun discours rationnel ne pourrait du reste être tenu. Réjouissons-nous donc de la diversité, tout en affirmant des principes absolus nous permettant de juger de ce qui est bien, bon et vrai.

Le principe du pluralisme – compris comme le fait de tolérer, de respecter et de se réjouir de la pluralité des cultures –, si important dans les relations entre pays, s'applique aussi à l'intérieur des frontières d'un même pays, dans les rapports entre différents groupes ethniques, devenus problématiques avec le développement. Les populations déplacées, dont le statut change, ont recours à leurs spécificités culturelles et à leurs traditions pour résister à ce qu'elles estiment être une menace pour leur intégrité, leur prospérité, leur survie, leur culture et leurs valeurs. La mobilisation autour de l'identité d'un groupe, mobilisation à laquelle on a maintes fois assisté, a conduit à une nouvelle « politique ethnique », où il s'agit, entre autres, de s'assurer le contrôle du pouvoir de l'État (ou d'y être associé), de bénéficier d'un statut social plus élevé ou de garantir la sécurité de la communauté, ou encore d'obtenir une plus large part du revenu et des ressources. Là où les groupes ethniques détiennent déjà une part relativement équitable du pouvoir et des richesses, des tensions peuvent se produire dès lors que l'un ou plusieurs d'entre eux a le sentiment que sa situation est menacée. Ces tensions, souvent inévitables en période de bouleversement économique, sont à l'origine de querelles à propos des droits concernant la terre, l'éducation, la langue, la représentation politique, la liberté religieuse, la préservation de l'identité ethnique, l'autonomie ou l'autodétermination. Le monde compte environ 190 États, mais la plupart sont pluri-ethniques et regroupent, sur leur territoire, un grand nombre de cultures et de groupes ethniques. Attachant plus d'importance à des catégories fonctionnelles telles que les classes sociales ou les professions, les modèles de développement communément acceptés n'ont guère prêté attention à cette diversité. On a depuis pris conscience que nombre d'échecs en matière de développement (par exemple lors des guerres civiles au Nigéria, au Rwanda et au

## Personnes déplacées en 1994



Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 1995.

Burundi, ou lors de la partition du Pakistan) sont imputables à une mauvaise appréciation des complexités culturelles et ethniques. L'ethnicité joue donc un rôle déterminant dans la nature et la dynamique des conflits, puisque la langue, la race et/ou la religion comptent parmi les traits invoqués pour différencier les groupes. Trop souvent, le pouvoir politique est resté aux mains d'un groupe particulier et la consolidation de l'État a privé de nombreux autres groupes de tout pouvoir ou influence. En paraissant privilégier ou, au contraire, défavoriser certaines communautés ethniques, que ce soit en relation avec leur appartenance raciale ou religieuse, les pouvoirs publics encouragent la négociation d'avantages sur la base de l'identité ethnique, ce qui conduit à une politisation de la culture. Par un effet d'enchaînement, ce type de négociation encourage les autres à faire de même. Ce processus est souvent cumulatif.

Il arrive aussi que l'on voie émerger de nouvelles identités. C'est ainsi qu'au Pakistan, les privilèges économiques et politiques dont jouissait l'une des provinces ont provoqué... une réaction « nationaliste » de la part d'autres provinces. Parmi les groupes empêchés de revendiquer leur identité provinciale figurait le groupe numériquement peu important, mais très influent sur le plan politique et économique, des personnes ayant migré dans la province du Sindh après la partition de l'Inde en 1947. Certains de ces migrants qui, avant la partition, ne parlaient pas la même langue ou n'appartenaient pas aux mêmes ethnies eurent alors le sentiment de former

une « nationalité » du seul fait que leurs parents avaient immigré. Nés au Pakistan, ces jeunes gens se réclament aujourd'hui d'une nation *mohajir* (« migrant » en ourdou). Le parti politique représentant leurs intérêts agit au niveau de la communauté, en trouvant du travail aux sans-emplois et en réglant les litiges, notamment entre particuliers. Il occupe ainsi l'espace laissé vacant entre l'État et une communauté d'immigrants disloquée, qui ne peut plus s'appuyer sur un système traditionnel cohérent<sup>1</sup>.

## Les minorités

Les conflits entre groupes majoritaires et groupes minoritaires, et souvent aussi entre différents groupes minoritaires, constituent l'un des grands problèmes auxquels sont confrontées les sociétés pluralistes. Bien que le terme de « minorités » ait différentes significations, le sens reconnu par la communauté internationale est celui de groupes marginalisés ou vulnérables vivant dans l'ombre de populations majoritaires attachées à une idéologie culturelle différente et dominante<sup>2</sup>. Ces groupes puisent souvent leurs valeurs et leur fierté à d'autres sources que la culture majoritaire.

Les minorités ont souvent grand-peine à participer pleinement à la vie des sociétés où les groupes dominants sont privilégiés. Cette discrimination est parfois officialisée par un cadre juridique leur déniait l'accès à l'éducation, à l'emploi et à une représentation politique. Le plus souvent, toutefois, l'absence de participation est moins imputable à une politique officielle qu'à des comportements quotidiens<sup>3</sup>. La difficulté consiste à lever les barrières discriminatoires, puis à jeter les bases de la pleine participation de ces minorités.

Les minorités sont exposées à la répression – organisée ou spontanée, souvent violente – dans nombre de pays. De fait, les droits des minorités ont constitué au cours de ce siècle un problème géopolitique majeur, dont les antécédents remontent loin dans l'histoire. En Europe, les premiers instruments internationaux protégeant certaines minorités remontent à 1555, quand la Paix d'Augsbourg assura la protection des minorités religieuses. Plus tard, le Traité de Westphalie (1648) et la Convention russo-polonaise (1767 et 1775) garantirent les droits des dissidents en Pologne, puis le Traité de Vienne (1815) accorda aux minorités religieuses la liberté de culte, ainsi que certains droits civils. Les traités de paix de 1919 prescrivirent à de nombreux États, anciens et nouveaux, de protéger l'ensemble de leur population sans distinction d'origine, de nationalité, de langue, de race ou de religion. Dans les années qui suivirent, la Société des Nations mit en place une procédure pour le règlement des conflits entre minorités. Mais les traités signés sous ses auspices ne furent guère respectés.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les États membres de la

## Des minorités : quelques exemples, 1989

Pays	Minorité	Nombre (en millions)	Pourcentage par rapport à la population totale
États-Unis d'Amérique	chicanos	12,1	5
Canada	indienne et métisse	0,6-1,2	2,5-4,75
Guatemala	maya	3-5,6	38-70
Bolivie	quichua, aymara	4	50
Royaume-Uni	galloise	2,64	4,5
Europe de l'Est	tzigane	1,5	0,45
Bulgarie	turque	0,9	10
ex-URSS	pop. autochtone (Nord)	5	1,7
Égypte	copte	6	12-15
Maroc	berbère	6	40
Israël	druze	0,07	1,5
Djibouti	afar, issa	0,5	50
Afrique du Sud	indienne	0,87	3
Namibie	san	0,03	2-3
Inde	adivasi	5,2	7,5
Sri Lanka	tamoule	27	18,2
Japon	burakunin	2,3	1,6-2,5
Laos	hmong	0,4	10
Malaisie	chinoise	3,9	34
Australie	aborigène	0,3	1,5
Nouvelle-Zélande	maori	0,4	12

Source : Minority Rights Group, *World directory of minorities*, Chicago/Londres, St James Press, 1990.

toute nouvelle Organisation des Nations Unies décidèrent d'en centrer les mécanismes de protection des droits de l'homme sur une conception universelle et individualiste de ces droits. La Déclaration universelle des droits de l'homme passa sous silence la protection des minorités, malgré les requêtes de certains pays, de crainte d'encourager les mouvements séparatistes, et parce que l'idée de droit était à l'époque attachée à la notion de personne, abstraction faite du groupe culturel auquel elle appartenait. Depuis 1989, il est devenu impossible d'éluder la question. La Charte de Paris adoptée le 21 novembre 1990 par la Réunion au sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et la création d'un poste de haut commissaire pour les minorités nationales témoignent de cette prise de conscience croissante. En 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta une Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, qui constitue donc le premier instrument normatif universel complet élaboré dans ce domaine. Par ce texte, il est fait obligation aux États de protéger l'existence et l'identité des minorités sur leurs territoires respectifs. En même temps fut réitéré le principe selon lequel les droits sont inhérents aux individus, les droits collectifs ne pouvant être définis que par rapport aux droits individuels.

Parmi les droits reconnus aux minorités, on citera le droit de jouir de sa propre culture ; de professer et de pratiquer sa religion ; de parler sa

langue ; de participer à la vie culturelle, religieuse, sociale, économique et publique, ainsi qu'aux décisions intéressant sa communauté ; de créer et contrôler des associations ; d'établir et d'entretenir, sans discrimination, des contacts libres et pacifiques avec d'autres membres de son groupe ou les citoyens d'autres États avec lesquels existent des liens nationaux, ethniques, religieux ou linguistiques.

Il est un fait que la question des minorités révèle deux conceptions politiques différentes de l'État : le nationalisme ethnique (ou religieux) et l'État civil. L'idéal de l'État civil implique le respect des intérêts de tous les groupes sur la base d'une citoyenneté commune plutôt que d'une solidarité fondée sur des liens de sang réels ou imaginaires. Aucun groupe dominant ne peut revendiquer un accès privilégié au pouvoir économique et politique : toutes les communautés jouissent des mêmes droits et se doivent de défendre leurs symboles, leurs valeurs et leurs intérêts.

Une récente enquête sur les politiques nationales dans le monde a révélé différentes attitudes politiques à l'égard des minorités. Dans certains États, aucun cadre juridique ne prend en compte leurs besoins. Même si la fiction d'une nation homogène, composée d'un unique groupe ethnique, est moins souvent défendue de nos jours, la plupart des gouvernements n'en continuent pas moins de formuler et de pratiquer des politiques assimilationnistes. On observe toutefois un certain recul de ces politiques face aux pressions, aux démarches et au militantisme de nombreuses minorités. Un certain nombre d'États reconnaissent les minorités, auxquelles les gouvernements proposent divers arrangements tels que l'autonomie territoriale, une représentation dans les instances législatives, un partage officiel et officieux du pouvoir, voire des garanties administratives<sup>4</sup>. Les droits des minorités se situent à l'intersection des droits individuels et des droits collectifs dans la mesure où, tout en découlant de l'appartenance à un groupe, ils peuvent être revendiqués par n'importe quel individu appartenant à ce groupe. En corollaire, le droit existe pour tout membre d'un groupe minoritaire de le quitter de son propre gré. Les sociétés multiculturelles doivent déterminer si elles comportent des groupes dits minoritaires et, dans l'affirmative, officialiser leur situation. Lors de la promotion des droits culturels des minorités, il importe de réfléchir à des programmes de sensibilisation et d'échanges culturels visant à renforcer chez elles l'estime de soi et le sentiment d'identité. À notre époque de migrations massives, il convient également d'encourager les projets de développement culturel communautaire de nature à faciliter les contacts entre les populations dispersées ou déplacées et la culture mère.

L'un des problèmes les plus délicats est celui de la langue, car la langue constitue l'attribut culturel le plus fondamental d'un peuple. De fait, de par leur nature même, les langues résument le pluralisme – chacune des langues parlées dans le monde représentant une manière unique de conce-

Malgré les défauts qu'elle présente, je pense, en fin de compte, que l'approche universaliste, fondée sur les droits inhérents à chaque individu, demeure la plus porteuse d'avenir. On ne peut pas, après tout, idéaliser les minorités ou oublier que les marginalisés d'aujourd'hui peuvent devenir les marginalisés de demain. Ou que les gardiens de certaines cultures minoritaires, et certains avocats véhéments de la cause des droits politiques des minorités, jouent peut-être déjà ce rôle au sein de leur propre petite communauté. Dans ces conditions, nous devrions en fait, je le crois, parler ainsi aux gouvernements : « Nous ne désirons l'attribution d'aucun droit particulier aux minorités, les vôtres ou tout autre. Les membres des groupes minoritaires sont dignes des mêmes droits de l'homme que les membres des groupes majoritaires – ni moins et ni nécessairement plus, pour le moment, que ceux proclamés dans la Déclaration universelle à laquelle vous souscrivez. Mais nous avons des preuves indiquant que les membres de telle ou telle minorité se les voient refuser, avec les conséquences inévitables et préjudiciables que l'on sait pour la réputation et l'avenir de votre pays. »

Notre souci le plus urgent devrait maintenant être non pas de définir les droits que les minorités devraient posséder, mais de trouver les techniques les plus appropriées pour convaincre les gouvernements que la décence dans les relations à l'égard des minorités est une qualité qui se révèle bénéfique à tout pays dans ses relations internationales.

Conor Cruise O'Brien<sup>5</sup>

voir l'expérience humaine et le monde. Et pourtant, les politiques linguistiques continuent d'être utilisées comme des instruments de domination, de division et d'assimilation. Il n'est guère surprenant que le droit de parler leur propre langue ait été l'un des premiers droits revendiqués par les minorités ; cette revendication continue de soulever toute une série de problèmes, qu'il s'agisse du statut officiel et juridique des langues minoritaires, de leur enseignement, ou encore de la langue qu'il conviendrait d'utiliser dans diverses institutions, dont l'école et les médias.

Une politique éclairée à l'égard des minorités doit viser à en préserver leurs langues tout en leur offrant le moyen de s'intégrer à la société d'accueil. Les écoles doivent enseigner plusieurs langues – dont la langue

locale (ou minoritaire) et la langue majoritaire –, de façon à permettre à chacun de développer ses potentialités d'intégration tout en restant soi-même. Il s'agit donc de mettre en place un enseignement multiculturel, qui accorderait aux cultures minoritaires une meilleure place, non seulement dans le système éducatif, mais aussi dans la perception de la « culture nationale » de chaque pays. Une telle approche continue toutefois de susciter des résistances de la part soit des responsables politiques, qui y voient une menace à l'intégration nationale, soit des sociétés, où des vagues d'immigration successives ont donné naissance au principe du *melting pot* qui exige des immigrants de s'assimiler.

Certains États (Afrique du Sud, Malaisie, Maurice et Singapour) ont tenté d'apporter des solutions à la question des minorités vivant à l'intérieur de leurs frontières. D'autres, et ils sont nombreux, ont refusé ou négligé de s'y intéresser. Un petit nombre de gouvernements contrôlés par un groupe ethnique dominant ou majoritaire, ou s'identifiant fortement à lui, ou, à l'occasion, par un groupe minoritaire puissant en situation dominante, sont même devenus parties au conflit. Certains des conflits les plus aigus dans le monde – et qui auraient facilement pu être évités – résultent de l'incapacité ou du refus des gouvernements de répondre aux requêtes formulées par les groupes ne détenant pas le pouvoir<sup>6</sup>.

Les exigences des minorités sont fluctuantes : elles hésitent entre l'intégration sociale complète, l'égalité économique, technique et fonctionnelle sans intégration sociale complète – ce qui est à l'opposé de la sécession et de l'indépendance politiques – et l'indépendance. La plupart des minorités marquent leur préférence pour l'intégration, l'indépendance n'étant exigée qu'en cas d'échec du processus d'intégration. Si l'opinion mondiale ne peut empêcher un État de maltraiter les minorités vivant sur son territoire, les critiques et les sanctions qui sont exercées par la communauté internationale sont parfois efficaces, car peu de pays souhaitent être totalement isolés. D'ailleurs, il est arrivé que certains États cèdent aux pressions extérieures.

## Avantages économiques contre conflits sociaux

Dans les sociétés multiculturelles (comme le sont pratiquement toutes les sociétés du monde), l'apaisement des conflits sociaux et culturels internes dépend, à long terme, de l'amélioration de la situation économique et des conditions de vie, notamment du recul du chômage. Mais il est vrai aussi que le progrès économique peut engendrer ou exacerber des conflits sociaux et culturels. Les plans de modernisation comportant d'ambitieux programmes d'alphabétisation et d'éducation ont généré quantité de jeunes instruits ou semi-instruits, souvent au chômage ou dans l'impossibilité

d'obtenir un travail conforme à leurs qualifications. Des aspirations ont ainsi été suscitées, auxquelles ne peut répondre l'économie, créant un terrain propice pour le mécontentement et les flambées de violence à l'encontre d'autres groupes. Les jeunes chômeurs des centres urbains participent, le plus souvent de manière visible, voire violente, à des mouvements et émeutes de type ethno-nationaliste. En Inde, le mouvement nationaliste hindou hostile aux musulmans se compose en grande partie de jeunes relativement instruits issus des castes supérieures et moyennes au chômage ou occupant des emplois sous-qualifiés. De même à Sri Lanka, les insurrections sont le fait de deux groupes de jeunes instruits mais sans travail – issus de la population cinghalaise majoritaire et de la minorité tamoule – ayant le sentiment d'être victimes de discriminations et de privations.

Les vastes mouvements de population et les migrations de ces dernières décennies ont modifié de manière spectaculaire les quotients démographiques et la composition sociale et culturelle de la population de certaines régions, de sorte que les populations d'accueil se sentent parfois menacées, voire assiégées par les nouveaux arrivants. Le développement de l'économie facilite et encourage la mobilité des personnes, qui est censée accroître l'efficacité économique et améliorer les conditions de l'ensemble de la population, migrants compris. Dans le même temps, les heurts qui en résultent entre les différents groupes contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance ethnique, en particulier lorsque l'immigration se traduit par une compétition dont l'enjeu est l'accès aux richesses économiques, au pouvoir politique et à la reconnaissance sociale. C'est aussi le cas lorsque la notion d'ethnicité territoriale est fortement ancrée, certains groupes ethniques se considérant indissociablement liés au sol qui les a vus naître, ou lorsque les migrations provoquent des changements brutaux dans l'équilibre démographique et la composition des groupes ethniques, tout particulièrement dans les métropoles urbaines et les villes industrielles en expansion rapide<sup>7</sup>. Il en est de même aussi des groupes d'immigrants, admis initialement comme « travailleurs immigrés temporaires » dans de nombreux pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, et qui, souvent, souffrent de discrimination et de ségrégation de la part de la culture dominante.

Ces dernières années, les principaux pays d'accueil à revenus élevés ont enregistré une immigration nette d'environ 1 400 000 personnes par an, issues pour les deux tiers de pays en développement. Les migrations internationales se traduisant pour beaucoup de pays d'origine par une perte en ressources humaines importante et par des tensions politiques, économiques et sociales dans les pays d'accueil, il est absolument nécessaire d'examiner les causes les plus profondes de ce problème. A la puissante attraction exercée sur les peuples du monde entier par certaines idées,

## Conflits ethniques et religieux : quelques exemples, 1980-1992

Pays	Rébellions collectives 1980-1989	Grands conflits armés 1989-1992	Réfugiés vivant hors de leurs pays en 1992 (en milliers)
Afghanistan	oui	oui	4 720
Mozambique	non	oui	1 730
Iraq	oui	oui	1 310
Somalie	oui	oui	870
Éthiopie	oui	oui	840
Libéria	non	oui	670
Angola	oui	oui	400
Myanmar	oui	oui	330
Soudan	oui	oui	270
Sri Lanka	oui	oui	180

Source : PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994.

institutions et avancées sociales, comme l'État-providence, le bien-être matériel, les systèmes de sécurité sociale, les infrastructures en matière de santé, d'éducation et de communication, s'ajoutent d'autres forces, tout aussi puissantes, comme l'existence de déséquilibres économiques, la pauvreté, l'incurie du pouvoir en place, les violations des droits de l'homme, etc. Les gouvernements des pays d'origine et de destination devront donc consentir des efforts plus vigoureux afin que rester dans son propre pays devienne une option viable pour tous.

Dans bien des villes du monde à croissance rapide, des migrants venus des régions rurales, qui parfois parlent des dialectes incompris de la majorité et sont attachés à des coutumes régionales, ou des immigrants originaires de pays à faible revenu attirés par la perspective d'une vie meilleure et d'un environnement cosmopolite, acceptent des emplois non qualifiés et peu prestigieux (dans le bâtiment, la construction de routes, les ports, les emplois domestiques, etc.). Le sort de ces travailleurs migrants ou immigrants peu qualifiés se détériore naturellement dès que la conjoncture économique se dégrade et que la population locale souhaite expulser les nouveaux venus.

Mais le contraire peut aussi se produire : il arrive que les migrants possèdent des compétences et des capacités supérieures à celles des groupes majoritaires, ce qui leur confère aisance et prestige social. De telles situations peuvent être particulièrement génératrices d'amertume et de ressentiment, surtout au moment de l'accès, par une ancienne colonie, à l'indépendance, lorsque la population autochtone jusque-là désavantagée entend

renvoyer les « étrangers » et nouveaux venus qui ont réussi. C'est souvent le cas lorsqu'au sein de la population locale se développe une jeunesse instruite qui espère que vont lui revenir les postes précédemment occupés par les migrants et les entreprises qu'ils dirigeaient. La volonté de chasser les individus bien placés est particulièrement insistante lorsque les emplois dans le secteur moderne ne se développent pas suffisamment vite pour intégrer dans la classe moyenne les éléments les plus qualifiés de la population autochtone, puisque la réussite des migrants semble un obstacle à la mobilité sociale et au bien-être de la majorité locale. Dans le nord-est de l'Inde, en Assam, à Tripura notamment, des affrontements éclatèrent entre les populations locales vivant dans les montagnes et les nouveaux arrivants – hindous du Bengale occidental et musulmans du Bangladesh ; en Ouganda, Idi Amin expulsa les commerçants et les membres des professions intellectuelles d'origine indienne ; après la dissolution de l'Union soviétique, les nombreux spécialistes ou administrateurs russes qui avaient été envoyés ou avaient migré dans les différentes Républiques non russes furent menacés d'un départ forcé. Et dans bien des pays, des programmes de colonisation agricole, financés le plus souvent par des organismes gouvernementaux, ont déplacé les paysans pauvres ou dépourvus de terre vivant dans des zones de forte densité démographique pour les reloger dans des régions moins peuplées du pays où des terres inoccupées pouvaient être mises en valeur. En Asie du Sud-Est et ailleurs, la paysannerie locale s'est violemment insurgée contre les « colons » nouveaux venus, dont la transplantation leur est apparue non comme une mesure permettant d'atténuer leur pauvreté, mais comme une manœuvre visant à modifier l'équilibre démographique entre groupes ethniques.

Les conflits ethniques entraînent souvent des violations des droits de l'homme à l'encontre de groupes entiers – génocide, détention illégale et arbitraire, torture, déplacements massifs de population, déportations et ségrégation, non-respect des procédures légales, discrimination au sein des institutions publiques et privées et autres formes d'hostilité déclarée ou masquée. Lorsque ces violations sont le fait d'individus ou de groupes privés, la justice peut généralement intervenir, à condition que les autorités soient disposées et en mesure de la laisser agir en toute liberté. Ce n'est pas toujours le cas, notamment lorsque les abus sont commis par des groupes économiquement ou politiquement influents et que les victimes appartiennent à un groupe marginalisé, autochtone par exemple, ni lorsque l'État mène une politique intolérante, raciste ou discriminatoire, ou lorsqu'il use de la terreur et de la violence à l'égard des minorités ou des dissidents.

Ce type de conflits ne constitue pas seulement un odieux gaspillage d'énergie, mais dessert de surcroît les intérêts économiques et la créativité culturelle de tous. La croissance et le bien-être économiques exigent une mobilité maximale et librement consentie non seulement des biens (libre-

échange) mais aussi des individus, entre pays et sur leurs territoires, mobilité qui implique des contacts entre cultures et une diversité culturelle d'une ampleur sans précédent. Gérer ces contacts dans l'harmonie et la paix, trouver des solutions pacifiques aux tensions et conflits, voilà l'un des plus grands défis de notre temps.

## Xénophobie et racisme

Nombreux sont de nos jours les facteurs qui viennent attiser la xénophobie – la crainte ou la haine des étrangers. Les espoirs de développement déçus, les menaces qui semblent peser sur les valeurs culturelles dans un environnement international où les influences, les interactions et les pressions s'exercent librement et les changements apportés par la science et la technologie ont alimenté une rhétorique appelant à protéger les identités nationales ou ethniques. Des démagogues réclament des mesures mettant les populations locales à l'abri de la contamination ou de la « submersion » par des « hordes d'envahisseurs ».

L'expansion rapide des communications et des transports, la croissance démographique accentuant les inégalités entre pays, la décomposition des structures économiques et sociales traditionnelles, le désir de fuir la tyrannie, la misère et les catastrophes diverses, ainsi que le rêve d'une vie meilleure en quelque autre endroit de la planète ont incité ces dernières décennies de plus en plus d'individus à franchir les frontières nationales. On estime que le nombre de travailleurs étrangers serait de 40 millions, celui de réfugiés d'environ 15 millions, et que pas moins de 37,5 millions de personnes auraient quitté leur pays depuis la seconde guerre mondiale en raison de troubles politiques<sup>8</sup>.

Les pays à revenus élevés d'Europe et d'Amérique du Nord ont encouragé une immigration massive durant les années où le rétablissement rapide de leur économie réclamait une main-d'œuvre croissante, en particulier pour les emplois les moins qualifiés. Alors qu'au cours des siècles précédents les Européens avaient colonisé de nombreuses régions du monde, le flux migratoire s'est inversé depuis quelques décennies, et ce sont à présent les populations des anciennes colonies qui s'installent dans les métropoles, où ils forment des enclaves ethniques. En Europe, les immigrants représentent plus de 5 % de la population du Royaume-Uni et de la France. On estime à 18 millions environ le nombre de ces migrants, dont environ 3 millions, originaires des anciennes colonies, qui auraient usé de leur droit de s'établir sur le territoire de l'ancienne puissance coloniale. Parmi eux, des Asiatiques, des Antillais et des Noirs d'Afrique occidentale au Royaume-Uni ; des Antillais et des Maghrébins harkis en France ; des personnes originaires du Surinam, des Antilles et des Moluques aux

## « Bryan et le dogme du gouvernement par la majorité »

Si l'on veut réfléchir en profondeur à ce dogme, il faut commencer au commencement même, par l'intuition première dont découle tout ce qui caractérise le style de vie démocratique, c'est-à-dire par un sentiment d'égalité et de solidarité absolues avec toutes les autres créatures.

Ce sentiment n'a aucune portée pratique, car il vient du cœur : « Vous voilà, Monsieur, et voici votre voisin. Vous êtes mieux né que lui, plus riche, plus fort, plus élégant – non, vous êtes meilleur, plus sage, plus doux, plus aimable ; vous avez davantage donné à vos semblables et moins reçu d'eux que lui. Tous les critères d'intelligence, de vertu, d'utilité démontrent que vous êtes de toute évidence meilleur homme que lui, et pourtant – aussi absurde que cela puisse paraître – ces différences sont sans importance, car la moindre parcelle de son être est intouchable et incomparable, unique et universelle. » Ce sentiment, on l'éprouve ou non. Si on ne l'éprouve pas, les qualités supérieures reconnues par le monde semblent des vagues hautes comme des montagnes ; si on l'éprouve, elles ne sont que des rides éphémères à la surface d'un vaste océan. Les hommes ont été pénétrés de ce sentiment longtemps avant d'imaginer la possibilité d'un gouvernement démocratique. Ils l'ont exprimé de multiples façons, mais dans son essence il demeure identique de Bouddha à saint François ou à Whitman.

Walter Lippmann<sup>9</sup>

Pays-Bas. Ces immigrants sont venus s'ajouter à la mosaïque ethnique déjà créée en Europe par le processus historique qui avait donné naissance aux États-nations. Dans de nombreuses régions du monde, des individus franchissent les frontières à la recherche d'un emploi, d'une plus grande liberté, ou tout simplement de la sécurité. Les travailleurs immigrants occupent une place prépondérante sur le marché de l'emploi dans les pays du golfe Persique, en Afrique du Sud et à Singapour, pour ne citer que ces pays. Ces migrants et leurs pays d'accueil sont confrontés à des problèmes similaires.

Le racisme, entendu au sens de préjugé ou d'hostilité déclarée à l'égard de l'autre et fondé sur la conviction de sa propre supériorité, s'est malheureusement manifesté à travers de nombreux peuples. C'est lui qui a permis

de rationaliser le colonialisme et qui a servi d'assise à l'idéologie nazie, même si la différenciation et la ségrégation raciales sont dénuées de tout fondement biologique. Quand bien même découvrirait-on un jour, en contradiction avec toutes les preuves actuelles, qu'il existe des différences fondamentales entre tels ou tels groupes sur le plan de l'intelligence, des facultés ou des aptitudes, aucun principe éthique ne pourrait en être inféré. Respecter pareillement tous les êtres humains et les traiter sur un pied d'égalité est un impératif moral qui ne dépend d'aucune observation factuelle. La doctrine de l'égalité de tous les êtres humains ne signifie pas concrètement que tous les individus doivent être traités comme s'ils possédaient des compétences égales, mais qu'ils doivent l'être comme s'ils étaient tous également importants. Walter Lippmann a bien résumé le fondement de notre foi en l'égalité dans un essai intitulé *Bryan et le dogme du gouvernement par la majorité*.

Des réformateurs bien intentionnés entendent minimiser les différences entre groupes, entre hommes et femmes, jeunes et vieux, personnes valides et infirmes ; trop souvent, ils confondent la nécessité d'éviter toute discrimination fondée sur des différences avec la nécessité de nier ces différences. C'est de cette erreur que s'irritent les gens ordinaires quand on les invite à utiliser un vocabulaire non sexiste ou gommant les différences d'âge. Il n'y a pas d'égalité possible entre deux atomes identiques. Il importe de ne pas oublier la morale de la doctrine philosophique de l'« identité des indiscernables » et de bien comprendre que seules des choses différentes peuvent être égales.

Le 26 février 1995, le Parlement européen décidait que l'Union européenne devrait créer un organisme de vigilance chargé de signaler et d'arrêter les agressions racistes commises à l'encontre de minorités. Les députés entendaient réagir contre une récente vague de violence prenant pour cible les étrangers (plus précisément les immigrants pauvres) en Europe, et en particulier contre l'assassinat récent, attribué à un groupe néo-nazi, de quatre Tziganes en Autriche.

Durant la période de formation nationale des États d'Amérique et de l'Australie, les peuples autochtones furent considérés comme un obstacle à l'intégration nationale. Dans plusieurs pays, des mesures violentes prises par l'État et des expéditions militaires « nettoyaient le terrain » pour permettre aux éleveurs de bétail et aux pionniers de défricher de nouvelles terres. De nombreuses populations indiennes d'Amérique furent ainsi exterminées. Cette politique était manifestement d'inspiration raciste, car les autochtones étaient jugés inférieurs aux individus d'origine européenne<sup>10</sup>. Les conceptions et les attitudes racistes ne sont cependant pas le monopole de l'Occident ; elles sont également à l'œuvre dans l'esprit de ceux qui demandent que l'Afrique soit laissée aux Africains, l'Asie aux Asiatiques, et ainsi de suite.

Le racisme n'est pas un phénomène marginal, lié à une époque ou à des circonstances particulières. Il resurgit chaque fois que la société traverse une crise d'identité. Il ne suffit pas de le condamner ou d'invoquer les droits de l'homme ou des impératifs moraux. Les problèmes qu'il suscite ne peuvent pas davantage être résolus par de simples mesures techniques ou juridiques. Ces dernières sont certes utiles, mais l'objectif doit être d'extirper les germes du racisme, et ce définitivement.

Les lois et les règlements ainsi que l'existence d'un système judiciaire indépendant peuvent beaucoup contribuer à combattre le racisme. Il est possible de briser le cercle vicieux des comportements négatifs fondés sur des préjugés et conduisant à la discrimination, au chômage, à la perte du respect de soi, à des attitudes arrogantes, voire au crime, toutes choses qui renforcent les préjugés, au moyen de politiques offrant l'accès à la pleine participation à l'éducation et à une formation, au crédit, et à des emplois productifs, rémunérateurs et satisfaisants. Le système de valeurs dont se réclame le racisme doit être combattu grâce à une libre confrontation avec des valeurs qui inspirent les programmes culturels et scolaires, les activités artistiques et quantité d'autres activités menées par la société civile.

Comme c'est aussi le cas, on l'a vu, des minorités nationales et des migrants, l'ironie veut que les immigrants représentent, pour le pays d'accueil, un important atout économique. Leur situation est profitable non seulement pour eux-mêmes et leurs familles, mais aussi, bien souvent, pour leur pays d'origine, où ils rapatrient une partie de leurs salaires, voire de nouveaux talents ; elle l'est également pour le pays d'accueil, où ils effectuent des tâches que les travailleurs nationaux refusent. La valeur des biens et services fournis par les immigrants à l'économie est en général nettement supérieure aux dépenses qu'ils suscitent. Or, là encore, ce qui est bénéfique pour la majorité sur le plan économique est souvent considéré comme dérangeant sur le plan social et culturel.

## **Le retour aux sources dans le domaine religieux : fanatisme ou quête de sens ?**

La religion semble exercer de nos jours une influence renouvelée sur les affaires humaines. Dans de nombreuses régions du monde, la tendance vers la sécularisation s'est ralentie, sinon inversée. Au moment où normes et valeurs traditionnelles se dissolvent, la religion apparaît comme un rempart pour les individus et les groupes dont l'identité est de plus en plus fragile.

Les différentes confessions sont autant de créations culturelles, symboliques et intellectuelles qui, à leur manière, reflètent la diversité de l'expérience et des attitudes humaines face aux promesses, aux défis et au tragique de l'existence. De fait, certaines formes nouvelles du « fondamentalisme »

(pour lequel il serait plus juste de parler de « revivalisme » religieux) ainsi que la quête religieuse en général peuvent être considérées comme des phénomènes constructifs. Elles traduisent la recherche d'une identité et d'un sens à donner à l'existence dans un monde brutal écartelé entre des valeurs conflictuelles, d'une réponse créative à cette crise d'identité et d'un terrain pour l'expérimentation socioculturelle.

Mais, comme le montre aussi l'histoire, la religion a souvent été liée à la conscience d'une identité nationale, jusqu'à, parfois, endeuiller les relations entre groupes majoritaires et minorités. Souvent aussi, elle a donné prétexte à des conquêtes matérielles ou territoriales. Aujourd'hui encore, la politisation de la religion apparaît fréquemment comme un facteur d'exacerbation des conflits plus que de paix. Nous avons tous à l'esprit le cycle sans fin des querelles entre hindous et musulmans en Inde, entre shiites et sunnites en Iraq et au Pakistan, entre protestants et catholiques en Irlande du Nord, ainsi que le rôle des loyautés catholiques, orthodoxes ou islamiques dans l'écheveau complexe des conflits qui ravagent actuellement l'ancienne Yougoslavie. La persécution frappe les shiites et les Kurdes en Iraq, les baha'is dans la République islamique d'Iran, les maronites au Liban, les coptes en Égypte et les idéalistes démocrates dans certaines parties du monde arabe.

Les conceptions doctrinaires extrémistes sont tournées vers un passé imaginaire, perçu à la fois comme plus simple et plus stable, et préparent ainsi le terrain pour des actes de violence déclarée et des manœuvres d'intimidation dans le domaine des opinions, des comportements ou des croyances, afin de contraindre l'autre à accepter un point de vue unique, « orthodoxe ». Aux esprits, persuadés que leurs valeurs culturelles sont menacées, qui sont incités à revenir aux vérités « fondamentales » prétendument originelles, il importe de rappeler ce qu'al-Ghazali disait il y a dix siècles : « Tout espoir de revenir à une foi traditionnelle après qu'elle a été abandonnée est vain, car l'une des conditions essentielles pour l'embrasser est d'ignorer qu'on est un traditionnaliste. »

En cette fin du xx<sup>e</sup> siècle, *toutes* les religions manifestent des tendances à la politisation et au fondamentalisme. Comme l'a fait remarquer un spécialiste de l'étude comparée des religions : « L'extrémisme religieux [...] n'est pas le fait d'une seule religion... Le défi, aujourd'hui comme hier, est de rejeter les réponses faciles résultant d'une vision stéréotypée ou de la projection d'un péril monolithique, de distinguer entre les croyances et les activités de la majorité [pacifique] [...] et celles de la minorité d'extrémistes qui justifient leurs agressions et leur violence par la religion, l'ethnicité ou une idéologie politique<sup>11</sup>. »

## Les populations autochtones

Si l'on se fonde sur le décompte des parlers locaux, il existe des milliers de groupes distincts, auxquels se rattachent des centaines de millions d'individus. Le terme « autochtone » (préférable à celui d'« indigène » du fait de sa connotation péjorative en français) a été interprété de diverses manières, et son utilisation suscite des réticences au sein même des groupes ainsi nommés. Nous nous en tiendrons toutefois ici à la définition qui figure à l'article premier de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux « peuples indigènes et tribaux » dans les pays indépendants<sup>12</sup>.

En Chine et en Inde, ces populations représentent 7 % de la population (soit, respectivement, 80 et 65 millions d'individus). En Amérique latine, c'est au Pérou (8,6 millions) et au Mexique (8 millions) qu'ils sont les plus nombreux. En Afrique, ils sont plus de 25 millions, en Amérique du Nord 2,5 millions, et plus de 160 000 Inuits et Samis peuplent l'Arctique et l'Europe septentrionale. Dans plusieurs régions du monde, la survie même de ces populations est menacée, parfois par les conditions naturelles (près de 125 000 nomades touaregs sont morts de faim au Sahara durant les périodes de sécheresse dans les années 70), parfois par une situation sanitaire effroyable et, parfois encore, par les pressions exercées par d'autres groupes ou par les institutions gouvernementales<sup>13</sup>. C'est pourquoi l'un des principes fondamentaux énoncés à leur sujet dans le document *Action 21* qui a été adopté, en 1992, par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement était formulé en ces termes : « Les efforts nationaux et internationaux déployés en vue d'un développement durable et écologiquement rationnel devraient reconnaître, intégrer, promouvoir et renforcer le rôle de ces populations et de leurs communautés. »

Dans certains cas, des conditions climatiques extrêmes (en Australie, au Groenland ou au Sahara) ont conduit ces populations à développer des modes de vie hautement spécialisés incompatibles avec ceux de la société de consommation présente à leur porte. De manière plus générale, toutefois, les populations autochtones ont été et continuent d'être chassées de leurs terres, autrefois par les conquêtes, aujourd'hui par le développement planifié (projets hydroélectriques et travaux d'irrigation, exploitations minières, installations militaires, routes et chemin de fer, sites protégés, parcs et croissance urbaine), ou privées d'une représentation politique adéquate dans des domaines qui les concernent directement.

Marginalisées au cours de l'histoire, les cultures autochtones poursuivent un combat inégal contre de puissantes forces politiques et économiques extérieures. Dans la très grande majorité des cas, d'importants symboles culturels qui imprégnaient les différents aspects de la vie de ces populations sont perdus, et leurs nouveaux repères culturels – télévision,

## De l'importance des droits sur la terre

« Vous nous demandez si nous possédons la terre. Et vous vous moquez de nous : "Où sont vos titres de propriété ?" Lorsque nous nous enquérons du sens de vos mots, vous répondez avec morgue : "Où sont les documents qui prouvent que vous êtes propriétaires de la terre ?" Titres ? Documents ? Preuves de propriété ? Quelle arrogance que de parler de posséder la terre, alors que c'est elle qui vous possédera. Comment peut-on posséder ce qui vous survivra ? Seule la race possède la terre parce qu'elle seule vit à jamais. »

C'est en ces termes qu'un chef kalinga aux Philippines s'adressa à un ingénieur travaillant pour le gouvernement. Plus tard, ce chef allait être assassiné pour avoir pris la tête des opposants au Projet du bassin de la rivière Chico, un plan de développement qui menaçait d'inonder seize villes et villages et d'entraîner l'évacuation forcée de 85 000 habitants du territoire kalinga<sup>14</sup>.

publicité, consumérisme, etc. – génèrent un ensemble de significations et de valeurs qui détériorent encore davantage leur cohésion sociale et culturelle<sup>15</sup>.

Assez souvent, toutefois, la disparition de ces peuples en tant que communautés distinctes n'est pas simplement une conséquence regrettable du développement, mais le résultat d'une politique déclarée ou implicite, qualifiée de génocide ou d'ethnocide culturel. Ce processus comporte des dimensions économiques autant que culturelles. L'ethnocide économique prend sa source dans la conviction que les formes prémodernes d'organisation économique doivent céder la place soit au capitalisme privé ou multinational, soit au socialisme d'État planifié, soit encore à un mélange des deux. L'ethnocide culturel, quant à lui, est un processus par lequel un peuple possédant une culture distincte perd son identité lorsque son territoire et ses ressources lui sont peu à peu confisqués et lorsque des restrictions sont apportées à l'usage de sa langue, au fonctionnement de ses institutions sociales et politiques, à ses traditions, à ses formes d'expression artistique, à ses pratiques religieuses et à ses valeurs culturelles. Ce processus peut être le résultat d'une politique gouvernementale systématique, mais ne serait-elle imputable qu'aux seules forces impersonnelles du développement économique, une telle évolution mériterait encore, par ses effets, l'appellation d'ethnocide.

Il semble toutefois que les choses soient en train d'évoluer, et la multiplication récente des mouvements communautaires a pris les élites

dirigeantes par surprise. Beaucoup de ces mouvements entendent protester non seulement contre la répartition matérielle des bénéfices ou l'absence de services de protection sociale, les privilèges, la discrimination ou l'oppression, mais aussi contre les aspects symboliques des formes actuelles de développement économique et les valeurs hégémoniques qu'elles véhiculent. Ils mettent également, et de plus en plus, l'accent sur un autre point crucial, à savoir que les populations autochtones dépendent directement de leurs terres pour leur survie. Cela signifie que nous devrions nous engager à respecter non seulement leurs formes d'expression culturelle, mais encore le substrat matériel de l'existence de ces sociétés. Le document *Action 21* appelle ainsi à « la reconnaissance du fait que les terres des populations autochtones et de leurs communautés doivent être protégées contre des activités qui ne sont pas écologiquement rationnelles ou que les populations autochtones concernées considèrent comme socialement ou culturellement inappropriées ».

Ces mouvements, dont certains utilisent les nouvelles technologies de la communication, pourraient constituer, à terme, une base de pouvoir démocratique efficace militant en faveur d'un pluralisme intelligent et de l'intégration de valeurs éthiques moins sectaires dans le discours du développement<sup>16</sup>. De telles initiatives dépendent de la vigilance de la société civile. D'autres dépendent de l'État.

Dans le monde de l'après-communisme, les difficultés que connaît la transition vers le capitalisme risquent d'affaiblir l'attrait de l'éthique démocratique. La tentation peut alors être forte de chercher refuge dans des croyances plus organiques et créant des liens plus puissants comme l'ethnicité, la xénophobie ou la religion, sous l'effet peut-être du désenchantement et du mépris qu'inspire « l'Occident corrompu et égoïste ».

Le défi aujourd'hui, pour les nations qui sont attachées au pluralisme culturel et à la démocratie politique, est de parvenir à élaborer des cadres qui permettraient au développement culturel d'avoir des effets intégrateurs et aux institutions de faire une place à tous ; cela suppose que les systèmes de valeur des populations autochtones, les connaissances traditionnelles qu'ils ont accumulées sur leur société et leur environnement, et les institutions qui sont les leurs soient dûment respectés. Cela signifie que les États et le droit international doivent garantir les droits de ces populations aux terres sur lesquelles repose leur subsistance et à ses produits. Cela implique que l'on opte pour des systèmes éducatifs appropriés, affirmant notamment leur droit d'utiliser leur langue aux différents niveaux de l'enseignement. Cela signifie aussi qu'il leur soit donné accès aux moyens d'information et de communication modernes, à la technologie et au soutien technique, et qu'il leur soit reconnu le droit de décider elles-mêmes de leurs priorités en concertation et de manière pacifique avec les autres.

La Commission soutient avec force le processus initié au sein de la

Commission des droits de l'homme en vue d'une déclaration des Nations Unies sur les populations autochtones, dans le but de procéder au renforcement de leur protection internationale et de créer un forum permanent qui parlerait en leur nom.

## L'avenir du pluralisme

Comme l'a fait observer le rapport *World link*, l'humanité, pour la première fois, « est suffisamment évoluée pour bâtir son avenir non sur l'illusion d'une idéologie partielle, mal avisée, mais sur un ensemble de valeurs universelles que nous partageons tous, même si leur dosage optimal peut varier selon les peuples, les religions et les individus, et pour manifester un grand respect à l'égard de telles différences<sup>17</sup>. »

L'idéal est parfaitement clair : la qualité des relations entre groupes, indispensable au développement humain, peut être améliorée, et le gaspillage criminel que représente le détournement des énergies dans des luttes ethniques et religieuses évité. Encore faut-il que l'on se donne les moyens de protéger le droit des individus et des groupes, d'affirmer leur spécificité culturelle et, plus encore, d'en faciliter l'acceptation et la compréhension par les autres. On peut interdire, par des lois, le rejet ou l'exclusion fondés sur les différences culturelles et punir les excès criminels, mais il faut aussi, et surtout, s'attaquer aux racines du problème.

S'il est essentiel d'obtenir l'acceptation des différences par la voie de la négociation, celle-ci ne débouchera jamais sur un « règlement définitif » — et cela n'est pas souhaitable. L'identité implique que l'on impose des limites ; or, les limites sont source de tensions. Il ne peut en être autrement. Et, bien que nous possédions tous le même caractère humain, cela ne fera jamais de nous les membres d'une seule tribu universelle. S'il est une chose que tous les membres de l'espèce humaine ont en commun, c'est bien leur diversité, ô combien magnifique, même si, parfois, elle est déconcertante. Aujourd'hui que les régimes impérialistes et totalitaires sont en voie de disparition, il nous faudrait prendre conscience de ce qui nous rapproche et entamer le difficile travail de reconnaissance que cela exige de nous<sup>18</sup>.

Toutefois, le monde réel dans lequel cet idéal doit être mis en pratique est à la fois complexe et semé d'embûches morales, et n'admet aucune solution universelle. L'histoire sociopolitique d'un pays marque de son empreinte la manière dont les conflits sont gérés. C'est ainsi que les États autrefois colonisés se composent de groupes divers dont le seul point de repère commun était parfois la puissance coloniale ou hégémonique. Certaines de ces communautés possédaient leurs propres institutions sociales, depuis les juridictions de villages jusqu'aux administrations autonomes ayant à leur tête un souverain local ou des dirigeants religieux. Aujourd'hui,

Il y a quelque temps, je circulais dans l'État de Morelos, dans la partie centrale du Mexique, à la recherche du village natal d'Emiliano Zapata, Anenecuilco. Je m'arrêtai et demandai à un *campesino*, un travailleur des champs, si j'étais encore loin de ce village. Il me répondit : « Si vous étiez parti au point du jour, vous vous y seriez déjà rendu. » Cet homme possédait une horloge interne qui mesurait le temps pour lui et pour sa culture. Car les horloges de tous les hommes et de toutes les femmes, de toutes les civilisations, ne sont pas réglées sur la même heure. L'une des choses étonnantes sur notre planète menacée est la diversité des expériences, des souvenirs et des désirs. Toute tentative pour imposer un système politique uniforme à cette diversité est comme un prélude à la mort.

Carlos Fuentes<sup>19</sup>

ces structures exercent parfois une influence plus immédiate sur la population que le nouvel État, qui représente des groupes avec lesquels elle n'avait précédemment aucun contact ou avec lesquels les contacts étaient souvent conflictuels. Il est manifestement nécessaire de comprendre le rôle de telles structures sociales « informelles » – « informelles » au regard des nouveaux États – dont les groupes recherchent la médiation dans leurs rapports avec l'État. Si l'on veut promouvoir des sociétés pluralistes et résoudre les conflits existants, il importe d'accepter la diversité de structures qui jouissent d'une certaine légitimité dans maintes sphères de la vie sociale.

La complexité actuelle de la situation mondiale exige que des mesures soient prises dans plusieurs directions. Témoins d'un mépris pour le pluralisme, des crimes à l'encontre de populations et cultures variées continuent d'être commis partout dans le monde. La communauté internationale doit intervenir, notamment, en précisant aux gouvernements les obligations qui sont les leurs. En outre, la protection et l'exercice effectif des droits culturels doivent être garantis de manière normative. La persuasion ou l'approbation morale des Nations Unies ainsi que l'opinion publique internationale peuvent avoir une influence des plus efficaces. Les États qui ne pratiquent aucune discrimination culturelle pourraient se voir gratifier d'une « approbation morale » qui serait refusée aux autres<sup>20</sup>.

Le pluralisme n'est pas une fin en soi. La reconnaissance des différences est la condition *sine qua non* du dialogue, et donc de l'instauration d'une alliance plus vaste. Quelles que soient les difficultés, il est une obligation à laquelle nous ne saurions nous soustraire : trouver les moyens de concilier pluralité et citoyenneté partagée. L'objectif pourrait être non

pas simplement une société multiculturelle, mais un État constitué de façon multiculturelle, capable de reconnaître la pluralité sans renoncer à son intégrité<sup>21</sup>. Peut-être faudrait-il rétablir aujourd'hui les formes locales d'autonomie qui avaient été balayées par les États-nations et leur offrir certaines garanties. Malgré tout, la présence visible d'entités nationales demeure indispensable.

Au moment où les organisations du Système des Nations Unies renouent pleinement avec leur mandat dans le domaine de la construction de la paix et s'efforcent, dans l'urgence, de définir de nouvelles approches, il leur est plus nécessaire que jamais d'adopter une vision commune et de faire preuve de persévérance. Il faut imaginer des solutions afin de combattre le rejet ou l'exclusion de l'« autre » motivés par des différences culturelles, et afin de promouvoir les droits culturels des minorités et des populations autochtones. Or aucune stratégie adéquate n'a encore été élaborée pour prévenir, ou du moins désamorcer, les problèmes et les conflits provoqués par les aspirations à une identité nationale et culturelle. La nature de l'ordre international en train de se dessiner dépendra en grande partie de l'efficacité avec laquelle nous y serons parvenus et de notre capacité d'édifier une authentique culture de la paix. Toutes les forces créatives et imaginatives doivent nous soutenir dans cette tâche : les gouvernements, les institutions savantes et humanitaires, les associations privées et bénévoles, les fondations, les églises, les individus, et, bien entendu, toutes les organisations du Système des Nations Unies.

**Je ne veux pas que ma maison soit entourée de murs de toutes parts et mes fenêtres barricadées. Je veux que les cultures de tous les pays puissent souffler aussi librement que possible à travers ma maison. Mais je refuse de me laisser emporter par aucune.**

Mahatma Gandhi

Nous pensons que les fondateurs de l'UNESCO ont eu une vision prémonitoire lorsqu'ils ont affirmé, il y a maintenant cinquante ans, qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité<sup>22</sup>.

Pour que les communautés du monde puissent faire de meilleurs choix en matière de développement humain, il faut commencer par leur donner les moyens de définir leur avenir par référence à ce qu'elles ont été, à ce qu'elles sont aujourd'hui et à ce qu'elles veulent devenir un jour. Chacune d'elles a des racines et une filiation physique et spirituelle qui remontent symboliquement à l'aube des temps, et elle doit être en mesure

de les honorer. Il est essentiel que les valeurs, les systèmes de croyances et les autres caractéristiques culturelles de chaque peuple soient compris – et d’abord par les individus directement concernés. Ces caractéristiques jouent un rôle irremplaçable en définissant l’identité des individus et des groupes et constituent un « langage » commun au moyen duquel les membres d’une société communiquent entre eux sur des problèmes existentiels hors de portée du discours quotidien. Mais, pour nous, il est clair qu’au plus profond de notre singularité existe l’empreinte indubitable de notre humanité commune.

L’enseignement qui se dégage de ce chapitre est que le pluralisme culturel est une caractéristique omniprésente et permanente des sociétés et que l’identification à un groupe ethnique est une réponse normale et saine aux pressions de la mondialisation. L’ethnicité ne sert de détonateur à des conflits violents que lorsqu’elle est mobilisée et manipulée à cette fin. De nombreuses approches politiques sont possibles face à la diversité ethnique, telles que mécanismes constitutionnels, systèmes électoraux divers, déclaration des droits et politiques économiques ou culturelles. Les tentatives visant à « consolider la nation » par l’homogénéisation de tous les groupes ne sont ni souhaitables ni réalisables. La domination exercée par un seul groupe ethnique ne permet pas davantage d’assurer la stabilité à long terme d’une société. Le moyen de s’accommoder le plus durablement possible de la diversité ethnique est d’inspirer aux citoyens le sentiment d’appartenir à une même nation, qui soit définie comme une communauté civique fondée sur des valeurs dans lesquelles toutes les composantes ethniques de la société peuvent se reconnaître. Ce sentiment d’appartenance commune s’impose d’autant plus aisément que le concept de « nation » est débarrassé de toute connotation ethnique.

## Notes

1. Farida Shaheed, « Institutions parallèles et intermédiaires au sein des États-nations », contribution aux travaux de la Commission, juin 1995.
2. Le terme « minorités » recouvre quatre catégories différentes de groupes humains : (1) les populations autochtones ou indigènes, dont l’origine remonte aux aborigènes d’un pays, et qui ont un lien particulier avec leur territoire et un sentiment affirmé de propriété vis-à-vis de ce qu’ils considèrent comme étant leur terre ; (2) les minorités territoriales, qui possèdent une longue tradition culturelle et ont vécu dans des contextes nationaux où les minorités sont nombreuses, comme c’est le cas dans de nombreux pays d’Europe et en Amérique du Nord ; (3) les minorités non territoriales ou nomades, qui ne possèdent pas d’attachement particulier à un territoire ; (4) les immigrants, qui tendent à négocier leur présence culturelle et religieuse dans une société donnée de façon collective.
3. PNUD, *Rapport mondial du développement humain 1993*, New York, UNDP, 1994, chap. 2.

4. Enquête de l'Université des Nations Unies sur la situation juridique et les droits des minorités, citée par Rodolfo Stavenhagen dans : *The ethnic question. Conflicts, development and human rights*, Tokyo, United Nations University Press, 1990.
5. Conor Cruise O'Brien, « What rights should minorities have ? », préface à l'ouvrage de Georgina Ashworth, *World minorities*, vol. 1, Sunburg, Quartermaine House, 1977.
6. Rodolfo Stavenhagen, *The ethnic question. Conflicts, development and human rights*, Tokyo, United Nations University Press, 1990.
7. Voir Stanley Tambiah, « Les défis du pluralisme culturel et de la diversité culturelle dans les sociétés asiatiques », contribution à la Consultation régionale pour la région Asie-Pacifique de la Commission mondiale de la culture et du développement, Manille, novembre 1994.
8. D'après le Bureau international du travail (BIT) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).
9. Walter Lippmann, *Men of destiny*, New York, The Macmillan Company, 1928, p. 49-50.
10. Rodolfo Stavenhagen, « The culture of resistance in Latin America : new thinking about old issues », contribution à la cinquième session de la Commission internationale de l'éducation pour le vingt et unième siècle, Chili, 1994.
11. John L. Esposito, *The Islamic threat (myth or reality)*, Oxford, Oxford University Press, 1992.
12. Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants. Article premier : « 1. La présente convention s'applique : (a) aux peuples tribaux dans les pays indépendants qui se distinguent des autres secteurs de la communauté nationale par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et qui sont régis totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spéciale ; (b) aux peuples dans les pays indépendants qui sont considérés comme indigènes du fait qu'ils descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'État, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles. 2. Le sentiment d'appartenance indigène ou tribale doit être considéré comme un critère fondamental pour déterminer les groupes auxquels s'appliquent les dispositions de la présente convention. 3. L'emploi du terme "peuples" dans la présente convention ne peut en aucune manière être interprété comme ayant des implications de quelque nature que ce soit quant aux droits qui peuvent s'attacher à ce terme en vertu du droit international. »
13. Amareswar Galla, contribution aux travaux de la Commission, mai 1995.
14. Ponciano L. Bennagen, « Tribal Filipinos », dans : *Indigenous views of land and the environment*, Washington, D.C., Banque mondiale, 1993. (World Bank Discussion Papers, n° 188.)
15. Smithu Kothari, « Cultural pluralism and development », contribution aux travaux de la Commission, mars 1995.
16. Plusieurs instruments internationaux contiennent des dispositions instituant des droits spéciaux ou appelant à prendre certaines mesures. Tel est le cas notamment de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 27), de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de la nouvelle déclaration de 1992 sur les droits des minorités et de plusieurs textes normatifs de l'UNESCO tels que la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux. Des

mesures spéciales en faveur des minorités et des peuples autochtones ont été adoptées principalement dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la langue et de la religion, mais elles ont également été étendues à la sphère politique, économique et sociale. La Convention 169 de l'Organisation internationale du travail concernant les peuples indigènes et tribaux, telle que révisée en 1989, ajoute le droit à des terres aux droits aux ressources de la terre et aux droits collectifs.

17. *World link*, rapport sur le Forum économique mondial de Davos, mars/avril 1995, p. 126.
18. Michael Walzer, *The obligation to disobey*, New York, Irvington, 1993.
19. Carlos Fuentes, *Myself with others*, Londres, Picador, 1988.
20. Charles William Maynes, « Containing ethnic conflict », dans : U. Kirdar et L. Silk (dir. publ.), *A world fit for people*, New York, PNUD, 1994.
21. Bhikkhu Parekh, contribution au séminaire de la Fundación BBV « Identités culturelle et nationale et un nouvel ordre mondial », sous presse.
22. Acte constitutif de l'UNESCO, adopté à Londres le 16 novembre 1945.

**3**

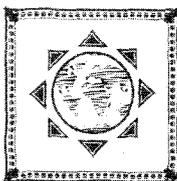
---

**Créativité  
et pleine  
participation**

*Tant le capitalisme que le socialisme  
[...] se sont montrés impuissants  
à arracher la majorité de notre peuple  
à la misère... La question culturelle se  
pose donc en ces termes : existe-t-il  
une autre solution, une solution qui  
nous serait propre ? Ne possédons-  
nous pas la tradition, l'imagination,  
les ressources intellectuelles et  
organisationnelles pour élaborer nos  
propres modèles de développement,  
en accord avec la vérité de ce que nous  
avons été, de ce que nous sommes et  
de ce que nous voulons être,  
responsables devant les sociétés civiles  
qui se sont développées dans nos pays  
depuis la base et la périphérie ?*

Carlos Fuentes

« La socialización de la política desde abajo »,  
Ventana (Nicaragua), 12 novembre 1990



Comme l'a fait observer Ilya Prigogine, le  $xx^e$  siècle a transformé le monde fini des certitudes qu'était devenue notre planète tout entière en un monde infini d'interrogations et de doutes. Il importe de redonner au mot « culture » le sens actif qui était le sien dans son acception initiale, à savoir « cultiver ». En effet, il est absolument nécessaire aujourd'hui de « cultiver » la créativité humaine car, dans le monde actuel, où il est si difficile de prévoir l'avenir et de relever les défis lancés par la rapidité du changement, ce n'est qu'à force d'imagination créatrice et d'initiatives que les individus, les communautés et les sociétés réussiront à s'adapter à la nouveauté et à évoluer.

Le mot « créativité » doit donc être utilisé dans son sens le plus large, et désigner non seulement le fait de réaliser des formes ou des objets artistiques inédits, mais aussi le fait de rechercher des solutions à tous problèmes. Loin d'intéresser exclusivement l'art, la créativité est également vitale pour l'industrie et le monde des affaires, l'éducation et le développement social et communautaire.

L'humanité s'est davantage employée, jusqu'à présent – et avec un certain succès –, à exercer son imagination dans le domaine des arts, de la science et de la technologie que dans celui de l'innovation sociale. Or c'est bien en faisant preuve de créativité qu'une société réalise ses objectifs. « Création et organisation doivent aller de pair et s'associer pour que les institutions sociales soient pleinement productives. Vue sous cet angle, la créativité n'est pas quelque chose de spécial, réservée à des personnes spéciales, dans des circonstances spéciales ; elle appartient à tout le monde<sup>1</sup>. »

Cet usage très large du terme « créativité » ne doit toutefois pas nous empêcher de porter attention à son sens premier, à savoir le fait de réaliser et d'innover, sur le plan individuel aussi bien que collectif. Tous les groupes humains, toutes les institutions, toutes les organisations sont également doués en matière de créativité. Ils ne sont pas seulement constitués d'individus créatifs, mais ils sont aussi, collectivement, capables de concevoir de nouvelles façons de vivre ensemble, selon de nouvelles orientations. Or cette compétence-là ne peut ni être imposée ni enseignée... mais elle peut être « cultivée ».

Si la notion de créativité déborde le cadre des raffinements culturels, on ne peut néanmoins l'appréhender isolément. Il n'y a pas d'esprit créatif qui ne se rattache à un groupe humain, à un ensemble spécifique d'institutions et de valeurs sociales, voire à une série de contraintes politiques données. La créativité est donc quelque chose d'intangible, que l'on peut, et même que l'on doit, cultiver – et non dilapider.

Pôle de la modernité, la créativité est au cœur de la réflexion sur les politiques industrielles et les moyens d'encourager l'innovation. C'est ainsi qu'une nouvelle forme d'organisation conçue pour gérer la créativité a vu

le jour dans les années 80 sous le nom de « conglomérat d'entreprises ». Le projet relatif aux ordinateurs de cinquième génération au Japon, le Centre mondial de l'informatique en France, et des sociétés telles que Catalyst Technologies aux États-Unis d'Amérique en sont des exemples.

A l'autre pôle, où la tradition rencontre la modernité, le processus d'« hybridation » est déjà bien engagé. C'est ainsi qu'en dépit de vigoureux mouvements hostiles à l'« occidentalisation » de nombreuses populations indiennes d'Amérique latine ont entrepris de maîtriser les connaissances et les ressources technologiques et culturelles du monde moderne. Pour ce faire, elles associent, par exemple, les techniques thérapeutiques traditionnelles avec les méthodes allopathiques, adaptent les changements apportés par la démocratie dans les sphères économique et politique, et alignent leurs croyances traditionnelles sur des mouvements chrétiens qui, souvent, ont une approche bien plus radicale de la promotion de la modernité<sup>2</sup>.

En Inde, nombre de communautés disposent, depuis des millénaires, de techniques et pratiques dans des domaines aussi divers que l'agriculture de montagne, la médecine, la santé, l'éducation communautaire et la socialisation. Aussi ne sont-elles fermées à la modernité qu'en apparence. Un examen plus attentif révèle comment, par un processus complexe, ces sociétés assimilent et utilisent la technologie et les mécanismes politiques modernes comme le moyen d'accéder elles-mêmes au pouvoir et à une existence meilleure. Les rituels sont donc modernisés et adaptés aux objectifs politique et économique, et contribuent ainsi, de façon discrète mais efficace, à la synthèse des deux fonctions – instrumentale et constitutive – de la culture<sup>3</sup>.

Ces populations, et d'autres avec elles, prennent en main leur destinée et déploient leur créativité dans trois domaines distincts, bien qu'apparentés : l'expression artistique, la technologie, et la politique et la gouvernance.

## **Pour un élargissement du concept**

Chaque être humain est capable de créativité. Une rationalité sans partage, une pensée trop technocratique, des structures organisationnelles ou communautaires restrictives, une fixation excessive sur la tradition peuvent réduire, voire détruire cette potentialité. Le prestige accordé aux arts ne doit pas faire négliger d'autres entreprises imaginatives, plus modestes certes, mais qui, dans le monde entier, insufflent vie au corps social. Tous les êtres humains ont besoin de communiquer leur expérience, leurs espoirs et leurs craintes, comme ils l'ont toujours fait, et de nombreuses initiatives locales les y aident sans se demander si ce qu'elles font est « créatif », ou même « artistique » ; elles se contentent de toucher le public auquel elles s'adressent.

C'est parce que la création ne s'enseigne ni ne se commande qu'elle doit être cultivée partout où elle apparaît. De plus, l'étincelle de la créativité artistique est si rare qu'il importe de la nourrir partout où elle jaillit dans l'espoir de la transformer en feu de joie. Pour s'épanouir, la créativité a besoin d'un environnement favorable, même si elle est imprévisible et indéfinissable. Ces deux dernières décennies, les conditions sociales et économiques du travail artistique ont connu une transformation radicale. Les orientations et les critères posés par l'Occident se sont propagés dans le reste du monde et ont uniformisé les marchés de l'art ainsi que les industries culturelles, gravement influencés par les notions de divertissement et de loisir à la mode occidentale et par une culture dominée par les médias de grande diffusion. Quelle que soit la région du monde considérée, cette tendance à l'uniformisation est préoccupante.

Le Groupe de travail européen sur la culture et le développement, créé par le Conseil de l'Europe pour contribuer aux travaux de la Commission, a fait part de son inquiétude croissante causée par l'apparent déclin de l'élan créateur en Europe. La créativité européenne, au sens traditionnel du terme, est-elle en train de se déplacer vers la périphérie ou vers de nouveaux centres d'activité multiculturels ? L'art, la littérature et, de manière générale, les principaux courants culturels européens sont-ils ou non stimulés par les turbulences économiques, politiques et sociales actuelles ?

Consciente de l'intérêt de ces questions, la Commission estime qu'il est essentiel de souligner la valeur de la créativité dans une société ouverte et pluraliste en encourageant les idées et les expressions artistiques de tous, groupes majoritaires ou minoritaires, qu'elles soient d'inspiration traditionnelle ou moderne. De plus, des efforts devraient être déployés dans les domaines de l'éducation et du civisme pour développer de nouvelles formes d'échange et de dialogue. Pour le bénéfice de tous, y compris les minorités et les populations immigrées, les gouvernements devraient, par exemple, favoriser l'interaction et la coordination entre créativité artistique et action politique, éducation, travail, urbanisme, stratégies de développement industriel et économique.

Aux États-Unis d'Amérique, la création, dans les années 60, de fresques murales dans les espaces publics devint le fer de lance d'un authentique mouvement d'art populaire qui répondait au besoin d'expression de groupes communautaires à qui l'accès à la créativité, notamment picturale, avait été jusque-là interdit. Les murs vides des rues devinrent un musée vivant, porteur d'un message facilement déchiffrable (par exemple l'art chicano). Ces dernières décennies, le métro, les façades et le mobilier urbain sont redevenus une vitrine à la mode pour l'art. Ainsi s'esquisse le cadre de nouvelles politiques urbaines, plus conformes à l'idéal de l'« urbanité » au sens primitif du terme. Améliorer la qualité de la vie en milieu urbain est l'un des objectifs premiers de l'art dans la rue, puisqu'il

s'agit d'offrir aux citoyens une occasion de participer collectivement à la renaissance d'un environnement moins terne. En tant qu'espace public, la rue se prête à la créativité collective. Partout dans le monde, le nombre croissant de fresques murales créées par des jeunes, des artistes et des éducateurs en est la preuve.

L'art dans la rue peut aider aussi à sauver, réhabiliter ou revitaliser des zones vouées à la démolition, à l'abandon ou à l'anonymat. C'est ce qui s'est produit dans le quartier ouvrier de La Boca à Buenos Aires (Argentine), qui a totalement changé d'apparence après que ses constructions en bois et en tôle ondulée eurent été repeintes dans des teintes contrastées. Ce projet, réalisé voilà une cinquantaine d'années, a donné un nouveau sentiment d'identité à un quartier auparavant noyé dans un complexe urbain de plus de douze millions d'habitants.

Naturellement, la créativité a toujours été la sève des villes, villes marchés ou centres d'échanges et de production, avec tout ce que cela suppose de chefs d'entreprise, d'intellectuels, d'étudiants, d'administrateurs, de personnages influents et d'artistes. Le concept de « ville créatrice » proposé par une cellule de réflexion au Royaume-Uni suggère que les villes du XXI<sup>e</sup> siècle dépendront plus de la production d'informations et de connaissances et moins des ressources naturelles. Cela suppose un nouveau mode de pensée, de type holistique. La pensée créatrice aidera à faire face au changement, les infrastructures « douces » ou relatives à l'ambiance et à l'atmosphère prenant le pas sur les infrastructures physiques. Les villes feraient appel à la pensée créatrice et parviendraient ainsi à mieux résoudre les problèmes urbains en les replaçant dans une perspective différente et en utilisant les moyens adéquats.

## Créativité artistique et expression culturelle

« Depuis la Mésopotamie et Mohenjodaro jusqu'aux hameaux et villages les plus humbles de l'Asie et du Pacifique contemporains, les arts ont toujours été un élément indissociable de la fonctionnalité de l'existence. Ils ont fait partie intégrante du travail ordinaire. Cultivés par la communauté, ils ont été et demeurent un aspect intrinsèque de la vie quotidienne et des cycles annuels... La créativité est le patrimoine commun des riches et des pauvres, de la majorité et de la minorité, de l'alphabète et de l'analphabète<sup>4</sup>. »

Les arts sont l'expression la plus immédiatement reconnaissable et la meilleure illustration du concept de créativité, car ils sont le fruit de la seule imagination. Pourtant, bien que comptant parmi les formes les plus élevées de l'activité humaine, ils sont en interrelation avec les actes les plus modestes de la vie quotidienne. Ils offrent, en outre, à chacun la

possibilité d'appréhender et de transmettre sa propre expérience de façon originale.

Dans un monde où la culture est souvent réduite au rang de marchandise, la créativité est parfois considérée soit comme allant de soi, soit comme sans grand intérêt. Peut-être est-ce parce qu'elle n'est pas toujours comprise et qu'il est difficile de la mesurer, en particulier lorsqu'elle n'est pas un acte individuel, mais collectif. De fait, la plupart des traditions culturelles accordent un rôle beaucoup moins important à l'expression personnelle que ne le fait l'Occident. De nombreuses réalisations artistiques importantes continuent d'être l'œuvre de tout un groupe, à l'instar des cathédrales gothiques d'Europe, il y a plusieurs siècles. L'artiste et l'artisan y sont considérés comme des personnes, non comme des « personnalités », car accomplissant une œuvre collective, ils n'expriment pas seulement leurs pensées ou leurs sentiments personnels. Cette approche est bien différente de la culture de masse planétaire contemporaine, où les « stars » d'un jour – vedettes de cinéma ou champions sportifs – sont l'objet d'un culte sans aucune commune mesure avec leur créativité ! La contribution de la population aux différentes formes d'expression culturelles n'est donc pas appréciée à sa juste valeur, et l'on oublie souvent que la créativité est une force sociale essentielle, qu'elle émane d'un artiste amateur ou d'une collectivité.

Son corollaire, l'innovation, est souvent opposé à la tradition, qui, pourtant, n'est pas immuable. La tradition se construit de génération en génération à partir d'invention, d'élimination et d'emprunts à d'autres cultures. Cet aspect pluraliste du processus créatif est plus accentué de nos jours, au niveau individuel, où le répertoire mondial de l'art « noble », en particulier dans le domaine de la musique et des arts visuels, est enrichi par des artistes venus de nombreux horizons culturels, comme au niveau collectif, dans l'opposition fructueuse – souvent perçue comme une tension – entre le mondial et le local. Comme le chercheur argentin Néstor García Canclini l'a fait remarquer à la Commission, l'alliance de la tradition et de la modernité qui caractérisait les intelligentsias partout dans le monde s'observe aussi « parmi ces Indiens qui, sur leur coin de trottoir, à Lima et Caracas, La Paz et Bogota, dans les grandes villes d'Amérique latine, vendent des herbes médicinales à côté de magnétophones importés et des objets artisanaux voisinant avec des gadgets électroniques [...], [dans] l'icographie syncrétique des mouvements communautaires, qu'illustre, par exemple à Mexico, le personnage de Superbarrio, mélange de lutteur masqué et de Superman, qui est devenu le symbole des associations de voisinage militant pour l'obtention de logements. Même au sein de la classe ouvrière, il existe de vastes fractions polyglottes, multi-ethniques et immigrées dont l'identité est un patchwork de différentes cultures<sup>5</sup>. »

Ces populations, comme quantité d'autres à travers le monde, ont donc compris que préserver, sans concession aucune, les traditions héritées

du passé n'est pas la meilleure façon de préserver son identité et d'améliorer sa condition de vie. De fait, les cultures locales peuvent croître et se développer tout en devenant cosmopolites. A Michoacan, au Mexique, par exemple, la relative prospérité assurée par la modernisation des traditions artisanales contribue à la revitalisation de rituels anciens. De même, chez les Mixe et les Mixtèques d'Oaxaca, se sert-on d'ordinateurs pour enregistrer les traditions orales.

Les arts traditionnels n'ont pas seulement servi d'inspiration à la protection et au renouveau du patrimoine artistique. Ils ont également, de bien d'autres façons, joué un rôle social positif. Au niveau local ou « communautaire », les formes d'expression culturelles ont été utilisées par les agents de développement travaillant avec les communautés pour : renforcer l'identité du groupe, l'organisation sociale et l'esprit de communauté ; stimuler l'énergie sociale ; vaincre les sentiments d'infériorité et d'aliénation ; éduquer et sensibiliser ; encourager la créativité et l'innovation ; promouvoir le discours démocratique et la médiation sociale ; aider à franchir le fossé culturel et à entrer de plain-pied dans l'économie par la production de biens et de services.

C'est ainsi, par exemple, que nombre de Caraïbéens ont su, grâce à leur créativité dans le théâtre, la danse, la musique notamment, développer un sentiment d'appartenance identitaire et civique. « La musique reggae [...] s'élève de notre équivalent du ghetto, où les déshérités et les damnés de la terre commencent à exprimer leur misère, à exprimer leur soif de changement, leur besoin d'un nouvel ordre social... C'est le peuple qui chante sa propre vision du changement et indique clairement au reste du monde la direction dans laquelle il espère que ce changement s'effectuera<sup>6</sup>. »

L'expression artistique peut toutefois être une lame à double tranchant : bénéfique lorsqu'elle est l'œuvre de groupes animés de la volonté de consolider leurs racines culturelles identitaires et de développer leur créativité ; néfaste lorsqu'elle est utilisée comme instrument de manipulation. C'est ainsi qu'un spécialiste latino-américain du développement met en garde contre le danger que leur « obsession des objectifs et non du développement humain ne conduise les médias populaires à devenir un autre ensemble d'instruments pour changer les habitudes de pensée, les sentiments et les comportements d'un peuple. Tel n'est pas l'objet ni la fonction des moyens de communication traditionnels. Leur objet est de promouvoir l'expression, les relations, la communion, l'évasion, la fantaisie, la beauté, la poésie, le culte<sup>7</sup> ».

L'expression culturelle est aussi une dimension de la vie sociale où, comme l'a noté un chercheur, « l'expérience est exprimée et communiquée, où les circonstances, les événements et les conflits de la vie quotidienne, privée, politique et économique sont intériorisés, prennent forme et deviennent le support du dialogue et de l'initiative sociales<sup>8</sup> ». Les change-

ments sociaux des cinq dernières décennies ont abouti, dans tout le monde non occidental, à une plus grande autonomie de l'expression artistique. Ce qui apparaissait autrefois comme intégré au tissu culturel – par exemple, le domaine esthétique – est aujourd'hui perçu séparément. C'est en partie l'aboutissement d'un processus de sécularisation à la faveur duquel des éléments précédemment indissociables de la vie rituelle ou religieuse sont devenus des formes esthétiques. Ce processus s'est accompagné de l'émergence d'institutions telles que ministères de la culture, musées, théâtres, maisons d'édition, sociétés littéraires et autres. Ce processus de différenciation a conduit au développement de nouvelles formes d'articulation et de discours, de manipulation et de contrôle, mais aussi de possibilités de communiquer, de comprendre et d'agir.

Bien que se faisant, avec d'autres, les interprètes des aspirations de la collectivité, les artistes sont fréquemment la cible de mesures répressives. En effet, exprimant explicitement ce que les autres ressentent en silence, ils sont souvent mal vus de ceux qui sont guidés par le seul intérêt. Le nom de Salman Rushdie vient naturellement à l'esprit, mais son cas n'est pas isolé : des femmes et des hommes intelligents, instruits et doués de talents sont intimidés, voire assassinés, en Algérie, au Bangladesh et ailleurs. Carlos Fuentes a vu juste une fois de plus : « Nous vivons à une époque de conflit entre les langages. Le roman est le lieu privilégié où les langages antagonistes se rencontrent, rapprochant, dans la tension et le dialogue, non seulement des personnages opposés, mais différentes périodes historiques, différentes couches sociales, différentes civilisations et autres réalités naissantes de l'existence humaine. Dans le roman, des mondes normalement séparés se rencontrent, nouant un dialogue, une rencontre avec l'autre<sup>9</sup>. »

Outre leur rôle d'avant-garde esthétique, les artistes jouent aussi, au sein de leurs sociétés, un rôle politique du fait de leur capacité à s'exprimer librement. « En défrichant eux-mêmes leur propre espace d'expression, et en insistant sur la logique du dialogue, ils deviennent automatiquement les hérauts des droits à la différence et au désaccord et, dans les sociétés despotiques, au droit de créer eux-mêmes un autre lieu symbolique pour la médiation des besoins et des points de vue conflictuels<sup>10</sup>. » Partout dans le monde, les artistes modernes défient les tenants de la tradition en revendiquant leur droit de puiser leur inspiration à différentes sources et d'exprimer leur art sur les supports les plus variés.

On citera en exemple le groupe Amakhosi au Zimbabwe, qui dénonce la corruption et le népotisme dans le monde de la politique et des affaires et qui pose des questions à caractère social, ou encore feu Dambudzo Marechera, dont la poésie surréaliste et critique aboutit aux mêmes interrogations.

## Créativité et technologie

Dès l'année 1964, le designer non conformiste Selby Mvusi d'Afrique du Sud soulignait que « les habitants des pays à faible revenu ne peuvent se permettre de rester à l'écart de la nouvelle prise de conscience et des nouvelles responsabilités définies aujourd'hui par la technologie moderne... Bien des idées fausses, calculées pour promouvoir le colonialisme culturel, ont été propagées ; parmi elles l'idée selon laquelle l'ingéniosité des cultures non occidentales ne pourrait résister aux pressions et aux incidences formidables de la technologie du xx<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup> ».

Les sociétés confrontées à l'intrusion de la technologie moderne doivent trouver les moyens d'adapter leurs normes culturelles aux nouvelles pratiques. Toute société fonde son observation et sa compréhension du monde sur un ensemble de rituels latents ou explicites (comportements cérémoniels ou quotidiens), sur des récits et sur des mythes qui inspirent tout un système de valeurs. L'introduction de technologies modernes, efficaces en d'autres lieux, s'accompagne de valeurs étrangères qui érodent l'autorité du savoir traditionnel. Confortés par les images retransmises par satellite et captées par les téléviseurs dans les villages, les nouveaux symboles et les nouveaux comportements tendent à supplanter les modes de relations existants.

Dans certains cas, c'est la société tout entière qui doit procéder à une révision de ses mythes fondateurs si elle veut acquérir les instruments symboliques de valeurs nouvelles, comme l'argent par exemple. Au cours des quarante dernières années, la sédentarisation et l'économie monétaire furent un tel déchirement pour les aborigènes d'Australie – qui, depuis toujours, utilisent le chant, la danse et le rêve comme moyens de préserver et d'adapter aux circonstances l'ensemble des connaissances indispensables à leur survie – qu'ils inventèrent, il y a quelques années, un culte intertribal, le Jurulu, destiné à intégrer la notion d'argent à leurs systèmes culturels<sup>12</sup>.

De même que les mentalités doivent s'ajuster à des pratiques peu familières, de même les technologies existantes doivent-elles s'adapter aux besoins et aux potentialités des sociétés ayant un mode de fonctionnement économique et culturel différent. L'incapacité d'adapter la technologie à la situation et aux connaissances pratiques locales peut avoir des conséquences désastreuses, comme l'illustre l'exemple du Sri Lanka.

Néanmoins, il est arrivé que des transferts du plan « mondial » au plan « local » aient donné ailleurs d'excellents résultats, en particulier lorsque les facteurs culturels ont été pris en compte lors de l'élaboration des politiques de développement. Mais ces transferts nécessitent de la part des populations intéressées, à mesure qu'elles reprennent l'initiative et font valoir leurs propres besoins, des innovations techniques, économiques et sociales.

Compte tenu des possibilités de choix, le pouvoir ne réside pas aujourd'hui dans la seule maîtrise de la technique, mais dans l'appropriation simultanée des compétences sociales et techniques, dans le renforcement des ressources culturelles nécessaires pour les mettre à profit, et dans la constitution de partenariats entre systèmes locaux et systèmes mondiaux.

Correctement adapté au contexte local, le savoir scientifique et technologique le plus avancé peut être utilisé pour permettre aux populations détentrices d'un savoir traditionnel local d'être autonomes. En Asie, la Révolution verte des années 60 et 70 s'est soldée à la fois par l'octroi de fortes subventions à la production et à la consommation de pesticides et par l'élimination de nombreux prédateurs d'insectes ravageant les rizières. Dans les années 80, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé un grand programme international de lutte contre les animaux nuisibles, qui prenait en compte les connaissances locales relatives à la biodiversité naturelle des champs de riz. Ce programme, mené dans neuf pays d'Asie, a donné des résultats particulièrement positifs en Indonésie, où une réduction de 60 % des animaux nuisibles a permis d'accroître de 15 % la production de riz entre 1988 et 1993.

Il importe donc de prêter la plus grande attention aux connaissances et savoir-faire que chaque culture peut apporter au patrimoine intellectuel de l'humanité, par exemple en botanique, en agronomie et dans d'autres secteurs de l'environnement. Priorité doit donc être donnée à la collecte, à la classification et à la diffusion de ces connaissances, ainsi qu'à leur combinaison avec les connaissances technologiques modernes.

Néanmoins, compte tenu des questions de pouvoir qui se posent, il importe de favoriser l'interaction des connaissances et techniques locales et mondiales, et de faciliter l'adaptation de ces dernières aux spécificités locales – adaptation qui, d'ailleurs, pourra permettre d'identifier de nouveaux besoins.

Souvent, plus la technologie utilisée dans le cadre du développement est simple, plus elle est efficace. C'est ainsi, par exemple, qu'un artiste de Java familiarise des villageois avec des objets techniques importés en utilisant une pédagogie artistique plutôt que des concepts techniques qui leur seraient étrangers.

Dans le monde des affaires, on a assisté, dans les années 90, à une redécouverte du caractère primordial de l'humain dans la conception, le transfert et l'adaptation des technologies. Il est clair, aujourd'hui, que la technologie est quelque chose de complexe, qu'elle possède de multiples dimensions et qu'elle est en partie propre à une entreprise particulière. En effet, la compétence technologique repose, pour une large part, sur des connaissances intuitives (autrement dit non codifiables) qui sont le fruit de tâtonnements successifs plutôt que de l'application systématique d'un savoir fondé sur la science. Le progrès technologique est donc de nature

## Un échec révélateur au Sri Lanka

A partir des années 60 et jusqu'au milieu des années 70, 2 000 embarcations à moteur furent livrées à des villages de pêcheurs de Sri Lanka afin d'améliorer les rendements. Ces bateaux, dont le coût unitaire représentait approximativement l'équivalent de dix à quinze ans de revenus pour une famille de pêcheurs, étaient vendus à tempérament. Rares étaient les pêcheurs ainsi précipités dans l'économie monétaire qui possédaient quelques économies. Les traites ajoutées aux coûts salariaux amputaient considérablement leurs nouveaux revenus. Ne disposant d'aucune marge de manœuvre, beaucoup firent faillite. Les réparations représentaient une dépense cruciale et imprévue, rien dans leur expérience passée ne les ayant préparés à maintenir en état des bateaux norvégiens équipés de moteurs japonais ! Lorsqu'une embarcation tombait en panne et que son propriétaire ne parvenait pas à la réparer, elle était immobilisée, et il devenait impossible de continuer à rembourser le crédit. Les pêcheurs les plus fortunés purent ainsi acquérir des bateaux de seconde main et constituer des flottes qui accurent leur avantage sur les anciens canots de pêche jugés « inefficaces ».

En quinze ans, la production de poissons d'un village fut multipliée par sept ou huit. Dans le même temps, le nombre total de personnes employées dans le secteur de la pêche diminua de moitié, et le chômage s'accrut au point que 35 % des hommes âgés de moins de 25 ans furent sans travail. Auparavant, il existait une toute petite élite composée d'une ou deux familles et une vaste classe de paysans libres ; à présent, l'élite compte dix à quinze familles, alors que 200 autres connaissent un niveau de vie proche ou en dessous du minimum vital. Finalement, la solidarité villageoise traditionnelle a disparu, victime de l'érosion des relations sociales régissant la production, tandis que le poisson, autrefois consommé par les villageois, est désormais exporté à Colombo, à 210 km de là<sup>13</sup>.

cumulative, et consiste pour beaucoup à « apprendre en faisant », dans le cadre d'une recherche localisée. Les compétences individuelles jouent un rôle central dans le transfert des technologies, tout comme sont nécessaires une organisation sociale efficace et une certaine souplesse culturelle permettant de capter le savoir technique et de l'articuler à la demande sociale. Il s'agit donc de capter les flux technologiques grâce à des cultures organisationnelles capables de déployer des moyens institutionnels, plutôt que de se borner à transférer un outil technologique d'un lieu à un autre.

Voilà qui offre des possibilités aux petites entreprises. Les nouvelles structures de production et d'utilisation de connaissances scientifiques ainsi que les technologies modernes permettent aux petits agriculteurs et chefs d'entreprises d'acquérir des compétences à la fois sociales et techniques et de mettre sur pied, à l'échelon local, une culture organisationnelle ouverte et réceptive.

Il est préférable de créer du savoir au niveau local plutôt que de créer une dépendance vis-à-vis de systèmes abstraits conçus ailleurs. Comme l'a fait remarquer un observateur africain, « les Africains des générations passées avaient un esprit extrêmement créatif. Ainsi, le guérisseur ou la guérisseuse de village qui prépare un mélange d'herbes et de racines pour ses patients et observe patiemment leurs réactions et leurs progrès a l'esprit plus aiguë que le médecin qui se contente de prescrire des formules mises au point à 10 000 kilomètres de là par des collègues européens. Le forgeron rural qui façonne un fer à cheval, un couteau ou un coutelas est plus créatif que l'ingénieur africain, formé à Londres ou à Moscou, qui ne fait que reprendre des théories rebattues sans grand rapport avec les problèmes de sa société...<sup>14</sup> ».

La créativité se manifeste également dans l'esprit d'entreprise. Celui qui a l'esprit d'entreprise est libre – par rapport à lui-même et par rapport au groupe – d'agir en fonction des occasions qui se présentent à lui. Si la créativité suppose une certaine vision de ce qui est possible, la traduire dans la pratique exige esprit d'initiative et capacité de diriger une équipe. Dans certaines cultures, comme au Pérou, les individus ayant l'esprit d'entreprise sont découragés par le gouvernement ; dans d'autres, par exemple en Afrique, ils sont privés d'une partie de leurs profits du fait des obligations familiales qui sont les leurs conformément aux exigences de la tradition. Les liens entre religion, culture et esprit d'entreprise, auxquels Max Weber fut le premier à s'intéresser, pourraient constituer un sujet de recherche passionnant. De nombreuses religions et cultures – autres que le protestantisme – ont produit des individus créatifs ayant un fort esprit d'entreprise : deux pays catholiques comme l'Autriche et Malte ont brillamment réussi sur le plan économique ; Maurice, véritable kaléidoscope de groupes ethniques et religieux, constitue également un remarquable modèle de développement ; et alors qu'il y a quelques décennies la culture coréenne était

## Des pratiques médicales adaptées par et pour les Sikuni

Les services de santé de la Colombie ont fait appel à des anthropologues pour qu'ils les aident à remettre sur les rails un programme sanitaire destiné aux Indiens sikuni qui était sur le point d'échouer, le personnel paramédical local étant incapable d'enrayer la propagation de diverses maladies. Le problème était dû en partie au caractère inadéquat de leur formation, fondée sur les besoins et l'expérience des habitants des régions montagneuses de la Colombie plutôt que sur ceux des communautés des basses terres. Mais l'équipe consultée commença à remettre en question les objectifs techniquement limités du programme, et à se demander si le véritable problème n'était pas tant l'incapacité de traiter les maladies tropicales que celle de promouvoir l'hygiène. Cherchant derrière les symptômes médicaux des causes socioculturelles plus profondes, les anthropologues proposèrent de lancer un programme de recherche participative durant lequel le personnel paramédical et les communautés concernées exploreraient l'histoire et les mythes des Sikuni. Un tableau se dessina peu à peu, montrant comment le passage d'un mode de vie fondé sur la chasse et la cueillette à un mode de vie sédentaire et agricole avait eu pour conséquences une pollution des cours d'eau, une alimentation plus pauvre en protéines et une malnutrition généralisée. Des recherches plus poussées permirent d'établir une classification des pratiques médicales traditionnelles qui fut intégrée dans le programme sanitaire, permettant non seulement de récupérer des connaissances concernant des aliments de substitution et des plantes curatives, mais aussi de mieux comprendre comment les communautés pourraient appliquer les techniques occidentales en se les appropriant. Au-delà de ses aspects techniques, cette histoire est un bon exemple d'autonomisation. Les Sikuni ont institutionnalisé ce processus en formant une deuxième génération d'agents sanitaires chargés de conseiller leurs communautés face à toutes sortes de problèmes médicaux et économiques. Parallèlement, on a vu s'affirmer une organisation politique représentant les intérêts de toutes les communautés sikuni auprès du monde extérieur<sup>15</sup>.

considérée comme incapable de générer de la croissance économique, la République de Corée est aujourd'hui un exemple de développement équitable. De même, avait-on cru le Japon inapte au développement ! L'une des illustrations les plus frappantes – souvent passée sous silence – de la religion comme facteur du développement est le rapport existant entre la diffusion du fondamentalisme évangélique chrétien en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et dans l'Afrique subsaharienne et l'esprit d'entreprise, symbolisé notamment par le goût du travail acharné et le sens de l'épargne.

**Si le Pacifique est devenu la région la plus dynamique du globe, c'est parce qu'il a emprunté à de nombreuses riches civilisations, asiatiques et occidentales, ce qu'elles offraient de mieux en matière de pratiques et de valeurs. Si cette fusion continue de porter ses fruits, on pourrait assister à une explosion de la créativité d'une ampleur sans précédent.**

Kishore Mahbubani<sup>16</sup>

Et pourtant, les avancées réalisées dans le domaine de la technologie ne sont pas totalement satisfaisantes, et ce pour trois raisons : tout d'abord, de vastes groupes ont été tenus à l'écart du progrès, voire lésés par lui ; deuxièmement, si ces avancées ont fait de certains rêves une réalité, elles ont parfois tourné au cauchemar ; troisièmement, certaines sont même allées à l'encontre du but recherché.

Au nombre des peurs technologiques figurent la possibilité d'une gestion totalitaire de l'information, l'accroissement massif du chômage, le viol de l'intégrité de la personne humaine, notamment par la manipulation de son code génétique, l'utilisation de la bombe atomique par des terroristes, le non-respect des droits de l'homme, même dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, etc.

La peur la plus terrifiante est sans doute celle du spectre d'une croissance sans emplois générée par le progrès technologique. Dans son roman, *Player Piano* (Londres, Mayflower Books, 1962), Kurt Vonnegut décrit la société du futur, ô combien cauchemardesque, gérée de manière efficace et organisée par des machines exerçant leur pouvoir de droit divin, et où la majorité de la population, qui est sans travail, est prise en charge par des dirigeants vivant dans l'opulence, mais à qui il manque l'essentiel, ce que le philosophe John Rawls considère comme « peut-être le plus important des biens de première nécessité », le respect de soi. Voilà pourquoi, sans doute, dans le roman, les chômeurs finissent par se révolter ! Michael Young, dans son essai prophétique intitulé *Méritocratie*, prédit le même désastre.

Les pays avancés sont de plus en plus préoccupés par la perspective d'une croissance sans emplois. L'Europe ne connaît pas ces derniers temps une très forte croissance, mais un accroissement de la production sans

surcroît de travail serait quelque chose dont il faudrait se réjouir. Alors que beaucoup aujourd'hui considèrent l'emploi comme un besoin fondamental, Sydney Webb, le cofondateur de la Fabian Society, considérait à rebours que c'étaient les loisirs qui jouaient ce rôle, bien des emplois étant monotones, difficiles, voire dangereux. L'augmentation de la productivité, qui suppose une moindre quantité de travail pour une production accrue, est souhaitable. Toute amélioration du rendement par ouvrier doit être saluée comme un progrès, à condition que la production croisse suffisamment pour absorber la masse des demandeurs d'emploi, ou que la réduction de la charge de travail puisse être répartie de façon égale, pour que chacun puisse profiter au mieux de ses loisirs. La première de ces conditions a été satisfaite durant l'âge d'or du keynésianisme, au lendemain de la seconde guerre mondiale. Mais si, comme cela a été le cas dans les pays de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) durant la dernière décennie, la production ne progresse pas assez pour donner du travail à l'ensemble de la population active, alors on est confronté à une société où à l'opulence privée s'opposent une misère publique et, comme l'a noté John Kenneth Galbraith, une misère privée. Quiconque s'est promené dans les rues de New York ou de Londres a pu voir les sans-abris dormant à la belle étoile en plein hiver. Que la montée du chômage s'explique par un accroissement insuffisant de la demande (dû à la crainte de l'inflation et au déséquilibre de la balance des paiements) ou par des progrès technologiques exigeant des compétences nouvelles qui sont, et demeureront, rares, ou encore par l'importation des produits bon marché des pays en développement, les chômeurs ne bénéficient même pas des largesses décrites par Vonnegut. Ils sont privés à la fois de reconnaissance notamment de leur dignité et des biens de première nécessité. Faire « plus avec moins » – selon l'expression d'un manuel courant sur le réajustement technologique (« *re-engineering* ») – est certes bénéfique pour la croissance et donc pour l'économie, mais pas forcément pour les individus.

Un accroissement adéquat de la demande (dopée par exemple par l'investissement public) résorberait en grande partie le chômage « structurel », comme cela a été le cas durant la seconde guerre mondiale. Des programmes de formation et d'aide à l'ajustement des compétences seraient également bienvenus. En outre, il est clair que nos sociétés pourraient donner du travail à nombre d'agents sanitaires, d'infirmières, d'aides-soignantes, de jardiniers, de gardiens de l'environnement et d'autres employés de service dont la formation ne requiert pas l'acquisition des hautes qualifications requises par la technologie moderne, et dont les services ne peuvent, par ailleurs, être remplacés par l'importation de produits à bon marché de pays à faible revenu. Mais, on le sait, la plupart de ces emplois relèvent de la fonction publique, aujourd'hui tenue en piètre estime.

Reste le problème des travailleurs non intégrés. Une petite élite

essentiellement masculine de salariés permanents coexiste avec des travailleurs mal payés, qui ne sont pas pleinement reconnus. Ces différences de statut s'observent couramment aux États-Unis d'Amérique, l'Europe se caractérisant, sur ce point, par une meilleure sécurité de l'emploi, des salaires élevés et des avantages sociaux, en même temps qu'une croissance plus rapide du chômage.

Le transfert de technologies inappropriées exigeant de gros investissements et entraînant des réductions d'effectifs constitue l'une des causes les plus importantes du chômage en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ces mauvais choix sont en partie dus à une politique de prix incitative, à un manque de technologies adaptées, à l'absence d'infrastructures permettant la mise au point d'une technologie peu coûteuse. Ainsi, il serait souhaitable de favoriser la création de certaines institutions, comme des « banques de technologie », fournissant des informations sur les techniques utilisées dans d'autres pays en développement, des organismes de crédit aux petites entreprises, et des centres de recherche appliquée.

La Commission ne croit pas que le progrès technique conduise nécessairement à un chômage de grande ampleur ou à la pollution de l'environnement, à l'épuisement des matières premières ou à d'autres catastrophes écologiques. Le progrès technique peut, au contraire, servir à combattre ces dangers, bien des innovations étant tout à fait inoffensives, puisque ne générant ni surconsommation de matières premières ni pollution de l'environnement : par exemple, les soins dentaires indolores, le vaccin contre la poliomyélite, les fibres optiques, la puce électronique, le pontage coronarien, l'imagerie magnétique, les engrais organiques, etc. Néanmoins les problèmes examinés plus haut amènent à se demander s'il n'y aurait pas lieu de ralentir, réorienter, voire stopper le progrès technologique. Sans doute conviendrait-il de procéder ici à des analyses coûts-avantage comme c'est le cas dans de nombreux domaines.

Une autre critique que l'on adresse à certaines innovations technologiques est non d'avoir, comme l'énergie nucléaire, des effets indésirables, mais d'aller à l'encontre du but recherché. La prolifération de voitures très rapides aggrave les embouteillages et ralentit les déplacements ; les médicaments et les hôpitaux génèrent des maladies iatrogènes ; les armes accumulées en vue de se protéger tuent ; les prisons génèrent encore plus de criminels ; les progrès de l'agriculture épuisent les sols et ruinent les populations ; l'irrigation entraîne la salinisation des terres ; les systèmes d'assainissement polluent l'eau et les filtres se révèlent cancérigènes !

Cela étant, la science et la technologie ont contribué et contribuent encore à réduire la pauvreté, à soulager la souffrance, à préserver l'équilibre écologique, à faire avancer la recherche fondamentale, à rendre la vie plus facile, plus confortable et plus agréable.

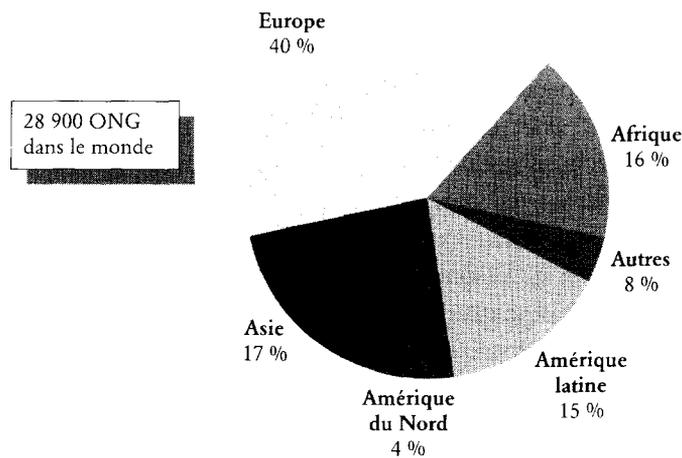
## Créativité, politique et gouvernance

Cultiver la créativité signifie trouver des moyens d'aider les individus à concevoir de nouvelles façons de vivre et de travailler ensemble. Notre imagination sociale et politique semble frappée d'une paralysie qui contraste singulièrement avec les avancées accomplies par notre imagination scientifique et technologique. Nos institutions sociales et politiques sont culturellement arriérées par rapport aux progrès de la science et de la technologie. Les scientifiques ont exploré les moindres recoins de l'atome et des régions très éloignées de l'espace, décrypté le code génétique, appris à manipuler le patrimoine biologique de l'homme et à envoyer des messages sur de longues distances à la vitesse de l'éclair ; mais, sur le plan social et politique, les hommes sont incapables de repenser des institutions vieilles de plusieurs siècles, comme l'État-nation, ou la dichotomie secteur public/ secteur privé, ou encore les querelles sur les mérites et inconvénients du capitalisme et de ses substituts. Il a été dit que les États, qui se sont arrogé un pouvoir de plus en plus exorbitant, sont devenus trop petits pour les grandes choses et trop grands pour les petites choses. Déléguer certains pouvoirs vers le bas et d'autres vers le haut permettrait peut-être d'améliorer la manière de vivre ensemble et de régler les différends.

Déléguer vers le haut impliquerait que soient mises en place de nouvelles institutions planétaires qui permettraient d'éviter les initiatives, destructrices pour tous, prises par les États souverains agissant au nom de leurs propres intérêts nationaux sans tenir compte du reste du monde. Déléguer vers le bas signifierait mettre l'accent sur la décentralisation, la pleine participation des pauvres et des faibles, et le rôle des organisations non gouvernementales et des associations communautaires, ainsi que de la société civile en général.

Mais déléguer ne suffit pas. On a beaucoup parlé ces derniers temps de la nécessité de décentraliser le gouvernement et de faire une plus large place, dans la sphère politique, à la participation. Au niveau international, cela impliquerait de nommer des représentants de la société civile au sein des organisations internationales et d'ouvrir à une participation plus large les forums de réflexion des groupements d'États riches (voir l'Agenda international, actions 8 et 9). Au niveau national, on a constaté que le système de centralisation des décisions dans une économie planifiée était impraticable, aussi réclame-t-on plus de décentralisation et de participation. Et pourtant ce système régit toujours les relations entre la hiérarchie et les salariés dans les entreprises publiques et privées ! Enrégimenté, l'individu ne donne pas le meilleur de lui-même. La démocratie et la participation sont nécessaires dans les institutions politiques, mais aussi dans les secteurs à but lucratif ainsi que dans les associations privées et les organisations non gouvernementales telles que syndicats ou églises. Le besoin de plus de

## Adhésion aux organisations non gouvernementales internationales par région



Source : Union des organisations internationales, 1993.

démocratie et de plus de participation, en particulier des femmes et des enfants, apparaît au sein même de la famille.

L'une des innovations les plus récentes et les plus importantes dans le domaine social – qui d'ailleurs a donné naissance à un nouveau concept – est la notion d'accès à la pleine participation (*empowerment*). Cet accès confère à l'individu la capacité d'exercer des choix plus nombreux, en l'associant au processus de prise de décision, ou en lui permettant d'influer sur les décideurs. « Cette appropriation de moyens d'action comprend notamment le pouvoir [pour les individus] de s'exprimer dans toute la richesse de leurs identités culturelles en évolution [...] et cette évolution sera due aux capacités qu'ils auront acquises de donner effet à leurs désirs et à leurs aspirations. L'idée de donner aux gens des moyens d'action s'exprime à tous les niveaux de l'interaction sociétale. On la rencontre quand on donne la parole aux sans-droits, quand on permet aux faibles et aux marginalisés d'accéder aux outils et aux matériaux dont ils ont besoin pour forger leur destin<sup>17</sup>. » On la rencontre aussi quand on incite à créer de nouveaux mécanismes et de nouvelles institutions pour pouvoir contrôler ceux qui exercent démocratiquement le pouvoir et leur demander des comptes.

Le professeur Yunus, fondateur et directeur de la Banque Grameen au Bangladesh, a fait remarquer que, « dès lors que la société crée un environnement permettant aux individus de développer leurs facultés créatrices, il est possible de faire reculer la pauvreté ». Un tel environnement peut sembler inaccessible aux plus démunis. Pas moins d'un milliard de personnes dans le monde vivent dans la pauvreté absolue. Elles parviennent à peine à pourvoir à leurs besoins les plus élémentaires et n'ont pas les

Il ne suffit pas d'aider matériellement les pauvres. Il faut leur donner suffisamment d'autonomie pour modifier le sentiment qu'ils ont d'être impuissants et inefficaces dans un monde indifférent. La question de la pleine participation des populations joue un rôle central dans la culture comme dans le développement. C'est elle qui détermine qui est en mesure d'imposer à la nation ou à la société sa vision de la culture et du développement et qui va décider des mesures concrètes pouvant être prises en son nom. Plus un système est totalitaire, plus le pouvoir est concentré entre les mains du groupe dominant et plus la culture et le développement serviront des intérêts sectaires. On a dit de la culture qu'elle était « le moyen le plus récent et le plus évolué de promouvoir la sécurité et la continuité de la vie ». Ainsi définie, la culture est dynamique et ouverte, ses principales qualités sont sa souplesse, son caractère non contraignant. Mise au service d'intérêts particuliers, elle devient statique et rigide, prend un caractère exclusiviste et une tonalité coercitive. La « culture nationale » risque alors de devenir un patchwork bizarre d'épisodes historiques soigneusement sélectionnés et de valeurs sociales faussées dont la raison d'être est de justifier les politiques et les actions du pouvoir en place. En même temps, le développement tend à être conçu dans le sens réducteur de simple croissance économique. On exhibe un flot de statistiques souvent invérifiables pour prouver l'efficacité des mesures officielles.

Beaucoup des pays qui s'efforcent d'accéder à un véritable développement sont des sociétés multiraciales où un groupe dominant cohabite avec un certain nombre – et parfois un grand nombre – de groupes plus réduits : minorités étrangères, religieuses ou ethniques. De même qu'on ne peut plus se contenter de définir la pauvreté par référence aux seuls besoins économiques fondamentaux, on ne peut plus définir le terme de « minorité » d'un point de vue purement numérique. Là encore, comme dans le cas de la pauvreté, il s'agit en dernière analyse d'un problème d'autonomie, de capacités. Le fait que leurs besoins matériels fondamentaux soient satisfaits ne suffit pas pour que les groupes minoritaires et les populations autochtones aient le sentiment de faire vraiment partie de l'entité nationale qui les englobe. Il faut pour cela qu'ils aient la certitude d'avoir eux aussi un rôle actif à jouer dans les décisions qui façonnent les destinées de l'État réclamant leur allégeance. La pauvreté dégrade l'ensemble du corps social et en compromet la stabilité, tandis que les conflits ethniques et le mécontentement des minorités constituent deux des menaces les plus importantes qui pèsent sur la paix nationale et régionale. Et lorsque la « minorité » dépossédée est en fait l'immense majorité, comme c'est le cas dans les pays où le pouvoir est concentré dans les mains de quelques-uns, la paix et la stabilité sont menacées en permanence, même si cela n'est pas perceptible.

En tant que système politique visant à la pleine participation des citoyens, la démocratie est indispensable à la réalisation d'un développement humain durable, c'est-à-dire du « développement du peuple, pour le peuple et par le peuple ». Un véritable développement de l'être humain exige bien davantage que la seule croissance économique. Il suppose avant tout un sentiment d'autonomie et d'épanouissement intérieur. Alors seulement les valeurs culturelles et humaines retrouvent leur place fondamentale dans un monde où le pouvoir politique est trop souvent synonyme de tyrannie au service d'une petite élite. Donner aux citoyens les moyens de prendre part au changement social et politique, tel est l'enjeu majeur de notre époque. Ce ne sera possible que dans des sociétés pour qui l'être humain est plus important que le pouvoir, et la liberté que le contrôle. Dans une telle optique, le développement passe par la démocratie, une véritable autonomisation des citoyens. Une fois cet objectif atteint, la culture et le développement concourront tout naturellement à créer un environnement où la valeur de chacun sera reconnue et où tout être humain pourra réaliser ses propres potentialités.

Aung San Suu Kyi

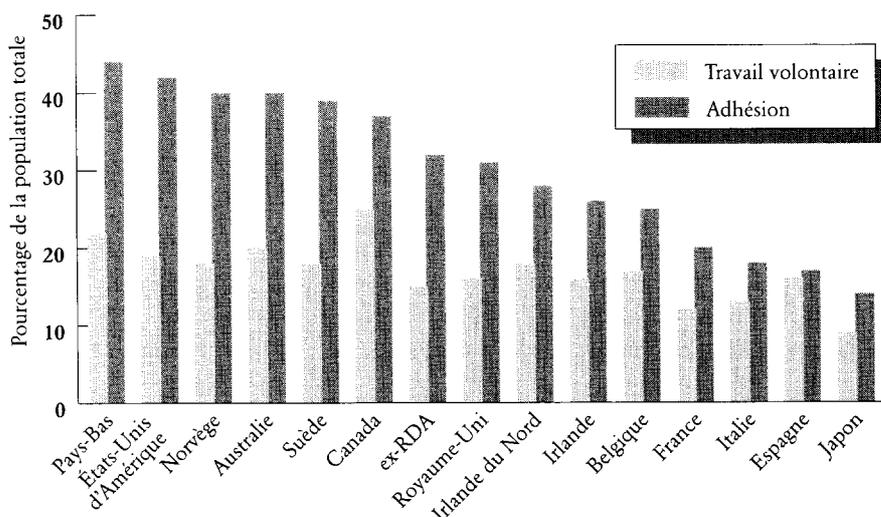
moyens de participer à la vie sociale. Elles sont rejetées aux marges de la société alors même qu'elles constituent dans certains cas la majeure partie de la population. Il leur faut parfois se replier sur leurs propres pratiques culturelles, ce qui institutionnalise encore plus leur différence. Elles connaissent la dérive et l'autodénigrement qui vont de pair avec l'acceptation résignée d'images négatives de soi-même et de la société. C'est le cas des jeunes dont le cadre de référence et les valeurs s'éloignent des croyances traditionnelles, et que leurs faibles ressources marginalisent en les empêchant de participer efficacement à la vie sociale.

Les efforts visant à éliminer la pauvreté doivent donc prendre en compte les spécificités culturelles des sociétés, non pas seulement dans l'intérêt des pauvres, mais aussi parce que, sinon, c'est la société dans son ensemble et son système politique qui en seraient appauvris. Pis encore, la porte serait alors ouverte à l'émergence d'un populisme antipopulaire !

Ces efforts ne peuvent donc être déployés que dans le cadre d'une authentique démocratie. Dans les pays engagés dans la transition entre un régime autoritaire et un régime élu, la lutte contre l'autoritarisme ne s'arrête pas avec les premières élections nationales. Le combat pour l'élargissement des droits des citoyens et pour leur participation ne s'arrête même pas après l'adoption de réformes de la constitution, ou à plus forte raison des déclarations officielles. Dans la pratique, les institutions publiques chargées de faire respecter les droits interviennent de manière très inégale. Comme l'a dit un jour un homme politique brésilien de la vieille école, « pour mes amis, tout – pour tous les autres, la loi<sup>18</sup> ». Par conséquent, le passage à la démocratie nécessite le démantèlement de toutes les formes de pouvoir antidémocratiques et la transformation des institutions de la société civile. De leur côté, les citoyens doivent adhérer à des croyances et à des pratiques démocratiques et apprendre à agir dans le cadre du nouveau système institutionnel. Le succès de la démocratisation dépend de la capacité de combiner les changements institutionnels officiels, d'une part, et la généralisation des pratiques démocratiques et le renforcement d'une culture civique, d'autre part.

D'un point de vue social, il est bon de définir le concept de droits des citoyens par rapport aux divers degrés d'accès aux droits civils et politiques fondamentaux. Cet accès inégal a souvent des bases culturelles, puisque dans la plupart des sociétés, certains groupes socialement structurés (selon des critères ethniques, régionaux ou sexistes) jouissent de droits plus étendus, ou mieux garantis. De plus, même dans des pays dits démocratiques, il arrive que des appareils politiques autoritaires survivent sous les dehors d'une politique « moderne ». Néanmoins, malgré toutes les critiques formulées à propos des démocraties « de pure forme », certains mêmes de ses aspects de pure forme sont politiquement importants pour ses membres les plus faibles. Ces droits politiques « formels », qui commencent par la

## Des sociétés civiles contrastées : adhésion et volontariat dans le cadre d'associations bénévoles (exemples de pays industrialisés)



Source : Curtis *et al.*, « Voluntary association membership in 15 countries », *American Sociological Review*, n° 7, 1992.

liberté de réunion et d'association et qui comprennent le droit inconditionnel d'être inscrit sur les listes électorales, l'inviolabilité du secret des urnes, et la pluralité des sources d'information politiques, représentent autant d'avancées décisives vers la reconnaissance politique des exclus. Ils sont nécessaires pour que les exclus puissent défendre leurs intérêts, notamment en choisissant leurs propres représentants et dirigeants.

L'exercice démocratique du pouvoir dépend de deux éléments indissociables : d'une part, de la nature des institutions gouvernementales, de la réceptivité et de la transparence des représentants de l'État ; d'autre part, de la nature de la société civile et de sa capacité à exercer un contrôle sur l'État. Tous deux doivent être encouragés, cultivés et progressivement – ce qui est certes difficile – consolidés. Au lieu d'avancer que la nature et le degré de responsabilité civique des citoyens sont des données culturelles, un héritage du passé imperméable au changement, il faudrait considérer que c'est là un des domaines où la créativité et l'innovation peuvent beaucoup. Comme l'a constaté Albert O. Hirschman, l'expérience des groupes de développement communautaire d'Amérique latine « présentait une constante frappante : lorsque nous examinons le passé des principaux acteurs, nous découvrons que la plupart d'entre eux avaient déjà participé à d'autres actions collectives, qui n'avaient généralement pas atteint leurs objectifs, souvent à cause des mesures répressives des autorités. C'était comme si les premières aspirations au changement social des protagonistes,

## Les institutions traditionnelles et la prise de décision

Au Burkina Faso, l'Association internationale « Six-S » (Se servir de la saison sèche en Savane et au Sahel) a fait des principes régissant l'institution traditionnelle mossi du Kombi-Naam – qui est chargée d'inculquer les valeurs fondamentales de la société aux jeunes garçons – la base d'une forme d'organisation communautaire élargie, baptisée « groupement Naam ». Cette organisation a ceci de nouveau qu'elle est également ouverte aux femmes et aux personnes âgées. Ces dernières en sont devenues en fait les « conseillers » et lui apportent une orientation morale.

Le premier groupement Naam a été créé en 1967. En 1977, ils étaient 126, et plus de 4 500 en 1993. Des réseaux plus vastes ont été constitués au niveau des villages, des districts et des provinces, donnant même naissance à des fédérations nationales. Aujourd'hui, dans ce pays d'une extraordinaire diversité culturelle et écologique – il ne compte pas moins d'une soixantaine de groupes ethniques, dont des sociétés agricoles organisées en villages et des tribus pastorales –, les groupements Naam locaux, décentralisés, ont permis de former des individus et poursuivent des activités visant à promouvoir l'autosuffisance et à accroître les revenus de leurs membres tout en combattant la désertification. La terre est en grande partie improductive et la gestion des ressources naturelles et le développement de l'agriculture et de l'élevage soulèvent des problèmes considérables<sup>19</sup>.

leur inclination à l'action collective, ne les avaient jamais réellement quittés, même lorsque les mouvements auxquels ils avaient pris part avaient tourné court. Plus tard, cette « énergie sociale » sera réactivée, mais sous des formes en général très différentes<sup>20</sup> ».

De fait, les initiatives que des individus réussissent à faire vivre dans des environnements hostiles sont souvent une réponse à des échecs passés. On ne compte pas les exemples d'efforts couronnés de succès (ou avortés) déployés par des groupes religieux, par des organisations non gouvernementales de développement et même par des réformistes de régimes autoritaires afin de promouvoir la participation et la mobilisation sociales. Il est clair, toutefois, que pour que ces groupes puissent joindre leurs forces et

constituer des réseaux associatifs en vue d'encourager des méthodes de gouvernement saines, le développement et une culture civique responsable, il faut un minimum de liberté d'association. Voilà qui nous ramène à l'État et à la question de savoir dans quelle mesure les gouvernements autorisent les citoyens à se regrouper pour former des associations indépendantes. Les acteurs et les mouvements sociaux jouent un double rôle dans ce processus : tout d'abord, en tant que systèmes collectifs de reconnaissance réciproque, à travers lesquels s'expriment les anciennes et les nouvelles identités collectives, avec d'importants éléments symboliques et culturels. Deuxièmement, en tant qu'intermédiaires politiques (le plus souvent non partisans) qui se font les interprètes auprès des pouvoirs publics des besoins et des revendications des « sans-voix ». Ces deux rôles – de porte-parole dans la construction des identités collectives et dans la reconnaissance sociale, et d'instrument dans la remise en question des arrangements institutionnels existants – sont aussi essentiels l'un que l'autre pour la bonne santé de la démocratie. Plutôt que de voir dans l'incapacité des partis politiques et des institutions officielles à les coopter une faiblesse de la démocratie, les mouvements sociaux et les organisations non partisans ou non étatiques devraient se considérer comme les garants d'une démocratie dynamique – une démocratie dotée d'un dispositif qui lui permettrait de faire reculer ses propres limites.

Les grands thèmes actuels de la réflexion politique – démocratie, accès à une pleine participation, culture – impliquent l'accès aux formes d'expression et de pouvoir. Par définition, le terme anglais « *empowerment* » suppose que l'on est associé au pouvoir (*power*) ou en mesure de l'influencer, et ce processus implique l'État et la société. S'agissant de l'État, la question est de savoir si les institutions publiques sont ou non conçues pour faciliter la prise en compte équilibrée des divers intérêts existant au sein de la société. S'agissant de la société, l'accès à la pleine participation suppose la pluralité des sources d'information, ainsi que l'existence de mécanismes d'expression, de représentation et de réparation des torts. S'il n'existe pas de modèle institutionnel unique qui puisse garantir de telles conditions dans des sociétés historiquement et culturellement différentes, le problème de l'expression des droits civiques se retrouve sous une forme ou sous une autre à travers tous les systèmes institutionnels propres à chaque société.

L'une des approches les plus populaires du problème de la représentation et de la transparence dans un État centralisé consiste à prôner la décentralisation. Qu'elle soit politique, administrative, ou l'un et l'autre, celle-ci vise à déléguer le pouvoir des instances supérieures aux niveaux inférieurs de l'appareil représentatif. Contrairement aux systèmes de représentation proportionnelle ou d'autonomie culturelle ou ethnique, la décentralisation obéit en général à un principe organisateur de type territorial. En

## Le modèle du Sámediggi en Norvège

Ce système de gouvernance autonome par le peuple sami est fondé sur des élections tenues dans treize circonscriptions à travers tout le pays. Sont autorisés à voter tous ceux qui ont au moins un parent ou grand-parent sami et qui parlent le sami comme première langue. Ils doivent prendre l'initiative de se faire inscrire comme votants sur une liste électorale. Ils élisent 39 représentants au Parlement sami – appelé le Sameting en langue norvégienne.

Cette institution possède juridiction sur l'identification et la protection de l'héritage culturel sami, sur le financement des arts, des petites industries et de l'artisanat sami. Elle est consultée par les gouvernements centraux et locaux pour tout projet de développement pouvant avoir un impact, positif ou négatif, sur tous les aspects de la culture sami.

Une Commission spéciale fut mise en place en 1980 dans le but d'étudier la question des droits sur les terres, de façon à élaborer au plus vite des propositions d'action visant à un retour de la terre au peuple sami. La création du Sámediggi en 1989 fut l'un des résultats du travail de cette Commission.

principe, plus les décisions du gouvernement sont proches des préoccupations des citoyens, plus les chances sont grandes qu'ils en influencent la mise en application. Dans la pratique, toutefois, les gouvernements locaux sont très diversement accessibles et réceptifs aux citoyens qu'ils représentent. Tant les institutions publiques que la société civile sont très inégales au sein des États-nations, et l'efficacité de la décentralisation l'est par voie de conséquence. A l'intérieur d'une même société, un programme de décentralisation peut à la fois renforcer la réceptivité, l'efficacité et le souci d'économie des autorités dans certaines régions et conforter des élites locales autoritaires et jalouses de leur pouvoir dans d'autres. La décentralisation peut aussi accentuer les inégalités régionales, et les ressources d'un gouvernement central sont nécessaires pour corriger de telles tendances. Par exemple, pour améliorer la situation des Noirs du Mississippi, on ne fera pas appel à l'autorité de l'État du Mississippi, mais à celle de la Cour suprême fédérale chargée de faire respecter la législation fédérale en ce domaine ainsi qu'à l'accès accru de la population noire à toutes les formes de pouvoir. Les régimes essentiellement démocratiques mis en place au Pakistan dans les années 60 constituaient des tentatives de décentralisation

du pouvoir au profit des villages, mais ils eurent pour effet de renforcer le pouvoir des grands propriétaires terriens locaux et d'affaiblir les pauvres. Les autorités centrales peuvent jouer un rôle décisif en défendant les droits démocratiques élémentaires de l'ensemble de la société, afin de permettre aux citoyens de faire valoir leurs droits dans les régions où il n'y a pas d'administration représentative et responsable ni de réflexion sur les droits des minorités au niveau local. De fait, l'une des stratégies les plus prometteuses pour démocratiser les instances locales consiste à exercer des pressions réformatrices à la fois d'en haut et d'en bas.

La Scandinavie développe actuellement une nouvelle approche du problème de l'autonomie culturelle des populations autochtones vivant sur son territoire. Dans chacun des trois pays où vit la majorité des peuples sami (Finlande, Norvège et Suède), un corps élu représentatif a été établi sur une base linguistique. Ces institutions ont un rôle essentiellement consultatif, mais ils exercent cependant certains pouvoirs limités dans le domaine du financement des activités culturelles.

## Notes

1. John K. Kao, « Gérer l'esprit d'invention », dans : *Impact : science et société* (Paris, UNESCO), n° 134/135, 1984.
2. Néstor García Canclini, « L'avenir des sociétés multiculturelles », contribution aux travaux de la Commission, février 1994.
3. Sitakant Mahapatra, *Modernisation and ritual*, Oxford, Oxford University Press, 1986.
4. Kapila Vatsyayan, commentaires sur « Cultural expression and the arts : energizing forces for development in Asia and the Pacific », présentés lors de la consultation régionale de la Commission pour l'Asie et le Pacifique.
5. Néstor García Canclini, *op. cit.*
6. Patricia Haggerty, Robert Mashek, Marion Ritchey et Steve Vetter, « The arts and social change », *Journal of the Inter-American Foundation*, troisième trimestre 1979.
7. Voir Juan Diaz Bordenave, dans : P. Haggerty, R. Mashek, M. Ritchey et S. Vetter, *op. cit.*
8. Preben Kaarsholm, « The development of culture and the contradictions of modernization in the Third World : the case of Zimbabwe », communication présentée à la Conférence générale de l'European Association of Development Research and Training Institutes, Université d'Oslo, juin 1990.
9. Carlos Fuentes, « Words apart », *The Guardian*, 24 février 1989.
10. P. Kaarsholm, *op. cit.*
11. Cette citation, tirée d'une communication de Selby Mvusi intitulée « The education of industrial designers for low-income economies » et présentée lors d'un séminaire ICSID/UNESCO à Bruges (Belgique) en 1964, a été fournie à la Commission par Nathan H. Shapira, Professeur *honoris causa*, Département de design, University of California, Los Angeles.
12. Barbara Glowczewski, « Manifestations symboliques d'une transition économique, le Jurulu, culte intertribal du Cargo », *L'Homme*, avril-juin 1983, vol. XIII, n° 2.

13. Stephen Hill, citant Paul Alexander, *Transcripts on the political economy of development*, Sydney, Australian Broadcasting Commission, 1977.
14. Extrait du discours liminaire prononcé par le professeur G. L. Chavunduka, vice-recteur de l'Université du Zimbabwe, lors d'un atelier sur l'étude et la promotion des savoirs autochtones et des méthodes de gestion des ressources naturelles renouvelables en Afrique, Kwazulu-Natal (Afrique du Sud), 24 avril 1995.
15. Charles D. Kleymeyer, « Cultural energy and grassroots development », *Grassroots Development*, n° 16/1, 1992.
16. « The pacific way », *Foreign Affairs*, vol. 74, n° 1, janvier-février 1995.
17. Ismail Serageldin, « La vision holistique et son enjeu : culture, moyens d'action et paradigme du développement », dans : *Culture et développement en Afrique* (Actes d'une Conférence internationale organisée au Siège de la Banque mondiale, à Washington, 2-3 avril 1992), sous la direction d'Ismail Serageldin et June Taboroff, Banque mondiale, 1994. La présente section sur la dimension culturelle de la pauvreté s'appuie largement sur l'analyse de Serageldin.
18. Cité par Jonathan Fox dans « The cultural implications of democracy, empowerment and citizenship », contribution aux travaux de la Commission, avril 1995 ; la présente section s'inspire largement de cette communication.
19. Bernard Lédéa Ouedraogo, fondateur et directeur de « Six-S » dans *Traditional knowledge and sustainable development*, actes d'une conférence de la Banque mondiale, 27-28 septembre 1993.
20. Albert O. Hirschman, *Getting ahead collectively*, New York, Pergamon Press, 1984.

**4**

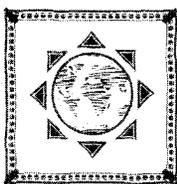
---

**Les défis  
d'un monde  
médiatisé**



*L'information, ou plus précisément le fait d'être informé, peut être à la fois un bien et un mal. Nous avons soif d'informations toujours plus nombreuses ; mais nous nous sentons en même temps submergés, envahis et privés de tout moyen de contrôle. L'important à l'avenir est de faire en sorte que le véritable destinataire reste maître du résultat. C'est le consommateur – et non quelque expert en technologie – qui doit demeurer seul juge de la demande et de la consommation dans le monde médiatisé qui est en train de naître.*

Michael Spindler  
Président-directeur général d'Apple Computer,  
discours prononcé lors de la réunion annuelle  
de 1995 du World Economic Forum à Davos,  
reproduit dans *New Perspectives Quarterly*,  
vol. 12, n° 2, printemps 1995



Il y a tout juste un siècle, Marconi envoyait le premier message sur les ondes radio ; deux décennies plus tôt, Edison avait inventé le phonographe.

L'ère industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle allait bientôt transformer l'écologie humaine de la communication, arrachant le monde à la « galaxie Gutenberg » pour le conduire au seuil d'une révolution de l'information.

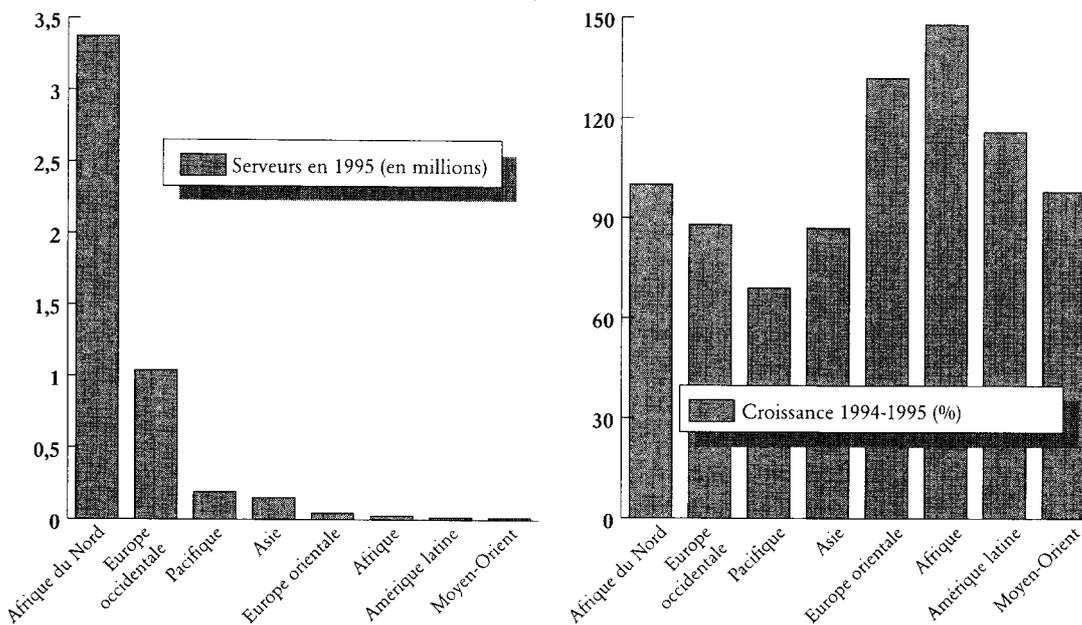
Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, le progrès technique n'a cessé de s'accélérer, avec d'abord l'invention de la radio, puis celle de la télévision, suivies de la diffusion de programmes par ces deux médias. C'est toutefois au cours des trois dernières décennies que l'humanité a accompli un formidable bond en avant. Les avancées technologiques se sont succédé à un rythme effréné, produisant des effets exponentiels.

Les premiers systèmes internationaux de communication par satellite, Intelsat et Interspoutnik, ont été mis en place au milieu des années 60. Depuis, les télécommunications de l'ère de l'espace, l'informatique et l'électronique optique se sont mariés avec les « médias de masse » classiques pour offrir aux utilisateurs une panoplie d'outils sans précédent – depuis le simple téléphone cellulaire jusqu'au réseau Internet – leur permettant de diversifier leurs perceptions, d'exprimer leurs choix, de dialoguer les uns avec les autres, de comprendre le changement et de réagir en conséquence, voire d'élargir le cadre de la pensée humaine. Si certains de ces outils sont tellement coûteux qu'ils demeureront le privilège d'un petit nombre pendant longtemps encore, le coût unitaire de la plupart des moyens modernes de communication a fortement baissé. Cette diminution des coûts, alliée à une solidité et à une maniabilité accrues, mettent ces moyens à la disposition des communautés locales pour des utilisations que l'on n'aurait pu imaginer vingt ans auparavant. En outre, l'utilisation élargie de ces moyens de communication peut faire accéder les individus à une pleine participation au sein de la société.

La nouvelle médiasphère a considérablement élargi l'éventail des choix en matière de communication, et a, d'ores et déjà, aboli distances et frontières. L'information est le moteur de l'économie mondiale et permet aux idées neuves d'être connues dans le monde entier en un instant. Elle multiplie les possibilités de contacts interpersonnels et offre aux individus vivant dans les endroits les plus reculés l'accès à des sons et à des images émis en un autre point du globe. L'espace télématique échappe aux juridictions territoriales et crée instantanément des liens favorisant la coopération intellectuelle, l'échange ainsi que le partage des données et de l'expérience. Il élargit, en outre, l'accès aux services éducatifs.

L'espace télématique facilite, par ailleurs, une circulation plus libre de l'information, l'extension des capacités de diffusion suscitant l'apparition de services inédits et de plus en plus diversifiés. Les programmes destinés à un public restreint (« *narrowcasting* »), les réseaux interactifs, éducatifs et

## Réseau Internet : le nombre d'abonnés croît plus rapidement dans les pays nouvellement raccordés



Source : « The Internet Society », *The Economist*, 1995.

autres sont quelques-uns des nombreux systèmes qui répondent aujourd'hui à des centaines de besoins, de goûts et d'intérêts différents. Du reste, la facilité de reproduction et de transmission fait qu'il est devenu beaucoup plus malaisé pour un gouvernement, quel qu'il soit, de contrôler – et à plus forte raison de censurer – les informations émises ou captées. Les médias modernes contribuent donc à favoriser les mouvements populaires, à façonner des citoyens mieux informés et, en renforçant l'accès et la participation du public à la vie démocratique, au développement des sociétés.

De même contribuent-ils à développer, à travers le globe, un sentiment de solidarité sans lequel aucune éthique universelle ne pourrait exister. « Les images de souffrance humaine diffusées par les médias ont incité les téléspectateurs à manifester leur sympathie et leur solidarité à des personnes vivant en des endroits éloignés en contribuant aux efforts pour leur porter secours et en demandant aux gouvernements de se justifier et d'agir<sup>1</sup>. » Il n'est, en effet, plus possible au tyran de cacher des actes de répression au reste du monde, ni au privilégié de se voiler la face devant les catastrophes naturelles ou causées par l'homme qui surviennent dans des pays lointains.

De plus, le multimédia élargit encore un peu plus les horizons de la créativité artistique et intellectuelle puisque, inspirés par les nouvelles

## Nelson Mandela chez les Inuit

Dans son autobiographie, *Un long chemin vers la liberté*, le Président Mandela évoque sa rencontre, lors d'une escale à Goose Bay, au nord du cercle polaire, avec un groupe de jeunes Inuit qui s'étaient déplacés dans l'espoir de le voir :

« En parlant avec ces jeunes gens intelligents, j'ai appris qu'ils avaient suivi ma libération à la télévision et qu'ils connaissaient les événements d'Afrique du Sud. "Vive l'ANC !" a crié l'un d'eux. Les Inuit forment un peuple aborigène historiquement maltraité par les colons blancs ; il existait des parallèles entre la situation des Noirs d'Afrique du Sud et le peuple des Inuit. J'ai été frappé de voir à quel point la planète s'était rétrécie pendant mes années de prison ; qu'un Inuit vivant sur le sommet du monde puisse regarder la libération d'un prisonnier politique à l'extrémité méridionale de l'Afrique me stupéfiait. La télévision avait rétréci le monde en devenant dans le même temps une arme efficace pour extirper l'ignorance et promouvoir la démocratie<sup>2</sup>. »

techniques, des esprits imaginatifs ont inventé l'art vidéo, l'holographie et la réalité virtuelle, et que les images électroniques remplacent aujourd'hui les moyens traditionnels d'enregistrer et de transmettre la mémoire. Ces applications de la technologie moderne sont un bien pour l'humanité.

Toutefois la Commission est consciente que tout n'est pas positif. Tant de gens continuent encore de ne pouvoir s'exprimer ou être entendus ! Le contrôle des médias les plus puissants reste concentré entre les mains d'un petit nombre, au niveau national ou international, qu'il s'agisse de groupes privés ou publics, ou de monopoles d'État. Cette situation suscite la crainte communément exprimée à travers le monde d'hégémonie culturelle, voire d'« homogénéisation » culturelle. S'y ajoute une autre inquiétude : que ces médias ne suscitent chez les plus défavorisés confrontés aux styles de vie et aux modes d'expression des nantis des espérances impossibles à satisfaire.

Les querelles qui avaient provoqué voilà plus d'une décennie le débat houleux sur le « Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication » sont aujourd'hui dépassées, même si certaines des interrogations qui étaient alors posées restent toujours sans réponses. La nouvelle stratégie de la communication adoptée à l'unanimité par l'UNESCO, en 1989, a été conçue notamment pour essayer d'y apporter des solutions. Que faire face à la maigreur des flux d'information en provenance et à l'intérieur des pays

en développement, ainsi qu'à la concentration si forte des médias ? Dans les pays industrialisés gavés d'informations, les concentrations de capitaux suscitent la demande d'un meilleur équilibre entre loi du marché et intérêt public, et l'exigence que les gouvernements atteignent les objectifs sociaux que le marché est incapable de réaliser.

Le contenu des médias soulève de graves problèmes. La violence gratuite et la pornographie sont partout omniprésentes, et heurtent la sensibilité et les convictions profondes de nombre de personnes, et pas seulement dans les « sociétés traditionnelles ». Quelle vision du monde les médias offrent-ils aux enfants et aux jeunes ? Comme l'a dit le réalisateur de cinéma britannique David Puttnam, « quelqu'un doit dire "ASSEZ" parce que, si cela continue, nous allons nous détruire. C'est le tissu de notre propre société que nous sommes en train de défaire ». Mais qui osera dire « c'en est assez » et quand ? Comment trouver le juste équilibre entre liberté d'expression souhaitable et licence inacceptable ?

Autre question, ô combien cruciale : comment la révolution médiatique pourrait-elle toucher les milliards de personnes qui, dans le monde, ne disposent même pas de l'électricité ? Les populations les plus défavorisées resteront les laissés-pour-compte de la révolution de l'information, tandis que seule une minorité de nantis, concentrée dans les pays industrialisés et les grandes villes, sera en mesure de capter les programmes de télévision retransmis par satellite ou d'être raccordés aux réseaux télématiques internationaux. Seuls 45 des 52 pays africains – dont la population totale dépasse les 600 millions d'habitants – sont dotés de services de radiodiffusion nationaux, ce qui représente une audience de plus de 90 millions de personnes. En Asie, toutefois, 18 % des 386 millions de foyers sont à présent raccordés au câble ou captent les programmes retransmis par satellite.

Le maillon faible de l'infrastructure des pays en développement est souvent le « dernier kilomètre » qui sépare le réseau urbain du domicile de l'utilisateur. Certains pays africains sont si démunis en moyens de télécommunications qu'on y compte moins d'une ligne pour mille habitants. En un mot, il y a davantage de téléphones à Tokyo ou Manhattan que dans toute l'Afrique !

Mais la technologie n'est pas tout. Si merveilleuse et séduisante soit-elle, elle ne fournit que les outils de la communication humaine, qui irrigue et motive toutes les entreprises humaines, aujourd'hui comme aux premiers temps de la vie sociale<sup>3</sup>. Les outils dont nous disposons aujourd'hui, grâce à elle, sont révolutionnaires en ce qu'ils livrent « instantanément accès, dans le monde entier, à la fois aux autres et à la totalité du savoir humain<sup>4</sup> ». En ce sens, la communication est, sous toutes ses formes, de la plus simple à la plus évoluée, la clef d'un développement centré sur l'être humain. Les journaux ruraux sont peut-être plus importants que les autoroutes de

l'information. Néanmoins, à quelque niveau que l'on envisage les problèmes de la communication, un même défi nous est lancé : organiser nos capacités, qui sont considérables, de manière à promouvoir la diversité culturelle, la créativité et la pleine participation à la vie sociale du plus grand nombre.

Ce défi doit être relevé, tant au niveau national qu'international. Cette quête est aujourd'hui engagée, et de son succès dépend l'optimisation de nos capacités culturelles et humaines en matière de développement.

## **A la recherche de principes au niveau national**

Ces multiples problèmes, les gouvernements, les citoyens et les médias eux-mêmes ont entrepris de les résoudre, puisque, ensemble, ils ont défini un certain nombre de principes portant sur les structures comme sur les contenus. La Commission en a retenu quatre. Le premier principe, relatif aux structures, est que les médias doivent se développer dans un environnement concurrentiel. Le deuxième, relatif aux contenus, est que la concurrence doit favoriser la diversité d'expression. Un troisième principe, également relatif aux contenus, est que la liberté et la diversité doivent être régulés par certains principes – nous faisons allusion ici non à l'éthique de l'information en général, mais à l'irruption de plus en plus fréquente de la violence et de la pornographie sur nos écrans. Enfin, ces trois principes ne peuvent être respectés et appliqués durablement qu'à la seule condition qu'un équilibre soit trouvé entre équité et efficacité.

### **Nécessité de la concurrence**

Jusqu'à une date récente, la radiodiffusion, la télévision et les télécommunications étaient, en majorité et presque partout, des monopoles d'État. A quelques exceptions près, ils étaient des instruments destinés à offrir au plus grand nombre des programmes d'information, d'éducation et de divertissement conformes à la « culture nationale ». Ces instruments ont souvent contribué au renforcement de la nation, à l'exemple de Palapa, le service indonésien de radiodiffusion par satellite, qui a favorisé l'adoption par les différents groupes ethniques du pays d'une langue commune, le bahasa indonesia. En 1980, la plupart des États européens exerçaient un monopole sur les médias, par l'intermédiaire des services de radiodiffusion et de télévision contrôlés par l'État ou par le service public. En Afrique, les services nationaux de radiodiffusion et de télévision étaient détenus et strictement contrôlés par l'État. En Australie, au Brésil, au Canada, en Finlande et au Royaume-Uni, le système était mixte. Les stations de radio ou de télévision communautaires étaient rares.

Aujourd'hui, la situation est différente, puisque les gouvernements ont la tâche délicate d'ouvrir à la concurrence des monopoles jusque-là protégés. Ils y sont poussés principalement par des raisons d'ordre technique (les satellites ignorent les frontières), politiques (disparition des systèmes totalitaires où l'État contrôle tout, mais aussi pressions de plus en plus vigoureuses en faveur de l'accès et de la participation des citoyens aux médias dans les sociétés démocratiques, où la communication se fait encore, pour l'essentiel, « du haut vers le bas ») et économiques (la libre entreprise se caractérise par la quête du profit). C'est dans ce contexte que doit être redéfini, plutôt qu'ignoré, le rôle des organismes de régulation. La concurrence est souvent un phénomène éphémère, l'effet d'un repositionnement au sein de l'industrie, où de nouveaux acteurs en position dominante apparaissent inévitablement pour former de nouveaux conglomérats. Car rien dans la théorie du « laisser faire » n'établit ou ne maintient la concurrence. Pourtant la vertu du marché réside dans l'existence même de la concurrence.

Dans la plus grande partie de l'Europe, les médias contrôlés par l'État ou par le service public ont dominé la scène jusqu'au début des années 80. Au Royaume-Uni, des stations de télévision commerciales ont été autorisées à émettre parallèlement à la BBC dès 1959 ; l'Italie a autorisé les radios commerciales dans les années 70 et les chaînes de télévision privées en 1980. La France et la République fédérale d'Allemagne leur ont emboîté le pas en 1984. A la fin des années 80, tous les pays d'Europe avaient ouvert le marché aux intérêts privés, tandis que leur gouvernement continuait de faciliter le développement de l'infrastructure.

Dans le reste du monde, à l'exception des États-Unis d'Amérique, l'intérêt public est encore lié à l'idée d'un service public de diffusion ; les problèmes que rencontrent les médias durant la transition vers la démocratie sont caractéristiques du processus de démocratisation dans son ensemble, et le service public indépendant est loin d'être une réalité dans les faits. Mais certaines forces au sein de la société civile sont de plus en plus disposées à prendre les devants. C'est ainsi qu'au début des années 90 plus de 700 stations de radio « illégales » sont apparues en Turquie, au mépris d'une loi attribuant à l'État le monopole de la radio et de la télévision.

Les choses ont évolué de manière particulière en Europe centrale et orientale, où les médias publics, dont les crédits ont été fortement réduits, doivent affronter la concurrence de sociétés privées. Les organismes de radiodiffusion sonore et de télévision de la Communauté des États indépendants (CEI) opéraient jusqu'au début de 1995 dans un vide juridique, puisqu'il n'existait aucune législation dans ce domaine. Le Congrès international de la télévision de la Communauté des États indépendants, basé à Kiev, projette de lancer une chaîne internationale diffusée par satellite, Culture Via Television. Une autre initiative qui mérite d'être mentionnée

est la proposition faite par Cable Plus, un opérateur tchèque privé, de créer une union des services de télévision par câble en vue de définir des principes et de coordonner les actions dans les domaines législatif, technique et financier – tâche qui devrait incomber aux gouvernements.

Il existe une forte tendance en faveur d'une déréglementation de la radio et de la télévision en Afrique subsaharienne. Le Mali, avec plus de quinze stations de radio privées en activité, est un modèle en la matière. Le Burkina Faso a délivré des autorisations d'émettre à plus de neuf stations. Au Nigéria, la National Broadcasting Commission a accordé l'autorisation d'émettre à une radio et à six chaînes de télévision, ainsi qu'à onze stations de retransmission par câble ou satellite. Ces nouvelles stations et chaînes privées souffrent cependant de limitations importantes : elles ne diffusent que quelques programmes de musique populaire et d'émissions religieuses dans un petit nombre de langues nationales ; leurs émissions en direct sont, en général, calquées sur celles d'autres pays, et privilégient surtout les cibles publicitaires et les programmes de divertissement ; enfin, les autorisations sont, la plupart du temps, souvent accordées à des personnalités proches du pouvoir.

Dans le monde arabe, les médias sont généralement sous le contrôle de l'État. Le système de radiodiffusion et de télévision de chaque pays de la région étant soit directement géré par l'État, soit confié à un organisme placé sous sa tutelle directe, il n'est guère indépendant. Comme en réaction à cette situation, les programmes régionaux et internationaux sont largement regardés dans tous les États du golfe Persique, qui constituent le principal marché de cassettes vidéo dans le monde et les plus gros acheteurs de copies pirates des programmes de télévision américains et britanniques.

Les nations pauvres – ou de petite taille – étant incapables de moderniser leurs réseaux de télécommunications sans les capitaux, les compétences et la technologie de l'étranger, la privatisation est pour eux la seule solution envisageable : cela a été le cas de Singapour et de la République de Corée en 1993, de la Hongrie, du Pakistan, du Pérou et de la Russie en 1994, de la Bolivie, de la République tchèque, de la Côte d'Ivoire, de l'Inde, de la Turquie et de l'Ouganda en 1995. Quelque 26 compagnies de téléphone doivent être privatisées au cours des trois prochaines années. Ces projets suscitent cependant encore une résistance politique. En effet, une compagnie de téléphone d'État dans un pays en développement peut constituer le plus grand fournisseur d'emplois ; ses revenus servent à subventionner de nombreuses activités, et les appels internationaux, lourdement taxés, sont une source de devises. Les pressions internationales finissent toutefois par avoir raison de ces résistances : pour inciter à voter la loi sur la privatisation des télécommunications au Kenya et au Nicaragua, la Banque mondiale a lié l'octroi d'un prêt dans ce domaine à la déréglementation.

## Financement des médias lors des campagnes électorales

Laisser le marché financer librement les campagnes électorales dans les médias, c'est favoriser les groupes dotés des plus importantes ressources. Le processus électoral est alors « libre », sans doute, mais non « équitable » au sens où les électeurs pourraient choisir entre des forces placées sur un pied d'égalité. Face à ce problème, de nombreuses sociétés ont décidé de considérer l'information des électeurs comme un « service public ». Les gouvernements refusent d'abandonner au marché « libre » le soin de financer les campagnes électorales et réglementent l'égalité de l'accès aux médias pour toutes les formations politiques. Enlever au marché l'utilisation électorale des médias a pour effet d'affaiblir l'influence de l'argent sur la politique et de permettre à un éventail équilibré de courants politiques et culturels d'exprimer leurs idées.

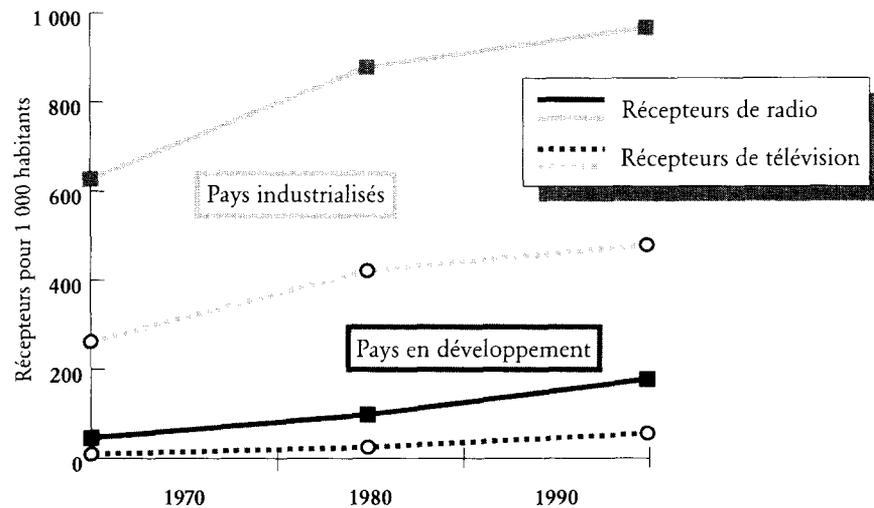
Jonathan Fox<sup>5</sup>

## Concurrence et diversité

Le développement de la concurrence devrait favoriser une plus grande diversité dans les médias. Toutefois, la déréglementation ou l'assouplissement du contrôle exercé par le gouvernement sur les marchés – deux des méthodes utilisées pour renforcer la concurrence – risquent d'accentuer encore la concentration des capitaux entre peu de mains ! On sait, en effet, que le coût élevé des programmes populaires et la nécessité de produire pour de très vastes marchés ont favorisé la réunification des grands groupes à l'échelle régionale et mondiale. Les synergies récentes, négociées à très grande échelle par des firmes mondiales, en sont la preuve. Une telle concentration présente assurément des avantages sur le plan économique, mais fait encourir un risque important d'uniformisation.

Il est également évident que le pluralisme de l'information ainsi que la diversité des structures de production et de diffusion sont des préalables, en même temps que des indicateurs, d'une démocratie en bonne santé. A moins d'être informés clairement, rapidement et de façon fiable sur ce que fait leur gouvernement, les citoyens n'ont aucun moyen de juger leurs dirigeants ou de participer au processus démocratique. Ils seront d'autant plus capables de se faire une opinion, et donc de prendre part aux affaires publiques, qu'ils auront plus largement accès à l'information. Mais des

### Le nombre de postes de radio et de télévision dans les pays en développement est en augmentation, mais reste très inférieur à celui des pays industrialisés



Source : *Annuaire statistique 1994*, Paris, UNESCO, 1995.

tensions surgissent lorsque l'on tente de définir la notion d'accès public. Les partisans du libre accès à l'information ont d'excellentes raisons de se méfier des mesures de réglementation gouvernementales, même si le marché ne garantit pas toujours le meilleur accès aux médias.

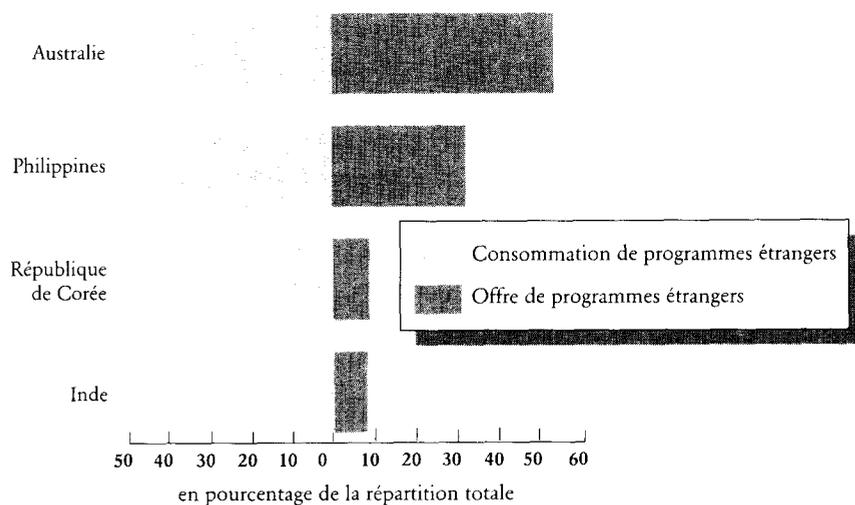
Les sociétés essaient de résoudre ces problèmes par des mesures prises aux niveaux local ou communautaire et au niveau national : chaînes publiques indépendantes, cadres réglementaires non restrictifs, médias communautaires et locaux, politique relative au droit d'auteur axée sur la culture. La tendance est aujourd'hui d'inscrire ces mesures dans le cadre d'une politique culturelle plutôt que de les concevoir comme le moyen de contrôler l'information par les pouvoirs publics. Les gouvernements commencent à envisager, tant pour le secteur privé que pour le secteur public, l'adoption de règles dont des organismes indépendants auraient la charge d'assurer et de contrôler la bonne application, afin de promouvoir le développement et l'accès aux médias au lieu de les limiter. En outre, des fonds sont consacrés au financement de programmes de très grande qualité à contenu ou inspiration « autochtone ».

Les services de radiodiffusion sonore et de télévision indépendants permettent de répondre à la demande immédiate de la population. L'aide publique directe ou indirecte à la production de programmes devrait être encore renforcée de manière à prendre en compte les besoins locaux. C'est là que les stations de radio et les chaînes de télévision communautaires ont un rôle à jouer puisqu'elles complètent les services publics et commerciaux

dès lors qu'elles bénéficient d'un minimum de soutien financier, d'appui politique et de moyens matériels. En diffusant des informations sur tous les sujets, sous une forme et dans une langue que les auditeurs locaux peuvent comprendre et auxquelles ils peuvent s'identifier, ces médias communautaires sont devenus d'importants lieux de débat au cours des deux dernières décennies. Appalshop, par exemple, est un centre qui regroupe des médias communautaires de l'État du Kentucky créé vers le milieu des années 60 dans le cadre du projet du gouvernement fédéral « War on Poverty » [Guerre à la pauvreté] dans les régions sous-développées des Appalaches. Depuis, Appalshop a aidé à préserver et à mettre en valeur la culture, les opinions et les préoccupations des habitants de cette région marginalisée. Le centre gère aujourd'hui une chaîne de télévision, un journal local, une compagnie théâtrale locale, une station de radio, une marque de disques et différents projets et festivals culturels. En Bolivie, les paysans et les mineurs ont créé leurs propres stations de radio qui diffusent en quechua, en aymara et en tupi-guarani. La population locale prend une part croissante à la gestion et au choix des programmes. En Australie, les Aborigènes et les habitants des îles du détroit de Torres ont obtenu, en faisant valoir leur expérience positive des médias communautaires, que soit créée une Indigenous Broadcasting Corporation [Société de radiodiffusion autochtone] financée par l'État.

Non contents d'appuyer la production de programmes nationaux et locaux, de nombreux gouvernements accordent une plus grande attention à

### Programmation d'émissions de télévision étrangères : une différence entre l'offre et la consommation réelle (quelques exemples, 1994)



Source : Asian Mass Communication Research and Information Centre, 1995.

la réforme de la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins afin que, au fur et à mesure des progrès de la technologie, le contenu des programmes évolue dans le sens d'une véritable diversification. Cela est d'une importance capitale si l'on veut promouvoir la production multimédia, assurer l'éducation et la formation de spécialistes du droit d'auteur et sensibiliser le public à la nécessité de protéger les droits des créateurs sur leurs œuvres. Il est facile avec les nouvelles technologies de manipuler, reproduire et diffuser une œuvre sans l'autorisation du titulaire des droits. Pour parvenir à un juste équilibre entre la libre circulation des produits culturels et la protection des droits d'auteurs, il convient de porter attention à la révision des législations existantes relatives au droit d'auteur et aux droits voisins.

Malgré l'existence d'une législation en ce domaine, des copies faciles à réaliser d'enregistrements vidéo et musicaux importés continueront d'envahir de nombreux marchés si l'on ne parvient pas à en stopper ou limiter le piratage. De nombreux pays en développement vont donc devoir mettre en place des mécanismes concrets afin d'encourager la créativité et la production commerciale au niveau local.

A tous ces niveaux, toutefois, se pose la question, essentielle, du coût élevé des dépenses d'infrastructure des médias – tant « traditionnels » que modernes – dans les pays pauvres. Les programmes de radio, de films, de vidéos et d'enregistrements sonores, les maisons d'édition, et de nombreuses autres industries culturelles à caractère commercial sont aujourd'hui les principaux pourvoyeurs d'images, d'idées et de valeurs culturelles et contribuent de manière substantielle à la croissance économique. Les industries culturelles ont élargi les choix de l'individu et lui ont permis d'accéder plus facilement aux différentes formes d'expression culturelle, à l'information et à l'éducation. Elles reflètent, et renforcent même, la diversité des centres d'intérêt de leurs utilisateurs et bénéficiaires. Cela est tout particulièrement le cas des technologies les plus avancées, comme le multimédia.

Malgré l'attrait universel des produits culturels de masse que l'on observe partout dans le monde depuis bien longtemps, on s'aperçoit que, de plus en plus, des publics particuliers réclament des programmes correspondant à leurs goûts. Mais il y a de bonnes raisons économiques qui expliquent l'utilisation du matériel d'importation bon marché ; à cela s'ajoute l'absence presque totale de productions locales « alternatives », une production de mauvaise qualité et la pénurie de personnel qualifié. Ces problèmes sont communs à l'ensemble des pays en développement. S'il a la possibilité de choisir, il semblerait que le public préfère les programmes de qualité produits localement : d'après une enquête sur l'audience des programmes de début de soirée menée dans près de 40 pays – du Brésil jusqu'à l'Inde –, les productions étrangères laisseraient indifférent un tiers des téléspectateurs ! Ainsi, lorsque le choix existe, les programmes locaux tendent à obtenir des taux d'audience plus

élevés que les programmes importés<sup>6</sup>. Cela est vrai aussi du marché de la télévision en Europe, où, selon une enquête menée dans une douzaine de pays, les programmes américains sont absents de la liste annuelle des dix programmes les plus regardés dans huit d'entre eux<sup>7</sup>.

Le recours au multimédia à des fins éducatives apparaît de plus en plus nécessaire. Dans les pays où les taux d'analphabétisme et d'illettrisme sont élevés, le multimédia peut offrir de nouvelles chances d'acquérir des connaissances et des compétences. N'oublions pas que les jeunes, qui maîtrisent rapidement le maniement d'un ordinateur, représentent dans ces régions une proportion beaucoup plus large de la population que dans le monde industrialisé. On citera, par exemple, le gouvernement de Malaisie, qui a décidé de faire bénéficier la population des toutes dernières innovations dans le domaine de l'éducation puisque, d'ici à l'an 2000, le Ministère de l'éducation compte avoir équipé chaque école de lecteurs de CD-ROM et de matériel multimédia et avoir formé les enseignants à l'utilisation de ces nouvelles technologies. Ce pays, qui consacre 15 % de son budget national à l'éducation, a aujourd'hui un taux d'alphabétisation de 70 % et une industrie de l'édition en pleine expansion. Ce phénomène est pour une grande partie le résultat de choix politiques clairement définis. La Commission estime que de telles politiques devraient également être appliquées par d'autres gouvernements.

## Médias et éthique

De nos jours, les médias délivrent directement messages et symboles, importés ou nationaux, dans chaque foyer. Même de petits doigts d'enfant peuvent appuyer sur le mauvais bouton, ce qui rend tout contrôle, même par les parents, difficile, sinon impossible. La question de savoir si le contenu peut être regardé, et pas seulement par des enfants, est d'une acuité croissante. Comment garder le juste milieu sans céder à la censure ni heurter les sensibilités ?

L'invasion des écrans par la violence suscite une inquiétude légitime dans tous les pays. On se demande de plus en plus si l'incidence croissante de la violence quotidienne – chez les enfants en particulier – n'en est pas une conséquence. Reuters a cité, à juste titre, une étude réalisée par le Center for Communication Policy de l'Université de Californie à Los Angeles qui met en lumière la fréquence croissante de « scènes de combats violents à caractère sinistre » dans bon nombre de dessins animés pour enfants diffusés à la télévision le dimanche matin<sup>8</sup>.

La pornographie est un autre sujet de préoccupation. Elle dégrade l'image des femmes et des enfants par l'amalgame de la violence, de la cruauté et de la sensualité.

Dans tous les pays, les citoyens sont de plus en plus nombreux à penser qu'il est temps de fixer certaines limites. Mais il n'existe pas un seul et unique moyen de le faire. On tente donc de combiner différentes mesures réglementaires selon les besoins et les contextes particuliers. Mais une solution consiste à réglementer, une autre est d'accepter volontairement des codes de conduite. La liberté d'expression étant primordiale dans toute société démocratique, de nombreux efforts pour observer des normes collectives ont été volontairement fournis, l'industrie des médias cédant elle-même aux pressions de plus en plus vives de l'opinion publique. En coopération avec les pouvoirs publics, chaînes et stations publiques et privées ont commencé à élaborer et appliquer de telles règles de conduite. Même s'il est évidemment difficile pour les organes de réglementation de sanctionner les contrevenants, certains pays ont décidé que de telles mesures étaient devenues indispensables. Parmi les mesures disciplinaires déjà instituées figurent l'attribution conditionnelle, la suspension ou le retrait de l'autorisation de diffuser. Néanmoins, c'est au spectateur averti qu'il appartient d'abord et avant tout de faire preuve de responsabilité. C'est pourquoi les politiques nationales de pays comme le Royaume-Uni s'efforcent d'encourager la formation aux médias, jugée nécessaire pour fournir aux individus, et notamment aux parents, l'information nécessaire pour les aider à décider de regarder ou non certains programmes.

Au sein de l'Union européenne et dans des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis d'Amérique, des principes généraux fondés sur les normes morales de la communauté ont été énoncés. Les chaînes de télévision de ces pays, et d'autres encore, classifient désormais d'elles-mêmes les programmes qu'elles diffusent (indiquant que tel programme est pour tout public, que tel autre n'est pas destiné aux enfants, etc.). Une autre méthode consiste à utiliser des symboles distinctifs tels que carré ou triangle pour avertir le téléspectateur que le contenu d'un programme peut être choquant. Des systèmes de programmation sont conçus de manière à ne diffuser les programmes susceptibles de heurter la sensibilité ou la morale qu'à l'heure où les enfants sont couchés. L'idée d'une tranche horaire « sûre » durant laquelle la télévision peut être regardée en famille et de politiques en faveur d'une « programmation familiale » fait peu à peu son chemin. De telles approches supposent que les chaînes et les parents coopèrent pour éviter que les enfants regardent des programmes contenant des scènes de violence implicite ou explicite. Des systèmes de blocage fondés sur des systèmes de classification reconnus pourraient également être utiles.

L'interdiction par l'État des antennes paraboliques dans certains pays musulmans est une manière radicale de répondre aux objections que soulèvent dans ces pays les programmes importés. De telles mesures représentent des tentatives pour exercer ce que les organes de réglementation appellent

le « droit de refuser ». A terme, toutefois, étant donné les possibilités à venir de la technologie, ce droit est illusoire. Une autre méthode utilisée à Singapour, ainsi qu'en Chine, consiste à ne diffuser que par câble les programmes importés de façon à les contrôler préalablement.

La violence et la pornographie ne sont pas seulement présentes dans les programmes de télévision, mais aussi dans les jeux électroniques, les réseaux de communication électroniques, les productions vidéos indépendantes et, de plus en plus, sur le réseau Internet. Les enfants sont tentés d'adopter les comportements violents qu'ils observent sur l'écran de leur console de jeux, et les jeux interactifs leur font franchir un pas de plus dans cette voie. Les campagnes de promotion associant des programmes pour enfants, des jouets et des messages publicitaires exercent sur les enfants comme sur les parents un attrait auquel il est difficile de résister.

Les techniques télématiques modernes peuvent également être utilisées à des fins odieuses, comme le font en Amérique du Nord des groupes d'incitation à la haine qui propagent leurs messages racistes par tous les moyens disponibles. Fer de lance d'un vaste réseau de communication, près de 250 d'entre eux sont en train d'expérimenter de nouvelles façons de répandre la haine, de diffuser leur appel à créer une nation blanche et d'affirmer leur besoin de vivre séparés des autres. Aux États-Unis, une législation visant à combattre l'incitation à la violence et à la pornographie sur le réseau Internet a été votée au début de l'année 1995. Le problème de savoir si ce réseau doit être assimilé à un service de télédiffusion ou à des échanges « téléphoniques » privés est encore compliqué par la difficulté d'appliquer une quelconque loi à ce précurseur des autoroutes sans frontières de l'information.

## Un juste équilibre entre équité et efficacité

La majeure partie de la population du globe a aujourd'hui accès à des programmes de radio et de télévision gratuits, souvent par le canal d'un mélange d'un service public et d'une ou plusieurs chaînes commerciales. Mais seule une très petite minorité, que l'on trouve essentiellement dans les pays industrialisés et au sein de la population citadine ailleurs, peut bénéficier d'autres services, en général par le câble, le magnétoscope ou le lecteur de cassettes audio. Seules des fractions très réduites de la société sont à même de se connecter à des formes plus avancées de la communication internationale telles que télévision par satellite et réseaux télématiques. Le fossé se creuse entre ceux qui ont accès à ces services et les autres.

La libéralisation de la radio, de la télévision et des télécommunications laisse pour l'essentiel la responsabilité de leur développement futur au secteur privé. Cela est particulièrement vrai dans les pays industrialisés, où

la demande du marché et la déréglementation ont un effet incitatif. Dans les pays en développement, le financement de la modernisation du matériel et de l'infrastructure et le savoir-faire opérationnel que cela suppose exigent des dépenses d'investissement estimées à plusieurs milliards de dollars des États-Unis. Aussi les responsables politiques doivent-ils de plus en plus s'efforcer de trouver des moyens de concilier les intérêts et les énergies du marché, d'une part, et le bien public, d'autre part. Leurs mots d'ordre doivent être l'accès pour tous et le soutien à l'innovation, à la création et à la production. En particulier, il est désormais indispensable d'assurer une plus grande égalité dans l'accès des femmes aux fonctions de producteurs, metteurs en scène et scénaristes dans les médias.

Lorsque des géants comme AT&T projettent d'installer un réseau de fibres optiques à travers tout le continent africain, ils ne font que servir leurs intérêts stratégiques à long terme. Les principaux opérateurs et prestataires de télécommunications cherchent à s'implanter sur des marchés dans l'intention de remplacer les réseaux peu fiables existants par des réseaux plus modernes qui seront utilisés par une clientèle spécialisée, essentiellement internationale, composée d'hommes et de femmes d'affaires. Rien ne permet d'affirmer que ces nouveaux services, lorsqu'ils seront installés, répondront automatiquement aux besoins du plus grand nombre !

Lorsqu'ils réfléchissent à l'avenir, les décideurs savent que des négociations entre les intérêts privés, publics et communautaires seront nécessaires pour que soient mis en œuvre des principes directeurs tendant à renforcer l'équité, la diversité et les capacités en matière de développement humain. Les gouvernements souhaitent un environnement qui encourage le secteur privé à investir dans la mise sur pied de réseaux d'informations à larges bandes passantes. Pour la plupart des économies avancées, cela ne nécessitera aucune dépense importante de l'État, mais plutôt une déréglementation efficace qui permette, par exemple, aux industries du téléphone et du câble de fonctionner avec plus de souplesse.

## Du cadre national au cadre international

En dépit de la mondialisation croissante des médias, les principes examinés plus haut ne sont encore appliqués qu'à l'échelle nationale. Les nombreux témoignages qui ont été présentés à la Commission l'amènent à penser que le temps est venu de les appliquer aussi à l'échelle internationale. Il y aurait lieu de mettre en place un cadre international qui compléterait les cadres réglementaires nationaux, dont il faudrait continuer d'encourager l'élaboration dans encore nombre de pays. Certains d'entre eux sont, par ailleurs, obsolètes. Quoi qu'il en soit, il importe de rappeler aux gouvernements que

leur responsabilité leur impose d'adopter des positions conformes à certains principes clefs.

La concentration des capitaux et des moyens de production est encore plus évidente au niveau international qu'au niveau national, renforçant encore plus que jamais l'influence du marché sur les médias planétaires. Dans ce contexte, est-il possible d'encourager à l'échelle mondiale le système pluraliste d'« économie mixte » en train d'émerger dans un certain nombre de pays ? Peut-on envisager à cette échelle la création d'une sphère publique dans laquelle d'autres voix pourraient se faire entendre ? Les professionnels des médias sont-ils prêts à s'asseoir à la même table que les décideurs et les consommateurs afin de définir des mécanismes élargissant l'accès et la diversité d'expression en dépit de la compétition extrêmement rude qui oppose les plus puissants d'entre eux ?

Même si la Commission n'a pas de réponses toutes prêtes à de telles questions, elle a néanmoins la conviction que ces questions doivent être posées dans le cadre de la réflexion sur la culture et le développement. Elle est également convaincue que débattre de ces problèmes contribuera à enrichir le dialogue international.

De nombreux spécialistes ont réaffirmé à la Commission combien il leur paraissait important de parvenir à équilibrer au niveau international les intérêts privés et les intérêts publics, ces derniers, selon eux, pouvant trouver un terrain commun à l'échelle transnationale. Il semblerait, toujours d'après ces experts, qu'il serait possible d'aligner différentes approches nationales et d'élaborer, avec la participation des principaux acteurs, des orientations suscitant une large adhésion, et que de nouvelles règles internationales pourraient voir le jour si de nouvelles alliances transnationales étaient forgées entre médias publics et privés.

## **Encourager la libre concurrence**

Même si l'apparition de réseaux télématiques internationaux tels qu'Internet exclut toute prise de contrôle par un ou plusieurs groupes, il n'en va pas de même dans les autres branches du secteur des communications et des médias. La convergence de technologies interdépendantes et l'implantation à l'étranger de sociétés dominant le marché national ont favorisé la concentration internationale des capitaux. Chaque branche a connu au cours de la dernière décennie une vague sans précédent d'alliances, de fusions et d'absorptions : dans l'électronique grand public, la production de médias, la télévision, le câble, l'édition, l'informatique et les télécommunications, toutes les entreprises tentent d'asseoir leurs positions sur le marché mondial. Les producteurs eux-mêmes abolissent les cloisons entre information et divertissement, logiciel et matériel, production et diffusion.

De nouvelles alliances se forment entre les détenteurs des droits des programmes et ceux qui possèdent l'infrastructure. C'est ainsi qu'en mai 1995 MCI, la compagnie américaine de télécommunications sur les longues distances, a annoncé qu'elle investissait 2 milliards de dollars des États-Unis dans la News Corporation de Rupert Murdoch, associant ainsi son réseau de fibres optiques aux produits « logiciels » de ce dernier. Cet accord permettra de diffuser un vaste choix de films, de programmes de télévision, de publications et de produits multimédia par le canal d'un réseau de télécommunication par fibres optiques offrant accès à Internet. L'accord d'achat par la compagnie Time Warner de la compagnie Turner Broadcasting System pour la somme de 7,5 milliards de dollars des États-Unis a été présenté à grand bruit comme la création de la plus grande compagnie de médias au monde. La fusion portant sur 19 milliards de dollars de Capital Cities/ABC et de l'empire Disney doit donner naissance à ce que le président de Disney décrit comme « la plus grande entreprise de loisirs du monde au siècle prochain ». On parle beaucoup de géants à la recherche de synergies, même si AT&T, au même moment, semble diminuer de taille. Mais l'effet sur le monde du travail reste le même : emplois menacés, carrières bouleversées. Si l'efficacité y gagne au niveau global, les communautés souffrent de ces restructurations. Des villes perdent la présence de sièges d'entreprises ; des chefs d'entreprises conscients de leur rôle civique sont remplacés par des responsables de passage, etc.

Quels contrepois la communauté internationale peut-elle opposer à une puissance aussi exorbitante ? Cette question commence à susciter de vives inquiétudes dans de nombreux milieux. Un nombre croissant d'observateurs bien informés demandent désormais que les pouvoirs publics comme les citoyens constituent une influence compensatrice.

Peu de mesures ont toutefois été prises jusqu'à présent au niveau international afin de hâter une telle évolution. Rares sont les mécanismes de coopération entre responsables politiques et organes régulateurs. Divers organismes de l'ONU ont voix au chapitre dans le domaine des communications internationales, mais leur influence est très limitée lorsqu'il s'agit de favoriser la libre concurrence. L'Union internationale des télécommunications (UIT) s'occupe essentiellement d'harmoniser les normes techniques en matière de télécommunication, d'attribuer les fréquences et de fournir une aide au développement. L'UNESCO est une importante tribune où l'on débat des aspects culturels et sociaux de la communication et de l'information, et elle encourage aussi activement à travers ses programmes la libre circulation de l'information à tous les niveaux, la liberté de la presse, et l'existence de médias indépendants et pluralistes. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne possède que des compétences restreintes concernant les services de télécommunications de base, et cet organisme ne s'occupe pas des questions culturelles.

Dans ces circonstances, la Commission se demande si la communauté internationale ne devrait pas envisager une action réglementaire et une politique coordonnée relative à la concurrence internationale. Il sera peut-être également nécessaire d'élaborer un dispositif international réglementant la diffusion de programmes de radio et de télévision par satellite et l'activité des autres services médiatiques apparentés. Des organes indépendants supervisent aujourd'hui les activités en matière de télécommunication et de radiodiffusion au niveau national. Ne pourrait-on pas envisager parallèlement un organisme mondial de même nature ?

En ce qui concerne les technologies, de même qu'il y a lieu de réviser la réglementation des infrastructures nationales pour permettre à celles-ci de s'adapter aux nouvelles réalités mondiales, il peut être aussi nécessaire, d'un point de vue social et culturel, de définir des règles du jeu s'appliquant à toutes les régions du globe. Cela signifie que des questions telles que la libéralisation, la compatibilité, la fourniture d'un service médiatique universel, les tarifs douaniers et les connexions interréseaux devront être envisagées dans la perspective de leur contribution effective au développement humain.

Constatant aujourd'hui dans le monde « une très forte convergence des attitudes et des intérêts communs en faveur de la création d'un système qui favorise les affaires mais sanctionne les abus », la Commission on Global Governance a suggéré que l'Organisation mondiale du commerce négocie un code international de bonne pratique concernant l'investissement étranger et accrédite les sociétés transnationales qui adhèrent aux principes fondamentaux qu'énoncerait ce code. Elle fait observer que la plupart des sociétés transnationales sont des organismes responsables qui devraient accueillir favorablement un accord mondial reconnaissant explicitement leurs droits de propriété ainsi que d'autres droits<sup>9</sup>. Il ne semble pas déraisonnable d'envisager la conclusion d'un accord analogue qui encouragerait la libre concurrence entre médias.

Consciente que tout cela demande mûre réflexion, la Commission propose dans son Agenda international de commander une étude de faisabilité sur cette question. Afin d'assurer un meilleur fonctionnement des marchés des médias partout dans le monde, certaines mesures pourraient être prises dès maintenant. L'une d'elles serait que les pays décident de la manière dont ils pourraient harmoniser leurs propres méthodes pour encourager la libre concurrence. Ces questions ont déjà été abordées lors de réunions *ad hoc* par les organismes de réglementation de pays tels que l'Australie, le Canada, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Les participants ont toutefois manifesté le désir de mettre à profit dans leur pays les leçons tirées de l'expérience des autres. Il est aujourd'hui urgent que ceux qui ont acquis une certaine expérience en la matière à l'échelon national travaillent ensemble en vue de favoriser la libre concurrence au niveau international.

## Encourager la diversité d'expression

Les médias commerciaux internationaux offrent certaines possibilités d'accès à ses réseaux et une liberté de choix. Cela est particulièrement vrai aujourd'hui que les satellites de diffusion, qui proposent aussi des programmes locaux, commencent à desservir la plupart des régions. C'est aussi de bonne politique sur le plan commercial. Lorsque les gestionnaires des médias découvrent que leurs produits standardisés se vendent mal, ils tendent à diversifier leur contenu pour répondre à la demande du marché. C'est ainsi que MTV, la chaîne de vidéos musicales américaine diffusée par satellite, a revu sa stratégie mondiale et met à présent sur pied des services régionaux adaptés aux goûts locaux. Cette chaîne projette de combiner sa présence sur l'ensemble du globe sous une marque unique avec des produits destinés à des marchés distincts (États-Unis d'Amérique et Canada, Europe, Brésil, Japon, population hispanophone aux États-Unis, Taïwan, Inde). D'autres compromis témoignent de la difficulté de trouver le juste équilibre entre intérêts publics et privés, intérêts mondiaux et locaux. La décision, en juin 1995, du gouvernement indien d'autoriser CNN International à accroître sa part de marché en fournissant un nombre limité d'heures de programmes à Doordarshan, l'organisme public qui détient le monopole des services de radio et de télévision, souligne les efforts faits par ce pays pour modérer les flux d'informations des médias planétaires.

Mais est-ce suffisant ? Malgré les tentatives d'adaptation aux marchés locaux, des considérations d'ordre tant technique qu'économique poussent encore à la standardisation. Lorsque les taux d'audience priment sur tout le reste, la créativité est bridée. Il en est de même lorsque la liberté d'expression est limitée par des régimes exerçant un contrôle sur l'information. Si l'on veut optimiser la contribution positive des médias internationaux à l'échange d'information entre les peuples, il faut que ces médias diversifient davantage leurs services à l'exemple de ce qui se fait à l'échelon national.

Les progrès techniques en matière de compression des données sous forme digitale autorisent aujourd'hui des capacités de distribution presque illimitées. Bien peu d'obstacles techniques limitent à présent l'accroissement et la diversification des signaux émis dans le monde entier. Dans la perspective d'un marché mondial, les appels à un pluralisme accru des médias soulèvent en fait des difficultés essentiellement d'ordre politique. La fonction de rééquilibrage des médias publics et « alternatifs » au niveau national peut-elle trouver un équivalent au niveau international ? Sur quelles bases pourrait-on mobiliser des ressources en vue de financer des services internationaux « alternatifs » ?

Le concept de service public est centré sur l'idée de la coexistence possible d'un espace public et d'un espace privé dans le domaine des médias. L'espace public, auquel se rattachent les mécanismes de réglemen-

## Un service de télévision mondial alternatif

WETV est un nouveau réseau international de diffusion par satellite créé par un consortium d'intérêts publics et privés à la suite du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992. Ce consortium regroupe des organisations et des programmes des Nations Unies, des organismes d'aide bilatérale au développement, des fondations, des organisations non gouvernementales, des chaînes de télévision et des investisseurs privés. Ces différents partenaires ont uni leurs forces pour répondre à l'appel lancé dans le document *Action 21*, invitant les pays à « mettre en place les moyens d'employer les techniques modernes de communication pour qu'elles atteignent efficacement tous les secteurs de la population ». Le résultat en est WETV, un réseau mondial de télévision de service public alternatif qui prendrait en compte la diversité des cultures et des sociétés de la planète et donnerait accès à un large éventail de points de vue sur d'importants enjeux sociaux et culturels. Avec le concours de sociétés de diffusion affiliées et de producteurs indépendants, dans les pays du Sud comme du Nord, le réseau promet d'offrir des programmes internationaux d'une diversité jamais égalée à la télévision. Une large fraction des programmes initiaux de WETV serait produite dans les pays en développement. WETV entend proposer des programmes traitant des problèmes mondiaux et de la diversité culturelle dans le monde et mettre à profit le pouvoir de la télévision pour renforcer l'éducation permanente. Avant même son lancement au début de 1996, WETV a commencé à travailler en coopération avec l'ONU et une cinquantaine de chaînes de télévision en vue de présenter ses services en avant-première à l'occasion de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing en septem-

tation des médias et les organismes ou réseaux de radio et de télévision publics traditionnels, est solidement établi dans la plupart des pays. Les médias « alternatifs », éducatifs et communautaires, qu'il s'agisse de journaux locaux en Malaisie, de radios ou de télévisions communautaires en Amérique latine, y ont leur place. Même si certains services publics de radiodiffusion publics, tel que BBC World Service, ont étendu leurs

activités au-delà des frontières nationales, ils ne sont pas fondés sur l'idée d'un espace public international.

Il y a dix ans, CNN lançait sa chaîne internationale diffusée par satellite. Aujourd'hui, les bases solides d'une infrastructure mondiale de l'information et de la communication existent. La question d'un service et d'un espace publics doit donc acquérir une dimension internationale. De même que les médias publics sont ou devraient être des plates-formes permettant à toutes les couches et à tous les secteurs de la société de faire entendre leur voix, des réseaux internationaux mieux à même de répondre aux besoins variés de tous les peuples sont nécessaires.

Les services commerciaux de diffusion par satellite utilisent les ondes hertziennes sans référence à la notion d'espace public. L'espace mondial, défini par le spectre des fréquences radio sur les orbites satellitaires, peut être utilisé par tout un chacun. Comme l'a souligné Alvin Toffler, « le spectre hertzien [...] comme les fonds océaniques et l'atmosphère respirable de la planète appartient – ou devrait appartenir – à tout le monde, et non à une minorité ». Or les fréquences de ce spectre mondial sont attribuées aux termes d'accords internationaux conclus sous les auspices de l'UIT dans lesquels les préoccupations particulières des gouvernements ont jusqu'à présent prévalu. Chaque gouvernement demande et gère ses fréquences en fonction de ses propres objectifs. En contrepartie de cette utilisation du bien public, il est en général demandé aux services de télécommunications et de radiodiffusion *nationaux* de se conformer à certaines normes de fonctionnement et d'acquitter des droits d'exploitation. Mais aucune norme ni aucune obligation publique comparable ne sont exigées des services *internationaux* qui utilisent et tirent profit de cet espace médiatique mondial.

Cette différence de traitement devrait être au centre du débat à venir sur la meilleure façon de mettre en commun le domaine commun mondial (*indivis*) dans le domaine des médias. Une idée simple serait de prélever une taxe internationale dont la recette serait investie dans des services et des programmes régionaux et mondiaux « alternatifs ». L'utilisation du domaine commun mondial à des fins commerciales serait taxée selon un principe assez proche de ce qui a déjà été suggéré ailleurs à propos de la circulation transfrontalière des capitaux ou la consommation des carburants fossiles. On pourrait explorer des mécanismes comparables aux compensations qu'il est proposé de faire payer aux compagnies de pêche commerciale, de navigation et d'exploitation minière en contrepartie de l'utilisation (parfois abusive) de la haute mer. Des études approfondies seraient nécessaires pour déterminer s'il serait possible d'adapter de telles idées en vue de financer des services publics « alternatifs » et, à l'évidence, pour réfléchir à un certain nombre de problèmes juridictionnels.

Une autre stratégie consisterait à financer l'investissement : une taxe,

équivalant à un faible pourcentage des recettes brutes de *l'ensemble* des médias et services de communication commerciaux, alimenterait un fonds d'investissement pour la production et la diffusion de programmes « alternatifs ». Un tel fonds d'investissement pourrait être institué sans qu'il soit besoin de créer un organisme pour réglementer le montant des redevances en fonction des fréquences attribuées. Alimentée par les intérêts commerciaux aussi bien nationaux qu'étrangers, cette taxe ne serait pas discriminatoire.

La Commission recommande par conséquent d'étudier de manière approfondie la faisabilité de ces méthodes de financement et, éventuellement, d'en suggérer d'autres encore. Elle souligne que tout effort visant à assurer la diversité des contenus par l'instauration d'un espace médiatique public serait dans l'intérêt du secteur privé, qui investit déjà lourdement dans les infrastructures de communication internationales. Créer une demande de nouveaux programmes et services, en particulier lorsque le problème des capacités ne se pose plus, pourrait même avoir pour effet d'encourager de nouveaux investissements dans des régions où le développement de ces infrastructures marque le pas. Quelle que soit l'approche retenue, il ne fait aucun doute que les technologies du multimédia offriront bientôt dans le monde entier des outils beaucoup plus souples et interactifs en matière de liberté d'expression, et de réalisation et de diffusion des programmes.

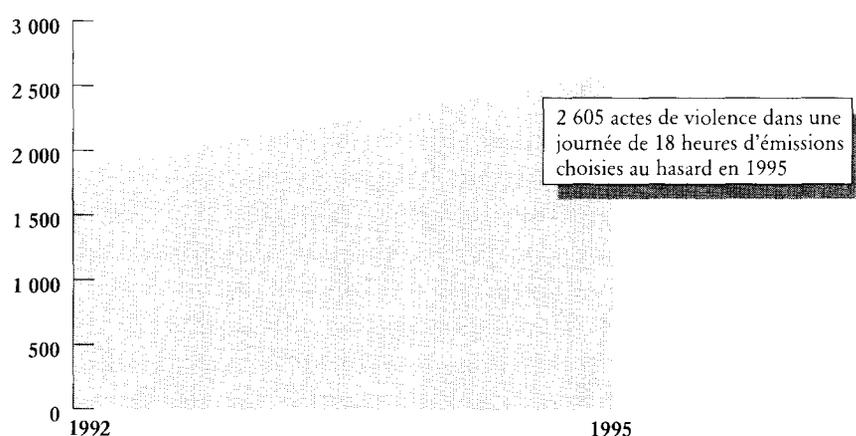
### **Parvenir à un juste équilibre entre liberté d'expression et éthique**

La mondialisation de l'information ne suscite pas seulement des espoirs, mais aussi des craintes qui alimentent un débat international de plus en plus vif. Parmi tous les aspects de ce débat, la Commission a choisi de réfléchir plus particulièrement à la question de savoir si les efforts nationaux pour trouver un compromis entre la liberté d'expression et les responsabilités morales pourraient être reflétés au niveau international.

S'interrogeant sur les bienfaits de la mondialisation des médias populaires, des voix s'élèvent dans toutes les régions – des jeunes en France, des parents aux Philippines ou des candidats potentiels à la présidence aux États-Unis d'Amérique – pour exprimer leur vive inquiétude devant les scènes de violence gratuite, d'actes sexuels et autres images et dialogues choquants produits et diffusés aujourd'hui sur les écrans. Ce qui inquiète par-dessus tout, c'est l'impact de telles images sur la sensibilité des enfants.

S'il est vrai que les films et programmes produits aux États-Unis d'Amérique inondent l'espace hertzien, ce ne sont pas les seuls. Une récente enquête sur les programmes diffusés en Inde a révélé que plus de 70 % d'entre eux étaient jugés violents par les personnes interrogées. Une

## Le nombre d'actes de violence montrés à la télévision aux États-Unis d'Amérique a fortement augmenté de 1992 à 1995



Source : Center for Media and Public Affairs, États-Unis d'Amérique, 1995.

autre enquête réalisée dans neuf pays d'Asie, possédant tous une importante production locale, montre que pas moins de 60 % des programmes y sont considérés comme violents<sup>10</sup>. Les images étrangères à la culture locale suscitent des réticences particulièrement fortes. C'est ainsi que Thaïs et Coréens s'alarment surtout des « histoires brutales de samourais et des drames érotiques » produits au Japon et de leur « agressivité mentale étrangère à leurs valeurs ». Avec les progrès rapides des nouvelles technologies de la communication, ce ne sont plus seulement les programmes de télévision et les textes des chanteurs pop qui provoquent de telles réactions ; certains messages, suscitant la haine par exemple, diffusés sur des réseaux tels que l'Internet provoquent la même inquiétude.

Les efforts consentis au niveau national, tels qu'évoqués plus haut, ont montré que ces affrontements qui impliquent des choix d'ordre éthique doivent être résolus par la société tout entière dans le cadre d'un dialogue ouvert et constructif entre les pouvoirs publics, les producteurs et le public. Un consensus s'est, d'ailleurs, dégagé dans de nombreux pays autour de principes élémentaires.

Si l'on veut internationaliser de tels efforts, il faut se garder de dicter leur conduite aux médias, mais les encourager à prendre eux-mêmes des initiatives. De fait, la direction de CNN a déjà reconnu ses responsabilités : « Nous sommes une société diffusant 24 heures sur 24 des nouvelles d'actualité, ce qui signifie que toute heure est, selon l'endroit du monde, une heure matinale, l'heure du petit-déjeuner ou du dîner quelque part dans le

La pire des expressions que je connaisse est celle de « violence de divertissement », qui est notre expression en suédois pour parler de violence fiction ou de violence apparaissant dans les médias... Ceux qui sont en mesure de tirer un profit des médias ne sourcillent pas un instant, apparemment, à la perspective que des milliers d'enfants souffriront des conséquences de cette violence de divertissement... Je me demande combien d'enfants dans le monde entier se sont vu instiller des images dans l'esprit, qui les tourmentent chaque nuit jusqu'à la folie. La pensée fait frémir.

J'aimerais prendre en main une brosse – une brosse à poils doux – et la passer délicatement sur les fronts de ces enfants, pour effacer le trouble que toutes les images d'horreur y ont jeté.

Astrid Lindgren<sup>12</sup>

monde. Nous devons donc essayer d'éviter en permanence de montrer des images trop violentes<sup>11</sup>. »

Peut-on relever ce défi à l'échelle internationale sans tomber dans le piège de la censure ? Et à qui revient la responsabilité de lancer le processus : aux gouvernements, aux organes de réglementation, aux diffuseurs, aux parents ? La Convention des droits de l'enfant, adoptée en 1989, fournit déjà un cadre international normatif, puisque l'article 17 concernant les médias fait référence à la nécessité, pour les États signataires, d'assurer l'accès des enfants à l'information et à des matériels d'origine diverse, et d'« encourager le développement de normes visant à protéger l'enfant d'informations ou de matériels qui menacent son bien-être... » Les efforts déjà déployés par l'Union européenne ou par le Conseil de l'Europe ont montré combien harmoniser les normes est chose difficile. C'est pourquoi les textes sur lesquels l'accord s'est fait – une Directive dans le premier cas, des conventions dans le second – reflètent un consensus régional que chaque pays honore en veillant à ce que des normes minimales soient respectées.

Il s'agit là de précédents qui mériteraient d'être imités au niveau mondial. Quelles normes peuvent s'appliquer aux services d'information ? La première étape consisterait à comparer les diverses pratiques normatives nationales, qu'elles aient un caractère réglementaire, volontaire ou technique, afin de dégager une base pour un débat international. Il faudra aborder de front certains problèmes, ô combien vastes et difficiles : par exemple, les conflits entre législations nationales existantes, l'établissement

de systèmes de classification des programmes qui soient acceptables par tous, l'aménagement de « tranches tous publics » dans les grilles de programmes, tout en tenant compte des différents fuseaux horaires et, naturellement, des différentes échelles de valeur. Un tel débat d'idées pourrait aider à circonscrire un terrain d'entente possible.

## **Efficacité et équité : vers un équilibre mondial**

L'infrastructure mondiale de l'information est-elle vouée à se développer de manière inéquitable en creusant encore le fossé entre le Nord et le Sud ? Comment faire pour que le plus grand nombre possible de personnes puissent utiliser les « autoroutes de l'information » ?

Trouver le juste équilibre entre l'efficacité des forces du marché et les considérations d'équité est une tâche tout aussi urgente, sinon plus, à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale. Sans une assistance humaine et financière, nombre de pays risquent à terme de se trouver réduits au silence et privés de l'autonomie que permettent les technologies des médias. La difficulté est de concilier au mieux le libre jeu du marché et l'intervention des gouvernements, la liberté d'initiative privée et la nécessité d'une réglementation publique, la soif de progrès technologique et la rareté des ressources.

De gros efforts ont déjà été déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union postale universelle (UPU), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'UNESCO, mais avec des résultats mitigés. Il importe de renforcer d'urgence la coopération et l'engagement multilatéraux. « Dans le monde en développement, a-t-on observé, les discussions concernant les "autoroutes de l'information" ne sont pas sans intérêt, mais une majorité d'individus sur le continent a encore besoin d'emprunter les chemins vicinaux. On a fait cependant remarquer que, même si la société a sans doute des besoins plus importants, l'utilité des nouvelles technologies pour tout un chacun, y compris au sein des couches sociales les plus modestes, est réelle et tout à fait indéniable<sup>13</sup>. »

Le paradoxe toutefois est que, n'étant pas encombrés de câbles en cuivre vieux de plusieurs décennies, les pays en développement qui ont fait des communications une priorité s'équipent de commutateurs numériques, de réseaux de fibres optiques et de la technologie de pointe en matière de téléphones cellulaires et mobiles. C'est ainsi que les réseaux les plus modernes du monde se trouvent à Djibouti, au Rwanda, aux Maldives et aux îles Salomon, où 100 % des lignes principales sont numériques contre 49,5 % aux États-Unis d'Amérique ! Les pays en développement dépenseront en tout quelque 200 milliards de dollars des États-Unis au cours des cinq

prochaines années pour la construction de plus de 300 millions de lignes principales et pour la modernisation de leur réseau téléphonique existant.

Étant donné l'ampleur de la tâche que représente la construction d'une telle infrastructure, les gouvernements seront contraints d'inciter le secteur public à consentir les énormes investissements nécessaires, tout en veillant à prendre en compte les préoccupations sociales et culturelles de leurs populations. Les pays en développement auront besoin de ressources financières bien plus importantes qu'aucune agence de développement ne pourra jamais leur fournir. D'où l'utilité de programmes tels que le programme de développement des télécommunications pour l'Afrique de l'USAID chiffré à 75 millions de dollars et qui vise, non pas à construire de nouveaux réseaux, mais à « contribuer à des réformes de réglementation et à d'autres changements ». Lorsque les marchés s'ouvrent, les investissements en capitaux se font rapidement, et dans de nombreuses régions du monde, d'anciens monopoles et des marchés de télécommunication fermés s'ouvrent désormais à la libre concurrence, à la privatisation, et à la propriété étrangère. Une telle coopération, si elle est soigneusement et équitablement administrée, peut aider les pays les plus pauvres à acquérir les technologies avancées d'infrastructure qui leur permettront de faire des bonds en avant dans de nombreux domaines.

La Commission sait que les méthodes différeront selon les pays et les régions, tout comme la quantité relative d'assistance et de conseils requis. Les investissements privés financeront l'essentiel des coûts. Dans nombre de pays, cet effort ne nécessitera pas d'importantes dépenses publiques, mais des mesures visant à encourager la déréglementation des industries actuelles du téléphone, du câble et de la radiodiffusion, afin de leur permettre d'étendre le champ de leurs activités aux autres formes possibles de communication – vocales, vidéo et interactives – dont elles peuvent faire bénéficier leur clientèle. Ces nouvelles possibilités attireront de nouveaux capitaux. Ailleurs, la mise en place d'une infrastructure numérique devra aller de pair avec la privatisation. Dans les pays qui ne disposent pas d'un important réseau câblé, le gouvernement pourra être appelé à investir plus vigoureusement dans l'infrastructure. Ces pays doivent également être encouragés à se doter des technologies numériques avancées (RNIS) permettant de faire évoluer les lignes téléphoniques classiques vers des utilisations multimédias interactives sans le recours aux fibres optiques.

La Commission est convaincue que des partenariats nouveaux devraient être encouragés entre les agences internationales, les gouvernements, l'industrie des médias et la société civile. Cette coopération devrait toucher l'ensemble des pays du monde, et non pas seulement le monde industrialisé déjà riche en médias.

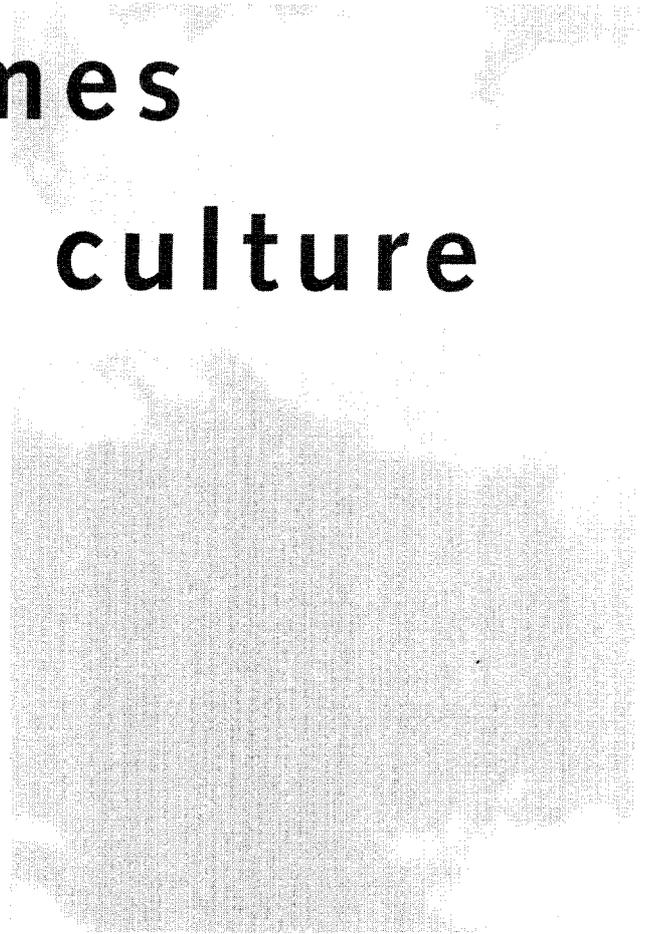
## Notes

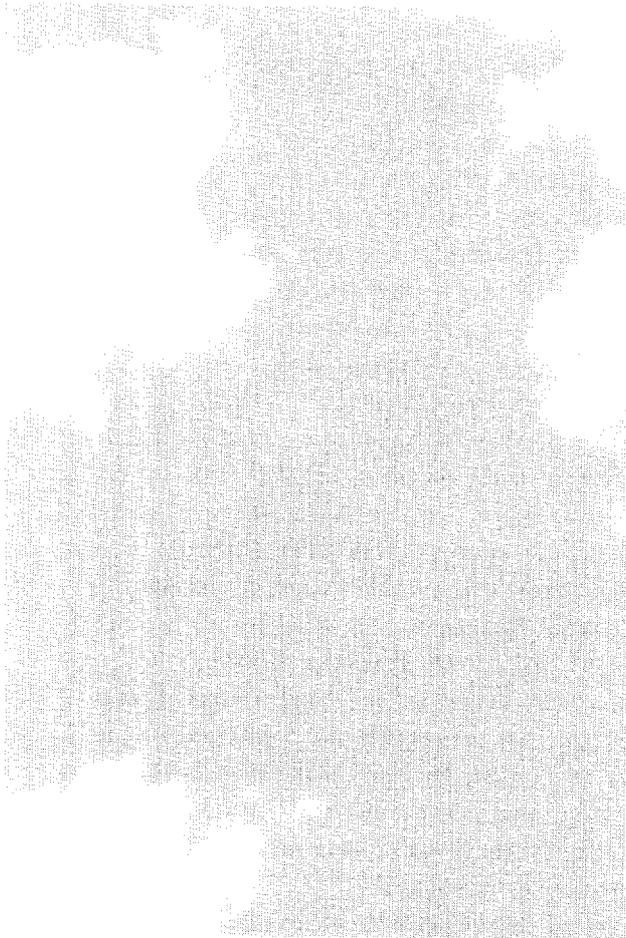
1. Rapport de la Commission de gouvernance globale, *Our global neighbourhood*, Oxford, Oxford University Press, 1995.
2. Nelson Mandela, *Un long chemin vers la liberté*, Paris, Fayard, 1995, p. 603.
3. Voir Erskine Childers, « Communication in popular participation. Empowering people for their own development », communication présentée à l'International Conference on Popular Participation in the Recovery and Development Process in Africa, Arusha (République-Unie de Tanzanie), février 1990.
4. Michael Spindler, président-directeur général d'Apple Computer. Extrait d'un discours prononcé lors de la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos en 1995 et publié dans *New Perspectives Quarterly*, vol. 12, n° 2, printemps 1995.
5. Jonathan Fox, « Cultural unifications of democracy, empowerment and citizenship », contribution aux travaux de la Commission, avril 1995.
6. Cette enquête, réalisée en 1995, portait sur les programmes de début de soirée de 80 chaînes de télévision dans 40 pays et mettait l'accent sur la place des productions importées et des productions nationales dans les grilles de programmes. Il n'a pas été tenu compte de l'incidence des quotas concernant les contenus et autres restrictions des importations. « Peak practices », *Television Business International*, avril 1995.
7. Kagan World Media, Ltd. Analysis of Mediametric Data, « American hits decline », *European Television*, 30 avril 1995.
8. Rapporté dans l'*International Herald Tribune*, jeudi 21 septembre 1995.
9. *Our global neighbourhood*, *op. cit.*
10. Vijay Menon, *Non-violence, tolerance and television*, Paris, UNESCO, 1994, p. 11.
11. Extrait d'une déclaration rédigée par Astrid Lindgren, auteur réputé de livres pour enfants, et lue à sa demande lors de la conférence de l'UNESCO sur la violence sur les écrans et les droits de l'enfant, organisée par la Commission nationale suédoise pour le compte de l'UNESCO à Lund (Suède), 26-27 septembre 1995.
12. *Ibid.*
13. *Seminar on media development and democracy in Latin America and the Caribbean* (ONU/PNUD/UNESCO), Santiago (Chili), mai 1994.

**5**

---

**Les femmes  
et la culture**





*« Le temps n'est plus où un mouvement féministe devait exclure les hommes de la lutte "contre" le patriarcat.*

*Il s'agit plutôt, à présent, de faire en sorte que les visions féminines restructurent et redéfinissent les efforts qui permettront de construire, pour les femmes et pour les hommes, une nouvelle société fondée sur l'expérience et sur les compétences des femmes en tant que dispensatrices de soins et en tant que mères.*

*Il ne s'agit pas d'ajouter le problème des relations entre les sexes aux grandes cosmologies de la planète, mais de repenser radicalement ces dernières. »*

Wendy Harcourt



La distinction entre hommes et femmes compte (avec les relations de parenté et la mort) parmi les grands problèmes existentiels qui préoccupent toutes les cultures. Chaque culture offre à ses enfants non seulement sa vision de l'existence des deux sexes et de leurs multiples rôles en fonction de la parenté, des liens sexuels, de l'activité exercée, du statut matrimonial et de l'âge, mais aussi de nombreux préceptes sur les relations qu'ils doivent entretenir l'un avec l'autre. Rien ne peut se substituer à ce type d'enseignement transmis à chaque individu par un ensemble d'attitudes, de récits, d'images et de mythes.

L'interprétation culturelle des distinctions sexuelles est au cœur de l'identité de chacun. Cette identité est définie par l'ensemble des relations dans lesquelles l'individu se trouve pris dès sa naissance – et dans lesquelles la distinction entre les sexes joue un rôle central.

Les relations entre les sexes sont l'une des questions les plus délicates dans notre monde en pleine mutation, d'autant que toute transformation dans ce domaine modifie inévitablement les schémas identitaires de l'un et l'autre sexe et touche au problème de la domination (et donc du pouvoir). Elle affecte en conséquence non seulement la personne intime dans l'image qu'elle se fait d'elle-même, mais aussi la personne sociale dans le pouvoir qu'elle exerce au sein du groupe. Ce qui est en jeu ici, c'est donc le pouvoir lui-même. De plus, dans la mesure où l'identité sexuelle est elle-même un phénomène relationnel – les hommes se définissant en tant qu'hommes dans et à travers leurs relations avec les femmes, et vice versa –, toute modification de la condition de la femme dans la société affecte, également et inévitablement, l'image que les hommes ont d'eux-mêmes. Si les hommes ne peuvent plus avoir avec les femmes les types de relations qui leur sont familiers depuis l'enfance (autrement dit se conduire avec elles « comme faisaient leurs pères »), ils auront tendance à penser que ces femmes ne sont plus de « vraies » femmes, et qu'eux-mêmes ne sont plus de « vrais » hommes. Tous les arguments au monde ne parviendront pas à dissiper cette impression, car le rapport fondamental entre hommes et femmes est d'ordre rituel et symbolique, et non rationnel. Voilà qui, à n'en pas douter, explique en partie la résistance au changement qu'hommes et femmes manifestent si souvent dans ce domaine.

Pourtant le changement est inhérent à la vie et de nouveaux rôles ont à maintes reprises, au cours de l'histoire, menacé les anciennes habitudes et, partant, l'image que femmes et hommes ont d'eux-mêmes et de l'autre sexe. Le point crucial, pour les unes et les autres, réside dans le besoin de préserver son identité féminine ou masculine et dans la capacité qui en résulte de permettre que les relations entre hommes et femmes soient sereines. Il convient donc d'aborder ce problème sur le terrain où il se situe, et de tenter de le résoudre par le processus d'adaptation symbolique inhérent à chaque culture.

## Les femmes et les paradoxes de la mondialisation

La mondialisation de l'économie et de la culture a eu des conséquences paradoxales dans l'analyse des rapports entre les sexes en général et des droits des femmes en particulier. D'une part, on a assisté à un mouvement vigoureux visant à affirmer l'importance du rôle joué par les femmes dans le processus du développement et, depuis la première Conférence des Nations Unies sur les femmes, organisée à Mexico en 1975, à une tentative pour combler le « fossé entre les sexes » dans le domaine de l'éducation, de la vie professionnelle, de la santé et du bien-être social, ainsi que des droits civils et politiques. Fondée initialement sur la théorie de la modernisation, l'élimination des inégalités entre hommes et femmes était perçue comme un objectif allant de soi, tout à fait justifié, qu'il s'agisse de promouvoir un développement efficace ou de garantir les droits des femmes. Plus récemment, des notions touchant à la « spécificité culturelle » furent mises en avant sous l'influence conjointe des critiques de la modernité et du développement lui-même. Alors que la culture matérielle et populaire semblait devenir de plus en plus homogène, la « particularité culturelle » fut plus étroitement rattachée au terrain des relations entre les sexes et à la conduite des femmes, souvent désignées comme les véhicules et les emblèmes de leur « culture ». Il en résulta de nouvelles formes de politisation des notions de « culture » et de « relations entre les sexes », tandis que les attributs de l'authenticité ou de la différence culturelle étaient brandis par divers mouvements sociaux et idéologiques comme des armes politiques<sup>1</sup>. Cela a eu des conséquences graves et paradoxales tant pour les droits des femmes que pour toute notre conception de la place de la culture dans le développement. Nous sommes à présent confrontés à la difficulté d'élaborer des programmes d'action qui évitent les pièges de l'ethnocentrisme et des préjugés occidentaux, en même temps que les formes dénuées de principes du relativisme culturel qui dénie aux femmes leurs droits élémentaires au nom de la « différence ».

D'importants progrès ont été accomplis durant les deux décennies séparant la Conférence des Nations Unies sur les femmes de Mexico de celle de Beijing en 1995, qui se tenait au moment même où le présent Rapport était en cours de rédaction. Les deux premières conférences des Nations Unies sur les femmes – Mexico 1975 et Nairobi 1985 – s'inscrivaient dans le cadre d'une conception du développement présentant la parité entre les sexes à la fois comme un levier dans la lutte contre la pauvreté et comme un principe dans la distribution égalitaire des ressources et dans l'existence des droits. Les femmes devenaient, pour la première fois, un enjeu politique dans le cadre plus large des préoccupations liées à la pauvreté et à la satisfaction des besoins fondamentaux, un enjeu conforme aux priorités définies dans le cadre du développement au cours des années 70.

## Tous les pays ont fait des avancées dans le développement des potentialités des femmes, mais hommes et femmes vivent toujours dans un monde inégalitaire

Les écarts entre hommes et femmes en termes de santé et d'éducation se sont rapidement rétrécis au cours des deux dernières décennies, mais le rythme de cette progression diffère d'un pays et d'une région à l'autre :

- L'espérance de vie des femmes a augmenté 20 % plus vite que celle des hommes au cours des deux dernières décennies.
- Les taux de fécondité élevés, qui entravent gravement la liberté de choix des femmes, ont reculé d'un tiers, passant de 4,7 naissances vivantes par femme entre 1970 et 1975 à 3,0 entre 1990 et 1995. Les choix de vie se font plus nombreux à mesure que les femmes sont libérées du fardeau des grossesses fréquentes et du risque de mourir en couches. Les taux de mortalité maternelle ont baissé de près de la moitié au cours des deux dernières décennies.
- Dans les pays en développement, plus de la moitié des femmes mariées en âge de procréer ou leurs partenaires utilisaient des modes de contraception modernes en 1990, contre moins d'un quart en 1980. Cette forme de planification familiale permet aux femmes de maîtriser beaucoup mieux leur vie.

Dans les pays en développement, en termes d'alphabétisation des adultes et de scolarisation, les femmes ont parcouru, entre 1970 et 1990, plus de la moitié du chemin qui les séparait des hommes. L'alphabétisation des femmes est passée de 54 % du taux d'alphabétisation des hommes en 1970 à 74 % en 1990. Dans le même temps, le taux combiné de scolarisation féminine dans l'enseignement primaire et secondaire est passé de 67 % à 86 % du taux masculin. Dans les pays en développement, le taux d'alphabétisation et le taux combiné de scolarisation des femmes adultes ont augmenté deux fois plus vite que les taux masculins entre 1970 et 1990.

[...] Pourtant, des inégalités persistent dans le monde. Les pays en développement comptent 900 millions d'analphabètes, et deux de ces analphabètes sur trois sont des femmes. En outre, les filles représentent 60 % des 130 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'enseignement primaire. Parce que la croissance démographique a été, dans certaines régions en développement, plus rapide que la progression de l'éducation des femmes, le nombre des femmes analphabètes est en augmentation.

[...] Les besoins de santé spécifiques aux femmes sont également considérablement négligés. Nombreux sont les pays en développement qui ne disposent pas de sages-femmes qualifiées et où des soins prénatals et postnatals satisfaisants ou des soins d'urgence pendant l'accouchement ne sont pas disponibles. Dans la plupart des pays pauvres, les complications pendant la grossesse constituent, et de loin, la première cause de mortalité des femmes en âge de procréer. Chaque année, les pays en développement déplorent près d'un demi-million de décès maternels. Le miracle de la vie se transforme trop souvent en cauchemar macabre<sup>2</sup>.

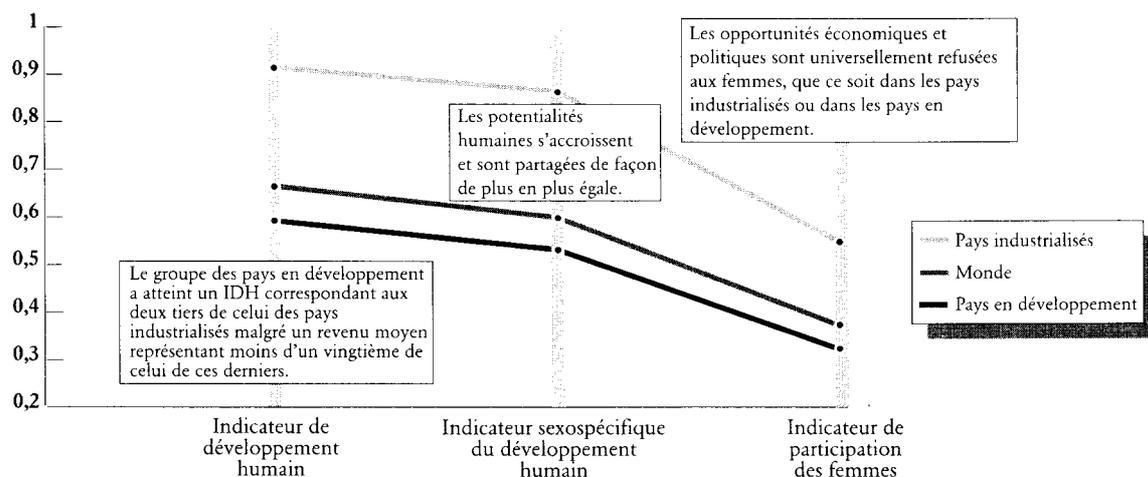
La conscience que les femmes sont traitées comme des êtres inférieurs dans la quasi-totalité des sociétés de la planète favorisa l'émergence d'une approche du développement « centrée sur la femme » qui avait tendance à négliger ou minimiser l'importance des relations entre hommes et femmes. La première génération d'écrits sur « les femmes dans le développement » s'appuyait sur la théorie de la modernisation pour démontrer l'échec des hypothèses relatives à la redistribution des ressources en faveur des femmes. Les disparités entre les sexes ainsi que les résistances culturelles (la « culture » apparaissant ici comme un obstacle au développement, caractéristique de la théorie de la modernisation) étaient imputées essentiellement à une planification et à une mise en œuvre inadéquates.

À la fin des années 70, une approche plus critique – dont les positions d'un réseau de militantes et de chercheuses du Tiers Monde, DAWN (Development Alternatives Women for a New Era), offraient le meilleur exemple – faisait le lien entre la subordination des femmes et les problèmes plus vastes de la répartition inégale des richesses dans le monde et de la disparité entre le Nord et le Sud en matière de pouvoir. Les partisans de cette approche préconisaient des formes d'action fondées sur l'expérience des femmes du Tiers Monde dans la vie de toutes les communautés et une définition de leurs besoins selon les contextes sociaux. Cette évolution encouragea l'abandon d'approches axées sur l'efficacité et la lutte contre la pauvreté et l'adoption d'une démarche fondée sur l'accès à une participation effective, remettant en cause les conceptions exclusivement instrumentales et technocratiques des organismes de développement. Toutefois, cette démarche demeurait « centrée sur la femme » en ce qu'elle affirmait avec un optimisme peu critique que les femmes étaient capables, d'une façon ou d'une autre, d'assurer un développement équitable et écologiquement rationnel. De plus, elle éludait la question de savoir comment il était possible de parvenir à l'autosuffisance dans une conjoncture marquée par une profonde crise financière et économique.

Au cours des années 80, la réfutation des prémisses sur lesquelles étaient fondées les notions de développement – la critique du discours universel concernant la transformation sociale – a trouvé des échos dans un ensemble d'écrits critiques féministes révélant les préjugés masculins des théories occidentales sur les droits de l'homme et la citoyenneté.

Avant les années 80, on supposait que toutes les femmes étaient victimes d'une même oppression, dont les raisons pouvaient être expliquées, et qu'une lutte commune aboutirait à leur libération. La fin des années 80 vit ce consensus se désagréger, alors que s'amorçait un débat interne sur la « différence », et notamment sur le multiculturalisme et les politiques identitaires. Dans un tel contexte, la culture apparaît comme un concept à double tranchant – brandi pour affirmer positivement son identité, d'une part, et invoqué pour contraindre à se conformer à des

## Des aptitudes féminines accrues pour des opportunités encore limitées : comparaison à l'échelle mondiale



Source : PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Paris, Economica, 1995. L'indicateur de participation des femmes prend en compte le pourcentage de femmes élues dans les parlements, la proportion de femmes exerçant une profession libérale ou des fonctions d'encadrement, le taux d'activité des femmes et leur part dans le revenu national.

normes communautaires et punir la déviance, d'autre part. Pas plus qu'il n'est possible de souscrire à la notion d'une « culture féminine » d'une seule pièce, fondée sur de prétendus traits intrinsèques de la nature féminine, on ne peut adhérer aux thèses essentialistes décrivant de prétendues « entités culturelles » dénuées de toute hétérogénéité interne ou d'aptitude potentielle à évaluer. C'est là un des principaux écueils des appels à l'identité culturelle pour l'action féministe, tant il est vrai qu'un discours sur la « différence » visant à affirmer une identité culturelle par rapport à un Autre dominant (Blanc, colon ou membre d'une élite) peut devenir lui-même contraignant, en particulier pour celles ou ceux qui n'ont pas la capacité de contrôler la production des codes ou des symboles culturels ainsi que leurs significations.

Ce débat au sein de la pensée féministe coïncide avec la diversité des revendications formulées dans de nombreuses sociétés au nom du relativisme culturel. Il est de fait qu'un certain nombre de cultures invoquant aujourd'hui les lois traditionnelles ou la liberté religieuse se montrent plus préoccupées de défendre les privilèges dont jouissent déjà les hommes que de défendre les droits des femmes. A vrai dire, on ne connaît pas encore un seul cas de lois ou de codes énonçant des droits ou des privilèges féminins « auxquels on s'accroche obstinément ou pour lesquels on se bat farouchement au nom de l'intégrité culturelle. Pour ne citer qu'un exemple, le droit des hommes à la polygamie est considéré comme un principe central de la *char'ia* dans les pays musulmans, alors que le droit des

femmes d'hériter, également reconnu par la loi, est fréquemment passé sous silence<sup>3</sup> ». Il semble que la tendance de certaines fractions de la population masculine, confrontées à un changement inattendu dans ses rapports avec les femmes, à tenter d'adopter en réponse une position dominante, soit une constante très nette.

L'accent mis depuis peu sur la notion de relations entre les sexes (*gender*) – un concept relationnel – a permis d'explorer l'éventail complet des institutions sociales et culturelles reproduisant les hiérarchies et les inégalités entre les sexes. Cette notion a également rendu à la division sexuelle du travail toute sa complexité culturelle. La question des relations entre les sexes est aujourd'hui bel et bien au centre de diverses revendications formulées au nom du relativisme culturel. La Commission considère que, lorsqu'il s'agit d'apporter des changements au sein des sociétés et de définir des moyens d'assurer le bien-être individuel et collectif des hommes et des femmes, « le principe de la relativité des cultures ne semble pas nous dispenser d'exercer notre jugement sur la fonction, la signification ou l'utilité d'une pratique donnée. Il nous avertit plutôt de la nécessité de formuler notre jugement dans les termes propres au contexte culturel dans lequel elle s'inscrit<sup>4</sup> ». Il importe de comprendre la signification culturelle profonde de certaines pratiques oppressives comme les mutilations génitales infligées aux femmes, le *sati*<sup>5</sup> ou l'infanticide des nouveau-nés de sexe féminin, ce qui n'empêche nullement de les condamner avec la plus grande fermeté.

L'important est donc de faire la distinction entre les cultures vivantes, qui sont une réalité quotidienne, englobant aussi bien les connaissances que nous avons ou celles dont nous avons héritées au sujet du monde, et ce que l'on pourrait appeler la « culture-en-tant-que-politique », à savoir la formulation consciente de ce qui constitue la « véritable » nature d'une collectivité. Il est clair que, dans cette seconde acception, les significations qui donnent des responsabilités réelles à certaines catégories d'acteurs sociaux en en faisant les médiateurs de la culture et marginalisent les autres catégories seront l'enjeu de luttes âpres. Bien que les femmes participent elles-mêmes à de telles luttes, elles sont le plus souvent exclues de la politique, alors même qu'elles sont la cible directe des mesures adoptées – obligation de porter le voile, politiques natalistes ou campagnes contre l'avortement.

L'ère inaugurée à Beijing, en 1995, nous place devant la tâche difficile d'élaborer des conceptions de la diversité culturelle et de la différence qui ne servent pas seulement à masquer pudiquement les formes de hiérarchie existantes (voir par exemple les réserves émises par certains pays lors de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), mais qui ouvrent la porte à une pleine participation, galvanisent et émancipent.

Si l'on veut défendre les droits des femmes à l'échelle mondiale, il importe de le faire sans heurter les sensibilités culturelles et en sachant que définir la culture est un exercice toujours contesté sur le plan politique et que les femmes risquent d'être victimes d'une réaction culturelle. Le *Rapport sur le développement humain 1995* indique clairement quelle est la situation dans le monde d'aujourd'hui et quelles sont les priorités d'action.

Parmi les domaines où un changement est jugé souhaitable figurent l'égalité juridique (objectif qui n'est pas encore atteint dans nombre de pays) et l'accès à l'éducation et aux soins de santé (afin d'accélérer la résorption de l'écart entre les sexes). Les changements en matière d'égalité des chances – accès au crédit, aux postes d'encadrement et à des responsabilités en tant que représentantes élues – nécessitent l'appui des gouvernements et de puissantes institutions financières nationales et internationales. Là est le défi de demain.

Lors de la conférence tenue à Beijing, on a beaucoup insisté sur la nécessité d'associer un plus grand nombre de femmes au pouvoir, les femmes n'occupant que 10 % environ des postes gouvernementaux et des sièges parlementaires dans le monde, ce qui est tout à fait inacceptable. Les femmes doivent pouvoir être élues et exercer des fonctions à haute responsabilité, notamment au sein des administrations, aux niveaux national, régional et local.

## **Pour une approche « de la base vers le sommet »**

Les initiatives en faveur du développement s'inscrivant dans un contexte caractérisé par l'imbrication de multiples formes culturelles et de systèmes complexes de division du travail, leur validité apparaît douteuse dès lors qu'elles méconnaissent, dérangent ou détruisent ce fragile édifice. S'agissant en particulier du développement rural, on est devenu de plus en plus sensible à la valeur des connaissances locales et au fait que, dans nombre de communautés, les femmes sont des agents indispensables de leur préservation et de leur transmission. Non seulement les femmes sont compétentes dans le domaine de la production alimentaire, de la sylviculture, de l'apiculture, de la sériciculture, de l'élevage de volailles et de la production laitière, mais elles sont aussi souvent des guérisseuses et des herboristes qualifiées. Par ailleurs, ce sont souvent les femmes elles-mêmes qui transmettent oralement ces savoirs en même temps que les traditions locales.

Certaines organisations non gouvernementales féminines sont parvenues à mettre en place un mode de fonctionnement « de la base vers le sommet », où les décisions sont fondées sur le dialogue plutôt que sur les prescriptions technocratiques unilatérales des organismes d'aide au

développement. Reconnaître les capacités des femmes et leurs domaines de compétence constitue un premier pas vers la réduction des causes d'inégalité entre les sexes. Une masse importante de travaux sur la gestion des ressources environnementales (dans le domaine de la gestion sociale des forêts, de l'élevage et de l'agriculture) montrent que la meilleure façon d'assurer un développement durable, en particulier dans des écosystèmes fragiles, est de prêter attention aux connaissances, aux compétences et aux techniques des producteurs traditionnels, parmi lesquels on compte de nombreuses femmes. Cela ne signifie pas nécessairement que les femmes sont par nature plus enclines à préserver l'environnement ; au contraire, pressées par la nécessité, elles peuvent le dégrader tout autant que les hommes.

Plus généralement, il est abondamment démontré que certains projets de développement abolissent la répartition existante des tâches entre les sexes sans proposer d'alternative viable, ce qui a parfois pour effet de placer les femmes dans une situation encore plus difficile. Prendre en compte la culture signifie, en fait, qu'il ne peut y avoir de « modèle » s'agissant du rôle des femmes dans le développement ; une approche élaborée dans l'Afrique subsaharienne, ou conçue pour aider les femmes chefs de famille dans les Caraïbes, sera, au mieux, totalement inefficace et, au pis, fortement perturbatrice, en Asie du Sud, par exemple, ou au Moyen-Orient. Que l'on ne voie là nulle approbation aveugle de tous les arrangements existants entre sexes, mais la simple reconnaissance du fait qu'il existe de multiples systèmes de signification et d'action – auxquels les femmes participent pleinement – et qu'il est nécessaire d'explorer les diverses voies possibles vers la croissance, le changement, voire une transformation radicale.

Une importante dimension de l'égalité entre les sexes, qui ne se laisse pas aisément quantifier par des indicateurs normalisés, réside dans la perception que les femmes ont elles-mêmes de leur communauté. Les cultures locales comprennent aussi différentes « cultures de résistance » sur lesquelles les femmes et d'autres groupes subalternes s'appuient pour formuler leurs doléances ou obtenir réparation. Une approche « de la base vers le sommet » aide à identifier de tels phénomènes et à les prendre en considération comme étant de nature à promouvoir les intérêts des femmes.

Un autre impératif pour les partisans d'une approche « de la base vers le sommet » est de comprendre et de reconnaître les formes locales d'organisation, d'association et d'assistance mutuelle. Les femmes ne manquent ni de ressources, ni de créativité, ni d'initiative face aux problèmes quotidiens de subsistance et de survie, qu'elles gèrent souvent avec un grand sens de l'organisation. Les clubs d'épargne, certains systèmes de crédit et de prêt (la *tontine*, par exemple), l'échange des tâches ou l'organisation de services communautaires, en sont la preuve. Les projets de

développement ne tiennent souvent pas compte des réseaux sociaux existants, et mettent en place des institutions de substitution. Même lorsque les femmes ne sont pas tenues à l'écart, les structures étrangères qui leur sont imposées sont souvent en conflit avec celles qui existaient auparavant et sont ainsi condamnées à l'échec. Les cas les mieux étudiés concernent la formation de coopératives de production et de commercialisation. L'expérience donne à penser que les femmes sont tenues à l'écart et marginalisées, soit parce qu'elles n'ont pas les compétences requises (maîtrise de la lecture et de l'écriture, comptabilité, etc.), soit parce que les hommes s'octroient les activités les plus profitables, ou encore parce que leurs tâches ménagères et leurs responsabilités familiales – toujours aussi lourdes – font qu'il leur est difficile d'assister à des réunions et de participer à la prise de décisions (en général, les trois causes se combinent). Même lorsque des projets réussissent à mobiliser des femmes, il s'agit en général de celles qui sont les plus âgées, qui n'ont plus d'enfants à éduquer et qui occupent une position plus élevée au sein de la communauté. Il reste par conséquent beaucoup de chemin à parcourir pour inventer des manières plus créatives de renforcer la participation des femmes aux institutions, clef d'une plus grande équité.

Toutefois, les approches respectueuses de la culture ne sont pas une panacée ; elles ne font qu'éliminer les formes flagrantes de méconnaissance et de représentation erronées implicites dans des politiques et des projets qui ont souvent des conséquences néfastes pour les femmes (et les autres groupes relativement privés de pouvoir). Les ressources nécessaires pour assurer des services sociaux suffisants – en matière d'éducation, d'hygiène, de santé, de transports et de communications – dépendent à l'évidence des crédits octroyés à un niveau plus central par l'État ou les autorités de districts. Les formes locales d'auto-assistance et d'autosuffisance ne doivent pas servir de justification à la pénurie ou à la mauvaise répartition des ressources indispensables. Là encore, un développement attentif aux dimensions culturelles est une arme à double tranchant : il peut aussi bien être utilisé pour obtenir des résultats plus durables et équitables qu'être invoqué pour refuser à des communautés l'accès aux ressources qui leur font défaut sous prétexte qu'elles se débrouilleront avec les connaissances et les moyens dont elles disposent déjà. De fait, les pratiques sanitaires traditionnelles améliorent les systèmes de santé et ne doivent pas priver une communauté de l'accès aux équipements médicaux modernes. Il importe donc de dépasser les niveaux local et national pour tenter de mieux comprendre les influences mondiales et leur impact sur les cultures locales.

## Les femmes et le travail

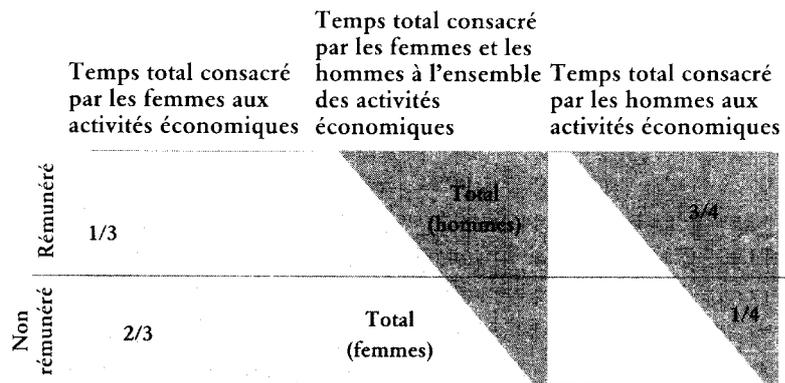
Dans de nombreuses cultures, le problème principal des femmes est qu'elles ont trop de travail et que ce travail est trop lourd. Non seulement elles travaillent durement et pendant de longues heures, mais, en dehors de ces tâches domestiques, elles tendent à être massivement cantonnées dans un petit nombre d'emplois, tels que les postes d'aides ménagères, les petits emplois de service, ou reléguées dans la prostitution. Peu ont accès à des postes plus élevés et mieux rémunérés. En outre, à travail égal, les femmes seraient moins payées que les hommes.

Les politiques d'ajustement des années 80 et 90 ont alourdi encore le fardeau pesant sur les épaules des femmes. Le revenu familial ayant fortement baissé, les femmes doivent consacrer plus de temps à chercher et à préparer la nourriture pour leur famille. Les difficultés que rencontrent les femmes sont donc étroitement liées aux problèmes environnementaux, énergétiques et politiques. En Afrique, la désertification, la déforestation et l'érosion des sols résultant de la coupe du bois de chauffage s'expliquent en partie par le fait que les femmes, qui s'occupent de la collecte du combustible, ne sont pas représentées dans les conseils de village et que leurs droits d'usage ou de propriété sont soit inexistants, soit de plus en plus réduits.

Le cadre conceptuel qui est utilisé aujourd'hui pour analyser les problèmes des femmes intègre les sept rôles que celles-ci sont appelées à jouer dans la vie et au travail : mère, épouse, ménagère, proche parente, travailleuse, membre de la communauté et individu en quête d'épanouissement personnel. Les données collectées sous ces différentes rubriques mettent en évidence les liens qui existent entre, par exemple, le conflit résultant du double rôle de mère et de travailleuse et la fécondité, le nombre et l'âge des enfants, la santé, la mortalité et la structure familiale. Leurs responsabilités maternelles non seulement rendent les femmes moins disponibles, et restreignent donc l'offre, mais elles réduisent aussi la demande des employeurs et le statut des femmes sur le marché du travail.

Femmes et hommes sont partout affectés par les changements survenus dans les cycles de l'existence et par leur participation au marché de l'emploi. Les forces motrices de cette transformation sont d'ordre démographique, économique et idéologique. L'espérance de vie a augmenté, les familles comptent moins d'enfants et certains indicateurs sont depuis peu en hausse. Dans le même temps, les migrations et l'urbanisation modifient la nature et la répartition des tâches dans d'innombrables foyers, et la technologie a remis en question l'interdépendance traditionnelle des activités masculines et féminines dans les familles rurales. C'est la technologie également qui a réduit le recours à la force physique, qui conférait aux hommes un avantage compétitif sur le marché du travail. Les femmes combinent de plus en plus leur rôle de mère et d'épouse avec

## La contribution des femmes à l'économie



Source : *Rapport mondial sur le développement humain 1995, op. cit.* Le rapport estime à quelque 16 000 milliards de dollars des États-Unis la part des activités humaines non comptabilisées dans l'estimation officielle de la production mondiale, qui s'établit à 23 000 milliards de dollars. Sur ces 16 000 milliards de dollars, 11 000 milliards correspondent à la contribution « invisible », c'est-à-dire non exprimée en valeur monétaire, des femmes. Une réévaluation du travail des femmes bouleverserait les conventions actuelles. Lorsque l'on tiendra correctement compte du travail des femmes dans les statistiques nationales, le mythe selon lequel les hommes sont les principaux soutiens de famille dans le monde sera ébranlé. Le régime des droits de propriété, les termes de règlements de divorce, les garanties exigées pour obtenir un prêt bancaire – pour ne citer que quelques-uns des domaines où les femmes sont actuellement traitées comme des non-entités économiques – seront complètement modifiés. Les hommes devront également assumer une part plus importante des tâches ménagères et du travail communautaire.

l'exercice d'autres activités, qu'elles aient un caractère social ou professionnel. L'adaptation à ces nouvelles caractéristiques de la vie publique et privée suppose une mutation des valeurs culturelles.

Tous ces changements se produisent selon des modalités et à un rythme différents selon les pays et les régions, étant entendu que les forces mondiales ont des incidences variables sur la condition des femmes au niveau local.

La mondialisation et l'interdépendance économique suscitent de nouvelles formes de décentralisation de la production et d'organisation du travail dans lesquelles les femmes occupent une place croissante. Les études sur la structure du travail dans les pays nouvellement industrialisés vont parfois jusqu'à faire valoir que les femmes constituent, tout autant que les exportations, le moteur de l'industrialisation. Cela est, manifestement, lié au fait que les entreprises de textile, d'optique et d'informatique implantées dans des zones d'exportation emploient une grande quantité de femmes, dont beaucoup sont jeunes, peu qualifiées et célibataires. Les principales réformes nécessaires à cet égard consisteraient à améliorer les conditions de

travail, à renforcer les compétences, à assurer une plus grande stabilité de l'emploi et à offrir aux femmes licenciées de meilleures perspectives d'emplois dans d'autres secteurs, y compris comme travailleuses indépendantes. Ce phénomène relativement nouveau et abondamment étudié ne touche qu'une proportion restreinte, encore que croissante, de travailleuses. Dans les pays en développement, les femmes travaillent encore en majorité dans l'agriculture et dans les secteurs informels des économies rurales et urbaines. A la différence des hommes, souvent au chômage ou sous-employés, les femmes souffrent d'avoir à assumer des tâches supplémentaires trop nombreuses et trop lourdes, même si celles-ci ne sont pas toujours comptabilisées.

Les nouvelles formes de division du travail sont à l'origine de dilemmes culturels et suscitent un certain malaise et certaines interrogations. Que se passe-t-il quand une jeune fille célibataire est la seule personne qui a un salaire stable dans une famille à faible revenu ? Lorsque des femmes sont les principaux soutiens de famille dans des régions où le taux de chômage masculin est très élevé, quelle incidence cela a-t-il sur les contrats de mariage ? Ces femmes peuvent fort bien être perçues comme une menace pour les hiérarchies existantes entre âges et entre sexes et pour les rapports d'autorité au sein du ménage. Que se passe-t-il dans les pays développés lorsque les femmes cherchent des emplois dans des secteurs d'activité où il y a peu de débouchés ? Les jeunes femmes vont-elles, comme cela se produit aujourd'hui dans de nombreux pays d'Europe occidentale, se résigner à voir leurs années de formation perdues sans aucune possibilité de mettre les compétences acquises en pratique ? Dans les sociétés comme celles d'Europe centrale et orientale, comment les femmes participent-elles à la reconstruction de leur société sous le signe de la démocratie et de l'économie de marché ?

La situation des droits des femmes en Europe centrale et orientale fournit l'une des meilleures illustrations des situations paradoxales que génère le passage d'une économie planifiée à une économie de marché. Les femmes ont souffert de la suppression des allocations familiales, de la gratuité des soins de santé et des allocations d'études ; la ségrégation accrue des sexes sur le marché de l'emploi oblige davantage de femmes à travailler dans le secteur informel ou à accepter des emplois à mi-temps, tandis que les appels idéologiques à la responsabilité maternelle les invitent à se replier dans leurs foyers.

La valeur attribuée à la vie domestique doit être comprise dans le cadre d'une réaction aux politiques officielles contre lesquelles les femmes revendiquent notamment le droit de reconquérir leur féminité perdue et de revenir à la répartition « naturelle » des tâches que les prescriptions artificielles des régimes communistes avaient bousculée. Cette valorisation de la famille et de la sphère privée trouve des parallèles dans

Belen Mersado, mère de trois enfants, projette de quitter une nouvelle fois son foyer à Manille. Elle est l'une des 2,3 millions de Philippines qui travaillent à l'étranger. Jusqu'à une date récente, seuls les hommes émigraient. Aujourd'hui, ils ne représentent que 35 % des travailleurs expatriés du pays, dont le nombre est estimé à 3,5 millions. La première expérience de Belen à l'étranger remonte à la fin des années 80, où, durant quatre ans, elle a travaillé seize heures par jour à Riyad (Arabie saoudite) comme employée de maison pour un salaire mensuel de 250 dollars des États-Unis. Son deuxième séjour au Moyen-Orient a pris brusquement fin après qu'elle se fut battue pendant neuf mois pour toucher les 200 dollars de salaire qui lui avaient été promis au lieu des 150 dollars qu'on lui avait versés en réalité.

Pour beaucoup de femmes, le départ est la solution du désespoir. Pour d'autres, c'est un moyen d'échapper à des problèmes domestiques et une chance de voyager. Le coût social et humain des foyers privés de la mère est élevé. Néanmoins, Belen se dit fière de pouvoir envoyer ses enfants à l'université<sup>6</sup>.

les nouveaux sentiments nationalistes, qui opposent l'« authenticité » à l'« internationalisme » imposé par les régimes communistes, et alimente des discours essentialistes concernant les relations entre les sexes (c'est-à-dire ce que sont censés être les « vrais » hommes et les « vraies » femmes) et les identités primordiales (exprimées en termes ethniques ou religieux). Dans le même temps, la rhétorique au sujet des valeurs familiales et nationales ne met pas les femmes à l'abri des effets de la déréglementation dans une conjoncture caractérisée par des niveaux de croissance généralement faibles, voire une baisse des revenus et de la production. La dramatique augmentation du nombre de jeunes femmes recourant à la prostitution en témoigne de manière criante. Cette rhétorique légitime aussi de nouvelles formes de discrimination qui ont marginalisé les femmes dans la participation à la vie économique et politique. Reste à savoir si les femmes seront capables de s'organiser sous forme de groupes de pression, d'associations bénévoles et de mouvements sociaux en vue de revendiquer la place qui leur revient au sein des nouvelles sociétés civiles en train d'émerger.

Les cultures ne sont pas des entités inertes, n'existant que pour être perturbées par les fluctuations de la demande économique mondiale. Au contraire, les hommes et les femmes appartenant aux différentes cultures

déterminent la manière dont cette demande est satisfaite. Nous ne comprenons encore que de façon très partielle et insuffisante quel a été le poids de la culture sur les caractéristiques de l'offre de travail féminin et leurs conséquences. Nous n'avons que très peu prêté attention aux influences autres que celles des états et des marchés. Ce manque d'intérêt, qui peut ni plus ni moins être imputé à l'incapacité générale de percevoir la culture comme une dimension intrinsèque de la société, nous a tout particulièrement empêchés de comprendre les systèmes de répartition du travail et d'allocation des ressources entre les sexes. Les politiques en faveur de l'emploi féminin n'ont pas suffisamment tenu compte de cette dimension, qui devrait devenir un thème prioritaire de la recherche comparative.

## Regroupements et éclatements

Des mouvements de population d'une ampleur sans précédent, à travers frontières et continents, conduisent à prendre davantage conscience des différences culturelles et, dans certains cas, reflètent et génèrent des disparités en matière de pouvoir et de privilèges qui alimentent le ressentiment et les conflits.

Des vagues successives de migrants, en situation régulière ou clandestins, ont entraîné la constitution de nouveaux groupes culturels dans les communautés dites « d'accueil ». Alors que les hommes résistaient souvent de façon passive à ce changement, ce sont les femmes qui en ont subi en général les effets néfastes sur la dynamique culturelle, parce qu'elles se sont trouvées prises entre deux forces contraires : entre la pression des réalités pratiques qui les incitait à rompre avec le passé et une pression morale (masculine et féminine) qui le leur interdisait. Les femmes, qu'elles appartiennent aux communautés d'immigrants ou aux pays affectés par les forces du changement, sont généralement moins bien assimilées, sur le plan culturel comme sur le plan linguistique, dans la société au sens large. Elles sont alors considérées comme les gardiennes, et quasiment les symboles, des particularismes culturels. Les femmes immigrées reproduisent leur culture dans un nouveau contexte en continuant de parler dans leur langue maternelle, en perpétuant notamment les habitudes culinaires et en jouant leur rôle dans la socialisation des jeunes. Même sur le sol natal, les femmes membres de communautés minoritaires sont plus enclines à rester entre elles que les hommes, qui ont des contacts plus fréquents avec la culture dominante du fait de leur meilleur accès aux études scolaires, de leurs démarches auprès des bureaucraties gouvernementales ou de leurs rapports avec les collègues de travail. Il n'est pas jusqu'à la tenue vestimentaire et le maintien des femmes qui ne servent d'indicateurs des différences culturelles.

Toutefois, même au sein des communautés majoritaires, les femmes sont soumises à différentes formes de contrôle visant à marquer et à préserver l'identité des collectivités nationales et ethniques. C'est ainsi que les règles concernant le type d'homme qu'une femme peut épouser et le statut juridique de leur progéniture ont pour but de reproduire l'identité symbolique du groupe. Jusqu'à une date récente, la loi interdisait aux Sud-Africaines de race blanche d'avoir des relations sexuelles avec des hommes appartenant à un autre groupe qu'elles. De même, les sociétés musulmanes désapprouvent en général que leurs femmes épousent un homme d'une autre confession, alors qu'il n'existe pas de semblables restrictions pour les hommes, l'appartenance à l'islam étant considérée comme une prérogative de la filiation paternelle. En outre, les droits et les choix des femmes en matière de reproduction peuvent être sévèrement limités au nom de politiques nationalistes (natalistes ou autres), ou au nom d'un dogme religieux. Les femmes sont ainsi les otages de leur proche communauté, souvent privées du plein exercice de leurs droits civiques, fussent-ils inscrits dans la constitution nationale. Ces contraintes sont exacerbées dans les situations d'affrontements communautaires ou de conflits ethniques ou nationaux, où les oppositions entre « nous » et « eux » président à un langage stéréotypé soulignant les traits culturels distinctifs et faisant de la conduite des femmes un élément déterminant de l'identité.

À côté des migrations plus ou moins permanentes, le tourisme est une autre cause majeure de mouvements de population, en même temps qu'un facteur de changement et d'échanges, en particulier dans les nombreux pays à faible revenu qui ont placé de grands espoirs et investi lourdement dans ce secteur. Le tourisme a incité les populations à définir leur culture, à en faire un produit et à le proposer « préemballé » aux consommateurs étrangers. Dans de nombreuses régions, toutefois, il a eu des effets très inégaux sur les femmes. Ces dernières peuvent bénéficier du développement du secteur des services, dans lequel elles trouvent parfois un emploi comme salariées ou comme chefs de petites entreprises, mais un grand nombre d'entre elles sont happées par la branche de l'industrie des loisirs qui connaît l'expansion la plus rapide : la prostitution. Le tourisme dit « sexuel » a eu les conséquences désastreuses que l'on pouvait imaginer et dont certaines, à l'ère du sida, sont loin d'être circonscrites à l'échelon local. De même, une traite des femmes, d'ampleur internationale – souvent illégale et clandestine –, laisse un nombre croissant de femmes vulnérables à la merci de trafiquants et d'intermédiaires sans scrupule. Cette face sordide du marché planétaire suscite, on peut le comprendre, des appels au retour à un ordre vertueux par le biais d'un contrôle plus strict des mouvements et de la sexualité des femmes.

L'accroissement spectaculaire du nombre de réfugiés fuyant la guerre, les conflits ethniques, la répression politique ou les catastrophes naturelles

constitue l'une des formes actuelles les plus sévères du déplacement des cultures et des habitats, et se traduit par l'érosion des obligations morales envers les membres les plus faibles des groupes, tels que femmes ou enfants. Les communautés humaines, si injustes et hiérarchisés que puissent y sembler les rapports entre les sexes, observent en général une certaine réciprocité des obligations, souvent fondée sur les liens de parenté, qui sert de filet de sécurité dans les moments de détresse ordinaire. Dans les situations exceptionnelles auxquelles on assiste aujourd'hui, où la détresse est parfois démesurée et où la structure communautaire vole en éclats, de tels arrangements normatifs se désagrègent complètement. Des études sur les famines suggèrent, par exemple, qu'un nombre disproportionné de femmes en âge de procréer perdent la vie du fait de leur relative incapacité d'obtenir de la nourriture pour elles et pour leurs enfants et parce qu'elles se retrouvent livrées à elles-mêmes, obligées de lutter pour leur survie et celle de leurs enfants. Cette vulnérabilité est encore accentuée en temps de guerre, et le fait que, depuis le début du conflit bosniaque, le viol ait été enfin officiellement reconnu comme un crime de guerre constitue un progrès significatif.

## Équité et efficacité

Les droits des femmes peuvent être défendus sur deux terrains différents : celui de l'équité et celui de l'efficacité. L'équité, c'est-à-dire l'égalité inaliénable des chances et des choix, commande que les femmes cessent d'être un groupe désavantagé, déshérité, défavorisé. Défavorisées, les femmes le sont sur le plan de l'éducation, des revenus, de la consommation, du statut social et de l'accès au pouvoir ; dans de nombreux pays, elles sont en moins bonne santé que les hommes ; elles sont victimes d'une discrimination sociale, culturelle et juridique, et souvent aussi de violences.

Les tenants du modèle fondé sur l'efficacité font valoir que la discrimination à l'encontre des femmes sur les lieux de travail a pour conséquence que la moitié de l'espèce humaine est mal utilisée : les femmes sont une ressource humaine grossièrement sous-employée. Si cette ressource était correctement mise à profit, la production totale augmenterait, et ce pour le bien de tous.

Mettre fin à cette discrimination implique, selon qu'il s'agit de combattre l'inégalité ou de parvenir à une meilleure efficacité, des politiques qui, bien qu'en partie identiques, entrent parfois aussi en conflit. Ce conflit reflète l'opposition entre deux conceptions du développement : la conception qui voit dans l'être humain une ressource, un apport extérieur, un instrument du développement, dans lequel on investit en escomptant

## **Si les portes de l'éducation et de la santé s'ouvrent rapidement aux femmes, les portes des opportunités économiques et politiques s'entrouvrent à peine**

La pauvreté a un visage de femme : sur 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté absolue, 70 % sont des femmes. L'aggravation de la pauvreté parmi la population féminine est liée à la situation défavorable des femmes sur le marché du travail, au traitement que leur réservent les systèmes de protection sociale ainsi qu'à leur statut et à leur pouvoir au sein de la famille.

La participation des femmes dans la population active n'a augmenté que de 4 % en 20 ans (de 36 % en 1970 à 40 % en 1990). Ces chiffres sont à rapprocher de l'augmentation de deux tiers des taux d'alphabétisation des femmes adultes et de scolarisation féminine.

Les femmes ne bénéficient que d'une faible proportion des prêts accordés par les organismes de crédits formels. Elles sont supposées ne pouvoir offrir aucune garantie, bien qu'elles travaillent généralement beaucoup plus dur que les hommes. Ainsi, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les femmes représentent seulement entre 7 % et 11 % des bénéficiaires de programmes de crédit.

Le salaire moyen des femmes est généralement nettement plus bas que celui des hommes. En effet, non seulement les femmes occupent des emplois peu rémunérés ou travaillent dans le secteur informel, mais elles sont aussi souvent moins bien payées que les hommes, à travail égal. Dans 55 pays présentant des données comparables, le salaire moyen des femmes correspond seulement aux trois quarts du salaire masculin dans le secteur non agricole.

Dans toutes les régions, le chômage des femmes est plus important que celui des hommes.

Dans les pays en développement, les femmes occupent toujours moins d'un septième des postes administratifs et d'encadrement.

Les femmes n'occupent encore que 10 % des sièges parlementaires et 6 % des postes ministériels.

Dans 55 pays, les femmes sont absentes du Parlement ou occupent moins de 5 % des sièges<sup>7</sup>.

un rendement, et la conception humanitaire selon laquelle l'individu est lui-même une fin, les efforts pour améliorer son éducation, sa santé et son statut social n'ayant pas besoin d'être justifiés en termes de rentabilité économique. Différentes solutions peuvent être indiquées et différentes clientèles politiques mobilisées selon la conception qui l'emporte. Pour assurer l'équité, il est nécessaire de redistribuer les richesses, les positions et le pouvoir en transférant une partie, aujourd'hui entre les mains des hommes, aux femmes. Ainsi réduirait-on les inégalités et en appellerait-on à l'abolition de la discrimination à l'encontre des femmes et à des efforts de la part des hommes. Tous les hommes dans toutes les cultures ne sont pas disposés à accepter de plein gré ces efforts.

Les interventions et les politiques visant à corriger l'injustice comme l'inefficacité supposent avant tout un engagement idéologique et politique des gouvernements. Comme l'ont fait remarquer Cecilia Lopez et Margarita Ronderos, « l'objectif est de formuler une politique économique avec une orientation sociale, et une politique sociale prenant en compte les problèmes des femmes<sup>8</sup> ».

Il existe au moins quatre domaines dans lesquels il est possible d'élaborer et de mettre en œuvre de telles politiques. Tout d'abord, il importe de mettre sur pied des stratégies redistributives et de faire de l'équité un critère clef dans les décisions relevant de la politique macro-économique. En la matière, les problèmes des femmes ne peuvent être pris en compte que comme une dimension fondamentale du problème de l'équité. C'est ainsi que les politiques macro-économiques déterminent les prix des biens échangeables et non échangeables, exportables et importables. Là où les femmes tendent à être concentrées dans le secteur des biens non échangeables (comme c'est le cas dans une grande partie de l'Afrique), une réorientation vers le secteur des biens exportables, objectif des politiques d'ajustement, risque d'aboutir à une redistribution des revenus à leur détriment. D'où la nécessité de mesures correctives.

Le deuxième domaine est celui des services sociaux, qui ont pour fonction de répondre aux besoins de base et d'éliminer la pauvreté. Il existe un lien direct entre les dépenses sociales et le bien-être des femmes. L'expérience de l'Amérique latine dans les années 80 montre qu'une réduction des dépenses de santé et d'éducation se traduit par une augmentation du travail féminin destiné à compenser la baisse des allocations publiques. Le résultat est que la santé et les revenus des femmes déclinent tandis que leurs heures de travail augmentent. Des programmes d'approvisionnement en eau des zones rurales ou des recherches visant à mettre au point des fourneaux efficaces et bon marché permettraient aux femmes de consacrer plus de temps à des activités productives, à la participation politique ou aux loisirs. L'analyse comparative des coûts et des avantages dérivés démontre que l'instruction des filles a des retombées plus importantes que celle des garçons, en même temps qu'elle se traduit par plus de bien-être pour les enfants et une réduction de la taille de la famille. Actuellement, la préférence est donnée à l'éducation des garçons dans la plupart des cultures.

Une question très controversée est celle de savoir si la pauvreté est un phénomène qui touche de plus en plus les femmes. A l'évidence, elles sont tout particulièrement victimes de la discrimination et de la pauvreté pour plusieurs raisons :

- elles travaillent de plus longues heures que les hommes et accomplissent des tâches ménagères en sus de leurs activités économiques ;

- en partie pour cette raison, leurs chances d'obtenir un nouvel emploi plus lucratif sont plus faibles que celles des hommes ;
- elles n'ont qu'un accès limité aux emplois rémunérés ;
- leur accès au pouvoir politique est également limité ;
- elles sont moins payées que les hommes à travail égal ;
- elles ont moins accès à l'éducation ;
- dans de nombreuses sociétés, les veuves se heurtent à des barrières supplémentaires dans la recherche d'un emploi et d'un nouveau mari, ce qui les condamne à demeurer pauvres<sup>9</sup>.

La pauvreté tend par conséquent à être pour les femmes un mal plus souvent chronique que transitoire. Une politique sociale modèle allant plus loin que la simple lutte contre la pauvreté devrait prendre en compte les problèmes des femmes. Elle devrait intégrer dans la production et la consommation les différents secteurs désavantagés de la société.

Troisièmement, les politiques de modernisation supposent l'amélioration des conditions de vie et l'accroissement de la productivité, de la créativité et du potentiel de tous les citoyens. Ces objectifs nécessitent un élargissement de l'accès aux facteurs de production, aux nouvelles technologies, à la formation, à une éducation scientifique et à la vie culturelle et artistique. Dès lors que les femmes ne bénéficient pas du même accès aux facteurs de production que les hommes et continuent d'être l'objet d'une discrimination et d'une ségrégation, il faut à l'évidence lever ces barrières.

Le quatrième domaine d'action pour les gouvernements est la mise en place de politiques en faveur du développement de la citoyenneté. Les femmes n'occupent que très peu de postes de responsabilité dans les secteurs de la justice, de la politique et de l'information. Pourtant, elles ont fait la preuve qu'elles possédaient des compétences organisationnelles qui pourraient être mises à profit. Une question particulièrement importante est de savoir comment se mobiliser pour exercer des pressions politiques en vue d'améliorer le sort des femmes. Certaines politiques tendant à réduire les inégalités entre les sexes bénéficient à l'un comme à l'autre et pourraient avoir l'appui des hommes. C'est le cas des politiques qui visent à une meilleure efficacité dans la réalisation de nombreux objectifs du développement : réduction de la pauvreté, croissance, modernisation, transition démographique, etc. Une meilleure utilisation des ressources élève le niveau de vie des femmes, mais aussi des hommes. D'autres au contraire remettent en question des privilèges masculins. Les problèmes d'équité et d'égalité (justice sociale) impliquent une redistribution des revenus, des actifs et du pouvoir en faveur des femmes. Il existe aujourd'hui de fortes inégalités en ce qui concerne la propriété des actifs et des disparités dans leur rendement (disparités révélatrices d'un manque d'efficacité). Il faut donc s'attendre à des résistances de la part des hommes, au moins de

certaines d'entre eux. La constitution d'une base politique en vue de telles actions suppose la pleine participation des femmes à la vie de la société et des appels à la justice en direction des hommes.

## **Les domaines d'action prioritaires**

La Commission estime qu'il est temps d'élargir le débat sur les stratégies et les actions appelant des changements radicaux de la structure sociale dans les pays et les régions où l'existence des femmes subit les transformations les plus profondes. Il est également temps d'orienter ces stratégies et ces actions de manière à aider les femmes à faire face à ces situations nouvelles et à prendre elles-mêmes des décisions. A la lumière des considérations qui précèdent, les domaines ci-après sont prioritaires :

### **Les droits de la femme en tant que droits de l'homme**

On l'a vu, c'est sur le terrain des droits des femmes que se font sentir certaines des incidences les plus graves des débats opposant universalisme et relativisme culturel. C'est sur ce terrain que des protestations s'élèvent le plus fréquemment au sujet des différences culturelles et de la liberté religieuse. La Commission souligne que la communauté internationale et les organisations du Système des Nations Unies ont, en la matière, des responsabilités qui leur commandent d'énoncer des normes et de veiller à la mise en œuvre des droits des femmes. En outre, ces organisations devraient se donner pour règle de coordonner de tels contrôles au niveau international, à travers à la fois l'étude approfondie des politiques nationales et l'élaboration de critères concrets dans différents domaines tels que l'éducation, le droit, l'emploi, l'immigration, les services de protection sociale, la violence, etc. Il serait, par ailleurs, nécessaire de procéder à des évaluations quantitatives afin de disposer d'un ensemble composite d'indicateurs relatifs à la culture et aux droits, permettant de mesurer les droits des femmes. Il importe dans certains domaines d'améliorer la législation au bénéfice des femmes et de favoriser l'échange d'expériences entre gouvernements concernant l'application des législations ainsi amendées. Enfin, il est également besoin de programmes conçus pour sensibiliser les femmes à leurs droits en les informant des lois existantes et en les aidant à porter sur ces lois un regard critique.

## Un renforcement de la participation des femmes à la vie civique et culturelle

La prise de conscience des changements spectaculaires vécus par les femmes à travers le monde n'a pas entraîné un renforcement de leur participation et de leur influence dans la vie publique. De même n'a-t-on pas compris que le caractère marginal des activités des femmes et la faiblesse de leurs ressources limitaient leur participation civique et donc leur présence au cœur de leur culture. La Commission recommande que la communauté internationale et les gouvernements nationaux s'engagent à promouvoir la participation des femmes à la vie politique en tant qu'éluës, membres des professions intellectuelles et membres de l'exécutif. Elle recommande également que soient renforcés les mécanismes existants de soutien aux formes organisées de participation institutionnelle des femmes, et ce dans les domaines où œuvrent habituellement les associations féminines, tels que les centres d'information et d'assistance, les refuges pour femmes battues, les associations professionnelles (artistes, médias, etc.), les associations pour la promotion de l'art et de l'artisanat locaux, les associations caritatives et les organisations non gouvernementales internationales et locales.

Ces quatre domaines prioritaires suggèrent divers travaux de recherche et projets possibles aux niveaux international, régional et national, et notamment :

- Une évaluation exhaustive des travaux sur les femmes et le développement en vue de réaliser des études de cas illustrant les différentes modalités culturelles du développement. Ce matériel existe déjà, mais demande à être examiné et réévalué.
- Les liens entre cultures et économies sont mal compris et doivent faire l'objet d'une étude systématique. Cette lacune est particulièrement flagrante s'agissant de l'explication des différentes formes de participation des femmes au monde du travail. Il conviendrait également d'intégrer les recherches comparatives sur les différents résultats des interactions entre culture et économie dans une typologie plus large.
- Des enquêtes systématiques et comparatives sur les organisations, les mouvements et la participation civique des femmes réalisées selon une approche longitudinale permettraient de mieux comprendre les diverses formes de société civile et de culture politique et de suggérer des programmes de nature à mettre fin à toute discrimination.

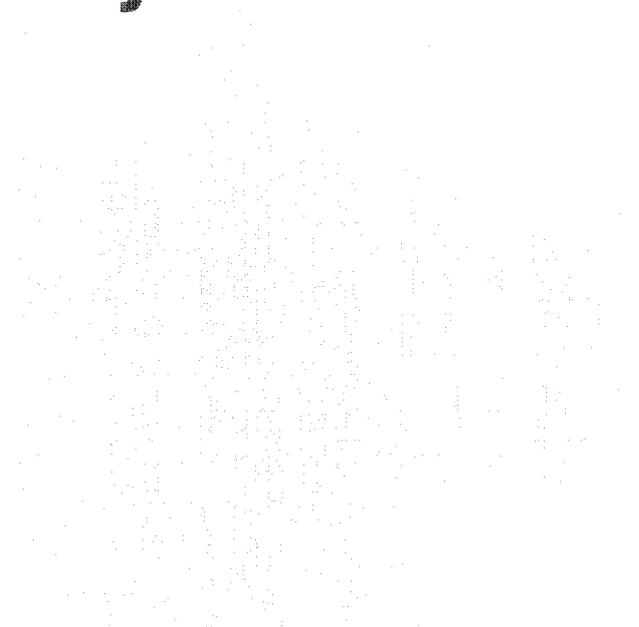
## Notes

1. Le discours sur les femmes joue un rôle important depuis au moins la période coloniale, durant laquelle il a servi à justifier moralement le projet d'éliminer les cultures des peuples colonisés. Les femmes y étaient présentées comme l'incarnation de la « tradition ». Voir H. Mani, « Contentious traditions : the debate on *sati* in colonial India », dans : K. Sangari et S. Vaid (dirs. publ.), *Recasting women. Essays in colonial history*, New Delhi, Rutgers University Press, 1990.
2. PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Paris, Economica, 1995.
3. Deniz Kandiyoti, « Gender, culture and development », contribution aux travaux de la Commission, mars 1995. L'analyse développée dans le présent chapitre s'appuie pour l'essentiel sur cette communication. La Commission est également reconnaissante à Farida Shaheed pour ses remarques et ses suggestions.
4. Clifford R. Barnett, « Is there a scientific basis in anthropology for the ethics of human rights ? » dans : Theodore E. Downing et Gilbert Kushner (dirs. publ.), *Human rights and anthropology*, Cambridge, Massachussets, Cultural Survival, 1988.
5. Sacrifice rituel des veuves lors de la crémation de leur mari.
6. « Ces femmes qui quittent leur foyer pour travailler », *Mainichi Daily News* du 11 juin 1995.
7. *Rapport mondial sur le développement humain 1995, op. cit.*
8. La présente section s'inspire largement des travaux de Cecilia Lopez. Voir en particulier Cecilia López et Margarita Ronderos Torres, « Reforma social con perspectiva de género : aportes para la discusión », communication présentée lors de la Conférence sur les femmes dans les Amériques : participation et développement, BID-CEPAL-UNIFEM, Guadalajara (Mexique), avril 1994.
9. Voir Michael Lipton, « Growing points in poverty research : labour issues », communication présentée lors d'un colloque sur le thème « La pauvreté : nouvelles approches de l'analyse et des politiques » organisé par l'Institut international d'études sociales, Genève, 22-24 novembre 1993.

6

---

# Les enfants et les jeunes



*Aujourd'hui*

*Nous sommes coupables  
de bien des erreurs  
et de bien des fautes.*

*Mais notre plus grand crime  
est d'abandonner les enfants,  
de négliger la fontaine de la vie.*

*Beaucoup des choses  
dont nous avons besoin  
peuvent attendre.*

*L'enfant, lui, ne le peut pas.*

*C'est dès aujourd'hui le moment.*

*Ses os se forment,*

*Son sang se crée*

*Et ses sens se développent.*

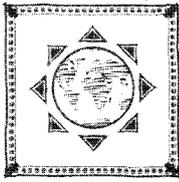
*A lui nous ne pouvons répondre :*

*« Demain .»*

*Il a pour nom*

*« Aujourd'hui ».*

Gabriela Mistral



Dans la plupart des régions du monde, les jeunes et les enfants constituent la majorité de la population. De fait, aucune génération n'a jamais été aussi nombreuse ni aussi jeune : le cinquième environ de la population mondiale est âgé de 15 à 24 ans. Si, dans les pays prospères, le nombre des jeunes diminuera d'ici à l'an 2000, il augmentera dans les pays en développement, où ils constitueront plus de 50 % de la population à l'aube du troisième millénaire. Ces chiffres attestent de la nature et de l'ampleur sans précédent du défi lancé aux sociétés contemporaines.

Aucune génération dans l'histoire de l'humanité n'a été confrontée à des transformations aussi rapides et aussi prolongées que la nôtre. Ces changements accélérés ont un impact profond sur les conditions de vie des enfants à travers le monde, et il faudra en tenir compte si l'on veut qu'ils participent de manière pleine et entière au monde de demain. Comment les sociétés peuvent-elles assurer à tous leur intégration économique, leur participation civique et culturelle et la satisfaction de leurs besoins en matière de santé et d'éducation ? Comment peuvent-elles répondre aux aspirations et aux rêves des jeunes ? Plus important peut-être, comment les nouvelles générations pourront-elles apprendre à vivre ensemble, et comment pourrions-nous bâtir un monde où les « défenses de la paix auront été élevées dans l'esprit des hommes et des femmes » ?

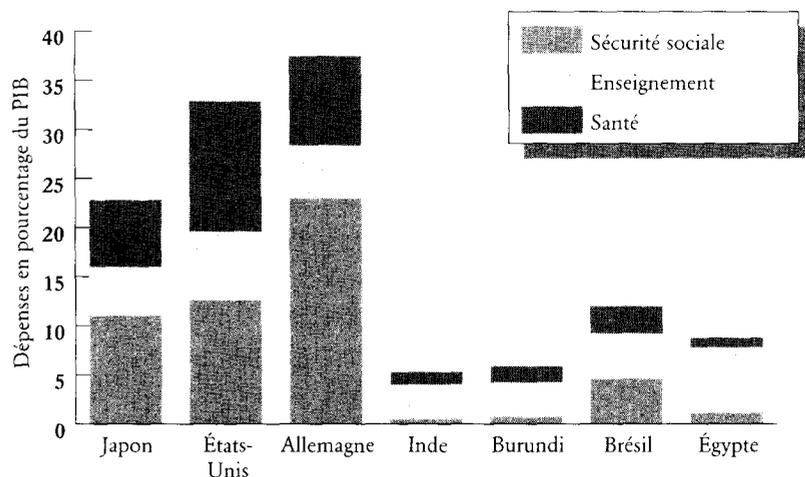
C'est des jeunes eux-mêmes que peuvent venir, et que viendront, les réponses à ces défis, à condition toutefois qu'ils aient la possibilité de s'exprimer. Leur potentiel est considérable. Malgré des disparités énormes en matière d'éducation, aucune génération n'a jamais été aussi instruite, aussi consciente de la nature multiculturelle du monde, aussi informée des inégalités et des conflits qui subsistent dans le monde. Au lieu de façonner des consommateurs passifs et des spectateurs indifférents à leur propre destinée, mieux vaudrait aider les jeunes à devenir des agents actifs capables de s'impliquer dans la vie de leurs communautés.

## A l'écoute des enfants

La tâche peut sembler particulièrement décourageante compte tenu des injustices auxquelles sont confrontés nombre de jeunes et d'enfants dans le monde, qui sont souvent les premières victimes de la violence. C'est ainsi qu'au cours des dix dernières années, 1,5 million d'enfants environ ont été tués dans des conflits armés. Les mauvais traitements, l'exploitation et le travail forcé dont sont victimes les enfants refont surface ; plus de 100 millions d'« enfants de la rue » dans le monde vivent en exclus. Des millions d'autres mettent en péril leur santé en effectuant un travail forcé dégradant qui les prive de toute éducation et bien-être.

La situation des enfants à travers le monde ne saurait faire l'objet

## Dépenses sociales dans certains pays, 1991



Source : PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994.

d'une solution unique universellement applicable, les priorités variant selon les contextes. Trois approches, toutefois, sont indispensables : éduquer, protéger et écouter.

Considérons quelques faits bruts. 40 % des habitants du Sud ont moins de 15 ans, contre 20 % dans le Nord. Le pourcentage de la population âgée de 5 à 15 ans devant bénéficier d'une éducation y est donc deux fois plus élevé. Le revenu national des pays en développement est, au mieux, le vingtième (dans certains cas, le deux-centième seulement) de celui des pays riches. La rémunération des enseignants est quatre ou cinq fois supérieure à la moyenne nationale (en Afrique sept fois) ; dans les pays riches, cette rémunération voisine la moyenne ou lui est inférieure. C'est pourquoi il faut, dans les pays pauvres, consacrer à l'enseignement primaire et secondaire huit à dix fois plus de ressources que dans les pays riches, alors même que le revenu national total y est beaucoup plus faible. La tâche apparaît presque insurmontable.

Pourtant, dans bon nombre de ces pays, malgré la faiblesse des revenus, le budget est consacré à des projets de prestige inutiles, à des entreprises publiques déficitaires qui subventionnent la classe moyenne et, surtout, aux arsenaux militaires. Souvent, ces pays subissent également des fuites importantes de capitaux. Dans les secteurs sociaux, l'enseignement supérieur et les soins de santé pour les enfants de la classe moyenne urbaine absorbent des fonds qui représentent plusieurs fois les sommes dont on aurait besoin pour l'enseignement primaire ainsi que pour les services de médecine rurale préventive. En 1988, l'Iraq et la Somalie ont dépensé cinq

fois plus pour leur armée que pour l'éducation et la santé ; l'Éthiopie, le Nicaragua, le Sultanat d'Oman, le Pakistan et la République arabe syrienne deux à trois fois plus, et la République-Unie de Tanzanie plus de dix fois plus. Le rapport entre le nombre de soldats et celui des enseignants est de 6,25 en Iraq, de 5,91 en Somalie, de 4,16 en Éthiopie, de 3,50 au Nicaragua, de 3,02 en République arabe syrienne, de 3 en Mauritanie, de 2,91 au Viet Nam, de 2,80 à Singapour, de 2,69 dans les Émirats arabes unis et de 2,60 à Chypre. Seul le Costa Rica, unique pays au monde à ne pas avoir d'armée, a un rapport égal à zéro, et la pauvreté y est quasi inconnue, alors que, dans la Cité du Vatican, le rapport est égal à l'infini puisqu'il n'y a pas d'enseignants. Le pourcentage des dépenses militaires par rapport au total des dépenses pour l'éducation et la santé était en 1990/1991 de 373 en République arabe syrienne, de 293 au Sultanat d'Oman, de 271 en Iraq, de 222 au Myanmar, de 208 en Angola, de 200 en Somalie, de 192 au Qatar, de 190 en Éthiopie, de 151 en Arabie saoudite, de 138 en Jordanie, et ainsi de suite<sup>1</sup>.

La possibilité d'une éducation de base pour tous est, on le sait, une source de biens irremplaçables, particulièrement dans les pays les plus pauvres. Fin en soi, l'accès au savoir est un droit pour tout être humain. Deuxièmement, l'éducation contribue à élever la productivité : une main-d'œuvre bien nourrie, alerte, instruite, formée, en bonne santé et motivée est plus efficace qu'une main-d'œuvre sans aucune formation, sous-alimentée, faible, malade et apathique. Troisièmement, l'éducation contribue à abaisser le taux de natalité, puisque les parents instruits veulent avoir moins d'enfants. La scolarisation des filles, en particulier, a pour résultat une baisse non seulement de la mortalité infantile, mais aussi de la fécondité, de la morbidité, une réduction des abandons scolaires, une meilleure éducation des enfants, une réduction du travail des enfants et des inégalités, une plus grande mobilité professionnelle. Quatrièmement, l'éducation est bonne pour l'environnement. Les populations pauvres et sans instruction contribuent à la dégradation de leur environnement, en provoquant l'érosion du sol, le déboisement et la désertification, et en sont également les principales victimes. Cinquièmement, l'éducation favorise la stabilité sociale, la participation aux activités civiques et la formation de capital social. Enfin, l'éducation est facteur de stabilité politique si des emplois satisfaisants, productifs et rémunérateurs sont créés pour les personnes éduquées, de manière à ne pas grossir les rangs des diplômés sans emploi et frustrés.

L'enseignement primaire universel et obligatoire devrait avoir la priorité sur la croissance économique. Il est indispensable, non seulement parce qu'il permet de former une main-d'œuvre spécialisée, mais encore parce qu'il donne les moyens de lutter contre le travail forcé des enfants, qui appauvrit les plus pauvres, fait baisser les salaires et prend celui des adultes. Il est avéré que les enfants éduqués disposeront de revenus plus élevés au

cours de leur vie, et que leur santé et leur sécurité seront meilleures ; de même, les adultes au chômage trouveront plus facilement un emploi si les enfants ne sont plus sur le marché du travail. Le travail des enfants n'est pas seulement une conséquence de la pauvreté, il en est aussi l'une des causes. L'éducation est un droit fondamental pour tout être humain, mais elle est aussi une obligation, tant pour les parents que pour les gouvernements. L'échec des efforts visant à éliminer le travail des enfants est dû à de mauvais choix individuels et collectifs, et non pas seulement à la pauvreté ou à la pression de certains intérêts. Les enfants représentent l'avenir. Investir sur eux comme futurs travailleurs, prendre soin d'eux sont une priorité absolue. Rendre obligatoire l'enseignement primaire et secondaire, et dédommager les familles pour la perte de revenus que cela implique constitueraient d'importantes mesures à prendre dans un premier temps, puisque cela libérerait des emplois pour de jeunes adultes. On ne le répétera jamais assez, laissé à lui-même, le marché aboutira à une exploitation cruelle des enfants et à un abandon des jeunes !

Affirmer les droits des enfants, ce n'est pas seulement affirmer leur droit à une alimentation adéquate, à la santé et à l'éducation, mais aussi appeler à l'arrêt de toutes formes d'exploitation et d'emploi d'enfants à peine instruits. Cet appel, nous le lançons avec la conscience des difficultés de ceux qui vivent cette situation et des contre-arguments qu'ils peuvent formuler (ne pas être exploité du tout peut être pire qu'être exploité ; le travail peut être une forme d'éducation ; l'éducation favorise l'exode rural et la recherche d'emplois dans les villes ; etc.).

Les problèmes à résoudre pour faire bénéficier les enfants déshérités d'une éducation de base appellent des approches souples, susceptibles d'être adaptées. L'éducation doit atteindre tout le monde et surtout les exclus. Conscients de cette situation, plus de 300 organismes philippins s'occupent actuellement d'enfants de la rue dans dix-sept villes du pays. Parmi eux on citera le centre Bahay Tuluyan, créé en avril 1989 à Manille. Dans le cadre d'un projet expérimental d'enseignement (le « programme des jeunes éducateurs »), un groupe de jeunes transmet aux enfants de la rue les connaissances de base nécessaires pour participer activement à la vie de la société, à partir de méthodes d'enseignement non conventionnelles, utilisant le théâtre, le chant et la peinture, dont les thèmes s'inspirent de la vie quotidienne des enfants. En s'inspirant des discussions de groupe, les enfants composent des chansons, écrivent des poèmes, prennent des photos ou montent des pièces ou des spectacles de danse.

La protection des enfants et des jeunes est tout aussi essentielle. Elle implique la reconnaissance du droit fondamental des enfants à une vie pleine, la prise en compte de leurs intérêts dans la formulation des politiques, qui doivent notamment les protéger contre toute formes de discrimination et d'exploitation. Tel est le message de la Convention de 1989

relative aux droits de l'enfant par laquelle les pays signataires se sont engagés à prendre un vaste ensemble de mesures législatives, administratives, sociales et éducatives en faveur des enfants du monde. Au 1<sup>er</sup> août 1995, la Convention était ratifiée par 176 pays.

Tout effort visant à améliorer le bien-être des enfants et à leur permettre de développer leurs potentialités doit, pour être couronné de succès, non seulement reposer sur des principes judicieux, mais admettre que le respect des droits fondamentaux est un projet social à long terme qui exige que l'on prenne en compte les contraintes et les capacités de chaque pays. Le contexte local érige souvent des barrières culturelles, économiques, sociales et politiques complexes qui font obstacle à des solutions immédiates, durables et efficaces. L'objectif devrait être de susciter le concours de partenaires à tous les niveaux – des acteurs locaux et organisations non gouvernementales aux ministères et aux plus hautes autorités morales – et de leur faire prendre conscience qu'il existe une convergence d'intérêts entre les agents de la société civile et les institutions publiques. Le but ultime étant de protéger les enfants de la faim, de la maladie et de l'exploitation, et de faire en sorte qu'ils soient reconnus certes comme les membres les plus vulnérables de l'humanité, mais surtout comme la richesse la plus précieuse pour l'avenir. Les violences contre les enfants, qu'il s'agisse de violence sexuelle (inceste, viol et sévices) ou de violence familiale, sont à rattacher au problème plus large de la violence entre personnes ou entre groupes. La complexité de la tâche ne saurait en aucun cas justifier de ne pas agir. La violence envers les filles notamment (mutilations génitales et infanticide sélectif)<sup>2</sup> ainsi que l'exploitation des enfants sont parfois expliquées, voire revendiquées au nom des différences culturelles. Or le respect des différentes cultures et de la diversité culturelle ne saurait être invoqué pour dénier aux enfants leurs droits les plus fondamentaux.

L'attitude la plus constructive serait peut-être d'écouter ce que les enfants ont à dire. Ils sont eux-mêmes leurs meilleurs avocats, voire les avocats de la cause des autres, comme nous en a donné la preuve Iqbal Masih, le jeune Pakistanais tué en 1995, qui a révélé au monde son expérience de victime du *peshgi*, dette contractée par une famille envers des usuriers locaux et rachetée par le travail forcé des enfants. C'est pour une dette familiale que le petit Iqbal avait été vendu à 4 ans par ses parents pour 12 dollars des États-Unis à des fabricants de tapis. La balle d'un assassin a mis fin à sa vie tragique un dimanche de Pâques alors qu'il faisait de la bicyclette près de la maison de sa grand-mère. Le travail forcé concerne 8 millions d'enfants pakistanais employés dans des fabriques de tapis et de briques, où ils sont fréquemment enchaînés à leur poste de travail et battus. La situation est similaire en Inde. Si l'obligation d'envoyer ses enfants à l'école était respectée, cette forme d'exploitation disparaîtrait. Mais, pour cela, encore faudrait-il que les familles les plus pauvres soient indemnisées.

Écouter les enfants supposerait que ceux-ci disposent de tribunes pour se faire entendre. Institutions culturelles et médias devraient reconnaître et favoriser la créativité et la capacité des enfants à contribuer au développement culturel. Dans cet esprit, l'expression artistique doit être encouragée, que ce soit par les enfants ou pour les enfants.

Au Bénin, en 1991-1992, les animateurs du Centre des activités du Bénin (CAEB), organisation non gouvernementale, décidèrent d'emmener les enfants au Musée Honmè (ancien palais des rois de Porto Novo) pour leur expliquer la signification des objets qui y étaient exposés à partir du programme étudié en classe. Une concordance a ainsi été établie entre certaines disciplines et les enseignements du musée, comme entre « l'histoire » et « le royaume de Porto Novo », entre les « mathématiques » et « les chiffres, le rectangle », entre « le civisme » et « le respect des coutumes », entre « les sports » et « la marche », entre « le dessin » et « le dessin d'objets anciens »<sup>3</sup>.

## Promouvoir la participation et l'emploi des jeunes

Le discours dominant de la modernité a souligné le peu de pertinence du passé, encouragé le scepticisme envers les traditions et cultures autochtones, parfois discrédité le modèle parental, et affaibli les liens entre les générations. Les parents eux-mêmes, troublés par les incessantes transformations du monde, perdent souvent leurs repères et leurs références, notamment face aux jeunes. Aujourd'hui, la plupart des sociétés – notamment dans les pays industrialisés, mais aussi dans ceux en développement – sont entraînées dans les tourbillons d'une transition historique où les relations interpersonnelles sont devenues floues.

En 1983 déjà, des études réalisées à la demande des services du Premier Ministre japonais avaient révélé qu'un seul jeune Japonais sur cinq pensait que sa famille donnait vraiment un sens à sa vie. Selon une autre enquête, au Japon, portant sur mille élèves de lycées et de collèges, 10 % seulement disaient respecter leurs parents, et 43 % ne voyaient personne qui méritât leur respect<sup>4</sup> ! Ces chiffres sont d'autant plus significatifs que le respect pour les anciens a longtemps été un trait dominant de la culture japonaise.

Déçus dans leurs attentes, beaucoup de jeunes ont perdu confiance dans les gouvernements et dans la politique. C'est ce qu'a mis douloureusement en lumière l'enquête sur l'Aum Shinrikyo au Japon. Cette secte avait constitué un « ministère » de jeunes et brillants diplômés des meilleures universités japonaises (chimistes, spécialistes de la physique aérospatiale, de la chirurgie cardiaque, etc.), désireux de donner un sens à leur vie : « Je ne voulais pas que ma vie soit dépourvue de sens », a confié l'un d'eux<sup>5</sup>. Leur

formation universitaire extrêmement poussée leur avait conféré un grand « savoir-faire » scientifique, mais pas la moindre notion d'une finalité ni le sens des valeurs. Ce problème n'est pas le fait d'un pays en particulier. Le succès de cette secte millénariste révèle ce que beaucoup de sociétés à travers le monde ne parviennent pas à offrir à la jeunesse : le sens du but à atteindre, de l'intégration, de la participation et de la réalisation de soi.

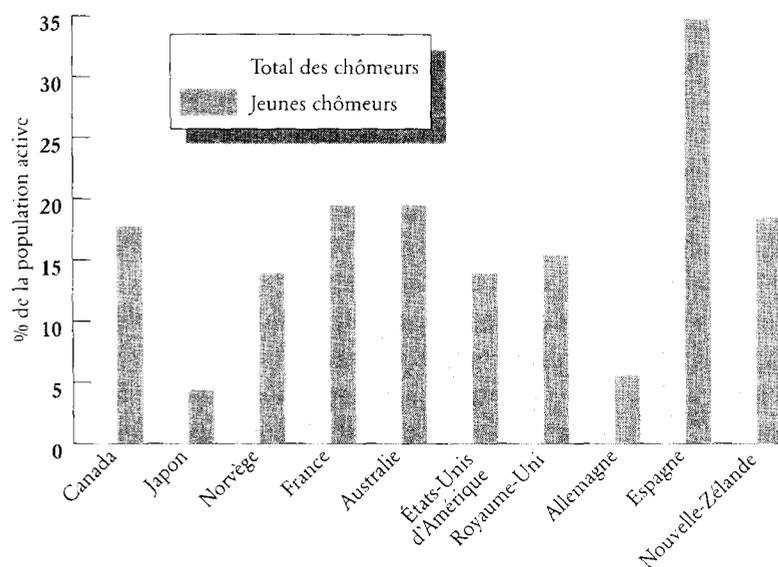
Les modes de développement qui provoquent de telles fractures n'affaiblissent pas seulement la capacité des jeunes à trouver un sens au changement et à réfléchir sur le monde avec un esprit critique, mais aussi une participation à la vie sociale. Pourtant, les jeunes ont souvent une conscience politique plus aigüe que leurs parents ; ils ont le potentiel et la volonté nécessaires pour participer, de manière autonome et efficace, à la vie civique et culturelle. Ils veulent jouer un rôle dans le processus de prise de décisions.

C'est pourquoi la Commission considère qu'il incombe aux gouvernements de définir et de soutenir des stratégies éducatives, sociales et culturelles conçues par et pour les jeunes. Pour ce faire, il conviendra de procéder à une réévaluation complète des concepts et des politiques concernant leurs besoins et leurs aspirations. L'engagement des jeunes au développement de leur pays et de leur communautés dans une optique démocratique devrait être facilité. Il est donc important de leur permettre de prendre part à la conception, à la formulation et à la mise en œuvre de tous les programmes les concernant.

Les sociétés doivent, par ailleurs, fournir des repères à leurs jeunes. Dans une société qui récompense parfois l'expression de la haine et de la violence à travers les médias, la socialisation des jeunes dépend d'une définition claire des limites acceptables et tolérables du comportement social. De même est-il tout aussi important de reconnaître l'existence de potentialités nouvelles. Les jeunes sont les destinataires, les consommateurs et les bénéficiaires des nouvelles technologies et des nouveaux médias : émissions par satellite, disques compacts, CD-ROM, enregistrements vidéo, ordinateurs et réseaux informatiques, etc. Ils sont également le véhicule privilégié de ces innovations, l'inspiration qui en assure l'évolution constante, et les créateurs de nouvelles formes d'expression dans les médias. En s'en rendant maîtres, ils satisfont à leurs besoins culturels propres et leur donnent ainsi un sens.

De nombreux facteurs contribuent à la marginalisation des jeunes, comme la croissance démographique rapide, le fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres. Trouver un emploi est, dans toute société, l'étape déterminante qui permet d'obtenir un minimum d'indépendance. C'est ainsi qu'on crée un foyer et qu'on fonde une famille. Et pourtant, dans tous les pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement, le nombre des jeunes chômeurs ou sous-employés s'accroît de façon spectaculaire.

## Le chômage frappe particulièrement les jeunes dans les pays industrialisés (1991 et 1992)



Source : PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994.

Beaucoup de jeunes qui arrivent sur le marché du travail ne trouvent pas d'emploi, et certains avanceront en âge sans avoir jamais connu d'emploi rémunéré. Démoralisés, ils sont une source potentielle de violence et de bouleversement social, pour ne rien dire de la perte de leur capacité productive. En tant que futurs parents, ils seront de bien piètres modèles pour leurs enfants et tendront ainsi à perpétuer le chômage. De plus, les carrières d'aujourd'hui ont cessé d'être stables ou linéaires. Les emplois « à vie », en particulier dans le secteur des services qui est en augmentation constante, ont quasi disparu. D'où un sentiment accru de marginalisation chronique.

Du fait, en partie, du taux élevé de la croissance démographique, les moins de 25 ans en Afrique subsaharienne risquent trois fois plus d'être chômeurs que les plus de 25 ans. On ne sait si le chômage des jeunes est un problème qui se résoudra avec le temps, à mesure que les jeunes gagneront en expérience et vieilliront et que les politiques gouvernementales s'amélioreront ou si, au contraire, il s'agit d'un problème structurel. Ce que l'on sait, en revanche, c'est que l'emploi des jeunes adultes passe par la lutte contre le travail forcé des enfants.

La nature des moyens jugés opportuns pour remédier au chômage des jeunes dépend de la théorie qui y est sous-jacente. Une approche néo-classique insistera sur la nécessité de réduire les salaires, d'augmenter le

coût du capital et de diminuer la rigidité du marché du travail. Une approche structuraliste mettra l'accent sur la nécessité d'instruire et de former à des spécialités demandées, d'effectuer des recherches sur des technologies appropriées, de changer les attitudes vis-à-vis du travail et de créer des institutions adaptées aux questions de crédit, d'information, de technologie, etc. L'approche keynésienne, quant à elle, souligne la nécessité de développer la demande globale et de favoriser les facteurs contribuant à la création d'emploi. Au Royaume-Uni, pendant la guerre, lorsque la demande de main-d'œuvre était importante, le chômage structurel, fonctionnel et régional disparut rapidement. Il se peut qu'une combinaison des trois approches soit nécessaire dans certains pays.

Dans le monde entier, les jeunes ont abandonné les localités rurales traditionnelles pour s'installer dans des centres industrialisés. Particulièrement vulnérables, ils y découvrent souvent tous les aspects négatifs et dangereux d'une vie en milieu urbain et industrialisé. L'aliénation et la détresse qui en découlent donnent naissance à toutes sortes de maux sociaux. La délinquance et la prostitution juvéniles, ainsi que l'abus de l'alcool et des drogues, sont devenus un fléau mondial. Des milliers de jeunes gens (beaucoup à peine adolescents) meurent chaque jour victimes de leur toxicomanie.

La Commission estime qu'il est indispensable de définir de nouvelles stratégies d'éducation et de formation qui favorisent l'intégration des jeunes au monde du travail. L'alphabétisation et l'enseignement sont une condition préalable de toute participation démocratique, surtout en ce qui concerne l'exercice des droits démocratiques, droit de vote y compris. De nos jours, les valeurs démocratiques ne sont plus considérées en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord comme un modèle importé. Elles sont devenues fondamentales pour les jeunes du monde entier.

## **Un sentiment d'identité : cultures des jeunes et des enfants**

### **L'éducation : problèmes et perspectives**

Trois décennies et demie se sont écoulées depuis que le droit à l'éducation a été reconnu comme un droit fondamental de l'homme (Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, 1960). Pourtant, ce droit fondamental est encore refusé à 885 millions de personnes, dont 28,8 % de femmes et de jeunes filles. Les jeunes ne peuvent donner toute leur mesure que si on leur garantit ce droit en démocratisant l'accès à l'éducation. On le sait, ce droit est souvent refusé au nom de la « culture » et de normes « culturelles ». Il va donc bien falloir

admettre que l'éducation sous toutes ses formes s'identifie au développement humain.

Depuis une dizaine d'années, l'éducation s'est améliorée : le taux d'alphabétisation des adultes a augmenté et les disparités entre les pays se sont atténuées ; l'« écart de scolarisation » entre la plupart des pays du Sud et les pays industrialisés est aujourd'hui inférieur à quatre ans, et on s'approche de la parité, ou on l'atteint, dans certains cas<sup>6</sup>. Les trois quarts de la population mondiale savent maintenant lire et écrire, contre un peu plus des deux tiers en 1980, et on devrait arriver à 80 % d'ici à l'an 2000. Cette évolution ainsi que son impact sur les demandes et les pratiques culturelles et économiques ne sauraient être sous-estimés. De 1995 à 2010, le taux d'alphabétisation des adultes devrait passer de 77,4 à 83,1 %<sup>7</sup>.

Cependant, il est important de nuancer cette prévision, d'abord et avant tout parce que l'alphabétisation est une notion changeante et conditionnée par la situation sociale. Les chiffres relatifs à l'alphabétisme ne sont qu'un indicateur partiel de la facilité d'accès au savoir, et ne témoignent donc que de l'évolution de l'éducation. Pour déterminer dans quelle mesure les individus sont mieux capables de s'adapter à un monde en constante mutation, il faudrait pouvoir appréhender un vaste ensemble de circonstances sociales, économiques, culturelles et politiques qui limitent les effets positifs de l'alphabétisme. En effet, il ne suffit pas d'instruire, il faut aussi assurer des débouchés convenables aux personnes instruites, en particulier aux jeunes, afin qu'elles contribuent pleinement à la vie de leur société. A quoi sert un diplôme s'il n'y a pas d'emplois disponibles, ou que des emplois sous-qualifiés ? En France, alors qu'en 1993 32 % des jeunes de 19 à 21 ans étaient inscrits dans l'enseignement supérieur, un tiers environ des étudiants quittaient l'université sans diplôme<sup>8</sup>.

En deuxième lieu, les progrès accomplis en matière d'éducation sont inégalement répartis. Le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et qui n'y vont pas a été estimé à 107 millions en 1988, dont 90 en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne. Dans de nombreux pays, c'est plus de la moitié des enfants qui ne suit pas de cursus scolaire<sup>9</sup>. L'humanité va donc entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec 881 millions d'adultes analphabètes, soit 20,6 % de sa population adulte ! Des progrès ont eu lieu, notamment en ce qui concerne l'accès des filles à l'école, surtout dans le primaire, mais la disparité avec les garçons reste encore considérable.

Pouvoir bénéficier d'une éducation de base identique est un objectif essentiel de l'égalité des sexes. Conçu comme un droit fondamental, l'accès des filles à l'éducation doit être ouvertement favorisé, puisque l'on sait que l'instruction des filles modifie leurs attitudes face à la vie familiale et à la reproduction. De ce point de vue, l'enseignement et la formation au niveau secondaire pour les filles doivent être partout renforcés.

## Le défi du changement technologique

La créativité des enfants et leur capacité de contribuer au développement culturel devraient être reconnues et encouragées, d'autant que les jeunes esprits n'ont aucune difficulté à entrer dans le monde de l'informatique si on leur en donne la possibilité.

Les technologies modernes ont un très fort impact sur la vie des enfants et des jeunes et beaucoup d'entre elles ouvrent des perspectives nouvelles. Et pourtant, il est facile d'idéaliser le potentiel de ces nouvelles technologies pour de jeunes enfants, de sous-estimer le coût d'un tel matériel, ou de tomber dans le lyrisme en célébrant l'accélération des échanges d'information. Dans chaque pays, la révolution technologique soulève de nouvelles questions de marginalisation qui ont une incidence directe sur l'éducation. Pour les 600 000 établissements humains qui n'ont pas l'électricité aujourd'hui, que peuvent bien signifier les « autoroutes de l'information » ?

Le fait d'être exclus de la technologie et notamment de la nouvelle « société de l'information » est pénalisant. Cette situation crée dans toutes les sociétés, et en particulier dans celles où il y a un exode rural massif, un fossé toujours plus large entre, d'une part, la haute technologie et la modernisation de l'élite, et, d'autre part, la marginalisation de la majorité. L'avancée rapide des technologies de pointe introduit un nouveau facteur d'inégalité entre les jeunes. Selon l'expression d'un professeur de la Harvard Business School, Rosabeth Moss Kanter, « "Ceux qui ont" pourront communiquer tout autour du globe. "Ceux qui n'ont pas" seront relégués aux confins de la société de l'information. »

Cette tendance devrait inciter les décideurs à changer de stratégies et à organiser une transition visant à faciliter l'accès à la technologie, au matériel et au savoir-faire de l'informatique, aux procédés, réseaux et banques de données électroniques. Les nouvelles technologies offrent des possibilités nouvelles. C'est ainsi que le Commonwealth of Learning (COL), basé à Vancouver, assure la promotion de l'enseignement à distance au Canada en ayant recours aux techniques modernes de communication et d'information (télé-conférences audio, vidéoconférences, accès à Internet, consoles d'édition, programmation audiovisuelle, réseaux d'enseignement régionaux, etc.). Pour que les jeunes partout dans le monde puissent bénéficier des promesses que recèlent les futures autoroutes de l'information pour la promotion de la diversité, de la liberté d'expression, de la pleine participation et du renforcement des capacités, il faut qu'ils aient accès à ces autoroutes.

En même temps, il convient d'évaluer l'impact que la mondialisation et les médias peuvent avoir sur les jeunes et les enfants. Les jeunes esprits sont-ils en mesure de porter un jugement critique sur les informations et les

valeurs que répandent les médias modernes et les industries des loisirs ? Sont-ils prêts à s'opposer à la manipulation des symboles, que ceux-ci soient religieux, ethniques ou politiques ? Sont-ils préparés à relever les défis de la mondialisation sans trahir la substance de leurs traditions ? L'éducation développe-t-elle harmonieusement leurs capacités cognitives, affectives et psycho-motrices en les encourageant à penser et à agir en tant qu'individus créatifs et responsables ? Leur a-t-on fait prendre suffisamment conscience du rôle qu'ils sont appelés à jouer en tant que citoyens ? Bien trop souvent, la réponse à ces questions est « non » !

Il est également nécessaire de définir la fonction, notamment axiologique, des nouveaux médias, ainsi que le potentiel des anciens médias pour l'information, l'éducation et le développement des jeunes. Dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine, la faim de livres (surtout dans les langues locales) n'est toujours pas satisfaite. Dans 22 des 93 pays qui ont répondu à une enquête récente, moins de 60 % des élèves du premier degré disposaient d'un nombre suffisant de manuels scolaires<sup>10</sup>. Pourquoi acheter des ordinateurs quand on manque de livres ?

Pour sortir les enfants de leur isolement culturel, surtout quand celui-ci est la conséquence d'un isolement physique, il y a aussi la lecture. L'« Opération Lecture Publique » (OLP), au Mali, repose sur un réseau de 46 bibliothèques publiques pour tous les âges, dont un tiers de livres destinés aux enfants. Son objectif est d'augmenter le nombre de livres pour enfants et d'en favoriser la publication. « La bibliothèque a fait plus pour rompre notre isolement que la nouvelle route qui nous relie à Mopti et Gao », déclare un organisateur. L'OLP a reçu en 1992 le Prix pour la promotion de la lecture, créé en 1987 par l'Union internationale pour les livres de jeunesse (IBBY) et le groupe de presse japonais Asahi Shimbun. Ces initiatives atteignent les enfants jusque dans les villages, les bidonvilles et les hôpitaux. Les avantages sont nombreux : adaptation de la diffusion des livres aux besoins locaux (services de bibliothèque dans les zones rurales, bibliothèques mobiles ou à domicile), participation créative des enfants (journaux d'enfants, contes, concours de peinture, rencontres avec les auteurs et les illustrateurs), promotion des langues et des traditions locales, production de livres pour enfants.

Loin de les remplacer, les nouvelles technologies – bases de données informatisées, disques compacts interactifs et applications multimédia, textes informatisés et, à l'avenir, livres électroniques et « hyperdocuments » interactifs multimédia – confèrent aux livres une valeur nouvelle. Certains messages conviennent mieux à certains médias : nous écoutons avec plaisir les nouvelles du matin à la radio, mais nous préférons lire dans un livre la philosophie d'Aristote, les poèmes d'Hyangga ou les théories d'Einstein.

En conclusion, nous pouvons dire que le rôle éducatif et culturel des

livres et de la technologie est lié à leur production et devra donc, à l'avenir, continuer à s'adapter au contexte économique et socioculturel qui est le leur.

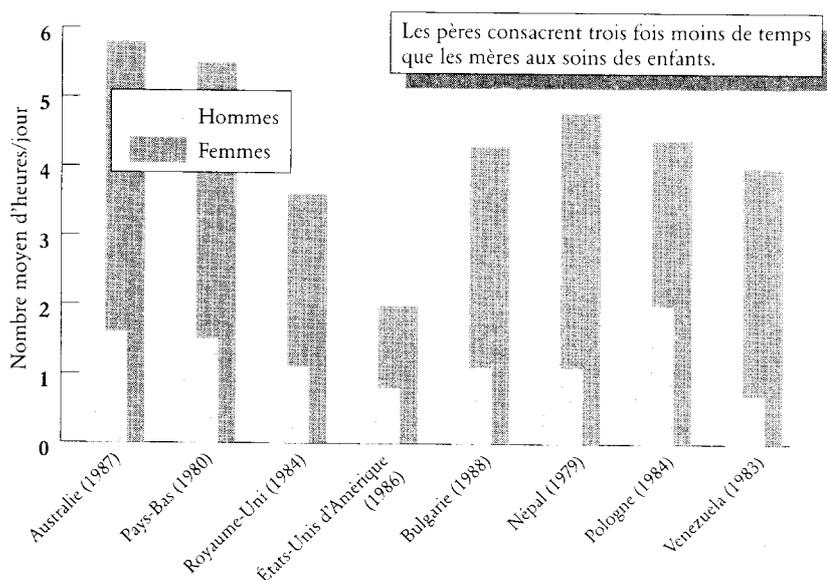
## Fonder l'identité sur la culture

En œuvrant pour un développement purement économique, on néglige le développement de la personnalité de l'être humain qui est au cœur même de tout projet éducatif. Processus intégré destiné à transmettre un savoir et des valeurs, à inculquer des compétences, à donner une formation et à parfaire les êtres, l'éducation ne saurait être dissociée de la culture, dont elle est par excellence l'instrument de diffusion et de renouvellement, ni du développement dont elle est un facteur majeur. Les politiques devraient viser à mettre l'accent tant sur les objectifs humanistes que productifs de l'éducation, et à encourager l'innovation et la créativité. Il faut non seulement que l'éducation informe, qu'elle dispense aux jeunes des connaissances factuelles, mais il faut aussi qu'elle *forme*, qu'elle donne un sens à leurs actes pour les guider vers des objectifs humainement souhaitables et gratifiants.

Il y a vingt ans, *Apprendre à être*, le rapport de la Commission internationale de l'UNESCO sur le développement de l'éducation, avec à sa tête une personnalité éminente de la vie politique française, Edgar Faure, avait réaffirmé les objectifs humanistes de l'éducation, estimant qu'il fallait que celle-ci « s'efforce, en aidant chaque individu à épanouir ses facultés personnelles, de dégager la puissance créatrice des masses, de transformer en énergie réelle l'énergie potentielle de centaines de millions d'êtres ; que, répondant aux craintes qu'inspire à long terme la démesure technique, elle cherche à prévenir, par l'affirmation de finalités humanistes, le risque d'une déshumanisation progressive de l'existence<sup>11</sup> ».

Aujourd'hui, ces finalités s'expriment en termes de respect pour les différentes cultures. La Commission sait parfaitement que l'idéal n'est pas de promouvoir une éducation de type unique, mais des stratégies pédagogiques capables de s'adapter. De même qu'il n'existe pas de test de quotient intellectuel universellement valable, il ne peut exister une école idéale du XXI<sup>e</sup> siècle : l'éducation doit s'adapter aux fins et aux moyens, aux élèves et aux enseignants. Cela exige qu'on porte une attention particulière aux besoins et aux préoccupations culturelles des enfants. Aucun enseignement ne saurait, en effet, donner de résultats probants s'il ne tient pas compte des aspirations non formulées des élèves : « Il n'y a pas lieu de considérer qu'une école unique constitue la réponse. On peut avoir une douzaine de types d'écoles. On peut marier les approches formelles et informelles. Il est indispensable d'avoir différents types d'écoles pour différentes clientèles<sup>12</sup>. »

## Les enfants sont toujours éduqués par les mères : quelques exemples, 1970-1990



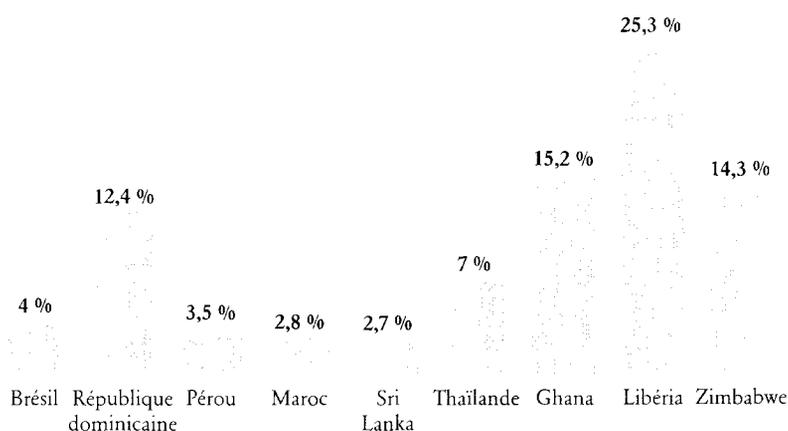
Source : Organisation des Nations Unies, *The world's women 1970-1990*, 1991.

Cela implique, d'abord, que l'éducation tienne compte de ce qui a été, jusqu'ici, négligé : la diversité culturelle. Les enfants ont besoin que leur culture, leur expérience et leur langue soient affirmées et reflétées dans l'école et dans les médias. L'Afrique du Sud, par exemple, partage avec d'autres pays comme le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe des langues et des expériences historiques et coloniales communes, qui devraient permettre aux enfants de mieux comprendre l'identité, la personnalité et la diversité culturelle africaines.

Il a été maintes fois suggéré que l'éducation devrait constituer une passerelle entre les modèles culturels existants et les exigences du développement. Pourtant, les représentants des populations concernées, que ce soit en Afrique, en Asie ou en Amérique latine, estiment que l'éducation devrait prendre en compte les connaissances déjà acquises par les élèves, s'en servir de point de départ plutôt que de les confronter à des concepts qui leur sont culturellement étrangers.

Même si les enfants et les jeunes souhaitent prendre des initiatives et innover, ils ont besoin de références et de points de repère. Les traditions culturelles dont ils sont porteurs présentent l'avantage de les relier aux générations passées, tout en ne les coupant pas de la modernité puisqu'elles peuvent être réinterprétées et adaptées en cas de besoin.

## Enfants ne vivant pas avec leur mère : pays en développement, 1992



Source : The Population Council, 1995.

La différence qui est parfois faite entre le savoir « traditionnel » et le savoir « moderne », entre la science « des savants » et la science « populaire », appauvrit les programmes scolaires. Partout dans le monde, la science et la technologie contemporaines lancent un défi aux cultures traditionnelles. Puisqu'il existe une convergence entre les découvertes scientifiques les plus récentes et le savoir, l'enseignement et le comportement empiriques traditionnels concernant l'environnement par exemple (voir le chapitre 8), la Commission encourage les politiques et les approches qui la favorisent et permettent de mieux la comprendre.

Aujourd'hui, nombre de disciplines commencent à découvrir l'irremplaçable caractère *fonctionnel* des savoirs traditionnels, qui devraient assurément être intégrés au système éducatif, car ils constituent un ensemble important de connaissances léguées par le passé. En outre, l'éducation peut jouer un rôle accru dans la transmission du patrimoine immatériel des cultures et de leurs valeurs éthiques, en particulier (mais pas uniquement) là où les modes traditionnels de transmission ont été perturbés (par exemple, dans les pays connaissant une croissance démographique rapide ou subissant une modernisation accélérée).

Dans cet esprit, le développement de l'enfant peut aussi s'accomplir dans divers contextes non formels, par exemple grâce au jeu. Avec les liens qu'il crée entre communication et créativité, entre liberté et autodiscipline, le jeu a un rôle important dans le développement de l'enfant, notamment en ce qui concerne son appartenance culturelle et sociale. Le réseau de *ludotecas* (ludothèques) latino-américaines, créé en 1986 à l'initiative de

l'Argentine, du Brésil, de la Colombie et de l'Uruguay, démontre que ce type d'institutions ne se contente pas de combler les lacunes du système éducatif formel : elles contribuent aussi à résoudre certains problèmes, particulièrement graves dans les pays en développement, comme l'abandon en cours de scolarité, l'analphabétisme, la délinquance juvénile et la marginalisation, en encourageant la créativité, la confiance en soi, la participation à la société<sup>13</sup>. Le manque d'écoles ne signifie pas que l'éducation préscolaire n'existe pas : au Zaïre, les enfants apprennent en jouant dans le cadre de leur éducation traditionnelle<sup>14</sup>.

Un système éducatif efficace s'appuiera sur les traditions qui constituent la personnalité d'un peuple de génération en génération : « Sans éducation, nous oublierons notre patrimoine historique et apprendrons des cultures artificielles<sup>15</sup>. » Les jeux traditionnels, qu'ils fassent intervenir la parole ou le geste, peuvent trouver leur place à l'école, par exemple lors des moments de détente. Il en est de même de la préparation des mets traditionnels ou de la transmission de la littérature orale, sous la forme d'histoires, de chansons, de rites et de poésie. Toutes ces richesses traditionnelles doivent faire l'objet de recherches documentaires, et être diffusées et intégrées aux programmes scolaires. En inculquant aux jeunes le sens de la discipline, le respect des anciens et en renforçant les liens entre les membres des familles élargies, nombre de ces activités influencent positivement les relations interpersonnelles.

Les valeurs spirituelles africaines, par exemple, telles qu'elles sont conservées dans la religion traditionnelle accordent une grande importance aux rapports entre les humains et la nature, entre le physique et le non-physique, entre le rationnel et l'intuitif, entre les générations passées et présentes. Tout ce fonds de connaissances et de valeurs peut être utilement appliqué à la résolution de problèmes modernes, comme la sauvegarde de l'environnement ou la médiation dans les situations conflictuelles.

La Commission estime aussi que l'enseignement de l'histoire des sciences devrait être encouragé, de manière à en finir avec la conception monolithique de la science. La science, on le sait bien, est faite d'observation critique selon une méthodologie et avec les limites que s'imposent les chercheurs ; la science n'est pas une somme de connaissances incontestées et incontestables. L'enseignement des sciences montrerait à quel point les différentes cultures ont contribué au progrès scientifique, même si la recherche a surtout été développée dans les pays les plus riches. La science n'est la chasse gardée de personne, elle est à tous.

## Grandir dans un monde pluraliste : vers une éducation interculturelle

Ayant, de par leur propre expérience, vécu la mondialisation, la révolution médiatique et l'augmentation des échanges, les jeunes sont de nos jours mieux à même que leurs parents d'apprécier la diversité des valeurs culturelles et des formes d'expression. Dans les pays prospères, les jeunes sont à l'aise avec la technologie, plus tolérants envers les différentes formes d'expression, plus ouverts à la diversité culturelle. Ce processus devrait être encouragé.

Pour que les jeunes sachent quelle est leur place, il leur faut d'abord comprendre la fonction de la culture, et notamment qu'aucune culture ne saurait prétendre en invalider une autre, mais qu'au contraire elle peut l'enrichir de concepts, de catégories et d'éléments de réflexion nouveaux. Il est vital d'avoir une vision holistique de la culture dans le domaine de l'éducation : les cultures sont aussi nombreuses, relatives et fonctionnelles que les langues. Elles ne représentent pas la vérité, pas même la vérité de celui qui parle, mais elles se réfèrent de façon idiomatique et allusive à des vérités, en exprimant des valeurs et des normes qui sont communes à tous.

La communauté internationale a déjà explicitement reconnu que le principe du pluralisme, avec ceux de la démocratie et des droits de l'homme, devrait être enseigné aux enfants. Comme le déclare la Convention relative aux droits de l'enfant, l'éducation doit viser à « inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ». Elle devrait également « préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ». L'éducation devrait, dans cet esprit, favoriser « un respect du pluralisme culturel dans lequel la tolérance culturelle ne se fonderait pas seulement sur une acceptation passive du droit des autres groupes culturels, et notamment des minorités, mais impliquerait une connaissance active de ces cultures, aboutissant ainsi au respect et à la compréhension mutuels<sup>16</sup> ».

Cette reconnaissance serait l'une des conséquences de la mondialisation de l'économie. L'approfondissement des relations économiques entre pays frontaliers, les alliances commerciales multilatérales, ainsi que l'émergence de nouveaux marchés (comme la Chine, l'Inde ou l'Indonésie) imposent une nouvelle prise de conscience de la diversité et de l'interdépendance culturelles. Les transactions, du contrat écrit à l'accord négocié oralement, par exemple, varient considérablement selon les régions. Les établissements d'enseignement supérieur, les universités et les programmes

## Les jeunes dans le monde : quelques chiffres (pourcentages)

Région	Décès avant l'âge de 15 ans (garçons et filles)	Inscrits à l'école secondaire		Jeunes filles de 15 à 19 ans	
		Garçons	Filles	déjà mariées	ayant un enfant chaque année
Monde	10	53	44	21	6
Afrique (ensemble)	17	31	22	30	12
Afrique subsaharienne	18	22	15	30	12
Afrique du Nord	10	61	49	33	14
Asie (sauf Chine)	13	52	37	22	5
Chine	7	56	45	4	1
Amérique du Nord	1	91	91	5	6
Amérique latine	7	45	48	17	8
Europe	2	91	93	5	2
ex-URSS	4	63	80	0	5

Source : Population Reference Bureau, *The world's youth*, 1994.

de formation ont commencé à jouer leur rôle dans ce domaine. Le respect mutuel, la compréhension et la sensibilité aux coutumes locales constituent une condition préalable pour un travail en commun.

Le pluralisme en matière d'éducation est aussi le reflet des dispositions naturelles de l'enfant, qui accepte facilement la diversité, mû par sa curiosité naturelle et son goût de l'exploration. Avides de comprendre et de profiter de leurs nouvelles découvertes, les enfants devraient voir leur attirance pour la diversité encouragée par l'école. Les frontières entre nations ne devraient pas disparaître de sitôt ; c'est donc à l'éducation de contribuer à abattre les barrières qui séparent et opposent les esprits. De plus, les enfants n'ont pas de problème avec le multilinguisme. Dans une enquête récente effectuée dans 104 pays, 31 déclaraient avoir deux langues officielles d'enseignement et 15 trois langues ou plus<sup>17</sup>. Dans un monde multiculturel et multilingue, plus les enfants sont initiés tôt aux langues étrangères, mieux c'est.

La Commission recommande donc le développement du multilinguisme dès le plus jeune âge, avec une initiation en classe à la pluralité des langues, des cultures et des religions. L'apprentissage des langues ne devra pas se limiter à de simples exercices linguistiques, mais devra être l'occasion de réfléchir à d'autres modes de vie, d'autres littératures, d'autres

**Il faut agir sur les jeunes générations très tôt, à partir de trois ou quatre ans, ne serait-ce que pour leur enseigner qu'il existe des langues différentes, pour leur faire comprendre l'idée même de diversité. Il s'agit de montrer aux enfants qu'il existe des manières très différentes de désigner un lapin et que ceux qui n'emploient pas le même mot que vous pour parler d'un lapin ne sont pas nécessairement des barbares. Comme la sémiologie s'occupe de tous les systèmes culturels et pas seulement des langues, elle pourrait contribuer à apprendre aux enfants qu'il existe d'autres façons de s'habiller ou de se nourrir, bref des comportements rituels différents dans diverses sociétés, et qui ont chacun un sens particulier.**

Umberto Eco<sup>18</sup>

coutumes. L'enseignement de l'histoire et de la géographie devrait également tenir compte de cette exigence, et plutôt que de se concentrer sur les guerriers, les conquérants et les grands hommes, familiariser les élèves avec tous les acteurs de l'histoire, avec les rencontres de traditions culturelles et avec les approches interdisciplinaires. Et les manuels scolaires devraient favoriser la prise de conscience de l'existence d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une vision commune de l'avenir. Les programmes d'échanges pour jeunes professionnels (voyages d'étude, stages, coopération pour le développement culturel) devraient être multipliés et les professionnels de l'éducation recevoir une formation pour développer chez leurs élèves une sensibilité à l'interculturel.

Les jeunes ont aussi besoin d'être initiés à la complexité des mécanismes qui régissent les êtres et les cultures, à la multiplicité des formes et des moyens d'expression, à la diversité infinie des individualités, des tempéraments, des aspirations et des vocations. Une bonne compréhension de cette complexité leur permettrait d'appréhender la notion de réciprocité. Selon David Hamburg, président de la Carnegie Corporation de New York, « l'éducation, partout, doit donner une idée exacte d'une espèce unique, hautement interdépendante et peuplant le monde entier, vaste famille élargie partageant des similarités humaines fondamentales et une planète fragile. Les concessions mutuelles pratiquées au sein de groupes peuvent être élargies, bien au-delà de l'enfance, aux relations entre adultes et à des unités d'organisation plus grandes, et s'étendre même aux relations internationales<sup>19</sup> ».

Dans un monde de plus en plus interdépendant, l'éducation joue un rôle central pour la prévention et la résolution des conflits grâce à l'exercice de la pensée rationnelle. Comme le soulignait un rapport récent de l'OCDE, l'éducation devrait favoriser « une compréhension rationnelle des

conflits, des tensions, des processus en jeu, permettre une connaissance critique des interactions culturelles, offrir un cadre d'analyse des concepts qui empêchera d'accepter les explications obscurantistes, chauvines, irrationnelles. L'école est avant tout – au moins elle devrait l'être – le lieu de la connaissance rationnelle : c'est donc un travail d'information, de clarification et d'analyse des problèmes, de critique, qu'elle se doit accomplir en premier lieu<sup>20</sup> ».

L'éducation devrait par conséquent transmettre un certain sens de la relativité, de la diversité et du respect de l'autre en insistant à la fois sur l'unité fondamentale de l'humanité, sur la variété qui existe au sein même de toute culture, et sur la longue histoire des relations mutuelles entre les sociétés. L'identité est une relation, non une forteresse, et le reconnaître implique une ouverture réciproque, qui, par définition, ne doit pas être à sens unique. Il faut aider les enfants des minorités (et leurs parents) à comprendre que l'attachement à la richesse spirituelle héritée du passé peut se concilier avec ce qui peut apparaître le plus dérangeant dans la vie moderne. Il conviendrait de les inciter à apprendre la langue dominante au même titre que la leur, tout comme la majorité devrait apprendre les langues des minorités.

Il y aurait lieu de stimuler l'internationalisme des jeunes afin d'encourager la compréhension et le respect mutuels et d'éliminer les préjugés qui tendent à isoler. Il faut sensibiliser les jeunes aux beautés des différentes civilisations humaines et montrer leurs liens entre elles. En Russie, à Moscou, dans le cadre du projet « Musée de la conscience historique », des répliques de petits objets appartenant à des cultures différentes exposés dans des musées ont été utilisés avec succès ces trois dernières années comme matériel didactique pour enseigner l'histoire de l'art au niveau primaire (et, plus récemment, secondaire). En France, un « cours culturel » sur l'Égypte ancienne a été organisé par le club UNESCO-Vias : pendant trois semaines, des élèves du primaire ont assisté au musée du Louvre et à l'Institut du monde arabe à des cours sur l'art, l'architecture, la vie quotidienne, les technologies et les rites religieux de l'Égypte ancienne. Depuis lors, ces enfants ont décidé de financer un voyage d'une semaine en Égypte.

La Commission croit donc en une éducation consciente de la pluralité des cultures dans chaque société et de la nécessité d'un dialogue inter-culturel. Elle estime qu'une telle entreprise contribuerait grandement à diffuser l'idée de culture de la paix et à réduire la violence sociale.

Dans les sociétés multiculturelles d'aujourd'hui, la diversité est souvent une réalité de la vie quotidienne dont il faut traiter dans les écoles avec intelligence et sensibilité. Plus on commencera tôt, meilleurs seront les résultats. C'est ainsi qu'une école primaire d'une banlieue défavorisée de Paris, où un grand nombre des enfants sont originaires d'Afrique du Nord,

a récemment lancé un programme d'enseignement du français et de l'arabe. Les résultats de cette initiative sont prometteurs : les enfants d'origine française apprennent une nouvelle langue et les enfants arabophones obtiennent de meilleures notes en classe. Parents et enfants des deux communautés sont donc satisfaits.

La découverte de la diversité culturelle peut également être fascinante pour les enfants. C'est ainsi que la culture des Inuit, par exemple, étonne les enfants européens à cause des conditions de vie extrêmes auxquelles cette population doit faire face. Aussi convient-il d'éviter de romancer l'altérité : connaître n'implique pas forcément être tolérant. Ce qui compte, c'est la découverte critique de la nature fonctionnelle des modalités culturelles des différentes sociétés humaines.

C'est pourquoi il nous semble qu'il serait utile que l'UNESCO tire les enseignements d'un certain nombre de projets expérimentaux ayant favorisé une réduction de la haine, de l'hostilité et de la violence, et développé des attitudes d'entente, de compréhension et de coopération mutuelles<sup>21</sup>.

Une mise en garde s'impose toutefois : la Commission considère qu'il est important de résister à la tentation de formuler des recommandations trop normatives dans ce domaine. Les conséquences de l'éducation sont par nature imprévisibles. L'éducation doit réagir à l'élève, et non au programme. Rares sont donc les recommandations d'ordre général valables à l'échelle mondiale.

Même si le présent chapitre est consacré aux enfants et aux jeunes, il faut garder en mémoire que l'éducation concerne aussi les adultes. Les campagnes d'alphabétisation les plus efficaces dans les pays en développement ont été celles qui se sont d'abord intéressées à des familles rurales tout entières : mère, père et enfants, et parfois grands-parents, cousins, oncles et tantes. L'éducation des mères n'est pas seulement importante parce qu'elle permet aux femmes d'accéder au savoir ; elle est aussi l'une des causes principales de la baisse des taux d'abandon scolaire chez les enfants. Le rôle joué par les écoles normales est également essentiel pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants. Et le principe de l'éducation permanente, la possibilité pour les adultes de reprendre des études à n'importe quel stade de leur vie et de mettre à jour leurs connaissances devraient également être l'objectif à atteindre dans toutes les sociétés.

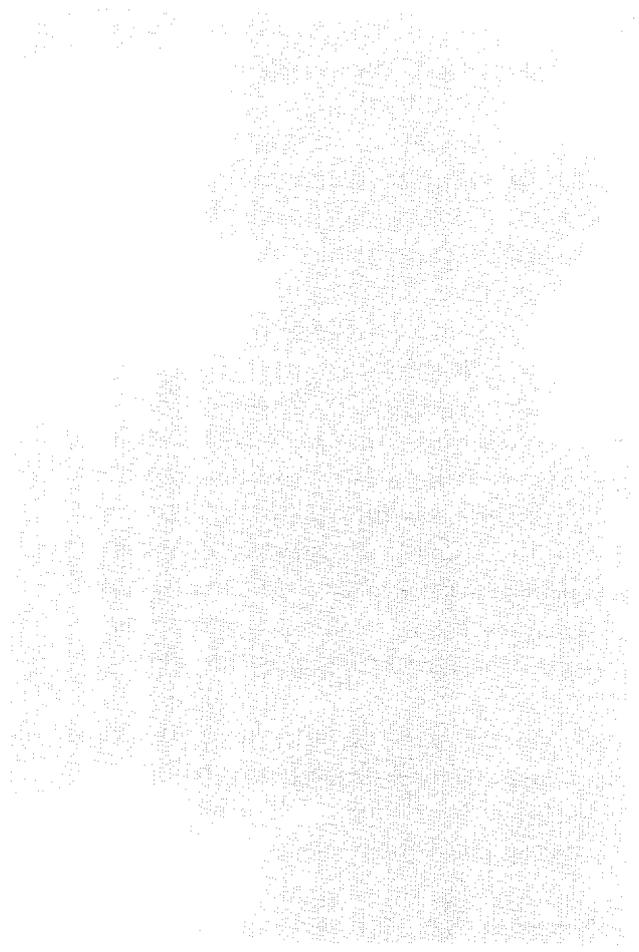
## Notes

1. *Rapport sur le développement humain 1994*, Paris, Economica, 1994.
2. Amartya K. Sen, « More than 100 million women are missing », *The New York Review of Books* (New York), 37 (20), 20 décembre 1990.
3. Alain Godonou, « Musées et développement en Afrique », contribution aux travaux de la Commission, février 1995.
4. Roy Garner, « Floating generation of youth is perceived as aimless, apathetic, » *International Herald Tribune*, 19 mars 1984.
5. Fumihiro Joyu, 32 ans, porte-parole de la secte, diplômé de l'Université Waseda. Sheryl McDunn, « Young, gifted and lost. Scientists who answered the call of Aum », *International Herald Tribune*, 23 mai 1995.
6. Chiffres provenant du *Rapport sur l'éducation dans le monde*, Paris, Éditions UNESCO, 1993.
7. Estimations pour 1995, d'après *Statistics on adult illiteracy : preliminary results of the 1994 estimations and projections* (UNESCO, Division des statistiques, octobre 1994).
8. Alain Minc, *La France de l'an 2000*, Paris, Odile Jacob, novembre 1994, p. 133 et 136. Le chiffre relatif aux extrants provient du Ministère français de l'éducation, Service de l'information.
9. D'après *L'enseignement primaire : les exclus*, par Suren Gajraj et Klaus Schoeman (UNESCO, Division des statistiques, mars 1991), p. 4.
10. D'après *Special survey on primary education : school fee and school book in State schools* (UNESCO, Division des statistiques), novembre 1991, p. 7.
11. Commission internationale sur le développement de l'éducation (Edgar Faure *et al.*), *Apprendre à être*, Paris, UNESCO, 1972, p. 94.
12. Fay Chung, Education Cluster, UNICEF, cité dans : *Education for all summit of nine high-populated countries, New Delhi, 12-16 December 1993 : panel proceedings*, p. 19.
13. Raimundo Dinello, « Les ludothèques en Amérique latine », *Le Courrier de l'UNESCO* (Paris), mai 1991, p. 29.
14. Kimenga Masoka, « What's in a game : how the children of Zaire play to learn », *Le Courrier de l'UNESCO* (Paris), mai 1978, p. 16-17.
15. Javier Barros Valero, Sous-Secrétaire à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, Mexique.
16. Attiya Inayatullah, Présidente du Conseil exécutif de l'UNESCO, discours d'ouverture de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation, octobre 1994.
17. *Special survey on primary education. II. Languages of instruction and establishment of the curriculum* (UNESCO, Division des statistiques, novembre 1991).
18. Umberto Eco, interview accordée à François-Bernard Huyghe, dans *Le Courrier de l'UNESCO* (Paris), juin 1993, p. 4.
19. David A. Hamburg, « Education for conflict resolution, » dans : David Magnusson (dir. publ.), *Individual development over the lifespan*, Stockholm, Université de Stockholm, 1994.
20. *L'école et les cultures*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 1989, p. 77.
21. David Hamburg, *op. cit.*

**7**

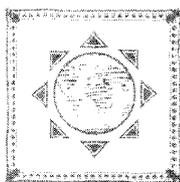
---

**Le patrimoine  
culturel  
au service du  
développement**



*En Afrique, quand un vieillard meurt,  
c'est une bibliothèque qui disparaît.*

Amadou Hampâté Bâ



Notre génération a hérité de ressources culturelles, matérielles et immatérielles, qui incarnent la mémoire collective et qui confortent le sentiment d'identité et d'appartenance communautaire en une époque d'incertitude. Dépôt précieux dont l'humanité a la charge, ces ressources ne sont pas renouvelables.

L'intérêt pour la conservation de ces richesses s'est surtout manifesté en faveur des monuments et des sites historiques. S'y est ajouté un intérêt pour la construction et la fréquentation des musées, et pour un enrichissement de leurs collections. Ainsi, ce sont des biens matériels – monuments et œuvres d'art illustres – qui bénéficient le plus de l'idée de préservation du patrimoine. Cette idée a donné naissance à un mouvement mondial de coopération culturelle, qui cimenter la solidarité entre les peuples pour une cause commune.

Le patrimoine immatériel n'a pas connu un sort aussi heureux. Si toutes les formes du patrimoine culturel sont fragiles, ses expressions immatérielles qui habitent l'esprit et le cœur des hommes le sont tout particulièrement. Dans le monde industrialisé, une grande partie de ce patrimoine intangible – lui-même créateur du patrimoine matériel – a tendance à disparaître depuis des décennies. Le passé est devenu pour beaucoup un « pays étranger »<sup>1</sup>. Que certaines de ces richesses aient survécu en d'autres lieux montre qu'il ne s'agit pas là d'un patrimoine passéiste, mais bien au contraire vivant, qui touche aux mythes, à la spiritualité, aux rituels ou aux comportements. Et pourtant l'idée de patrimoine obéit encore partout à un modèle unique, dominé par des critères esthétiques et historiques. « Elle privilégie l'élite et la masculinité ; c'est le monumental plutôt que le banal, l'écrit plutôt que l'oral, le cérémoniel plutôt que le quotidien, le sacré plutôt que le profane, qui reçoivent attention et respect<sup>2</sup>. » Il est temps d'en avoir une conception anthropologique plus large.

Les vestiges immatériels tels que les noms de lieux ou les traditions locales font aussi partie du patrimoine culturel. Leurs liens avec la nature constituent le paysage culturel collectif. C'est ainsi que le paysage culturel donne à de nombreuses populations autochtones un cadre historique et culturel.

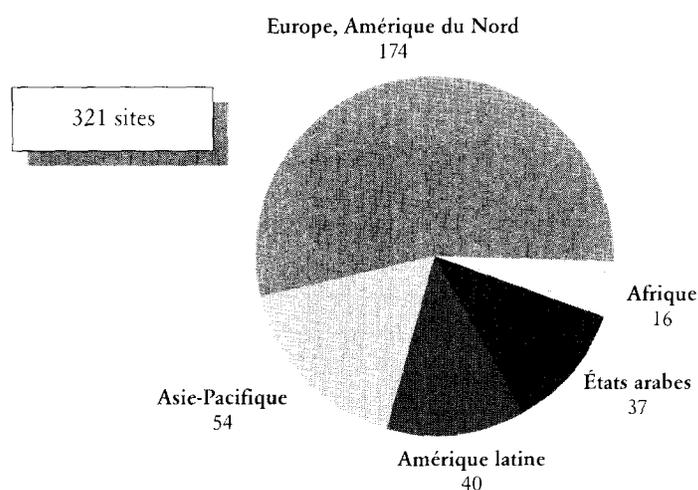
Dans le domaine de la préservation du patrimoine, la diversité aussi est de rigueur : il n'y a pas de recettes universelles. A l'instar des « industries culturelles », la préservation des vestiges historiques et le développement des musées en sont venus à être considérés comme contribuant au développement économique, et c'est tant mieux. Et pourtant, chaque société se doit d'évaluer dans ses propres termes la nature et la précarité de ses ressources patrimoniales et de définir les usages qu'elle désire en faire aujourd'hui, non pas dans un esprit de nostalgie, mais au contraire de pari sur l'avenir. La Commission partage donc l'avis de ceux qui considèrent

que le patrimoine, tant matériel qu'immatériel, n'est pas aussi apprécié ni aussi bien géré qu'il le faudrait.

Bien que l'humanité paraisse investir de plus en plus dans « l'avenir du passé », l'écart est encore grand entre la parole et l'action. Il semble qu'il y ait tant à conserver depuis que la notion de patrimoine s'étend à de nouvelles catégories d'objets, dont, par exemple, le périssable celluloïd sur lequel sont inscrites les images cinématographiques et autres « images animées », art du <sup>xx</sup> siècle par excellence. Cet élargissement n'est pas sans poser de problèmes. Les moyens étant limités, comment choisir ? En savons-nous assez ? Il est matériellement et économiquement impossible de préserver tous les vestiges du passé. Et oserions-nous leur accorder la priorité alors que tant d'êtres humains meurent de faim ? D'où les questions : Que faut-il préserver ? Qui décidera ? Selon quels critères ? A-t-on défini les besoins propres à chaque catégorie de patrimoines ? A-t-on formé des spécialistes dans ce domaine ?

L'engagement de l'Occident en faveur de la préservation du patrimoine s'est développé durant un demi-millénaire et a modifié autant les comportements que les réalités matérielles. C'est pourquoi la préservation du patrimoine historique est devenue une valeur sociale. Au Royaume-Uni, par exemple, le nombre des sites culturels et naturels, des monuments et bâtiments historiques bénéficiant d'une protection juridique ou urbanistique est passé d'un millier environ en 1945, à dix mille dans les années 60, et à près d'un million aujourd'hui. Dans les pays industrialisés, la sauvegarde du patrimoine bénéficie d'investissements publics autant que

#### Le patrimoine culturel mondial : sites et monuments classés par région (1995)



Source : Centre du patrimoine mondial, UNESCO, 1995.

privés. Ce mouvement s'explique par un vaste engagement social, et il est servi par un personnel enthousiaste et compétent.

Dans les pays moins prospères, toutefois il en va tout autrement. La Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972) illustre bien cette situation. Cet instrument s'applique uniquement aux biens immobiliers et a été conçu et soutenu par les sociétés industrialisées. La Liste du patrimoine mondial culturel et naturel, qui, en juillet 1995, comprenait 411 sites, correspond à un cadre de référence qui s'applique difficilement aux formes de patrimoine telles que les objets artisanaux, les danses ou les traditions orales. Alors que 143 États sont parties à la Convention de 1972, ce sont les pays les plus prospères qui en ont tiré le plus de profit. Aussi faudra-t-il inventer d'autres modalités pour tenir compte de la diversité et de la richesse de l'ensemble du patrimoine existant à travers le monde.

Parce que la demande est de beaucoup supérieure aux moyens disponibles et bien que la préservation du patrimoine soit considérée comme importante dans toutes les sociétés, la Commission a décidé d'inscrire à son Agenda international l'idée d'un élargissement du mandat du programme des Volontaires des Nations Unies auquel serait adjoint un corps spécial de « Volontaires du patrimoine culturel ».

## Le patrimoine linguistique

A un populo  
mittitilu a catina  
spugghiatillu  
attupatici a vucca,  
é ancora libiru

Livatici u travagghiu  
u passaportu  
a tavula unni mancia  
u lettu unni dormi  
é ancora riccu.

Un populu,  
diventa poviru e servu,  
quannu ci arrobbanu a lingua  
addudata di patri :  
é persu pi sempri.

[Enchaînez  
un peuple,  
dépouillez-le,  
muselez-le,  
il est encore libre.

Privez ces hommes de leur travail,  
prenez leur passeport,  
enlevez-leur la table où ils mangent,  
le lit où ils dorment,  
ils sont encore riches.

Un peuple  
devient pauvre et esclave  
quand on lui vole la langue  
léguee par ses ancêtres :  
il est perdu à jamais.]  
Ignazio Buttitta, « Lingua e dialetu »  
(poète sicilien né en 1899)

Les pressions qui s'exercent partout dans le monde en faveur de l'assimilation ont aussi un fort impact sur les langues, dont cinq à vingt mille sont aujourd'hui parlées, qui reflètent chacune une vision du monde, un mode de pensée et une culture uniques. Beaucoup risquent de disparaître dans un avenir proche, faute de locuteurs jeunes, plus axés sur les langues parlées en métropole. Nombre de langues sont déjà moribondes et, selon certains experts, 90 % des langues parlées aujourd'hui n'existeront plus au siècle prochain<sup>3</sup>.

Cette disparition serait une perte aussi catastrophique que l'extinction d'une espèce animale ou végétale. Chaque langue parlée dans le monde représente une façon singulière de dire l'expérience humaine et le monde. On citera en exemple la langue yaghan parlée en Terre de Feu qui, selon Darwin, « mériterait à peine d'être qualifiée d'articulée ». « Les Yaghans avaient une expression saisissante pour rendre compte de la moindre contraction musculaire, de la moindre action de la nature ou de l'homme<sup>4</sup>. » De nombreuses langues ont disparu au cours de l'histoire humaine. Elles ne peuvent être maintenues artificiellement en vie par décret ou par amour du folklore. Elles ne peuvent être sauvées que si ceux qui les parlent le décident.

Toutes les langues sont également respectables au sens où elles sont un instrument de communication, et, sur ce point, chaque langue a le même potentiel qu'une langue d'envergure mondiale. La réalisation de ce potentiel dépend des possibilités qu'on lui donne. On croyait autrefois que les langues étaient comme les êtres vivants : elles naissaient, grandissaient, déclinaient et mouraient. Cela est faux. Les langues sont l'instrument et le produit des sociétés qui les parlent, ou les abandonnent. Leur sort dépend de l'environnement social et politique qui est le leur, et notamment d'un rapport de forces.

On notera que les personnes bilingues ou multilingues, qui ont pris l'habitude de passer d'un mode de pensée à un autre, ont une plus grande souplesse d'esprit. Accoutumées à des concepts différents et souvent contradictoires, elles sont virtuellement plus tolérantes que les autres et plus aptes à comprendre les différents aspects d'un problème. Les linguistes mettent ainsi l'accent sur l'urgence d'établir des grammaires, des lexiques, des textes et des enregistrements de l'ensemble des langues en voie de disparition.

La langue écrite et parlée d'un peuple est son attribut culturel sans doute le plus important. Dans le passé, on a souvent invoqué la politique sociale pour subordonner un groupe de personnes au groupe dominant. Aussi la politique linguistique a-t-elle été utilisée comme instrument de domination, de fragmentation et de réintégration dans la structure politique au pouvoir.

La diversité linguistique est donc un précieux atout pour l'humanité,

## La diversité linguistique : part de la population nationale parlant la langue principale (quelques exemples de pays)

Pays où la langue principale est parlée par au plus 35 % de la population

Pays où la langue principale est parlée par au moins 90 % de la population

Pays	Langue principale	Nombre de langues parlées	Pays	Langue principale	Nombre de langues parlées
Zaïre	17,7 %	212	Rép. dém. pop. de Corée	99,5 %	2
Cameroun	<b>18,5 %</b>	<b>269</b>	Japon	99,2 %	14
Rép.-Unie de Tanzanie	18,6 %	127	Bangladesh	<b>99,1 %</b>	<b>37</b>
Ouganda	19,0 %	41	Burundi	98,2 %	3
Nigéria	21,4 %	413	Taïwan	98,1 %	21
Afrique du Sud	21,5 %	32	Yémen	<b>98,1 %</b>	3
Côte d'Ivoire	23,2 %	72	Égypte	97,8 %	11
Inde	<b>25,4 %</b>	<b>380</b>	Arabie saoudite	97,0 %	6
Libéria	28,6 %	34	Somalie	96,1 %	7
Kenya	29,5 %	59	Chine	93,9 %	142
Tchad	29,8 %	117	Tunisie	<b>93,0 %</b>	<b>11</b>
Guinée-Bissau	32,9 %	22	Liban	92,9 %	5
Sierra Leone	33,5 %	23	Rwanda	92,7 %	3
Zambie	33,7 %	37			

Source : H. Müller, *The world cultural atlas : feasibility study*, Université de Zurich, 1995.

et la disparition d'une langue, quelle qu'elle soit, est synonyme d'appauvrissement du savoir et des instruments de communication intra et interculturelle. Le message en faveur de la protection de la biodiversité ayant trouvé un écho favorable, il faudrait que celui qui concerne la protection de la pensée humaine, via la préservation des langues, soit aussi entendu ! De nombreuses plantes médicinales, par exemple, ne sont connues que des tenants de cultures traditionnelles qui disposent de noms dans leur langue pour les désigner. Une fois ces langues et ces cultures disparues, c'est la connaissance de ces plantes et de leurs vertus curatives qui disparaîtra, à moins qu'un linguiste n'ait procédé à leur étude. Les propriétés curatives du curare et de la quinine, par exemple, étaient connues des indigènes de l'Amérique du Sud bien avant qu'ils n'entrent en contact avec les Européens. En Australie du Nord, des affections telles que de graves ulcères de la peau, sur lesquelles les médicaments allopathiques n'agissent pas, sont guéries par des lotions à base de plantes connues des aborigènes. Du coup, ce type de savoir traditionnel endogène a ouvert la voie d'une recherche à plus grande échelle sur d'autres plantes médicinales.

Si certaines langues – par exemple l'ancien égyptien, l'akkadien, l'araméen, le sogdian, l'anglo-saxon – ont mis des milliers d'années à disparaître

tre, le processus s'est accéléré depuis quelques siècles. Ce phénomène est dû en partie aux effets destructeurs de l'expansionnisme et de la colonisation occidentale. Or certains de ces facteurs opèrent encore, qu'il s'agisse de la destruction des habitats et de l'environnement écologique des locuteurs de langues locales, de l'assimilation forcée notamment par l'éducation formelle ou de la préférence accordée par les majorités unilingues pour leur propre langue.

Pour les linguistes, une langue « menacée » est une langue qui n'est plus apprise par les enfants, et qui donc disparaîtra à la mort de ses derniers locuteurs. Une langue peut être menacée aussi pour d'autres raisons : par exemple la transplantation forcée d'une communauté linguistique, la séparation de ses membres ou leur placement dans d'autres groupes linguistiques. Il arrive également que des parents, confrontés à un groupe culturel mieux implanté ou plus fort, incitent leurs enfants à ne parler que la langue de la culture dominante. C'est ainsi que la jeune génération abandonne rapidement sa langue d'origine. Fort heureusement des résistances s'organisent : la langue peut être conservée en secret, en signe d'opposition à l'« oppresseur ». La langue, on le sait, représente aussi un puissant moyen d'identification au groupe et peut très bien survivre pour cette seule raison : ainsi en est-il de langues extrêmement complexes, impossibles à apprendre par les étrangers. Le degré de complexité et d'inaccessibilité d'une langue est parfois proportionnel à la fierté nationale et à l'amour-propre, c'est par exemple le cas du basque, du finnois, de l'hongrois, du turc, des langues du Caucase, etc. Ces particularités peuvent même contribuer, dans une très large mesure, à préserver ces langues, même dans le cadre de situations culturelles ou autres défavorables, notamment si elles sont parlées par des migrants.

Il est possible de ralentir la disparition d'une langue ou d'y mettre un terme par une politique linguistique avisée. Se pose alors la question de savoir quelles mesures conservatoires prendre. Il convient ici d'élargir la notion de préservation du patrimoine pour inclure l'établissement de grammaires, lexiques, textes et enregistrements, aujourd'hui de plus en plus réclamés par diverses communautés. Tel est le cas de l'ainu au Japon<sup>5</sup>. Parfois, le déclin d'une langue est enrayé par le réveil du sentiment d'appartenance identitaire, par exemple en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où coexistent environ 700 langues ou dialectes. En outre, les locuteurs de langues locales qui subissent la pression de la langue officielle sont de plus en plus attachés à leurs parlers locaux, ce qui fait défaut aux locuteurs unilingues, même si leur maîtrise de la langue officielle leur facilite l'accès à la vie économique du pays.

Dispenser un enseignement primaire dans la langue maternelle des minorités linguistiques serait le seul moyen de maintenir les enfants dans le système scolaire. La tâche n'est pas facile, surtout si la langue de la minorité

n'est pas écrite. Il faut alors élaborer des matériels didactiques adaptés et former des enseignants. Cette approche s'impose si l'on veut promouvoir les langues minoritaires de nombreuses régions d'Asie et d'ailleurs qui, sans cela, s'éteindraient ou périraient. Les langues que le philosophe français Jean-Paul Sartre appelait « nos antennes, nos lunettes » constituent donc l'un des facteurs essentiels de la culture.

## **Patrimoine culturel et économie : avantages et inconvénients**

La préservation des sites et monuments historiques a été l'un des premiers domaines culturels à être considéré comme ayant un certain intérêt économique. Déjà dans les années 70, le PNUD et la Banque mondiale, par exemple, finançaient la préservation de l'environnement bâti et la promotion de l'artisanat. Dans les centres villes, l'aménagement de monuments historiques, par exemple en musées, était d'un bon rapport coût-efficacité et, tout en permettant la rénovation des vieux quartiers de la ville, était source de revenus et d'emplois. « La préservation paie » : ce slogan en vogue au Royaume-Uni dans les années 80 trouva vite des adeptes à travers le monde, tout comme l'idée de « conservation facteur de développement » acquit une légitimité.

Pourtant, le mariage entre l'économie et le parti pris de la conservation, souvent fondée sur des valeurs étrangères, n'a pas toujours été heureux. Le large fossé qui sépare la pauvreté des valeurs préservationnistes élaborées en Occident ne pouvait être comblé par une conception de l'environnement bâti tendant, par exemple, à soutenir « des opérations commerciales élitistes perturbant les relations fragiles qui unissaient les niveaux économiques en place, la vie de quartier, le tissu urbain traditionnel et le tissu monumental qui faisait corps avec lui, fût-ce de façon précaire<sup>6</sup> ». Pour être un succès, la conservation d'un monument en milieu urbain doit tenir compte des rapports entre l'environnement bâti et la qualité de l'infrastructure urbaine (transports, assainissement, enlèvement des ordures, loisirs, etc.), le régime foncier, la croissance démographique et la densité de population, l'état du parc immobilier, les soins de santé et la pauvreté.

Cela a rarement été le cas, les décisions ayant été prises par des bureaucrates. Le problème a encore été aggravé par la création, pendant la période coloniale, d'instances étatiques comme les départements des antiquités et/ou les services d'archéologie conçus pour répondre aux besoins de l'empire. Beaucoup de ces organismes se fixaient essentiellement et de manière nostalgique sur le passé, et leur personnel n'avait que de vagues compétences architecturales. Beaucoup ont aussi gardé, de l'époque colo-

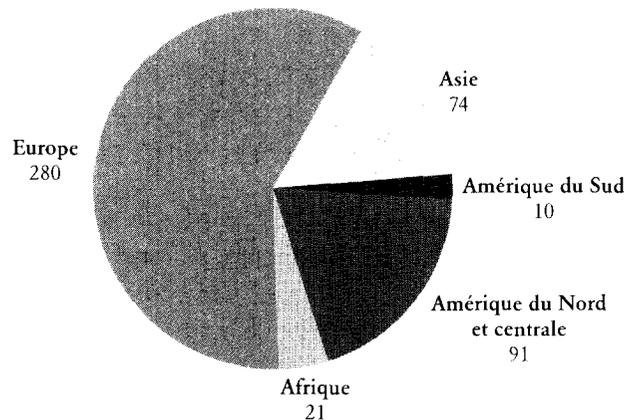
niale, une distance avec les gens ordinaires. D'où le fossé que l'on observe entre la vie civique et l'intérêt public pour un passé culturel incarné dans un patrimoine monumental reconnu officiellement. Ce patrimoine a donc été perçu comme propriété de l'État et non de la population, tant au sens juridique que symbolique. Étant les derniers à bénéficier d'une aide financière, ces monuments « protégés » sont plus ou moins bien entretenus, envahis par des squatters pauvres et des locaux commerciaux à caractère illégal. Quant aux monuments non répertoriés, ils sont tout simplement laissés à l'abandon<sup>7</sup>.

Durant la période qui a suivi l'indépendance, un modernisme excessif en matière d'architecture et d'urbanisme a conduit à la démolition de quartiers entiers de villes précoloniales, par exemple dans la partie médiévale du Caire. A ce moment-là, l'idée de nation n'était pas associée à celle de patrimoine comme source d'identité, mais, au contraire, l'écart entre identité et valorisation du passé s'était encore creusé. Il est arrivé que des initiatives privées incontrôlées soient responsables de la destruction de quartiers résidentiels et historiques et de leur remplacement par des constructions à usage commercial.

Un certain nombre de villes dans le monde ont su éviter ce genre de désastre et des initiatives locales ont même permis un développement communautaire qui a élevé le niveau de vie des populations. Créées par des travailleurs sociaux, des planificateurs, des architectes et d'autres spécialistes, de nouvelles institutions dont l'objectif était d'aider les localités à s'occuper elles-mêmes de la conservation de leur patrimoine culturel, et dont le souci de rentabilité était plus d'ordre éducatif et social que financier, firent leur apparition. Le coût de la préservation du patrimoine historique, notamment dans les villes du Sud, reste difficile à justifier quand il y a tant de pauvreté par ailleurs, et tant à faire au niveau de la simple infrastructure. Pourtant, la société civile tente malgré tout de sensibiliser les pouvoirs publics d'agir dans ce domaine, dans le cadre de projets tant centralisés que privés. Il arrive même que des organisations non gouvernementales, particulièrement compétentes, entrent en concurrence avec les pouvoirs publics pour obtenir une subvention.

Reconnaître la contribution du patrimoine à la promotion du tourisme – en passe de devenir l'une des plus grosses industries du monde – est devenu un lieu commun. La relation entre patrimoine et tourisme est manifeste et a donné naissance à une « industrie du patrimoine » profitable pour tous : gouvernement, collectivité locale et personnes privées. Ni les gouvernements, ni les collectivités locales, ni les propriétaires privés n'ont besoin d'encouragement pour tirer profit de cette relation. Pour la Commission, il est important que le patrimoine et le tourisme s'aident réciproquement et surtout que le patrimoine ne soit pas « asservi » au tourisme, saccagé et pillé. Bien des observateurs ont déjà attiré l'attention

## 482 millions de voyageurs dans le monde : flux de touristes par région en millions, 1992



Source : *Annuaire statistique de l'Organisation des Nations Unies*, 1994.

sur les limites de la capacité des monuments et centres urbains à recevoir des visiteurs. Tout comme un grand nombre de visiteurs a des effets désastreux sur l'état de conservation des monuments et des sites et sur le tissu social qui l'entoure, le tourisme pâtit dans les centres villes historiques d'un parc immobilier en ruines, du trafic et de la pollution.

Compte tenu des dégâts causés parfois par le tourisme dit « culturel », la question de son contrôle a été posée, en particulier au nom des petites communautés locales qui doivent pouvoir faire respecter leur droit de propriété. Une initiative réussie, souvent citée, est celle de la petite île de Taquile, sur le lac Titicaca au Pérou où, dans les années 80, les autochtones s'organisèrent pour canaliser le tourisme local afin d'améliorer l'économie de l'île tout en préservant leur culture. Les habitants de l'île installèrent des moteurs hors-bord sur des bateaux de fabrication locale pour transporter plus rapidement les touristes de la rive du lac jusqu'à l'île où ils passaient la nuit chez l'habitant. Ainsi, les Taquileños purent-ils briser le monopole du transport de touristes en bateau qui profitait exclusivement à une poignée d'entrepreneurs étrangers à l'île. Puis ils édifièrent un musée géré par la communauté où sont exposées des étoffes parmi les plus raffinées et les plus anciennes tissées par les habitants de l'île<sup>8</sup>.

En ce qui concerne la préservation du patrimoine, on se pose maintes questions en Europe et en Amérique du Nord. Si l'on peut parler du succès des entrées dans les musées notamment et de la générosité du mécénat d'entreprise, les conservateurs sont préoccupés de voir que pour plaire au public, et aux touristes en particulier, on privilégie trop l'accessibilité des collections au détriment de la recherche fondamentale et de l'érudition. Ils craignent que « l'industrie du patrimoine » n'ait engendré « un groupe de

pression politique puissant et doctrinaire, un point de vue influent procédant de considérations commerciales, une industrie de services avilissante, des images superficielles et clinquantes du passé, la transformation du patrimoine en marchandise et, ce qui est peut-être le pire de tout, un refus de laisser accéder comme il convient à son passé légitime une société dont la curiosité même avait été à l'origine de la mise en valeur de son patrimoine<sup>9</sup> ».

A une époque où beaucoup de nouveaux projets de musées sont motivés par des considérations non scientifiques, il est nécessaire d'examiner d'un œil critique les dithyrambes opportunistes. Bien trop souvent, les mots d'ordre de culture « populaire » et de « démocratisation » masquent les enjeux du marché et des urnes. « Chaque jour [...], sur chaque site et dans chaque musée, on rate l'occasion d'amener le monde à mieux se comprendre en reliant les cultures entre elles par une interprétation du patrimoine culturel<sup>9</sup>. »

## Les responsabilités des musées

Les musées participent désormais à la définition de ce qui constitue la « culture », attribuant en fonction de systèmes de valeurs implicites ou explicites une plus ou moins grande importance à tel ou tel de ses aspects. Mais s'ils contribuent trop souvent à la fabrication de mythes culturels, les musées peuvent aussi se révéler d'une grande importance dans l'examen et la remise en question de traditions non prouvées, de mythes déformés ou de valeurs conventionnelles<sup>10</sup>.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les musées ont connu dans le monde entier une croissance exponentielle, et il est probable que plus de 90 % d'entre eux sont postérieurs à la fondation de l'UNESCO et du Conseil international des musées (ICOM) en 1946. Par leur nombre, les musées n'occupent probablement que la deuxième place derrière les bibliothèques parmi les institutions au service du grand public. Pourtant, leur rôle se réduit souvent à celui de conservateurs du patrimoine, alors que beaucoup de grands musées nationaux, régionaux et municipaux, créés au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, faisaient une large place à la science contemporaine, notamment à la connaissance de la terre et à l'écologie. Les musées d'anthropologie et d'ethnographie, quant à eux, créés à la même période, mettaient l'accent tant sur les sociétés et les peuples de l'époque contemporaine que sur les générations passées.

Le demi-siècle écoulé a vu un essor extraordinaire des musées ne concernant que de très loin le « patrimoine », et situés en dehors du domaine de compétence de tout ministère ou département de la culture : par exemple, les musées écologiques, les musées à orientation scientifique

destinés aux enfants, les musées et centres scientifiques nés depuis la création, il y a trente-cinq ans, de l'*Exploratorium* pionnier de San Francisco. En France, par ses dimensions et son budget, la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, à Paris, n'est dépassée que par le Louvre. En Inde, pas moins de mille musées de ce type seront ouverts au titre de l'actuel plan décennal du Ministère de la mise en valeur des ressources humaines, qui opère par l'intermédiaire du Conseil national des musées scientifiques.

Tous les ans, les musées d'art de la ville de New York attirent des foules bien plus nombreuses que toutes les manifestations sportives de New York. Le Metropolitan Museum of Art, à New York, a accueilli en 1994-1995 4,9 millions de visiteurs, soit 13 % de plus que l'année précédente. Les grands musées se transforment de plus en plus en salles de jeux, cafés ou foires, ce qui les rend plus faciles d'accès. Un musée moderne bien géré ressemble à une luxueuse galerie marchande de banlieue résidentielle, et les vitrines des musées sont aussi attrayantes que celles des magasins. Ainsi les musées deviennent-ils, de plus en plus, des lieux de rencontre et de convivialité. D'autres musées de New York ont vu leur fréquentation augmenter à un rythme encore plus élevé que le Metropolitan Museum of Art : pour cette même année, la bibliothèque Pierpont Morgan a enregistré une progression de 23 % par rapport à l'année précédente, le Musée juif de 18 % et le Studio Museum de Harlem a connu lui aussi une année record, encore que le nombre d'entrées n'ait augmenté que de 5 %. D'après une enquête nationale menée en 1992 par le Bureau du recensement, 49,6 millions d'Américains s'étaient rendus dans un musée ou une galerie d'art l'année précédente, contre 36,2 millions dix années plus tôt.

Au cours des dernières décennies, deux styles de musée se sont imposés. L'un se concentre sur un seul domaine (art ou archéologie, par exemple) ou sur une collection particulière (musées biographiques, musées consacrés à un seul site historique, à la céramique ou au verre). Ce type de musée est généralement localisé dans un seul bâtiment et dispose d'un personnel spécialisé. D'autres ont une approche plus globale et couvrent un large éventail de sujets : ils présentent l'environnement non seulement humain mais naturel et abordent les grandes questions contemporaines au travers d'objets, d'écrits – publiés ou non –, d'enquêtes sur le terrain et de témoignages oraux. Cette tendance est illustrée par le concept de « musée au service de l'individu », en vogue aujourd'hui, qui se veut intégré, pluridisciplinaire, territorial, régional ou local, dont l'objectif est de participer au développement notamment identitaire de la communauté<sup>11</sup>.

La plupart des musées sont situés dans les villes et de plus en plus de « musées municipaux » se concentrent sur le caractère pluriculturel de leurs communautés respectives. Ils s'efforcent d'explorer et de formuler « le sens des acceptions partagées ou contestées de frontières culturelles urbaines

## De nouvelles alliances pour une muséologie nouvelle

Le Wanuskewin Heritage Park, dans le Saskatchewan (Canada), a ouvert ses portes en 1992 et a attiré plus de 70 000 visiteurs en deux ans. Ce parc est un lieu de rassemblement des Indiens des plaines du Nord vieux de 6 000 ans ; il comprend des sentiers conduisant à dix-neuf sites archéologiques, une galerie d'art, un amphithéâtre et un théâtre archéologique installé à l'intérieur d'un modèle de chantier de fouilles en grandeur réelle. Il a pour objectifs principaux de promouvoir et de préserver le patrimoine culturel des Indiens des plaines du Nord, de sensibiliser davantage le public à l'histoire et à la contribution de leur culture depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, d'encourager la recherche scientifique et de se poser en modèle en ce qui concerne la gestion par les autochtones et les modalités de coopération entre le secteur public et le secteur privé.

Le conseil d'administration du parc constitue un excellent exemple de partenariat entre des intérêts divers. Il réunit, en effet, des représentants des nations indiennes Déné, Cree, Dakota, Nakota et Saulteaux, du Centre de culture indienne du Saskatchewan, de la ville de Saskatoon, de l'Université du Saskatchewan, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux, ainsi que des représentants d'autres musées locaux<sup>13</sup>.

et d'histoires subalternes<sup>12</sup> ». Cette responsabilité vis-à-vis de la diversité urbaine exige qu'on prenne les devants, qu'on fasse délibérément l'effort de représenter le savoir, l'expérience et les pratiques de tous ceux qui contribuent à la dimension humaine de la ville tout entière. Le type d'interaction qui pourra en résulter se substituera, on peut l'espérer, à une approche muséographique trop sélective de la mémoire collective, et contribuera à définir tout à la fois le sens d'un espace urbain partagé et celui des « frontières » qui se constituent en son sein.

Les conservateurs de musées progressistes attachent beaucoup d'importance à une participation étroite de la communauté au mode de fonctionnement de leur musée. Les muséologues, scientifiques, historiens de l'art, éducateurs et autres professionnels qui composent le personnel technique du musée estiment que leur rôle est d'aider les populations à s'assumer. Leurs responsabilités dépassent donc largement le cadre strict du musée pour s'étendre à l'ensemble du territoire ou de ses domaines d'intérêt, qu'ils soient d'ordre local, régional ou national. Ils ne gèrent pas

seulement les collections du musée proprement dites, mais aussi l'ensemble du patrimoine, matériel ou immatériel, pour le bénéfice du public le plus large possible. Les administrations nationales, régionales et locales doivent donc prendre conscience que les musées peuvent jouer et jouent un rôle important dans la reconnaissance publique de l'identité attachée à leur territoire d'élection (local, régional ou national). C'est pourquoi les mesures destinées à soutenir et à développer ce type de musées devraient faire partie des priorités de toute politique culturelle.

Les musées font fonction à la fois de dépositaires de la mémoire et de sources d'information très variées, aussi bien sur les questions d'environnement, les cultures locales et nationales que sur les collections proprement dites du musée. Lors de l'élaboration de nouvelles politiques et stratégies nationales d'information, il conviendrait donc de tenir compte des capacités potentielles des musées et de les aider en conséquence. Grâce aux nouveaux médias, les musées sont aussi capables d'innovation, en particulier en ce qui concerne leur rôle éducatif d'animation et de diffusion du savoir. Bien que l'attrait de tout musée repose avant tout sur l'exposition d'« objets authentiques », le recours aux médias électroniques pour guider les visiteurs – et non plus seulement les surveiller – devra être accru, de manière également à « permettre au flux croissant d'informations sur les objets de traverser les frontières » et de transcender les limites de telle ou telle discipline<sup>14</sup>.

Comme l'accès à l'information est essentiel, il faudra que les musées puissent disposer aussi facilement des systèmes d'information traditionnels que des nouveaux réseaux électroniques. De même, le droit d'accéder librement à l'information devra être respecté et l'information diffusée par les musées protégée contre toute exploitation déloyale, d'ordre commercial ou non. En effet, toute donnée historique – par exemple concernant l'histoire des minorités et des populations autochtones – ne devra pas être dénaturée au nom d'intérêts défendus par des groupes dominants, mais au contraire présentée de manière objective. Il suffit pour cela de prendre en compte les points de vue les plus divers, à commencer par ceux des populations concernées.

## Les archives

Les archives constituent des réserves de documents historiques variés : correspondances, notes, livres, plans, cartes, dessins, photographies, films, microfiches, enregistrements sonores, données informatisées ; mais leur rôle de dépôts de la mémoire collective est sous-estimé. Souvent en péril dans beaucoup de pays en développement, les archives remplissent plusieurs fonctions sociales. Elles fournissent une information irremplaçable

sur les histoires respectives des différents peuples en apportant l'indispensable témoignage des relations entre groupes – de leurs actions dans le passé, des codes sociaux et des contrats qui ont été conclus –, des débats parfois houleux auxquels donnèrent lieu des questions essentielles – comme l'obtention de certains droits individuels ou collectifs –, de décisions historiques, de l'évolution des institutions et des organisations et, enfin, des destins individuels, des croyances et des convictions<sup>15</sup>.

Par conséquent, les archives ne sont pas intéressantes pour les seuls chercheurs. Elles sont utiles pour les décideurs, qui peuvent tirer profit des expériences du passé, et aussi pour les musées, grâce à leur documentation sur d'anciennes traditions plus ou moins en voie de disparition. C'est ainsi que l'Association sénégalaise pour la promotion de la culture et des industries culturelles (ASEPIC) a entrepris de publier un atlas des arts, des lettres et des industries culturelles du Sénégal. Les archives peuvent aussi être utilisées dans l'industrie : aux États-Unis d'Amérique, par exemple, l'industrie de la musique « *country* » doit beaucoup aux efforts déployés par la Bibliothèque du Congrès, la Smithsonian Institution et des spécialistes du folklore en faveur de l'enregistrement sonore de la musique traditionnelle et des traditions orales américaines. Les archives peuvent enfin servir de source d'information et de référence aux non-spécialistes.

Les avantages de l'archivistique sont donc considérables : les débats sur la nature de la démocratie et le rôle de la société civile sont enrichis par la publication des écrits d'un Thomas Jefferson, Simón Bolívar ou Mahatma Gandhi ; notre compréhension des droits et des devoirs de l'homme se nourrit des témoignages écrits et audiovisuels des survivants de l'Holocauste et d'autres génocides ; nombre de populations autochtones viennent chercher dans les registres fonciers la preuve de leurs droits ; la recherche de solutions pacifiques à des conflits puise dans les succès et échecs du passés, etc. Dans ce sens notamment, les collections d'archives fournissent des preuves et des points de repère vitaux pour l'histoire des sociétés. Des archives ouvertes au public témoignent d'une attitude responsable et démocratique. Les pouvoirs publics doivent donc faciliter leur accessibilité, notamment en légiférant pour que l'intérêt public et la vie privée soient respectés.

Toutefois, les documents d'archives sont extrêmement périssables. Dans nombre de pays, des locaux et une hygrométrie inadaptés accélèrent la détérioration de bien des documents, au désespoir des archivistes. Il conviendrait donc d'apporter à la conservation des archives toute la priorité voulue. Sont essentiels une climatisation et une régulation hygrométrique efficaces des locaux, un traitement, une organisation et un catalogage professionnels des archives ainsi qu'un personnel qualifié – archivistes, bibliothécaires et spécialistes de la conservation. Malheureusement, dans beaucoup de pays en développement, le statut social peu élevé de ces

professions, tout comme d'ailleurs celles de directeur et de conservateur de musée, est peu encourageant. De plus, des documents importants d'anciennes colonies sont aujourd'hui entre les mains d'anciennes puissances coloniales, d'autres encore sont déplacés au hasard des guerres ou des caprices de l'exportation clandestine. Leur rapatriement n'est pas toujours possible, souvent même peu souhaitable compte tenu de leur fragilité. Des copies (sous forme de microfilms, microfiches, etc.) devraient être mises à la disposition des pays d'origine et les originaux conservés en toute sécurité là où ils sont.

Les nouveaux problèmes soulevés par la préservation des archives électroniques devraient faire l'objet d'une attention particulière. Il est vrai que la révolution informatique a déjà transformé le domaine des archives et que les technologies multimédias complètent maintenant les archives audiovisuelles et filmiques, alors que d'autres technologies, comme le CD-ROM, devraient permettre l'accès d'un public plus large ainsi que des capacités de stockage accrues et plus fiables. Il existe aussi des possibilités nouvelles en matière d'échange de données et de documentation comme le Centre international des civilisations bantoues (CICIBA), à Libreville (Gabon), en donne un exemple.

La constitution d'archives est une œuvre de longue haleine qui nécessite une continuité et un engagement institutionnels soutenus, tant en termes financiers qu'humains. Comme pour tous les projets éducatifs, l'investissement risque de n'être pas immédiat, ni même perceptible d'emblée. Le soutien à accorder aux institutions et aux projets archivistiques doit donc être conçu comme une entreprise à long terme et non comme un remède momentané. Depuis les inventaires initiaux jusqu'aux expositions dans les musées ou aux publications scientifiques, les efforts consentis devront s'inscrire dans le cadre plus vaste de politiques concertées en matière de patrimoine. Tel est l'un des objectifs du programme de l'UNESCO, intitulé « Mémoire du monde », lancé en 1992, qui a formulé des principes directeurs pour faciliter la sauvegarde des collections de manuscrits et des fonds d'archives dans le monde entier.

## **Un patrimoine vivant : les métiers d'art**

Certains musées ont choisi d'intégrer leurs programmes de direction, de conservation et d'éducation et de se procurer de nouvelles sources de revenus en maintenant ou en rétablissant une production artisanale. Ainsi se sont mis en place des projets pour la préservation, la présentation et l'enseignement de métiers d'art traditionnels et de leurs méthodes de production. Le National Handloom and Crafts Museum of India de New Delhi, par exemple, invite en permanence des artisans de toutes les régions

de l'Inde à venir passer de deux semaines à six mois au musée pour faire la démonstration de leurs techniques et de leurs productions. Les artisans perçoivent une modeste rémunération, leurs dépenses sont payées, et ils sont libres de vendre leur production aux visiteurs.

On sait que l'investissement dans le développement de l'artisanat peut procurer des recettes en numéraire et créer des emplois. Les métiers de l'artisanat représenteraient près du quart des micro-entreprises dans le monde en développement ; ils permettraient aux artisans d'avoir des revenus et donneraient à des millions de personnes, dont beaucoup de femmes, notamment rurales, le moyen de prendre leur destin en main. Des unités de production peuvent être montées sans aucun investissement ou presque, en particulier lorsqu'une tradition artisanale vivante et bien implantée existe dans la communauté. L'artisanat s'adapte facilement aux préférences culturelles ou à différents besoins sociaux ; il peut être organisé en travail saisonnier, à temps partiel (fournissant ainsi un complément de revenus) ou à plein temps ; il peut se faire à domicile ou dans un centre communautaire. Les objets sortis des mains de l'artisan ont l'avantage d'être des objets décoratifs, commercialisables – dont le prix peut être modifié par l'artisan lui-même qui maîtrise la marge bénéficiaire de sa production –, et de pouvoir être transportés sur de longues distances car non périssables.

Fondés sur la transmission des traditions – qui se renouvellent avec chaque génération –, les métiers d'art constituent un « patrimoine vivant », puisque les processus d'adaptation créative et d'innovation contribuent au développement humain. Si ce potentiel commence à être reconnu, beaucoup d'obstacles demeurent. Certains sont actuellement levés grâce à des projets tels que le Plan d'action décennal de l'UNESCO pour le développement de l'artisanat. L'attention de la Commission s'est toutefois portée sur le fossé qui sépare les producteurs des marchés. En effet, des artisans comme ceux de Bombolulu et d'Asur (voir encadré) sont tributaires de marchés périphériques souvent fort éloignés et n'ont guère d'information sur la demande du jour. Mettre au point une nouvelle ligne de produits qui soit adaptée à la demande – ou à la mode – tout en décidant de la marge bénéficiaire peut se révéler sans lendemain si l'on n'en possède pas la maîtrise totale. Si, en définitive, l'autonomie ou l'autosuffisance dépendent des communautés elles-mêmes, le décollage économique, quant à lui, est tributaire de l'information et de la formation venues de l'extérieur. Ce mode de fonctionnement diffère grandement de celui de l'industrie artisanale à grande échelle où l'artisan n'a plus le droit de regard sur les marges bénéficiaires. En Thaïlande, par exemple, une industrie de vannerie artisanale a créé plus d'un million d'emplois à plein temps, et en Indonésie plus de cinq milliards de dollars des États-Unis ont été récoltés en 1993 grâce à l'exportation d'objets artisanaux. La part des bénéfices qui revient aux artisans est, pour nous, une question essentielle. C'est pourquoi

## Un succès commercial

A Mombasa (Kenya), Bombolulu, collectif de quatre cents producteurs handicapés qui auraient pu être considérés comme une charge pour leur société, a réalisé en 1993 un chiffre d'affaires de près de 400 000 dollars des États-Unis. Un bureau central fournit certains services aux artisans, et un représentant voyage dans le monde pour vendre leurs produits sur le marché international. Au Chili, Comparte, coopérative de six cents villageois ayant son propre centre de distribution, son point de vente au détail pour les clients locaux et une organisation de vente en gros sur catalogue, a vendu la même année pour plus de 400 000 dollars de marchandises. Asur, moins axé sur le marché, est un groupe constitué par des anthropologues boliviens pour assurer la préservation de techniques de tissage grâce à la création de nouvelles lignes de produits comme les tentures murales.

il conviendrait de revoir les pratiques commerciales de manière à garantir un revenu et un pouvoir d'achat équitables aux artisans indépendants.

L'intérêt accru porté par le monde industrialisé à l'artisanat devrait profiter un peu plus aux artisans, qui, comme le suggèrent la Fair Trade Federation aux États-Unis d'Amérique, l'European Fair Trade Association et la Fédération internationale de commerce alternatif, devraient être mieux protégés sur le plan légal. D'où la nécessité de renforcer la notion de « produits équitables commercialisés ». D'après la Commission, des initiatives lancées à l'échelle internationale devraient permettre de définir des pratiques et des politiques commerciales équitables. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un « label » qui garantirait au consommateur que le produit provient d'un circuit commercial équitable. Pour ce faire, il conviendrait de collecter les données les plus pertinentes sur le sujet et d'en examiner les incidences juridiques avant de définir une stratégie d'action. Comme l'a montré le mouvement écologiste, des consommateurs éclairés peuvent influencer les politiques gouvernementales et l'industrie en faisant leurs achats en toute connaissance de cause. Chaque achat constituerait ainsi pour le consommateur un vote en faveur du changement.

A l'heure actuelle, les médias ne donnant guère d'informations sur les produits artisanaux convenablement gérés, il est impossible de distinguer le bon grain de l'ivraie. Aussi faut-il créer des débouchés qui soient adaptés et les maintenir, puisque les circuits de distribution des produits artisanaux sur le marché international sont insuffisants. L'une des solutions serait de

lancer une chaîne internationale de boutiques agréées, qui garantirait que ses marchandises proviennent d'un circuit commercialisé reconnu en vertu d'un accord d'exploitation avec une société de gestion. Une autre solution serait de proposer des prêts avantageux à des points de vente déjà existants dûment choisis ; ces prêts permettraient de couvrir les frais toujours élevés de démarrage, que les organisations à but non lucratif n'ont en général pas les moyens d'assumer. Enfin, un programme de formation est nécessaire, grâce à des bourses qui pourraient être attribuées aux artisans désireux de se former aux tendances du marché et aux circuits de distribution. Cette formation, à laquelle un certain nombre d'organismes pourraient contribuer comme Watermark, Aid to Artisans et la conférence annuelle de la Fair Trade Federation aux États-Unis d'Amérique, pourrait se faire, en partie du moins, sur le tas, dans le cadre d'ateliers de travail<sup>16</sup>.

## Identification et interprétation du patrimoine

Dans de nombreux pays, les connaissances permettant d'élaborer une politique mondiale de la conservation du patrimoine restent minces. La réglementation en la matière est d'inspiration occidentale, puisque c'est là que sont publiés presque tous les manuels sur le sujet. Or la plupart des conseils dispensés, notamment en matière de financement, sont inapplicables dans les pays du Sud.

Par exemple, le fait même de définir un bâtiment comme ayant une valeur historique ou culturelle suppose une certaine distanciation par rapport à la vie quotidienne. Or, comme le font valoir deux experts pakistais, la vie quotidienne « est elle-même, en certains points, le fruit de la culture coloniale, ignorante des valeurs de la culture locale, qui présente des changements rapides<sup>17</sup> ». La vie des petites gens se déroule souvent dans le périmètre du patrimoine bâti, mais tout les sépare de l'élite, tant sur le plan culturel que topographique, d'où l'état de délabrement du patrimoine matériel et immatériel.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à une réévaluation de ce qu'on nomme « patrimoine » dans différents pays et de lui attribuer une définition adaptée à son usage, à sa protection et à son entretien. Mais là encore, comme il n'existe pas de cadre conceptuel unique qui puisse convenir à toutes les situations locales, il n'existe pas de méthode scientifique qui s'inspirerait à la fois de l'expérience et du savoir le plus évolué. Il en est résulté un travail fragmentaire qui ne permet pas de décrypter avec justesse les vestiges, d'identifier convenablement leur style architectural et d'agir avec discernement et efficacité. Tous ces éléments sont essentiels si l'on veut restaurer le lien entre préservation du patrimoine et vie moderne. Cela implique que les conservateurs aient plus souvent recours à des spécialistes

## Les palais royaux d'Abomey

Sur les douze palais construits par les monarques d'Abomey, dans le Bénin d'aujourd'hui, deux seulement ont survécu en conservant leurs structures intactes. Les autres ont été gravement endommagés et/ou restaurés d'une façon qui a porté atteinte à l'intégrité du site, pourtant inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Les experts ont maintes fois demandé que les travaux de restauration d'Abomey respectent les principes de construction traditionnelle et la cohérence architecturale de l'ensemble. Ce n'est, toutefois, que récemment qu'on a reconnu que la préservation des structures matérielles n'avait guère de sens si elle faisait abstraction de la culture vivante qui les entoure. Cette prise de conscience nouvelle de la signification sociale des palais, où ont lieu les cérémonies à la mémoire des rois d'Abomey, place leur conservation dans une perspective différente. Ce ne sont pas des monuments célébrant un passé perdu ni des musées, mais des espaces sociaux vivants. C'est parce qu'ils ont continué d'ouvrir leurs portes à des pratiques rituelles partagées et profondément enracinées que ces structures d'adobe extrêmement fragiles ont survécu jusqu'à la génération actuelle. Et c'est parce que cette dimension sociale a été largement reconnue sur le plan international que le peuple du Bénin trouve des raisons nouvelles de préserver ces vestiges du passé.

comme les architectes ou les maçons. De même faudra-t-il, du moins dans les pays en développement, que des intermédiaires entre l'État et le « public » mettent leur compétence au service de l'identification et de l'interprétation du patrimoine.

Ces intermédiaires seraient, par exemple, les universités et les instituts de recherche, qui fourniraient les connaissances scientifiques adéquates, notamment pour comprendre la signification du patrimoine. Les autorités religieuses, quant à elles, devraient elles aussi être consultées, car il arrive souvent que les monuments historiques soient des lieux de culte, et l'on ne saurait mobiliser la population sans tenir compte de ses options religieuses. Faute de bien comprendre les valeurs et les aspirations qui inspirent le travail du créateur, on sort un objet de son contexte et on le perçoit de manière incomplète. Le patrimoine matériel ne peut être interprété qu'à la

lumière des richesses immatérielles qui le sous-tendent : c'est ce que reconnaissent depuis longtemps les anthropologues et les spécialistes du folklore et aussi, sans aucun doute, inconsciemment la « *vox populi* ». Et pourtant, dans la pratique, la notion de patrimoine s'est trop longtemps limitée à ce qui est tangible !

Le patrimoine est devenu un enjeu dans ce que l'historien britannique E. J. Hobsbawm appelle l'« invention de la tradition ». En effet, on assiste souvent à une forme d'illusionnisme politique plus ou moins déguisé, grâce auquel les complexités culturelles sont transformées en messages simplificateurs de l'identité culturelle, concentrés presque exclusivement sur des objets hautement symboliques aux dépens de pratiques culturelles plus populaires. Les représentations les plus visibles de la mémoire collective sont ainsi monopolisées du fait de l'attribution à certains musées et monuments de fonctions « politiques » et éducatives spécifiques<sup>18</sup>. Les modes de vie faisant l'objet d'évocations rhétoriques n'ont parfois que peu de rapports avec les informations révélées par les archives, les travaux ethnographiques ou les fouilles archéologiques. Il n'en reste pas moins que leur pouvoir symbolique et leur force politique sont indéniables<sup>19</sup>. Comme l'a fait remarquer un chercheur, ces « symboles politiques condensent et simplifient radicalement la "réalité" et sont, dans une certaine mesure, dénués de tout contenu : c'est pourquoi ils fonctionnent. L'essentiel est peut-être de savoir si ce type d'idéologie est utilisé comme instrument de libération ou d'oppression<sup>20</sup> ». En fait, elle sert souvent à récupérer pour soi des droits légitimes et à les refuser à d'autres.

L'intérêt croissant porté au patrimoine immatériel de l'humanité pose des questions éthiques et sémiologiques. La manière dont les anthropologues pourraient faire profiter les populations qu'ils ont étudiées des données provenant de leurs travaux sur le terrain est une question controversée qui ne date pas d'hier. Elle se déplace maintenant vers des catégories moins spécialisées puisque des touristes dits « culturels » contribuent à une demande de plus en plus artificielle de théâtralisation et de représentation rituelle des traditions culturelles. Ces pratiques – avec costumes, musique, danses et toute sorte d'objets artisanaux – sont souvent célébrées en dehors de leur contexte au moment même où les traditions perdent leur pouvoir d'intégration et de régulation sociales. Se pose aussi la question des droits de propriété, de la rémunération des créateurs d'expressions culturelles populaires qui, on le sait, sont commercialisées dans le monde entier sans que soient rétribuées les communautés d'où elles sont issues. Pour remédier à cette situation, des normes ont été établies sur le plan international, reconnaissant les droits de propriété intellectuelle des créateurs collectifs<sup>21</sup>.

Les incidences monétaires de la reconnaissance de ces droits de propriété intellectuelle n'ont cependant pas encore été acceptées par les pays

développés industrialisés qui en sont les principaux consommateurs. Quatre questions doivent être abordées : la première concerne la réglementation applicable à la fabrication de répliques exactes d'objets artisanaux traditionnels (d'Afrique et des Amériques, par exemple), qui fait parfois l'objet d'une production de masse écoulee à bas prix sur le marché international, ou même sur les marchés locaux du Nigéria ou sur ceux de la région sud-ouest des États-Unis d'Amérique. La deuxième porte sur les artefacts et documents de valeur enlevés de leur milieu d'origine. Il s'agit là d'une doléance que les grands musées du monde occidental entendent depuis des années, mais que le processus se poursuive encore aujourd'hui est préoccupant. Troisièmement, la fierté attachée à la diffusion, tant au niveau national qu'international, des produits du folklore ne compense en rien le manque de reconnaissance de leurs créateurs originels. Enfin, on peut craindre que la transformation d'objets traditionnels en marchandise ne perturbe profondément la culture populaire<sup>22</sup>.

Du point de vue pragmatique, lorsqu'un patrimoine culturel appartient à un groupe spécifique, c'est à lui que les redevances doivent aller si l'on veut le préserver. Aussi y aurait-il lieu de fixer des limites, tant qualitatives que quantitatives, à l'exploitation de tout patrimoine culturel par des personnes étrangères<sup>23</sup>.

La Bolivie a peut-être été le premier pays à adopter, en 1967, une loi pour protéger son patrimoine musical national. D'autres pays ont suivi et, en 1973, c'est à leur demande que l'UNESCO s'est mise en devoir d'étudier la protection du folklore sous son aspect juridique. Cette question interpelle néanmoins le législateur à plus d'un titre.

Premièrement, le droit de propriété intellectuelle est un droit collectif. D'où l'idée – révolutionnaire – qu'il peut y avoir un intermédiaire, en matière de droits de propriété intellectuelle, entre les droits individuels et le domaine public (national ou international). Deuxièmement, qu'entend-on par « folklore » ? Et, dans le folklore, que doit-on protéger ? La référence à une seule source culturelle primitive serait simpliste : il y a dans un tapis navajo des influences qui viennent d'Afrique du Nord, du Mexique ou d'Espagne ! Le « folklore » ne concerne-t-il alors que les traditions vivantes modelées sur le passé ? La notion de « propriété intellectuelle » convient-elle ? Doit-on créer un nouveau concept qui ferait référence à des règles sociales traditionnelles ? Cela serait peut-être plus constructif que de vouloir se couler dans un moule créé par d'autres, mais c'est là une tentation à laquelle usagers et spécialistes du droit d'auteur s'opposent farouchement.

Connaître signifie aussi qu'on détermine ce qui *pourrait* être sauvé afin de décider de ce qui *devrait* l'être. Or, très peu de pays ont procédé à un inventaire de leur patrimoine culturel qui permettrait de fixer un ordre de priorités dans les choix. Le Conseil international des musées reconnaît, par exemple, qu'un très grand nombre de musées du monde n'ont pas encore

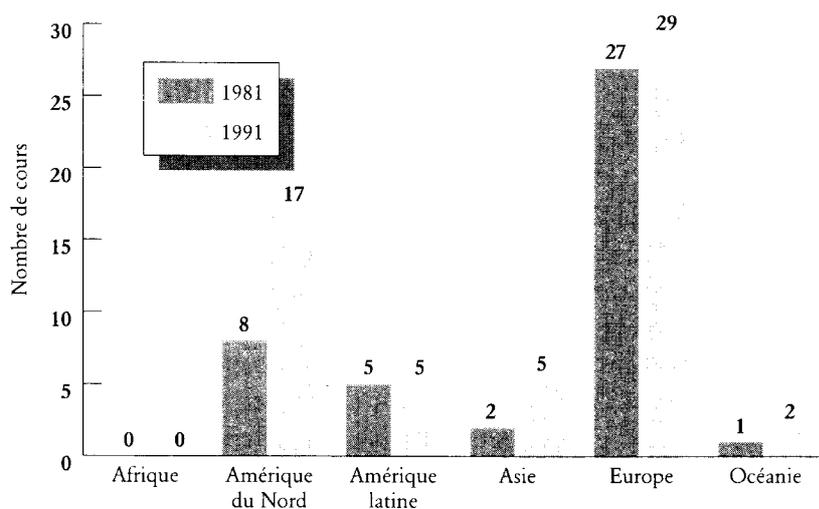
fini de procéder au catalogage de leur fonds ! Le Plan Delta, établi aux Pays-Bas en 1988, après que des chercheurs eurent découvert que peu de musées disposaient d'un inventaire en bonne et due forme, vise à combler cette lacune.

## Lacunes de la formation et lacunes institutionnelles

Sans personnel spécialisé, il serait impossible de recenser, conserver et mettre en valeur de façon imaginative les ressources du patrimoine. Il existe toute une gamme de disciplines pour lesquelles une formation est nécessaire, et ce besoin est sans aucun doute plus aigu encore en matière de techniques de gestion. En Amérique latine, le projet régional UNESCO/PNUD a permis de former des spécialistes variés aux disciplines de la préservation du patrimoine historique. C'est ainsi que les objets et monuments précolombiens, le patrimoine colonial et les trésors architecturaux d'un passé plus récent font aujourd'hui l'objet de l'attention d'un millier de spécialistes. Ces derniers redonnent vie à des villes historiques comme Antigua Guatemala, Ouro Preto et Cartagena de Indias, à des églises et des missions dispersées à travers le continent, à d'anciens sites aztèques, incas et mayas, en en faisant des phares de la culture non seulement pour leurs compatriotes, mais aussi pour des touristes et visiteurs venus du monde entier et toujours plus nombreux.

Peu de départements des antiquités et d'archéologie sont équipés pour tenir compte des aspects sociopolitiques de la culture et du développement. Une réflexion et une formation nouvelles s'imposent pour qu'on puisse revaloriser les relations que les sociétés entretiennent avec leur patrimoine. Cela suppose un recours aux sciences humaines et la mise en place d'une nouvelle pratique institutionnelle, articulée autour de l'idée d'un patrimoine lié à la vie et à la continuité culturelle de la société. Trouver une meilleure place pour l'environnement bâti historique dans la dynamique écologique actuelle, par exemple, nécessiterait, outre la création de groupes de pression politiques et l'existence d'une opinion publique, la mise sur pied d'une législation plus moderne et de pratiques professionnelles et administratives nouvelles, à un niveau passablement élevé de la hiérarchie exécutive. Un nouveau cortège de disciplines – depuis les biosciences en passant par l'économie du développement et les sciences sociales, l'histoire de l'art, l'architecture jusqu'à l'urbanisme, les sciences et l'architecture urbaines – contribuerait à sensibiliser les décideurs et les populations à respecter le tissu bâti des quartiers traditionnels. L'intervention de ces nouvelles disciplines impliquerait que des changements structurels soient effectués dans les institutions les plus anciennes et que d'autres, plus novatrices – organisations professionnelles non gouvernementales, départements de conservation

## Cours de formation en conservation architecturale, 1981 et 1991



Source : ICCROM.

du patrimoine dans les institutions dispensant actuellement un enseignement en matière d'architecture et d'urbanisme —, soient créées.

En ce qui concerne le patrimoine immatériel, il est urgent d'aider les populations elles-mêmes à comprendre leur culture et leur passé, notamment grâce à l'anthropologie puisque, on le sait, les cultures traditionnelles sont un véritable jeu de patience dont il faut reconstituer les morceaux, un écheveau de connaissances fragmentaires dont les fils doivent être réunis.

Dans de nombreux pays, les musées ne disposent que de deux catégories de personnel : les « conservateurs-chercheurs » ayant des titres universitaires élevés, qui gèrent et interprètent les collections, et les personnes chargées des tâches administratives annexes de la sécurité et de l'entretien. Or, à mesure que les fonctions des musées s'élargissent en tant que service public, les tâches se complexifient et appellent la participation de spécialistes dans des domaines tels que la conservation, la restauration, la recherche, l'éducation, l'enregistrement, la bibliothéconomie, la conception et la réalisation d'expositions, ainsi que la gestion des ressources financières et humaines, l'entretien des bâtiments et la sécurité, les services d'informatique et d'autres technologies de l'information, le service de commercialisation et le recrutement de personnel, la collecte de fonds, la rédaction et l'édition de catalogues, la gestion des boutiques, et les relations publiques. Cette diversité croissante des fonctions peut soit menacer la survie des catégories professionnelles traditionnelles, soit élargir le champ de compétence des musées et leur permettre d'assumer des responsabilités accrues au sein des sociétés.

## De vieux fléaux sous des dehors nouveaux

La demande de plus en plus forte – qu'on observe principalement dans les pays riches – d'objets provenant de cultures différentes est à l'origine du pillage permanent des sites archéologiques, du trafic illicite et de modalités d'acquisition de biens culturels contraires à la morale.

Nombre de biens culturels ont traversé l'histoire souvent légalement, avec le plein consentement de leurs propriétaires, et contribuèrent ainsi à la diffusion du savoir et à un élargissement de la notion du « beau ». D'autres transferts de propriété, au contraire, ont été le résultat de spoliations et de vols lors de conquêtes. A mesure que les sociétés postcoloniales à travers le monde se sont réapproprié leur patrimoine, elles ont pu constater combien leurs musées étaient pauvrement assortis et combien de trésors culturels avaient été perdus ! La récupération de ces biens ne pourra être que progressive et sera toujours tributaire du bon-vouloir de leurs détenteurs actuels. Toutefois, grâce aux systèmes de protection qui sont mis peu à peu en place et à un sens – qui va en croissant – de la propriété, les administrations chargées du patrimoine national s'attachent énergiquement à conserver ce qui reste. C'est à elles de décider selon quelles modalités et dans quelle proportion elles négocieront l'échange de biens culturels. Cet objectif est cependant contrarié par le trafic illicite de propriété, devenu une menace majeure à l'échelon mondial.

Parmi les exemples récents figurent l'exode des icônes et des objets d'art religieux d'Europe centrale et orientale, le pillage du Musée national de Kaboul (Afghanistan), l'utilisation illégale à des fins commerciales de tissus sacrés de Bolivie et la dévastation de sites archéologiques jusque-là inexplorés au Mali pour en extraire des terres cuites anciennes.

Depuis les années 60, il est manifeste qu'aucun pays « victime », dans quelque continent qu'il se trouve, ne peut espérer endiguer ce flot par ses seuls moyens. C'est pourquoi l'UNESCO a adopté, en 1970, la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Quoique le nombre de ratifications de cet important instrument soit en progression constante, « la force du marché de l'art dans les pays industrialisés agit comme un aimant sur le courant des échanges licites et illicites. Seule une diligence extrême de la part des musées, des collectionneurs et des courtiers de ces pays pourra empêcher les trafiquants et les spéculateurs de faire passer sur le marché légal les biens qu'ils ont acquis illégalement<sup>24</sup> ».

Le commerce clandestin de l'art est de plus en plus décrié. Il a même fait l'objet d'un débat spécial lors de la réunion annuelle de 1995 du Forum économique mondial à Davos. Prenant la parole à cette occasion, l'éminent professeur britannique d'archéologie, Lord Renfrew, a fait observer que la connaissance du passé que nous apportent les objets archéologiques

## Criminalité organisée et trafic de biens culturels

La République tchèque publie des statistiques sur les affaires pénales relatives à des vols commis dans les musées, châteaux, églises et salles d'exposition. En 1987, le nombre des affaires s'élevait à 59 ; en 1988 à 71 ; en 1989 à 79 ; en 1990 à 695 ; en 1991 à 1151 ; en 1992 à 949 et en 1993 à 1068. Ces chiffres ne comprennent pas les vols commis sur les sites archéologiques, dans les cimetières, les jardins ou les collections privées. Depuis 1990, quelque 15 000 à 20 000 objets sont volés chaque année en République tchèque. On estime qu'un nombre à peu près égal d'antiquités quitteraient le pays chaque année en contrebande.

Près de 90 % de ces pertes ont été subies par des institutions religieuses. Le manque de respect pour les objets du culte a peut-être été exacerbé par la politique antireligieuse du pays sous le régime communiste. Mais les menaces contre les œuvres d'art et les bâtiments religieux datent au moins de la révolution hussite au xv<sup>e</sup> siècle. Depuis quatre ans seulement, la République tchèque a été dépouillée de plus de Vierges gothiques qu'il ne lui en reste maintenant. Les bâtiments où sont concentrés de nombreux objets ayant une valeur culturelle, à savoir les musées et les châteaux, sont ceux qui risquent le plus d'être victimes de la criminalité organisée<sup>25</sup>.

dépend du lien que nous pouvons établir avec leur contexte d'origine. Or, si ce lien est rompu du fait de fouilles illicites, ces objets ne peuvent nous apprendre que très peu de chose sur le passé.

Il est alors difficile, voire impossible, de faire avancer nos connaissances en matière de datation et d'interprétation des données. Dans le pillage des sites, le grand tort causé à l'humanité est donc la perte d'information. La question de savoir qui est vraiment propriétaire des biens culturels est, elle, relativement secondaire. Pour lutter contre les fouilles illicites, le seul moyen pour les chercheurs et les musées est de refuser de les financer en n'acceptant aucun nouvel objet qui proviendrait d'un pillage<sup>26</sup>.

Ce contrôle de la « demande » devrait évidemment s'accompagner d'un contrôle rigoureux de l'offre, ce qui impliquerait de mieux surveiller les sites archéologiques, de mieux assurer la sécurité des musées, et d'organiser des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique des « pays

exportateurs ». C'est néanmoins aux acheteurs que le mot de la fin revient puisque c'est à eux de refuser d'acquiescer toute œuvre d'art de provenance incertaine.

Il est donc impératif de parvenir à un accord international selon lequel les acquéreurs ou possesseurs d'un bien culturel ne sauraient être protégés que s'ils peuvent apporter la preuve de leur bonne foi au moment de l'achat.

La Commission recommande aussi aux pays « importateurs » de s'associer aux efforts de collaboration internationale comme ceux qui ont été déployés pour appliquer la Convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels et la Convention d'UNIDROIT sur le retour international des biens culturels volés ou illicitement exportés, adoptée en juin 1995.

Les monuments ont toujours été vulnérables en temps de guerre, les conquérants s'étant souvent appropriés les œuvres d'art à titre de butin. Ces dernières années, cependant, ont vu une recrudescence spectaculaire d'actes de destruction ou de spoliation de biens culturels, inspiré par des motifs insidieux. En effet, des actes de destruction ont été commis de manière délibérée contre un patrimoine perçu comme l'expression de l'identité culturelle et de la mémoire collective d'un peuple. Si, dans les grandes guerres du passé, le pouvoir militaire détruisait aveuglément tout ce qui se trouvait sur son chemin, dans les conflits locaux d'aujourd'hui ce sont les biens culturels eux-mêmes qui sont visés ! Dans l'ex-Yougoslavie, ce n'est pas par accident que les obus ont réduit en poussière l'emblématique pont de Mostar ni la célèbre Bibliothèque nationale de Sarajevo ! Des actes de destruction internationale de ce genre ont été signalés dans de nombreux pays ayant été le théâtre de conflits récents, tant en Afrique qu'en Asie, en Europe qu'en Amérique latine. Ces actes sont, il faut le répéter, des délits culturels. Ils contredisent le consensus international selon lequel le patrimoine culturel n'appartient pas seulement à la nation qui l'abrite mais à l'humanité tout entière et, en tant que tel, il doit être protégé des ravages de la guerre. Ce consensus a été le fruit de décennies d'une action normative internationale qui a trouvé son aboutissement dans la Convention de l'UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, adoptée à La Haye en 1954. Lorsque le patrimoine culturel commun de l'humanité devient ainsi l'une des premières victimes d'un conflit armé, il faut que des voix s'élèvent dans le monde entier pour protester.

## Notes

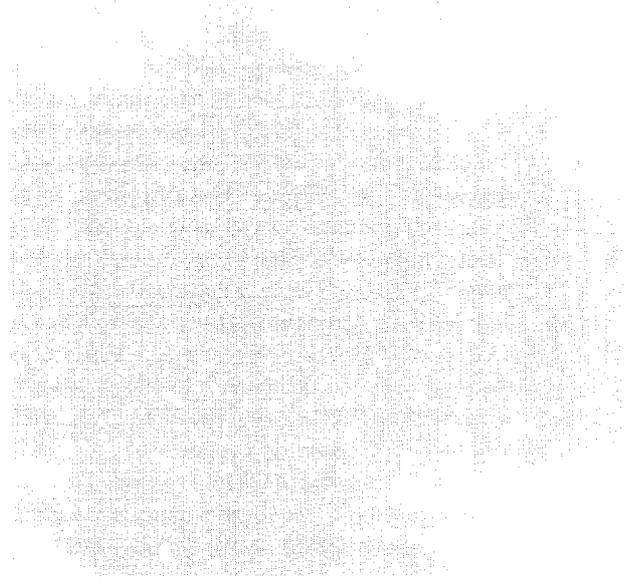
1. David Lowenthal, *The past is a foreign country*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
2. Deniz Kandiyoti, « Gender, culture and development », contribution aux travaux de la Commission, mars 1995.
3. D'après S. A. Wurm, « Endangered languages of the world », contribution aux travaux de la Commission, juin 1995.
4. Bruce Chatwin, *In Patagonia* (Londres, Penguin Books, 1988), où sont mentionnées certaines entrées du *Yaghan Dictionary* de Thomas Bridge. Il ajoute que « ce dictionnaire a survécu aux Indiens pour devenir leur monument ».
5. S. A. Wurm, *op. cit.*
6. Yasmin Cheema, Arif Hasan, Masood A. Khan, Zahir Shah et Nasir Mahmud, *The conservation for the monuments at the Surkh Bukhari-Bibi Jawandi site...*, Islamabad (Pakistan), The Conservation and Rehabilitation Centre, juin 1994.
7. Les critères coloniaux de sélection des antiquités différaient naturellement de ce que des critères locaux auraient pu être, et seule une petite part du legs reçu par les peuples assujettis a été recensée. Ces distorsions prévalent encore. Dans bien des cas, la grande majorité des monuments protégés dans les pays postcoloniaux paraissent avoir été répertoriés avant l'indépendance, et la sélection coloniale n'a pas été élargie dans une mesure significative.
8. Kevin Healy et Elayne Zorn, « Taquile's homespun tourism », dans : Charles D. Kleymeyer (dir. publ.), *Cultural expression and grassroots development*, Londres, Lynne Rienner Publishers, 1994.
9. Peter I. Fowler, *The past in contemporary society*, Londres, Routledge, 1992.
10. L'initiative en matière de recherche, d'exposition et d'éducation intitulée : « Vers une histoire de la Suède », prise en 1993 par près de quarante musées nationaux, régionaux et locaux répartis dans toute la Suède, montre comment les musées peuvent lancer un débat novateur sur des questions fondamentales d'histoire et d'identité. Le Valentine Museum de Richmond (Virginie), ville qui compte aujourd'hui la population noire la plus nombreuse de tout le sud des États-Unis d'Amérique, offre un bon exemple de la façon dont un musée peut se transformer. Jusqu'à une date récente, ce musée se consacrait largement à la culture matérielle de l'élite blanche des classes moyennes de Virginie aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. A la suite d'un réexamen fondamental de sa politique et de nombreux changements intervenus au conseil d'administration et dans le personnel, le Valentine Museum rend compte maintenant aussi du patrimoine des Blancs pauvres et des Afro-Américains, esclaves compris, afin de donner au moins leur juste place aux deux cultures dominantes de la ville. Pour ces exemples, ainsi que pour un certain nombre d'autres questions mentionnées dans le présent chapitre, la Commission exprime sa gratitude à Patrick Boylan et le remercie de l'étude intitulée « Heritage and cultural policy : the role of museums » qu'il a préparée à son intention en avril 1995.
11. Malgré d'importantes divergences dans la terminologie utilisée, cette tendance, qui se manifeste dans beaucoup de pays anglophones, se rapproche étroitement de la philosophie de l'écomusée et de la « nouvelle muséologie » qui se développe dans les pays francophones et, de plus en plus, dans d'autres pays d'Europe et d'Amérique latine. L'écomusée a été défini comme une institution conçue, façonnée et exploitée conjointement par une instance muséale (locale ou autre) et une population locale ; il concerne la totalité de l'écologie naturelle et humaine de son territoire, plaçant ainsi les individus dans leur environnement naturel. Il a pour objectif de servir de miroir à

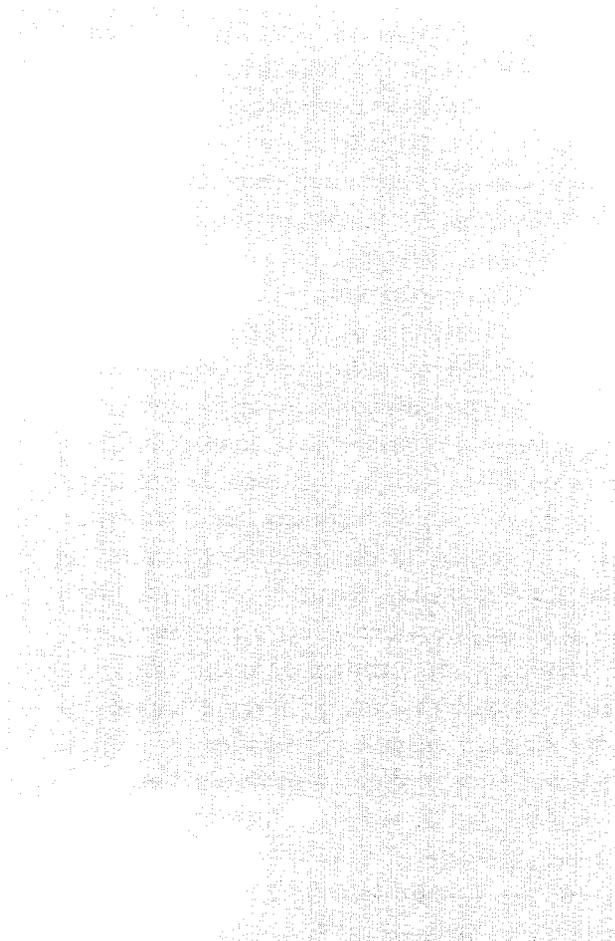
- la population locale, qui peut y découvrir sa propre image et le tendre à ses visiteurs pour les aider à comprendre le territoire de l'écomusée et sa communauté.
12. Amareswar Galla, « Muséologie urbaine : une idéologie de la réconciliation », *Museum international* (Paris, UNESCO), n° 187, 1995.
  13. *Perspectives sur la culture et le développement au Canada*, document d'information présenté à la Commission par le Ministère du patrimoine canadien, mai 1995.
  14. Marc Pachter, « Technological and cultural convergence », communication faite à la Consultation régionale de la Commission pour l'Amérique du Nord, New York, 14 mars 1995.
  15. Jean-Pierre Wallot, *Culture, archives and development*, mémorandum du Conseil international des archives (dont M. Wallot, archiviste national du Canada, est l'actuel président), février 1995.
  16. Suggestions présentées par Susan Hoskins dans l'étude intitulée « Handicrafts as a development policy », préparée pour la Commission en avril 1995.
  17. Yasmin Cheema et Masood A. Khan, *The built heritage manual : a methodology for the conservation of historic architecture and sites in Pakistan* (proposition soumise au Ministère de la culture du Pakistan et à la Fondation nationale du patrimoine culturel du Pakistan, 1994).
  18. Donald Horne, *The great museum (re-presentations of history)*, Londres, Pluto Press, 1994.
  19. C'est ainsi qu'une belle exposition d'œuvres de l'antiquité grecque, organisée, il y a quelques années, à Washington, D. C., par le Gouvernement hellénique, avait été critiquée comme donnant une image extrêmement idéalisée et peu scientifique de la vie à l'époque.
  20. Roger M. Keesing, « Creating the past : custom and identity in the contemporary Pacific », *The Contemporary Pacific*, vol. 1, n° 1-2, 1989.
  21. En 1982, l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont adopté les Dispositions types de législation nationale sur la protection des expressions du folklore contre leur exploitation illicite et autres actions dommageables. En 1989, l'UNESCO a adopté une Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire, qui formule des mesures pour l'identification, la conservation, la diffusion et les droits de propriété intellectuelle de la culture traditionnelle et populaire, dont une grande partie est un héritage du passé.
  22. Alan Jabbour, Directeur de l'American Folklife Center, Library of Congress (Washington, D. C.), dans un essai intitulé « Folklore protection and national patrimony : developments and dilemmas in the legal protection of folklore », le *Bulletin du droit d'auteur* (Paris, UNESCO), vol. XVII, n° 1, 1983. Notre analyse condense certaines réflexions de l'auteur sur le sujet.
  23. Charles Kleymeyer a souligné l'extrême urgence de cette question pour les populations autochtones des forêts tropicales en péril. Une partie très importante de la pharmacopée moderne provient d'une connaissance de la flore et de la faune due à l'ethnoscience des peuples autochtones, bien qu'aucune redevance ne soit versée pour l'utilisation de cette propriété intellectuelle. S'il y avait une compensation équitable, les populations des forêts seraient mieux à même de survivre et de protéger leur habitat qui recèle encore des ressources renouvelables inexploitées.
  24. Extrait d'un appel à la lutte contre le commerce illicite des biens culturels lancé par le Directeur général de l'UNESCO en janvier 1995.
  25. Pavel Jirásek, spécialiste de la sécurité pour les musées et les galeries, Ministère de la culture de la République tchèque. *ICOM News*, vol. 48, n° 1, 1995.
  26. Communication de Lord Renfrew à la réunion annuelle du Forum économique mondial, Davos, janvier 1995.

8

---

# Environnement et culture





*« La terre est une, mais le monde n'est pas un. Nous sommes tous tributaires d'une même biosphère qui nous fait vivre. Et pourtant chaque collectivité, chaque pays lutte pour sa survie et sa prospérité sans guère se soucier de l'effet de son action sur les autres. »*

*Notre avenir à tous,  
rapport de la Commission mondiale  
sur l'environnement et le développement,  
New York, ONU, 1987*



Ces mots, écrits il y a huit ans, n'ont rien perdu de leur force aujourd'hui.

Le développement durable, tel qu'il est défini dans *Notre avenir à tous*, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, est un « développement qui satisfait les besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs<sup>1</sup> ». Cette définition a suscité des débats nombreux qui ont permis de mieux préciser la signification de ce concept.

Le terme « développement durable » signifie désormais bien plus que le simple fait de conserver intactes les ressources physiques qui sont génératrices de revenu, ou de les augmenter en fonction de la croissance de la population, des progrès technologiques ou des préférences qui se font jour avec le temps. La maintenance, le renouvellement et la croissance des ressources physiques et humaines sont désormais reconnus comme un aspect important de la durabilité : l'usure mécanique, l'obsolescence technique et la dépréciation des ressources humaines doivent être prises en compte.

Toutefois, ce ne sont pas seulement les ressources physiques, mais aussi les ressources humaines qu'il faut maintenir. Les connaissances en matière de technologie, de gestion et d'administration, et leur diffusion par l'éducation peuvent se substituer aux ressources physiques et écologiques, ou les compléter. L'inventivité et la créativité humaines résident dans la capacité à substituer aux ressources non renouvelables des ressources créées par l'homme. C'est là que réside l'espoir de disposer de ressources durables.

Un troisième aspect de la durabilité, auquel on accorde beaucoup d'attention depuis quelque temps, concerne le maintien des éléments de l'environnement physique qui contribuent au bien-être. Sauf lorsque les ressources de l'environnement sont mises en valeur en tant que telles (comme c'est certainement le cas de quelques-unes d'entre elles, par exemple la forêt ombrophile amazonienne, le parc national du Tassili N'Ajjer en Algérie, les Météores en Grèce ou le parc national de Yosemite aux États-Unis d'Amérique), c'est l'environnement en tant que résultat, et non en tant que moyen, qu'il faut maintenir. Cela implique deux tâches distinctes : d'abord, prévenir la pollution de l'eau, de l'air et de la terre dont dépendent nos vies et notre travail ; ensuite, prévenir l'épuisement des ressources renouvelables qui sont indispensables à la production, à moins qu'on ne dispose de ressources de substitution adéquates<sup>2</sup>. (Cela peut impliquer l'augmentation des ressources écologiques, là encore en tenant compte de l'accroissement de la population, de la technologie, des préférences et ainsi de suite.) Quant aux ressources non renouvelables, cela implique qu'il faut investir dans des ressources de substitution afin de maintenir la capacité de production servant de base à la durabilité du bien-être.

A cela se rattache un quatrième aspect de la durabilité, qui est l'adaptabilité. Le système doit pouvoir s'adapter aux chocs et aux crises, et être suffisamment souple et varié, tant du point de vue des ressources (y

compris la diversité biologique) que de celui des pratiques humaines (y compris la diversité des connaissances), pour pouvoir se maintenir face à un avenir incertain.

Cinquièmement, il convient de ne pas faire peser sur les générations futures le poids de dettes intérieures ou extérieures. Bien qu'à tout passif des débiteurs corresponde un actif équivalent des créanciers, il ne s'ensuit pas que cette dette soit égale à zéro. Le poids de la fiscalité tout comme la possibilité de bénéficier de dégrèvements fiscaux ont des effets importants sur les incitations au travail, à l'épargne et à la prise de risques, sans parler de leur incidence sur la répartition de la richesse.

Sixièmement, la durabilité doit aussi concerner les domaines administratif, fiscal et politique. Pour bénéficier d'un consentement suffisant, une politique doit être crédible et acceptable aux yeux des citoyens. La crainte d'une contestation populaire sous forme de manifestations de masse ou d'émeutes peut paralyser les réformes. Aussi, pour que des réformes soient politiquement durables, il est important, au préalable, d'analyser les risques d'opposition et de résistance, et de prendre les mesures appropriées pour les surmonter, responsabilité que devrait assumer, de manière permanente, tout appareil d'État. Il convient, en outre, de disposer d'un budget susceptible de couvrir les dépenses publiques nécessaires. Enfin, la paix internationale et la sécurité intérieure sont des dimensions importantes de la durabilité politique.

Septièmement, il faut donner aux citoyens des pays en développement les moyens de prendre eux-mêmes en charge la gestion des projets de développement, afin de ne pas faire dépendre leur succès d'experts étrangers. Il convient donc de favoriser l'émergence de compétences locales en matière de technologie, de gestion et d'administration, par exemple en formant des spécialistes nationaux.

Il reste, enfin, à prendre en compte l'aspect culturel de la durabilité, sur lequel on n'insiste pas assez, mais qui est essentiel. Nous avons déjà dit que ce serait une erreur de considérer la culture comme un simple instrument destiné au maintien de quelque chose d'autre (le développement économique par exemple), ou de la percevoir comme statique. Nous avons insisté sur son rôle constitutif et sur son importance en tant qu'objectif englobant le développement. De ce point de vue, les valeurs et les activités culturelles méritent d'être envisagées en termes de durabilité culturelle. Il importe ici que les composantes vitales d'une culture en mutation ne soient pas sacrifiées à des exigences rivales.

La durabilité est donc une question multidimensionnelle. Elle implique un comportement responsable à l'égard des générations futures, mais non, on le verra plus tard, au détriment des contemporains – et ce, bien que les futures générations ne votent pas et ne puissent influencer directement sur les décideurs.

Le terme « durabilité » lui-même apparaît progressivement avec plus de clarté. Qu'est-ce qui est primordial ? Le maintien de ce qui constitue ou détermine le bien-être ? Les fins ou les moyens ? Les objectifs ou les instruments ? De toute évidence, ce sont les éléments constitutifs du développement – la santé, le bien-être et la prospérité des individus – qui priment, et non le nombre de tonnes de minéraux, d'arbres ou d'espèces animales. Et pourtant, un certain nombre de textes consacrés à cette question confondent les deux<sup>3</sup> ! Si, pour soigner le cancer – de l'ovaire par exemple –, il fallait, pour produire le médicament appelé taxol, réduire le nombre d'ifs du Pacifique (voire celui des hiboux mouchetés du Nord qui habitent les forêts d'ifs), beaucoup estimerait que c'est la santé des humains (et non les arbres) qui devrait avoir la priorité<sup>4</sup>. Certes, d'aucuns voudraient que les éléments physiques soient des fins en soi, puisqu'ils font partie de la « nature » (comme le Grand Canyon). Cette attitude constitue une forme d'écologisme moral, par opposition à l'écologisme gestionnaire, qui considère les ressources de l'environnement en tant que moyens. À cet égard, la culture est tout à fait différente de l'environnement physique puisqu'elle est respectée et appréciée pour elle-même.

La durabilité pose une autre question : à quel niveau ou à quel taux de croissance ou de déclin doit-elle s'établir ? Le stock existant des ressources n'a rien de sacro-saint. La population de l'Europe occidentale est stationnaire, ou va peut-être fléchir, mais celle du Kenya aura triplé en 2025. La population mondiale comptera alors plus de huit milliards de personnes, contre un peu plus de cinq aujourd'hui. Assurer la durabilité du revenu par habitant pour l'humanité tout entière implique d'augmenter les ressources de la planète, ou de réduire celles qui peuvent être remplacées par des produits de substitution ou tout simplement grâce au progrès technique. C'est l'accroissement de la population, les innovations technologiques et l'apparition de nouveaux besoins qui détermineront si le stock de ces ressources doit être augmenté, maintenu à un niveau constant, ou réduit – et dans quelle proportion –, ou si sa composition doit en être modifiée.

La dégradation de l'environnement dans de nombreuses régions du monde est un sujet de vives préoccupations au niveau international. De nombreux projets de développement ont tenté de résoudre le problème, mais les objectifs se sont révélés hors d'atteinte, sans doute parce que pendant longtemps on n'a pas pris conscience que la gestion de l'environnement comportait des dimensions culturelles profondes. Depuis quelques années, la tendance commence à s'inverser, grâce à certaines initiatives telles que la Conférence internationale sur l'environnement et le développement, ou encore le Sommet mondial pour le développement social. Partout dans le monde, des spécialistes des sciences sociales et des sciences exactes naturelles, des animateurs du développement communautaire, des

organisations non gouvernementales et des notables de villages repensent le rapport entre culture et environnement.

Une première étape importante a été franchie en ce qui concerne le savoir écologique local et les pratiques traditionnelles de gestion. L'idée de modernisation et une confiance exclusive dans la science positiviste ont longtemps conduit à considérer le savoir traditionnel des populations autochtones comme un obstacle au développement, parce que prétendu arriéré, irrationnel, mythique ou magique. Le changement qui s'opère aujourd'hui, que se soit dans la perception ou la pratique du savoir, mérite d'être noté. Dans de nombreux domaines, il existe une réelle convergence entre le savoir scientifique moderne et le savoir et les pratiques traditionnels. C'est ainsi, par exemple, que le savoir écologique autochtone et les pratiques traditionnelles de gestion offrent des solutions qui ne reposent pas seulement sur une expérimentation et une observation effectuées par plusieurs générations, mais qui présentent, en outre, l'avantage d'être ancrées dans des systèmes de valeur et de signification locaux.

Par exemple, l'*echinacea* (ou rudbeckia pourpre) est une plante que les Indiens des plaines de l'Amérique du Nord utilisent depuis des milliers d'années contre les morsures venimeuses, les cancers, les maux de dents, les brûlures, les irritations de la peau, les blessures qui cicatrisent mal ou infectées, les infections graves, la grippe et les rhumes. Or, nombre de ces applications traditionnelles ont une justification scientifique, puisque cette plante est un corticoïde et possède des propriétés insecticides, bactéricides et immunostimulantes. En tant que stimulant non spécifique du système immunitaire, l'*echinacea* se révèle d'un grand intérêt à une époque où sévissent tant d'affections du système immunitaire – sida, cancer, lupus, etc. Plus de 200 préparations pharmaceutiques à base d'*echinacea* sont aujourd'hui fabriquées en Allemagne : teintures, baumes et extraits sont utilisés en cas de blessures, de poussées herpétiques, d'infections de la gorge et, à titre préventif, contre la grippe et le rhume<sup>5</sup>.

Au moment où la médecine occidentale reconnaît que l'usage excessif des antibiotiques industriels peut avoir des effets graves, l'*echinacea*, cet « antibiotique de l'herboriste », est de plus en plus acceptée, d'autant qu'à la différence de la pénicilline, elle possède des vertus non seulement curatives mais aussi préventives. Parce qu'elle ne tue pas directement les bactéries, l'*echinacea* ne perturbe que rarement la flore intestinale et ne favorise pas les mycoses comme c'est le cas de la plupart des antibiotiques. Autre avantage : la probabilité d'une mutation des virus qui les rendrait résistants à l'*echinacea* est quasi nulle, contrairement à ce qui se produit actuellement dans le cas de certains « médicaments miracles »<sup>6</sup>.

L'arbre *neem* de l'Inde – sacré pour les Hindous –, qui fournit depuis des siècles un pesticide puissant, peu coûteux et sans effets néfastes sur l'environnement, est l'objet d'un différend commercial international : une

coalition de 200 organisations réparties dans 35 pays s'efforce d'obtenir l'invalidation d'un brevet datant de 1992 pour la fabrication d'un pesticide à base de *neem*, détenu par la firme W. R. Grace & Co. L'argument avancé est le caractère peu novateur de la formule brevetée puisque l'Inde fabrique, depuis des générations, plusieurs types de pesticides à base de graines de *neem*<sup>7</sup>.

Notre action, aujourd'hui, consistera à traduire l'intérêt que nous portons aux méthodes traditionnelles en projets pratiques, et surtout à faire évoluer les politiques de manière que les dimensions culturelles des relations entre l'environnement et le développement soient dûment prises en compte.

La convergence entre tradition et modernité ne se vérifie pas partout. Tout d'abord, il existe de nombreux domaines où la science moderne contredit des pratiques très anciennes et des croyances traditionnelles. Dans ce cas, il faut trouver le moyen d'échapper à ces contradictions, parfois même modifier des pratiques culturelles profondément ancrées, en fournissant aux intéressés une information appropriée. Ainsi, on a longtemps considéré que les Samburu, population pastorale nomade de 70 000 personnes, vivant sur un territoire de 21 000 kilomètres carrés dans le nord semi-aride du Kenya, étaient attachés à leur bétail de manière excessive car irrationnelle, sans rapport avec sa valeur économique. Or Gabriel Lochgan, directeur du Samburu Aid in Africa, réussit à convaincre les anciens de réduire l'effectif de leurs troupeaux (dont le trop grand nombre de têtes était une cause majeure de dégradation de l'environnement dans la région), en les informant qu'ils pouvaient placer à la banque l'argent provenant de la vente du surnombre<sup>8</sup>.

Deuxièmement, il est désormais clair que toute approche du développement durable qui ne considère que les échanges biophysiques entre les sociétés et l'environnement est incomplète. Les écologistes ont longtemps, dans leur majorité, tendu à séparer l'environnement du milieu culturel au nom de l'utilisation des ressources ou de la protection de la faune et de la flore sauvages et, plus récemment, de la diversité du patrimoine génétique. Cette vision réductrice de l'écologie est en train d'évoluer. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a souligné les limites de toute définition biologique de la durabilité et a insisté sur le fait que la gestion des ressources naturelles dépendait aussi de la participation des citoyens, des décisions de politique générale et des institutions. Dans cette prise de conscience naissante, l'écologie ne recouvre plus seulement la gestion des ressources, mais aussi un pouvoir impliquant tous ceux qui s'approprient la nature – tant du point de vue de ses ressources que de la signification culturelle qui s'y attache.

C'est ainsi, par exemple, que la communauté sikvani (dont il a été question au chapitre 3), l'un des 70 groupes autochtones de Colombie,

composé de 20 000 personnes disséminées le long des plaines de l'Orénoque, a pris conscience de la réalité qui était la sienne. « Il y a quelques années », déclare Walter Quispe, Sikuaní de 27 ans, « notre communauté s'en sortait bien. Nous pouvions nous nourrir, nous vêtir, nous loger et nous guérir en utilisant les ressources naturelles de notre environnement. Depuis une trentaine d'années, la colonisation agricole de nos terres a modifié notre mode de vie. Nous n'avons plus d'accès facile à nos sources habituelles d'alimentation. Nous sommes devenus tributaires d'une économie de marché qui ne nous est pas familière. Néanmoins, notre tradition reste forte. Grâce à elle, nous recouvrerons les valeurs et les coutumes du passé, car la biodiversité fait partie intégrante de notre culture. Nous demandons que toute intervention extérieure prenne en considération notre existence et notre culture. »

Troisièmement, la notion de durabilité nous conduit à nous demander comment la nature est perçue, et quelles sont les valeurs culturelles qui déterminent le rapport qu'une société entretient avec elle. La grande diversité des attitudes écologistes démontre la nécessité d'une démarche culturellement diversifiée à l'égard des questions de culture, d'environnement et de développement<sup>9</sup>. De même doit-on analyser les mécanismes qui perpétuent les préjugés et les pratiques bénéfiques ou nuisibles pour l'environnement, tant dans la dynamique culturelle que dans les contacts interculturels. Ainsi la mondialisation des biens, des services et des idées a sur les tendances migratoires et sur le déracinement culturel une grande incidence, dont il y aurait lieu de tenir compte dans chaque projet de développement.

Quatrièmement, si l'urbanisation et la modernisation ont permis à beaucoup de développer leur potentiel, elles ont aussi causé de nouveaux dommages à l'environnement et aux relations entre les sociétés et leur environnement. L'appropriation de ressources naturelles pour répondre aux besoins industriels et urbains influe sur l'environnement ; les villes notamment génèrent de nouveaux problèmes liés à la pollution de l'eau et de l'air, à la gestion des déchets, etc. Sans aucun doute, à l'avenir, faudra-t-il changer le mode de vie consumériste des villes si l'on veut remédier à tous ces dangers.

## Diversité et savoir local

Le caractère symbiotique du rapport entre la diversité biologique et la diversité culturelle n'a pas encore fait l'objet d'une analyse satisfaisante. Il existait pourtant, dans le passé, une relation essentielle et dynamique entre les collectivités locales, leur milieu naturel et leur identité culturelle. Mais cette relation est devenue de plus en plus abstraite sous l'effet de

l'industrialisation ; ses éléments constitutifs se sont dissociés les uns des autres. Depuis deux siècles, cette relation est menacée, moins par les pratiques des collectivités que par l'utilisation intensive ou extensive des ressources naturelles pour assurer le fonctionnement des villes et des industries. Des terres de pâturage, des bassins versants, une flore et une faune variées ont été « parqués », dégradés et transformés en marchandises par ceux qui décident ou légitiment les projets de développement. L'expérience acquise dans le monde montre que la substitution de monocultures aux polycultures biogénétiques existantes (par exemple, une agriculture qui utilise des graines hybrides demandant de grandes quantités d'engrais chimiques, ou des plantations d'arbres d'une seule espèce), dans le but d'obtenir une productivité maximale et des profits à court terme, réduit les diversités biologiques et culturelles qui en dépendent.

Aux catastrophes écologiques bien connues que sont les pluies acides, l'érosion des sols ou la désertification, il faut ajouter l'extinction de certaines espèces végétales ou animales. Le seul moyen d'empêcher les populations les plus démunies de détruire les forêts ou la vie marine serait de lutter contre la pauvreté en mettant en œuvre des plans de développement.

Pour avoir vécu pendant des siècles au contact étroit de la nature, les populations autochtones, partout dans le monde, ont acquis une connaissance intime de leur environnement et de ses ressources naturelles. Vivant dans des écosystèmes riches et variés dont elles tirent leur subsistance, ces populations en comprennent le fonctionnement, connaissent les plantes et les animaux qui y vivent, ainsi que les procédés qui permettent de bien utiliser et gérer cet environnement. En outre, la lutte à mener pour préserver l'environnement fait partie intégrante de la lutte pour la survie de ces populations, pour leur identité, leur autonomie et, dans de nombreux cas, le respect de leurs droits et de leur choix démocratique. Qui décide du sort de la culture des populations autochtones et de celui de la nature ? Ces populations elles-mêmes ? L'État, les écologistes ? Combien de fois n'avons-nous pas entendu au cœur des forêts de par le monde ces cris désespérés : « Nous sommes les maîtres dans nos villages ! Nos droits sur les forêts<sup>10</sup> ! »

Depuis que les communautés locales s'aperçoivent que les autres peuples s'intéressent à leurs ressources et à leurs pratiques agroforestières, leur vision du monde change. Dans le sud-est du Mexique, en participant aux débats sur la forêt pluviale du Lacandon avec des écologistes, des représentants du gouvernement et des experts de la Banque mondiale et en situant ainsi leur « localité » dans un contexte planétaire, les agriculteurs se placent eux aussi dans un cadre international<sup>11</sup>.

Les communautés locales tributaires des ressources naturelles qui les entourent sont mieux armées que les administrations forestières publiques pour protéger, entretenir et préserver la biodiversité de leur environnement.

Il suffit pour cela de leur en donner la responsabilité et les moyens.

Certains gouvernements et groupes indépendants s'emploient à intégrer le savoir technique local à la conception et à la mise en œuvre d'activités de développement fondées sur la participation locale. Ainsi des techniques participatives d'évaluation rapide associent les populations locales à l'analyse de la situation du moment, de ses possibilités et de ses problèmes, et accordent la priorité aux préoccupations et aux objectifs locaux.

Depuis quelques années, on s'efforce d'en savoir plus sur le dynamisme et la genèse du savoir technique local. Dans toutes les régions, des travaux sont en cours dans le but de mieux comprendre la pratique des guérisseurs traditionnels, des habitants de la forêt, des éleveurs, des agriculteurs, et de savoir comment les institutions de recherche, les services techniques et de vulgarisation scientifique pourraient aider ces derniers. Il existe également un grand intérêt pour la collecte et la compréhension des réglementations locales en matière de gestion des ressources naturelles communes, notamment par les populations tributaires des forêts ou d'autres ressources naturelles. L'approche culturelle, quant à elle, de la nature est d'un ordre différent car, souvent, les autochtones n'ont pas les mêmes objectifs que les étrangers et n'expriment pas leurs difficultés ou leurs succès de la même manière.

Les savoirs locaux ont suscité un grand intérêt, notamment lors des travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Les accords conclus à Rio (1992), et notamment la Convention sur la biodiversité et la Déclaration de principes relatifs aux forêts, ainsi que plusieurs chapitres du document *Action 21*, font mention de leur importance. Depuis 1992, des initiatives ont été prises, par exemple de la part du Fonds mondial pour la nature (WWF), de l'UNESCO et des jardins botaniques royaux de Kew relatives aux hommes et aux plantes, pour promouvoir l'ethnobotanique et l'utilisation durable et équitable des ressources végétales. Par ailleurs, un certain nombre de projets lancés dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel lancée par l'ONU et l'UNESCO sont axés sur les liens entre la culture et l'utilisation des ressources naturelles. Par ailleurs, plusieurs activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) comme les programmes relatifs à la foresterie communautaire et aux produits de substitution du bois de construction reposent sur la connaissance locale des ressources naturelles. La médecine alternative, quant à elle, figure parmi les programmes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Au niveau non gouvernemental, l'Indigenous Knowledge and Development Monitor, produit par le Centre for International Research and Advisory Networks, est au service de tous ceux qui, à travers le monde, s'intéressent aux savoirs autochtones ou locaux.

En nous sensibilisant davantage à nos responsabilités envers les générations futures et en nous inspirant plus de respect pour notre environnement naturel, les jeunes jouent un rôle déterminant et sans précédent dans ce domaine. On a parfois accusé les jeunes de se passionner pour telle ou telle question à l'exclusion de tout le reste, et de perdre de vue « la société » et la « nature ». Or, comme les organisations non gouvernementales représentées lors de la Conférence de Rio et de son suivi l'ont montré, il n'en va pas de même en ce qui concerne la sauvegarde de l'environnement. Le moment est donc venu de les aider à aiguïser leur sens des responsabilités sociales et civiques et de les amener à s'engager pour le bien de la collectivité.

La consécration des savoirs autochtones appelle aussi une réglementation spéciale sur leur appropriation. La Convention sur la biodiversité encourage le partage équitable des avantages découlant des savoirs locaux (article 8), mais ne le garantit pas. D'où l'intérêt qu'il y aurait à formuler des principes directeurs et des règles déontologiques pour l'établissement de partenariats équitables visant à mettre au point de nouveaux produits naturels, partenariats qui reconnaîtraient qu'il est fait usage de connaissances et de ressources naturelles locales et qui prévoiraient une rémunération en conséquence.

Des principes directeurs généraux (entérinés par ailleurs par la Société internationale d'ethnobiologie) ont été élaborés par les spécialistes de l'ethnobotanique pour que l'exportation et l'utilisation hors du pays de produits naturels soient approuvées par les autorités compétentes et aient l'accord du pays d'accueil et des représentants des communautés autochtones concernées. Il est aussi recommandé d'établir un code de règles pratiques, en application duquel la législation au niveau régional ou national soumettrait à contrôle la collecte et l'exportation de matériel biologique, en tenant compte de l'avis d'organisations professionnelles compétentes.

L'élaboration d'un code de déontologie professionnelle est également tout à fait indispensable. Il viserait à faire respecter les principes suivants : les tenants du savoir traditionnel et les membres d'organisations locales intéressées (par exemple les herboristes) devraient être informés des objectifs, des aspects commerciaux et des résultats éventuels des recherches entreprises ; la confidentialité des informations et la demande d'anonymat des chercheurs devraient être respectées ; l'assistance fournie par les autochtones devrait recevoir une compensation équitable et les organisations nationales ou régionales devraient percevoir des redevances convenables ; enfin, la réglementation nationale sur la cueillette des plantes, y compris la collecte effectuée avec des homologues locaux, devrait être respectée.

L'ensemble des processus écologiques n'étant pas encore parfaitement compris, l'avantage social que pourrait représenter une connaissance plus

complète de ces derniers justifierait que des sommes plus conséquentes soient attribuées à l'acquisition et à la diffusion des savoirs traditionnels en ce domaine. La destruction de l'environnement étant, en partie du moins, irréversible, tant que l'incertitude sur la valeur des ressources de l'environnement persiste, comme dit le poète, « le champ des possibles doit rester ouvert ». Cela implique qu'il faut poursuivre la politique de conservation de l'environnement. Deux précautions valent mieux qu'une ; nous nous devons de sauvegarder davantage que ce qu'une banale analyse comparative des coûts et des bénéfices de l'utilisation des ressources de l'environnement n'exigerait.

## L'environnement urbain

### Quelques données de base

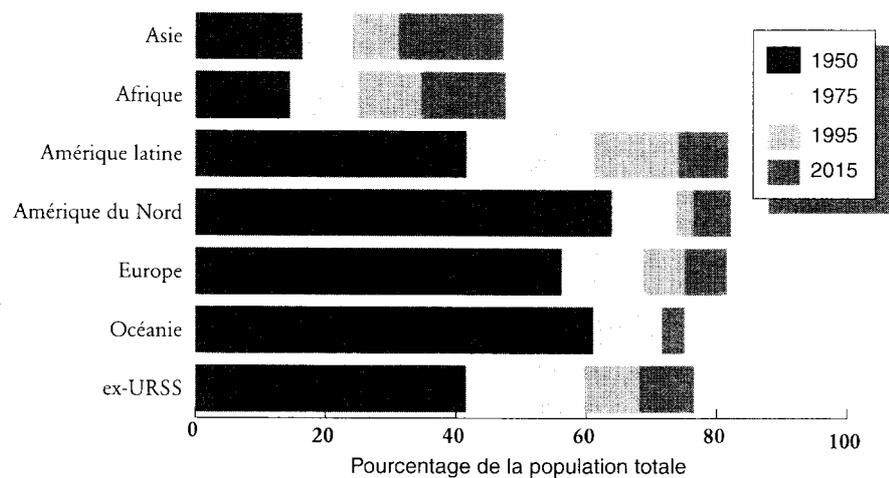
Le xx<sup>e</sup> siècle fut le siècle du développement et de la multiplication des villes et du mode de vie urbain. Si, pendant des milliers d'années, l'existence rurale prédominait, à la fin de ce siècle, le monde sera essentiellement urbain, avec quelques petites poches « campagnardes ». Le passage d'une existence à prédominance rurale à une existence urbaine est un phénomène complexe qui fait intervenir des facteurs technologiques, économiques, sociaux, politiques et culturels.

En 1950, 29,3 % de la population mondiale vivaient dans les villes ; en 1994, la proportion atteignait 44,8 % et on estime qu'en l'an 2025 elle sera de 61,1 % (cinq milliards d'individus)<sup>12</sup>. Entre 1960 et 1992, le nombre d'habitants dans les zones urbaines a augmenté de 1,4 milliard. Au cours des quinze prochaines années, il augmentera encore de 1 milliard environ. Il se produit donc un mouvement massif de population des campagnes vers les villes, auquel s'ajoute l'accroissement naturel de la population.

Il existe d'importantes variations d'un pays à l'autre : les pays ayant le revenu le plus élevé se sont urbanisés plus tôt, et les trois quarts de leurs populations vivent maintenant dans les zones urbaines. On s'attend à ce que la proportion passe à 84 % dans les trente années à venir. Dans les pays les moins avancés, ce pourcentage tombe à 21,9 %, mais atteindra 43,5 % en 2025.

Les mégalo-poles de plus de 8 millions d'habitants sont de plus en plus nombreuses. En 1950, seules New York et Londres entraient dans cette catégorie. En 1994, on dénombrait 22 villes de ce type, dont 16 dans les pays en développement (12 étant situées en Asie). Dans cette région, la population urbaine augmente et continuera d'augmenter (21 des 33 mégalo-poles prévues pour 2015 ; 55 % de la population des mégalo-poles en 1995 ; 64 % en 2015). On s'attend à ce que la proportion de la population

## La tendance vers l'urbanisation se poursuit : la population urbaine, 1950-2015



Source : Organisation des Nations Unies, *World urbanisation prospects*, New York, 1992.

mondiale vivant dans les villes de plus de 10 millions d'habitants qui, entre 1950 et 1990, était passée de 1,7 à 7,1 %, atteint 10,9 % en 2015 !

Les mégalo-poles se développent de manière plus rapide dans les régions les moins développées que dans les régions plus avancées, et ce mouvement devrait au moins se poursuivre jusqu'en 2015. Un double processus est donc en cours : l'urbanisation, c'est-à-dire un déplacement de population des campagnes vers les villes, et la « métropolisation », c'est-à-dire une croissance plus rapide des agglomérations les plus grandes. Dans des régions du monde à revenu élevé, on observe la tendance inverse, à savoir une déconcentration de la population de certaines mégalo-poles, que leurs habitants quittent pour s'installer dans des zones suburbaines ou dans des villes plus petites. Ce phénomène a d'abord été observé aux États-Unis d'Amérique, puis dans quelques pays d'Europe et au Japon. Le processus se poursuit, amenant une baisse de la population dans certaines grandes villes, même si cette baisse a cessé dans les années 80 dans le cas de plusieurs grandes villes du Nord. A Londres, comme à Paris, par exemple, la population a diminué de près de 20 % durant les années 70, elle s'est stabilisée à Paris dans les années 80, et est remontée à Londres, passant de 6,7 millions en 1981 à 7 millions environ en 1991. Même en Amérique du Nord, où les grosses sociétés et les salariés à revenus moyens fuient le délabrement, la toxicomanie et les émeutes des villes, San Francisco et Philadelphie ont rejoint en 1990 les rangs des villes de plus de 5 millions d'habitants (New York, Chicago et Los Angeles). A l'avenir, il se peut qu'on observe une certaine contre-urbanisation dans les régions les moins développées du

monde, comme le montre l'exemple de l'Amérique latine dont le taux de croissance des mégapoles s'est ralenti dans les années 80.

A l'heure actuelle, 56 % de la population urbaine du monde vit encore dans des villes de moins de 500 000 habitants, et ce pourcentage devrait diminuer quelque peu à l'avenir. Plus de la moitié de la population urbaine du monde devrait néanmoins encore vivre dans les villes de cette catégorie d'ici à l'année 2015. Le fait que la majorité de la population urbaine habite dans des villes de moins de 500 000 habitants est commun aux régions les moins développées et les plus développées du monde.

Les capitaux et l'information sont, par nature, éminemment mobiles, alors que les villes sont tributaires de facteurs statiques : logement, services publics, infrastructure, traditions politiques et culturelles. Les premiers ayant progressé beaucoup plus rapidement que les seconds, d'aucuns en ont déduit que c'en était fini des villes. Bien qu'il puisse sembler que la technologie de la communication moderne et la baisse de la part des industries manufacturières dans le revenu national aient réduit l'avantage de la proximité physique, les villes n'en sont pas moins florissantes. Elles ont augmenté, non seulement en taille, mais aussi en importance économique. Dans les pays en développement, les villes génèrent une part du revenu national qui représente en moyenne le double de leur poids démographique. Cependant, cela n'implique pas un surcroît de richesse ou de bien-être, mais au contraire des inconvénients inhérents à la vie urbaine : accroissement du trajet à parcourir pour aller travailler, logements plus coûteux, frais d'habillement plus élevés qu'en milieu rural, etc. Le secret du succès des villes tient aux économies à grande échelle : les services financiers (dominés par New York, Tokyo et Londres), le design, le marketing, la publicité, le cinéma et la télévision ont, en effet, tous tendance à se regrouper en un seul lieu, même si, parfois, des services de pointe s'installent ailleurs que dans les villes comme certaines sociétés d'informatique à Silicon Valley (près de l'Université de Stanford) ou sur la route 128 dans les environs de Boston (près du Massachusetts Institute of Technology), ou certaines industries du monde de la mode dans la vallée du Pô, dans le nord de l'Italie. Mais ces emplacements ont beaucoup en commun avec ce que nous considérons comme un environnement urbain<sup>13</sup>.

## La ville et la culture

Si la culture peut aussi être définie comme le mode de vie, il ne fait aucun doute que l'urbanisation et la croissance des villes font partie des mutations culturelles les plus significatives du siècle. Le fait de vivre à la ville ou à la campagne implique de grandes différences en matière d'organisation du quotidien. Ce n'est qu'à une date récente que les progrès techniques réalisés

dans le domaine de l'informatique, de la communication et des transports ont permis à l'habitant des campagnes de participer au mode de vie moderne.

Alors que les sociétés rurales ont, de tout temps, intégré leur perception de la nature à leur conception du monde, les sociétés urbaines, quant à elles, ont oublié ou négligé les problèmes liés à l'environnement, avec lequel elles ont souvent perdu contact. Reconstituer les liens entre « nature » et « culture » est un défi que doivent relever les habitants des villes, et qui fait aussi partie de la nouvelle éthique universelle.

Les citoyens créent et entretiennent une culture urbaine qui leur est propre, ce qui génère des tensions dynamiques, créatrices, nées à la fois de la densité de la population et de sa proximité géographique. Le fait qu'une partie non négligeable du patrimoine culturel de l'humanité se trouve dans les grandes villes du monde pose des questions multiples qui ont été examinées au chapitre précédent. Cette culture urbaine se manifeste sous bien d'autres formes encore : créativité au quotidien ; variété, diversité et hétérogénéité des institutions ; modes de vie communautaire ; prise en compte des besoins des minorités ; partage des mêmes références, exprimées à travers la culture dite « populaire », etc.

Très tôt dans l'histoire des agglomérations urbaines, la ville a été considérée comme le foyer du pouvoir, comme une entité représentant bien plus que la somme de ses habitants. Au début du siècle, les penseurs de la modernité (Max Weber, Georg Simmel) estimaient que la ville était une création d'ordre culturel et le moteur du développement. Ils voyaient, dans les villes, les lieux de la diversité et de l'hétérogénéité, de la rencontre avec l'étranger et de l'ouverture sur l'autre, ce qui permet de se reconnaître comme quelqu'un certes d'unique mais enrichi par le dialogue et les apports des différentes cultures.

### **Le « revers de la médaille »**

L'optimisme, qui avait associé l'urbanisation à la créativité, à l'innovation et à la modernité, s'est transformé peu à peu en pessimisme quand les problèmes de la ville sont devenus visibles : prolétariat, mendicité, drogue, crime, violence, haine et culture de masse médiocre, autant de phénomènes qui étaient perçus non pas comme des phénomènes fonctionnels liés au rythme rapide du changement, mais comme des caractéristiques permanentes et durables de la vie urbaine. La pollution de l'air et de l'eau ainsi que le rejet des déchets dans certaines zones d'habitation ont contribué également à faire de la vie urbaine un enfer.

Dans le monde en développement, on a accusé, par préjugé, les villes d'être favorisées au détriment des campagnes : prix des denrées subvention-

nées, existence de services éducatifs et de santé, infrastructures coûteuses, etc. Les élites urbaines relativement aisées – classe moyenne urbaine (dont les ouvriers employés dans les entreprises du secteur moderne), fonctionnaires, hommes politiques, militaires – étaient perçues comme exploitant les agriculteurs pauvres. Ce préjugé était renforcé par la conviction que l'industrialisation urbaine, facilitée par le protectionnisme commercial, était indispensable au développement et qu'il fallait soutirer à l'agriculture un « excédent susceptible d'être investi ». Parallèlement à la prospérité des travailleurs des villes, on voit se déployer toute une armée de chômeurs ou d'immigrés sous-employés, arrivés de la campagne dans l'espoir de trouver un emploi bien payé, et condamnés à vivre en se livrant à des activités dont la productivité est proche de zéro.

Le moment est venu de trouver un juste milieu : reconnaître qu'il existe une richesse de la vie urbaine et, en même temps, affronter les défis et résoudre les problèmes qui lui sont spécifiques. Les politiques visant à privilégier les villes ont été fortement remises en cause ou abandonnées dans les années 80. Le protectionnisme urbanistique est passé de mode. La réduction des coûts du logement urbain et la construction de maisons convenables à des prix modérés ont permis aux villes de continuer à se développer.

Néanmoins, les problèmes qui existent dans les villes ne sont pas tous caractéristiques de la vie urbaine. Certains sont plutôt imputables à des politiques erronées, à la pauvreté, aux inégalités, à la polarisation sociale, à l'anonymat, et au déracinement des migrants. Or les problèmes urbains ne sont pas inéluctables, ils ne sont pas non plus intrinsèques à la vie urbaine ! Le progrès peut engendrer aussi la solidarité, et les difficultés de la vie peuvent aussi être source d'enrichissement et d'innovation.

### **L'infrastructure urbaine : à problèmes nouveaux, solutions nouvelles**

Depuis l'implantation des premiers établissements humains, les innovations technologiques ont été un facteur déterminant de l'organisation sociale et spatiale, innovations qui sont elles-mêmes conditionnées par les structures sociales et territoriales et les besoins qui en découlent. La ville a été, tout au long de l'histoire, la transposition spatiale de changements techniques dans les façons de faire et d'organiser, ce qui a, par là-même, véhiculé des mutations culturelles, idéologiques, voire philosophiques.

De nos jours, les villes – et en particulier les mégapoles – sont le lieu privilégié de la mise au point et de l'application de technologies nouvelles, surtout en matière de communication et d'information. Et pourtant, ces technologies n'ont pas été intégrées à la réflexion sur les villes et à

l'urbanisme et ce, bien qu'il existe un rapport dialectique entre la technologie et l'espace social. Si les progrès technologiques ont une incidence sociale, culturelle, idéologique et spatiale importante sur les sociétés, les forces sociales, à leur tour, transforment et adaptent ces technologies en fonction des besoins et des pressions exercées par les populations.

Il n'est pas facile pour un pays ou une ville d'adopter une technologie moderne. L'expérience de la dernière décennie montre que cela peut se faire d'une manière intégrée lorsque l'État est fortement présent dans la production, la fourniture, la gestion et le financement des services publics et des équipements collectifs, lorsque le développement de la science et de la technologie est jugé prioritaire, lorsque les services d'information statistique pour la conception et l'évaluation des politiques urbaines sont de qualité, et lorsque les services et les équipements collectifs destinés aux pauvres bénéficient de subventions. De toute évidence, pour pouvoir bénéficier d'une technologie moderne, un pays doit avoir un revenu par habitant relativement élevé et, ce qui est moins évident, une stabilité politique durable. Les régimes démocratiques présentent dans ce domaine nombre d'avantages : institutions politiques locales, fondées sur un système de gouvernement représentatif, encourageant une libre circulation de l'information, la transparence dans le fonctionnement des institutions publiques, et la participation – formelle et informelle – des citoyens à la gestion urbaine.

Peu de pays, malheureusement, remplissent ces conditions. La tendance des politiques d'ajustement économique pratiquées dans de nombreux pays va même dans la direction opposée puisque, l'introduction d'innovations technologiques modernes étant tributaire de considérations financières, elle sera nécessairement fragmentaire et ne profitera qu'aux citoyens ayant des revenus élevés.

## Créativité culturelle et vie urbaine

La vie urbaine moderne est parfois associée aux notions de société de masse, d'uniformité dans la consommation, de tyrannie du marché et d'ubiquité du pouvoir et de la domination. Si cela était vrai, le résultat en serait l'uniformité du centre commercial, partout répété, avec, grâce à la publicité et à l'émulation, une demande en matière de consommation uniforme, satisfaite par des produits également uniformes.

Pourtant, malgré la concentration des ressources et du pouvoir dans les mains de firmes mondiales et malgré l'impact de la production de masse – des automobiles, des récepteurs et des programmes de télévision, des blue jeans et du Coca Cola –, il est possible d'échapper aux impératifs de la consommation de masse et d'« inventer » sa vie. Que ce soit par la résistance, l'astuce ou l'ingéniosité, par la parole ou les gestes, l'humour ou la

ruse, les individus peuvent s'approprier ce qui leur est offert et se créer un mode de vie qui ait un sens pour eux. La société de masse n'est pas forcément synonyme de foule disciplinée, obéissante, passive et grégaire, consommant des produits imposés. La société est composée d'individus créatifs, capables pour vivre mieux d'inventer les moyens de se libérer de la violence du pouvoir<sup>14</sup>.

C'est pourquoi, malgré une tendance à la mondialisation, les villes de la planète présentent une grande variété de styles et de pratiques de vie. Qu'il s'agisse d'infrastructure urbaine ou de technologie, de paysages ou d'aménagements urbains, chacune reflète des rythmes de vie divers et hétérogènes. Revendiquer la reconnaissance de la créativité et de l'ingéniosité des populations est un bon antidote à l'approche pessimiste et fataliste du monde, et surtout à ce qu'on estime constituer les maux de la ville. Toutefois, célébrer simplement ce pluralisme et cette diversité n'est pas sans danger : le risque est de sombrer dans un relativisme néoculturel radical qui finirait par nous convaincre que tout ce que font les gens est bon ; en un mot, que toutes les options se valent et qu'il n'existe pas de critères universels pour comparer et évaluer les pratiques sociales.

Autre danger : accepter, voire applaudir le *statu quo*, à savoir se satisfaire à bon compte de la diversité apparente<sup>15</sup>, puisque l'accent serait mis sur l'inventivité et la liberté apparente des gens ordinaires plutôt que sur l'ubiquité du pouvoir et de la domination et sur les dimensions sociales de l'inégalité et de la polarisation. Or, la diversité et le pluralisme doivent favoriser la satisfaction des besoins fondamentaux, ce qui écarte l'exclusion et la marginalisation. En effet, pour revendiquer « le droit d'avoir des droits » (selon le mot d'Hannah Arendt) et le droit d'exprimer son identité dans ce qu'elle a d'unique, il faut disposer de ressources minimales pour manger à sa faim, se faire soigner, avoir un toit et bénéficier d'une éducation de base.

De ce point de vue, toutes les créations culturelles et toutes les modalités de comportement qu'on observe dans les villes ne sont pas également souhaitables ou acceptables. Elles ne sauraient toutes être interprétées comme des réactions créatives de personnes s'appropriant ce que la culture de masse moderne a à leur offrir et qui, comme le dit Certeau, « inventent » leur vie de tous les jours. Au contraire, elles sont souvent les conséquences récurrentes d'une privation et d'un préjudice social cumulatif et exigent donc une intervention politique et sociale qui s'attaque aux problèmes à leur racine.

Un premier défi se pose en matière politique : comment assurer l'accès individuel et collectif aux ressources de la vie urbaine, conditions préalables d'un choix véritable ? Second défi (dont la solution permettrait de réaffirmer la diversité culturelle) : ouvrir le monde à un plus grand nombre de modes d'expression et de produits – là encore dans l'intention

d'élargir l'éventail des choix disponibles, avec les effets multiplicateurs de toutes les interactions créatives qu'une telle ouverture entraînerait.

Pour rendre la vie dans les villes plus agréable, il conviendrait de multiplier les espaces verts qui pourraient être dédiés à des manifestations culturelles d'ordre musical, théâtral ou artistique. Cela est d'autant plus nécessaire que la pollution est devenue l'un des problèmes les plus graves qui se posent dans beaucoup de villes du monde en développement. Et si l'on commençait par réduire les taux d'émission de polluants !

## Les dimensions culturelles de la croissance démographique

Les liens entre la croissance démographique et l'environnement sont complexes et leur appréciation est aussi extrêmement controversée. Une grande partie du débat reste polarisée entre deux positions extrêmes. D'un côté, on soutient qu'« une population qui s'accroît est la principale menace pour l'environnement en raison du caractère limité des ressources de la planète ; de l'autre, que la créativité humaine continuera à trouver des solutions grâce aux progrès de la technologie qui augmenteront la capacité nourricière de la planète<sup>16</sup> ».

Jusqu'à une date récente, on pensait que l'accroissement démographique entraînait inévitablement des dommages écologiques (déboisement, désertification, érosion des sols, etc.). Mais depuis, il semblerait que, dans certains environnements, l'augmentation de la densité de population pourrait, au contraire, contribuer à réduire les dégradations causées à l'environnement et à la durabilité de l'agriculture. Dans le district de Machakos, au Kenya, par exemple, le quintuplement de la population a permis une évolution de l'agriculture qui est passée d'un fonctionnement qui détériorait gravement l'environnement à un mode d'exploitation plus durable. En Guinée, l'accroissement de la population a également permis le développement des forêts. Au Népal, l'érosion des terrains situés à la lisière des forêts serait le résultat du dépeuplement, l'effondrement des terrasses étant lié au manque de bras pour les entretenir. Dans le district de Kakamega, au Kenya, plus la population est dense, plus les parcelles de terre sont petites, et plus la couverture forestière augmente<sup>17</sup>.

Toutefois, les avis diffèrent toujours quant au lien entre, d'une part, croissance démographique et densité de la population, et, d'autre part, dommages causés à l'environnement. Certains observateurs estiment que l'accroissement de la population n'est pas seulement l'un des problèmes les plus pressants et les plus graves auxquels le monde tout entier doit faire face ; c'est aussi l'une des causes principales de la dégradation de l'environnement dans de nombreux pays.

De plus, l'accroissement rapide de la population a tendance également à augmenter le nombre de pauvres. Or la pauvreté est source de destruction de l'environnement... qui elle-même aggrave la pauvreté. Pour les familles rurales les plus pauvres, la dégradation de l'environnement (disparition des sources d'eau, tarissement des sources de fourrage et de combustible) est souvent la cause et l'effet de la croissance démographique. Aussi les pauvres sont-ils à la fois responsables et victimes de la dégradation de l'environnement.

Tributaires de ressources naturelles sur lesquelles ils ont peu de maîtrise, la majorité des pauvres de ce monde vivent encore dans des zones rurales dont certaines sont écologiquement fragiles. Les agriculteurs en mal de terres cultivent des zones qui ne s'y prêtent guère : pentes escarpées sujettes à l'érosion, terres semi-arides où la dégradation du sol est rapide, forêts tropicales où le rendement des récoltes sur les zones défrichées baisse brusquement au bout de quelques années. Le ramassage du bois de chauffage et du fourrage peut aboutir au déboisement, la nécessité de cultiver toujours plus sur des terres de plus en plus rares à l'érosion du sol, et les besoins croissants en eau à l'épuisement de celle-ci. Or ce sont les femmes pauvres qui en sont les premières victimes. Abstraction faite de la pénurie des ressources destinées à la production sociale, les femmes sont, en effet, particulièrement vulnérables à la pénurie des ressources destinées à la production domestique, telles que le bois de chauffage et l'eau potable, ou au manque d'égouts. De plus, bien que les communautés les plus démunies soient tout à fait capables de faire preuve de prévoyance et de bien gérer les ressources de leur environnement, la fragilité et le stock limité de ces ressources, le flou de leurs droits de propriété sur les terres qu'elles cultivent ainsi que le peu d'accès qu'elles ont aux marchés du crédit et de l'assurance les empêchent de protéger l'environnement autant qu'elles le voudraient.

Quelles que soient les politiques de population mises en place, les tendances démographiques sont claires : le grand fléchissement des taux de mortalité a déjà eu lieu, et les taux de fécondité diminuent, parfois même très rapidement dans certaines régions. La population mondiale continue néanmoins à s'accroître, même si le rythme se ralentit. Jusqu'au début des années 90, on estimait que l'écart entre les taux de fécondité constituait la ligne de démarcation la plus significative entre pays développés et pays en développement. En 1995, ce critère n'en est déjà plus un puisque dans plus de la moitié des pays en développement – de la Chine au Brésil, en passant par l'Inde et l'Indonésie, le Mexique, la Tunisie et la Turquie – le taux de fécondité des femmes est tombé au-dessous du niveau critique. Deux tiers de ces pays ont d'ores et déjà des taux de fécondité inférieurs à celui des États-Unis d'Amérique dans les années 50. Inversement, les pays du Nord n'ont pas tous convergé vers un modèle unique de fécondité « post-transitionnel ».

Dans les pays du Nord, les différences de revenu moyen ou de croissance économique n'ont plus aucune incidence sur les niveaux de fécondité ; en outre, la fécondité peut rester élevée malgré l'augmentation du revenu moyen, comme en République islamique d'Iran ou en Arabie saoudite. Il est de plus en plus clair que l'éducation – en particulier celle des filles et des femmes –, une meilleure santé, la réduction de la mortalité infantile, l'augmentation des revenus, et la pratique de mesures sociales en faveur des handicapés, des personnes âgées et des maladies chroniques, favorisent la diminution de la taille de la famille. Il est, dès lors, important de faire connaître à la population des méthodes appropriées de contrôle et d'espacement des naissances. Pour qu'une politique démographique soit couronnée de succès, il faut, avant toute chose, donner la parole aux femmes, puisque ce sont elles qui portent et, la plupart du temps, élèvent les enfants. L'éducation des femmes, l'amélioration de leur état de santé et de leur participation à la vie politique, autrement dit le développement humain en général, ne contribuent pas seulement à réduire la taille des familles, mais permettent aussi d'avoir des enfants en meilleure santé, mieux instruits et vivant plus longtemps dans un environnement plus agréable.

Pour comprendre à la fois la dynamique démographique d'un pays et les différences qu'on observe entre les pays, il faut déterminer dans quelle mesure la dynamique de population s'intègre à la vie culturelle et, pour cela, tenir compte des dimensions historique et anthropologique d'une société. Les structures familiales, les modalités en matière de mariage, les rôles respectifs attribués à l'homme et à la femme, la division du travail entre les sexes et les générations, ainsi que les critères de réussite sociale ont souvent été des facteurs déterminants pour la fécondité. Par exemple, lorsque le mariage était l'aboutissement de longues négociations, comme dans la culture chinoise, la date de la première grossesse était retardée d'autant. Mais là où le mariage dès la puberté était traditionnel, comme en Afrique et dans le sous-continent indien, cela n'était pas possible. En Inde et ailleurs, les taux de fécondité dans les groupes à revenu élevé sont plus faibles que dans les groupes comparables de pays à revenu élevé, alors que, malgré les efforts des travailleurs sociaux, il est difficile de réduire les taux de fécondité – qui restent toujours hauts – dans les groupes à faible revenu.

Dans les pays pauvres, la majorité de la population vit encore dans les zones rurales. Mais, comme nous l'avons vu, une migration importante – et qui va en s'accroissant – s'opère vers les villes, qui vont devenir les principales zones d'habitation de l'avenir. La pollution de l'air et de l'eau, la pollution par les déchets solides, les embouteillages, l'absence de parcs, d'espaces verts et d'espaces culturels, et la tension nerveuse inhérente à la vie urbaine deviendront les problèmes dominants du monde de demain, et toucheront un très grand nombre de personnes. Avec l'urbanisation et

l'élévation de la productivité et des revenus qui va de pair, il devient de plus en plus coûteux d'élever des enfants. A mesure que l'urbanisation se poursuit, l'aide apportée par la famille élargie diminue et les enfants deviennent des sources de revenus sur lesquelles on peut moins compter : ces facteurs réduisent la valeur économique des enfants et donc la taille souhaitée pour la famille.

Une analyse récente des liens entre population et environnement concluait en ces termes : « Pour réaliser un modèle durable d'utilisation des ressources et de croissance démographique, il faut parvenir à une compréhension beaucoup plus profonde des interactions entre la population et la consommation de ressources par habitant, compte tenu de la technologie, de la culture et des valeurs... Pour appréhender l'impact de la croissance démographique sur la transformation de l'environnement, il faut bien comprendre que cette croissance agit conjointement avec d'autres facteurs, tels que la pauvreté, les niveaux de consommation, l'accès à l'utilisation des ressources, l'égalité des sexes et la technologie. L'élément déterminant, si l'on veut assurer un monde viable, est la compréhension de toute la gamme des interactions possibles entre les êtres humains et entre ceux-ci et leur environnement naturel, et le choix, dans cette gamme, des formes d'interaction qui soutiennent la vie. C'est alors seulement que la viabilité apparaît non seulement comme un processus global mondial, mais encore comme un processus qui peut assurer des moyens d'existence durables à la vaste majorité des populations locales<sup>18</sup>. »

## Le développement économique et la biosphère

La sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité doit être conçue à l'échelle du monde, car les écosystèmes sont liés entre eux d'une manière extrêmement complexe. Même si les organisations politiques et sociales sont en faveur d'un développement durable, de nombreuses sociétés de par le monde ont disparu parce que tout simplement la durabilité dépend parfois d'une combinaison systémique de facteurs qui ne peuvent pas tous être maîtrisés par l'homme. Autrement dit, la capacité endogène qu'a un pays de se développer de manière durable n'a jamais garanti sa survie !

A Copan (Honduras), par exemple, les données palynologiques indiquent que le déclin de l'État théocratique maya a coïncidé avec un déplacement de l'agriculture – les champs étant situés à une distance toujours plus grande du centre cérémoniel –, ce qui révèle que les ressources naturelles les plus proches étaient épuisées. Il semble également, comme dans le cas d'autres centres maya, que des perturbations sociales et politiques se seraient produites à la même époque. Quel est, de l'épuisement de l'environnement et de l'agitation politique, l'événement qui est survenu en

premier ? Selon toute vraisemblance, chacun a intensifié l'autre, la pénurie de nourriture se combinant à l'agitation politique suscitée par les exigences excessives d'une théocratie centrale<sup>19</sup>.

La durabilité devrait tenir compte des pressions auxquelles l'écosystème est soumis du fait de l'interaction dynamique existant entre les cultures. La réserve marine d'Aru Tenggara, dans l'est de l'Indonésie, illustre bien le rôle que joue la culture dans la gestion de l'environnement : s'étendant sur 114 000 hectares de mer et d'îles, cette réserve permet de chasser la tortue et le dugong, et de pêcher perles, crustacés et poissons – par exemple les requins pour leurs ailerons – dont on tire aussi de la farine. Le produit de beaucoup de ces activités est destiné à l'exportation et permet à la population locale de recevoir le paiement de droits de pêche. Aru abritait la plus grande population de tortues vertes d'Indonésie, mais leur nombre a fortement diminué, non pas en raison d'usages locaux, mais parce que, dans l'île voisine de Bali, existe un marché florissant de chair de tortue, utilisée pour des célébrations rituelles. Ainsi, le principal obstacle à une conservation et gestion judicieuses des tortues ne dépend pas d'Aru. Pour qu'un développement soit véritablement durable, il faut donc promouvoir un partenariat qui tienne compte des intérêts locaux tout autant que supranationaux<sup>20</sup>.

Les discussions sur la durabilité ont fait trop de place aux relations macroéconomiques entre les sociétés et l'environnement naturel. Or, les stratégies visant la durabilité devraient être considérées aussi au niveau des ménages et des firmes commerciales, faute de quoi nous n'aurons affaire qu'à des généralisations abusivement simplifiées ayant peu de rapport avec les pratiques réelles de la vie quotidienne. Beaucoup des questions écologiques qui sont actuellement examinées sur le plan mondial présentent un caractère encore plus urgent dans des situations microsociales.

Grâce à des études détaillées d'organismes vivants et de leur éthologie, nous avons aujourd'hui plus que jamais auparavant les moyens techniques d'élaborer une « culture de la nature » beaucoup mieux informée. On peut certes agir, car quand on veut, on peut, mais il faut qu'il y ait une volonté de diffuser, dès l'école primaire, l'idée que nous sommes les « jardiniers du monde » : « Nous faisons partie de la terre et la terre fait partie de nous... Cela, nous le savons. La terre n'appartient pas à l'homme ; l'homme appartient à la terre. Cela, nous le savons. Toutes les choses sont reliées entre elles. Comme le sang qui unit une famille, toutes les choses sont reliées entre elles. Tout ce qui advient à la terre advient aux fils de la terre. L'homme n'a pas tissé la toile de la vie ; il en est simplement un fil. Tout ce qu'il fait à la toile, il le fait à lui-même<sup>21</sup>. »

Bien qu'occupant une place à part du fait de leur capacité de créer des langues et des cultures, les êtres humains n'en font pas moins partie de la biosphère comme toute autre espèce biologique. Dans la mesure où la

reconnaissance de l'interdépendance des êtres humains et des autres espèces vivantes est une condition de la vie, les croyances culturelles qui donnent forme à cette interdépendance devraient être respectées et protégées par la loi. Le respect de toutes les formes de vie soulève de vastes questions éthiques, en particulier avec le développement des sciences appliquées, puisque, si le savoir est neutre, son application peut être négative, voire perverse. Dans les applications en cours des essais génétiques aux élevages d'animaux, il faut que science et conscience aillent de pair. Il nous faut peser soigneusement les avantages que l'on peut tirer de ces applications par rapport aux risques courus, tout en respectant à la fois la liberté de la recherche scientifique et les droits fondamentaux des générations présentes et futures.

## La justice entre les générations

La « justice » entre les générations signifie que nous devons aux générations futures au moins le même niveau de bien-être que celui dont nous jouissons maintenant. Étant donné que nous ne pouvons déterminer, par anticipation, la taille des générations futures, cette notion peut s'appliquer au bien-être total, réparti entre leurs membres selon un ensemble différent de principes. Mais une répartition égale du bien-être se heurte à des difficultés bien connues, et l'on peut soutenir que ce sont les chances, et non le bien-être, qu'il y aurait lieu de répartir également entre les générations<sup>22</sup>. Ainsi cela signifierait, pour l'énergie par exemple, que nous devrions léguer aux générations futures la même capacité de production et donc les mêmes possibilités de produire que celles dont nous jouissons actuellement. L'épuisement d'une ressource non renouvelable devrait être, par exemple, compensé par quelque innovation technologique ou par une accumulation de capital qui permette de tirer plus d'énergie d'une quantité donnée de pétrole ou de charbon, ou de remplacer la ressource épuisée par une autre. Mais *compenser* un épuisement de ressources suppose que nous sachions combien nous aurions dû laisser aux générations futures si cet épuisement ne s'était pas produit ! Qu'est-ce qui est juste ? Consommer le capital hérité des générations précédentes et nous borner à compenser l'épuisement de ressources naturelles que nous avons causé ? Ajouter à ce capital autant que la génération précédente y a ajouté ? Ou léguer le même volume de capital que celui dont nous avons hérité en y ajoutant une compensation pour l'épuisement causé par nous ? Ce sont là des questions difficiles auxquelles nous ne tenterons pas de répondre ici. Néanmoins, il convient de les poser de manière à mettre en garde contre des doctrines simplistes et spécieuses.

Deuxièmement, que serait, dans la pratique, une compensation adéquate ? Ce serait, par exemple, de mettre au point une technologie qui

permette d'adapter le rendement d'une ressource naturelle à sa consommation. Ou bien d'inventer une technologie qui nous donnerait autant d'énergie que celle qui a été dépensée, tout en maintenant le rendement. Cette approche, pour utile qu'elle soit, n'est pas exhaustive, car à différentes formes d'énergie correspondent différents coûts et avantages, qu'il n'est pas facile dans la pratique de réduire à un dénominateur commun.

L'obligation de durabilité ne peut être entièrement tributaire des contraintes du marché, puisque les générations futures n'y sont pas représentées, et qu'il n'y a aucune raison que le marché actuel remplisse ses obligations envers l'avenir. Des impôts, des subventions et des réglementations peuvent adapter la structure des mesures incitatives pour protéger l'environnement et les ressources fondamentales.

Dans notre souci de protéger les intérêts, les besoins et les chances des générations futures, nous ne devons jamais négliger les revendications des pauvres d'aujourd'hui. Dans l'optique du « développement humain », il est indispensable que les droits de tous, sans distinction de nationalité, de classe sociale, de sexe, de race, de religion, d'appartenance communautaire ou de génération soient également respectés. L'objectif de la durabilité d'une génération à une autre n'aurait guère de sens s'il s'agissait de perpétuer l'indigence. Perpétuer les privations ne saurait être notre but. Nous ne devrions donc pas refuser aux pauvres et aux déshérités d'aujourd'hui l'attention que nous accordons à l'avenir.

On pourrait objecter qu'une redistribution en faveur des pauvres d'aujourd'hui porterait atteinte à la durabilité du développement puisqu'elle augmenterait la consommation au lieu de favoriser l'investissement. Ce serait là grandement méconnaître les aspects productifs du développement humain. Si redistribuer aux pauvres signifie améliorer leur état de santé (notamment en les nourrissant mieux) et leur niveau d'éducation, ce n'est pas seulement important en soi, c'est aussi investir pour l'avenir. Une meilleure éducation pour tous, par exemple, générerait plus de productivité, plus de revenus, pour aujourd'hui et pour demain. La reconnaissance et l'application du droit fondamental à l'éducation pour les jeunes filles et les femmes devraient être désormais évidentes, puisque l'on sait que l'éducation des mères détermine la qualité de la vie des générations futures. Le développement humain devrait donc être considéré comme une contribution majeure à la durabilité.

S'il y a aujourd'hui chez les jeunes, surtout dans les pays à revenus élevés, une préoccupation qui domine toutes les autres, c'est l'avenir de la terre, inquiets qu'ils sont de voir l'environnement tellement dégradé. Et de demander à leurs aînés : quel environnement allez-vous nous léguer, à nous et à nos enfants ? Nombre d'enquêtes et de recherches menées dans beaucoup de pays attestent cette inquiétude de la jeunesse, qui se manifeste surtout au niveau communautaire, local, mondial, la préoccupation de

l'État étant moins évidente. Le militantisme des jeunes dans les mouvements écologiques, chez les « Verts » en Europe, par exemple, est tout à fait surprenant si l'on considère combien ils sont souvent apathiques, égocentriques et individualistes dans d'autres domaines de leur vie. C'est pourquoi les initiatives prises par les jeunes pour défendre l'environnement, qu'il s'agisse de réunions internationales ou d'activités culturelles et créatrices, devraient être encouragées.

## Notes

1. *Notre avenir à tous*, rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, New York, ONU, 1987.
2. Il est plus facile de rendre compte de l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables que de valeurs écologiques comme l'air et l'eau purs, car les premières sont cotées sur le marché, ce qui est un point de départ utile, alors que les secondes ne le sont pas.
3. Jusqu'à présent, nous avons remarquablement réussi à inventer des produits de substitution pour remplacer ou économiser les ressources non renouvelables. L'épuisement d'une ressource naturelle ne peut pas nous laisser dans une situation pire que celle où nous nous trouvions avant sa découverte. Wilfred Beckerman faisait un jour observer que le monde avait fort bien survécu sans le beckermonium, minéral qui porte le nom d'un de ses ancêtres qui n'avait pas su le découvrir au XIX<sup>e</sup> siècle.
4. Selon des chercheurs de l'Université du Kansas, un parent himalayen de l'if du Pacifique pourrait fournir une matière première de rechange pour la production du taxol. De cet arbre, le *Taxus baccata*, on peut extraire le taxol sans causer de dommage à l'arbre, ce qui n'est pas le cas avec l'if. Voir le *Wall Street Journal* du 20 avril 1992. Le *New York Times* signalait, le 31 janvier 1993, que, selon la firme qui produit le taxol, Bristol-Myers Squibb, la production du médicament par synthèse avait fait des progrès si rapides qu'on pouvait cesser immédiatement d'abattre les arbres. (Il faut près de trente kilos d'écorce, quantité fournie par quatre arbres, pour fabriquer assez de taxol pour le traitement complet d'une personne atteinte d'un cancer de l'ovaire. Plus de 700 000 kilos ont été récoltés en 1992.) Les Indiens du nord-ouest du Pacifique emploient, depuis des centaines d'années, l'écorce de l'arbre à des fins médicinales. Utilisé pour le traitement de cancers avancés du sein et des ovaires, le taxol peut maintenant être extrait des aiguilles et des brindilles de la variété himalayenne de l'if, plus commune, au lieu de l'écorce de l'if du Pacifique, menacé de disparition. La variété himalayenne n'est pas seulement plus commune, mais l'utilisation des brindilles et des aiguilles ne tue pas l'arbre comme le fait l'arrachage de l'écorce de l'if du Pacifique. Il existe aussi une variante semi-synthétique du taxol. Le nom du médicament a donné lieu à une correspondance amusante dans le *Times*. Apparemment, le taxol, dont il est fait mention dans un passage captivant du roman *Rebecca* de Daphné du Maurier, était un laxatif français très connu, largement utilisé au cours de la première moitié de notre siècle.
5. Steven Foster et James A. Duke, *Eastern/central medicinal plants*, Knoxfield (Australie) Peterson Field Guides, Houghton Mifflin, 1990.
6. Susan S. Weed, *Wise woman herbal for the childbearing year*, Woodstock, Ash Tree Publishing, 1986.

7. *Wall Street Journal*, 13 septembre 1995.
8. Gabriel Lonchan, « The Samburu of Kenya », dans : *Indigenous views of land and the environment*, Washington, D. C., Banque mondiale, 1993. (World Bank Discussion Papers, 188.)
9. Toutes les cultures ne conçoivent et ne considèrent pas de la même façon le rapport entre les êtres humains, les autres créatures vivantes et la nature. Il existe aussi des variations culturelles dans la manière dont la notion même d'humanité est définie et, en conséquence, dans la manière dont les divers droits et responsabilités sont assignés à différentes catégories d'êtres humains. Comme Luc Ferry le note par réaction à un écologisme « fondamentaliste », « toute valeur, y compris la nature, est un fait humain et [...] toute éthique normative est donc en un sens humaniste et anthropocentrique » (1994). Il y a eu dans l'histoire occidentale des périodes où des idées animistes attribuaient des droits et des responsabilités aux arbres et aux animaux. Il y a eu des attitudes variées à l'égard de la nature (dont la législation écologique détaillée élaborée par les nazis) et des controverses quant à la place du genre humain dans la nature.
10. Smitu Kothari, « Cultural pluralism and development », contribution aux travaux de la Commission, mai 1995.
11. Lourdes Arizpe, Fernanda Paz et Margarita Velazquez, *Culture and global change : social perceptions of deforestation in the Lacandon rain-forest*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1995.
12. Ces données et celles qui suivent sont tirées de *World urbanization prospects*, version révisée de 1994, New York, Organisation des Nations Unies, 1995.
13. « A survey of cities », *The Economist*, 29 juillet 1995.
14. Michel de Certeau, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard, 1990 (première édition 1980).
15. Cette conception amène à réduire l'importance accordée à l'État-providence sur les marchés du travail. Elle veut que les pauvres aient assez d'ingéniosité et de créativité pour faire face à leurs problèmes et les résoudre. D'où la conclusion qu'on ne devrait pas toucher au secteur informel et que ladite ingéniosité donnera naissance à une nouvelle race d'entrepreneurs. Le déplacement linguistique qui fait qu'on ne parle plus de travailleurs informels mais de micro-entrepreneurs est révélateur de ce danger.
16. Lourdes Arizpe, Patricia Stone et D. Major (dirs. publ.), « Rethinking the population-environment debate », *Population and environment : rethinking the debate*, Oxford, Westview Press, 1994, p. 2.
17. Voir Robert Chambers, « Summary of points made to the workshop on eco-regional approaches to international research for sustainable agriculture », Porto Rico, 29 mai 1993, IDS, Sussex, reprographié. *Findings*, publication de la Banque mondiale (région africaine), confirme que, dans le district de Machakos au Kenya, dont les habitants appartiennent principalement à l'ethnie akamba, l'accroissement de la population a été bénéfique pour l'environnement. Ces conclusions confirment l'hypothèse avancée par Ester Boserup selon laquelle les augmentations de la densité de la population déterminent une évolution technologique favorable. Cela étant, il y a de toute évidence un maximum de population au-delà duquel les facteurs défavorables prévalent.
18. Lourdes Arizpe *et al.*, voir note 11, p. 346-347.
19. Lourdes Arizpe et Fernanda Paz, « Culture et durabilité », contribution aux travaux de la Commission, juillet 1994.
20. Gerard A. Persoon et Wouter T. de Groot, « Culture, environnement et développement : panorama et exemple du point de vue des sciences de l'environnement », contribution aux travaux de la Commission, juillet 1994.

21. Discours prononcé en 1854 par le chef Seattle, chef de la nation indienne des Nez percés, en réponse aux pressions exercées sur lui pour qu'il vende les terres de son peuple au Gouvernement américain.
22. L'égalité des chances est l'une des conditions requises pour qu'une société soit juste. Il n'existe toutefois aucun consensus sur ce que cette condition implique exactement, ni sur la manière dont elle doit s'équilibrer avec les autres conditions requises pour qu'il y ait justice.

9

---

**Repenser  
les politiques  
culturelles**



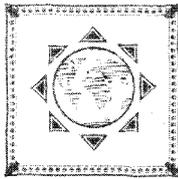
*« Le plus grand problème auquel nous devons faire face, dans le domaine de la politique culturelle, ne provient pas, je le crois, d'un manque de ressources, d'un manque de volonté, d'un manque d'engagement, ni même d'un manque de coordination des politiques à ce jour. Il vient plutôt d'une mauvaise appréhension ou même d'une formulation et d'une reconnaissance incomplète de l'objet même de nos réflexions : la culture. »*

Colin Mercer

Institute for Cultural Policy Studies,

Griffin University.

Extrait d'une contribution à la conférence  
Enhancing cultural value, organisée par le Centre  
for International Research on Communication  
and Information Technologies (CIRCIT),  
Melbourne, Australie, décembre 1993.



## Élargir le concept de politique culturelle

Toute politique de développement, on le sait, doit prendre en compte l'ensemble des facteurs culturels qui caractérisent une société. Et si la culture est à la base du développement, c'est la notion même de politique culturelle qui mérite d'être aussi considérablement élargie.

Comme nous l'avons vu, plusieurs conditions doivent être remplies si l'on veut définir et appliquer une politique favorisant le développement. Il faut trouver des facteurs de cohésion au sein des sociétés multi-ethniques en tirant un meilleur parti des réalités et des possibilités du pluralisme ; promouvoir la créativité dans le domaine de la politique et de la gouvernance, de l'industrie et du commerce, de l'éducation et du développement social et communautaire, ainsi que dans le domaine des arts ; mobiliser les médias afin d'offrir à tous des possibilités de communication qui permettraient de réduire le fossé qui sépare les « possédants » des « exclus » de l'information. Il faut, en outre, tenir compte des préoccupations, des besoins et des intérêts des femmes et s'efforcer de redistribuer plus équitablement les ressources et le pouvoir entre les hommes et les femmes ; donner aux enfants et aux jeunes, qui sont les porteurs d'une nouvelle culture mondiale, la place qui leur revient ; comprendre que la notion de patrimoine culturel a des implications multiples dans le processus de transformation sociale. Pour ce qui est de l'environnement naturel, il faut œuvrer pour une meilleure compréhension des dimensions profondément culturelles de la gestion de l'environnement, notamment en mettant en place des mécanismes qui traduisent cette compréhension dans les faits. Enfin, comme nous le verrons au chapitre suivant, il faut entamer des recherches nouvelles dans le domaine jusqu'à présent négligé de l'intégration de la culture, du développement et des différentes formes d'organisation politique.

Les gouvernements s'emploient déjà, selon des modalités diverses, à trouver des solutions à ces problèmes, mais leurs efforts souffrent de la dispersion qui affecte des départements ministériels compartimentés, le secteur privé et la société civile. De l'avis de la Commission, le moment est venu de définir un modèle d'action nouveau et cohérent qui permette aux différents acteurs de la société de déterminer de concert les voies d'un développement humain qui soit sensible à tous les problèmes de nature culturelle et qui les reconnaisse comme tels. C'est ce que le terme de « politique culturelle » devrait impliquer. Pour paraphraser un mot célèbre d'André Malraux, le développement au XXI<sup>e</sup> siècle sera culturel ou il ne sera pas<sup>1</sup>.

D'ici là, cependant, et pour faire un premier pas important sur la voie de l'élargissement du cadre de réflexion, il faut faire évoluer ce qu'on entend aujourd'hui par « développement culturel ». Beaucoup ont déjà

soumis ce concept à un examen critique. C'est bien pourquoi la Commission a inclus dans ses domaines de recherche « l'influence du développement culturel sur le bien-être individuel et collectif ». Le développement culturel, au sens communément admis, est l'objet même de la politique culturelle. Il concerne un secteur limité de l'activité sociale, à savoir la promotion des arts et de la vie culturelle, y compris la protection du patrimoine culturel, secteur pour lequel les gouvernements disposent d'un certain budget, des plans de développement et des institutions publiques telles que musées, centres culturels, académies des beaux-arts, etc. C'est à ce domaine que les gouvernements cherchent de plus en plus à faire participer le secteur privé ainsi que la société civile. C'est à ce domaine clairement défini qu'on se référera dans le présent chapitre en parlant du « secteur de la culture ».

L'idée selon laquelle ces activités relevaient de la responsabilité normale du gouvernement s'est imposée en Europe occidentale avec la notion d'État-providence au cours des années 60, bien qu'elle fût déjà en gestation depuis plusieurs décennies dans des sociétés fortement étatisées comme la France. Il n'est guère étonnant que des régimes comme le nazisme, qui avait soigneusement défini et minutieusement appliqué une politique artistique extrêmement détaillée, aient poussé jusqu'à son extrémité totalitaire l'idée d'un contrôle gouvernemental dans ce domaine. Il en a été de même dans les économies planifiées communistes.

La gamme des manifestations que les gouvernements choisissent de considérer comme relevant de leurs politiques culturelles s'est élargie depuis plusieurs années, à mesure que l'offre et la demande de biens artistiques destinés à la consommation de masse se sont accrus, cependant qu'on prenait conscience du rôle joué par toutes les formes d'expression culturelle dans la formation de l'identité culturelle.

L'identité culturelle fut particulièrement importante pour les peuples qui accédèrent à une indépendance conquise, ou reconquise, de fraîche date et elle a donc été un élément majeur dans la formulation des politiques postcoloniales au cours des années 70. Ces peuples étaient animés par le sentiment que la préservation et la promotion des modes de vie autochtones étaient indispensables à l'instauration d'une confiance en soi et d'une fierté, conditions préalables de leur épanouissement. Parmi les objectifs officiellement formulés au Kenya, par exemple, figuraient la « promotion de la conscience de soi et le développement des valeurs humaines ». En Indonésie, l'adoption du principe de l'unité dans la diversité inspira un « agenda du développement culturel » où « le développement de la culture incarne essentiellement les idéaux et les aspirations de la nation et ses efforts pour atteindre ses idéaux grâce au développement<sup>2</sup> ».

Ce langage à caractère global n'est apparu que beaucoup plus tard dans les déclarations émanant des pays prospères. On en trouve un

exemple récent – en 1994 – dans la déclaration culturelle du gouvernement australien intitulée *A creative nation*. Préconisant l'adoption d'une charte des droits culturels, ce texte affirme que la culture « englobe notre mode de vie tout entier, notre morale, nos institutions, nos façons de vivre et nos routines : elle ne se borne pas à interpréter notre monde, mais elle lui donne sa forme ». D'autres gouvernements, comme ceux du Royaume-Uni et du Canada, paraissent avoir été conduits à ce genre de réflexion pour des raisons d'efficacité et d'économie ; ils ont ainsi regroupé plusieurs attributions différentes pour les confier à un seul ministère associant les arts et le patrimoine avec le tourisme, les sports, la « participation » et, dans le cas du Canada, la diversité culturelle. Il n'en demeure pas moins que ces changements institutionnels fraient la voie à une approche plus globale de la vie culturelle.

C'est là la nécessité première. On a dit qu'en ce qui concerne le secteur de la culture, « très peu de gouvernements africains ont une politique claire qui donne une vision générale de l'avenir<sup>3</sup> ». Une artiste ghanéenne très connue a ainsi refusé de devenir ministre de la culture parce que, selon elle, l'approche officielle de la culture était limitée dans son pays à la musique et aux danses traditionnelles<sup>4</sup>. On pourrait dire la même chose de la plupart des gouvernements sur tous les continents. Cette même observation avait d'ailleurs été formulée, en 1982, lors de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT) organisée par l'UNESCO à Mexico<sup>5</sup>.

## Des principes à la pratique

Le problème fondamental qui se pose est celui du passage des principes à la pratique. Un peu partout dans le monde, les gouvernants s'efforcent d'adapter leur politique aux nouvelles contraintes qui affectent les divers domaines de l'action publique : restrictions budgétaires, demandes des individus et des collectivités locales pour une plus grande participation à la vie culturelle dans le cadre du processus de démocratisation, demandes d'autonomie géographique et juridictionnelle accrue, incidences de la technologie et du marché. Dans le domaine de la culture, ce mouvement s'est traduit par la réforme progressive des modèles existants plutôt que par l'apparition de conceptions nouvelles, encore que, dans tout le monde en développement, nombreux soient ceux qui veulent des changements plus profonds. Ainsi que l'a souligné Patrick Manning, Premier Ministre de Trinité-et-Tobago : « On persiste à considérer la culture comme un moyen d'intégration, alors que l'intégration culturelle est un processus qui se déroule depuis longtemps, mais que nous n'avons pas su traduire dans les faits en une véritable énergie de développement. Ce qui manque encore,

c'est la reconnaissance de ce processus et son application au monde de l'action<sup>6</sup>. »

La situation en Europe centrale et orientale présente un paradoxe particulier puisque l'expression culturelle y a été pendant longtemps assimilée à une forme de résistance, à un substitut de dissidence politique qui utilisait des paraboles et des métaphores dont le sens était compris de tous. L'avènement du pluralisme politique a rendu cette fonction superflue et réduit la demande sociale de production culturelle, alors même que tous les pays de la région doivent faire face à une grave crise économique. De ce fait, le soutien accordé dans cette région au secteur de la culture a subi un véritable effondrement.

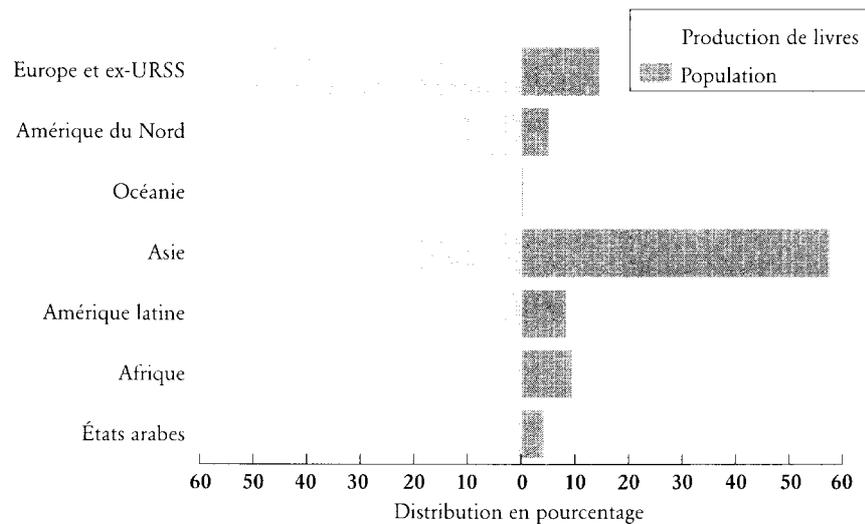
Les efforts déployés par l'État pour encourager les activités culturelles devraient donc, d'abord et avant tout, se situer dans un cadre plus ouvert. Cela signifierait abandonner les notions monolithiques de « culture nationale » et accepter la notion de diversité – diversité ethnique aussi bien que diversité dans les choix individuels et les pratiques des groupes. Les approches monolithiques devraient céder la place à des politiques multi-ethniques, multilinguistiques et représentant des points de vue religieux différents. Les implications de cette évolution pour la politique publique en matière de radio et de télévision sont claires. Le tourisme culturel est aussi une industrie en pleine croissance avec les incidences très importantes que cela comporte, comme nous l'avons vu, pour la sauvegarde aussi bien que pour le partage du patrimoine culturel.

Cette approche devrait impliquer l'établissement d'un consensus avec les nouveaux acteurs de la « base » et les partenaires du secteur privé. Elle exigera nécessairement un engagement politique ; les groupements organisés, les coalitions et les alliances devront surmonter un certain nombre d'obstacles – de type conservateur notamment – et aller de l'avant. Les inhibitions et les difficultés auxquelles se heurtent les nouvelles mesures ne sont pas toujours bien comprises par ceux qui sont chargés de les concevoir et de les faire appliquer. Voilà un nouveau sujet de recherches pour ceux qui étudient l'économie politique de la vie culturelle.

## L'économie du secteur de la culture

L'importance économique du secteur culturel est désormais largement reconnue. C'est ainsi que, depuis quelques années, les études d'impact économique – qui justifient de manière chiffrée les recettes et les possibilités d'emplois que procure le secteur culturel – sont régulièrement utilisées par ceux qui s'opposent à toute diminution du budget en faveur des arts. Ces études démontrent, surtout dans les pays développés, que la contribution du secteur de la culture au produit national brut (PNB) est beaucoup

## La production de livres : une distribution mondiale inégale, 1991



Source : *Annuaire statistique 1994*, Paris, UNESCO, 1995.

plus importante qu'on ne l'imagine généralement. Aux États-Unis d'Amérique, par exemple, après l'industrie aérospatiale, c'est l'industrie du « divertissement » qui exporte le plus. Selon l'hebdomadaire *The Economist*, la croissance à long terme, due en partie à la libéralisation de la radio et de la télévision et à la commercialisation des institutions du secteur culturel à l'échelle mondiale, continuerait à être de l'ordre de 10 %, c'est-à-dire plus élevée que dans beaucoup d'autres secteurs industriels et commerciaux<sup>7</sup>.

Toutefois, il convient de prendre garde à ne pas remplacer les objectifs culturels par des objectifs purement commerciaux. Toutes les formes d'expression culturelle ne peuvent et ne doivent pas être ramenées à des considérations mercantiles. « Assimiler la culture et la création artistique à des denrées prive les pratiques culturelles de leur contexte et en détruit le sens. Considérer les arts comme des produits générateurs de revenus élimine la spiritualité, l'histoire et la valeur des pratiques culturelles, élément central qui maintient les valeurs et magnifie les traditions des communautés défavorisées<sup>8</sup>. » Par exemple, la peinture « pointilliste », qui s'est considérablement développée depuis une vingtaine d'années chez les artistes et les membres des communautés aborigènes de l'Australie du Nord, a permis à ces derniers, qui vendent leurs œuvres sur les marchés nationaux et internationaux, d'en tirer des revenus substantiels tout en affirmant leur identité culturelle.

En intégrant certains aspects de la production et de la distribution culturelles dans les politiques commerciales régionales et multilatérales, les

partisans du libre-échange soulèvent un problème du même ordre. L'Uruguay Round et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ont nécessité des négociations substantielles avant que des formes limitées d'exemptions ou d'exclusions aient pu être adoptées en faveur des industries culturelles. Cette tendance s'est renforcée lorsque, en 1995, la Conférence sur l'information du G7, là encore non sans difficultés, a reconnu qu'une économie mondiale de l'information « devrait être au service de l'enrichissement culturel de tous les citoyens par une diversité des contenus qui refléterait la diversité culturelle et linguistique de nos populations ». Il s'agit là de succès assez minces qui seront d'autant plus menacés que les industries culturelles et les nouvelles technologies de la communication opéreront dans une économie mondiale de plus en plus ouverte.

Les industries culturelles, dont font partie les nouveaux médias, sont en passe de devenir l'un des secteurs les plus importants de cette économie, encore que la plupart des pays soient vraisemblablement destinés à ne demeurer que des importateurs de produits et services culturels. Les gouvernements sont confrontés à une tension inévitable entre les intérêts commerciaux et une programmation qui réponde aux demandes des différents groupes désireux de voir leurs modes de vie représentés dans les médias. Le problème ne date certes pas d'hier, mais les progrès rapides accomplis en matière de reproduction, de manipulation et de transmission numériques demandent de reconsidérer les questions de droit d'auteur et de propriété intellectuelle. Le plus souvent, cela se traduit en termes d'expansion des marchés d'exportation bien que l'objectif fondamental – favoriser la diversité culturelle – exige des politiques capables d'aider les entrepreneurs et les artistes locaux et de générer une distribution compétitive.

Dans le domaine de l'édition, on observe un antagonisme très net entre les intérêts commerciaux et les intérêts publics. La lecture joue un rôle vital dans le développement individuel et social, car elle est le moteur de la démocratisation du savoir. La promotion de la lecture est donc un élément déterminant de la politique du livre de tout pays qui veut assurer l'égalité d'accès au savoir pour tous ses citoyens. Les politiques de développement du livre peuvent comporter toute une série d'incitations de la part des pouvoirs publics : taux préférentiels pour la publicité, aide aux initiatives privées, campagnes nationales de promotion de la lecture, etc. Elles devraient s'adresser en priorité aux minorités ainsi qu'aux zones rurales et aux zones urbaines marginales où la diffusion du livre est insuffisante. La promotion de la lecture est un objectif à long terme et doit s'accompagner d'un développement d'une industrie nationale de l'édition, notamment dans les pays en développement qui doivent encore se familiariser avec les réalités économiques et industrielles de ce secteur. Le livre doit donc avoir une place prioritaire lors de la mise en œuvre de stratégies fiscale, légale, industrielle et culturelle. Il est certain que les pays – particulièrement les

plus petits – où l'on parle plusieurs langues, doivent faire face à des problèmes difficiles, comme maîtriser le coût de production des livres tout en prenant en compte les intérêts des différents groupes ethniques. Les innovations techniques en matière de publication sont certainement des plus utiles.

Il est vrai également que la mondialisation des goûts et des styles a limité le rôle que l'État peut jouer dans la fourniture des produits culturels au marché intérieur comme à l'étranger. L'intervention de l'État doit donc être moins directive : sur le marché, elle consistera de plus en plus à soutenir les producteurs et les distributeurs, en compensant les échecs commerciaux éventuels et en participant à la formulation d'une réglementation internationale. L'État devra également apporter son soutien aux initiatives non commerciales, de manière à promouvoir la coopération entre les institutions culturelles, les groupes ethniques et les personnes. Les gouvernements devront donc renoncer peu à peu à cette forme de « diplomatie culturelle » qui caractérisait jusqu'à ce jour leur intervention et se contenter de faciliter et de promouvoir la participation de nouveaux acteurs culturels. Si le marché semble mieux que n'importe quel autre système jamais inventé pour répondre à toute une série de besoins, « l'univers des produits manufacturés, de la consommation et du divertissement de masse, motivé par le profit et mû par les préférences accumulées de milliards de consommateurs », est devenu une force – baptisée McWorld ou « culmination naturelle de la modernisation ». Cette force représente « une politique d'inadvertance et de conséquences involontaires où les efforts apparemment inoffensifs du marché à la recherche de l'amusement, de la créativité et des profits mettent des cultures entières en péril et sapent l'autonomie des individus comme des nations<sup>9</sup>».

## **Les paysages culturels urbains**

Sous l'effet des pressions mondiales comme de la décentralisation, le secteur de la culture a pris une dimension importante dans les stratégies des autorités locales. D'ici à l'an 2000, la moitié de l'humanité, soit 3 milliards 200 millions de personnes, vivra dans des centres urbains, dont 70 % dans les pays en développement. Chacun des continents est concerné d'une façon un peu différente. Dans plusieurs pays d'Amérique latine, l'urbanisation a atteint les mêmes proportions qu'en Europe et en Amérique du Nord. En Afrique, les taux de croissance urbaine sont extrêmement élevés et posent des problèmes quasi insurmontables, tout comme d'ailleurs en Asie. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la population à faible revenu des régions les plus pauvres s'entassera dans des mégalo-poles dont la croissance continuera d'augmenter jusqu'en 2015 : cette population qui deviendra majori-

taire générera des transformations sociales extrêmement rapides dans les villes du monde entier.

Tout au long des années 80, en Europe occidentale et en Amérique du Nord, les politiques culturelles urbaines ont été choisies en fonction d'objectifs surtout économiques. Dans des villes comme Baltimore, Glasgow et Barcelone, les efforts de revitalisation urbaine ont tiré parti non sans succès du « capital urbain » représenté par le patrimoine et les activités culturelles. Le populaire programme Main Street lancé au Canada pour la revitalisation des centres-villes s'appuie, lui, sur les principes de prévoyance et d'engagement communautaires, de changement graduel, d'évolution par opposition aux solutions adoptées une fois pour toutes, d'esprit d'entreprise local et de bénévolat. Mis en œuvre dans de petites communautés de 3 000 à 50 000 habitants, le programme décide d'employer un chef de projet à plein temps chargé de travailler pendant une courte période pour les commerçants du centre-ville. Ensemble, ils veillent à utiliser de manière durable les ressources du patrimoine local et à stimuler l'économie tout en faisant participer la population locale.

Cependant, l'accent continue à être mis sur la création d'infrastructures pour les arts, la production de biens et services culturels plus nombreux et la promotion du tourisme culturel. Or, l'expérience de certains pays industrialisés démontre qu'une bonne infrastructure et des activités culturelles traditionnelles ne suffisent pas à humaniser les villes et à venir à bout des tensions sociales. Il est donc clair que la ville a besoin d'une approche qui reflète la complexité de son tissu culturel.

Le fait que la ville réunisse des populations d'origines et d'habitudes culturelles différentes est à la fois sa force – c'est une source d'innovation sociale et culturelle – et sa faiblesse, car le mélange des modes de vie et des formes d'expression culturelle peut aussi générer des conflits. Consolider l'intégration sociale d'une population ethniquement et culturellement variée tout en l'incitant à s'épanouir, tel est le défi des villes d'aujourd'hui et de demain.

L'intégration sociale et une démocratie efficace sont nécessaires pour créer ce sentiment d'appartenance et ce sens des responsabilités qui devraient caractériser tout citoyen digne de ce nom. « La conception et l'application de politiques systématiques d'intérêt général ne devraient pas seulement avoir pour but d'améliorer la qualité de la vie des populations, elles devraient aussi amener la stabilité sociale et politique dans nos villes et, partant, dans nos sociétés<sup>10</sup>. » L'exclusion et la ségrégation sociales, la montée de la violence – en particulier chez les jeunes – constituent, dans les villes, des problèmes majeurs auxquels il faut d'urgence trouver des solutions. Ces problèmes – qui sont d'ordre culturel, au sens large du terme – appellent des réponses culturelles, au sens le plus étroit du terme. Par exemple, l'enseignement de l'histoire contemporaine aux jeunes peut

leur apprendre la force de la non-violence de la bouche de personnes qui, pendant leur adolescence, risquèrent leur vie et leur liberté pour que leurs droits civils soient respectés. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du projet désigné par ses initiales anglaises de HIP-HOP (« Autoroutes vers le passé : histoire, organisation et pouvoir ») ou « itinéraire des droits civils », qui emmène des élèves de la région de Boston visiter des lieux symboles dans l'histoire des mouvements organisés des années 50 et 60 pour les droits civils. De même, une formation artistique pour amateurs, l'accès gratuit ou à prix réduit à des institutions et activités culturelles ont fait la preuve de leur efficacité pour réinsérer les exclus. Lorsque le financement des arts est lié à une action en faveur de la diversité, le développement de la communauté tout entière est alors possible.

## Des conceptions nouvelles fondées sur le pluralisme

Les politiques culturelles dont le seul objectif est de contribuer à l'édification nationale sont de plus en plus récusées par des individus et des groupes qui, sans remettre totalement en question cette approche, demandent qu'on réponde d'abord à leurs besoins les plus immédiats. Cependant, en raison des lenteurs bureaucratiques, les réponses des gouvernements pourtant les plus ouverts à la participation de leurs administrés sont souvent déphasées par rapport aux besoins réels. Ce déphasage est particulièrement visible dans le domaine de la vie culturelle, car les changements y sont rapides, alors que la politique, elle, est plutôt rigide. De plus en plus nombreux sont ceux qui se persuadent que l'État ne doit pas être considéré comme un fournisseur d'installations et de services culturels à l'intention du public. L'approche actuelle – fondée sur l'offre – est coûteuse et a l'inconvénient d'aller du sommet vers la base et de négliger trop souvent les besoins des minorités. Toutefois, appliquer une politique fondée sur la demande est plus facile à dire qu'à faire. Seuls quelques pays, comme la Suède ou les Pays-Bas, ont su définir des stratégies destinées à promouvoir la participation à la culture et à en faire une dimension importante d'une société cosmopolite. Dans les propositions qu'elle a présentées en 1995 sur l'orientation de la politique culturelle en Suède, la Commission culturelle, désignée par le Gouvernement suédois, a préconisé d'élargir la participation à la vie culturelle à des forces généralement considérées comme se situant hors du domaine des arts. La nouvelle stratégie de la participation des populations à la vie culturelle prévoit, notamment, de renforcer l'interaction entre les politiques culturelles et d'autres secteurs sociaux et éducatifs. Cette réflexion est relativement nouvelle. C'est pourquoi des recherches comparées sur la transformation des modalités en matière de participation, ainsi que des exemples des pratiques les meilleures, seront nécessaires pour

soutenir cette tendance encourageante, qui contribue à placer les individus, et non plus des institutions ou des produits, au cœur de l'action. Cette politique devrait suivre l'évolution des modes de vie, des intérêts et des capacités créatrices. C'est ainsi qu'au Zimbabwe l'artisanat, le vêtement, l'esthétique des nouveaux produits, la nourriture, la médecine traditionnelle, les pratiques écologiques et la religion constituent des éléments importants de la nouvelle politique culturelle de ce pays.

## Les cadres d'une politique d'intégration

Peu nombreux sont les États ayant des institutions qui représentent convenablement à la fois les intérêts de la majorité et ceux de la minorité. Les politiques en vigueur reflètent rarement les traditions et les coutumes de tous les segments de la communauté nationale ou locale. Aux États-Unis d'Amérique, par exemple, selon une enquête effectuée en 1992, 127 bénéficiaires de subventions, qui travaillaient sur le terrain, classaient l'ensemble « pluralisme/diversité culturelle » au deuxième rang des questions sociales et économiques les plus importantes, alors que 168 de ceux qui accordaient les subventions ne le plaçaient qu'au quatrième rang<sup>11</sup>. L'accès effectif aux droits politiques et civils fondamentaux est la condition *sine qua non* pour que les groupes exclus se constituent en organisations représentatives. Et pourtant, la première législation nationale multiculturelle du monde n'a fait son apparition qu'en 1988 au Canada, où la nouvelle loi sur le multiculturalisme a conféré une autorité statutaire à une série de politiques et programmes publics nationaux, faisant de la diversité culturelle une caractéristique essentielle de la société canadienne. Ce n'était là qu'un premier pas vers l'objectif plus fondamental tendant à « diversifier le courant dominant » de la politique et de la vie culturelles. La Commission estime que cette approche pourrait servir de modèle pour d'autres pays.

Le respect de la diversité est indispensable, mais doit aller de pair avec la promotion du dialogue si l'on veut éviter la formation de nouveaux ghettos. Il ne faut pas oublier non plus que la diversité culturelle ne se limite pas seulement à la diversité ethnique. Les femmes sont sous-représentées et insuffisamment reconnues dans les activités culturelles, tant en ce qui concerne leurs talents créatifs que leur rôle en matière de gestion et d'organisation. Les initiatives novatrices que le Conseil des arts du Royaume-Uni a prises pour soutenir la créativité des personnes handicapées sont exemplaires et devraient inspirer d'autres pays. De même conviendrait-il de lancer, à l'intention des personnes marginalisées – jeunes et moins jeunes –, des programmes qui leur permettraient de choisir parmi différents modes de participation à la vie de la société.

Des progrès considérables ont été effectués au cours des dernières

décennies en matière de promotion de la démocratie culturelle et de protection des droits de l'homme. Il n'en demeure pas moins que nombreux sont les individus et les communautés à travers le monde, en particulier dans les groupes minoritaires ou socialement marginalisés, qui sont exclus de la vie culturelle de leur société. Les droits culturels sont maintenant reconnus comme faisant partie d'une génération relativement récente de droits de l'homme, le plus fondamental étant celui qu'a toute personne de prendre pleinement part à la vie culturelle. Tous ces droits, cependant, devraient être plus clairement définis et être pris naturellement en compte lors de l'élaboration des politiques de manière que les différents groupes (populations autochtones, minorités, immigrés) soient compris, respectés et acceptés. Pour ce faire, le statut légal, tant sur le plan international que national, de ces droits devrait être renforcé par une négociation participative entre ces groupes et les organismes officiels.

La pleine participation (« *empowerment* », voir au chapitre 3), fondée sur le principe de l'autodétermination culturelle, est un objectif auquel aspirent particulièrement les minorités, ainsi que les populations autochtones, qui réclament une dévolution accrue de pouvoir en faveur de leurs communautés. Les doléances, formulées par les représentants des populations autochtones au Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies et de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ont montré que, pour eux, « pleine participation » ne veut pas dire « indépendance politique ». Depuis 1972, au sein de la Commission des droits de l'homme, existe un Groupe de travail pour les populations autochtones dont l'action a abouti à une déclaration visant à mieux les protéger grâce à la reconnaissance de droits culturels plus complets. La Commission se félicite de cette initiative.

Autre problème : l'accès aux diverses formes du pouvoir, qui doit être favorisé par des mesures concrètes prises par l'État et la société civile. Seule une participation plus large de toutes les couches de la société à la vie culturelle garantit une vie réellement démocratique. Il revient à l'État de faire en sorte que les institutions publiques incitent les différents secteurs de la société à leur apporter des contributions équitables. Si l'on se place du point de vue de la société civile, la délégation de pouvoirs exige d'avoir accès à l'information, de bénéficier d'une certaine liberté d'expression, de représentation et de réparation. Les programmes destinés à faciliter l'accès aux médias en tant que vecteurs d'expression et de représentation culturelles devraient être développés, en particulier ceux qui s'adressent aux femmes, aux marginaux et aux minorités. La création d'associations culturelles, de stations de radio et de télévision communautaires et le lancement de nouveaux médias seraient des plus utiles, que ce soit dans les quartiers du centre de Los Angeles ou dans les campagnes de l'Asie du Sud-Est.

## Des arts à la créativité

Comme la Commission l'a montré au chapitre 3, c'est la créativité qui donne un sens à l'existence : et pourtant la plupart des débats de politique générale continuent de l'ignorer. Les termes « créativité » et « expression créative » sont souvent utilisés dans le cadre restreint des activités des professionnels et des institutions du monde des arts et du patrimoine. Certes, les arts et les artistes contribuent à la vie esthétique de toute société, mais le potentiel créateur et inventif existe au sein de la communauté tout entière. La politique culturelle d'un pays est souvent synonyme de « politique pour les arts » et met exclusivement l'accent sur la recherche de l'excellence artistique et institutionnelle. Ce type d'approche est inadapté car il substitue au débat en faveur de la diversité, du choix et de la participation celui, aujourd'hui obsolète, sur les mérites respectifs du professionnalisme et de l'amateurisme, du « grand » art et de l'art populaire, ou si l'artisanat et le folklore devraient être subventionnés ou non.

La personnalité parfois exaltée de l'artiste professionnel ne devrait pas occulter les travaux plus humbles de l'amateur, qui témoignent aussi de la vitalité et de l'inventivité de la société. En élargissant le concept de créativité, on n'aurait plus à dire ce qui est ou n'est pas de l'art, qui est ou n'est pas artiste. Parfois les spectacles de rue et les réjouissances publiques sont plus porteurs de sens que des concerts ou des pièces de théâtre. L'art visuel, par exemple, ne se confine pas aux vitrines des musées et des galeries d'art. N'oublions pas les fresques peintes sur les murs des villes, les graffitis des centres-villes, ou le World Wide Web d'Internet. Pour promouvoir la créativité, il faut donner aux créateurs et au public la possibilité de participer collectivement à la renaissance de leur environnement. Les racines *rasta* de la musique *reggae* à la Jamaïque, le théâtre de rue de la Jagran Company à Delhi et le Bread and Puppet Theatre à New York sont tous nés de manière spontanée au sein de leurs communautés d'appartenance et ont véhiculé des messages sociaux puissants. Créer un environnement propice à de telles initiatives ne veut pas dire étouffer toute spontanéité par un soutien officiel trop direct.

Comme ils l'ont toujours fait, les êtres humains ont besoin de communiquer leurs expériences, leurs espoirs et leurs craintes. Nombre d'initiatives lancées au niveau local, en particulier en Afrique et en Amérique latine, favorisent ce type de communication, et ne se demandent pas si ce qui leur est proposé est « créatif » ou non, ou même si c'est de l'« art ». La vie qui entoure ces modes de communication, que ce soit par la musique ou le théâtre, est en elle-même, et indubitablement, source de création et de créativité.

Toute forme de créativité, née de et dans une communauté spécifique, devrait pouvoir être soutenue en vue de stimuler la créativité locale, de

## Pour que les arts soient accessibles à tous

Le City Arts Centre de Dublin a été conçu comme un centre communautaire et éducatif intégré destiné à rendre les arts accessibles à chacun et à contribuer à l'épanouissement créatif des individus et de la communauté tout entière. Il a lancé des programmes novateurs pour les enfants, les chômeurs de longue durée et les handicapés, groupes qui sont souvent exclus d'une participation à la vie culturelle. Ces programmes comportent une exposition sans jury d'admission, « présentant le handicap comme une différence plutôt qu'un désavantage », le projet des jeunes auteurs dramatiques (des jeunes font des recherches et écrivent une pièce sur le thème du handicap), ainsi que toute une série de cours et d'ateliers favorisant un apprentissage interculturel.

Depuis 1990, le Centre est affilié à Very Special Arts, organisation internationale, fondée en 1974, par Jean Kennedy Smith et qui a pour but de donner à des handicapés la possibilité d'accéder aux arts. « La capacité de communiquer et, grâce à cette communication, de participer, doit occuper une place centrale dans une société égale et juste qui se développe », selon les paroles de Sandy Fitzgerald, directeur de la branche irlandaise de Very Special Arts.

perfectionner les talents, notamment avec l'aide d'artistes professionnels. Plus qu'un simple renforcement des savoir-faire communautaires, cette action contribue à atteindre les objectifs du développement culturel. Les villes sont un terrain fertile pour la création d'un art transculturel, en particulier dans le domaine de la musique populaire, à condition que les jeunes musiciens de talent soient formés et aidés à faire carrière. La musique, on le sait, est un moyen d'expression qui parle aux jeunes du monde entier. Aussi conviendrait-il, au niveau international, de formuler un certain nombre de règles et de principes de conduite destinés à aider dans leur carrière les musiciens, notamment des villes, à mettre en place, au niveau local, des moyens pour favoriser leur formation ainsi que la production et la diffusion de leurs œuvres, en vue d'une plus grande valorisation du statut professionnel de ces artistes.

La créativité exige un environnement qui encourage la curiosité et le désir d'expression artistique qui sont en chacun, à savoir des programmes éducatifs qui favoriseraient de manière imaginative l'interaction entre tradi-

tions culturelles et technologies nouvelles, et des stratégies qui stimuleraient les initiatives créatives en matière de formation. Le soutien apporté à des formes artistiques *naissantes* ou *expérimentales* devrait être considéré comme un véritable *investissement* dans les domaines de la recherche sociologique, de la créativité et du développement humain, et non pas comme une simple subvention à la consommation. La récupération des dépenses engagées et la production de recettes ne devraient pas être escomptées en toutes circonstances. Si l'appui de l'État à l'innovation est incontesté dans d'autres secteurs économiques, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les arts ? Dès lors que l'on reconnaît que l'imagination créatrice est vitale pour le développement de la société, que ce soit en termes économique ou humain, il est indispensable de coordonner les actions en faveur de la créativité culturelle, de l'urbanisme, des loisirs et de l'éducation.

Les effets négatifs du consumérisme sur la créativité pourraient être atténués s'il était procédé à un réalignement des politiques relatives aux industries culturelles et de l'ensemble des politiques culturelles. Ainsi, et comme on l'a montré au chapitre 4, le pluralisme et la concurrence au sein des médias seraient encouragés si la production et la distribution endogènes de produits culturels bénéficiaient de subventions. Si un pays veut être compétitif sur le marché international, il doit prendre en compte les capacités de créativité et d'innovation de l'ensemble de sa population. Ainsi, dans certains pays, la politique culturelle concerne également l'artisanat, la création de logiciels, l'esthétique industrielle, l'urbanisme ou l'architecture. D'aucuns pourraient d'ailleurs soutenir que la chaîne de magasins de meubles IKEA a fait du « design » populaire le plus grand succès international de l'industrie culturelle suédoise. En tirant parti de la créativité suédoise en matière de design, en conférant à tous ses produits, à leur présentation et aux services proposés une identité suédoise facilement identifiable, IKEA a peut-être fait autant pour son pays que les films d'Ingrid ou d'Ingmar Bergman ou que la musique de groupes pop comme Abba ou Ace of Base.

## La créativité, le droit d'auteur et l'artiste

La protection des droits des artistes est fondamentale, car si la technologie ouvre actuellement aux artistes et à leurs créations des horizons nouveaux, elle peut aussi porter atteinte à leurs droits. Comment assurer la protection de ces droits alors que l'avènement de nouveaux moyens de diffusion – compression numérique, imagerie virtuelle, produits multimédia de toutes sortes – semble parfois en mettre en péril les principes premiers ? La nécessaire adaptation aux innovations technologiques n'implique pas que les conventions et réglementations existantes soient démantelées, mais au contraire que le droit d'auteur soit étendu de manière à protéger les intérêts

des créateurs et des artistes tout en garantissant un accès universel aux œuvres artistiques. Avec des technologies comme Internet, les dirigeants seront peut-être amenés à envisager de nouveaux systèmes de droits qui ne reposeront d'ailleurs pas nécessairement sur les principes du droit d'auteur. Les progrès de la technologie de l'information montrent combien il est parfois difficile de concilier ces deux approches.

L'accord du GATT sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce a été à l'origine d'une réorientation subtile du droit d'auteur qui délaisse l'auteur au profit de l'intérêt commercial. L'un des problèmes à résoudre consistera à maintenir un juste équilibre entre les intérêts des pays exportateurs de droits d'auteur et les pays importateurs, en particulier, en ce qui concerne les pays en développement. Bien qu'elle soit difficile, la défense des intérêts légitimes des pays en développement devrait être recherchée par l'instauration d'une protection appropriée. La Commission encourage donc la recherche de nouvelles bases juridiques pour assurer une application et une protection efficaces du droit d'auteur révisé et des droits voisins afin que les créateurs et les artistes puissent se voir garantir les meilleures conditions de vie possibles. Cela est particulièrement important pour les pays en développement où les copies pirates à bon marché de matériels importés découragent la création et la production nationales. L'assistance juridique et technique à ces pays devrait être accrue en vue d'élaborer ou d'adapter une législation sur le droit d'auteur et les droits voisins, et de contribuer à lutter contre le piratage. A cet égard, la situation est particulièrement frappante dans l'audiovisuel au Nigéria, où « la production locale en 35 mm a été d'un seul film depuis deux ans et demi et [où] aujourd'hui, la plupart des cinémas dans le sud du pays ont abandonné le film pour la vidéo, fournie principalement par le piratage<sup>12</sup> ».

Il existe entre liberté d'expression et création artistique des liens importants qui vont au-delà de la protection du droit d'auteur. Des mesures spécifiques d'ordre social, juridique, financier et institutionnel devraient reconnaître le statut spécial de l'artiste. La fiscalité, la sécurité sociale, la politique de l'emploi et la formation professionnelle sont autant d'instruments efficaces à cette fin, mais il n'est possible d'y recourir qu'avec la collaboration étroite de spécialistes relevant de départements ministériels distincts. La Recommandation de l'UNESCO concernant le statut de l'artiste, adoptée en 1980, demeure aujourd'hui un guide utile et même indispensable, mais de nouvelles initiatives s'imposent néanmoins dans les domaines qui viennent d'être mentionnés. La Commission recommande qu'une évaluation comparative soit entreprise afin de faire le point des progrès accomplis pour revaloriser la situation de l'artiste dans le monde, ainsi que de questions connexes telles que la fiscalité, la sécurité sociale et la formation.

## Formation et sensibilisation

D'une manière générale, les principes d'une bonne gestion devraient s'appliquer tout autant aux institutions, programmes et projets artistiques bénéficiant d'un soutien public qu'à tous les services financés par l'État. Cependant, comme il faut élargir le champ de la responsabilité culturelle, il est devenu plus indispensable encore de susciter une prise de conscience nouvelle et plus large. Une conception holistique de la planification culturelle a déjà commencé à prendre racine dans certains pays occidentaux et en Australie, mais elle reste encore relativement rare ailleurs. La formation dispensée par les cours actuels de politique et de gestion culturelles ne répond pas à ce besoin. Ce qui manque le plus est une méthodologie multidisciplinaire qui permettrait à des professionnels de travailler au-delà des limites de leur spécialité, et à des disciplines aussi variées que l'administration artistique, la préservation des biens culturels, la conservation des musées, l'aménagement urbain et régional, l'urbanisme ou le développement du tourisme de dialoguer entre elles. Or, jusqu'à ce jour, la formation a été conçue de façon trop étroite pour que des échanges créateurs puissent s'établir entre ces différentes perspectives.

Les médias, surtout dans les milieux urbains, pourraient constituer une tribune libre où les citoyens auraient la possibilité de s'exprimer. De même les universités et les différents instituts de recherche pourraient jouer un rôle important en matière d'information. Ainsi, dès les années 80, un certain nombre d'études ont révélé aux décideurs du niveau municipal l'importance des arts et des industries culturelles dans l'économie locale ainsi que les incidences économiques directes et indirectes qu'ils peuvent avoir sur l'emploi et la création de richesse. Aujourd'hui, de nouvelles recherches devraient permettre de mesurer l'incidence que les industries culturelles ont sur l'amélioration des compétences, la cohésion sociale, le développement communautaire, l'identité locale, le renforcement des capacités de l'individu, etc. Comment des activités culturelles urbaines bien organisées favorisent-elles des modes de vie plus sains, plus conviviaux et moins gaspilleurs de richesse ?

## Constituer des alliances nouvelles

### La dimension politique

Si on lui refuse le rôle central qu'elle devrait avoir dans la politique publique, la responsabilité en ce qui concerne les arts apparaît souvent sous d'autres rubriques hautement prioritaires telles que la prévoyance en matière sociale, la santé ou les communications. Parfois, les questions

culturelles relèvent de la compétence de plusieurs administrations distinctes. On prétend même que cette particularité confère à la culture une position stratégique et à la politique culturelle un champ d'action plus large, ce qui est souvent démenti dans la pratique. En 1835, Lord Melbourne aurait dit : « Dieu vienne en aide au ministre qui se mêle des arts. » Un siècle et demi plus tard, les gouvernements sont toujours aux prises avec les mêmes difficultés.

Comme le montre le fait que les monuments et sites historiques sont fréquemment exploités au-delà de la capacité qui est la leur, les finalités culturelles peuvent être bafouées au nom de l'économie ou de l'emploi. Soucieux de leur réélection, les politiciens n'ont que trop tendance, lorsqu'ils s'occupent de questions sociales, à négliger une approche créative de la culture. Même lorsque les gouvernements décident de réorienter leurs politiques culturelles dans le sens de la démocratie et de la participation des populations et qu'ils adoptent une optique socioculturelle, les approches globales visant à mettre en valeur le rôle positif des arts dans le développement communautaire, la compréhension mutuelle et la coopération demeurent limitées.

En utilisant un jargon technique souvent incompréhensible du public, les professionnels chargés de formuler les politiques culturelles handicapent leur propre réflexion puisqu'ils se coupent du monde. De même beaucoup ont-ils la déplorable habitude, pour légitimer leurs décisions, de se servir de faux arguments. Malheureusement, il est aussi difficile de discuter que de changer ces comportements... Plus visibles sont les motivations à court terme, inspirées du désir de séduire les électeurs. Comme les projets culturels « de prestige » font grand effet dans le court terme, rares sont les politiques qui se situent dans le long terme. D'où, périodiquement, la réapparition de grands projets de constructions coûteux – salles de concert ou de théâtre, stades sportifs géants, etc. – qui dévorent un budget qui aurait pu être utilisé à meilleur escient, par exemple pour un plus grand nombre de projets dans le domaine des arts et de la formation, certes moins visibles, mais moins coûteux et avec un effet multiplicateur peut-être plus important. La controverse est inévitable : faut-il, pour ne pas déplaire au plus grand nombre, refuser de programmer des projets culturels inhabituels ou à caractère expérimental ? Ou faut-il, au contraire, « miser » sur la créativité et l'innovation, et donc sur l'avenir ?

La politique culturelle, doit-on ajouter, constitue un axe important de la politique dite étrangère. Dans une déclaration récente, le Gouvernement canadien faisait de la projection des valeurs et de la culture nationales l'un des trois fondements de sa politique étrangère. Souvent centrés sur les relations de gouvernement à gouvernement et sur le développement du commerce, la coopération et les accords bilatéraux restent en général étroitement liés aux formes traditionnelles de la diplomatie où les manifes-

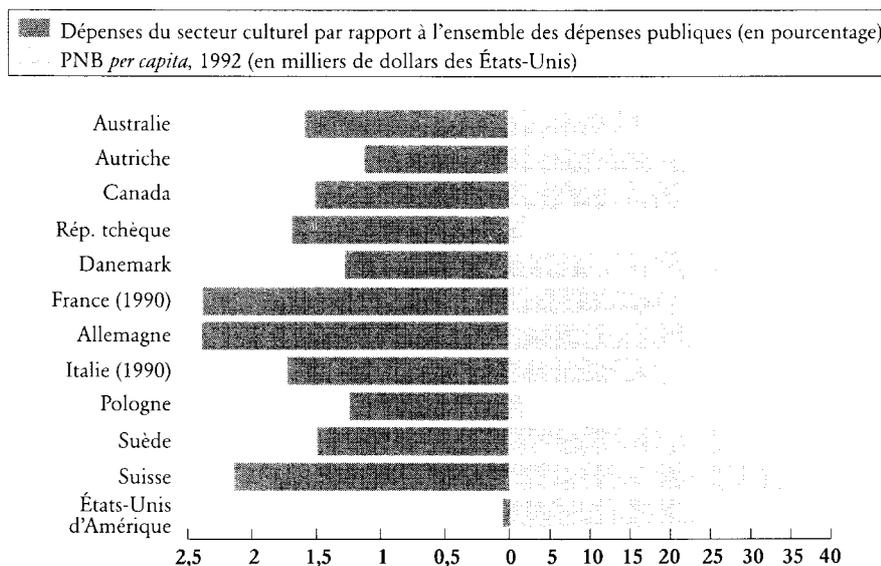
tations culturelles sont mises au service d'objectifs nationaux sans rapport avec elles, comme dans le cas des tournées à l'étranger de compagnies artistiques prestigieuses qu'on utilise souvent pour promouvoir les exportations. Toutefois, l'efficacité de ces efforts se trouve réduite par l'accroissement constant des échanges culturels organisés par des institutions privées ou des particuliers, artistes, producteurs, réseaux internationaux, communications et médias mondiaux. Au cours des dernières années, des changements importants sont intervenus lorsque les échanges de produits culturels finis ont fait place à des activités de recherche, d'expérimentation conjointes et de coproduction dans le domaine des industries culturelles. L'internationalisation du marché se traduit par une coopération et des activités transnationales substantielles, des coentreprises entre producteurs de films, services de diffusion par satellite, maisons d'édition et industries phonographiques.

Néanmoins, plusieurs organismes régionaux, dont le plus connu est le Conseil de l'Europe, accordent une importance croissante aux politiques culturelles. En dehors de l'Europe, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), MERCOSUR en Amérique latine, l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et des institutions comme l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) ont lancé des programmes de politique culturelle au titre de leurs activités. Des réunions annuelles des ministres de la culture sont désormais organisées régulièrement dans diverses régions. Sur le plan multilatéral, une coordination entre entités régionales pourrait ouvrir des possibilités nouvelles. Encore que son importance demeure pour l'instant symbolique, l'article 128 du Traité sur l'Union européenne (Traité de Maastricht) reconnaît que les politiques publiques doivent faire une place plus large aux activités culturelles. En demandant que la dimension culturelle soit prise en considération dans l'élaboration des politiques économiques et sociales et de la politique proprement dite, l'article traduit bien la tendance actuelle à tenir compte, dans les processus de prise de décisions majeures, des effets que ces décisions peuvent avoir dans le domaine culturel.

## **Le financement**

Le financement des arts soulève un problème permanent. Les politiques en faveur des arts ont conduit, depuis les années 80, à un accroissement des dépenses les concernant, du moins dans les pays avancés (par exemple le Canada, la France, le Japon), et à des activités culturelles subventionnées. Toutefois, dans les années 90, la réduction des budgets a abaissé le niveau de ces financements et a introduit une rigueur nouvelle dans l'évaluation

## Les dépenses du secteur culturel public ne dépendent pas du PNB : quelques exemples de pays industrialisés, 1992



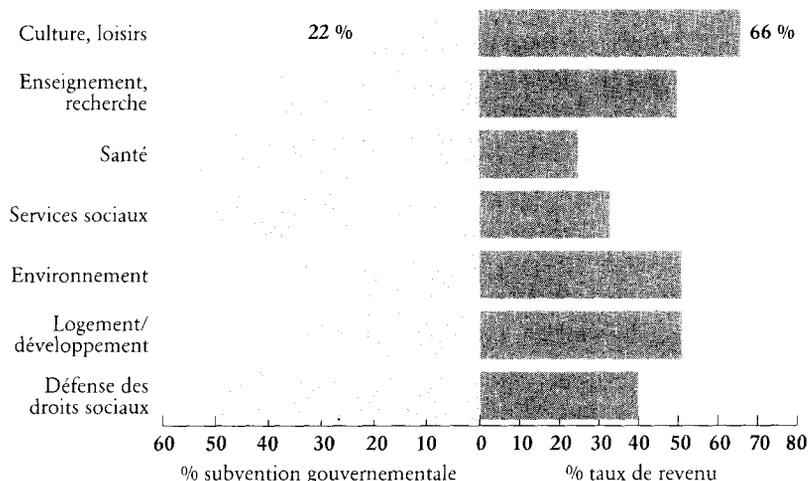
Sources : UNESCO/Conseil de l'Europe, Enquête sur le financement public des activités culturelles en Europe (provisoire), 1994 ; Australie, Bureau of Statistics, 1994 ; Banque mondiale, 1994.

des avantages imputables aux dépenses culturelles et des priorités à définir. Le fait que les activités culturelles peuvent contribuer à la croissance économique est reconnu partout, mais cette réalité ne s'est pas nécessairement accompagnée d'une augmentation correspondante des ressources. L'objectif est difficile à atteindre, en partie parce que des politiques globales de financement de la culture restent encore à définir. Cette situation trouve une explication partielle dans l'idée qui avait cours que les arts et les dépenses qui leur sont consacrées sont un luxe qui coûte cher à l'économie. Si aucune stratégie spécifique de financement n'a été définie pour la culture, il n'est que trop facile aux ministères des finances d'effectuer des coupures dans le budget qui lui est alloué. Seuls quelques pays, comme les Pays-Bas, ont adopté des plans à long terme pour que cela n'arrive pas.

Dans les anciens pays socialistes, où l'infrastructure culturelle, les cadres régulateurs et les mécanismes de financement se sont effondrés, les secteurs des arts et de la culture ont beaucoup souffert. Même les institutions culturelles de très grand prestige, comme les théâtres Kirov et Bolchoï dans la Fédération de Russie, par exemple, ont été victimes d'une chute considérable de leurs subventions, qui passèrent de près de 100 % à moins de 20 % de leur budget<sup>13</sup> ! Avec cet écroulement budgétaire, il n'est pas étonnant que beaucoup de pays en transition aient la nostalgie du rôle que

## Les investissements publics et leur taux de revenu dans différents secteurs : exemple de sept pays industrialisés, 1992

Les sept pays pour lesquels on dispose de données sont : l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Hongrie, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.



Source : Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, 1994.

jouait dans un passé récent l'État et oublie l'idéologie qui l'accompagnait. Dans les pays pauvres, le financement insuffisant du secteur de la culture demeure un mal chronique.

Dans le monde entier, on observe une tendance à la diversification des sources de financement – publiques et privées –, dont l'ensemble constitue le système de soutien à la culture. La Commission se réjouit que les dépenses consacrées à la culture par des entités non gouvernementales indépendantes comme les sociétés, les fondations, les associations bénévoles et d'autres organismes à but non lucratif soient en hausse. Cette attention accrue de la part de ces organismes – que l'on appelle en anglais le « third sector » – est la bienvenue, car elle est annonciatrice de coalitions nouvelles en faveur de la prise en considération de la culture dans tout projet de développement. Cependant, le mécénat du monde des affaires, ainsi que, dans une certaine mesure, le soutien de fondations privées paraissent avoir causé de faux espoirs. Dans quelques pays comme le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, où l'idée d'une politique culturelle officielle est étrangère à la tradition nationale, la préférence donnée à un financement du secteur de la culture par les forces du marché a amené des réductions sensibles dans les dépenses de l'État. C'est ainsi qu'en 1995, le Congrès des États-Unis a décidé de réduire de 40 % pour l'exercice budgétaire 1996-1997 les crédits du National Endowment for the Arts.

Les gouvernements qui, pour des raisons idéologiques ou pratiques, tentent de transférer une grande partie de leurs dépenses en faveur des arts au secteur privé – grâce au mécénat d'entreprises – ont découvert dans les années 80 que les mécènes du monde des affaires n'étaient pas disposés à compenser la réduction des budgets du secteur public. Comme dans le secteur social ou éducatif, les activités culturelles à but non lucratif ne se prêtent pas toutes au parrainage d'entreprises et beaucoup ne sauraient survivre sans l'aide de l'État. Les mécanismes du marché risquent fort de ne pas permettre d'atteindre un niveau socialement optimal de biens et de services qui soit générateur d'avantages sociaux et communautaires plus larges. Beaucoup ne comprennent pas que, dans une économie de marché, le financement de la culture n'est pas une aumône accordée à des intérêts particuliers, mais un moyen de remédier aux insuffisances du marché. Or, financer la culture est parfaitement compatible avec la recherche de l'efficacité économique. Pendant de nombreuses années encore, le financement de la culture continuera, selon toute vraisemblance, d'être assuré par l'État.

Les gouvernements se sont efforcés de promouvoir un certain nombre de stratégies financières et d'adopter certaines règles qui encouragent le secteur privé et les organismes bénévoles à but non lucratif à apporter leur contribution. Si l'on préconise un élargissement de la notion de culture, ces efforts sont indispensables. Les gouvernements misent de plus en plus sur des mesures comme les avantages fiscaux pour favoriser, hors du champ d'action de l'État, la production de produits culturels ou la préservation du patrimoine. Parmi les autres méthodes utilisées, on peut mentionner la création de fondations alimentées par des contributions publiques et privées, l'instauration de droits d'auteur dont les redevances fournissent des ressources nouvelles. Le recours à des loteries est une autre méthode, qui va encore plus loin. Pourtant, la loterie nationale récemment créée au Royaume-Uni, par exemple, n'a eu pour effet que de rétablir le financement global à ses niveaux antérieurs sans pour autant l'accroître.

Chacun de ces procédés a été essayé dans un ou plusieurs pays. Aucun d'eux ne semble parfait ; c'est pourquoi on a de plus en plus tendance à combiner plusieurs méthodes. Ces méthodes ont toutefois souvent été appliquées arbitrairement sans être mises au service d'objectifs clairs et cohérents, ce qui a eu pour résultat de créer des doubles emplois ou d'entraîner des erreurs d'attribution dans l'allocation des ressources. Le déséquilibre des allocations de ressources, consenties par les gouvernements et les organismes non gouvernementaux, entre des villes et des provinces situées loin des centres culturels et politiques est aussi très fréquent. Les priorités actuelles en matière de dépenses n'ont fait l'objet que d'évaluations limitées, et les allocations de ressources continuent à se faire en faveur d'institutions et d'objectifs établis.

Dans les anciens pays socialistes, de nouveaux modèles faisant appel à

des sources de financement multiples commencent seulement à apparaître. En l'occurrence, le rôle du secteur privé et du secteur à but non lucratif pour le soutien des activités culturelles revêt plus d'importance encore, et un surcroît d'efforts s'impose pour encourager le mécénat d'entreprise, la générosité privée et les associations civiques. Bien que l'étude des tendances dans les économies de marché soit riche d'enseignements, il n'existe de toute évidence aucun modèle de financement qui puisse être exporté tel quel vers les anciens pays à économie socialiste. En fait, ces pays devraient chercher leur orientation non pas dans l'état actuel des économies de marché, mais dans la future société de l'information où tout permet de penser que le rôle de la culture sera extrêmement important.

Dans le monde entier, on se rend compte de plus en plus que « certaines tâches [...], dont les gouvernements ne se sont pas particulièrement bien acquittés dans le passé et dont ils ne sauraient s'acquitter actuellement en leur affectant des crédits budgétaires et en faisant appel aux mécanismes de l'administration publique<sup>14</sup> », peuvent être menées à bien grâce à l'initiative privée de particuliers et d'organisations. Beaucoup de ces donateurs indépendants sont prêts à conclure des partenariats avec des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des organes supranationaux dans un certain nombre de domaines. Aussi la Commission recommande-t-elle qu'une initiative soit prise sur le plan mondial pour promouvoir le rôle du financement indépendant. Il sera nécessaire de faire en sorte que ceux qui participent à ce type de financement aient dûment leur place dans le processus qui devrait permettre la tenue du Sommet mondial de la culture et du développement, recommandé dans l'Agenda international du présent Rapport. Cette initiative devrait bénéficier du concours des diverses associations et centres de documentation créés un peu partout dans le monde par des donateurs indépendants. Devraient y contribuer des institutions jouant un rôle moteur et qui travaillent déjà en collaboration étroite avec l'UNESCO, par exemple le Centre européen des fondations (CEF), la Fondation européenne de la culture (FEC) et l'Agence européenne pour la culture. Ces organismes pourraient se réunir pour établir des liens avec des organismes du secteur indépendant dans d'autres régions, tels que le Conseil des fondations, qui a son siège à Washington, le Centre mexicain des fondations et le Consortium des fondations de l'Asie et du Pacifique.

## Le partenariat

Si l'on veut que la culture bénéficie d'un soutien plus efficace dans l'économie – que ce soit au niveau régional ou mondial –, il faudra que les modalités de fonctionnement des gouvernements, du marché et de la société civile soient assouplis tout comme d'ailleurs devraient l'être les rapports qu'ils entretiennent entre eux. Une redistribution des fonctions entre les autorités nationales, régionales et locales devrait contribuer à augmenter les capacités de réaction à tous les niveaux. Des trois niveaux – national, régional et local – où agissent les pouvoirs publics, c'est le niveau local qui est le plus proche de la population et qui est le mieux à même de comprendre et de répondre aux besoins culturels qui sont les siens. Du reste, de plus en plus de municipalités et diverses autres autorités locales formulent des politiques en faveur de la culture. Toutefois, les gouvernements n'allouent pas aux autorités locales les ressources qui leur permettraient d'atteindre les objectifs nouvellement définis. Ce problème est particulièrement grave lorsque les autorités locales ne peuvent pas percevoir d'impôts ou lorsque les besoins culturels ne font pas l'objet d'une estimation financière globale.

En raison du rôle dominant que joue le marché, et compte tenu des progrès du militantisme civique, il est nécessaire de comprendre et d'encourager la part du secteur privé et de la société civile en ce domaine, par exemple en ménageant un espace pour de nouveaux acteurs et de nouvelles actions. Le rôle des gouvernements serait de faciliter l'interaction, la consultation et la formation d'un consensus avec et entre ces différents partenaires. Ce processus se déroulera d'autant mieux que la prise de décisions, la gestion et la fourniture de services dans le secteur culturel seront plus décentralisées et démocratisées.

La Commission reconnaît le rôle capital des organisations civiques dans le développement culturel et fait siennes les vues du Sommet mondial pour le développement social concernant l'importance des organisations créées par les communautés locales, notamment pour susciter la participation des pauvres et des sans-pouvoir. Les organisations non gouvernementales (ONG) accomplissent également une tâche indispensable puisqu'elles mobilisent le soutien et l'engagement du public autour de certains principes fondamentaux ou projets spécialisés. Certaines de ces organisations ont un mandat culturel spécifique – les centres artistiques, les théâtres de jeunes et les festivals locaux, par exemple – tandis que d'autres ont une vocation plus sociale ou économique faisant intervenir des questions de culture ou d'identité – c'est le cas, par exemple, d'organismes formant des chômeurs qui travailleront ensuite dans les industries culturelles ou des organisations qui font campagne pour la protection du patrimoine physique ou culturel. Ce secteur si varié se caractérise par un foisonnement

d'idées, et la Commission n'est pas en mesure de recommander une marche à suivre pour dire comment certains de ses membres les plus représentatifs pourraient participer aux processus de développement qu'elle propose. L'essentiel est, toutefois, de ne pas négliger leur possibilité d'engagement en faveur du bien collectif. Sur le plan national comme sur le plan international, il faut donc favoriser la création de mécanismes nouveaux, inspirés d'un certain nombre d'exemples où la collaboration entre les gouvernements et les associations communautaires bénévoles a été couronnée de succès.

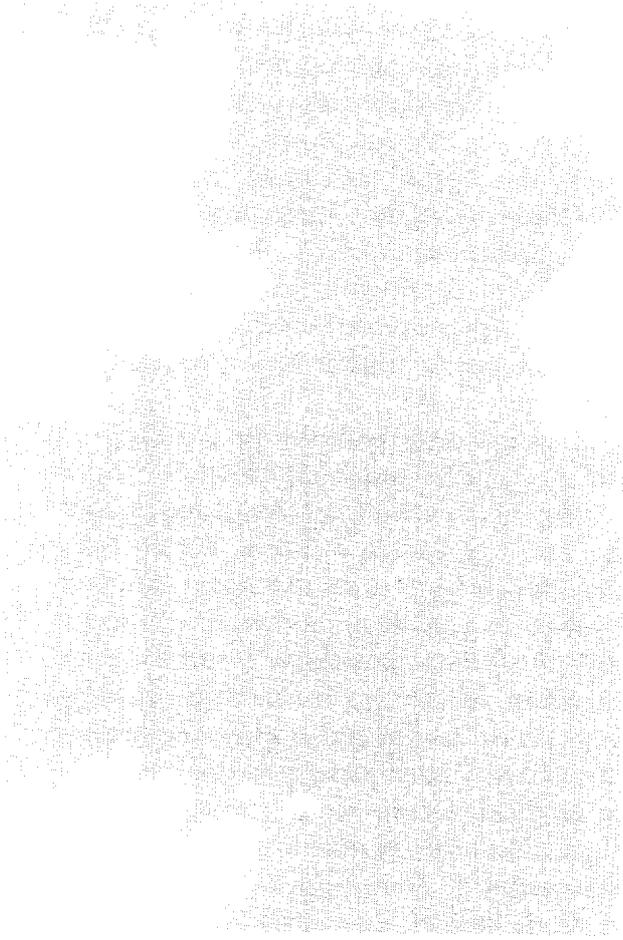
Au sein des gouvernements, les ministères de la culture devraient poursuivre leurs consultations et travailler en harmonie avec les administrations d'autres secteurs. Cela est important car pour que des actions nouvelles puissent être menées il faudra que les auteurs de politiques culturelles soient capables de faire travailler ensemble différents services administratifs. Toute politique culturelle et toute application sur le terrain d'une politique culturelle devraient être traitées de manière intersectorielle et faire intervenir différents ministères. Mais parce que le Ministère de la culture est, en règle générale, moins prestigieux que les Ministères de l'éducation ou des affaires sociales, parvenir à ce but ne sera pas chose facile. En France, le Ministère de la culture a confié à une Délégation au développement et à la formation la coopération interministérielle ; elle est notamment chargée de stimuler le développement de la culture au niveau régional. Les comparaisons d'initiatives et d'expériences de différents pays dans ce domaine devraient être également encouragées.

Chacun reconnaît aujourd'hui l'importance, au plan mondial, de la coopération multilatérale pour favoriser la participation du plus grand nombre aux activités culturelles, notamment dans le domaine de la préservation et de la promotion du patrimoine tant matériel qu'immatériel. Sur cette question le consensus est acquis. L'UNESCO, qui s'est attachée de longue date à promouvoir l'étude et le développement de politiques culturelles nationales, devrait pour cette raison réunir un forum international sur les politiques culturelles. Celui-ci pourrait constituer une instance consultative unique en son genre où se rencontreraient des décideurs, des administrateurs, des chercheurs, des artistes et des représentants de la société civile qui, à tous les échelons de la hiérarchie, s'attacheraient à rendre les politiques culturelles plus efficaces. L'objectif d'un tel forum serait de promouvoir une certaine souplesse dans la gestion culturelle, en adoptant des méthodes comparatives et une mise à l'essai, afin de mieux adapter la recherche-développement aux politiques déployées dans les diverses régions du monde par le secteur public comme par le secteur non gouvernemental.

## Notes

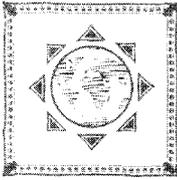
1. Parlant de la religion, André Malraux disait : « Le *xxi*<sup>e</sup> siècle sera religieux ou il ne sera pas ! »
2. Ces deux références sont empruntées à la version préliminaire des profils de pays figurant dans les volumes sur l'Asie et le Pacifique et sur l'Afrique de la Cultural Policy Data Bank, Culture Link IRMO, Zagreb (Croatie), 1992.
3. D. Pwono et J. Katula, « Arts and humanities capacity building in Africa : problems and prospects », Conférence de Bellagio sur la culture et le développement en Afrique, mai 1995.
4. Ama Ata Aidoo, « Culture, development and Africa at century's end », dans : *Some thoughts from the Netherlands on cultural development*, Commission nationale des Pays-Bas pour l'UNESCO, La Haye, 1994.
5. La Conférence a préconisé des méthodes qui mettent l'accent sur une conception large et anthropologique de la culture intéressant non seulement les arts et les lettres, mais encore les modes de vie, les droits de l'homme, les coutumes et les croyances, l'interdépendance des politiques existantes dans les domaines de la culture, de l'éducation, des sciences et de la communication, et la nécessité de tenir compte de la dimension culturelle du développement.
6. Discours liminaire, 7<sup>e</sup> réunion du Forum des ministres de la culture et des responsables des politiques culturelles de l'Amérique latine et des Caraïbes, Port of Spain, Trinité-et-Tobago, novembre 1994.
7. *The Economist*, 17 octobre 1992.
8. Marta Moreno Vega, contribution aux travaux de la Commission, juillet 1995.
9. Benjamin Barber, *Jihad vs McWorld*, Londres, Times Books, 1995.
10. Céline Sachs-Jeantet, *Villes et gestion des transformations sociales : un défi pour les sciences sociales*, Paris, UNESCO, 1995. (Gestion des transformations sociales, Documents de travail n° 2.)
11. Nathan Weber et Loren Renz, *Arts funding : a report on foundation and corporate grantmaking trends*, New York, The Foundation Center, 1993.
12. Ben Zulu, « Culture and development in Africa film and video distribution », Conférence de Bellagio, mai 1995.
13. « Disasters at the Opera », *The Economist*, 7 janvier 1995.
14. Lord Dahrendorf, « The voluntary sector in the European context », allocution liminaire à la réunion générale annuelle du Centre européen des fondations, Bonn, novembre 1992.

## **Les besoins en matière de recherche**



*« Dans la recherche, l'horizon recule  
à mesure que nous avançons...  
Et la recherche est toujours  
incomplète. »*

Mark Pattison  
*Isaac Casaubon, 1875*



La recherche multidisciplinaire, en particulier sur les liens entre la culture et le développement, est applaudie par tous, sans que l'on se fasse toujours une idée claire de ce qu'elle implique. Son intérêt repose sur trois faits. Premièrement, la recherche multidisciplinaire permet, comme son nom l'indique, à des spécialistes de différentes disciplines de travailler ensemble sur un même sujet. C'est ainsi que l'amélioration de la nutrition, l'introduction de variétés nouvelles de plantes cultivables, le contrôle de la croissance démographique, la réduction de la pollution, la planification d'une ville nouvelle peuvent exiger qu'on fasse appel à plusieurs disciplines pour résoudre un problème. Dans ce type de coopération, les disciplines ne sont pas transcendées mais convergent vers un objectif pratique commun, sans que cela ait d'incidence sur la méthodologie ou le contenu de chacune d'entre elles. Au contraire, c'est parce qu'ils sont tous des spécialistes dans leur domaine que les différents membres d'une équipe ont quelque chose à apporter pour que soit proposée, à un problème donné, une solution intégrée. Ces spécialistes de différentes disciplines sont comparables aux membres d'un groupe de travail présidentiel, voire à ceux de la présente Commission mondiale de la culture et du développement, puisque, dans ce type de rencontre, chacun met sa compétence professionnelle au service de l'entreprise commune, dans l'espoir que le résultat sera supérieur à la somme de ses éléments constitutifs.

En deuxième lieu, il peut arriver que des hypothèses, des concepts, des méthodes ou des techniques qui n'avaient été jusqu'alors appliqués qu'à un seul domaine d'étude donnent des résultats remarquables quand ils sont appliqués à un autre domaine, qui avait été, au préalable, l'objet d'une analyse différente. C'est ainsi que des concepts et des techniques économiques ont fait une étonnante percée en politologie, anthropologie, sociologie et psychologie. Par exemple, le succès du postulat de la maximisation du comportement sous la contrainte ayant été assez fécond dans l'éclairage du comportement des consommateurs, des entreprises et des exploitants agricoles, on l'a appliqué à des activités politiques telles que le vote, la formation des partis et la prise de décision au niveau gouvernemental. Les calculs de rentabilité économique et les analyses comparatives des coûts et avantages, quant à eux, ont été étendus du domaine des investissements à but lucratif à ceux de l'éducation, de la santé, du contrôle des naissances, de la répartition du temps entre travail et loisirs et, parmi les différentes activités de loisir, aux décisions relatives au mariage et au divorce, à la taille de la famille, et même aux liaisons extraconjugales.

Cette « colonisation » de la vie humaine tout entière, jusque dans ses sphères les plus intimes, par le raisonnement économique a été taxée d'« impérialisme » intellectuel. Elle a même envahi notre langage puisqu'on entend des gens parler de relations intimes en termes de « maximisation » des besoins, d'« actifs » affectifs, d'« investissement » dans les enfants, de

formation de « capital » humain, etc. A l'occasion, mais beaucoup moins fréquemment, des concepts utilisés en théorie politique sont appliqués à des problèmes économiques : l'utilisation par Albert O. Hirschman du concept de « voix » comme substitut à l'idée de « sortie » en est un exemple<sup>1</sup>.

Un troisième fait, plus profond encore, justifie l'approche interdisciplinaire. La société est un système où tous les phénomènes sociaux sont liés, mais, avec la différenciation croissante des fonctions et des normes, certaines relations deviennent plus fortes que d'autres. Cela nous autorise, de l'avis de certains, à séparer par exemple les réactions commerciales des réactions familiales, ou bien l'économie de l'anthropologie. Si le besoin d'études interdisciplinaires existe, c'est parce qu'il y a interdépendance entre des variables qui, normalement, sont analysées séparément. « L'absence de spécialisation chez les gens qu'on étudie ne justifie en aucune façon l'absence de spécialisation chez ceux qui les étudient. Un étudiant de Michel-Ange pourrait fort bien limiter son attention aux sculptures du maître, tout en se désintéressant de l'architecture et de la peinture, domaines dans lesquels Michel-Ange excellait également<sup>2</sup>. »

Le domaine des études sur le développement offre de nombreuses illustrations de cette interdépendance. L'une concerne la relation entre le revenu par habitant et la croissance démographique. Des taux de croissance démographique élevés ou en voie d'augmentation sont souvent supposés réduire le revenu par habitant et, dans certaines conditions, l'augmentation du revenu par habitant peut être supposée réduire la croissance démographique. On peut envisager aussi le rapport entre le niveau de vie d'un groupe minoritaire défavorisé, par exemple une caste prétendue inférieure ou une minorité raciale, et un indice des préjugés contre ce groupe. Le préjugé est fonction du niveau de vie – moins les gens sont éduqués et en bonne santé, plus forts sont leurs préjugés –, et le niveau de vie fonction du préjugé – plus le préjugé est fort, plus forte est la discrimination en matière d'emploi, d'éducation, d'accès aux services sociaux, etc. On pourrait analyser de la même façon la relation entre la productivité par travailleur et le rapport entre investissement et revenu. Plus la productivité est élevée, plus l'épargne tendra à s'accroître, de même, par conséquent, que le taux des investissements, et plus le taux des investissements sera élevé, plus il y aura du capital par travailleur et, par conséquent, plus la productivité augmentera. On pourrait aussi déceler une interdépendance entre la qualité des études interdisciplinaires et la qualité des chercheurs qu'elles attirent.

Si cette interdépendance ou causalité réciproque entre des variables que l'on étudie normalement séparément est forte, alors il est bon de supprimer les cloisonnements entre disciplines. Cette suppression est parfois qualifiée de transformation de paramètres en variables dépendantes, par exemple quand on fait dépendre des attitudes initialement données, comme les préjugés contre un groupe, de son revenu et de son statut social,

et *vice versa*. Les liens familiaux et les calculs économiques, le régime foncier et les réponses aux encouragements d'ordre économique, les croyances religieuses et la motivation commerciale, le préjugé et le niveau des revenus, peuvent donner lieu à des interactions de ce genre. Quand il y a interdépendance – et cela est plutôt la règle que l'exception –, alors le travail interdisciplinaire est souhaitable.

Le travail interdisciplinaire en profondeur étant fort compliqué, il doit être effectué par une seule personne, ou par un groupe de spécialistes très proches qui, malgré leurs différences disciplinaires, ont une approche de la réalité complémentaire et stimulante. La recherche interdisciplinaire la plus efficace est souvent une activité d'ordre social, qui est le fait d'un petit groupe de chercheurs ayant des idées voisines, et qui ne se soucient pas d'être déphasés par rapport au reste de leur profession.

En plus de la recherche interdisciplinaire, la recherche historique et la recherche comparée sont nécessaires. La recherche historique est destinée à faire apparaître les différentes modalités selon lesquelles des sociétés très variées ont évolué, tout en mettant en évidence les succès et les échecs. Elle montre comment les sociétés existantes sont déterminées par leur passé et permet l'analyse de la rencontre de sociétés se trouvant à des stades de développement différents, avec des niveaux extrêmement variés de revenu, de technologie et de réalisations dans d'autres domaines. Ces éléments de réflexion devraient fournir des orientations à l'éthique universelle dont il a été question au chapitre premier. La diversité encouragerait le respect sans conduire au relativisme éthique. L'analyse de l'effet néfaste des impulsions propagées par les sociétés avancées vers celles qui le sont moins laisserait apparaître l'obligation de coopérer sur le plan international et de se diriger vers des institutions mondiales. La recherche comparée encouragerait, sur le plan synchronique, ce que la recherche historique encourage diachroniquement. L'une et l'autre élargissent les horizons des chercheurs et approfondissent leur compréhension.

Comme les connaissances résultant de la recherche devront être utilisées au profit de la population – en particulier des pauvres –, il conviendrait d'adopter, autant que possible, des méthodes de recherche fondées sur la participation. Alors, seulement, nous pourrions avoir l'assurance que les résultats ne seront pas biaisés selon l'optique d'observateurs extérieurs – citoyens, membres d'une élite ou d'une profession libérale, technocrates – et qu'ils seront mis au service de la pleine participation, de l'élargissement des choix et du bien-être de la population. Par exemple, quand on enquête sur les priorités des pauvres, on découvre que ce qui compte le plus pour eux diffère souvent de ce que les observateurs extérieurs s'imaginent, comme l'augmentation de leurs revenus. Or, une bonne nourriture, de l'eau potable, des soins médicaux de qualité, une scolarité correcte pour les enfants, des transports bon marché, un logement décent, un emploi stable

et un salaire assuré ne se traduisent pas par l'élévation du revenu par habitant, du moins pas pendant un certain temps. Il existe, en outre, des avantages non matériels auxquels les pauvres attachent souvent plus d'importance qu'aux améliorations matérielles. Certains de ces avantages relèvent des droits fondamentaux, d'autres des aspirations. Parmi ces derniers, on mentionnera de bonnes conditions de travail, la liberté de choisir son emploi et ses moyens d'existence, l'autodétermination et la dignité personnelle, l'indépendance – même vis-à-vis de ses protecteurs –, la mobilité, la libération de l'oppression, de la violence, de l'exploitation, de la persécution et des arrestations arbitraires, une vie familiale satisfaisante, la possibilité d'affirmer les valeurs culturelles et religieuses traditionnelles, la reconnaissance de son être, de son statut, l'accès à l'exercice d'une autorité et à l'indépendance personnelle, l'appartenance à une communauté, la jouissance de loisirs suffisants, le sentiment d'avoir un but dans sa vie et dans son travail, la possibilité de participer activement aux activités d'une société civile pluraliste, etc. Ces avantages, qui sont souvent plus appréciés que l'argent, et qui sont le résultat d'un travail productif, ne se traduisent pas en termes de revenus plus élevés. Aucun dirigeant ne saurait d'ailleurs garantir que ces aspirations seront réalisées dans leur totalité, ni même dans leur majorité, mais les politiques suivies peuvent créer les *occasions* de les satisfaire. La nécessité de la « recherche participative » et de la pleine participation (« *empowerment* ») a été largement acceptée, mais on a été plus lent à reconnaître les changements que ces concepts exigent de *nous*. « Nous n'avons pas su comprendre qu'une participation de leur part signifie une dépossession pour *nous-mêmes*. Une pleine participation pour eux signifie un manque de participation pour nous<sup>3</sup>. »

Les politiques de croissance économique, le développement des infrastructures et les programmes et projets dans des secteurs qui vont de la sylviculture aux transports de surface ont un effet à la fois positif et négatif sur la culture, abstraction faite de leur interaction avec les valeurs culturelles de chaque milieu. Comme le reconnaissent déjà nombre de spécialistes en sciences sociales, une analyse des effets culturels prévisibles devrait faire partie intégrante des préparatifs de tous les projets de développement. Cette idée devrait donc être appliquée par tous les bureaucrates et ce à tous les niveaux, en particulier dans le domaine de la planification, ainsi que par les hommes politiques dont ils dépendent. C'est là un défi que chaque société relèvera à sa manière, à commencer par les organismes internationaux de développement, qui pourraient donner l'exemple en élaborant et en adoptant des principes directeurs et des méthodes appropriés pour leurs propres projets ou ceux qu'ils cautionnent.

Dans un certain nombre d'institutions, des méthodes d'évaluation écologique et sociale – progressivement élargies à l'analyse culturelle – sont actuellement utilisées pour mesurer les effets potentiels sur l'environne-

ment et la société. La Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) reconnaissent que pour estimer la valeur d'un patrimoine culturel d'une société, il faut d'abord et avant tout en comprendre les significations esthétiques, historiques, scientifiques, sociales et économiques. Il est nécessaire, aujourd'hui, d'étendre ce type d'analyse à l'évaluation des effets que des projets pourraient avoir sur la diversité culturelle et la situation de certains groupes marginaux. Ces questions culturelles fondamentales devraient être prises en considération tout au long du « cycle du projet » : identification, préparation, estimation, négociation et approbation, mise en œuvre et évaluation du projet. Les méthodes d'évaluation écologique et sociale peuvent toutes deux être utilisées non seulement pour la sélection de projets, mais aussi pour l'évaluation de plusieurs versions possibles d'un même projet.

## Les limites de l'analyse et des techniques économiques

Les raffinements apportés à l'analyse comparative des coûts et avantages sociaux pourront permettre de juger des projets et programmes en fonction de leur impact *global* sur le bien-être des individus. Les coûts et avantages directs et indirects, la répartition des revenus, la pauvreté, l'emploi et l'environnement sont désormais pris en compte ; les effets externes sont parfois pris en considération ; les évolutions diachroniques et les formes de gestion sociale du temps font l'objet d'un examen plus approfondi ; l'idée fallacieuse selon laquelle ce qui ne peut pas être compté ne compte pas (ou même n'existe pas) est en grande partie abandonnée. On a déjà commencé à tenir compte de l'impact des projets sur l'environnement physique ; il faudra maintenant s'efforcer de mesurer leurs incidences sur les habitudes, les institutions et – ce qui est le plus difficile – les valeurs culturelles. Il serait toutefois très difficile, dans le cadre d'une analyse comparative des coûts et avantages sociaux, de prendre en considération des variables culturelles telles que les attitudes vis-à-vis du travail, la déontologie, la solidarité du groupe, les relations interpersonnelles et l'appréciation des personnes. Bien qu'on reconnaisse généralement que l'omission de ces variables entraîne souvent des problèmes imprévus dans l'exécution des projets, aucune méthode n'a encore permis d'introduire ces paramètres dans les modèles.

Le projet de plantation de palmiers à huile à Kulai, en Malaisie, lancé par la British Commonwealth Development Corporation, illustre bien cette difficulté. Trois types d'effets externes (avantages qui ne peuvent pas être imputés directement au projet) que les analystes avaient des difficultés à prendre en compte étaient très importants. D'une part, pour la première fois en Malaisie, de petits propriétaires apprenaient à cultiver le palmier à huile. D'autre part, une méthode novatrice, combinant l'utilisation d'une

usine de traitement moderne, la commercialisation, le crédit et les services de vulgarisation était mise à la disposition des petits propriétaires. Enfin, un nombre substantiel d'administrateurs malaisiens – dont beaucoup devaient ensuite travailler pour l'Office fédéral de mise en valeur des terres – étaient formés à la gestion sur le domaine. Cette expérience a été répétée par la suite dans plusieurs projets similaires réalisés en Afrique et en Asie. Si l'on ne tient pas compte de ces avantages externes, relativement impalpables, du projet, une analyse comparative des coûts et avantages risquerait d'être dépourvue de tout intérêt, voire erronée.

En conclusion, on dira qu'une analyse comparative des coûts et avantages sociaux n'a qu'une application limitée et qu'il faut que les spécialistes, les chercheurs et les dirigeants se situent dans une perspective plus large et embrassent l'ensemble des stratégies de développement humain et culturel plutôt que de se limiter à étudier les projets un par un.

De nombreux projets de développement planifié (projets hydroélectriques et programmes d'irrigation, mines – en particulier à ciel ouvert –, centrales thermiques et nucléaires, complexes industriels et installations militaires, polygones d'essai pour les armements, voies ferrées et routes, création et agrandissement de réserves forestières, animales ou de parcs, utilisation de techniques plus rentables) ont parfois des effets négatifs sur les populations les plus vulnérables sur les plans économique et culturel, surtout lorsque ces projets impliquent le déplacement massif – souvent forcé – de l'ensemble de ses membres, artisans, tisserands et pêcheurs compris<sup>4</sup>. D'autres déplacements de population peuvent être causés par une nouvelle utilisation des terres – par exemple au profit de l'expansion urbaine –, ou par la perte de moyens d'existence imputable à la dégradation de l'environnement et à la pollution, etc. Très nombreux sont les éléments d'information montrant que, sauf rares exceptions, les déplacements forcés ont eu pour résultat une « spirale d'appauvrissement<sup>5</sup> ».

A ces résultats négatifs, il convient d'opposer les avantages dont peuvent bénéficier d'autres populations, comme l'électrification ou l'amélioration des transports, avantages qui auraient résulté du projet et qui auraient transformé la vie d'une population pauvre. Les coûts entraînés par le respect des droits (négatifs) de certaines personnes à ne pas être déplacées, privant par là-même d'autres personnes pauvres d'une occasion d'améliorer leur vie, peuvent être très élevés.

Dans beaucoup de pays en développement, la terre demeure le principal moyen de production et son régime est déterminé dans une très large mesure par des considérations culturelles régissant la distribution, l'usage et la gestion de l'environnement. La plupart des sociétés ont leurs « réserves naturelles ». Il peut s'agir d'un « bois sacré » ou du territoire des esprits, des ancêtres ou des dieux, qui ne peut faire l'objet d'aucune exploitation économique. La propriété du sol et les modalités de son utilisation ont une

influence considérable sur la vie de la communauté. C'est pourquoi, chaque fois qu'un type d'activité doit en remplacer un autre (cultures marchandes au lieu d'une agriculture de subsistance, élevage bovin au lieu d'une agriculture commerciale), il faut envisager le changement dans la perspective culturelle que pose la signification de la terre.

Dans d'autres domaines aussi, comme les échanges commerciaux ou le passage à une économie monétaire, il faudra analyser les facteurs culturels et tenir compte de leur importance. Il n'est jusqu'à la notion de dépense qui ne puisse être culturellement déterminée. Dans beaucoup de sociétés d'Asie et d'Afrique, les plus pauvres eux-mêmes s'estiment obligés de dépenser à profusion à l'occasion de certaines activités rituelles. Ces dépenses ont un effet évident sur l'épargne et l'investissement, ainsi que sur la répartition de la consommation dans le temps, effet que les politiques et projets de développement ne peuvent pas se permettre d'ignorer. De plus, les traditions en vertu desquelles on donne et on reçoit des cadeaux ont un effet de redistribution dont il faut tenir compte.

Il convient de définir les modalités selon lesquelles les compétences et les techniques traditionnelles peuvent se combiner avec les connaissances et les savoir-faire modernes. Dans le domaine médical (pharmacopée et médecine proprement dite), en Afrique, en Chine, en Inde et au Mexique, il existe de nombreux cas d'expérimentations faisant appel aux méthodes traditionnelles ou combinant des techniques traditionnelles et modernes. Les guérisseurs traditionnels peuvent apporter des éléments d'appréciation nouveaux à la psychiatrie et à la pharmacologie. Les connaissances traditionnelles recèlent certainement un potentiel précieux pour la reformulation de projets dans les domaines de l'hygiène du milieu, de la médecine préventive, de la nutrition, du contrôle des naissances et de la puériculture.

La modernisation de l'agriculture de subsistance constitue elle aussi un domaine où une analyse d'impact culturel est nécessaire. L'agriculture de subsistance est sans nul doute tributaire de conditions écologiques extrêmement variées, mais les agronomes ont repéré les moyens grâce auxquels les pratiques locales peuvent aider à la modernisation et à l'amélioration de l'agriculture. Ces pratiques locales reposent sur un savoir traditionnel qui exige peu d'apports extérieurs, utilise des nutriments naturels, les recycle efficacement, protège les cultures de couverture et favorise la diversité génétique. Plusieurs exemples au Ghana, en Inde et au Nigéria illustrent l'application de conceptions nouvelles intégrant à la modernisation de l'agriculture et à l'élaboration de projets agricoles des pratiques culturelles existantes.

On sait désormais que les projets de développement qui ne tiennent pas suffisamment compte du « facteur humain » risquent fort d'échouer. Il convient donc de ne pas méconnaître les « coûts culturels » d'un ajuste-

ment à une approche ou à une technologie nouvelle. Ces coûts vont en général au-delà du coût économique ou du coût d'opportunité sociale pour englober des coûts moins perceptibles et moins tangibles, d'ordre humain et social, écologique et culturel. Ils exigent que l'on revoie la question en analysant, réexaminant et reformulant le profil coûts-avantages des projets ou qu'on replace ces derniers dans un cadre plus large, en complétant l'analyse comparative des coûts-avantages par une analyse culturelle. Cela conduira peut-être ultérieurement à changer la définition même de la notion de coûts.

Les économistes ont fort bien étudié les effets du comportement dicté par l'intérêt personnel. Le concept a été élargi bien au-delà du marché pour s'appliquer à des questions comme le vote et le comportement politique ainsi qu'à tous les aspects des relations familiales qui, jusque-là, ne se prêtaient pas à ce type d'analyse. L'hypothèse s'est révélée très féconde, mais ce n'est que récemment que la réflexion et la recherche, du moins en économie, se sont tournées vers ce qui milite en faveur de l'altruisme, de la confiance, de la coopération, de la loyauté, de la solidarité et même de l'affection et de l'amour, et vers l'étude de leurs effets. Ainsi les projets et programmes devront-ils être conçus différemment pour tirer parti des recherches sur ces mécanismes culturels.

Les variables quantifiables ne sont pas les seules qui comptent. Des jugements qualitatifs sur les attitudes et les institutions correspondant à différentes filières de développement, ainsi que sur les obstacles et les inhibitions qui se dressent sur la route du progrès, sont également nécessaires. Cependant, chaque fois que cela est possible, des indicateurs quantitatifs, fussent-ils seulement ordinaux, sont très utiles. Il conviendrait, par exemple, de procéder à une analyse de l'autosuffisance dans les activités culturelles ainsi que du contenu et de la qualité de l'éducation, des communications et des médias. Des indicateurs de la dépendance technologique et des retards technologiques sont importants eux aussi. Il y aurait lieu, par ailleurs, d'étudier la possibilité de créer des indicateurs des phénomènes qui, à la lumière de l'éthique universelle esquissée plus haut, sont indésirables ou néfastes. Les travaux sur ces indicateurs et sur l'indice d'autosuffisance en sont encore à un stade rudimentaire. Il faudra, au préalable, effectuer un travail d'analyse afin de définir avec précision l'objet de notre observation, travail qui devra être suivi d'une collecte et d'une comparaison des données pertinentes.

## Modalités et priorités de la recherche

Présentées à titre de suggestions, les questions ci-après pourraient éventuellement faire l'objet d'études dans les premiers rapports annuels dont la

Commission recommande la publication sous la rubrique « Action 1 » de l'Agenda international. Bien entendu, d'autres domaines pourraient néanmoins être explorés.

Sous chacune des rubriques ci-dessous, on trouvera un certain nombre de suggestions.

## 1. Questions conceptuelles, méthodologiques et statistiques

Les travaux sur les indicateurs culturels en sont encore à un stade rudimentaire. Il serait pourtant utile de recueillir des données permettant de mesurer les aspects tant positifs que négatifs ainsi que les dimensions individuelles et collectives de la culture. Jusqu'à ce jour, les indicateurs de la dimension culturelle ne prenaient guère en compte la sécurité, l'autonomie, l'autosuffisance individuelle et collective, le sentiment d'appartenance à une communauté, la participation aux activités culturelles, les aspects positifs et négatifs de la liberté civile et politique et des droits de l'homme, ainsi que les manifestations de violence, de racisme et de discrimination, le trafic illicite d'objets provenant de sites archéologiques, etc.

Il y aurait lieu d'élaborer des indicateurs qui permettraient, dans chaque pays, d'évaluer les différences de statut social des divers groupes (groupes ethniques, minorités, catégories fondées sur le sexe et sur l'âge), ainsi que la qualité des relations que ces groupes entretiennent entre eux. Ces indicateurs seraient très utiles pour les sociétés multiculturelles et celles où existent de grandes inégalités sociales et économiques. Certes, ces indicateurs ne seraient pas tous d'égale importance pour l'ensemble des pays. Mais puisque la diversité et la variété constituent l'essentiel de la culture, il faut trouver le moyen d'en rendre compte.

Il conviendra, en outre, de préciser s'il est souhaitable d'aboutir à un indice culturel unique et, si c'est le cas, quels coefficients de pondération statistique donner à ses éléments constitutifs. Si, à l'inverse, on opte pour une pluralité d'indicateurs, il faudra définir et justifier les rapports qu'ils entretiennent entre eux et notamment déterminer si l'on peut retenir un indicateur composite principal ou une série d'indicateurs différents. Si l'on utilise des coefficients de pondération arbitraires pour effectuer le calcul global, encore faudrait-il procéder à une analyse de sensibilité en ce qui concerne les classements selon les divers coefficients choisis. Si l'indice est à même d'accepter différentes pondérations, pourquoi ne pas utiliser une composante unique au lieu d'un indice composite ? Si l'on retient la solution de l'indice composite, faudra-t-il opter pour la moyenne arithmétique ou géométrique ? Il faut aussi établir un rapport entre les composantes d'un indice global et les indicateurs hors indice. Les problèmes soulevés par la synthétisation ou la décomposition des indicateurs peuvent

avoir d'importantes conséquences pour l'orientation d'une politique.

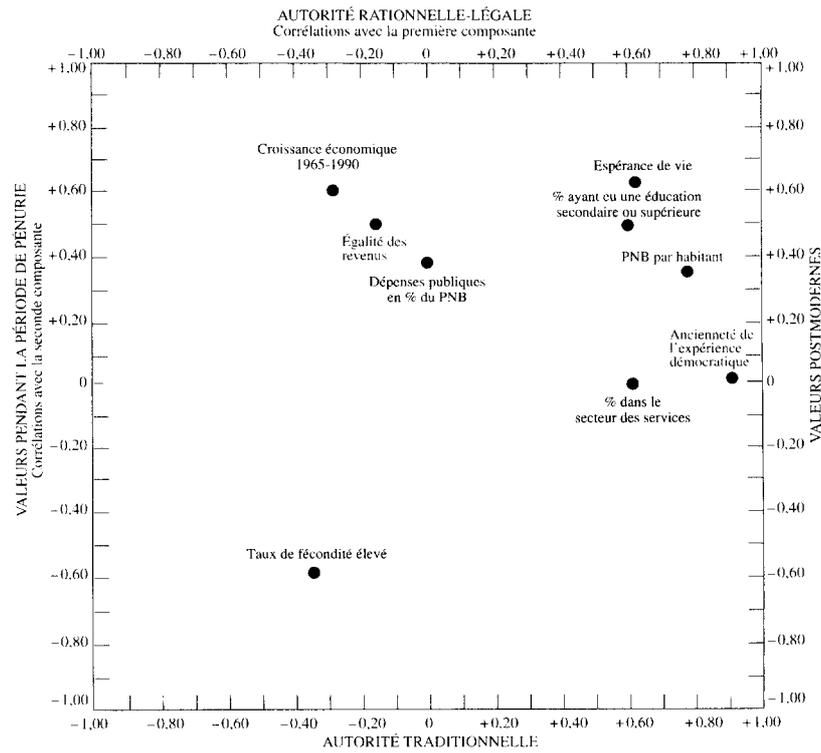
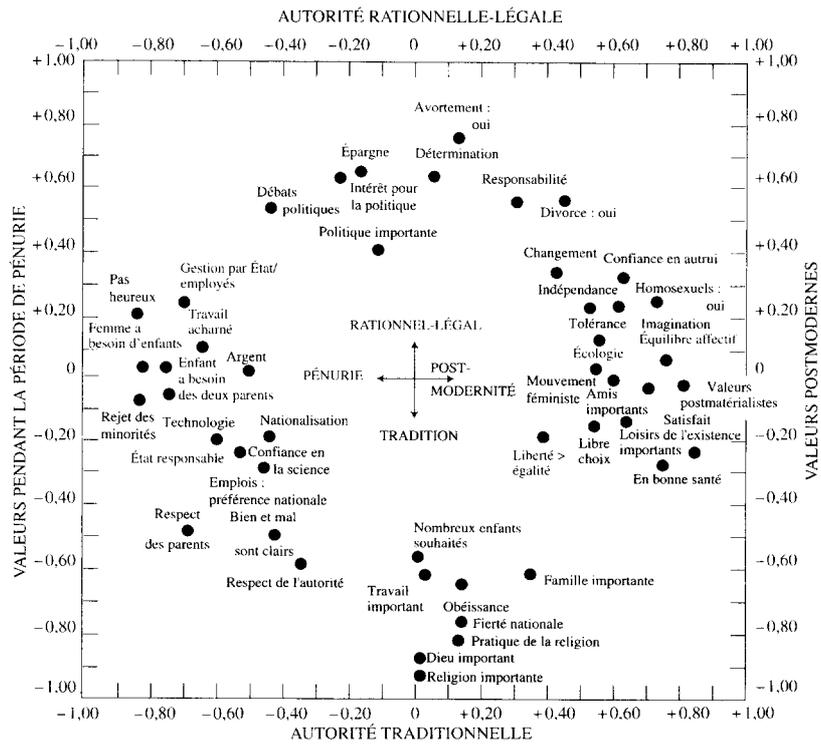
Un autre sujet de recherche concernerait la signification et l'interprétation de ces indicateurs. Le savoir peut, en effet, se mesurer au moyen de différents indicateurs : taux d'alphabétisation, années de scolarité, nombre de scientifiques et d'ingénieurs pour 10 000 habitants, nombre de livres publiés, nombre de bibliothèques, etc. Par exemple, pour mesurer le choix et la liberté politique, on se fonde souvent sur le fait qu'il existe plus d'un seul parti politique. Or, il n'est pas certain que la cohabitation de plusieurs partis politiques dans un pays soit synonyme de stabilité et de liberté. Et dans le cas d'un seul parti, avec plusieurs candidats au choix, pourrait-on parler de liberté démocratique ? Ainsi chacun de ces indicateurs est sujet à interprétation, dont les conséquences ne sont pas encore clairement analysées.

Autre question : quelle valeur – positive ou négative – accorder à l'interprétation de ces indicateurs ? Ainsi est-on parvenu, dans certaines sociétés, à considérer le divorce entre époux comme un phénomène normal – en tant qu'élargissement des choix – alors que la question reste controversée : en effet, à l'instar du cancer et du sida, le divorce est-il un fléau de notre temps, ou comme l'aspirine ou les anesthésiques, une libération de nos misères passées ? De même, faut-il voir dans l'augmentation du nombre de familles monoparentales (voire de certaines formes de suicides) le signe d'un choix de vie plus large, et pour cette raison s'en féliciter, ou bien le résultat d'une désagrégation du tissu social, et donc la déplorer ? Ou bien encore, faut-il s'abstenir de porter un jugement de valeur sur ces phénomènes de société ?

Il est bien connu que les indicateurs culturels, sociaux, politiques et humains sont encore moins fiables que la plupart des autres statistiques. Aussi devrait-il incomber à la recherche d'étudier les bases conceptuelles et analytiques de ces indicateurs, de favoriser la collecte de statistiques quand il n'en existe pas encore, d'améliorer la qualité des données existantes, de favoriser leur comparabilité sur le plan international, et de suggérer des moyens permettant aux utilisateurs de juger de la fiabilité des données, par exemple en proposant une fourchette au lieu d'un seul chiffre lorsque celui-ci n'est pas fiable, ou bien en classant les chiffres selon leur fiabilité.

## **2. Culture, développement et pauvreté**

L'objectif ultime du développement est d'améliorer la condition humaine. Par ailleurs, la ressource la plus abondante dont disposent les pays en développement est leur richesse en êtres humains. Pour ces deux raisons, les peuples et leur culture doivent être au centre de l'effort de développement.

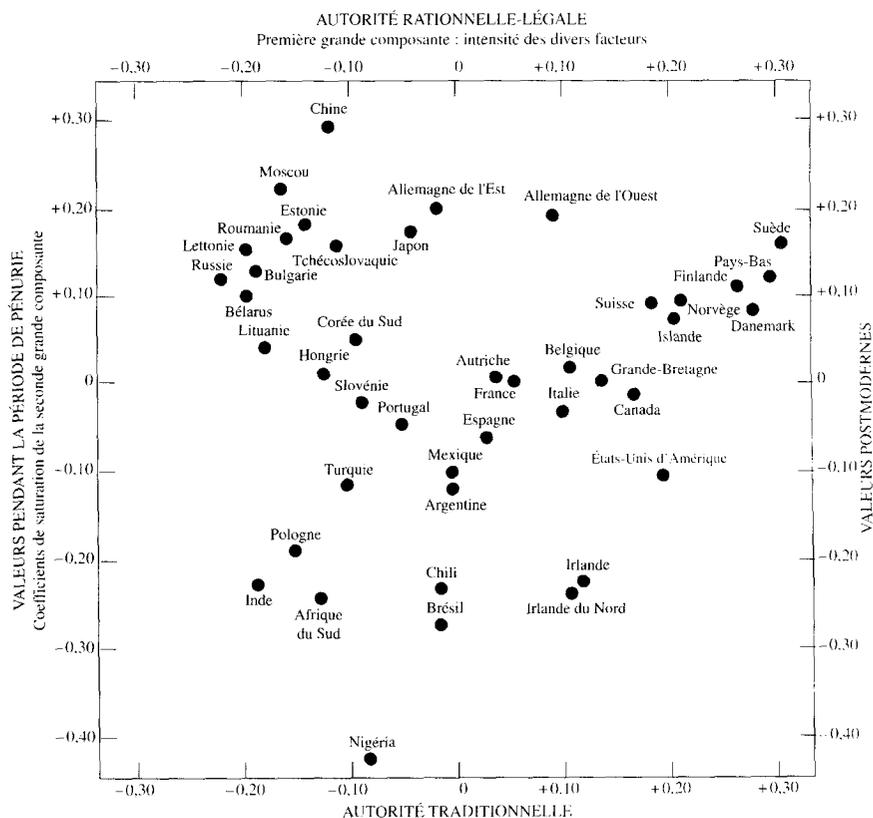


## Pauvreté et sécurité : le lien entre les valeurs politiques et culturelles et le développement économique

Dans son livre *Modernization and post-modernization*, le professeur Ronald Inglehart, de l'Université du Michigan, a apporté la preuve que les variables culturelles, économiques et politiques, loin d'être sans relation, présentent un fort degré de corrélation statistique.

Sur la base de la *World values survey* de 1990-1991 – une base de données d'une ampleur sans précédent concernant les valeurs et les croyances de la population de quarante sociétés, représentant 70 % de la population mondiale –, quatre grands groupes de valeurs se dégagent clairement en liaison avec les taux de croissance économique. La modernisation paraît ainsi liée au passage de formes d'autorité « traditionnelles » à des formes d'autorité « rationnelles et légales » ; cette transition concerne aussi bien les régimes démocratiques que les régimes autoritaires. L'apparition de sociétés postindustrielles donne lieu au passage de valeurs liées à la pauvreté à des valeurs postmodernes surtout liées à la sécurité. Ce phénomène s'accompagne de l'apparition d'une variété d'attributs – droits égaux pour les femmes, institutions politiques démocratiques, etc.

Les trois encadrés ci-joints permettent de donner la position relative d'un certain nombre de pays en fonction de corrélations économiques et sociales et des quatre grands groupes de valeurs, représentés ici par rapport à deux axes : l'axe vertical figure la polarisation des attitudes vis-à-vis de l'autorité ; l'axe horizontal figure la polarisation des valeurs sociales vis-à-vis de la pauvreté et de la sécurité.



Les travaux relatifs aux indicateurs humains, sociaux, politiques et culturels se poursuivent depuis longtemps, mais rien jusqu'à présent n'est encore venu se substituer au produit national brut, dont la position de monopole dans les esprits est encore prééminente malgré de nombreuses tentatives pour l'affaiblir. Tel est d'ailleurs l'un des principaux objectifs de l'indicateur du développement humain. Nous savons en effet que la pauvreté peut être éliminée à des niveaux de revenus très bas, et que des revenus moyens élevés ne sont pas une garantie contre la misère généralisée. Ainsi la recherche de nouveaux indicateurs dans ce domaine présente un intérêt immédiat pour les dirigeants et les donateurs internationaux qui souhaitent soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour améliorer le sort des pauvres.

Nous savons fabriquer des chaussures avec du cuir et produire de l'énergie avec du charbon ou des chutes d'eau, mais nous ne savons guère améliorer les services sociaux, l'alimentation et certains arrangements institutionnels pour allonger l'espérance de vie, tout en permettant à chacun d'avoir une vie saine, productive, satisfaisante, en un mot, créatrice. En outre, quelles sont les politiques susceptibles de promouvoir le développement humain et culturel ? Les pays qui affectent une part élevée de leurs recettes fiscales au bien-être social ne recueillent pas de résultats vraiment probants, alors que d'autres qui dépensent beaucoup moins parviennent à améliorer les conditions de vie de leurs populations ! Les rapports pouvant exister entre, d'une part, les indicateurs des « entrées », tels que le nombre de lits d'hôpitaux, de médecins, d'infirmières, d'enseignants ou d'artistes pour mille habitants, ou les taux de scolarisation et, d'autre part, les indicateurs des « résultats », tels que l'espérance de vie, la réduction de la morbidité, les progrès en matière d'alphabétisation ou de contrôle des naissances, etc., sont beaucoup plus ténus que les rapports entre les entrées de capital et de main-d'œuvre et les sorties de marchandises.

Les incidences de la décentralisation des dépenses publiques et de la fiscalité sur la mise en valeur des ressources humaines constituent un domaine de recherche important. La décentralisation (avec la déréglementation, la privatisation et la libéralisation) est devenue un slogan populaire. Certains pensent qu'elle améliorerait la qualité des activités du secteur public, qu'elle répondrait mieux aux besoins locaux, qu'elle éviterait les abus et une mauvaise utilisation des crédits et que ces avantages se traduiraient par un surcroît de ressources.

A l'inverse, certains pensent que la décentralisation peut aggraver les inégalités entre les communautés, qu'elle peut accroître le pouvoir des élites locales et se révéler une source d'abus plus importante que le gouvernement central ; elle amoindrirait, en outre, le financement central dont on a le plus grand besoin, d'autant qu'une action gouvernementale est nécessaire pour protéger les pauvres. Une étude systématique permettrait de voir

plus clair dans cette controverse et de mettre en lumière la structure de prise de décision qui donne les meilleurs résultats aux différents niveaux, compte tenu des objectifs à atteindre.

A cette question se rattache celle de la participation des pauvres, des minorités et autres groupes marginaux à la conception, à l'exécution, à la poursuite, au contrôle et à l'évaluation des programmes et des politiques. Un examen minutieux de différents types de participation et de modalités d'organisation, ainsi que des décisions et des mesures qui s'imposent aux échelons les plus élevés pour soutenir les efforts de participation, contribuerait grandement à éclaircir la situation.

Enfin, le rôle joué respectivement par les hommes et les femmes dans le développement est également primordial. Cette question a été examinée au chapitre 5 et elle a été reprise dans l'Agenda international.

L'étude des mouvements politiques et sociaux reposant sur l'identité religieuse, ethnique, nationale ou culturelle et de leur influence sur les femmes constitue un domaine de recherche nouveau. Le fondamentalisme islamique et l'évangélisme chrétien qui se répandent en Amérique latine, en Afrique et en Asie orientale, le fondamentalisme juif en Israël, le mouvement communautaire hindouiste et musulman en Inde et le mouvement communautaire bouddhique cinghalais au Sri Lanka sont en train de redéfinir radicalement la situation sociale, le rôle sexuel et les droits de la femme. Pourquoi les premiers mouvements nationalistes et socialistes faisaient-ils une place à l'émancipation des femmes alors que les mouvements actuels estiment qu'il s'agit là d'une tendance étrangère, d'importation occidentale ?

### **3. Démocratisation, libéralisation et pleine participation**

Nous observons actuellement dans le monde deux grandes tendances : l'une vers les régimes démocratiques et l'autre vers les économies de marché. Quels rapports ces tendances entretiennent-elles entre elles ? Comment les différentes traditions culturelles se transforment-elles avec la démocratisation, la constitution d'une citoyenneté et la libéralisation de l'économie ? Ces questions font d'ores et déjà l'objet de recherches importantes, qui, de l'avis de la Commission, devraient mettre l'accent sur le rôle joué par la culture. La recherche comparée et historique est d'autant plus essentielle, ici, qu'il existe plusieurs moyens pour constituer un État ou créer un marché.

Plus particulièrement, devraient figurer au nombre de ces travaux des analyses comparées transculturelles de certaines institutions et pratiques institutionnelles jouant un rôle déterminant. Quel changement au statut social des hauts fonctionnaires apporte la démocratisation ? A quelles

conditions peut-on parler de responsabilité publique ? Comment la logique de la corruption (ancienne et nouvelle) peut-elle se transformer en une morale du service public ? Des études devraient, par ailleurs, être lancées sur le rôle joué par les médias, et notamment la presse, dans le processus de démocratisation.

La construction de la démocratie impose la pratique, par la société civile, d'une culture de la citoyenneté et de la participation. Il est vrai, néanmoins, que les rapports que les populations entretiennent avec la sphère publique varient selon les cultures. Dans certaines sociétés, seules certaines catégories de citoyens sont appelées à participer à la vie publique. Aussi serait-il utile d'analyser les nouveaux types de tensions et de conflits qui pourraient résulter de l'élargissement du cadre de la citoyenneté (comme c'est le cas, par exemple, en Afrique du Sud aujourd'hui ou dans les pays où sont reconnus les droits de populations minoritaires et/ou autochtones) ou par l'apparition de nouveaux droits. Enfin, quelle leçon tirer de l'expérience de différentes institutions (systèmes judiciaires modernes, organismes traditionnels de médiation pour la résolution des conflits) ?

#### **4. Le développement durable**

Les problèmes d'environnement sont différents pour les riches et pour les pauvres, même s'ils naissent de la pauvreté et de la richesse. En réclamant une production toujours plus élevée, grosse consommatrice de ressources et génératrice de pollution pour l'environnement, les pays avancés portent gravement atteinte à la durabilité du développement. En revanche, certaines variables écologiques, comme la qualité de l'air et de l'eau dans les villes, s'améliorent au-dessus d'un certain niveau de revenu par habitant. Dans les pays pauvres, la demande en nourriture et en combustible de populations pauvres en croissance rapide provoque le déboisement, la désertification, l'érosion des sols, la salinisation, l'envasement et l'épuisement des réserves d'eau. Comme nous l'avons déjà dit, les pauvres ne contribuent pas seulement à la dégradation de leur environnement, ils sont aussi ceux qui en souffrent le plus. C'est pourquoi les rapports entre pauvreté et détérioration de l'environnement sont étroits et complexes.

Étant à prédominance agraire et pastorale, les habitants des pays les plus pauvres sont fortement tributaires des ressources naturelles renouvelables. Les conditions de vie des plus pauvres d'entre les pauvres – migration, temps passé et longues distances à parcourir pour trouver de l'eau et du bois de chauffage, pêche difficile – sont souvent révélatrices de l'état de l'environnement.

Nous manquons certes d'indicateurs satisfaisants pour expliquer la

notion de durabilité du développement. Des travaux sur les indicateurs de l'environnement et leurs rapports avec la pauvreté, la richesse et le développement humain seraient pourtant précieux. Des recherches sur la comptabilité du revenu national et le commerce international tenant compte de l'utilisation des ressources environnementales ont d'ailleurs été lancées il y a peu. De même est-il urgent de prendre en compte les savoirs traditionnels concernant l'environnement, les pratiques médicales, la lutte phytosanitaire, la fertilisation, etc., et d'évaluer l'efficacité des procédés employés.

Les problèmes de transition ne se posent pas seulement en Europe orientale et dans la Communauté des États indépendants. Ils se posent chaque fois qu'un gouvernement entreprend des réformes radicales en faveur de politiques de développement prenant en considération la culture. Il n'existe pas de principes directeurs indiquant comment aller de l'avant sur la voie des réformes. Très souvent des problèmes de transition sont perçus comme des erreurs de gestion, lesquelles peuvent naturellement contribuer à aggraver la situation. Des réformes fondamentales, comme celles du régime foncier, de la fiscalité, de l'éducation ou de l'administration peuvent générer l'inflation, le chômage, le déséquilibre de la balance des paiements, la fuite des capitaux, des grèves et même des coups d'État. Les bons auteurs n'ont guère de conseils à offrir dans des situations de ce genre, et pourtant un manuel à l'usage des premiers ministres ou des présidents soucieux de réforme serait bien utile ! Les organisations internationales devraient, en outre, faciliter la transition vers des politiques de développement plus humaines et favoriser des prêts destinés à ajuster de manière également plus humaine les économies. A quels critères recourir et comment conduire le dialogue ? Des études comparant les transitions et la libéralisation dans les anciens pays socialistes avec celles qui ont eu lieu dans les pays en développement et tirant des enseignements de l'expérience d'un groupe pour en faire profiter un autre revêtiraient un intérêt tout particulier.

## Notes

1. Albert O. Hirschman, *Exit, voice and loyalty*, Boston, Harvard University Press, 1970.
2. Michael Lipton, « Interdisciplinary studies in less developed countries », *Journal of Development Studies*, vol. 9, octobre 1970.
3. Robert Chambers, « The professionals and the powerless : whose reality counts ? », *Choices. The Human Development Magazine* (New York, PNUD), vol. 4, n° 1, 1995.
4. Smitu Kothari, « Cultural pluralism and development », contribution aux travaux de la Commission, mai 1995.
5. Michael M. Cernea (dir. publ.), « Involuntary resettlement : social research, policy and planning », *Putting people first : sociological variables in rural development*, New York, Oxford University Press, 2<sup>e</sup> édition 1991, p. 195.

## Agenda international

Le présent agenda international a pour objectifs :

- de fournir un instrument permanent de réflexion sur les questions de culture et de développement au niveau international ;
- de lancer un processus visant à étendre dans la gestion des affaires mondiales certains principes et méthodes couramment adoptés aujourd'hui dans différents pays ;
- de créer une instance où pourra être réalisé un consensus international sur des problèmes essentiels relatifs à la culture et au développement.

### **Action 1. Rédaction d'un rapport annuel sur la culture et le développement dans le monde**

1.1. La Commission mondiale de la culture et du développement recommande à l'UNESCO de réunir une équipe de travail indépendante, chargée de concevoir et de publier, à partir de 1997, un rapport annuel sur la culture et le développement dans le monde. Ce rapport indépendant, destiné aux décideurs et autres responsables, serait financé par des contributions volontaires de la communauté internationale, en provenance notamment de fondations et de gouvernements. Il aurait pour objet :

- (a) l'étude des tendances récentes relatives à la culture et au développement (cette étude tirerait parti du programme de recherche défini plus loin) ;
- (b) l'examen des événements influant sur l'état des cultures dans le monde entier ;
- (c) l'élaboration et la publication d'indicateurs culturels du développement ;
- (d) la mise en lumière de pratiques et de politiques culturelles exemplaires, tant aux niveaux local, national qu'international, ainsi que la dénonciation des pratiques, politiques et comportements inacceptables ;
- (e) l'analyse de sujets importants d'intérêt général, avec des suggestions circonstanciées sur les politiques à suivre.

En plus de l'étude sur les tendances récentes dans le domaine de la culture et du développement, chaque rapport pourra explorer en profondeur un thème particulier, par exemple : qu'est-ce qu'une éthique universelle ? ; la violence culturelle et ethnique ; les formes nouvelles d'expression culturelle ; l'art et la vie culturelle ; la culture, l'économie et l'État ; les

progrès réalisés dans la reconnaissance des droits culturels et des droits des deux sexes ; l'accès aux nouvelles technologies des médias ; les préoccupations culturelles des populations autochtones ; l'usage des évaluations d'impact des faits culturels dans la prise de décisions relatives au développement ; le destin des minorités ; l'état des langues et de la politique linguistique dans le monde.

1.2. L'indépendance de l'équipe chargée de concevoir et de rédiger le rapport annuel sur la culture et le développement sera essentielle. Même si son responsable doit être nommé par le Directeur général de l'UNESCO, le rapport ne devrait en aucun cas être un exposé de la politique de l'Organisation, ni requérir (ou solliciter) l'approbation du Conseil exécutif de l'UNESCO ou celle d'autorités politiques nationales. En un mot, il s'agirait d'un rapport *à* l'UNESCO, au Système des Nations Unies et à la communauté internationale, et non d'un rapport *de* l'UNESCO. Sa probité est une condition nécessaire de son succès ; sa réputation devra reposer sur son objectivité, sa hauteur de vues et son ouverture à examiner des questions difficiles, délicates et controversées relatives à la culture et au développement. Le rapport devrait être considéré comme une contribution à la discussion et au débat, comme un moyen d'influer sur l'opinion publique internationale et comme un terrain d'essai pour des idées nouvelles sur les politiques à suivre.

1.3. Pour soutenir l'élaboration d'un tel rapport, la Commission suggère, en outre, que l'UNESCO, en coopération avec le PNUD, la Banque mondiale et d'autres organes du Système des Nations Unies comme l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), la CNUCED, la FAO, l'OIT, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et le World Institute for Development Economics Research (WIDER), lance un programme international de recherche et d'action sur les relations entre culture et développement, axé sur :

- (a) les interactions entre les cultures, les valeurs culturelles et les processus de développement qui déterminent la dynamique contemporaine des changements culturels ;
- (b) les indicateurs culturels, incluant une collecte systématique d'informations relatives aux violations des droits culturels ;
- (c) la nature et les causes des conflits ethniques.

1.4. Pour encourager une évaluation plus systématique des impacts culturels des politiques de planification du développement, la Commission recommande, en outre, que l'UNESCO, point de convergence pour une équipe de travail interinstitutions, favorise l'étude et l'amélioration des

méthodes analytiques permettant de mesurer les effets potentiels des projets de développement sur la culture et la société. Il s'agirait d'un effort concerté, commençant par un dépouillement des publications et un examen des pratiques actuelles des institutions internationales, ainsi que des démarches novatrices d'autres organes gouvernementaux ou non gouvernementaux, y compris des institutions régionales. Les leçons tirées de ces expériences figureraient dans le rapport annuel sur la culture et le développement.

1.5. La Commission recommande que l'UNESCO, en collaboration avec d'autres institutions compétentes, établisse un programme de recherche sur les interfaces entre les droits de la femme, les spécificités culturelles et le changement socioculturel. Ce programme de recherche viserait à :

- (a) évaluer la dynamique associant identité, culture et droits de la femme, et en particulier son influence sur les droits de la femme considérés comme faisant partie intégrante des droits de l'homme ; les choix sexuels et les choix de modes de vie en matière de production et de procréation ; la participation des femmes à la vie civique, culturelle et politique à tous les niveaux ;
- (b) identifier les mécanismes et stratégies élaborés par les femmes, qui permettent l'adaptation et l'innovation dans les activités culturelles. Un intérêt particulier s'attacherait à la possibilité de s'inspirer des actions significatives menées par les femmes au sein de leur société pour renforcer leur rôle social et culturel, tant au niveau populaire qu'institutionnel, en particulier en ce qui concerne les outils de prise en compte des questions liées à la parité entre les sexes dans la planification du développement.

Les résultats de ces recherches relatives aux deux sexes devraient naturellement être pris en considération dans les rapports annuels sur la culture et le développement.

## **Action 2. Préparation de nouvelles stratégies de développement tenant compte de la culture**

2.1. La nature des conflits est en train de changer. Selon le *Rapport sur le développement humain 1994*, sur les 82 conflits des trois dernières années, 79 avaient un caractère national. De plus en plus, les conflits n'opposent plus que des pays, mais surtout des populations, qu'il s'agisse de l'Afghanistan, du Burundi, du Libéria, du Rwanda, de la Somalie, du Sri Lanka et de beaucoup d'autres pays encore.

2.2. La cause sous-jacente de nombre de ces conflits est le non-développement, qui a pour conséquence une montée de plus en plus forte de la colère et du désespoir. Dans certains pays, ce sont les modèles de développement erronés qui favorisent seulement quelques groupes à revenus élevés, certaines régions géographiques ou groupes ethniques, aux dépens des autres. Un développement séparé de son contexte humain ou culturel est un développement sans âme.

2.3. Dans des situations conflictuelles de ce genre, l'incorporation des jeunes gens dans l'armée est un faux remède. Mieux vaut exploiter des terres aujourd'hui que former des soldats pour demain. Il est préférable de favoriser un développement préventif en amont plutôt que des opérations militaires en aval. Il est donc essentiel de modifier les modèles de développement qui ont fait la preuve de leur insuccès et de prendre en compte les aspirations des populations. Tel est le fondement d'une culture de la paix.

2.4. Dans notre époque où la préoccupation en ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens est croissante, le rôle des Nations Unies doit évoluer. Comme le Secrétaire général des Nations Unies le faisait observer : « Il est temps que le vieil engagement en faveur de la sécurité territoriale fasse place à un engagement nouveau en faveur de la sécurité humaine ; il est temps de passer d'une sécurité assurée par les armes à une sécurité assurée par le développement... Les Nations Unies ne peuvent pas continuer à mener les batailles de demain avec les armes d'hier. » (Boutros Boutros-Ghali, Allocution prononcée lors de la deuxième session du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, le 22 août 1994, à New York.)

2.5. La Commission formule donc avec force les recommandations suivantes :

- (a) il conviendrait d'entreprendre une analyse technique des conditions nouvelles de la sécurité (et notamment de la sécurité économique, politique, culturelle et écologique) au sein d'institutions telles que le World Institute for Development Economics Research (WIDER) et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ;
- (b) il faudrait mettre au point un système d'alerte rapide pour avertir l'Organisation des Nations Unies de l'imminence de situations de crise dans les pays, afin de recourir à temps à des actions préventives, notamment d'ordre diplomatique ;
- (c) le PNUD et l'UNESCO, conjointement avec d'autres institutions, devraient prendre l'initiative d'aider les pays à formuler de nouvelles

stratégies de développement qui préservent et enrichissent leurs valeurs culturelles et le patrimoine de leurs diverses ethnies au lieu de les détruire ;

- (d) le Système des Nations Unies pourrait renforcer considérablement à long terme son rôle au service du développement selon les orientations préconisées par le Secrétaire général dans son Agenda pour le développement, de manière à prévenir les situations d'urgence qui absorbent la plupart des ressources et des énergies de l'Organisation des Nations Unies.

### **Action 3. La mobilisation internationale de Volontaires du patrimoine culturel**

3.1. La Commission, à la lumière de la disproportion existant entre l'étendue des objectifs et les moyens limités de la conservation du patrimoine à travers le monde, recommande que des efforts soient consentis au niveau international pour mobiliser la bonne volonté de femmes et d'hommes de tous âges qui travailleraient comme « Volontaires du patrimoine culturel », animés et encadrés par des professionnels. Leur mission serait de contribuer à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine matériel ou immatériel, en faisant appel aux techniques modernes disponibles, afin de diffuser des connaissances utiles, de sensibiliser davantage les individus à leur patrimoine et de promouvoir une compréhension mutuelle et un respect plus profond entre les cultures.

3.2. L'organisation de cette action bénévole serait confiée aux Volontaires des Nations Unies (VNU), dont le domaine de compétence devrait être élargi au patrimoine culturel. Cette tâche devrait commencer, si possible, au cours de l'année 1996.

3.3. Cette action devrait accorder la priorité aux formes du patrimoine culturel les plus menacées : monuments, objets, livres, manuscrits et documents historiques en péril ; langues ou formes d'expression artistique en voie de disparition ; archives et témoignages oraux d'importance historique ; savoir-faire traditionnels dans toute une série de disciplines. Cet effort devrait concerner le monde entier tout en accordant la priorité aux pays en développement qui manquent de moyens pour enregistrer, préserver, conserver et promouvoir les ressources précieuses de leur patrimoine.

3.4. Les Volontaires des Nations Unies devraient apprendre à tirer le meilleur parti des capacités existantes, gouvernementales ou non gouvernementales, en agissant en étroite coopération avec l'Unité du volontariat de

l'UNESCO, le Comité de coordination du service volontaire international (CCSVI), les organisations non gouvernementales actives dans ce domaine, et tout organe national, communautaire ou municipal désireux de participer à cette entreprise commune. Ces institutions et organisations devraient se joindre à l'effort international dans un esprit de partenariat étroit.

3.5. Les « Volontaires du patrimoine culturel » seraient recrutés dans tous les groupes d'âge et dans toutes les spécialités ; ils comprendraient des jeunes (en particulier des étudiants et des jeunes ouvriers) ainsi que des personnes en pleine activité professionnelle ou à la retraite (architectes, artistes, artisans, archivistes, bibliothécaires, enseignants, etc.) qui voudraient faire don de leur temps et de leur savoir. Ces volontaires seraient originaires de tous les pays, sans aucune discrimination fondée sur la race ou le sexe. Les modalités de participation devraient être aussi souples que possible, compte tenu de la diversité des antécédents et des compétences des individus, de la nature des missions et de la variété des situations nationales et locales.

3.6. La durée de ce travail bénévole pourrait varier. La participation de jeunes volontaires devrait être encouragée par des dispositifs éducatifs novateurs qui feraient bénéficier les intéressés de l'équivalent d'unités de valeur :

- (a) dans l'enseignement général (aux niveaux primaire, secondaire ou universitaire), leur bénévolat étant considéré comme une période de « stage » ou de « travail sur le terrain » ;
- (b) dans l'enseignement technique ou professionnel, où leur bénévolat serait considéré comme une année de formation ou d'apprentissage.

3.7. A leurs divers stades (définition, exécution et suivi), les programmes choisis devraient se distinguer par leur rigueur scientifique et leur adaptation aux situations locales et à la spécificité des contextes locaux. Les Volontaires des Nations Unies devraient promouvoir les contributions ou les échanges de professeurs et d'étudiants diplômés avec des institutions similaires dans les pays d'accueil. Chaque projet devrait être supervisé par un ou plusieurs spécialistes ou experts qui en garantiraient au maximum l'efficacité et la continuité.

3.8. Un système de financement souple devrait être envisagé de manière à combiner :

- (a) un minimum de financement stable ;
- (b) un financement bilatéral ou multilatéral de certains programmes sur la base d'accords conclus, projet par projet, entre les donateurs (pays, fondations, organisations non gouvernementales, etc.) et les pays et institutions d'accueil ;

- (c) des fonds de contrepartie ou un financement conjoint faisant intervenir des organisations internationales, régionales ou nationales, ainsi que des donateurs privés et publics.

3.9. Cette initiative étant fondée sur le volontariat et le bénévolat, il conviendrait d'en porter les buts et les activités à la connaissance d'un public aussi large que possible, en utilisant tous les moyens de communication disponibles. Les premiers projets entrepris devront avoir une valeur hautement symbolique, traduire l'importance qui s'attache au développement de la connaissance et de la compréhension mutuelles entre peuples de différentes cultures, et donner l'occasion d'établir des contacts entre volontaires de cultures, de disciplines et de groupes d'âge variés.

3.10. Les Volontaires des Nations Unies devraient enfin encourager et financer la publication et la diffusion d'ouvrages à caractère universitaire et scientifique, qui pourraient découler des activités des « Volontaires du patrimoine culturel », éventuellement sous la forme de subventions ou de prix.

#### **Action 4. Un plan international pour l'égalité entre les sexes**

4.1. Aucune société ne saurait progresser mi-libérée, mi-enchaînée. Aucune culture ne saurait survivre si les femmes n'en font pas partie intégrante sur un pied d'égalité. Comme le *Rapport sur le développement humain 1995* le déclare catégoriquement : « Le développement humain, s'il ne tient pas compte des deux sexes, est en danger. »

4.2. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en septembre 1995, a adopté un vigoureux programme d'action pour l'émancipation des femmes. La Commission souscrit sans réserve à ce programme d'action et invite instamment la communauté mondiale à le traduire en actions. L'harmonie culturelle ne peut être assurée si les inégalités entre les sexes perdurent et si persiste la révoltante culture de violence qui sévit encore contre les femmes.

4.3. La Commission appelle, en outre, l'attention sur les domaines d'action spécifiques ci-après :

- (a) Le pacte 20:20 adopté au Sommet mondial pour le développement social (1995) devrait être « sexualisé », les femmes devant bénéficier en premier et non pas en dernier lieu du droit à disposer de ressources additionnelles, afin que les disparités actuelles entre les sexes en matière d'accès aux services sociaux de base soient totalement éliminées au cours de la prochaine décennie.

- (b) Une « banque Grameen » internationale devrait être créée, sur la base des accords établis par la Banque mondiale, pour accorder aux femmes de petits prêts pour créer des micro-entreprises et parvenir ainsi à prendre en main leur destin économique.
- (c) Tous les pays devraient être instamment invités à établir une comptabilité distincte du revenu national destinée à chiffrer la contribution économique des femmes et à valoriser une contribution qui, selon le *Rapport sur le développement humain 1995*, représente plus de la moitié de l'activité économique totale sur notre planète.
- (d) Il conviendrait de renforcer les dispositions actuelles relatives à la collecte et à la publication d'informations sur la violence contre les femmes et de faire pression sur les pays concernés : infanticide des nouveau-nés de sexe féminin, avortements sélectifs de fœtus féminins, violences sexuelles contre des mineures, harcèlement sexuel, viols, mutilations génitales, exploitation de la prostitution féminine, violences domestiques, etc. En effet, une culture de violence contre les femmes ne saurait générer une culture de paix.
- (e) L'Organisation des Nations Unies devrait envisager la création d'un poste de Secrétaire général adjoint pour l'égalité des sexes ou même d'une nouvelle agence pour la promotion de la femme, à l'instar de l'UNICEF pour les enfants, afin de favoriser l'émergence d'une politique globale et permanente en faveur des femmes et non plus seulement d'actions ponctuelles, à l'occasion notamment de conférences internationales. Plus important encore, une institution de haut niveau devrait mettre en œuvre ce qui a fait l'objet d'un accord à Beijing et dans d'autres instances.
- (f) Un calendrier précis devrait être fixé pour que les 90 pays qui ne l'ont pas encore fait signent ou ratifient sans réserve, avant l'an 2000, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En outre, de nouveaux indicateurs pour la surveillance des violations des droits de la femme devraient être élaborés. Il faut que nous entrions dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec une législation qui garantisse pleinement l'égalité aux femmes dans tous les pays.

4.4. La Commission recommande à l'UNESCO que, en coopération avec l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme et le PNUD, elle prépare un plan d'action international pour renforcer les stratégies destinées à assurer la participation des femmes dans les domaines culturel, économique et politique. Pour sa mise en œuvre, le plan devrait s'adresser aux institutions des Nations Unies telles que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le PNUD, aux gouvernements nationaux et aux organisations non gouvernementales.

4.5. Ce plan d'action impliquerait l'élaboration d'outils pour une planification du développement qui ferait une juste place aux femmes tout en attachant la plus grande attention aux questions culturelles. Ainsi devrait-il formuler des stratégies destinées à mobiliser les femmes et à leur faire prendre conscience des choix qui s'offrent à elles en tant que productrices et dépositaires de culture dans le contexte du changement économique et mondial, en particulier dans les domaines suivants :

- (a) la collecte et la transmission du savoir des femmes dans tous les domaines ;
- (b) les contributions culturelles des femmes aux arts, à l'artisanat, à la poésie et à la tradition orale ;
- (c) les initiatives de femmes dans le domaine des médias et des arts ;
- (d) la célébration des pionnières et des femmes ayant contribué aux innovations dans les domaines de la science, de l'éducation, du service public, des arts et de la culture populaire ;
- (e) l'encouragement et le soutien aux groupes de femmes travaillant dans des domaines situés à l'interface de la culture et du développement ;
- (f) la participation des femmes aux prises de décision dans tous les domaines et à tous les niveaux ;
- (g) le rôle des femmes dans la culture de la santé ;
- (h) la place des femmes dans les cultures de l'entreprise ;
- (i) la légitimation du rôle modèle joué par certaines femmes afin de favoriser les initiatives féminines.

4.6. La Commission voudrait souligner que les législations, si importantes soient-elles, n'offriront aux femmes qu'une protection insuffisante tant que les attitudes culturelles et que les programmes d'enseignement n'auront pas tenu pleinement compte des droits de la femme et n'auront pas inculqué le respect de ces droits aux nouvelles générations du XXI<sup>e</sup> siècle. Il faut que les droits de la femme deviennent partie intégrante des droits de l'homme et des droits culturels fondamentaux. Il importe que cette leçon soit apprise par tous les êtres humains, sans distinction de sexe, et ce dès leur enfance.

## **Action 5. Faciliter l'accès, la diversité et la concurrence dans le système international des médias**

5.1. La Commission considère que les ondes radios et l'espace en général font partie de l'*indivis* ou domaine commun mondial, propriété collective qui appartient à l'humanité tout entière. Cette propriété internationale est actuellement utilisée gratuitement par ceux qui possèdent les ressources et la technologie. Il faudra peut-être, à terme, accorder des « droits de

propriété » sur l'*indivis* mondial et réglementer, dans l'intérêt public, l'accès aux ondes radios et à l'espace. A l'échelon national, les services de radio et télévision communautaires et publics ont besoin de subventions publiques. Tout comme une proportion très importante du financement des services publics existants pourrait provenir du système national de télévision lui-même, la redistribution des bénéfices provenant de l'activité commerciale croissante des médias dans le monde pourrait contribuer, sur le plan international, à subventionner d'autres médias. Dans un premier temps, et dans le contexte de l'économie de marché, la Commission estime que le moment est peut-être venu, pour les intérêts commerciaux qui exploitent la radio et la télévision par satellite sur le plan régional ou international et qui utilisent actuellement l'*indivis* mondial sans rien payer, de contribuer au financement d'un système de médias plus pluraliste. Ces nouvelles recettes pourraient être investies dans la production de nouveaux programmes qui feraient l'objet d'une diffusion internationale.

5.2. Les politiques de nombreux pays encouragent la concurrence de sorte que les activités du marché soient compatibles avec l'intérêt général. Il n'existe cependant aucun équivalent au niveau international de cette concurrence et des politiques réglementant les moyens de communication et de diffusion de masse. Il n'existe pas non plus, pour l'instant, de services publics de radio et de télévision qui contribuent à assurer un véritable pluralisme dans l'espace médiatique. Un nouvel effort international concerté, en coopération avec les organismes nationaux de régulation et les régimes nationaux, s'impose donc.

5.3. La Commission ne cherche pas à assurer une protection artificielle aux médias locaux, que ceux-ci appartiennent au secteur privé ou au secteur public. Au contraire, la Commission recommande une politique active visant à promouvoir la libre compétition, l'accès et la diversité d'expression dans les médias sur le plan mondial, par analogie avec les politiques qui existent à l'échelon national. Des institutions de radiodiffusion et de télévision indépendantes, convenablement financées et relevant du service public ainsi que des collectivités, sont indispensables au fonctionnement des médias dans une société démocratique. Ce principe est tout aussi important sur le plan international. Notre objectif est de faire en sorte que différents points de vue se fassent entendre et que les intérêts minoritaires ne soient pas négligés. La technologie moderne permet de multiplier les choix, d'élargir les sources de nouvelles en matière d'informations et de commentaires, et d'améliorer la réciprocité et les échanges culturels.

5.4. Déterminer si une telle entreprise est réalisable dépasse bien entendu le champ du mandat confié à la Commission. Celle-ci recommande à

l'UNESCO, en consultation avec d'autres institutions du Système des Nations Unies comme l'Union internationale des télécommunications (UIT), de commander deux études de faisabilité. La première concernerait la possibilité de créer des services de substitution, fonctionnant sur le plan international, qui couvriraient les besoins de tous les peuples et de tous les publics. Le lancement en 1996 de WETV, réseau satellitaire international qui offrira une télévision de service public de substitution, est un exemple de ce à quoi se réfère la Commission. Des réseaux de radio et télévision de service public de substitution pourraient compléter les réseaux satellitaires régionaux et mondiaux existants de la même manière que des entreprises publiques nationales de radio et télévision (comme la Public Broadcasting Corporation) entrent en concurrence avec des chaînes commerciales aux États-Unis d'Amérique, que le Nippon Hoso Kyokai (NHK) entre en concurrence avec des services asiatiques et des services commerciaux japonais et que d'autres médias bénéficiant d'un financement public entrent en concurrence avec des médias commerciaux dans d'autres pays. Une place centrale reviendrait dans ladite étude à un examen de la gamme des modalités de financement viables. La Commission est consciente que les recettes provenant de contributions, de redevances ou de prélèvements sur les intérêts commerciaux perçus ne pourraient pas assurer en totalité le financement des nouveaux services. Des institutions de développement, comme la Banque mondiale et le PNUD, devraient envisager de financer des services culturels de ce type comme elles le font déjà pour d'autres projets régionaux.

5.5. La deuxième étude aurait essentiellement pour but de déterminer les moyens les plus adéquats susceptibles de favoriser un environnement international médiatique compétitif et équitable. Afin de mobiliser la coopération internationale dans ce domaine, il sera nécessaire d'envisager la création d'un organisme de collecte d'informations portant sur les médias nationaux et sur les lois régissant la diffusion radio-télévisée, ainsi que sur le caractère acceptable des pratiques existant dans des organismes nationaux ou transnationaux des médias.

5.6. L'Université des Nations Unies (UNU), en collaboration avec un réseau d'institutions de recherche représentant les diverses régions et disciplines relevant de la recherche sur les communications, pourrait se charger de ces deux études, et examiner les questions de compétence nationale et internationale, les diverses modalités de financement possible, la faisabilité technique, les initiatives à prendre en coopération et les structures d'organisation. Les études comporteraient des suggestions sur la formulation de la politique nécessaire, sur les coûts et les méthodes de financement.

5.7. Les deux études devraient, de préférence, être achevées un an après avoir été commandées et aider à la formulation de recommandations qui seraient adressées à la fois à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Conférence générale de l'UNESCO en 1997.

5.8. La Commission reconnaît aussi que, dans le contexte d'une économie ouverte de marché, le développement d'une nouvelle infrastructure d'information doit être assuré au moyen de partenariats novateurs entre les institutions internationales, les gouvernements, les industries et la société civile. Vu l'ampleur de cette tâche, la Commission recommande aux gouvernements d'envisager cet effort dans une perspective à long terme et d'en favoriser le développement équilibré, notamment en adoptant une réglementation qui incite le secteur privé à réaliser les énormes investissements qu'exige l'édification d'un réseau mondial d'échanges d'information avec des câbles à fibres optiques et des technologies en mesure de transmettre rapidement dans les deux sens des quantités sans précédent de données. La coopération et la collaboration ne devraient pas être laissées aux seuls pays industrialisés, mais faire appel à des efforts à l'échelle mondiale.

## **Action 6. Droits des médias et autoréglementation**

6.1. Tous les pays et toutes les cultures ont lutté pour définir la limite où la liberté prend fin et où commence la licence. Les normes de la décence, du respect d'autrui et de la retenue varient d'un pays à l'autre et d'une époque à l'autre. Toutes les formes de censure doivent être évitées, mais nulle part la liberté n'est totale et on ne l'autorise pas sans tenir compte de toutes ses conséquences. Ce qui est vrai sur le plan national devrait aussi l'être sur le plan international.

6.2. Les nouvelles technologies des médias connaissant un développement rapide et pouvant franchir sans obstacle les frontières nationales, il est essentiel de promouvoir un débat mondial afin de susciter une meilleure compréhension et coordination des efforts nationaux. Ce débat aboutira peut-être, à terme, à l'adoption, par les professionnels des médias, de certaines formes d'autoréglementation destinées à protéger le public, et en particulier les enfants et les adolescents, des images de violence gratuite, d'avilissement physique et d'exploitation sexuelle, tout en respectant la liberté d'expression.

6.3. De nombreuses autorités nationales ont édicté des principes généraux allant dans le sens des normes de la communauté et obligeant les organismes publics et privés de radio et de télévision à respecter ces valeurs

quand ils élaborent et appliquent leurs propres codes de déontologie. Les systèmes de classement et les avertissements aux téléspectateurs ont été, jusqu'à présent, les mesures les plus répandues. La plupart des efforts visant à réduire la violence à la télévision sont volontaires, encore que certains pays se soient prononcés en faveur de règles ayant parfois un caractère obligatoire. En France et en Nouvelle-Zélande, les autorités ont légiféré pour frapper d'amendes les organes de diffusion privés qui violent les principes fondamentaux protégeant les enfants contre les programmes violents. Dans d'autres pays, il existe toute une gamme de mesures disciplinaires allant jusqu'à la suspension ou au refus de licence, comme en Australie. Les codes nationaux régissant la télévision restreignent souvent la diffusion des programmes pour adultes pendant les heures où les mineurs ne risquent guère d'y être exposés ; toutefois, il n'existe pas de codes de ce genre sur le plan international du fait des fuseaux horaires qui font que le soir dans un pays peut correspondre au matin dans un autre. Il est urgent que les professionnels des médias se rencontrent pour débattre de la violence et de la pornographie véhiculées dans les médias. Une coopération internationale est nécessaire pour la collecte systématique, la mise à jour, la diffusion et l'évaluation des modèles nationaux. Une comparaison des moyens réglementaires, volontaires, individuels et technologiques mis en œuvre à travers le monde pour résoudre ce problème constituerait un premier pas important dans cette direction.

6.4. La Commission recommande que l'UNESCO s'efforce d'organiser un forum international de réflexion sur la violence et la pornographie dans les médias, qu'il s'agisse des programmes de télévision, de vidéos ou de jeux et services interactifs.

6.5. La coopération internationale s'inspirerait d'une série d'initiatives nationales comprenant notamment des mesures législatives ou non, des codes de déontologie volontaires et autorégulateurs pour l'industrie, des programmes d'initiation aux médias et l'utilisation de procédés techniques de blocage individuel.

## **Action 7. Protéger les droits culturels en tant que droits de l'homme**

7.1. Dans un passé récent, des violations massives des droits de l'homme ont souvent été motivées par des considérations culturelles. Parmi ces violations, on relève notamment la détention illégale, la persécution ou l'assassinat d'artistes, de journalistes, d'enseignants, de chercheurs, de membres de groupes religieux ou ethniques minoritaires ; la destruction intentionnelle du patrimoine culturel immobilier et la privation ou la

destruction du patrimoine culturel mobilier ; les entraves à la liberté de parole ou à l'expression culturelle ; et nombre d'autres actes restreignant la diversité culturelle et la liberté d'expression. Trop souvent, les personnes et les communautés victimes de persécution culturelle ne trouvent pas dans les mécanismes actuels de protection des droits de l'homme le recours nécessaire. Or, les droits culturels sont désormais largement reconnus comme méritant la même protection que les droits de l'homme. Aussi est-il nécessaire que la communauté internationale assure convenablement la protection des droits culturels.

7.2. Il conviendrait tout d'abord de dresser un inventaire des droits culturels qui ne font l'objet d'aucune protection dans les instruments internationaux existants. Cela permettrait à la communauté mondiale de relever et de clarifier les normes existantes du droit international concernant la protection des droits culturels formulées dans un certain nombre de déclarations et d'accords internationaux.

7.2.1. La préparation de l'inventaire des droits culturels devrait être confiée à la Commission du droit international (CID) par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. La CID constituerait à cette fin un comité de rédaction composé à la fois de juristes éminents et d'experts dans le domaine des droits culturels. Ce comité travaillerait en consultation avec toutes les institutions compétentes du Système des Nations Unies et solliciterait l'avis d'une large gamme de groupes et de personnalités intéressés. La CID ferait particulièrement appel à la compétence de l'UNESCO.

7.2.2. Sur la base d'un tel inventaire, la CID pourrait produire un Code international de conduite en matière de culture qui permettrait de statuer sur des violations flagrantes des droits culturels et de mobiliser la solidarité internationale pour leur défense. Le Code ou ses dispositions pourraient devenir partie intégrante du Code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité dont le projet est actuellement à l'étude. Ses principes directeurs seraient la promotion de la coexistence culturelle, le maintien de la diversité culturelle et la préservation du patrimoine culturel.

7.2.3. La CID pourrait présenter son premier rapport sur ses travaux à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1998. En outre, il lui appartiendrait de formuler des recommandations pour faire progresser la reconnaissance des droits culturels et pour identifier de nouveaux domaines se prêtant à une intervention éventuelle.

7.3. La CID étudierait également la possibilité de créer un Office international du médiateur pour les droits culturels et éclaircirait les relations que cet organisme devrait avoir avec les mécanismes existants pour l'application des droits de l'homme.

7.3.1. Cette entité indépendante et autonome pourrait recevoir les doléances de personnes ou de groupes lésés ou opprimés, agir en leur nom et offrir sa médiation aux gouvernements pour le règlement pacifique des différends. Elle pourrait procéder à des enquêtes complètes sur les affaires qui lui seraient soumises et réunir la documentation nécessaire à leur sujet, encourager un dialogue entre les parties et suggérer un processus d'arbitrage et de règlement négocié aboutissant à une réparation efficace des torts causés, assortie, le cas échéant, de recommandations relatives aux recours légaux ou législatifs ainsi qu'aux dommages et intérêts éventuels.

7.3.2. L'Office envisagé pourrait aussi se voir confier le soin de prévenir le retour d'abus du même genre et contribuer avec des institutions existantes au renforcement des moyens internationaux destinés à les éviter. Il pourrait compter sur la bonne volonté des gouvernements, solliciter le soutien de réseaux régionaux et d'organismes internationaux existants et, chaque fois que cela serait nécessaire, s'appuyer sur le pouvoir de l'information et de l'opinion publique pour donner la plus grande publicité aux violations des droits culturels.

7.3.3. Cet Office pourrait, par ailleurs, faire appel, en cas de besoin, à l'avis et au soutien de personnalités éminentes réputées pour leur intégrité morale dont l'intervention au profit des personnes ou des groupes lésés conférerait un surcroît de force et d'éclat à son action.

7.4. Le respect des droits culturels devrait inclure le respect des droits de la femme. La Commission recommande que les services du Rapporteur spécial sur les violences contre les femmes au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme soient érigés en un bureau permanent des droits de la femme.

7.4.1. Ce bureau recevrait les doléances de personnes lésées, procéderait à des enquêtes et fournirait sa médiation aux gouvernements et autres parties dans trois domaines où les droits de la femme font l'objet de violations très importantes :

- (a) la violence contre les femmes telle qu'elle est définie dans le mandat actuel du Rapporteur spécial ;

- (b) les droits de la femme en matière de procréation et, en particulier, ses droits de prendre des décisions ayant une incidence sur sa santé en matière de reproduction, sa maternité et sa sexualité hors de toute menace ou coercition de la part d'une personne, d'un groupe ou d'une entité quelconque ;
- (c) les droits de la femme à l'égalité et à la justice, et en particulier son accès à des propriétés communes et au crédit lorsque des politiques, programmes et projets de développement sont formulés.

7.4.2. Le bureau des droits de la femme devrait bénéficier d'un financement et d'un personnel suffisants pour pouvoir procéder à des analyses techniques de haute qualité, tenir des auditions publiques régulières et fournir sa médiation à des institutions gouvernementales et internationales. Il devrait pouvoir faire appel au concours de personnalités éminentes et respectées. La personne qui le dirigerait devrait avoir un rang suffisamment élevé pour pouvoir s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

7.5. Il est nécessaire de réexaminer les procédures répressives internationales afin que les violations des droits culturels, de la persécution des personnes au « nettoyage ethnique », fassent l'objet de poursuites. Lorsqu'un Code international de conduite aura été rédigé et qu'il aura fait l'objet d'un accord, on pourrait envisager la création d'une cour internationale qui connaîtrait des affaires dont elle serait saisie par des personnes et par des groupes culturellement persécutés réclamant une réparation légale ou par des personnes qui, n'ayant pas été elles-mêmes directement lésées, agiraient en leur nom. Ce pourrait être une cour permanente faisant office de bras judiciaire de l'Organisation des Nations Unies et qui se prévaudrait de l'influence des Nations Unies pour dénoncer les dites violations. Un système de « filtrage », comme le critère de recevabilité utilisé par la Cour européenne des droits de l'homme, pourrait garantir que des actions ne soient pas intentées contre des États pour des raisons futiles. Cette Cour, ou son champ de compétence, pourrait faire partie intégrante de la Cour criminelle internationale actuellement à l'étude.

7.6. Il y aurait lieu de réfléchir à un système répressif gradué. Ainsi, un Office international du médiateur pourrait instruire initialement une affaire, à titre confidentiel, puis, ensuite seulement, en public, si aucune solution satisfaisante n'a été trouvée. Finalement, une Cour comme celle qui est proposée ici pourrait examiner et juger des affaires non résolues relatives à des violations des droits culturels, sous le regard d'un public international. Avec le temps, et en association avec un Code de conduite

international, cette procédure pourrait aboutir à la formation d'un corps de jurisprudence internationale fournissant des moyens d'action puissants qui pourraient être utilisés pour embarasser et, si nécessaire, contraindre les États contrevenants. Ce système gradué illustrerait l'universalité des droits fondamentaux de l'homme et attirerait l'attention de la communauté internationale sur des affaires pour lesquelles les voies de recours existantes sont soit insuffisantes, soit absentes.

## **Action 8. L'éthique universelle en matière de gouvernance mondiale**

8.1. La Commission tient à souligner que l'émergence d'une éthique universelle et de la primauté du droit dans les comportements internationaux serait compromise tant que les nations les plus puissantes ne seront pas disposées à se soumettre aux mêmes règles que le reste de la communauté mondiale. L'égalité devant la loi, la responsabilité démocratique et la transparence de l'information sont des concepts fondamentaux qui ont mis des siècles à se constituer. Il est temps d'étendre les mêmes principes à l'éthique universelle au siècle prochain.

8.2. La Commission estime que la véritable base d'une éthique universelle est une moralité commune. Les principes de démocratie, de transparence, de responsabilité et de droits de l'homme devraient être universels et non sélectifs. C'est dans cet esprit que la Commission présente les suggestions concrètes ci-après :

- (a) Il convient d'envisager de développer la démocratie dans la gouvernance mondiale, ce mouvement devant s'étendre aux processus de décision du G7. C'est là une évolution inévitable, puisque la démocratie ne peut s'arrêter aux frontières nationales. En outre, l'exigence de la démocratie dans les institutions internationales ne peut pas être convaincante si les pays qui la formulent ne pratiquent pas, chez eux, une politique démocratique.
- (b) Le respect des droits de l'homme ne devrait pas être exigé des seuls pays pauvres ; les pays riches doivent donner l'exemple, notamment en respectant les droits des minorités et des populations immigrées qui sont sur leur sol.
- (c) Les pays riches devraient aussi avoir une économie ouverte et entreprendre les ajustements structurels qu'ils pressent les pays pauvres d'effectuer. Une éthique universelle exige au minimum que le fardeau soit également partagé et peut-être même que les membres les plus riches de la communauté mondiale en supportent une part plus grande.

- (d) Les principes du marché devraient être introduits dans l'exploitation du domaine commun mondial, au moyen, par exemple, de permis négociables réglementant les taux d'émissions polluantes dans l'environnement et de redevances perçues sur l'utilisation de l'espace hertzien planétaire.
- (e) La même éthique universelle devrait s'appliquer tant aux fournisseurs qu'aux acheteurs d'armes qui, tout comme les producteurs et les consommateurs de drogues, devraient être tenus pour également responsables de leurs actes. Il est ni sage ni moral que des armes soient vendues dans un but lucratif à des gouvernements pauvres et instables dont les dirigeants sont malheureusement disposés à dépenser plus pour équiper leur armée en matériel moderne que pour contribuer au bien-être de leur peuple.
- (f) Il faut plus de transparence dans les transactions bancaires entre les dirigeants des pays en développement et les banques, en particulier certaines banques occidentales, qui blanchissent actuellement la majeure partie de l'argent de la corruption provenant des pays pauvres.
- (g) Il faut que les budgets des pays industriels comportent des renseignements sur les subventions accordées aux exportateurs d'armes. Il est, en effet, tout à fait étonnant que ces renseignements ne soient pas disponibles alors qu'il s'agit de l'utilisation de l'argent des contribuables !

## **Action 9. Une Organisation des Nations Unies centrée sur les peuples**

9.1. Un système international fondé uniquement sur les relations entre les gouvernements n'est plus suffisant pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de pratiquer ce qu'elle prêche aux autres, à savoir une participation plus large de ceux qui sont les premiers concernés par les décisions au plus haut niveau. Il est nécessaire que les organisations non gouvernementales, les fondations privées, les représentants des populations autochtones et des minorités culturelles, les sociétés internationales et les syndicats, les parlementaires et divers autres représentants de la société civile soient aussi partie prenante, afin que l'Organisation des Nations Unies soit en mesure de s'occuper de problèmes aussi étroitement liés que la paix, la culture, la pauvreté, l'environnement, les questions relatives aux rôles respectifs des deux sexes, les médias et le développement technologique. Nous avons besoin aussi de réinventer pour le XXI<sup>e</sup> siècle une Organisation des Nations Unies qui brillera d'un éclat visionnaire pour les jeunes générations.

9.2. Il y a cinquante ans, l'Organisation des Nations Unies était créée au nom de « Nous, peuples des Nations Unies ». Mais les peuples n'eurent guère leur mot à dire dans les opérations des Nations Unies puisque seuls les représentants de gouvernements composaient la totalité de ses organes, et notamment de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Au moment d'entrer dans le *xxi*<sup>e</sup> siècle, le temps est venu de rétablir la suprématie des peuples dans les organisations internationales, comme c'est le cas aujourd'hui dans nombre de pays.

9.3. La communauté mondiale devrait commencer par une approche nouvelle qui puisse inspirer de nombreuses générations à venir au cours du *xxi*<sup>e</sup> siècle. Suivant l'exemple du Parlement européen, on pourrait envisager de faire élire les membres de l'Assemblée générale au suffrage direct par les peuples de toutes les nations. L'Assemblée générale, pour commencer, pourrait être composée de deux chambres, l'une, comme c'est le cas aujourd'hui, serait constituée de représentants des gouvernements, l'autre représenterait les organisations des sociétés civiles nationales. Un système bicaméral de ce type aurait l'avantage de garantir que les peuples du monde pourraient enfin se faire entendre, dans leur diversité culturelle et leur désir de changements. Rappelons-le, c'est le peuple qui est le moteur du progrès. C'est pourquoi les stratégies du développement ne doivent pas être les seules à tenir compte des aspirations des populations, ce doit aussi être un véritable pluralisme l'objectif de toutes les institutions de gouvernance mondiale.

9.4. La Commission reconnaît que la proposition tendant à créer une Assemblée des peuples du monde peut, à ce stade, être taxée de visionnaire. Cependant, la Commission insiste sur le fait que la diversité des cultures puisse s'exprimer pleinement dans les instances internationales, tout comme d'ailleurs les groupes marginalisés, les minorités ethniques et les populations autochtones. L'Organisation des Nations Unies devrait prendre certaines mesures concrètes pour tenir compte de cette diversité, et aussi pour rechercher un consensus fondé sur les aspirations véritables des peuples.

9.5. Si l'on souhaite avancer quelque peu dans cette direction, la Commission recommande que les représentants d'organes non gouvernementaux accrédités auprès de l'Assemblée générale en tant qu'émanations de la société civile s'organisent en un Forum mondial et soient invités à se réunir régulièrement pour présenter leurs vues sur les questions essentielles figurant à l'Agenda mondial – de l'environnement à la population, des conflits ethniques au désarmement, des questions de pauvreté à celles relatives au rôle des deux sexes. En même temps, les critères d'accréditation devraient

également être revus pour faire en sorte que tous les membres qualifiés de la société civile soient représentés au forum mondial de l'Organisation des Nations Unies. La communauté mondiale a déjà accepté la présence de forums d'organisations non gouvernementales parallèles à toutes les conférences importantes et sommets internationaux. Il n'est que logique, et nécessaire, de passer de ces forums *ad hoc* d'organisations non gouvernementales à un forum mondial permanent travaillant au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Des mesures similaires peuvent également être prises par les institutions spécialisées des Nations Unies, dont l'UNESCO. L'Organisation internationale du travail offre déjà un système de représentation tripartite puisqu'elle représente non seulement les gouvernements, mais aussi les employeurs et les travailleurs... même si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la représentation des petites entreprises et des travailleurs non syndiqués.

## **Action 10. Vers un Sommet mondial de la culture et du développement**

10.1. Nous sommes au seuil du *xxi*<sup>e</sup> siècle qui pourrait marquer le début d'une ère nouvelle et exaltante du progrès humain. C'est un siècle durant lequel :

- (a) le développement pourrait être mis au service des populations et non plus les populations au service du développement ;
- (b) les stratégies du développement pourraient enrichir le patrimoine culturel au lieu de le détruire ;
- (c) l'égalité des chances pourrait être assurée tant aux générations présentes que futures ;
- (d) une nouvelle éthique universelle pourrait favoriser le respect de l'universalisme des droits à la vie de tous les enfants naissant dans le monde et une moralité qui soit commune à la fois aux puissants et aux faibles.

10.2. Cela n'est pas une utopie. C'est une condition préalable de la survie humaine et du progrès sur notre planète. Mais ce cadre où pourrait s'exprimer notre diversité créatrice ne va pas apparaître automatiquement. Il exigera que des efforts soutenus soient consentis en faveur de la réalisation de cet objectif.

10.3. Au cours des prochaines années, un certain nombre d'activités devraient favoriser cette idée de l'émergence d'un monde plus humain. Ainsi, toute une série de rapports annuels sur la culture et le développement devrait compléter et élargir les messages des *Rapports sur le développe-*

*ment humain* et aboutir à de nouvelles stratégies de développement qui prendraient en compte les aspirations des populations et les différentes valeurs culturelles qui sont les leurs. Nous pourrions mettre à profit l'expérience de la Cour internationale chargée de statuer sur les violations des droits culturels, disposer d'un nouveau Code de conduite international en matière de culture et créer un Office international du médiateur pour les droits culturels. On peut espérer que des progrès significatifs seraient accomplis, en matière d'égalité entre les sexes, et en ce qui concerne l'accès, la libre compétition, la diversité et le contrôle de la violence et de la pornographie dans les médias.

10.4. Il est essentiel que tous ces efforts se situent dans une perspective la plus large possible et bénéficient d'un soutien sans réserve à l'échelon le plus élevé. A cet effet, la Commission recommande qu'un Sommet mondial de la culture et du développement soit réuni dans les cinq années à venir pour célébrer l'entrée dans le *xxi*<sup>e</sup> siècle sur une note positive et humaniste. Mais un tel sommet devrait rompre avec les pratiques anciennes et devrait réunir non pas seulement tous les chefs d'État et de gouvernement, mais encore les penseurs, les intellectuels, les artistes et les personnalités les plus influentes dans la communauté mondiale, pour donner lieu à un brassage d'idées fécond.

10.5. Le Sommet devra être soigneusement préparé. Il pourra être précédé par des conférences internationales d'artistes et de penseurs, ainsi que par des réunions mondiales des ministres intéressés (en particulier les ministres de la culture, de l'éducation, de la planification et des finances), dont une réunion préparatoire d'artistes en 1997 et une réunion sur les politiques culturelles en 1998. Lorsque la proposition tendant à organiser le Sommet mondial aura été acceptée et qu'un calendrier aura été fixé, les différentes étapes des travaux préparatoires pourront être déterminés par l'UNESCO, qui devrait en assurer le secrétariat.

10.6. La Commission invite instamment la communauté mondiale à redécouvrir son humanité profonde au moment d'aborder le *xxi*<sup>e</sup> siècle. Le Sommet mondial de la culture et du développement n'est qu'un premier pas dans cette direction. Beaucoup d'efforts concertés seront nécessaires au cours des décennies à venir pour conduire et maintenir le genre humain tout entier sur la route d'un progrès harmonieux. En dernière analyse, la destinée humaine procède de choix conscients ; elle n'est pas l'effet du hasard.

## La Commission et ses travaux

La Commission mondiale de la culture et du développement (CMCD) a été constituée conjointement en décembre 1992 par le Directeur général de l'UNESCO et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ceux-ci ont nommé président Javier Pérez de Cuéllar et ont invité douze autres éminentes personnalités à devenir membres de la Commission. En outre, cinq autres personnalités de marque ont été invitées à titre de membres d'honneur. Il a été également décidé que le président du Comité intergouvernemental pour la Décennie mondiale du développement culturel assisterait aux réunions de la Commission en qualité d'observateur.

Ces décisions ont été prises en application d'une résolution adoptée en novembre 1991 par la Conférence générale de l'UNESCO qui priait le Directeur général, en collaboration avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de constituer « une commission mondiale indépendante sur la culture et le développement, composée de femmes et d'hommes éminents dans diverses disciplines et provenant de toutes les régions, qui sera chargée d'élaborer un rapport mondial sur la culture et le développement ainsi que des propositions concernant des activités urgentes et à long terme destinées à répondre aux besoins culturels dans le contexte du développement ». En décembre 1991, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait une résolution qui prenait acte de la résolution de la Conférence générale de l'UNESCO et priait le Secrétaire

général de coopérer avec le Directeur général de l'UNESCO pour la constitution de ladite Commission.

Lorsqu'il a mis en place la Commission mondiale de la culture et du développement, le Directeur général a également chargé l'ensemble du Secrétariat de l'UNESCO de fournir à la Commission tout le soutien administratif et technique nécessaire à son bon fonctionnement. Afin d'assurer qu'elle tire pleinement partie des ressources intellectuelles du Secrétariat, il a constitué une équipe interdisciplinaire chargée d'apporter une contribution de fond à ses délibérations. La Commission est extrêmement reconnaissante de l'appui qu'elle a reçu de nombreux fonctionnaires du Secrétariat de l'UNESCO au Siège et hors Siège, ainsi que d'un certain nombre de Commissions nationales pour l'UNESCO et de Comités nationaux pour la Décennie mondiale du développement culturel. Elle a collaboré avec le Comité intergouvernemental pour la Décennie mondiale du développement culturel et a jugé très utiles les contributions de deux présidents de ce Comité à ses délibérations.

### Les membres de la Commission

#### *Président*

JAVIER PÉREZ DE CUÉLLAR. Ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (1983-1991), membre de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), ancien ambassadeur du Pérou en Suisse, en ex-URSS et au Venezuela.

### *Membres d'honneur*

S. A. R. LE PRINCE TALAL IBN ABDUL AZIZ AL SAUD. Président de l'AGFUND (Arab Gulf Programme for United Nations Development), ancien ministre de l'économie et des finances et ancien ministre des communications de l'Arabie saoudite (*a siégé à la Commission jusqu'en 1994*).

S. A. R. LE PRINCE HÉRITIER EL HASSAN BIN TALAL DE JORDANIE (*nommé en juin 1994*).

AUNG SAN SUU KYI. Prix Nobel de la paix 1991, prix international Simón Bolívar 1992 de l'UNESCO, économiste et politologue, fondatrice au Myanmar (ex-Birmanie) de la Ligue nationale pour la démocratie.

CLAUDE LÉVI-STRAUSS. Anthropologue et écrivain, membre de l'Académie française, professeur honoraire au Collège de France.

Ilya PRIGOGINE. Prix Nobel de chimie 1977, scientifique et philosophe, membre de l'Académie royale de Belgique.

DEREK WALCOTT. Prix Nobel de littérature 1992, poète et dramaturge né à Sainte-Lucie, professeur de littérature anglaise à l'Université de Boston.

ELIE WIESEL. Prix Nobel de la paix 1986, romancier et essayiste américain d'origine roumaine, président de l'Académie universelle des cultures, professeur de sciences humaines à l'Université de Boston, membre du Comité d'honneur de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (*nommé initialement membre de la Commission, devenu, à sa demande, membre d'honneur en juin 1994*).

### *Membres*

CLAUDE AKÉ. Économiste nigérian du développement, directeur du Centre for Advanced Social Science de l'Université de Port Harcourt (Nigéria) (*démissionnaire pour raisons personnelles en juin 1994*).

LOURDES ARIZPE. Anthropologue mexicaine, directrice de l'Institut de recherches anthropologiques de l'Université nationale du Mexique, ancienne présidente de l'Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques (*démissionnaire en juillet 1994 à l'occasion de sa nomination en tant que Sous-Directeur général de l'UNESCO pour la culture. Chargée par le Directeur général de représenter au sein de la Commission et de superviser les travaux du Secrétariat y afférent*).

YORO K. FALL. Historien sénégalais, professeur et chef du département d'histoire à l'Université Cheikh Anta Diop (Dakar), inspecteur général de l'éducation nationale.

KURT FURGLER. Juriste et économiste, vice-président du Club de Rome, ancien président de la Confédération helvétique, ancien membre du Gouvernement helvétique (Conseil fédéral).

CELSO FURTADO. Économiste brésilien, ancien ministre de la planification et ancien ministre de la culture du Brésil, professeur honoraire d'économie du développement à l'Université de Paris-Sorbonne.

NIKI GOULANDRIS. Vice-présidente du Musée Goulandris, spécialiste de l'écologie et des questions culturelles, ancien secrétaire d'État aux services sociaux de la Grèce, vice-présidente honoraire de la radio et télévision helléniques.

KEITH GRIFFIN. Professeur d'économie à l'Université de Californie à Riverside, président du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, consultant auprès du PNUD pour l'établissement du *Rapport mondial sur le développement humain* (nommé en septembre 1994).

MAHBUB UL HAQ. Économiste pakistanais, conseiller spécial auprès de l'Administrateur du PNUD, responsable du *Rapport mondial sur le développement humain* du PNUD, ancien ministre des finances, de la planification et du développement, du commerce et des affaires économiques du Pakistan.

ELISABETH JELIN. Sociologue argentine, directrice de recherches à l'Université de Buenos Aires et au Conseil national de la recherche scientifique et technique à Buenos Aires.

ANGELINE KAMBA. Commissaire de la fonction publique dans le gouvernement du Zimbabwe, ancienne directrice des archives nationales.

OLE-HENRIK MAGGA. Linguiste, président du Parlement sami (lapon) en Norvège, expert de la culture sami, ancien professeur de langues finno-ougriennes à l'Université d'Oslo.

NIKITA MIKHALKOV. Cinéaste russe, « Lion d'Or » au Festival de Venise 1991, « Oscar » du meilleur film étranger en 1995, président de la Fondation culturelle de la Fédération de Russie.

CHIE NAKANE. Anthropologue sociale, orientaliste, professeur honoraire à l'Université de Tokyo, présidente de la Fondation Shibusawa pour les études ethnologiques, présidente de la Commission nationale japonaise pour l'UNESCO.

LEILA TAKLA. Juriste égyptienne, membre des Conseils supérieurs de la culture et des universités, membre de l'Académie nationale des sciences et de la technologie, professeur d'Université, ancienne présidente de la Commission des affaires étrangères du Parlement égyptien.

*Observateurs de droit (présidents du Comité intergouvernemental pour la Décennie mondiale du développement culturel)*

LUIS BERNARDO HONWANA, 1992-1993. Journaliste et écrivain, il a pris part à la lutte de libération au Mozambique avant d'occuper des postes de haute responsabilité dans son pays, dont celui de ministre de la culture ; a également été membre du Conseil exécutif de l'UNESCO.

SITAKANT MAHAPATRA, 1994-1995. Secrétaire du Département de la culture du Gouvernement indien ; a été primé en tant que poète et écrivain et est également un spécialiste du développement des communautés tribales en Inde.

## Le mandat de la Commission

Le mandat de la Commission a été fixé par la Conférence générale de l'UNESCO dans la résolution qu'elle a adoptée en novembre 1991. D'après cette résolution, la Commission mondiale devait s'efforcer de faire porter l'essentiel de ses travaux sur l'identification, la description et l'analyse des questions fondamentales, des préoccupations et des nouveaux enjeux concernant :

- (a) les facteurs culturels et socioculturels ayant une incidence sur le développement ;
- (b) l'impact du développement social et économique sur la culture ;
- (c) l'interrelation de la culture et des modèles de développement ;

- (d) la façon dont le développement culturel, et non pas seulement la situation économique, influe sur le bien-être individuel et collectif ;
- (e) le secteur culturel en tant que tel et en tant que domaine d'importance pour le développement et la coopération internationale.

La résolution a également défini un certain nombre de domaines que la Commission a dûment pris en considération lorsqu'elle a adopté son propre mandat à sa première réunion. Ces domaines étaient les suivants :

- (a) La continuité, la diversité et l'identité culturelle, et le problème de la disparition progressive des savoirs, des traditions et des langues autochtones ainsi que de cultures tout entières, menacées d'extinction ;
- (b) Les effets positifs de l'affirmation croissante du sentiment de fierté d'appartenir à une communauté autochtone ou à une région ;
- (c) Les avantages qui pourraient résulter d'une plus large utilisation des langues locales dans la littérature et dans la presse ;
- (d) L'enrichissement qui résulte de l'intensification des échanges entre les cultures et l'élan créateur donné à la communauté internationale par la féconde diversité des traditions ;
- (e) Les aspirations à une meilleure qualité de vie et la manière dont le développement culturel, et pas seulement la situation économique, influent sur le bien-être individuel et collectif et sur la cohésion des sociétés ;
- (f) La participation à la vie culturelle de différentes catégories de population, compte tenu de leurs spécificités culturelles ainsi que leur accès à la société contemporaine dans son ensemble ;
- (g) La contribution des femmes et des hommes à la culture et au développement, à la fois dans leurs activités quotidiennes et en tant qu'artistes et artisans ;
- (h) Les diverses conditions actuelles de la créativité et de la productivité dans le secteur culturel (arts visuels, musique, danse, littérature, théâtre, cinéma, architecture et artisanat) et le rôle de ce secteur en tant que générateur de revenus ;
- (i) Les relations entre culture et « gouvernance » ; exploration des concepts de tolérance, de pluralisme et de « culture de la démocratie » ;
- (j) Les liens entre environnement et culture et les parallèles entre la sauvegarde du patrimoine naturel et celle du patrimoine culturel ;
- (k) L'importance des facteurs culturels en tant que variables clefs dans la planification et la mise en œuvre du développement global, compte tenu des enjeux éthiques du progrès scientifique et de la croissance économique.

La Conférence générale de l'UNESCO a également exprimé le vœu que la Commission établisse un rapport mondial sur la culture et le développement, orienté vers la formulation de politiques, sur la base de la collecte et de l'analyse d'informations provenant de toutes les régions et de différentes sources dans le monde. Elle a demandé que la Commission prenne des dispositions pour faire publier des études particulièrement remarquables et d'autres matériels qui lui auront été soumis, qu'elle conçoive son rapport de telle sorte qu'il puisse mobiliser l'attention du grand public et aider les responsables

de la formulation et de la mise en œuvre des politiques culturelles et des politiques de développement aux échelons national et international, y compris les différentes banques multilatérales et les divers programmes et organisations du Système des Nations Unies.

Bien qu'elle se soit acquittée de sa tâche en toute indépendance, la Commission a été guidée par les termes de ce mandat. Elle a coopéré avec des organismes intergouvernementaux appartenant ou non au Système des Nations Unies avec toute une gamme d'organismes nationaux, un certain nombre de fondations privées et d'organisations sectorielles indépendantes, des instituts de recherche et des universités. Elle a bénéficié de consultations avec la Commission on Global Governance. La Commission a, en outre, procédé régulièrement à des échanges d'information avec la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour mener sa réflexion à bien, la Commission a, par ailleurs, entrepris l'examen des publications sur ses principaux thèmes d'étude, l'audition publique de spécialistes dans chacune des régions du monde et des consultations avec des experts et des institutions sélectionnés. Elle a, enfin, examiné les conclusions de rapports de recherche établis à sa demande, et a analysé les résultats de différentes rencontres organisées dans le cadre de ses activités et de ses diverses réunions de travail.

## Les réunions de la Commission

La Commission a tenu neuf réunions de travail.

Les *consultations régionales* de la Commission ont consisté en auditions publiques où des personnalités de pre-

mier plan – spécialistes des sciences sociales, décideurs, artistes et chefs de file du monde culturel, experts des politiques culturelles et du développement, militants d'organisations non gouvernementales – lui ont fait part de leurs préoccupations et de leurs idées.

La réunion inaugurale de la Commission s'est déroulée au Siège de l'UNESCO en mars 1993. La Commission a adopté à cette occasion son mandat et ses méthodes de travail et décidé de son règlement intérieur et d'un budget provisoire. Elle a également défini onze grandes pistes de travail destinées à orienter sa réflexion, à savoir culture, création et créativité, innovation et développement : le secteur culturel en tant que tel et ses diverses contributions au développement ; culture, éducation, ressources humaines et développement ; culture de l'information, société de communication, industries culturelles et développement ; influence du développement culturel sur le bien-être individuel et collectif ; interrelations de la culture et des modèles de développement ; science et technologie, économie, culture et développement ; développement, culture et environnement ; développement, culture et population ; universalité, spécificité, culture et développement ; échanges culturels, relations interculturelles et développement ; développement et culture de la démocratie, des droits de l'homme et de la paix. A cette occasion, la Commission a également entendu plus de vingt personnalités de premier plan – ministres, décideurs, intellectuels, économistes, créateurs et experts en développement – tracer les contours généraux des rapports entre la culture et le développement.

La deuxième réunion de la Commission s'est tenue à Stockholm en juin

1993 à l'invitation du Ministère suédois de la culture et avec le concours du Conseil suédois des arts, et a été organisée par la Commission nationale suédoise pour l'UNESCO. Des auditions publiques régionales concernant l'Europe, auxquelles plus de vingt experts et personnalités officielles ont apporté leurs contributions, ont été suivies d'une réunion de travail. A cette occasion, la Commission a lancé un appel aux autorités du Myanmar pour qu'elles libèrent Daw Aung San Suu Kyi, lauréate du prix Nobel de la paix pour 1991 et du prix international Simón Bolívar décerné par l'UNESCO en 1992 et membre d'honneur de la Commission, assignée à résidence depuis 1989.

Tenue à San José (Costa Rica) en février 1994, la troisième réunion de la Commission a été ouverte par le Président en exercice et le Président nouvellement élu de ce pays et a été précédé d'une Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le gouvernement du Costa Rica en a pris en charge toutes les dépenses. Une trentaine de personnalités marquantes et d'experts venus de toute la région ont apporté à la Commission de précieux éléments de réflexion sur le thème « Préparer le XXI<sup>e</sup> siècle ». La réunion de travail s'est concentrée sur deux des pistes retenues par la Commission : les interrelations de la culture et des modèles de développement, et le développement culturel.

Prévue initialement à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) en juin 1994, la quatrième réunion de la Commission a dû, pour des raisons techniques, se dérouler au Siège de l'UNESCO à Paris. Les communications préparées par les experts et les représentants officiels de gouvernements africains qui avaient été invités à prendre part à la Consultation

régionale pour l'Afrique prévue à la même date ont été d'une grande utilité lors de cette réunion de travail. La Commission a examiné une esquisse préliminaire révisée de son Rapport.

Organisée à Manille en novembre 1994, et financée par le gouvernement des Philippines, la cinquième réunion de la Commission a débuté par une Consultation régionale pour l'Asie et le Pacifique. Une importante déclaration de Daw Aung San Suu Kyi, membre d'honneur de la Commission, a été lue à sa demande et en son nom à la séance d'ouverture par Corazon Aquino, ancienne Présidente des Philippines. Le débat s'est articulé autour de questions intéressantes tout particulièrement cette vaste région, notamment l'interaction entre les processus politiques, les mutations sociales, la croissance économique et les valeurs culturelles ; les pressions contraires de la mondialisation et de l'indigénisation ; les défis du pluralisme culturel ; l'expression culturelle en tant que force de développement ; et les voies d'intégration de la culture et du développement. La réunion a bénéficié des travaux d'une préconférence organisée par le Ministère de l'éducation, de la culture et des sports des Philippines qui a livré de précieux éléments d'information sur les relations entre la culture et le développement dans le pays hôte. Lors de cette consultation, les membres de la Commission, les experts et les observateurs se sont répartis en plusieurs groupes de travail afin de présenter des recommandations concrètes sur les politiques et actions à concevoir. A sa réunion de travail, la Commission a examiné une esquisse simplifiée de son Rapport et développé sélectivement quelques messages et principes éthiques clefs.

La Commission a tenu sa sixième réunion au Sultanat d'Oman en janvier

1995 avec l'appui du gouvernement de ce pays. Organisée par le Ministère national du patrimoine et de la culture, cette réunion a débuté par une audition publique des points de vue des États arabes qui s'est concentrée sur les valeurs particulières à la région, et a également porté sur le processus politique et les arts dans les sociétés arabes. Là aussi, les membres de la Commission, les experts et les observateurs ont constitué des groupes de travail pour débattre de questions particulières et formuler des souhaits intéressant les besoins de la région. Lors de sa réunion de travail privée, la Commission a examiné et commenté un nouveau sommaire annoté de son Rapport, issu des nouvelles idées lancées à la réunion précédente.

La septième réunion de la Commission s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York en mars 1995 ; elle a commencé par une Consultation régionale pour l'Amérique du Nord et a attiré des experts et des observateurs du Canada et des États-Unis d'Amérique. Le Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, qui a honoré la Commission de sa présence, a souligné le vif intérêt qu'il portait au travail qu'elle avait entrepris. Organisée avec l'aide du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la réunion a bénéficié d'un concours financier de l'Agence canadienne de développement international et de contributions intellectuelles de la Commission canadienne pour l'UNESCO et d'un Comité directeur national créé par le Patrimoine canadien. Celles-ci comprenaient un rapport, distribué lors de la réunion, fondé sur des dossiers préparés par un certain nombre de spécialistes canadiens. Tirant parti de l'expérience contrastée de l'Amérique du Nord, elle a concentré son attention sur les problèmes de l'évo-

lution et du pluralisme culturels et les défis des technologies de la communication. Lors de leur réunion de travail privée, les membres de la Commission se sont divisés en trois groupes afin d'esquisser et/ou de rédiger différentes sections du Rapport dont la nature et le plan ont alors commencé de se dégager beaucoup plus clairement. La Commission a décidé de s'employer à élaborer un document concis, orienté vers la formulation de politiques, et qui se concentrerait sur un nombre raisonnable de domaines d'actions clefs débouchant sur un « Agenda international ».

La huitième réunion de la Commission s'est tenue à Chiba (Japon) en juin 1995, à l'invitation du Gouvernement japonais. Le Ministère de l'éducation, de la science et de la culture et les autorités de la préfecture de Chiba en ont assuré l'accueil avec le concours de la Commission nationale japonaise pour l'UNESCO. A cette réunion, la Commission a passé en revue l'avant-projet de son Rapport rédigé avec l'aide de Michael Gibson, écrivain professionnel et spécialiste des questions culturelles. Les membres de la Commission se sont là aussi divisés en groupes de travail pour élaborer plus avant les sections relatives à l'éthique universelle, aux domaines de l'action publique, aux recommandations et à l'action internationale. Deux membres de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle (Isao Amagi et Karan Singh) ont été invités à assister à la réunion en qualité d'observateurs. S'est également joint aux membres le professeur Paul Streeten, éminent spécialiste du développement, en tant que conseiller pour la rédaction du Rapport. Cette réunion a été suivie d'un colloque public qui a attiré plus de quatre cents personnes,

dont de nombreux étudiants ; des experts japonais y ont traité des aspects de la culture et du développement au Japon et ailleurs, et Lourdes Arizpe y a présenté les programmes culturels de l'UNESCO en Asie et dans le Pacifique.

La neuvième et dernière réunion de la Commission s'est tenue à Pretoria (Afrique du Sud) du 12 au 15 septembre 1995, avec le soutien du Gouvernement sud-africain et de l'Agence canadienne de développement international. La réunion a été suivie de la Consultation régionale pour l'Afrique, qui avait été reportée, et a de plus permis aux membres de la Commission de se rencontrer une dernière fois pour examiner en profondeur le projet final de leur Rapport.

Le processus de consultations régionales a donné l'occasion aux membres de la Commission d'étudier les problèmes de la culture et du développement en dialoguant directement avec des experts de toutes les régions. Ces réunions ont produit une moisson de dossiers, articles et essais d'une grande utilité. Les membres de la Commission sont profondément redevables à tous ceux dont les efforts ont contribué au succès de ces réunions et en particulier aux gouvernements des États membres concernés, à leurs commissions nationales et à leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO.

## **Une dynamique de réflexion internationale**

Au cours de ses travaux, la Commission a mis en route un processus dynamique de coopération internationale concernant les problèmes auxquels elle se trouvait confrontée. Lors de la Consultation régionale pour l'Europe tenue à Stockholm en 1993, le Conseil de l'Europe a

décidé d'établir un rapport qui rendrait compte des aspects clés de la relation entre culture et développement sur ce continent. Un groupe de travail spécifique fut donc constitué à l'initiative du Conseil de l'Europe avec le concours de la Commission, de la Commission européenne et de plusieurs gouvernements. Elle a communiqué à la Commission plusieurs documents de travail pertinents, et le Conseil de l'Europe fera en sorte que le rapport de ce groupe soit imprimé et diffusé. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a également rédigé un rapport sur les problèmes relatifs à la culture et au développement en Afrique que la Commission a examiné par la suite à sa réunion tenue en Afrique du Sud.

Un certain nombre de réunions ont été organisées pour appuyer les travaux de la Commission. A la suite de la réunion de Stockholm, en juin 1993, la Commission a participé à un séminaire sur le thème « Relations entre majorité et minorité : le cas des Sami (Lapons) en Scandinavie », mis sur pied par le Gouvernement norvégien à Kautokeino, dans la région arctique du Finnmark (Norvège). En juin 1995, Élisabeth Jelin, membre de la Commission, a participé à un atelier sur la diversité culturelle en Asie du Sud organisé par l'International Centre for Ethnic Studies à Colombo (Sri Lanka). Plus tard, au cours du même mois, l'Institut russe de la recherche culturelle a tenu à Moscou, avec le soutien de la Commission, une conférence internationale sur « La culture et le développement dans les pays en transition », à laquelle Javier Pérez de Cuéllar et Yoro Fall, respectivement Président et membre de la Commission, ont assisté.

Quelque 62 analyses et études commandées spécialement par la Commission ont aidé ses membres à explorer

des domaines insuffisamment éclairés jusque-là. Plusieurs fonctionnaires de l'UNESCO ont fourni à la Commission un nombre substantiel d'études, de dossiers et de rapports de recherche qui se sont révélés fort utiles. Ajoutées à la moisson d'informations et d'avis reçus lors des Consultations régionales et des réunions de travail spécifiques, ces contributions portent à plus d'une centaine le nombre des analyses, rapports et études rassemblés. Un certain nombre de ces documents seront publiés séparément, en un ou plusieurs volumes, après la présentation du Rapport proprement dit de la Commission.

### **Contributions financières et autres**

Un financement généreux a été reçu des gouvernements de l'Allemagne, du Canada, du Danemark, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse. D'autres contributions financières ont été versées par les gouvernements de l'Équateur, de la Grèce, de l'Indonésie et des Philippines. Des contributions ont été également reçues du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Alexander S. Onassis Benefit Foundation (Grèce), de l'organisation *Cooperação Desenvolvimento* (OIKOS, Portugal) et de la Banque interaméricaine de développement.

Un certain nombre de gouvernements ont, en outre, contribué aux activités de la Commission en prenant à leur charge les coûts d'organisation de consultations régionales et de réunions de travail. Le gouvernement de la Suède a financé la deuxième réunion de travail et la Consultation régionale pour l'Europe, tenues à Stockholm (juin 1993). Le gouvernement du Costa Rica a financé

la troisième réunion de travail et la Consultation régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenues à San José (février 1994). Le gouvernement des Philippines a financé la cinquième réunion de travail et la Consultation régionale pour l'Asie et le Pacifique, tenues à Manille (novembre 1994). Le gouvernement du Sultanat d'Oman a financé la sixième réunion de travail et la Consultation régionale pour les États arabes, tenues à Mascate (janvier 1995). Le gouvernement du Japon et les autorités de la préfecture de Chiba ont financé la huitième réunion de travail, tenue à Chiba (juin 1995). Le gouvernement d'Afrique du Sud a pris à sa charge une partie des coûts de la neuvième réunion de travail et de la Consultation régionale tenues à Pretoria (septembre 1995).

L'Organisation des Nations Unies, pour sa part, a contribué aux travaux de la Commission en détachant de son Département de l'information de juin 1993 à la fin de décembre 1995, auprès du secrétariat de la Commission, un spécialiste des relations avec les médias, Pierre Fabian. Elle a, en outre, mis gracieusement à la disposition de la Commission les installations nécessaires à la réunion que celle-ci a tenue à son Siège à New York, en mars 1995.

## Les collaborateurs de la Commission

En novembre 1992, le Directeur général a créé au sein du Secrétariat de l'UNESCO à Paris l'Office de la Commission mondiale de la culture et du développement. Cette petite équipe comprenait les personnes suivantes :

### *Secrétaire exécutif*

Yudhisthir Raj Isar (Inde)

Jérôme Bindé (France), jusqu'en juillet 1994

### *Cadre organique*

Pierre Fabian (États-Unis d'Amérique), relations avec les médias, détaché de l'Organisation des Nations Unies

Ika Kaminka (Norvège), expert associé en 1993

Jean-Yves Le Saux (France), spécialiste du programme

Malick M'Baye (Sénégal), spécialiste du programme

Vladimir Skok (Canada), spécialiste du programme

Guiomar Alonso Cano (Espagne), assistante de recherche

Selma Mutal (Pays-Bas), assistante de recherche

Isabelle Schwarz (France), assistante de recherche

### *Cadre de service et de bureau*

Suzanne Martin-Siegfried (Suisse), secrétaire du Président

Win Tennakoonge (Sri Lanka), secrétaire du Secrétaire exécutif

Françoise Girard (France), secrétaire assistante jusqu'en juillet 1994

Le secrétariat a également fait appel à du personnel temporaire : Vittoria Fresco, Victor Nuñez et Aimée Ravonison. En outre, Sophie Bonfigli, Fatoumata Sirandou et Bertrand Boichot ont fait fonction d'étudiants stagiaires au Secrétariat.

Un grand nombre de personnes ont, en outre, apporté leur contribution sous des formes variées à la finalisation du Rapport. Michael Gibson a participé à la mise en forme en anglais d'un premier avant-projet et Paul Streeten a contribué à la rédaction des deux derniers avant-projets ; Susanne Almeida-Klein a effectué la maquette et la mise en page de la version originale anglaise et Robert Ziegler les graphiques et les tableaux. Monique Couratier et Malachy Quinn, quant à eux, ont assuré la révision, en anglais et en français, du texte final.

## Remerciements

La Commission a bénéficié de l'aide et des conseils d'un très grand nombre de personnes, d'institutions et d'organisations à travers le monde qui ont apporté une contribution active à ses réflexions. Elle tient à exprimer à chacune d'elles sa profonde reconnaissance :

Inkeri Aarnio-Lwoff, Finlande ; Berhanou Abebe, Éthiopie ; Anouar Abdel-Malek, Égypte ; Valentine Abdy, France ; David Adams, UNESCO ; Noha Akiki, UNESCO ; Gudmundur Alfredsson, Suède ; Pierfranco Alloa, Commission de la Communauté européenne ; Jean-Claude Aimé, Organisation des Nations Unies ; Isao Amagi, Japon ; Elena Alfimova, Fédération de Russie ; Sidi Mohamed El Al Aoui, Maroc ; Anders Arfwedson,

UNESCO ; Michael Aris, Royaume-Uni ; Alberta Arthurs, États-Unis d'Amérique ; Yogesh Atal, UNESCO ; Leslie Atherley, UNESCO ; Corazon Aquino, Philippines ; Greg Baeker, Canada ; Darab Baghai, France ; David Bai, Canada ; Paul Bairoch, Suisse ; Baraka Al-Bakri, Sultanat d'Oman ; M. M. Balintulo, Afrique du Sud ; Constantin von Barloewen, Allemagne ; Gaynor Bartagnon, UNESCO ; Rémy-Claude Beaulieu, Canada ; Hélé Béji, France ; Ponciano Bannagen, Philippines ; John Bennett, UNESCO ; Jean-Louis Bianco, France ; Franco Bianchini, Royaume-Uni ; Franz Blankart, Suisse ; Lluís Bonet, Espagne ; Mounir Bouchenaki, UNESCO ; Patrick Boylan, Royaume-Uni ; Tom Bradshaw, États-Unis d'Amérique ; Geoffrey Brown, Royaume-Uni ; Joaquin Brunner, Chili ; Roger Butt, Canada ; Quentin Byrne-Sutton, Suisse ; Susan Byng-Clarke, UNESCO ; Fernando Calderon, Bolivie ; Rafael Angel Calderón, Costa Rica ; Conférence canadienne sur les arts ; Temu Canute, République-Unie de Tanzanie ; Andrej Capuder, Slovénie ; Gabriel Carceles-Breis, Espagne ; José María Castiñeira de Dios, Argentine ; Manuel José Cepeda Espinosa, Colombie ; Andrei Cervenak, Slovaquie ; Gabriel Chanan, Royaume-Uni ; Yasmin Cheema, Pakistan ; Yevgeny Chelyshev, Fédération de Russie ; Mervyn Claxton, UNESCO ; Bernard Clergerie, France ; Danielle Cliche, Kate Cockerill, Institut international de communications ; Sam Cole, Organisation des Nations Unies ; Jean-Pierre Colin, France ; Augusti Nicolau Coll, Canada ; Radhika Coomaraswamy, Sri Lanka ; Hans Corell, États-Unis d'Amérique ; Milagros del Corral, UNESCO ; Ivanka Corti, Italie ; Hernan Crespo-Toral, UNESCO ; Harold W. Cruse, États-Unis d'Amérique ; Biserka Cvijeticanin, Croatie ; J. Mark Davidson-Schuster, États-Unis d'Amérique ; J. Degenaar, Afrique du Sud ; Eduardo Delgado, Espagne ; Jacques Derrida, France ; Meghnad Desai, Royaume-Uni ; Lucie Deschênes, Canada ; S. E. Abdul-Kader Al-Dhahab, Sultanat d'Oman ; Mohammed Al-Dhahab, Sultanat d'Oman ; Mamadou Dia, Banque mondiale ; Souleymane Bachir Diagne, Sénégal ; Falilou Diallo, Sénégal ; Doudou Diène, UNESCO ; Jacques Diouf, Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation ; Walther Donner, Suriname ; Michael Dorland, Canada ; Elizabeth Dowdeswell, Programme des Nations Unies pour l'environnement ; Milena Dragicevic-Sesic, ex-Yougoslavie ; Alexandra Draxler, UNESCO ; Mike Du Toit, Afrique du Sud ; Xavier Dupuis, France ; Albert Ekué, Organisation de l'unité africaine ; Ingrid Eide, Norvège ; Bahgat Elnadi, UNESCO ; John Esposito, États-Unis d'Amérique ; François Euvé, France ; Anthony Everitt, Royaume-Uni ; Armand Fabella, Philippines ; Claude Fabrizio, UNESCO ; Bernard Faivre d'Arcier, France ; Anders Falk, Suède ; Ibrahima Fall, Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme ; Angelo Faria, Organisation des Nations Unies ; Tatiana Fedorova, Fédération de Russie ; Marc Ferro, France ; Eva Finstad, Norvège ; Jose Maria Figueres, Costa Rica ; Carin Fisher, Suède ; Rod Fisher, Royaume-Uni ; John Fiske, États-Unis d'Amérique ; Victor Flores Olea, Mexique ; Francine Fournier, UNESCO ; Robert R. Fowler, représentant permanent du Canada auprès des Nations-Unies ; Jonathan

Fox, États-Unis d'Amérique ; Peter E. Franks, Afrique du Sud ; Gilles Frégé, France ; Christoph Frei, Suisse ; Tom Freudenheim, États-Unis d'Amérique ; Birgit Friggebo, Suède ; Amareswar Galla, Australie ; Nestór García Canclini, Mexique ; Nathan Gardels, États-Unis d'Amérique ; Manuel Antonio Garreton, Chili ; Alvaro Garzón, UNESCO ; Yevdokia Gayer, Fédération de Russie ; Geneviève Gentil, France ; Raymond Georis, Belgique ; Bronislaw Geremek, Pologne ; Denis Gervais, Canada ; John Gilbert, Canada ; Arthur Gillette, UNESCO ; Augustin Girard, France ; Madeleine Gobeil, UNESCO ; Alain Godonou, ICCROM ; Ben G. Goedegebuure, Pays-Bas ; Nilüfer Göle, Turquie ; Hélène Gosselin, UNESCO ; Leif Gouiedo, Suède ; Costa Goulianos, Grèce ; Jeremy Gould, Finlande ; R. Govinda, International Institute for Educational Planning ; Mike van Graan, Afrique du Sud ; Diego Gradis, Traditions for Tomorrow ; I. Evelyn Greaves, Barbade ; Lydia Greyling, Afrique du Sud ; François Grin, France ; Wouter T. De Groot, Pays-Bas ; Victoria Guardia de Hernandez, Costa Rica ; Gaël de Guichen, ICCROM ; Ingelise Grunewald, Suède ; Joan Guitart i Agell, Espagne ; Malcolm Hadley, UNESCO ; Ali Bin Mohsin Hafidh, Sultanat d'Oman ; Toru Haga, Japon ; Kenneth Hale, États-Unis d'Amérique ; Jacques Hallak, Institut international de planification de l'éducation ; Sang-Bok Han, République de Corée ; Alan Hancock, UNESCO ; Trine Bille Hansen, Danemark ; Armando Hart-Davalos, Cuba ; Edwin Harvey, Argentine ; Terrence Heath, Canada ; Hank Heikamp, Pays-Bas ; Illka Heiskanen, Finlande ; Stephen Hill, Australie ; Abdel Malek Al-Hinai, Sultanat d'Oman ; Fathiya Al-Hinai, Sultanat d'Oman ; Al-Yaqdhan Bin Talib Al-Hinai, Sultanat d'Oman ; Richard Hoggart, Royaume-Uni ; Luis Bernardo Honwana, UNESCO ; Martin Hopenhayn, Chili ; Marilyn Hoskins, FAO ; Susan Hoskins, États-Unis d'Amérique ; Paulin Hountondji, Bénin ; Oswaldo Hurtado, Équateur ; Michael Hutter, Allemagne ; Mircea Ifrim, Roumanie ; Ronald Inglehart, États-Unis d'Amérique ; Barbara Ischinger, Allemagne ; Sreenivasayyar Janakiram, UNESCO ; Roger Jardine, Afrique du Sud ; Stalin Jawa, Papouasie - Nouvelle-Guinée ; Yao Jiehou, Chine ; Alexei D. Joukov, Fédération de Russie ; Deniz Kandiyoti, Royaume-Uni ; John Kani, Afrique du Sud ; Ingmar Karlsson, Suède ; Wazir Karim, Malaisie ; Hidetoshi Kato, Japon ; Ali Kazancigil, UNESCO ; Mary-Louise Kearney, UNESCO ; Thomas Keller, UNESCO ; Paul Kennedy, États-Unis d'Amérique ; Masood A. Khan, Pakistan ; Sarbuland Khan, Organisation des Nations Unies ; Nadia Khromtchenko, UNESCO ; Jean-Baptiste Kiéthéga, Burkina Faso ; Carl-Johan Kleberg, Suède ; Roland Kley, Suisse ; Charles Kleymeyer, États-Unis d'Amérique ; Elizabeth Khawajkie, UNESCO ; Sibongile Khumalo, Afrique du Sud ; Åse Kleveland, Norvège ; Robert Klitgaard, Afrique du Sud ; Yayoi Komatsu, Japon ; Smitu Kothari, Inde ; Maté Kovacs, UNESCO ; Richard Kurin, États-Unis d'Amérique ; Udo Kusel, Afrique du Sud ; Sardono Kusumo, Indonésie ; Georges Kutukdjian, UNESCO ; Julio Labastida Martín del Campo, Costa Rica ; Ricardo Lagos, Chili ; Catherine Lalumière, France ; Phil Lane Jr, Canada ; Viviane Launay, Canada ;

Bernard Latarjet, France ; François LeBlanc, Canada ; Hervé Le Bras, France ; Jacques Lesourne, France ; Laurent Lévi-Strauss, UNESCO ; Flora Lewis, France ; Werewere Liking, Côte d'Ivoire ; Leslie Limage, UNESCO ; Ingemar Lindahl, Suède ; Thérèse Locoh, France ; Göran Löfdahl, Suède ; Henri Lopes, UNESCO ; Ahmed Bin Rashid Al-Maamari, Sultanat d'Oman ; Debbie Loucks, UNESCO ; Monica Lundkvist, Suède ; Audrey Malan, Afrique du Sud ; Elikia M'Bokolo, France ; Felipe MacGregor, Pérou ; Desmond MacNeill, Norvège ; Vladimir S. Makanine, Fédération de Russie ; Charles Malan, Afrique du Sud ; Joe Manana, Afrique du Sud ; Violeta Manoukian, Canada ; Roberto DaMatta, États-Unis d'Amérique ; Edouard J. Maunick, Maurice ; Brenda McSweeney, Les volontaires des Nations Unies ; Manfred Max-Neef, Chili ; Ali Mazrui, États-Unis d'Amérique ; Fred R. von der Mehden, États-Unis d'Amérique ; William Melody, Australie ; Rigoberta Menchu Tum, Guatemala ; Colin Mercer, Australie ; Graciela Meza, Paraguay ; Lydia Miller, Australie ; Ritva Mitchell, Conseil de l'Europe ; Alain Modoux, UNESCO ; Hunaina Al-Moghairi, Sultanat d'Oman ; Luis Alberto Monge, Costa Rica ; Mavor Moore, Canada ; Michio Morishima, Royaume-Uni ; José G. Moscardo, Brésil ; Thale Motsepe, Afrique du Sud ; Claude Moulin, Canada ; Jeanne Murebwayire, Rwanda ; Olivia Muchena, Zimbabwe ; Musa bin Jaafar bin Hassan, Sultanat d'Oman ; Moses Musonda, Zambie ; Sylvio Mutal, UNESCO ; M. K. Muthoo, FAO ; Sondra Myers, États-Unis d'Amérique ; Hugo Navajas, Bolivie ; Rora Navarro-Tolentino, Philippines ; Rex Nettleford, Jamaïque ; Baldwin Siphon Ngubane, Afrique du Sud ; C. A. I. van Nieuwenhijze, Pays-Bas ; Nils Gunnar Nilsson, Suède ; The Nordic Sami Institute, Norvège ; David Nostbakken, Canada ; Pius Obanya, UNESCO ; Andre Odendaal, Afrique du Sud ; Sylvie O'Dy, France ; Evangeline Ong-Jimenez, Philippines ; Carlos Ortega, UNESCO ; Ernesto Ottone, Commission économique de l'Amérique latine et des Caraïbes ; Idrissa Ouedraogo, Burkina Faso ; Organisation de l'unité africaine ; Ignacio Oyarzabal, Espagne ; Zofia Olszowski, UNESCO ; Jean d'Ormesson, France ; Marc Pachter, États-Unis d'Amérique ; Thérèse Paquet-Sévigny, Canada ; Fernanda Paz, Mexique ; Hely Perrett, PNUD ; Gerard A. Persoon, Pays-Bas ; Riccardo Petrella, Commission de la Communauté européenne ; Carol Phillips, Canada ; Linda Pigon-Rebello, PNUD ; Steven Pinker, États-Unis d'Amérique ; Andréi Plesu, Roumanie ; Amara Pongsapich, Thaïlande ; Christian de Portzamparc, France ; Anaisabel Prera-Flores, Guatemala ; Léon Pressouyre, France ; Lyndel Prott, UNESCO ; Damien Pwono, États-Unis d'Amérique ; Philippe Quéau, France ; Anibal Quijano, Pérou ; Vadim Rabinovich, Fédération de Russie ; Marc Raboy, Canada ; Amara Raksataya, Thaïlande ; Gladys Ramírez de Espinosa, Nicaragua ; Leticia Ramos Shahani, Philippines ; Issam Bin Ali Al-Rawas, Sultanat d'Oman ; Kyrill Razlogov, Fédération de Russie ; Jacques Renard, France ; John Richardson, Bruxelles ; Adel Rifaat, UNESCO ; Jacques Rigaud, France ; Marcia Rivera, Argentine ; Francisco Rivero, Venezuela ; Françoise Rivière, UNESCO ; Jacques Robin, France ; Ruggiero Romano, Italie ;

Gert Rosenthal, Chili ; Henry Rosovsky, États-Unis d'Amérique ; Geneviève Rouchet, UNESCO ; François Rouet, France ; Aleksandr Rubinstein, Fédération de Russie ; Douglas Rushkoff, États-Unis d'Amérique ; Ignacy Sachs, France ; Nadji Safir, Algérie ; Francisco Sagasti, Banque mondiale ; Farida Shaheed, Pakistan ; Marshall Sahlins, États-Unis d'Amérique ; Alimata Salembéré, Agence de coopération culturelle et technique ; El Tayeb Salih, Soudan ; Daniel de San, UNESCO ; Hans Sand, Suède ; Galia Saouma-Forero, UNESCO ; Albert Sasson, UNESCO ; Samba Sarr, Sénégal ; Ismail Serageldin, Banque mondiale ; Lisbeth Schaudinn, UNESCO ; C. J. H. Schutte, Afrique du Sud ; Susan Scotti, Canada ; Paul Schafer, Canada ; Bertrand Schneider, France ; Edy Sedyawati, Indonésie ; Amartya Sen, États-Unis d'Amérique ; Geeta Sen, Inde ; Michel Serres, France ; Benon V. Sevan, Organisation des Nations Unies ; Helena Severo, Brésil ; Olga Sevan, Fédération de Russie ; Kirill Shakharov, Fédération de Russie ; Dariush Shayegan, France ; Colin Shaw, Royaume-Uni ; Mikhail Shvydkoi, Fédération de Russie ; Anna-Leena Siikala, Finlande ; Estela Singh, Les volontaires des Nations Unies ; Karan Singh, Inde ; Siphon Sipamla, Afrique du Sud ; John Sletbak, Norvège ; Edith Sizoo, Belgique ; Joost Smiers, Pays-Bas ; Chua Soo Pong, Singapour ; Amat Al-Aleem Al-Soswa, Yémen ; Alpha Ibrahim Sow, France ; Wole Soyinka, Nigéria ; Keith Spicer, Canada ; Adrian Van der Staay, Pays-Bas ; Sharon Stephens, Norvège ; Chuck Sutyla, Canada ; Janusz Symonides, UNESCO ; June Taboroff, Banque mondiale ; Stanley V. Tambiah, États-Unis d'Amérique ; Ali Al-Tamimi, Sultanat d'Oman ; Wassila Tamzali, UNESCO ; Mohsen Tawfik, Égypte ; Carl G. W. Tham, Suède ; Juan Carlos Tedesco, Bureau international de l'éducation ; Louise Terillon-Mackay, Canada ; Anita Theorell, Suède ; Bernard Theurillat, Suisse ; David Throsby, Australie ; Neelan Tiruchelvam, Sri Lanka ; Alain Touraine, France ; Abdou Touré, Côte d'Ivoire ; Louise Trahan, Canada ; Harold Troper, Canada ; Shaje Tshiluila, Zaïre ; Janette D. Tuason, Philippines ; Jerry Michael Turner, Organisation des Nations Unies ; Commission économique des Nations Unies auprès de l'Afrique ; Charles Vallerand, France ; P. Vasarhelyi, UNESCO ; Kapila Vatsyayan, Inde ; Gianni Vattimo, Italie ; Marta Vega, États-Unis d'Amérique ; Indrasen Vencatachellum, UNESCO ; Thierry Verhelst, Belgique ; Bernardo Villegas, Philippines ; Jean-Pierre Wallot, Canada ; Gungwu Wang, Hong Kong ; Raymond Weber, Conseil de l'Europe ; Franceso Weffort, Brésil ; Jorge Wertheim, UNESCO ; Unni Wikan, Norvège ; Hakan Wilkens, Suède ; Jean-Claude William, France ; Kris Wilski, États-Unis d'Amérique ; Salwa Woloch, Sultanat d'Oman ; Christophe Wondji, UNESCO ; Stephen Wurm, Australie ; Layashi Yaker, Algérie ; Stephen Yeh, États-Unis d'Amérique ; Lourdes Yero, Venezuela ; Mohammed Bin Musa Al-Yousof, Sultanat d'Oman ; Khalid Bin Talib Al-Zakawani, Sultanat d'Oman ; Aly Zaker, Bangladesh ; Alice Zindzinger, France ; Ben Zulu, Zimbabwe.

*(La Commission présente ses excuses pour tout oubli ou toute inexactitude pouvant figurer dans cette liste.)*

# Index

- Abomey 212  
accès à l'information 262  
Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) 53, 257  
*Action 21* 231  
Afghanistan 299  
Afrique 23, 28, 74, 96, 117, 118, 181, 183, 258, 263, 285, 286, 293  
valeurs spirituelles 185  
Afrique du Nord 189  
Afrique du Sud 13, 16, 46, 65, 183, 294  
Afrique subsaharienne 98, 151, 177, 179  
Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) 269  
Agence européenne de la culture 273  
Agence pour le développement international, États-Unis d'Amérique (USAID) 139  
Agenda international 11, 12, 19, 297-317  
Aid to Artisans 211  
Aidoo, Ama Ata 254, 276  
Algérie 92, 224  
Amakhosi 92  
Amérique 71  
Amérique du Nord 74, 202, 258  
Amérique latine 23, 28, 46, 74, 87, 98, 105, 133, 161, 181, 183, 258, 263, 293  
Amin, Idi 68  
Amnesty International 54  
Angola 172  
Antigua Guatemala 215  
Appalshop 123  
Arabie saoudite 172  
archives 206-208  
Argentine 185  
Arizpe, Lourdes 14  
art dans la rue 89  
art transculturel 264  
artisanat  
développement 209  
artiste  
formation professionnelle 266  
statut de l'artiste 266  
arts 86  
développement communautaire 268  
financement 269-273  
Asahi Shimbun 181  
Asie 94, 117, 136, 183, 233, 285, 286, 293  
Asie du Sud 151, 179  
Asie du Sud-Est 8, 23, 28, 29, 46, 98, 262  
assistance juridique 266  
Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) 269  
Association sénégalaise pour la promotion de la culture et des industries culturelles (ASEPIC) 207  
AT&T 128, 130  
Aum Shinrikyo 175  
Australie 71, 74, 93, 118, 123, 126, 131, 254, 256, 267  
Autriche 71, 96  
Baltimore 259  
Bangladesh 68, 92  
Banque Grameen 102, 304  
Banque mondiale 200, 230, 284, 298, 304  
Barber, Benjamin 258, 276  
Barcelone 259  
BBC 119, 133  
Bengale 68  
Bénin 175  
Bergman, Ingmar 265  
Bergman, Ingrid 265  
besoins en matière de recherche 279  
bibliothèques 181, 203, 204, 207, 219  
Bolívar, Simón 207  
Bolivie 120, 123, 214, 217  
Boston 235, 260  
Botswana 46, 183  
Boutros-Ghali, Boutros 9, 14, 23, 300  
Brésil 118, 124, 132, 185  
Bretton Woods 51  
Brundtland, Gro Harlem 224  
Buenos Aires 89  
Burkina Faso 106, 120

- Burundi 60, 299  
 Buttitta, Ignazio 196
- Canada 118, 131, 132, 180, 205, 254, 259, 268, 269  
 Capital Cities/ABC 130  
 Caraïbes 151  
 Cartagena de Indias 215  
 Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme 298  
 Centre européen des fondations (CEF) 273  
 Centre international des civilisations bantoues (CICIBA) 208  
 Centre mexicain des fondations 273  
 Charte africaine des droits de l'homme et des peuples 40  
 Charte des Nations Unies 40  
 chef indien Seattle 244, 248  
 Chicago 234  
 Chine 74, 127, 186, 286  
 chômage 99  
   conflits sociaux et culturels 65  
 Chypre 172  
 Cité des sciences et de l'industrie de La Villette 204  
 citoyenneté 259  
 City Arts Centre de Dublin 264  
 CNN 132, 134, 136  
 Colombie 97, 185, 228  
 Comité de coordination du service volontaire international (CCSV) 301  
 Commission des droits de l'homme des Nations Unies 262  
 Commission du droit international (CID) 310  
 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes 228  
 Commission internationale de l'UNESCO sur le développement de l'éducation 182  
 Commission mondiale pour l'environnement et le développement 8, 9, 11  
 Commission mondiale sur l'environnement et le développement 224  
 Commission on Global Governance 8, 37, 131  
 Commission Sud 8  
 communitarisme 105  
 condition de la femme 144
- Conférence de Rio 232  
 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) 298  
 Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) 231  
 Conférence des Nations Unies sur les femmes (Beijing, 1995) 145  
 Conférence des Nations Unies sur les femmes (Mexico, 1975) 145  
 Conférence des Nations Unies sur les femmes (Nairobi, 1985) 145  
 Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT) 254  
 Conférence sur l'information du G7 (1995) 257  
 conflits ethniques 59  
 confucianisme 22  
 Conseil de l'Europe 88, 137, 269  
 Conseil des arts du Royaume-Uni 261  
 Conseil des fondations 273  
 Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) 262  
 Conseil international des musées (ICOM) 203, 214  
 Consortium des fondations de l'Asie et du Pacifique 273  
 Convention américaine relative aux droits de l'homme 40  
 Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement 81, 178  
 Convention concernant l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels 217, 219  
 Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant 173-174  
 Convention de l'UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé 219  
 Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel 196  
 Convention des droits de l'enfant 137  
 Convention d'UNIDROIT 219  
 Convention européenne des droits de l'homme 40  
 Convention internationale sur l'élimination

- de toutes les formes de discrimination raciale 81
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide 81
- Convention relative aux droits de l'enfant 186
- Convention russo-polonaise (1767 et 1775) 61
- Convention sur la biodiversité 231, 232
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 149, 304
- corruption 51
- Costa Rica 46, 172
- Côte d'Ivoire 120
- création artistique
  - liberté d'expression 266
- créativité 86-109, 263-265
  - action politique 88
  - artistique 89-92
  - définition 86-87
  - pluralisme 88
  - politique 101-109
  - politiques industrielles 86
  - technologie 93-100
  - urbaine 89, 236, 238-240
- croissance économique
  - activités culturelles 270
- croissance sans emploi 98
- culture 24-27, 63
  - biodiversité 229
  - créativité 86
  - deux conceptions de 22-24
  - développement économique 15
  - éducation 186
  - esprit d'entreprise 96
  - et respect mutuel 25
  - évolution constante 25
  - façons de vivre ensemble 24
  - impact économique 255-258
  - partenariat 274-276
  - relativisme culturel 148, 149
  - rôle des gouvernements 15
  - rôle du financement indépendant 273
  - société de l'information 273
  - source de progrès et de créativité 25
  - traditions 90
  - ville 235-240
- culture de la paix 12, 49
- culture mondiale 27
- culture nationale 255
- culture populaire 27, 28
- culture urbaine 18, 236
- cultures 37
- Darwin, Charles 197
- DAWN (Development Alternatives Women for a New Era) 147
- Décennie mondiale du développement culturel 7, 231
- décentralisation 108
- Déclaration de principes relatifs aux forêts 231
- Déclaration sur la race et les préjugés raciaux 81
- Déclaration universelle des droits de l'homme 40, 44, 62
- Delhi 263
- Delors, Jacques 35
- démocratie 45, 49, 101, 186, 259
  - culturelle 262
  - dans les instances internationales 16
  - développement 46
  - droits de l'homme 45
  - économies de marché 293
  - paix 46
  - participation à la vie culturelle 262
  - participation des citoyens 104, 105
  - société civile 45
  - stabilité politique 238
- déréglementation 120
- développement 22
  - aide humanitaire 55
  - diversité des modèles de développement 52
  - études sur le développement 281
  - globalisation 229
  - imagination créatrice 265
  - indicateurs quantitatifs 22
  - politiques 164
  - respect des droits de l'homme 45
  - savoir technique local 231
- développement culturel 252, 253, 264, 274
- développement durable 224-229, 294-295
- développement humain 8, 22
  - politiques culturelles 252
- développement planifié 285
- Disney 130
- diversité culturelle 37, 48, 58, 77, 190, 254
  - développement économique 186
  - diversité biologique 229-233

- droits fondamentaux 174
- éducation 182
- intégration sociale 259
- migrations 69
- participation à la vie culturelle 261
- rôle des musées 204–205, 205–206
- diversité ethnique 17
- droit à l'éducation 173
- droit d'auteur 265–267, 266, 272
  - nouvelles bases juridiques 266
  - nouvelles technologies 265
- droits culturels 254, 262
- droits de la femme 150, 155, 163
- droits de l'homme 16, 40, 44, 45, 48, 186, 262
  - archives 207
  - Commission des droits de l'homme 77
  - devoirs 17
  - mécanismes juridiques 52
  - protection des minorités 62
  - universalité 44, 50
  - violations 42, 45, 52
- droits de propriété intellectuelle 266
- droits des minorités 59, 63
- echinacea* 227
- Eco, Umberto 188
- économie monétaire
  - culture 286
- Edison 114
- éducation 49
  - à distance 180
  - alphabétisation 179
  - complexité 188
  - culture 182–185
  - démographie 171
  - dépenses militaires 171–172
  - droit à l'éducation 178
  - enseignement de l'histoire 259
  - environnement 172
  - langues minoritaires 189
  - multiculturelle 65
  - multilinguisme 187
  - multimédia 125
  - paix 188
  - prévention et résolution des conflits 188
  - productivité 172
  - racisme 72
  - rôle des États 178
  - savoirs traditionnels 184
  - stabilité politique 172
  - stabilité sociale 172
  - taux de natalité 172
- éducation de base 172, 173
  - égalité entre les sexes 179
- éducation interculturelle 186–191
- éducation permanente 190
- égalité 45, 71
- Égypte 73, 189
- Einstein, Albert 41
- Émirats arabes unis 172
- enfants
  - exploitation 31
  - expression artistique 175
  - jeu 184
  - technologies modernes 180–182
  - travail 170, 173, 174, 177
  - violence 174
- environnement 18, 49, 50, 51
  - culture 224–247
  - durabilité 224–229
  - équité entre les générations 245–247
  - ethnobotanique 231
  - perceptions de la nature 229
  - population mondiale 226
  - populations autochtones 230
  - savoir local 227
- environnement urbain 233–240
  - nouvelles technologies 235
- équité
  - entre générations 50, 232
  - entre membres d'une même génération 50
- État
  - activités culturelles 255
  - citoyenneté 105, 107, 162
  - décentralisation 107
  - dépenses culturelles 271
  - deux conceptions 63
  - droits de l'homme 45
  - droits démocratiques 109
  - durabilité politique 225
  - éducation 173, 178
  - ministères de la culture 275
  - modernisation 162
  - nouveaux États 48
  - participation 107
  - participation à la vie culturelle 262
  - pluralisme 78

- politiques culturelles 251
- populations autochtones 76
- principaux acteurs 52
- produits culturels 258
- protection des enfants 173–174
- services sociaux 152
- société civile 42
- soutien à l'innovation 265
- États-Unis d'Amérique 28, 88, 100, 119, 126, 127, 132, 135, 138, 207, 224, 234, 256, 261, 271
- Éthiopie 172
- éthique
  - organisations internationales 52
- éthique universelle 16, 36, 37, 38, 39, 43, 45, 48, 282
  - droits et responsabilités 43
  - fonction 51
  - gouvernance planétaire 51
  - humanité commune 80
  - nature 236
  - organisations internationales 53
  - résolution des conflits 48
  - rôle de la culture 37–38
  - rôle des États 52
  - société civile 53
  - sociétés transnationales 53
  - Système des Nations Unies 53
  - Voir aussi* équité, droits
- ethnicité 60
- ethnocide culturel 75
- ethnocide économique 75
- Europe 98, 100, 132, 202, 234, 258
  - et minorités 71
- Europe centrale 255
- Europe centrale et orientale 16, 155
- Europe occidentale 226, 253
- European Fair Trade Association 210
- ex-République fédérale d'Allemagne 119
- ex-Tchécoslovaquie 13
- ex-Yougoslavie 73, 219
- ex-Union soviétique 13, 46
- exclusion 31, 259
- Exploratorium pionnier 204
  
- Fair Trade Federation 210, 211
- famille
  - valeurs familiales 24
- FAO *Voir* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Faure, Edgar 182
- Fédération de Russie 270
- Fédération internationale de commerce alternatif 210
- femmes 17. *Voir aussi* Conférence des Nations Unies sur les femmes (Mexico, 1975)
  - accès aux services sociaux 150
  - approche « de la base vers le sommet » 150–152
  - conflits 158–159
  - développement rural 150–151, 153
  - discrimination à l'encontre des femmes 159–163
  - domaines d'action prioritaires 163–166
  - droits des femmes et culture 145
  - féminisme 145–149
  - liberté en matière de reproduction 164
  - marché de l'emploi 153–157
  - marginalisation économique 155–157
  - migrations 157–158
  - participation 55, 150, 152, 165
  - pauvreté 145, 147, 161–162
  - prostitution 158
  - répartition inégale des richesses 147
  - rôle politique 150
  - services sociaux 152, 159–161, 161
  - transmission des savoirs 150
  - travail 153–157
  - violence contre les femmes 311
- Finlande 109, 118
- fondamentalisme évangélique 23
- Fondation européenne de la culture (FEC) 273
- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) 304
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) 304
- Fonds mondial pour la nature (WWF) 231
- Forum économique mondial (Davos) 217
- Fox, Jonathan 121
- France 119, 131, 179, 189, 253, 269, 275, 309
  - Centre mondial de l'informatique 87
- Fuentes, Carlos 78, 85, 92
  
- G7 313
- Gabon 208
- Galbraith, John Kenneth 99
- Gandhi, Mahatma 79, 207

- García Canclini, Néstor 90  
 GATT 266  
 Ghana 286  
 Glasgow 259  
 gouvernance 51  
 Grèce 224  
 Greenpeace 54  
 Groenland 74  
 Groupe de travail pour les populations autochtones 262  
 Guerre froide 10
- Hamburg, David 188  
 Hampâté Bâ, Amadou 193  
 Harcourt, Wendy 143  
 Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme 311  
 Hirschman, Albert O. 105, 281  
 histoire 188  
 Hobsbawn, E. J. 213  
 Holocauste 207  
 Hongrie 13, 120  
 hybridation culturelle 87
- IBBY 181  
 identité culturelle 253, 256  
 éducation 189  
 IKEA 265  
 îles Salomon 138  
 immigration 60–61, 65, 262  
 Afrique du Sud 70  
 Amérique du Nord 66, 69  
 atout économique 72  
 causes profondes 66  
 discrimination 66  
 Europe 66, 69  
 exode rural 237  
 France 69  
 golfe Persique 70  
 Pays-Bas 69–70  
 Royaume-Uni 69  
 Singapour 70  
 immigration et accès à l'emploi 67–68  
 immigration et discrimination 67–68  
 Inde 16, 28, 60, 66, 68, 73, 74, 87, 120, 132, 135, 174, 186, 204, 227, 286, 293  
 Indigenous Broadcasting Corporation 123  
 Indigenous Knowledge and Development Monitor 231  
 Indonésie 118, 186, 209, 253
- industries culturelles 88, 124, 257  
 économie locale 267  
 rôle social 267  
 Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) 298, 300  
 Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme 304  
 intégration culturelle 254  
 interdisciplinarité 188  
 Internet 114, 127, 129, 130, 263  
 Inuit 74, 116, 190  
 Iraq 73, 171, 172  
 Irlande du Nord 73  
 Israël 28, 293  
 Italie 119
- Jamaïque 263  
 Japon 29, 87, 98, 131, 132, 136, 175, 199, 234, 269  
 jardins botaniques royaux de Kew 231  
 Java 94  
 Jefferson, Thomas 207  
 jeunes  
 développement 176  
 emploi 176–178  
 environnement 232  
 exode rural 178  
 nouvelles technologies 176  
 pauvreté 104  
 participation 176  
 programmes d'échanges 188  
 violence 170  
 jeux électroniques 127  
 Jordanie 172
- Kaboul 217  
 Kalinga 75  
 Kenya 120, 210, 226, 228, 253  
 Konaré, Alpha Oumar 57
- langues 63, 75  
 apprentissage 187  
 diversité culturelle 188  
 identité culturelle 199  
 patrimoine linguistique 196–200  
 politiques linguistiques 64, 199  
 populations autochtones 76  
 langues minoritaires 64

- légitimité démocratique 40, 42  
 Lesotho 183  
 Lévi-Strauss, Claude 12, 30  
 Liban 73  
 libéralisme 59  
 Libéria 299  
 liberté culturelle 15, 26  
 liberté d'expression 46, 47, 262  
     tolérance 58  
 libre-échange 68-69  
 Lindgren, Astrid 137  
 Lippmann, Walter 71  
 Lipton, Michael 281, 295  
 Liste du patrimoine mondial culturel  
     et naturel 196  
 Lochgan, Gabriel 228  
 Londres 233, 234  
 Lord Melbourne 268  
 Lord Renfrew 217  
 Los Angeles 234, 262  
 Louvre 204
- Mahbubani, Kishore 98  
 Malaisie 65, 125, 133, 284  
 Maldives 138  
 Mali 120, 181, 217  
 Malte 96  
 Mandela, Nelson 116  
 Manille 173  
 Manning, Patrick 254  
 Marconi 114  
 Marechera, Dambudzo 92  
 Masih, Iqbal 174  
 Massachusetts Institute of Technology  
     235  
 Maurice 46, 65, 96  
 Mauritanie 172  
 Mayor, Federico 7, 9, 14, 49  
 MCI 130  
 mécénat 271, 272, 273  
 médecine traditionnelle 87  
 médias 28, 114-140  
     accès 114  
     accord de libre concurrence 131  
     action réglementaire au niveau  
         international 128, 131, 134, 135  
     approches au niveau international  
         128-140  
     approches au niveau national 118-128  
     circulation de l'information 114  
     communication 114  
     concentration 129  
     concurrence 265  
     déréglementation 120  
     développement humain 131  
     diversité d'expression 121-125, 132,  
         132-135  
     domaine commun mondial 134  
     droit d'auteur 124  
     enfants 135, 137  
     environnement concurrentiel 118-122,  
         129-131  
     équité et efficacité 127-129, 138-140  
     femmes 128  
     hégémonie culturelle 116  
     homogénéisation culturelle 116, 132  
     jugement critique 180  
     liberté d'expression 126  
     liberté et éthique 125-127, 135-138  
     monde arabe 120  
     normes collectives 126  
     normes techniques 130  
     participation des citoyens 119  
     pluralisme de l'information 121, 129,  
         132  
     politique culturelle 122  
     pornographie 125  
     production de programmes 122  
     programmes locaux 124  
     service public 118, 119, 121, 129, 131,  
         132, 134, 135  
     violence 117, 125, 126, 135, 176  
         *Voir aussi* multimédia  
 médias communautaires 133  
 Mercer, Colin 251  
 MERCOSUR 269  
 métiers d'art 208-211  
     artisanat 209-211  
     commercialisation 210  
     emploi 209, 210  
     marchés 209  
 Metropolitan Museum of Art de  
     New York 204  
 Mexique 74, 78, 91, 230, 286  
 minorités 16, 48, 61-65, 103, 262  
     Charte de Paris (1990) 62  
     Déclaration sur les droits des personnes  
         appartenant à des minorités nationales  
         ou ethniques, religieuses et  
         linguistiques 62

- définition 61, 80
- discrimination 61
- droits fondamentaux 48
- expression politique 65
- haut commissaire pour les minorités nationales 62
- politiques assimilationnistes 63
- répression 61
- vie culturelle 262
- minorités culturelles
  - expression politique 48
- minorités linguistiques 199
- Mississippi 108
- Mistral, Gabriela 169
- modernisation 29–32
- Moreno Vega, Marta 256, 276
- mossi 106
- Moyen-Orient 120, 151
- Mozambique 183
- MTV 132
- multiculturalisme 25
- multilinguisme 255
- multimédia 115, 124, 135, 139
  - éducation 125
- Murdoch, Rupert 130
- Musée juif de New York 204
- musées 203–206, 216
  - accès à l'information 206
  - écomusée 220
  - identité culturelle 220
  - nouveaux médias 206
  - villes 204
- Mvusi, Selby 93
- Myanmar 172
  
- Namibie 13, 183
- National Endowment for the Arts 272
- National Handloom and Crafts Museum of India de New Delhi 208
- Nations Unies 300
  - pluralisme 78
  - promouvoir les droits culturels des minorités et des populations autochtones 79
- nem* 227
- New York 204, 233, 234, 263
- News Corporation 130
- Newton 41
- Nicaragua 120, 172
- Nigéria 60, 120, 266, 286
  
- Norvège 55, 108, 109
- Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication 116
- Nouvelle-Zélande 126, 131, 309
- nouvelles technologies 180
  - économie ouverte 257
  - investissements d'infrastructure 139
  - médias 17
- O'Brien, Conor Cruise 64
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) 99, 188
- Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) 269
- Organisation de l'unité africaine (OUA) 269
- Organisation des Nations Unies (ONU) 304, 312, 314, 315, 316
- Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) 94, 231, 298
- Organisation internationale du travail (OIT) 316
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) 221
- Organisation mondiale de la santé (OMS) 231
- Organisation mondiale du commerce (OMC) 130, 131
- organisations non gouvernementales (ONG) 45, 106, 274
- Ouganda 68, 120
- Ouro Preto 215
- Oxfam 54
  
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques 40, 81
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 40
- paix 25
  - démocratie 46
  - dépenses militaires 49
  - médiation 49
- Paix d'Augsbourg (1555) 61
- Pakistan 60, 73, 108, 120, 172, 174
- Papouasie - Nouvelle-Guinée 199
- Paris 234
- Parlement européen 71

- participation 49, 63
  - à la vie culturelle 260–261
  - démocratique 40, 42
  - société civile mondiale 53
  - sociétés rurales 55
  - Voir aussi* pleine participation
- patrimoine
  - identification et interprétation 211–215
  - identité culturelle 213
  - tourisme 201
- patrimoine culturel 18, 201
  - économie 200–203
  - immatériel 194, 212, 213, 216
  - local 259
  - paysage culturel 194
  - période coloniale 200, 220
  - préservation du patrimoine historique 195
  - recherche fondamentale 199, 202
  - trafic illicite 217–220
  - villes 236
  - « Volontaires du patrimoine culturel » 196
- pauvreté 18, 22, 31, 102, 282, 289–293
  - environnement 294
- Pays-Bas 55, 215, 270
- Pérou 74, 96, 120, 202
- personnes handicapées 261, 264
- Philadelphie 234
- Philippines 75
- piratage 266
- Plan Delta 214
- pleine participation 45, 86–109, 101, 283
  - minorités 262
  - populations autochtones 262
- pluralisme 17, 57, 59, 186, 187
  - accès aux médias 262
  - citoyenneté partagée 78
  - culturel 80
  - politiques culturelles 260–261
  - diversité culturelle 261
- politique ethnique 59
- politiques culturelles 18, 251, 268
  - coopération interministérielle 275
  - définition 252
  - développement culturel 253
  - diversité 263
  - grands projets 268
  - intégration 261–262
  - marché international 265
  - mesures incitatives de l'État 272
- minorités 260
- multidisciplinarité 267
- pluralisme 255, 260–261
- politique du livre 257–258
- politiques commerciales 256
- relations extérieures 268
- rôle des gouvernements 274
- politiques culturelles urbaines 259
- politiques de développement
  - facteurs culturels 93–100
- politiques multiculturelles 63–65
- politiques urbaines 88
- politisation de la culture 60
- pont de Mostar 219
- population
  - exode rural 233
- populations agraires 31
- populations autochtones 71, 74–77, 109, 262
  - Action 21* 74, 76
  - Convention 169 de l'Organisation internationale du travail 74, 81
  - déclaration des Nations Unies sur les populations autochtones 76–77
  - droits sur la terre 75, 76
  - États 76
  - modes de vie 74
  - mouvements communautaires 75
  - patrimoine culturel 194
  - savoir traditionnel 227
- populations urbaines 31
- préservation du patrimoine
  - formation 211, 215–216
- présocratiques 41
- Prigogine, Ilya 41, 86
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 8, 138, 200, 284, 298, 300, 304
- progrès technologique 100
- projets de développement
  - diversité culturelle 283, 284
  - évaluation écologique et sociale 283
  - valeurs culturelles 287
- promotion du pluralisme culturel 77
- propriété du sol 285
- propriété intellectuelle 213–214, 214, 221
  - droit collectif 214
- prostitution 178
- protection des enfants 173

- protection des minorités 48
- protestantisme 22
- province du Sindh 60
- Puttnam, David 117
  
- Qatar 172
- Quispe, Walter 229
  
- racisme 58, 69–72, 70, 72
- Rapport mondial sur le développement humain (PNUD) 299, 303, 304, 311, 316
- Rapporteur spécial sur les violences contre les femmes 311
- Rawls, John 98
- recherche
  - besoins 279
  - élargissement du cadre de la citoyenneté 294
  - étude des mouvements politiques et sociaux 293
  - incidences de la décentralisation 292
  - indicateurs culturels 287, 288, 288–289, 289
  - indicateur du développement humain 289, 292
  - interdisciplinaire 18
  - participation 282
  - problèmes de transition 295
  - processus de démocratisation 294
  - produit national brut 292
  - recherche comparée 282
  - recherche historique 282
  - rôle joué par les hommes et les femmes 293
  - variables culturelles 284
- recherche comparée 282
- recherche historique 282
- recherche interdisciplinaire 280, 281–282
- Recommandation concernant le statut de l'artiste 266
- Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire 221
- relations entre les sexes 144
- relativisme culturel 59
- religion 63, 72–73
  - politisation de la religion 73
  - tendances au fondamentalisme 73
- renouveau religieux 28
- repli identitaire 28
  
- République arabe syrienne 172
- République de Corée 98, 120, 136
- République islamique d'Iran 73
- République tchèque 120, 218
- République-Unie de Tanzanie 172
- rôle des musées
  - diversité culturelle 204–205
- Royaume-Uni 89, 118, 119, 126, 131, 178, 195, 200, 254, 271, 272
- Rushdie, Salman 92
- Russie 120, 189
- Rwanda 60, 138, 299
  
- Sahara 74
- Sahlins, Marshall 21
- Sami 74, 108
- San Francisco 234
- Sarajevo 219
- Sartre, Jean-Paul 200
- savoir local 94, 96, 295
  - agriculture de subsistance 286
  - législation 232
  - pharmacologie 286
  - savoir scientifique 227
- Scandinavie 109
- science 42
  - histoire des sciences 185
- Sénégal 207
- Sikuani 97, 228
- Silicon Valley 235
- Simmel, Georg 236
- Singapour 65, 120, 127, 172
- Smithsonian Institution 207
- Snow, C. P. 41
- société civile 53
- Société des Nations 61
- Somalie 171, 172, 299
- Sommet mondial de la culture et du développement 273
- Sommet mondial pour le développement social 226, 274, 300, 303
- souveraineté des États 12
- Spindler, Michael 113
- Sri Lanka 66, 95, 293, 299
- stratégie de la communication
  - UNESCO (1989) 116
- Studio Museum de Harlem 204
- Suède 55, 109, 220
- Sultanat d'Oman 172
- Swaziland 183

- Taïwan 132  
taxol 226  
technologie 94  
    compétences locales 225  
    effets aliénants 28  
technologies de la communication 117  
technologies nouvelles 265  
    autoroutes de l'information 117  
    créativité artistique et intellectuelle 115  
    inégaie répartition 117  
    pornographie 127  
    urbanisme 238  
    violence 127  
Thaïlande 136, 209  
Time Warner 130  
Toffler, Alvin 134  
tolérance 48, 49, 59  
    bases juridiques 58  
Touaregs 74  
tourisme 158  
    culturel 202, 213, 255, 259  
    patrimoine 201  
toxicomanie 178  
Toynbee, Arnold 36  
traditions  
    modernité 175  
traditions culturelles  
    éducation 183  
Traité de Vienne (1815) 61  
Traité de Westphalie (1648) 61  
Traité sur l'Union européenne 269  
traités de paix de 1919 61  
transfert de technologies 100  
transition vers le capitalisme 76  
Trinité-et-Tobago 254  
Turner Broadcasting System 130  
Turquie 119, 120
- UNESCO 138, 203, 208, 209, 212, 214,  
215, 217, 221, 231, 254, 273, 275, 298,  
299, 300, 301, 304, 307, 308, 309, 310,  
316, 317  
UNICEF *voir* Fonds des Nations Unies  
pour l'enfance  
uniformisation culturelle 88  
Union européenne 53, 71, 126, 137
- Union internationale des télécommunications  
(UIT) 130, 134, 138, 307  
Union postale universelle (UPU) 138  
Université de Stanford 235  
Université des Nations Unies (UNU) 307  
urbanisation 229, 233, 258  
    déconcentration 234  
    effets négatifs 236  
    métropolisation 234  
Uruguay 185  
Uruguay Round 257  
USAID 139
- Valentine Museum de Richmond (Virginie)  
220  
Vatican 172  
Very Special Arts 264  
Viet Nam 172  
villes  
    médiâs 267  
    paysages culturels urbains 258-260  
    technologies nouvelles 237  
violations  
    droits de l'homme 68  
violence 259  
Volontaires des Nations Unies (VNU)  
301, 303  
Vonnegut, Kurt 98, 99  
W. R. Grace & Co. 228  
Watermark 211  
Webb, Sydney 99  
Weber, Max 96, 236  
WETV 133  
World Institute for Development Economics  
Research 298, 300
- xénophobie 58, 69-72
- Young, Michael 98  
Yukawa, Hideki 41  
Yunus 102
- Zaïre 185  
Zambie 183  
Zapata, Emiliano 78  
Zimbabwe 92, 183, 261